

Assemblées des États membres de l'OMPI

Cinquante-sixième série de réunions
Genève, 3 – 11 octobre 2016

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2014-2015

établi par le Directeur général

1. Le présent document contient le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 (document WO/PBC/25/7), qui a été soumis au Comité du programme et budget (PBC) de l'OMPI à sa vingt-cinquième session (29 août – 2 septembre 2016).
2. Les décisions du PBC à l'égard de ce document figurent dans les décisions prises par le Comité du programme et budget (document A/56/12).

[Le document WO/PBC/25/7 suit]

Comité du programme et budget

Vingt-cinquième session
Genève, 29 août – 2 septembre 2016

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2014-2015

présenté par le Directeur général

1. Le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 a été établi conformément au cadre de gestion de l'OMPI axée sur les résultats. Il repose sur les critères d'exécution établis dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015 approuvé par les assemblées des États membres de l'OMPI en décembre 2013 (publication n° 360F/PB14/15).

2. Le paragraphe de décision ci-après est proposé.

3. Le Comité du programme et budget (PBC), après avoir examiné le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 (document WO/PBC/25/7) et tenant compte de son caractère d'autoévaluation du Secrétariat, a recommandé que les assemblées des États membres de l'OMPI prennent acte de la contribution apportée par les différents programmes en 2014-2015 à la réalisation des résultats escomptés.

[Le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 suit]

RAPPORT SUR L'EXÉCUTION DU PROGRAMME EN 2014-2015

TABLE DES MATIÈRES

I.	INTRODUCTION	3
II.	RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS EN 2014-2015	4
III.	BUDGET CONSOLIDÉ ET DÉPENSES RÉELLES POUR 2014-2015	25
IV.	RAPPORT SUR LES DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT EN 2014-2015	29
V.	RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015	33
VI.	APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉ EN 2014-2015 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE	42
	OBJECTIF STRATÉGIQUE I.....	42
	PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS	44
	PROGRAMME 2 MARQUES, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES.....	48
	PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES	53
	PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES	63
	OBJECTIF STRATÉGIQUE II.....	67
	PROGRAMME 5 SYSTÈME DU PCT	71
	PROGRAMME 6 SYSTÈMES DE MADRID ET DE LISBONNE	90
	PROGRAMME 31 SYSTÈME DE LA HAYE	116
	PROGRAMME 7 ARBITRAGE, MÉDIATION ET NOMS DE DOMAINE	130
	OBJECTIF STRATÉGIQUE III	136
	PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT	140
	PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS	145
	PROGRAMME 10 COOPÉRATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE	157
	PROGRAMME 11 ACADÉMIE DE L'OMPI.....	166
	PROGRAMME 30 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET INNOVATION	175
	OBJECTIF STRATÉGIQUE IV.....	183
	PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES	186
	PROGRAMME 13 BASES DE DONNÉES MONDIALES	190
	PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS.....	195
	DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION.....	196
	PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE	200
	OBJECTIF STRATÉGIQUE V.....	205
	PROGRAMME 16 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES.....	206
	OBJECTIF STRATÉGIQUE VI.....	211
	PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE.....	212
	OBJECTIF STRATÉGIQUE VII.....	218
	PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX.....	220
	OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII.....	228
	PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS.....	230
	PROGRAMME 20 RELATIONS EXTÉRIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTÉRIEURS	238
	OBJECTIF STRATÉGIQUE IX.....	259

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

PROGRAMME 21	DIRECTION GÉNÉRALE	264
PROGRAMME 22	GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES	271
PROGRAMME 23	GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES.....	278
PROGRAMME 24	SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX	286
PROGRAMME 25	TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION	297
PROGRAMME 26	SUPERVISION INTERNE	304
PROGRAMME 27	SERVICES DE CONFÉRENCES ET SERVICES LINGUISTIQUES.....	309
PROGRAMME 28	SÛRETÉ ET SÉCURITÉ	315
PROGRAMME 29	PROJETS DE CONSTRUCTIONS.....	319
VII. ANNEXES		324
ANNEXE I	RÉPARTITION DES ÉVALUATIONS DE L'EXÉCUTION PAR PROGRAMME	324
ANNEXE II	MISE EN ŒUVRE DES FONDS FIDUCIAIRES 2014-2015.....	326
ANNEXE III	RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT EN 2014-2015	357
<i>PROJET 1</i>	<i>RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ : CRYPTAGE DES DONNÉES ET GESTION DES UTILISATEURS.....</i>	358
<i>PROJET 2</i>	<i>MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CONTENUS DE L'ORGANISATION</i>	361
<i>PROJET3 DU PCT</i>	<i>RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA CLIMATISATION DU BÂTIMENT 368</i>	
UTILISATION DU BUDGET DU PROJET (PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES)		370
<i>PROJET 4</i>	<i>INSTALLATION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT AU MOYEN DE L'EAU DU LAC LÉMAN (PROJET RÉSEAU DU LAC) POUR LES BÂTIMENTS AB ET PCT.....</i>	372
<i>PROJET 5</i>	<i>PHASE 1 DE LA RÉNOVATION DU SOUS-SOL DU BÂTIMENT ARPAD BOGSCH (REDIMENSIONNEMENT DU CENTRE INFORMATIQUE ET RÉNOVATION DE L'IMPRIMERIE) 376</i>	
<i>PROJET 6</i>	<i>BÂTIMENT ARPAD BOGSCH – REMPLACEMENT DE CERTAINES FENÊTRES</i>	379
<i>PROJET 7</i>	<i>MESURES DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION ANTI-INCENDIE</i>	382
ANNEXE IV	SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT.....	386

I. INTRODUCTION

1. Le Rapport sur l'exécution du programme est le principal outil qui permet de rendre compte aux États membres de l'exécution du programme de l'Organisation et il fait partie intégrante du cadre de gestion axée sur les résultats mis en œuvre par l'OMPI. Il constitue également un moyen de référence important, car il permet de tirer des enseignements des résultats précédents et d'en tenir dûment compte dans la mise en œuvre future des activités de l'OMPI. Le rapport sur l'exécution du programme est une auto-évaluation par les chefs de programme sur la base du cadre de résultats approuvé par les États membres. En 2014, l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement a été rationalisée et, par conséquent, intégrée dans les réalisations de l'exercice biennal 2014-2015, au lieu d'être traitée dans une section distincte. Dans le cadre de l'engagement de l'OMPI à renforcer sa gestion des risques, le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 a été amélioré et comprend, pour la première fois, une section dédiée à l'établissement de rapports sur les risques durant l'exercice biennal. Pour renforcer la validité de ce rapport, la Division de la supervision interne (DSI) procède à une validation des données relatives à l'exécution sur une base biennale. La validation du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 figure dans le document WO/PBC/25/8.

2. Le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 est un rapport de fin d'exercice biennal qui évalue les progrès accomplis et/ou la réalisation des résultats escomptés, mesurés au moyen des indicateurs d'exécution et avec les ressources approuvées dans le programme et budget 2014-2015¹. Un indicateur d'exécution a pu être mesuré au regard de plusieurs cibles. Dans ce cas, la notation pour chaque cible est indiquée, ce qui donne lieu à plusieurs notations. Les critères d'évaluation ci-après ont été utilisés pour le Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 :

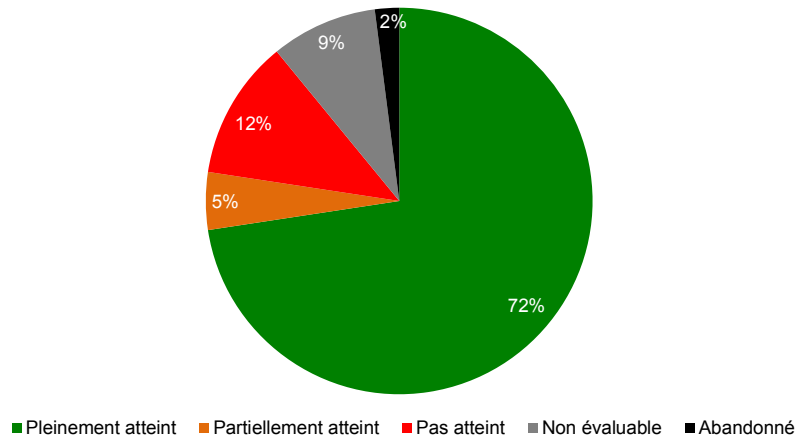
3. Code de couleurs :

- **Objectif pleinement atteint** est utilisé lorsque les données relatives à l'exécution laissent entendre que l'objectif de l'indicateur d'exécution a été atteint à 80% ou plus.
- **Objectif partiellement atteint** est utilisé lorsque les données relatives à l'exécution indiquent que l'objectif de l'indicateur d'exécution a été atteint pour 30 à 80%.
- **Objectif pas atteint** est utilisé lorsque les données relatives à l'exécution indiquent que l'objectif de l'indicateur d'exécution a été atteint à moins de 30%.
- **Non évaluable**² est utilisé lorsque l'évaluation de l'exécution n'est pas faisable parce que la cible n'a pas été correctement définie, ou lorsque le niveau de référence n'est pas disponible ou encore lorsque les données relatives à l'exécution sont insuffisantes pour déterminer le code de couleurs, et;
- **Objectif abandonné** est utilisé lorsque l'indicateur est considéré comme n'étant plus approprié pour mesurer l'exécution du programme.

4. Sur un total de 394 indicateurs d'exécution que contient le programme et budget 2014-2015, 286 indicateurs ont été évalués et jugés "Pleinement atteint", soit 72%. L'exécution, sur un total de 19 indicateurs, soit 5%, a été notée comme "partiellement atteinte" et 46 indicateurs, soit 12%, ont été jugés comme n'étant "pas atteints". Quelque 35 indicateurs, soit 9%, étaient "non évaluables" et huit indicateurs, soit 2%, ont été "abandonnés".

¹ En règle générale, lorsque les données relatives à l'exécution sont mesurées par l'évolution en pourcentage (à la hausse ou à la baisse), sauf indication contraire, cette évolution s'entend par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire l'évolution en pourcentage en 2014 par rapport à 2013, et l'évolution en pourcentage en 2015 par rapport à 2014.

² Conformément aux demandes des États membres, les programmes ont bénéficié de l'opportunité de définir des objectifs qui n'avaient pas été définis dans le programme et budget 2014-2015, à savoir des objectifs "à déterminer", durant l'exercice de mise à jour des niveaux de référence (lancé en juillet 2014), en se basant sur les chiffres de fin 2013. Les objectifs qui n'avaient pas été définis au cours de cette procédure restaient indéfinis et les données d'exécution étaient par conséquent notées comme "non évaluables".

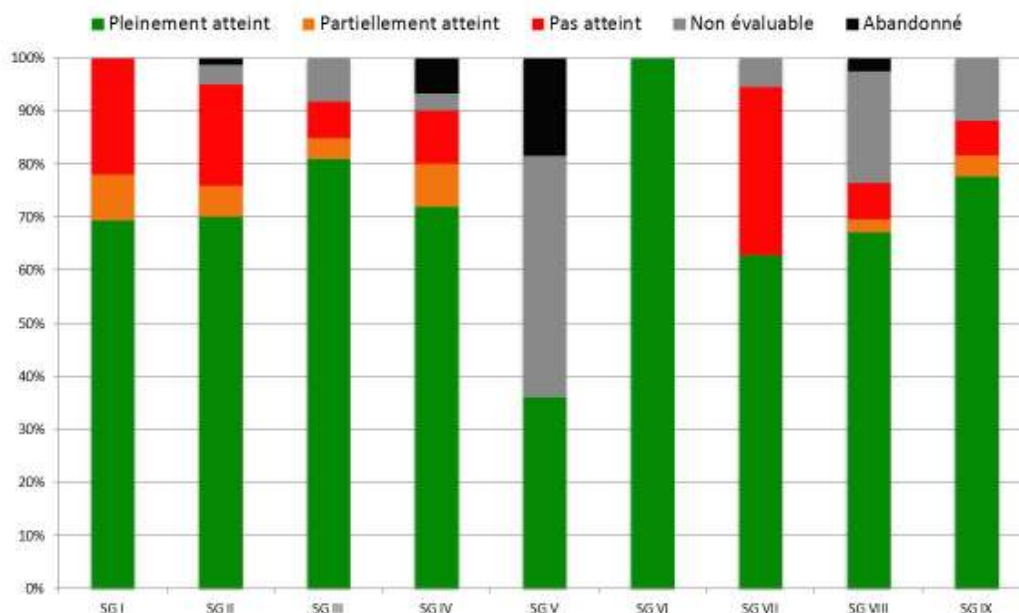


II. RÉSUMÉ DES RÉALISATIONS EN 2014-2015

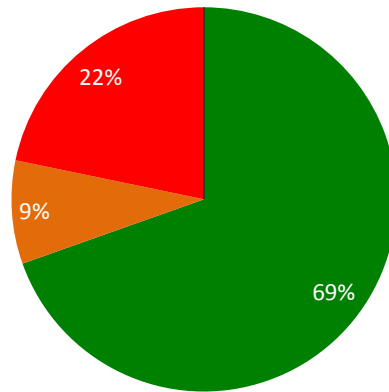
5. Le rapport sur l'exécution du programme pour 2014-2015 inclut des tableaux de bord de l'exécution du programme pour chacun des neuf objectifs stratégiques fournissant une synthèse graphique des réalisations accomplies en 2014-2015 sur la base des indicateurs d'exécution au titre des programmes contribuant aux objectifs respectifs. Lors de l'évaluation de l'exécution, pour la première fois, une analyse approfondie des risques recensés dans le programme et budget 2014-2015 a été menée au niveau de chaque programme. Cette analyse comprenait une évaluation de l'évolution des risques au cours de l'exercice biennal, notamment concernant la concrétisation ou non d'un risque; la mise en œuvre de stratégies d'atténuation; et l'incidence sur l'exécution du programme en termes d'atteinte des résultats escomptés. Un aperçu des processus renforcés de gestion des risques de l'Organisation figure dans l'objectif stratégique IX et dans le programme 22.

6. On trouvera ci-dessous une synthèse de l'essentiel des progrès accomplis pendant l'exercice biennal 2014-2015 quant à la réalisation des neuf objectifs stratégiques.

Aperçu consolidé de l'atteinte des résultats escomptés durant l'exercice biennal 2014-2015 par objectif stratégique

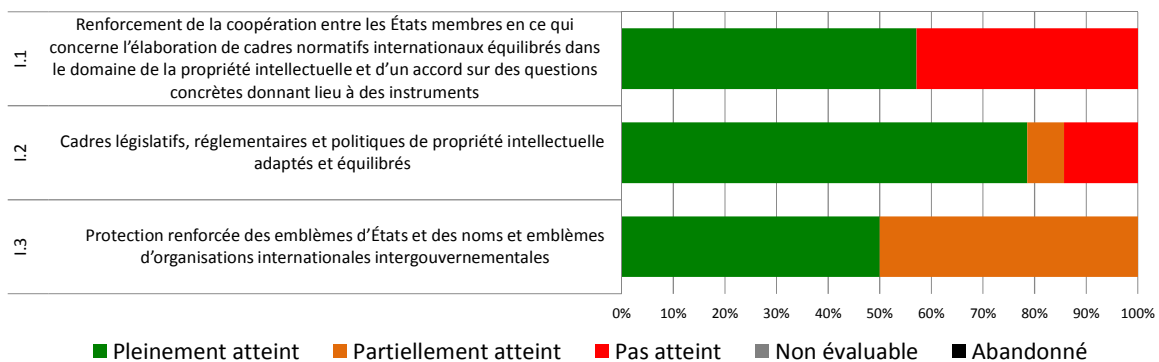


Objectif stratégique I : Évolution équilibrée du cadre normatif international de la propriété intellectuelle



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résumé des réalisations par résultat escompté



7. Les progrès se sont poursuivis en 2014-2015 au titre de cet objectif stratégique, bien que légèrement moins vite que prévu. À la fin de l'exercice biennal, plusieurs questions demeuraient en suspens au sein des comités permanents.

8. Les progrès en vue de l'entrée en vigueur des deux nouveaux traités sur le droit d'auteur se sont poursuivis en 2014 et 2015. Le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (Traité de Beijing) a obtenu huit nouvelles ratifications et adhésions (Chili, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Japon, Qatar, République de Moldova et Slovaquie), portant le total à 10 sur les 30 nécessaires pour son entrée en vigueur. Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech) a obtenu au total 80 signatures à l'échéance de juin 2014. Il a obtenu 13 ratifications et adhésions (Argentine, Australie, Brésil, El Salvador, Émirats arabes unis, Inde, Mali, Mexique, Mongolie, Paraguay, République de Corée, Singapour et Uruguay) sur les 20 nécessaires à son entrée en vigueur. Si les objectifs visés concernant le nombre de pays devant ratifier ces traités ou y adhérer au cours de l'exercice biennal 2014-2015, fixés lors de la vingtième session du Comité du programme et budget, étaient relativement ambitieux compte tenu de la nécessité de faire en sorte que les ressources allouées ne dépassent pas les niveaux proposés, les objectifs ont été partiellement atteints en faisant de la fourniture d'une assistance aux États membres en vue d'adhérer aux traités une priorité. Cette approche sera poursuivie au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

9. De nouvelles discussions ont été menées sur les sujets inscrits à l'ordre du jour du SCCR au cours des cinq réunions tenues en avril/mai 2014, juin/juillet 2014, décembre 2014, juin/juillet 2015 et

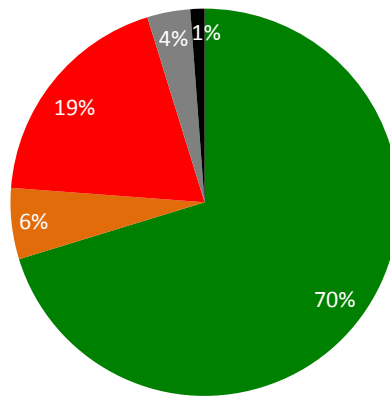
décembre 2015. Dans le cadre de ses discussions, le SCCR a examiné une proposition de traité pour les organisations de radiodiffusion ainsi que des limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives, des établissements d'enseignement et des instituts de recherche et des personnes présentant d'autres handicaps (que ceux couverts par le Traité de Marrakech). En outre, à la session tenue en décembre 2015, le SCCR a également reçu deux propositions relatives à de nouveaux points de l'ordre du jour – l'un concernant l'analyse du droit d'auteur dans l'environnement numérique, l'autre portant sur le droit de suite. L'objectif de convoquer une conférence diplomatique et d'avoir un nouveau traité n'a pas été atteint; les États membres ont demandé de supprimer cet objectif pour l'exercice biennal 2016-2017.

10. Au cours de l'exercice biennal, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT) a continué ses travaux, de sa trente et unième à sa trente-quatrième session, sur le projet d'un traité sur le droit des dessins et modèles devant être adopté lors d'une conférence diplomatique. La question de la convocation d'une telle conférence diplomatique a été abordée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session (vingt-deuxième session ordinaire) en octobre 2015, dans le cadre de laquelle l'Assemblée générale de l'OMPI est convenue "de convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles à la fin du premier semestre de 2017, uniquement si les discussions sur l'assistance technique et l'exigence de divulgation ont été achevées durant les trente-quatrième et trente-cinquième sessions du SCT". Le SCT a continué ses travaux sur la protection des noms de pays et a adopté un document de référence sur la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques (document WIPO/Strad/INF/7). Par ailleurs, un certain nombre de délégations ont présenté des propositions concernant les travaux du SCT sur les indications géographiques.

11. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore de l'OMPI (IGC) s'est réuni trois fois en 2014 (vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième sessions de l'IGC), conformément au mandat renouvelé de l'IGC pour l'exercice biennal, adopté par l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2013, et au programme de travail convenu pour 2014. La vingt-sixième session de l'IGC a compris une réunion à l'intention des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays. D'ici la fin de sa vingt-huitième session, l'IGC avait encore rationalisé un texte unifié consacré aux ressources génétiques et accompli d'autres progrès sur les textes relatifs aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles. Une réunion intersessions organisée à l'initiative des États membres en dehors de Genève en 2014 a donné un nouvel élan au processus. Le Secrétariat a poursuivi ses efforts pour jouer un rôle d'intermédiaire neutre, professionnel et efficace afin d'appuyer le processus et d'améliorer les services fournis aux participants à l'IGC suite à l'évaluation menée par la Division de la supervision interne (DSI) de l'OMPI en 2013, qui avait constaté un taux de satisfaction élevé (96%) parmi lesdits participants à l'IGC. Bien que le Secrétariat se soit efforcé de continuer à faciliter la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus de l'IGC, le Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées n'en est pas moins demeuré épuisé. En octobre 2014, l'Assemblée générale de l'OMPI, tout en examinant les textes et les progrès accomplis, n'a pas pu convenir d'un programme de travail pour l'IGC en 2015. En octobre 2015, l'Assemblée générale de l'OMPI est convenue de renouveler le mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2016-2017.

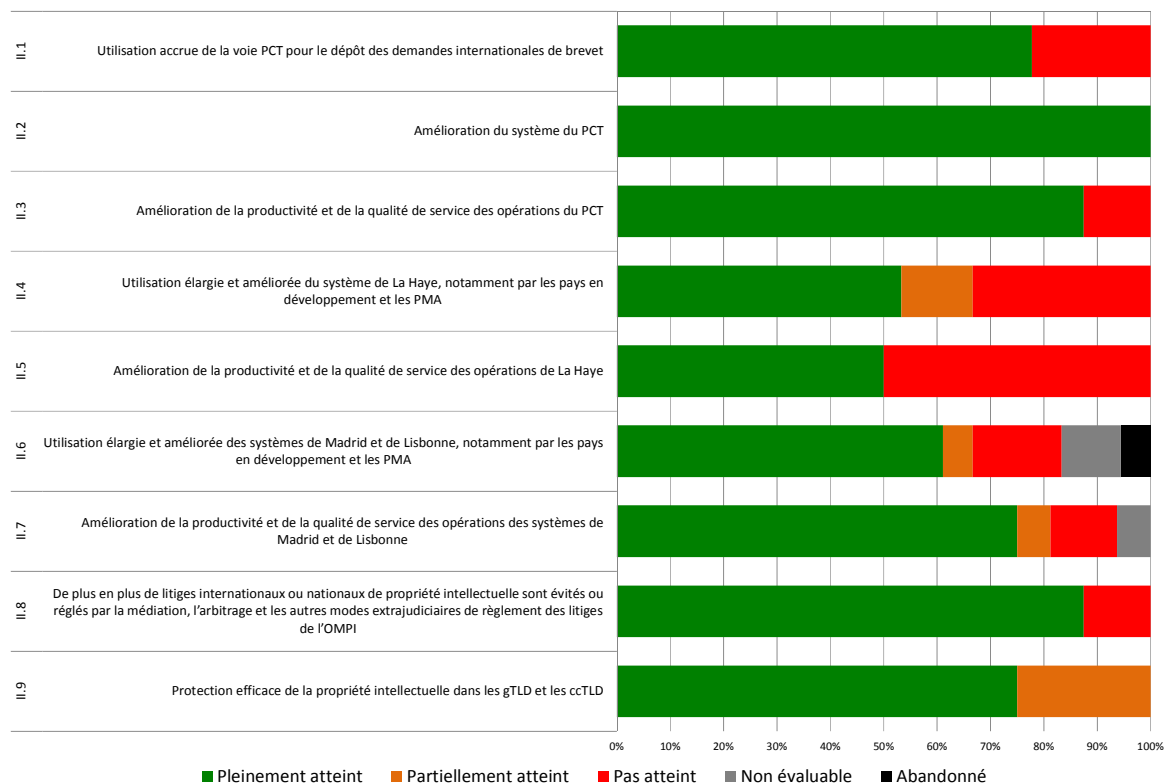
12. En vue de renforcer la coopération entre les États membres en faveur de la poursuite de l'élaboration d'une politique équilibrée et de cadres normatifs pour le système international des brevets, la vingtième, la vingt et unième, la vingt-deuxième et la vingt-troisième sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP) se sont tenues respectivement en janvier et en novembre 2014 et en juillet et décembre 2015. Le SCP a poursuivi l'examen de cinq points inscrits à son ordre du jour, à savoir : i) les exceptions et limitations relatives aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, y compris les systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité de la communication entre les conseils en brevets et leurs clients; et v) le transfert de technologie.

Objectif stratégique II : Prestation de services mondiaux de propriété intellectuelle de premier ordre



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résumé des réalisations par résultat escompté



13. En dépit d'une économie mondiale toujours fragile, l'exercice biennal a enregistré une croissance considérable des systèmes d'enregistrement internationaux pour la cinquième et la sixième année consécutive.

14. La croissance des dépôts internationaux de demandes de brevet en vertu du Traité de coopération en matière de brevets (PCT) est restée solide aussi bien en 2014, avec au total 214 500 demandes, soit une progression de 4,5% par rapport à 2013, qu'en 2015, avec 218 000 demandes, représentant une

progression de 1,7% par rapport à 2014. En 2015, un nouveau record annuel a été atteint en termes de dépôts de demandes de brevet. Trois géants des télécommunications de Chine et des États-Unis d'Amérique étaient en tête des activités de dépôt international de demandes de brevet pour les deux années de l'exercice biennal.

15. Lors de ses septième et huitième sessions, tenues en 2014 et 2015, le Groupe de travail du PCT a continué à débattre d'un certain nombre de propositions visant à améliorer le fonctionnement du système du PCT. Les discussions se sont déroulées conformément aux recommandations adoptées par le groupe de travail à sa troisième session, qui comprenaient des recommandations concernant la manière dont l'évolution du PCT pourra se conformer aux recommandations concernées du Plan d'action pour le développement, notamment des groupes A et C. Parmi les résultats obtenus en 2014, il convient de souligner : i) l'accord sur de nouveaux critères à remplir pour bénéficier d'une réduction des taxes du PCT pour les déposants de certains pays, qui a élargi le nombre de pays en développement et de PMA bénéficiant de ces réductions de taxes; et ii) une procédure révisée pour la nomination de nouvelles administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, de manière à faire en sorte que les futures administrations disposent des infrastructures et des ressources nécessaires pour s'acquitter de cette tâche. Au nombre des réalisations remarquables de 2015 figuraient : i) un accord en vue de transmettre les résultats de recherche et de classement relatifs à des demandes antérieures aux administrations chargées de la recherche internationale, afin de réaliser des gains d'efficacité et de contribuer à accroître la qualité de la recherche internationale; et ii) un accord visant à faire obligation aux offices désignés de transmettre au Bureau international des informations opportunes sur les demandes dans la phase nationale, ce qui améliorera sensiblement les informations sur les droits de brevet nationaux octroyés ou en instance. Le Bureau international a par ailleurs présenté des estimations sur le lien entre le nombre de demandes déposées selon le PCT et la taxe internationale de dépôt, produisant des simulations sur l'effet d'éventuelles réductions des taxes pour les universités et les organismes de recherche publics dans les pays développés et en développement.

16. L'utilisation du système de Madrid a augmenté de 2,3% en 2014 par rapport à 2013, avec un total de 47 885 demandes reçues. Les États-Unis d'Amérique ont dépassé l'Allemagne en tant que principal utilisateur du système de Madrid en 2014, ce qui illustre la transformation géographique du système. En 2015, 49 273 demandes ont été reçues au total, représentant une hausse de 2,9% par rapport à 2014. La croissance a donc été vigoureuse durant l'exercice biennal, notamment compte tenu du fait que le système de Madrid est devenu plus cher pour les déposants d'un certain nombre de pays importants en termes de dépôts suite à la forte appréciation du franc suisse en 2015. L'expansion géographique du système a également connu d'importantes évolutions positives durant l'exercice biennal. En 2014, le Zimbabwe et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont adhéré au Protocole de Madrid. L'OAPI étant une organisation intergouvernementale regroupant 17 pays, ces deux adhésions ont, à elles seules, fait passer de 94 à 110 le nombre de pays au sein desquels les utilisateurs sont en mesure de protéger leurs marques de manière centralisée par l'intermédiaire du système de Madrid pour la seule année 2014. En 2015, l'Algérie, le Cambodge, la Gambie et la République démocratique populaire lao ont également adhéré au Protocole, portant à 97 le nombre total de parties contractantes à la fin de l'exercice biennal, couvrant 113 pays. L'Algérie étant le dernier membre de l'Union de Madrid à être partie à l'Arrangement uniquement, le système de Madrid est devenu, pour des raisons pratiques, un système à un seul traité.

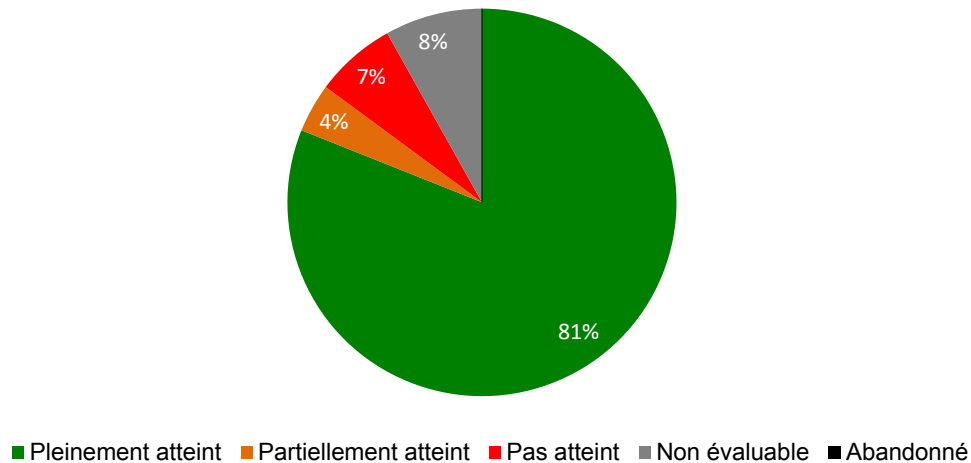
17. Le système de La Haye a affiché une bonne croissance en 2014-2015. En 2014, la République de Corée et, en 2015, le Japon, le Turkménistan et les États-Unis d'Amérique sont devenus parties à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après désigné par l'«Acte de 1999»). Ces adhésions ont porté le nombre de parties contractantes à cet Acte à 50. Si ce nombre est resté inférieur à l'objectif visé, les adhésions en particulier de la République de Corée, des États-Unis d'Amérique et du Japon, qui se classent respectivement au troisième, quatrième et cinquième rang du classement mondial en termes de dépôts de dessins et modèles, ont sensiblement renforcé l'attrait du système de La Haye. Les demandes internationales ont ainsi progressé de plus de 40% en 2015, un chiffre nettement supérieur à la hausse escomptée par rapport à 2014. Autre conséquence de cette expansion, à la fin de l'exercice biennal, d'autres parties contractantes potentielles avaient déjà manifesté clairement leur volonté d'adhérer, notamment des pays qui étaient liés par les actes plus anciens. À cet égard, fin 2015, il ne fallait plus que deux consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934, alors que quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne (UE) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) restaient liées uniquement par l'Acte de 1960.

18. L'Assemblée de l'Union de Lisbonne a mandaté le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne, en 2009, pour entreprendre un examen de ce système de Lisbonne afin de le rendre plus attractif pour les utilisateurs et les nouveaux Membres potentiels, tout en conservant ses principes et ses objectifs. Compte tenu des progrès accomplis par le groupe de travail, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a approuvé en 2013 la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé sur les appellations d'origine et les indications géographiques en 2015. En octobre 2014, le groupe de travail a terminé son travail préparatoire. Du 11 au 21 mai 2015, la conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne s'est tenue à Genève et a adopté, le 20 mai 2015, l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques.

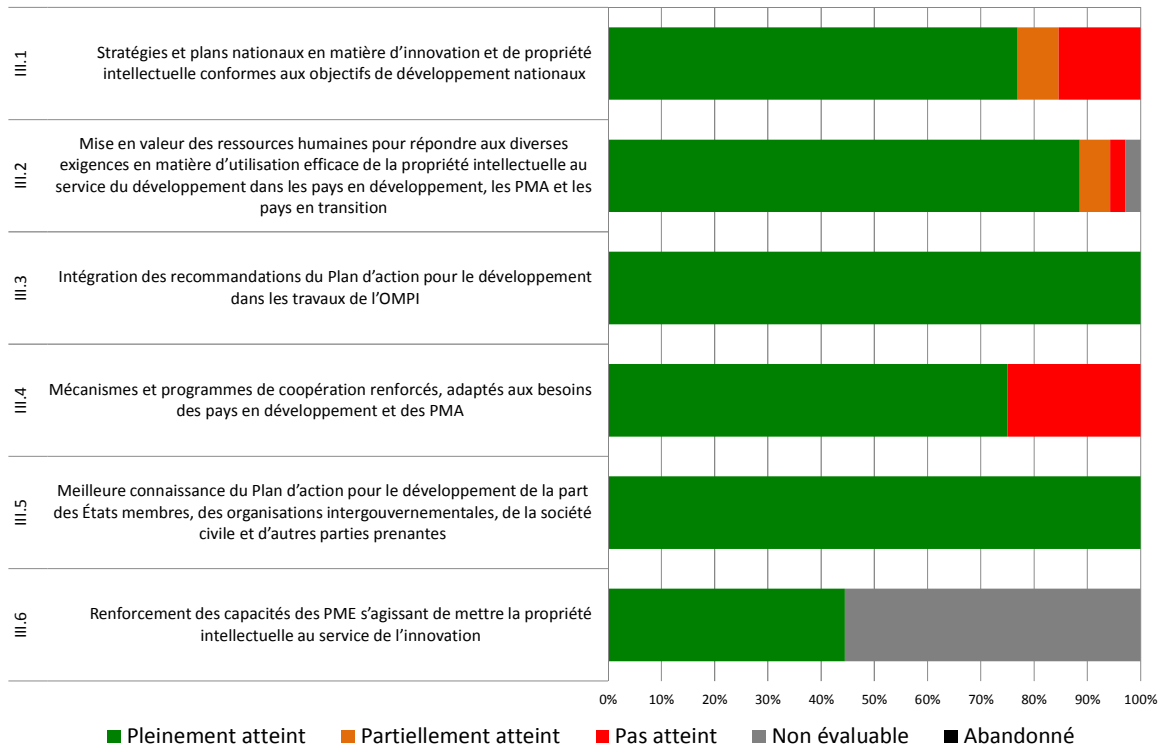
19. Partant des conclusions de l'enquête internationale sur le règlement des litiges dans les transactions internationales en matière de technologie qu'il avait menée en 2013, le Centre de l'OMPI a poursuivi ses travaux en 2014-2015 visant à optimiser le potentiel de ses procédures afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs et des titulaires de droits de propriété intellectuelle. L'année 2014 a marqué le quinzième anniversaire des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP) élaborés par l'OMPI. Depuis que le Centre a administré le premier litige en vertu des principes UDRP en 1999, plus de 33 000³ plaintes ont été soumises à l'OMPI concernant plus de 61 000 noms de domaine. Le nombre de plaintes pour cybersquattage, déposées auprès de l'OMPI par des propriétaires de marques de commerce pour atteinte à leur marque, a augmenté de 1,9% en 2014 par rapport à 2013, enregistrant une nouvelle progression de 4,6% en 2015 par rapport à 2014. Ces chiffres comprennent les premiers litiges administrés en vertu des principes UDRP en relation avec des enregistrements dans des nouveaux gTLD, qui ont représenté 6,8% des litiges concernant des noms de domaine en 2014-2015. Les litiges administrés par l'OMPI en vertu des principes UDRP ont impliqué des parties issues de 108 pays en 2014 et de 113 pays en 2015. Parmi les cinq principaux utilisateurs au cours de l'exercice biennal, les États-Unis d'Amérique ont enregistré le nombre d'affaires le plus élevé (14,3%) en 2014 et l'Allemagne (43,6%) en 2015. Les trois principaux secteurs d'activité des requérants étaient : le commerce de détail (13%), la banque et la finance (11%) ainsi que la mode (10%) en 2014; et la mode (10%), la banque et la finance (9%) ainsi que l'Internet et l'informatique (9%) en 2015.

³ À la fin de 2015, on comptait au total 29 567 affaires gTLD et 3520 affaires relatives à des noms de domaine de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD).

Objectif stratégique III : Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement



Résumé des réalisations par résultat escompté



20. Favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement et donner aux pays en développement, aux PMA et aux pays en transition les moyens de maîtriser la propriété intellectuelle pour renforcer leur potentiel et leurs capacités en matière d'innovation est resté une priorité au cours de l'exercice biennal.

21. L'OMPI a continué d'apporter son assistance aux pays en développement et aux PMA pour la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales de propriété intellectuelle qui sont à la fois cohérentes avec leurs plans de développement généraux et capables de stimuler l'innovation et la créativité. L'application d'une méthodologie à la fois normalisée et souple et une panoplie d'outils de formulation de plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, élaborés dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions et

des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional en 2012, ont continué à guider la procédure. De ce fait, 15 pays (six en Afrique, cinq dans la région Asie et Pacifique et quatre dans la région Amérique latine et Caraïbes) ont lancé la procédure visant à formuler des plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, et 13 pays (quatre en Afrique, deux dans les pays arabes, trois dans la région Asie et Pacifique et quatre dans la région Amérique latine et Caraïbes) étaient encore à la phase de formulation ou d'adoption fin 2014. Fin 2014-2015, les plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale avaient été adoptés ou étaient en cours de mise en œuvre dans 44 pays au total (26 en Afrique, deux dans les pays arabes, huit dans la région Asie et Pacifique et huit dans la région Amérique latine et Caraïbes), 19 d'entre eux étant des PMA.

22. Conformément à leurs plans de coopération et stratégies nationales en la matière, à l'issue notamment d'activités de sensibilisation menées dans le cadre de l'assistance fournie par l'OMPI, les neuf pays suivants ont modifié leur législation nationale relative à la propriété intellectuelle ou ont adhéré à des traités administrés par l'OMPI : Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monténégro, République de Moldova, Tadjikistan et Turkménistan. La promotion de l'importance de stratégies nationales exhaustives à long terme en matière de propriété intellectuelle, et de l'aide à l'élaboration et à la mise en œuvre de celles-ci de manière à répondre aux besoins des États membres, est restée une priorité en 2014-2015. Six pays (Bulgarie, Slovaquie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ukraine) ont adopté des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle et quatre pays (Albanie, Géorgie, Lettonie et Pologne) ont commencé à en élaborer une nouvelle.

23. En 2014-2015, l'Académie de l'OMPI a lancé la mise en œuvre d'un processus de réforme et son repositionnement en tant que vecteur central de l'Organisation en matière de formation professionnelle, d'éducation et d'activités de renforcement des capacités en matière de propriété intellectuelle pour les fonctionnaires gouvernementaux et autres parties prenantes. Tout au long de ce processus, l'Académie de l'OMPI s'est efforcée de maintenir la quantité, la qualité et la fréquence des programmes de formation régulièrement dispensés afin de répondre avec ses partenaires aux obligations de formation continue; de répondre aux demandes de formation urgente des États membres et des autres parties prenantes et de préserver la continuité de la formation dispensée. Au cours de l'exercice biennal, quelque 80 000 personnes ont bénéficié de ses programmes et activités.

24. Dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel, quelque 35 formations ont été offertes conjointement avec 22 institutions partenaires en Algérie, en Allemagne, en Autriche, au Brésil, au Cameroun, au Canada, au Costa Rica, en Espagne, en Finlande, en France, en Indonésie, en Israël, en Malaisie, au Mexique, au Maroc, en Norvège, au Paraguay, au Pérou, au Royaume-Uni et en Suisse, mais aussi à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et au Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) de Strasbourg (France). Le programme d'enseignement à distance a continué à attirer des participants d'un grand nombre de parties prenantes. En 2014-2015, quelque 78 551 participants de 193 pays (67 809 dans le cadre des cours généraux et 10 742 au titre des cours avancés), soit une diminution de 3,6% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, ont bénéficié de la plateforme d'enseignement en ligne améliorée (WeLC). On relèvera en particulier que la demande pour les cours avancés de la part des offices de propriété intellectuelle, d'autres organismes gouvernementaux, des nouvelles académies et des CATI, dans les pays en développement et les PMA, a augmenté de 138%⁴ pour atteindre le chiffre record de 6926 contre 2907 au cours de l'exercice biennal précédent.

25. En 2014, le projet de nouvelles académies a été intégré aux programmes ordinaires de l'Académie de l'OMPI après que le CDIP a approuvé, à sa quatorzième session, une évaluation indépendante du projet. La coopération s'est poursuivie, tout au long de l'exercice biennal avec les six nouvelles académies qui ont été créées durant la phase de projet du CDIP (Colombie, Égypte, Éthiopie, Pérou, République dominicaine et Tunisie). De nouveaux accords pour la création de centres de formation nationaux à la propriété intellectuelle (nouvelles académies) ont été signés avec les gouvernements de l'Azerbaïdjan, du Cambodge, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Équateur, de la Géorgie et de la Turquie. D'autres demandes de la part d'États membres sollicitant une assistance pour mettre en place des centres de formation nationaux à la propriété intellectuelle ont été reçues en 2014-2015 et seront traitées en 2016-2017.

⁴ La hausse de 138% de la demande de cours d'enseignement à distance de niveau avancé est attribuable à la forte participation des CATI, notamment au Maroc, à Madagascar et en Afrique du Sud, et à la disponibilité accrue de cours d'enseignement à distance dispensés dans les six langues officielles des Nations Unies à fin 2015.

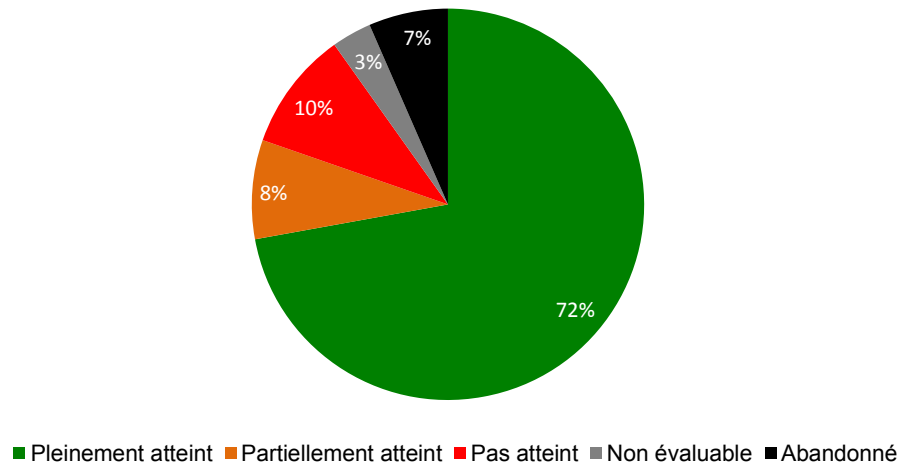
26. Renforcer les capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement et promouvoir l'innovation et la créativité restaient des priorités tout au long de l'exercice biennal. Des programmes de renforcement des capacités et de développement des compétences adaptés ont été fournis à des groupes cibles spécifiques tels que des fonctionnaires d'État, des décideurs, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des agents chargés de l'application des droits, des chercheurs et universitaires ou des chefs d'entreprise et des industriels, ainsi que des PME, et ce, à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale. Quelque 33 programmes sur la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle par les PME ont été organisés, dont l'objectif premier est de constituer dans un pays déterminé un réseau national suffisant de formateurs ayant les savoirs, les compétences et l'expérience nécessaires pour fournir une assistance initiale aux PME en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle.

27. L'OMPI a également renforcé sa coopération avec les PMA en vue d'élaborer un cadre pour les politiques nationales en matière d'innovation; d'évaluer les besoins en compétences techniques; de faciliter l'accès aux plateformes mondiales d'information scientifique et technologique; de mettre en place une infrastructure d'appui à l'innovation; de favoriser l'inventaire et le renforcement des capacités en ce qui concerne les savoirs traditionnels. Dans le cadre de la phase II du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, des mémorandums d'accord ont été signés avec quatre PMA (Éthiopie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda) et, à la fin de 2015, la mise en œuvre du projet avait débuté dans trois PMA (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie et Rwanda).

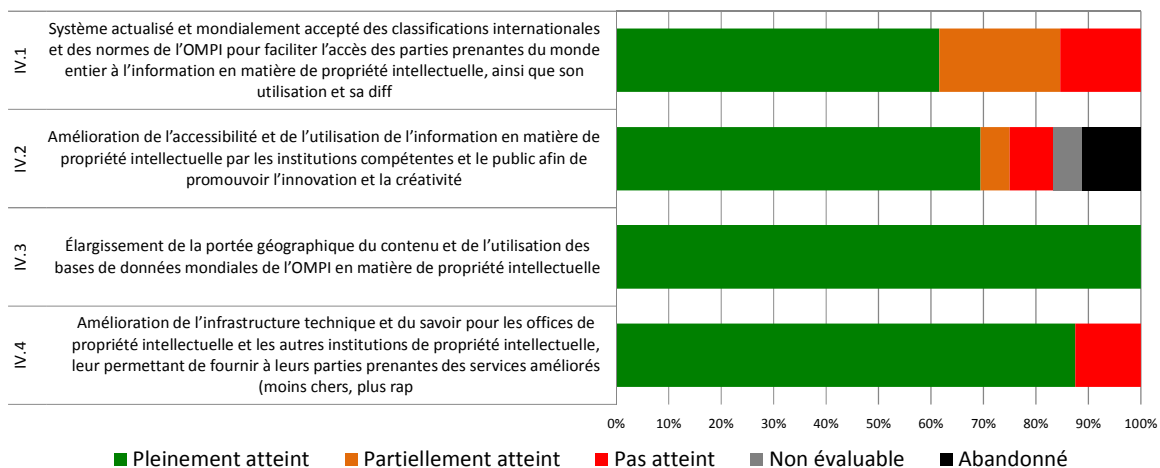
28. Dans le même esprit, l'OMPI a collaboré étroitement avec le Bureau du Haut-Représentant des Nations Unies pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. En 2014, à l'occasion de la Conférence ministérielle des PMA tenue au Bénin, l'OMPI a mis en œuvre un programme de partenariat interrégional en coopération avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). En 2015, deux nouveaux forums de coopération en partenariat ont été créés, avec la Commission économique et sociale des Nations Unies pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA). Le partenariat avec la CESAP a abouti à une proposition pour la signature d'un mémorandum d'accord entre les deux organisations. L'accent était mis sur le renforcement des capacités et des institutions des PMA en Afrique et en Asie.

29. Au cours de l'exercice biennal, le CDIP a considéré et examiné divers documents et études. En outre, le comité a approuvé des propositions concernant la seconde phase de deux projets achevés et évalués, trois nouvelles propositions de projets et de nouvelles activités relatives à l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs. Par ailleurs, le comité a approuvé le mandat de l'étude indépendante de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et a pris une décision concernant la convocation de la conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement.

Objectif stratégique IV : Coordination et développement de l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle



Résumé des réalisations par résultat escompté



30. Les travaux ont visé en priorité à améliorer l'infrastructure mondiale en matière de propriété intellectuelle afin de répondre à la demande mondiale croissante pesant sur le système de propriété intellectuelle et à favoriser la participation des pays en développement et des PMA à ce système, et des progrès ont été accomplis en ce qui concerne les bases de données mondiales relatives à la propriété intellectuelle, les classifications, la modernisation des offices de propriété intellectuelle et les centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) en 2014-2015.

31. Le système PATENTSCOPE a encore été renforcé en 2014-2015, en accordant une attention toute particulière à l'amélioration de l'accès au système dans les régions connaissant un faible taux de latence. Des améliorations tangibles ont également été obtenues pour les utilisateurs situés en Asie. Deux langues supplémentaires sont désormais prises en charge par le système de recherche multilingue CLIR (*Cross-Lingual Information Retrieval*), portant à 14 le nombre total de langues prises en charge à la fin de l'exercice 2014-2015. WIPO Translate⁵, un système de traduction automatique statistique créé en interne, a été étendu à trois nouveaux couples de langues difficiles à la fin de l'exercice 2014-2015 : anglais-coréen, anglais-russe et anglais-espagnol. Ainsi, le nombre total de couples de langues pris en charge a été porté à sept, et le champ couvert par l'anglais et le chinois a été étendu aux descriptions et aux revendications.

⁵ Anciennement appelé *Translation Assistant for Patent Titles and Abstracts* (TAPTA).

32. Le service PATENTSCOPE a continué d'afficher des niveaux d'utilisation élevés, avec une moyenne de 500 000 pages vues par jour. L'utilisation de PATENTSCOPE est restée stable avec plus de 221 000 visites par trimestre à la fin de l'exercice 2014-2015, ce qui montre que les niveaux de service du moteur de recherche PATENTSCOPE sont désormais suffisamment matures pour en arriver à des rendements décroissants. Le nombre de collections figurant dans PATENTSCOPE a également connu une hausse de 19% à partir de 2013, portant le nombre total de collections nationales et régionales à 43 (contre 36 à la fin de 2013) et le nombre total d'enregistrements à plus de 50 millions (contre 34 millions à la fin de 2013), soit une hausse de 47% par rapport à 2013.

33. L'introduction d'une puissante fonction de recherche de similarité des images a permis de dépasser les attentes quant à l'utilisation de la base de données mondiale sur les marques en 2014-2015; en effet, le nombre de visites par trimestre a été multiplié par quatre, passant de 23 000 à la fin de 2013 à plus de 80 000 au cours de l'exercice 2014-2015. En outre, le nombre de collections nationales a plus que doublé, passant de 12 à la fin de 2013 à 26 à la fin de 2015. De même, le nombre total d'enregistrements figurant dans le système a plus que doublé, passant de 12 millions en 2013 à plus de 24 millions au cours de l'exercice 2014-2015.

34. Il importe de souligner qu'un nouveau service a été lancé en janvier 2015, à savoir la base de données mondiale sur les dessins et modèles. À la fin de 2015, un an seulement après son introduction, cette nouvelle base de données avait déjà atteint le nombre impressionnant de 14 000 visites par trimestre. En outre, les collections nationales étaient au nombre de cinq et contenaient plus de 1,5 million de documents relatifs aux dessins et modèles industriels.

35. Malgré une progression inégale en 2014, la situation s'est sensiblement améliorée en 2015 en ce qui concerne les classifications internationales et les normes de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle, les résultats étant au-dessus ou en deçà des attentes selon les domaines. S'agissant de la classification de Nice, 1480 modifications ont été apportées et 25 dossiers ont été introduits au cours de l'exercice 2014-2015. Ainsi, le nombre de modifications a augmenté de 94% par rapport à l'exercice 2012-2013. En avril 2014 a été lancée la version modifiée de la plateforme de publication visant à faciliter l'utilisation de la CIB; un nouvel outil de recherche ainsi que la plateforme parallèle CIB/CPC/FI ont également été introduits dans le système. En raison de l'augmentation des nouveaux projets de révision émanant des offices de l'IP5 et de la communauté de la CIB, le nombre de nouvelles subdivisions introduites en 2015 (1031) a dépassé l'objectif annuel de 28%, avec un rebond à partir de 2014 permettant d'atteindre l'objectif visé. À sa quatrième session, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) n'a pas été en mesure d'adopter un ordre du jour, ce qui a engendré l'impossibilité de formaliser les décisions informelles. Malgré ce retard, une nouvelle norme a été adoptée et une autre révisée de manière informelle en 2014. Cet immobilisme a perduré en 2015, engendrant l'absence d'adoption officielle de nouvelles normes. Néanmoins, les équipes d'experts désignés par les membres et les observateurs du CWS pour mener à bien certaines tâches spécifiques ont poursuivi leurs travaux de manière informelle. Plusieurs normes devraient être adoptées lors de la reprise du CWS en 2016. L'utilisation des outils Internet pour accéder aux publications des classifications et des normes a affiché une croissance stable avec des visites des publications de la CIB nettement supérieures (une hausse de 107% par rapport à 2013) en raison de l'inclusion des classifications révisées et de nouveaux outils.

36. Au cours de l'exercice 2014-2015, le nombre total d'États membres ayant mis en place des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) sur leur territoire a été porté à 50, avec la création de 11 réseaux supplémentaires, soit une augmentation de 28% par rapport à l'exercice 2012-2013. Le renforcement de la viabilité des réseaux sur le long terme est resté un objectif prioritaire, et à la fin de 2015, 25 réseaux de CATI étaient considérés comme viables. La plateforme de gestion des connaissances "eTISC" a continué d'enregistrer une forte croissance, le nombre de membres passant de 700 au cours de l'exercice 2012-2013 à près de 1500 membres originaires de plus de 115 pays à la fin de 2015, soit une augmentation de 100%. La plateforme eTISC a ajouté 16 séminaires de formation en ligne et hébergé 10 séances de questions-réponses en direct avec des experts en matière d'appui à l'innovation.

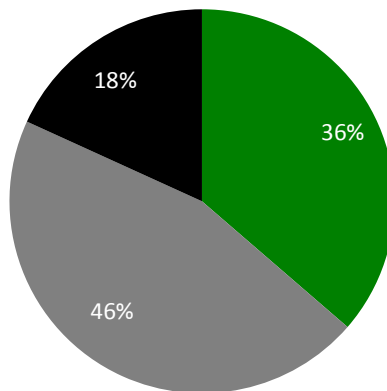
37. Pour répondre à la demande, le Bureau international a continué d'élaborer des produits ayant vocation à appuyer les processus opérationnels des offices de propriété intellectuelle, notamment le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS) et des modules d'assistance. De nouvelles fonctionnalités importantes ont été déployées au cours de l'exercice 2014-2015, notamment une meilleure assistance en matière de gestion électronique des documents et une assistance fournie pour les opérations bilingues, destinée notamment aux offices travaillant en langue arabe. Deux nouveaux modules ont été élaborés et mis à l'essai dans plusieurs offices de propriété intellectuelle :

- WIPO Publish a été conçu pour répondre aux besoins des offices en matière de publication en ligne de données, de documents, de statut juridique et d'informations relatives aux dossiers en matière de propriété intellectuelle, ainsi que pour l'échange de données (y compris l'échange de données pour les bases de données mondiales de l'OMPI). Il a été déployé à des fins d'usage interne dans plus de 10 offices et à des fins de diffusion en ligne d'informations en matière de propriété intellectuelle dans plusieurs autres offices.
 - WIPO File a été conçu pour fournir une solution de dépôt en ligne aux offices de petite et moyenne tailles, notamment une certaine souplesse pour être personnalisé de manière étendue en fonction des conditions locales (par exemple pour les systèmes de paiement locaux). WIPO File a été mis à l'essai avec succès dans un office de propriété intellectuelle, et ce dernier le met à disposition pour les dépôts en ligne.
38. Le projet relatif au réseau du droit d'auteur de l'OMPI (successeur de WIPOCOS) a également été lancé en 2014 dans le but de créer un système interconnecté destiné à la gestion du droit d'auteur et des droits voisins. Le système en était à la phase finale de développement à la fin de l'exercice 2014-2015; il sera déployé dans les organismes de gestion collective des pays en développement et des PMA à partir de 2016.

39. Sur la base des prescriptions et d'un processus de révision établis avec les offices participants, une nouvelle version du portail du Service d'accès numérique aux documents de priorité (DAS) a été lancée pour prendre en charge le cadre révisé de DAS 2.0 en décembre 2014. Le nombre d'offices participants est resté stable (11). En avril 2014, le système WIPO CASE (Accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) a été relié au portail unique de l'IP5, permettant l'échange des informations figurant dans les dossiers entre les deux systèmes. Plusieurs nouveaux offices se sont inscrits à WIPO CASE durant l'exercice 2014-2015, le nombre total d'offices participants passant ainsi à 21, dont 10 ont accepté de transmettre à d'autres offices les informations figurant dans leurs dossiers.

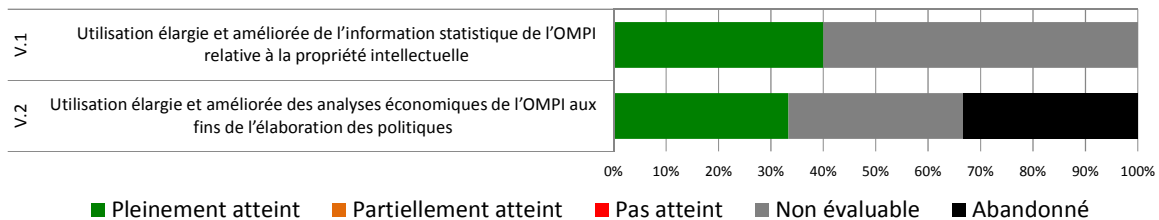
40. En juin 2014, une nouvelle entité multipartite, à savoir le *Consortium ABC*, a été créée, l'objectif étant d'accroître le nombre de livres disponibles dans des formats accessibles aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés. Le Consortium ABC a mené trois activités principales : i) l'assistance technique à la production de livres dans des formats accessibles (financée par les gouvernements de l'Australie et de la République de Corée); ii) la publication ouverte, qui encourage le recours à des technologies permettant de proposer des publications en format accessible natif, de sorte que les nouveaux livres soient accessibles d'emblée à la fois aux personnes voyantes et aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés; iii) *ABC International Book Exchange* (un système d'échange international de livres connu sous le nom de TIGAR), une base de données internationale contenant des titres disponibles dans 55 langues. Dans le cadre de sa première activité, le Consortium ABC a produit 1580 ouvrages pédagogiques au profit de 23 500 étudiants ayant des difficultés de lecture des textes imprimés au Bangladesh, en Inde, au Népal et à Sri Lanka. Dans le cadre de sa deuxième activité, le Consortium ABC a parrainé la Charte de l'édition en format accessible et le Prix international d'excellence en matière d'édition accessible. À la fin de 2015, on dénombrait 4208 téléchargements de titres accessibles par 15 bibliothèques participantes et plus de 58 000 prêts de livres accessibles à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés au cours de la période considérée.

Objectif stratégique V : Source de références mondiale pour l'information et l'analyse en matière de propriété intellectuelle



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résumé des réalisations par résultats escomptés

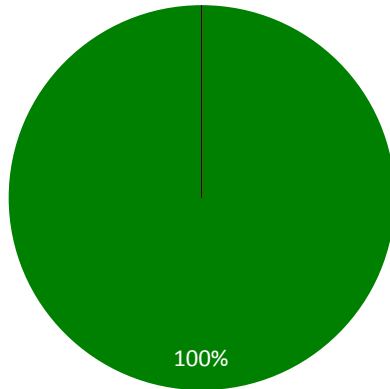


41. Durant l'exercice biennal, le travail d'analyse économique de l'OMPI a réalisé des progrès significatifs en vue de la promotion d'une analyse de haute qualité permettant de relever les défis économiques du système international de la propriété intellectuelle et d'évaluer les effets économiques des choix de politique générale en matière de propriété intellectuelle. La publication du troisième rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde intitulé "Innovation et croissance économique", qui a donné lieu à plus de 200 d'articles dans les médias et suscité l'intérêt des responsables politiques et des milieux universitaires dans le monde entier, constitue une réalisation majeure. Par ailleurs, l'OMPI a continué de publier l'Indice mondial de l'innovation conjointement avec l'Université Cornell et l'INSEAD. En 2014-2015, les lancements du GII, qui ont eu lieu pour la première fois en dehors de Genève, ont été accueillis par le Gouvernement de l'Australie en 2014 et par le Gouvernement du Royaume-Uni en 2015. Là encore, la couverture de l'événement dans les médias et sur les réseaux sociaux a atteint de nouveaux sommets par rapport à l'exercice biennal précédent.

42. Durant l'exercice biennal 2014-2015, des progrès importants ont également été accomplis en ce qui concerne les études économiques ciblées afin de soutenir les travaux des comités de l'OMPI. Et surtout, trois projets du Plan d'action pour le développement ont été conclus sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique, la propriété intellectuelle et l'économie informelle ainsi que la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux. Une seconde phase du projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique, qui applique les études menées à de nouveaux pays en développement, a aussi été lancée en 2015.

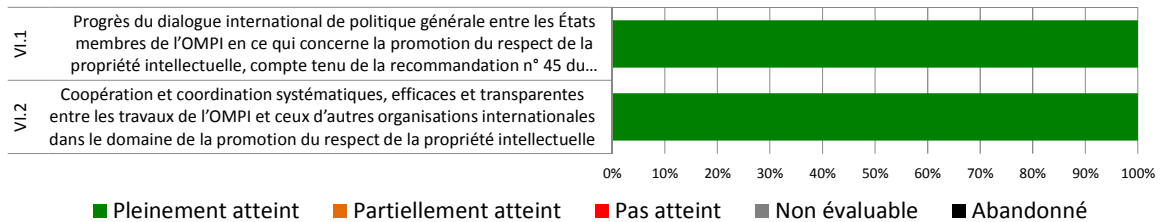
43. Enfin, les travaux statistiques réalisés durant l'exercice biennal 2014-2015 ont également atteint l'objectif de fournir en temps opportun des données statistiques précises et complètes sur la performance du système de propriété intellectuelle à l'échelle mondiale. Mais il est surtout important de relever que des enquêtes statistiques annuelles sur les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle ont été menées et que le nombre moyen de réponses a été de 127 en comparaison avec les 112 réponses reçues lors de l'exercice biennal précédent.

Objectif stratégique VI : Coopération internationale pour le respect de la propriété intellectuelle



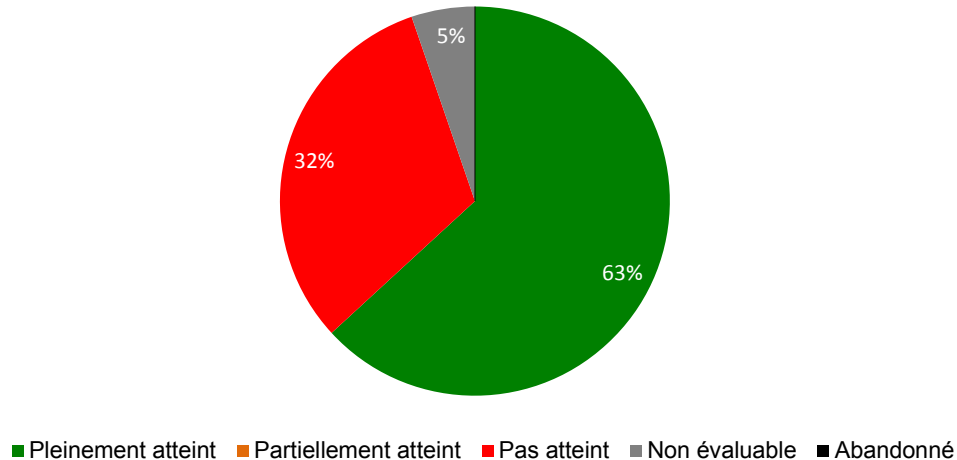
■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résumé des réalisations par résultats escomptés

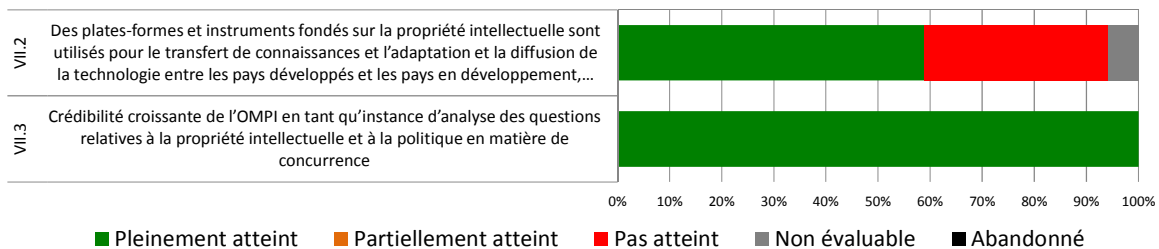


44. Afin de faire avancer le dialogue international entre les États membres de l'OMPI sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle, les neuvième et dixième sessions du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE) (qui se sont tenues du 3 au 5 mars 2014 et du 23 au 25 novembre 2015) ont fait office de "bourse aux idées", facilitant l'échange de pratiques et de données d'expérience nationales. Les trois jours de réunion ont affiché un intérêt croissant pour des stratégies préventives efficaces, allant de thèmes comme la sensibilisation, les nouveaux modèles commerciaux et la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, à des mécanismes alternatifs pour régler les litiges de propriété intellectuelle. Les deux sessions ont été accompagnées d'expositions audiovisuelles présentant des campagnes publiques de communication sur le respect de la propriété intellectuelle et des outils de sensibilisation à l'intention des jeunes. Lors de la onzième session de l'ACE, les États membres sont convenus d'échanger des informations sur les données d'expérience nationales relatives à quatre thèmes : i) activités de sensibilisation et campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment les jeunes, conformément aux priorités des États membres dans le domaine éducatif, entre autres; ii) mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, notamment les mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace; iii) assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment dans l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits tenant compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences entre les traditions juridiques et de l'usage abusif des procédures d'application de la loi; et iv) le renforcement des capacités et l'appui de l'OMPI en faveur des activités de formation conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE.

Objectif stratégique VII : Propriété intellectuelle et enjeux mondiaux



Résumé des réalisations par résultats escomptés



45. Il convient également de noter les progrès significatifs accomplis sur des questions urgentes et interdépendantes qui se posent au niveau mondial, comme la santé publique, le changement climatique et la sécurité alimentaire. Ces progrès ont permis aux décideurs en la matière de mieux comprendre le rapport entre ces défis à relever à l'échelle mondiale, d'une part, et l'innovation et la propriété intellectuelle, d'autre part. Lors de l'exercice biennal, l'OMPI a pu asseoir sa position en tant que source fiable d'appui, de collaboration et de référence en matière d'information sur les questions de politique publique et de propriété intellectuelle, suscitant des demandes continues de contribution et de participation de l'OMPI à des instances établies par d'autres organisations internationales et non gouvernementales, dont l'OMS, l'OMC, des ONG, le secteur privé et des universités. Après son lancement en novembre 2013, l'année 2014 a marqué la première année complète d'exploitation de WIPO GREEN. Grâce à une campagne de sensibilisation ciblée, la visibilité du profil de WIPO GREEN s'est trouvée considérablement accrue. Le réseau de partenaires est passé de 36 à 54 en 2014 et à 65 en 2015 et le nombre d'utilisateurs enregistrés a triplé, passant de 160 en 2013 à 490 à la fin de 2015. La base de données de WIPO GREEN a plus que doublé, passant de 830 entrées en 2013 à 2181 en 2015, suite à une combinaison d'accords d'intégration de base de données et de téléchargements individuels.

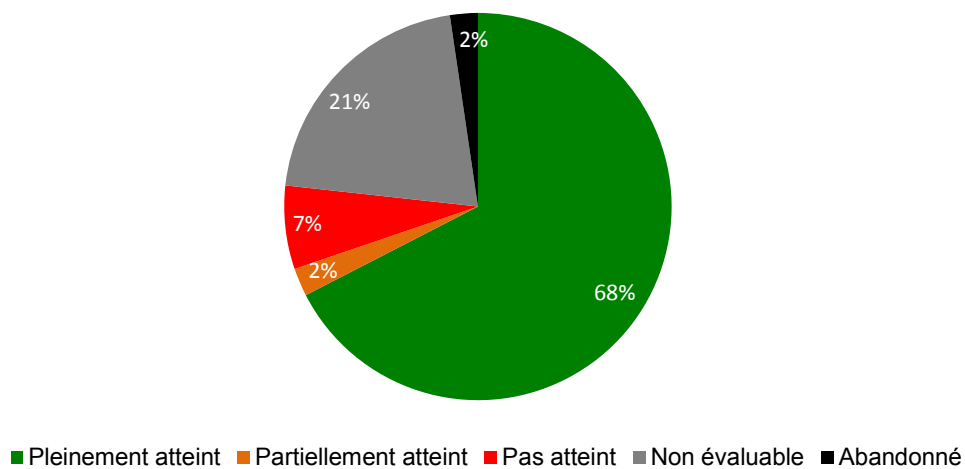
46. Le volet "Mettre les innovations en commun pour lutter contre les maladies tropicales négligées" de WIPO Re:Search a gagné en reconnaissance en tant que plateforme d'appui à l'innovation, au transfert de connaissances et de technologies et au renforcement des capacités dans le domaine de la recherche sur les maladies tropicales négligées, la tuberculose et le paludisme. Au cours de l'exercice biennal, 52 collaborations supplémentaires entre des membres de WIPO Re:Search et 20 nouveaux membres ont été enregistrées, dont six de pays en développement, portant respectivement leur nombre total à 96 collaborations et 100 membres, dont 22 de pays en développement. En outre, le potentiel de la plateforme en matière de transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, des actifs de propriété intellectuelle, y compris le savoir-faire et l'expertise, a encore été démontré en permettant à six chercheurs africains de prendre un congé sabbatique pour effectuer des recherches dans des institutions de recherche à l'étranger. Ces congés sabbatiques, qui ont commencé lors du

dernier exercice biennal, ont été rendus possibles grâce à un fonds fiduciaire fourni par le Gouvernement australien, quatre s'étant terminés à la fin de 2014.

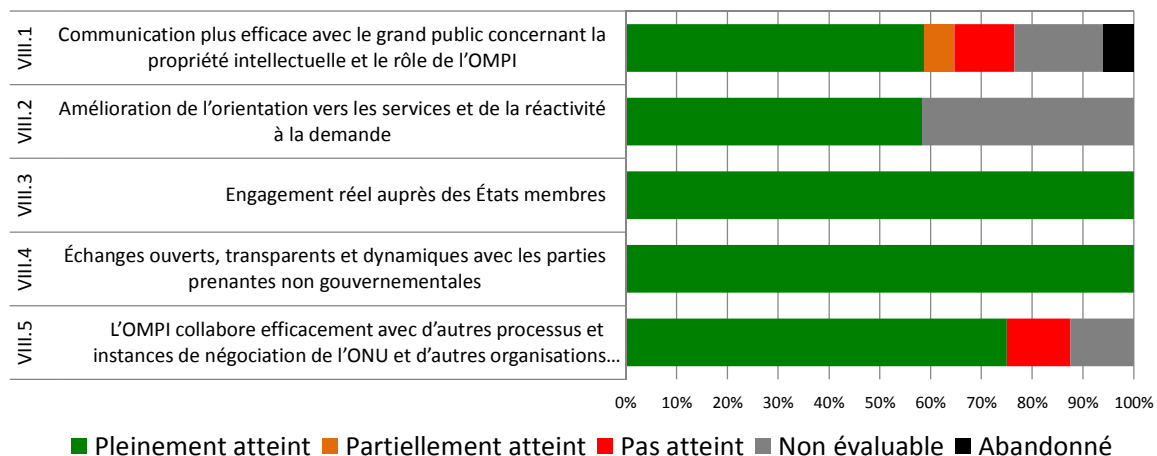
47. Offrant aux participants un centre d'échange d'idées, leur expertise et des informations se rapportant aux trois principaux domaines, en 2014-2015, trois séminaires sur les enjeux mondiaux de l'OMPI ont été organisés et quatre notes d'information sur les enjeux mondiaux ainsi que trois rapports sur les enjeux mondiaux ont été publiés.

48. La coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC a continué à se concentrer sur une meilleure compréhension par les décideurs de l'interaction entre santé, propriété intellectuelle et commerce. En novembre 2014 et en octobre 2015, les quatrième et cinquième colloques trilatéraux se sont tenus à Genève, explorant les enjeux et les opportunités dans le domaine de l'innovation en matière de santé des pays à revenu intermédiaire ainsi que les politiques publiques nécessaires pour garantir qu'une croissance économique rapide contribue à l'accès à une couverture de santé universelle.

Objectif stratégique VIII : Interface de communication dynamique entre l'OMPI, ses États membres et l'ensemble des parties prenantes



Résumé des réalisations par résultats escomptés



49. Les priorités de cet objectif ont continué de porter sur la création et la production de contenus pertinents de haute qualité, sur l'amélioration de la visibilité des travaux de l'OMPI et de leur compréhension par le public et sur le renforcement de la culture du service dans l'Organisation.

50. Une stratégie plus intégrée en matière de contenus et de médias s'est traduite, pour les manifestations majeures et les lancements de produits de l'OMPI, par un impact plus important en matière de communications. L'Indice mondial de l'innovation (GII) est apparu dans les tendances de Twitter à Londres le jour de son lancement au Royaume-Uni en 2015. Grâce à un écho dans certains des médias les plus influents du monde, les rapports emblématiques de l'OMPI sur la propriété intellectuelle (le GII, le Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde (WIPIR), les Revues annuelles du PCT, du système de La Haye et du système de Madrid et les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle) sont des sources de données en matière de propriété intellectuelle et d'innovation qui sont devenues des références mondiales. La promotion du WIPIR a donné lieu à quelque 200 articles de presse durant la semaine ayant suivi sa publication. Des campagnes concertées de sensibilisation dans la presse et les réseaux sociaux en vue de promouvoir la Conférence ministérielle de Dakar en 2014 ont bénéficié d'une large couverture dans les médias audiovisuels et en ligne africains, stimulant l'intérêt du public pour la propriété intellectuelle et les questions relatives au développement. Pour toutes les manifestations importantes, des pages Web ont été publiées dans les six langues officielles. Les activités de sensibilisation déployées à l'appui du Consortium pour des livres accessibles (ABC) ont été renforcées par la production d'une vidéo passionnante sur le travail de renforcement des capacités mené par le Consortium en Inde.

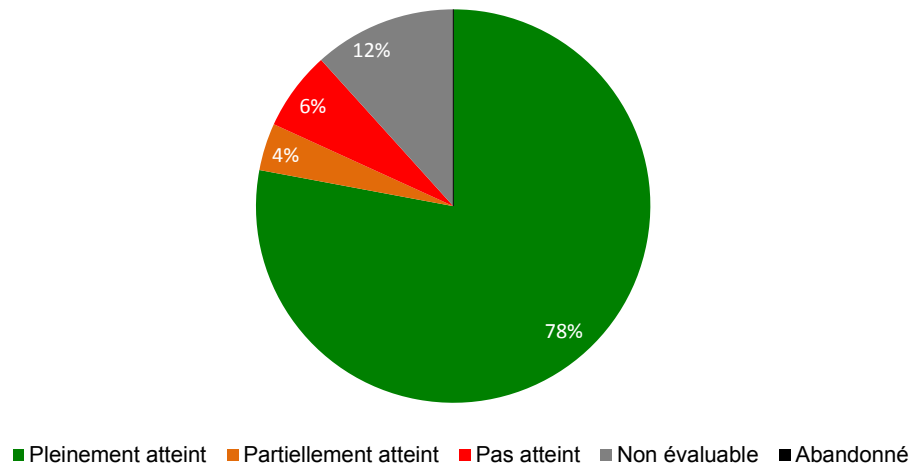
51. L'implication des États membres et du public dans la campagne annuelle autour de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a atteint un niveau record. Le thème "Le cinéma : une passion universelle" a fait l'objet de plus de 350 manifestations signalées dans 105 pays (au regard de 236 manifestations dans 93 pays⁶ en 2013). En 2015, les tweets de #WorldIPDay ont obtenu 5,2 millions d'impressions potentielles (par rapport à 1,55 million en 2013) et quelque 900 retweets. La participation a vraiment été mondiale, les consultations de la version chinoise de la page Web ayant dépassé le nombre de consultations de la version anglaise en 2014, les plus grands nombres de "likes" de la page Facebook venaient de l'Inde, des États-Unis d'Amérique, du Mexique, de l'Égypte et du Brésil.

52. En ce qui concerne les relations extérieures, l'ONU et ses États membres ont mené à bien un certain nombre de processus de négociations majeurs présentant une importance pour les travaux de l'OMPI en 2014-2015, y compris l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba (AAAA) durant la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (FFD3), l'adoption du document intitulé "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030" et l'adoption de l'Accord de Paris dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur le changement climatique (CCNUCC). En tant qu'institution spécialisée des Nations Unies et conformément à son mandat ainsi qu'aux recommandations n^{os} 30 et 40 de son Plan d'action pour le développement, l'OMPI a continué de jouer son rôle en appuyant certains processus grâce à son engagement stratégique et à la fourniture d'informations objectives, basées sur des données avérées et en réagissant dans les meilleurs délais à des demandes spécifiques de contribution et de coopération.

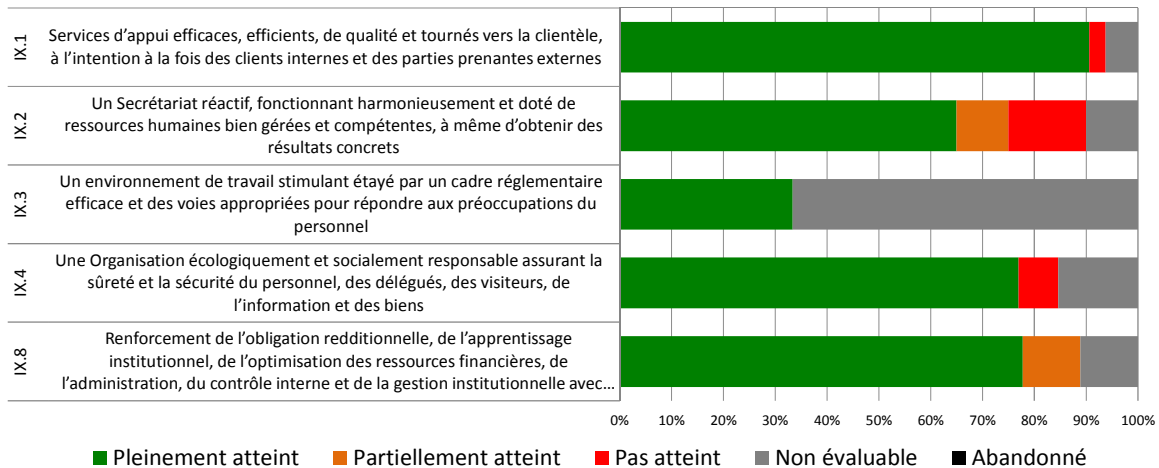
53. Le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI fait partie intégrante de l'Organisation et est conçu pour apporter les services et la coopération de l'OMPI au plus près des États membres, des parties prenantes et des partenaires afin d'accroître l'efficacité et l'efficacité de l'exécution du programme, tout en répondant aux besoins et priorités spécifiques des pays ou des régions qu'ils servent. En 2014, le réseau des bureaux est passé à cinq, avec l'ouverture des bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie. L'année 2015 a marqué le dixième anniversaire de la création du Bureau de l'OMPI à Singapour. Les résultats obtenus lors de l'exercice biennal 2014-2015 ont continué de souligner l'importance de la contribution que les bureaux extérieurs apportent à la mise en œuvre du mandat de l'Organisation.

⁶ Dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013, il était indiqué que la référence à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle avait été signalée dans 89 pays. Le nombre réel de pays l'évoquant était de 93.

Objectif stratégique IX : Structure d'appui administratif et financier efficace afin de permettre à l'OMPI d'exécuter ses programmes



Résumé des réalisations par résultats escomptés



54. La gestion des programmes et des finances de l'OMPI a continué d'être renforcée tout au long de l'exercice biennal afin que les ressources soient utilisées plus efficacement et que des pratiques optimales soient établies dans un secteur de l'administration ayant trait à la planification, à la gestion des performances et à l'appui à diverses activités opérationnelles dans l'ensemble de l'Organisation.

55. En dépit d'une incertitude économique persistante, l'OMPI a terminé l'année avec un résultat global positif de 70,3 millions de francs suisses sur la base des normes IPSAS. Les recettes avant les ajustements IPSAS en 2014-2015 se sont élevées à 775,7 millions de francs suisses, soit 62,4 millions de francs suisses ou 8,8% de plus que les recettes prévues pour l'exercice 2014-2015. Les dépenses biennales pour l'exercice 2014-2015 se sont élevées à 642,6 millions de francs suisses, soit 31,4 millions de francs suisses ou 4,7% de moins que le budget approuvé pour 2014-2015.

56. La vaste étude des pratiques de trésorerie et des risques de l'OMPI, initiée en 2013, a été achevée au printemps 2014, qui a abouti à un ensemble de recommandations portant notamment sur l'utilisation d'instruments de couverture pour réduire l'exposition aux fluctuations de change au sein du PCT. À l'issue d'une analyse approfondie de la stratégie de couverture proposée, qui a été réalisée en 2015, une décision finale a été prise en vue d'établir un modèle de couverture des risques de change, qui simulera les effets de la couverture sur les résultats de l'exercice biennal 2014-2015 et ceux de 2016. À la suite des recherches approfondies menées auprès de diverses banques et institutions financières et d'une étude des nombreuses politiques de placement en vigueur dans l'ensemble du système des

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Nations Unies, une nouvelle politique de placement a été élaborée pour l'Organisation et approuvée par les États membres en 2015.

57. Des progrès significatifs ont été accomplis durant l'exercice biennal en ce qui concerne la poursuite de l'intégration d'une culture de la gestion axée sur les résultats et le renforcement du cycle de gestion des résultats de l'OMPI. Les processus de planification biennaux et annuels ont continué d'être améliorés. En 2014, la planification du niveau des postes a été introduite, rapprochant les résultats escomptés du programme et les objectifs individuels des membres du personnel, et renforçant la transparence et la précision en ce qui concerne l'affectation et l'utilisation des ressources en personnel.

58. La poursuite de l'intégration des composants ERP en 2014-2015 a également permis d'améliorer les capacités en matière d'établissement de rapports et d'outils analytiques. Pour la première fois en 2014, le système AIMS de gestion de l'information administrative et le système de planification de la gestion des résultats (EPM) ont été intégrés, ce qui a permis d'améliorer les informations sur les dépenses réelles par rapport aux dépenses inscrites au budget tirées du système EPM. En outre, l'élément Gestion de la paie du module Ressources humaines de l'ERP a été lancé en janvier 2014, et l'intégration avec le système de planification EPM a été achevée en avril, améliorant considérablement les capacités en matière de gestion des postes. Le module Analyse décisionnelle a évolué au cours de l'exercice biennal, les premiers tableaux de bord ayant été élaborés et mis en service au sein des principaux secteurs administratifs (DGRH, Achats et voyages, Finances et planification des programmes) en 2014 et installés à l'échelle de l'Organisation en 2015. Un tableau de bord en matière de gestion des risques a également été élaboré et mis en service en 2015.

59. Conformément à la feuille de route pour la gestion des risques, un cadre formel et cohérent pour la gestion des risques et les contrôles internes au sein de l'Organisation a été élaboré, dont le dispositif de responsabilisation de l'OMPI, la déclaration relative au risque accepté, la création du Groupe de gestion des risques, l'élaboration de la politique de gestion des risques et le Manuel de la gestion des risques et de contrôles internes.

60. Pour faciliter l'accès en temps réel à l'information sur les risques et les mécanismes de contrôle, appuyer une gestion anticipée des risques et des mécanismes de contrôle et apporter des réponses efficaces aux organismes d'audit, un outil de gestion globale des risques (ERM) a été mis en œuvre au second semestre 2014 et utilisé pour faciliter le processus de planification pour 2015 ainsi que le processus du programme et budget pour 2016-2017.

61. L'exercice biennal 2014-2015 a été le premier exercice biennal de mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines approuvée par les États membres en 2013. Des progrès ont continué d'être faits quant à la prise en considération de la structure de l'Organisation et de la planification des effectifs en tant qu'activités opérationnelles essentielles et pleinement intégrées. L'exercice biennal a notamment été marqué par les réalisations suivantes : i) participation accrue des chefs de programme à la planification des ressources humaines par l'organisation d'ateliers d'introduction et par la mise au point de principes directeurs connexes; ii) élaboration de plans d'action concernant les effectifs pour l'exercice 2014-2015, afin que chaque unité administrative puisse consigner les principales mesures relatives aux ressources humaines pour répondre aux besoins opérationnels; iii) mise à jour des descriptions de poste à l'échelle de l'Organisation afin qu'elles traduisent avec exactitude les priorités opérationnelles; et iv) adéquation améliorée et plus systématique entre les descriptions de poste et les plans de travail annuel. Dans le cadre de l'exercice de planification des effectifs, les responsables ont été invités à étudier la composition optimale des ressources afin de répondre efficacement à leurs besoins opérationnels.

62. En 2014, l'OMPI a établi sa première politique en matière d'égalité des sexes, avec le double objectif d'intégrer la dimension paritaire dans les activités de l'OMPI et de respecter un calendrier précis pour assurer l'équilibre entre les sexes au sein de son personnel à tous les niveaux. Si la proportion de femmes au niveau P4 (46,1%) a représenté une hausse de 2,7 points par rapport au niveau de référence de 2013, atteignant pleinement l'objectif, les objectifs de parité des sexes parmi les postes supérieurs ont continué de représenter un défi. Bien que de nouvelles nominations de femmes aux niveaux P5 et D1 aient permis d'éviter tout élargissement de l'écart entre hommes et femmes à la suite du départ de femmes à ces niveaux, le nombre de femmes au niveau D2 a diminué de 11,1 points par rapport à 2013. Néanmoins, ces pourcentages sont les plus élevés jamais enregistrés dans l'histoire de l'OMPI. Par conséquent, un réseau de coordonnateurs pour les questions d'égalité des sexes couvrant l'ensemble des programmes de l'OMPI a été créé et l'Organisation a rejoint le réseau Geneva Gender Champions dans son engagement collectif en vue de promouvoir les femmes sur le lieu de travail.

63. Le processus de régularisation des agents temporaires de longue durée a été achevé en 2014, et 31 de ces agents ont été régularisés en 2014 à l'issue d'une mise au concours. En outre, 40 postes fixes ont été mis au concours pour la régularisation des fonctions continues au cours de l'exercice biennal (17 en 2014 et 23 en 2015), dont 30 ont été attribués à la fin de 2015. Pendant l'exercice biennal, l'activité de recrutement s'est maintenue à un niveau considérable, ce qui a occasionné une réduction de la durée des recrutements, qui est passée à 19,77 semaines par rapport à 16,03 semaines pour l'exercice 2012-2013. Pour l'exercice biennal, un total de 255 postes ont été mis au concours (183 postes fixes, soit une hausse de 29% par rapport à 2012-2013, et 72 postes temporaires). Au total, quelque 30 320 candidatures ont été reçues. Par ailleurs, la modernisation des systèmes et des processus des DGRH s'est poursuivie. L'élaboration d'une nouvelle plateforme de recrutement intégrée (utilisant Taleo) a commencé en 2015. Cette plateforme est censée réaliser des gains d'efficacité en matière de recrutement.

64. En 2014-2015, les achats et les voyages ont enregistré une belle progression dans la réalisation des objectifs grâce à plusieurs mesures visant à optimiser le coût des biens et services achetés par l'OMPI et à rationaliser ses processus, ce qui a permis de réaliser une économie globale de 3,8 millions de francs suisses en 2015 et de 2,6 millions de francs suisses en 2014. S'agissant des dépenses de voyage, le prix moyen du billet a baissé de 14% en 2015, passant de 1728 à 1484 francs suisses en 2013, ce qui représente des économies considérables au cours de l'exercice biennal. Depuis la mise en œuvre du nouvel outil de réservation en ligne (OBT) en décembre 2014, la valeur moyenne totale des frais par transaction a baissé de 20%, malgré la hausse de la commission de gestion due à un changement de fournisseur. Il convient également de noter que, pendant l'exercice biennal, un effort substantiel a été fourni pour réduire les dépenses liées aux voyages, ce qui s'est traduit par une réduction de la quantité de billets émis et de réservations tardives. Grâce à une supervision étroite des procédures administratives, le délai de traitement moyen des demandes d'achat a été réduit de moitié en cinq ans, entraînant des gains d'efficacité et une réactivité accrue pour l'achat des biens et services. En outre, le pourcentage des biens et services d'origine locale pour les activités de développement est passé à 57% en 2015, soit une hausse de 9% en 2013 et de 12% en 2014.

65. S'agissant des technologies de l'information et de la communication, l'exercice biennal 2014-2015 a été marqué par les améliorations suivantes : un réexamen des contrats de services et des procédures opérationnelles afin de garantir des procédures plus économes, ce qui a permis d'économiser environ 460 000 francs suisses par rapport à 2013; la mise en place et l'essai d'une fonction de reprise des opérations TIC après un sinistre de haut niveau afin de soutenir le système du PCT; la mise en place dans les délais de l'infrastructure des TIC dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, en vue de son ouverture à l'occasion de la vingt-deuxième session du PBC et de la cinquante-quatrième série de réunions des assemblées des États membres de l'OMPI; un nouveau projet d'architecture mondiale des bureaux visant à permettre aux bureaux extérieurs de l'OMPI de se connecter en toute sécurité à l'ensemble des systèmes informatiques administratifs de l'OMPI hébergés au siège, et à leur fournir des services informatiques centralisés et harmonisés; la conclusion d'accords de fourniture de services tenant compte des besoins informatiques particuliers des divers secteurs administratifs et permettant un suivi et un contrôle plus systématiques; et la mise en œuvre d'un système perfectionné de télécopieur destiné à s'intégrer harmonieusement aux systèmes informatiques du système de Madrid ainsi qu'aux systèmes administratifs internes, entraînant des gains d'efficacité et réduisant sensiblement les taux d'erreur de télécopie.

66. S'agissant de la sécurité des informations, le PCT a été soumis, en octobre 2014, dans le cadre du processus d'amélioration continue fondé sur la norme ISO 27001, au deuxième cycle d'audits externes relatifs à la certification ISO 27001. Parallèlement, il est passé de la version 2005 à la version la plus récente de la norme (ISO 27001:2013). En octobre 2015, la certification a été étendue pour inclure les opérations des systèmes de Madrid et de La Haye, en sus du PCT. L'organisation de campagnes d'hameçonnage simulé, lancées pour la première fois en 2014, a permis de continuer à sensibiliser les utilisateurs aux menaces à la sécurité de l'information. En effet, on a constaté une augmentation nette du nombre d'utilisateurs signalant des problèmes d'hameçonnage (1% en 2014 contre 59%) ainsi qu'une baisse de 10% du nombre d'utilisateurs qui se sont laissés prendre par les campagnes d'hameçonnage (en moyenne, 17% en 2014 et 7% en 2015).

67. La politique linguistique de l'OMPI a continué d'être mise en œuvre de manière efficace avec l'extension de la couverture en six langues aux groupes de travail, de manière échelonnée et dans un souci d'efficacité. Selon le calendrier indiqué par les États membres, la couverture a été étendue en 2014-2015 au i) Groupe de travail du PCT; ii) au Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels; iii) au

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques et iv) au Groupe de travail sur la révision de la CIB.

68. Parmi les principales réalisations de 2014-2015 figure l'inauguration de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI. Le projet de nouvelle salle de conférence a été livré en plusieurs étapes, avec la réalisation de divers essais techniques menés en parallèle, secteur par secteur. Le nouveau centre d'accès a été achevé en juillet 2014; l'aménagement extérieur entre le Nouveau Bâtiment, la nouvelle salle de conférence et le bâtiment AB a été achevé à la fin du mois d'août 2014. La nouvelle salle de conférence de l'OMPI a quant à elle été achevée à la fin du mois d'août et était prête pour la session du Comité du programme et budget tenue du 1^{er} au 5 septembre 2014. Les nouvelles constructions et les rénovations ont été achevées dans leur intégralité en septembre 2014, dans la nouvelle salle de conférence et à trois étages du bâtiment AB, en vue de la session des assemblées du 22 au 30 septembre 2014. Il convient notamment de mentionner l'inauguration de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI le jour de l'ouverture des assemblées, en présence des États membres et observateurs de l'OMPI, de fonctionnaires du pays hôte (aux niveaux fédéral, cantonal et municipal), de représentants d'autres organisations du système des Nations Unies et des quelque 70 sociétés ou entreprises ayant contribué à la construction et à l'achèvement du projet. Un certain nombre d'éléments de l'aménagement extérieur ont été abordés dans le courant de l'année 2015. Le projet s'est achevé dans les délais pour les assemblées de l'OMPI, même s'il a été retardé d'avril à septembre 2014, compte tenu de la complexité du travail, en particulier lors des derniers mois.

69. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, d'autres réalisations ont abouti ou ont progressé dans le domaine de la sûreté et de la sécurité, notamment l'ouverture du nouveau centre d'accès de l'OMPI (réception du bâtiment AB) et du Centre des opérations de coordination de sécurité, en temps utile pour appuyer efficacement la vingt-deuxième session du PBC et les Assemblées de l'OMPI en 2014, ainsi que plus de 200 conférences et manifestations en 2015, auxquelles ont pris part le personnel, des délégués, des visiteurs et le public. Par ailleurs, le projet H-MOSS (Normes minimales de sécurité opérationnelle pour les villes sièges) a été achevé en 2015, aboutissant à des améliorations qui ont sensiblement renforcé la sûreté et la sécurité sur le campus de l'OMPI.

III. BUDGET CONSOLIDÉ ET DÉPENSES RÉELLES POUR 2014-2015

Tableau 1 : Résumé par programme pour 2014-2015
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014 2015 après virements	Dépenses 2014-2015
1 Droit des brevets	4 950	5 390	5 354
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	6 162	5 530	5 192
3 Droit d'auteur et droits connexes	16 430	16 764	16 140
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	7 864	6 372	5 438
5 Système du PCT	197 973	195 354	186 155
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	55 245	57 428	55 709
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	11 175	10 947	9 879
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	4 341	3 519	3 138
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	32 325	31 485	29 067
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	8 443	8 338	7 644
11 Académie de l'OMPI	11 883	11 714	11 845
12 Classifications internationales et normes	7 317	7 298	7 507
13 Bases de données mondiales	4 692	5 060	4 954
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	7 539	6 830	6 860
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	11 628	12 050	11 940
16 Économie et statistiques	5 336	5 165	4 903
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	3 989	4 160	3 811
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	6 938	7 056	6 707
19 Communications	17 257	16 506	15 961
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	12 435	12 515	11 036
21 Direction générale	18 945	20 827	18 642
22 Gestion des programmes et des ressources	28 032	28 162	27 397
23 Gestion et mise en valeur des ressources humaines	23 561	25 189	24 699
24 Services d'appui généraux	47 400	47 883	46 526
25 Technologies de l'information et de la communication	45 269	48 676	47 968
26 Supervision interne	5 116	4 972	4 550
27 Services de conférences et services linguistiques	41 117	39 383	35 782
28 Sécurité et sécurité	10 786	11 604	11 272
29 Nouvelle salle de conférence	834	4 303	4 108
30 Petites et moyennes entreprises (PME) et innovation	6 696	5 508	5 503
31 Système de La Haye	7 587	7 303	6 909
Non affecté	4 727	701	-
Total général	673 993	673 993	642 597

Tableau 2 : Résumé par résultat escompté pour 2014-2015
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
I.1	Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	15 734	12 498	11 624
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	7 899	12 038	10 949
I.3	Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	439	763	750
II.1	Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	24 062	22 412	20 597
II.2	Amélioration du système du PCT	3 106	3 862	4 004
II.3	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	172 856	171 056	163 181
II.4	Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	5 953	5 844	5 364
II.5	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 351	2 400	2 399
II.6	Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	15 658	18 220	17 244
II.7	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	40 932	40 885	39 925
II.8	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	3 557	4 163	3 646
II.9	Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 889	7 531	6 928
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	13 616	10 522	9 486
III.2	Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	36 956	32 734	31 459
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	4 199	3 381	2 972
III.4	Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	5 398	5 144	5 055
III.5	Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	509	450	408

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget final 2014-2015 après virements</i>	<i>Dépenses 2014-2015</i>
III.6	Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	4 419	4 066	4 065
IV.1	Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	7 317	7 298	7 507
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	18 046	21 217	20 748
IV.3	Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 810	1 296	1 080
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	17 284	18 037	17 557
V.1	Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	2 141	2 209	2 109
V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	4 261	3 918	3 800
VI.1	Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	429	1 119	1 054
VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	1 124	732	695
VII.2	Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	4 401	3 503	3 348
VII.3	Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	2 032	1 959	1 754
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	12 882	12 923	12 335
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	5 536	5 805	5 590
VIII.3	Engagement réel auprès des États membres	6 747	8 100	7 273
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	1 771	1 317	1 388
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	5 949	9 112	8 176

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget final 2014-2015 après virements</i>	<i>Dépenses 2014-2015</i>
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	150 797	156 682	151 129
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	36 603	33 654	32 204
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	2 971	2 238	1 837
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	13 992	16 607	15 866
IX.8	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	6 641	7 594	7 092
	Non affecté	4 727	701	—
		673 993	673 993	642 597

IV. RAPPORT SUR LES DÉPENSES DE DÉVELOPPEMENT EN 2014-2015

70. Le programme et budget pour 2014-2015 (tableau 6) propose une estimation des dépenses de développement pour cet exercice biennal par programme (tableau 6 du programme et budget 2014-2015) et par résultat escompté (tableau du cadre de résultats, page 14 (version anglaise) dans le programme et budget 2014-2015). Pour 2014-2015, ces ressources sont qualifiées de dépenses de développement uniquement lorsque le bénéficiaire est un pays en développement et que des ressources équivalentes ne sont pas prévues pour des pays développés. Les montants indiqués ne tiennent pas compte des réductions de taxes accordées aux déposants de pays en développement⁷ dans le cadre des systèmes d'enregistrement international. Le présent rapport fournit un aperçu des dépenses réelles de développement au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

71. Il convient de rappeler qu'une estimation détaillée des dépenses de développement a été introduite pour la première fois dans le programme et le budget révisés de l'exercice 2008-2009. La méthodologie élaborée pour 2010-2011 était, comme pour l'exercice 2008-2009, basée sur des estimations élevées au titre du programme. En 2012-2013, la méthode a été considérablement améliorée au moyen d'une stratégie ascendante détaillée par niveau d'activité. Cette démarche révisée, complétée par la mise au point de mécanismes de suivi des dépenses de développement via la procédure ERP, a permis de rendre compte de manière plus fine des dépenses de développement. La méthode utilisée pour estimer la part consacrée au développement dans le budget 2014-2015 suit parfaitement la méthode adoptée en 2012-2013. Ce mécanisme a été encore amélioré pour l'exercice 2014-2015 avec la mise en place d'une méthode plus précise pour l'affectation de ressources en personnel par niveau d'activité. Les dépenses estimées de développement en 2014-2015, par programme, ont donc été établies par application de la définition des ressources consacrées au développement susmentionnée aux activités de programme en étroite concertation avec les chefs de programme.

72. Les tableaux 3 et 4 ci-dessous donnent un aperçu des dépenses de développement estimées par programme et par résultat escompté, sur la base du budget final après virements et des dépenses réelles en 2014-2015. Pour de plus amples informations sur les résultats obtenus liés au développement et sur l'utilisation du budget au cours de l'exercice biennal, veuillez vous référer aux évaluations individuelles de l'exécution des programmes figurant dans le présent rapport.

73. Les explications des différences entre le budget approuvé, le budget final après virements et les dépenses réelles de l'exercice biennal 2014-2015 figurent dans les commentaires sur l'utilisation des ressources réelles sous chaque programme.

⁷ Conformément à la pratique établie, les pays en transition étaient pris en considération aux fins du programme et budget.

Tableau 3 : Dépenses de développement par programme en 2014-2015
(en milliers de francs suisses)

Programs (relevant shares of program resources)	Budget 2014-2015 approuvé			Budget final 2014-2015 après virements			Dépenses 2014-2015		
	Budget approuvé	Projets relevant du Plan d'action pour le développement	Total, y compris les projets relevant du Plan d'action pour le développement	Budget après virements	Projets relevant du Plan d'action pour le développement	Total, y compris les projets relevant du Plan d'action pour le développement	Budget proposé	Projets relevant du Plan d'action pour le développement	Total, y compris les projets relevant du Plan d'action pour le développement
1 Droit des brevets	4 139	-	4 139	4 653	-	4 653	4 654	-	4 654
2 Marques, dessins et modèles industriels et indications géographiques	3 157	487	3 644	2 412	487	2 899	2 317	351	2 668
3 Droit d'auteur et droits connexes	12 812	283	13 095	13 557	659	14 215	13 149	513	13 662
4 Savoirs traditionnels, expressions culturelles traditionnelles et ressources génétiques	5 576	-	5 576	5 136	-	5 136	4 460	-	4 460
5 Système du PCT	4 727	-	4 727	5 831	433	6 264	5 133	393	5 527
6 Systèmes de Madrid et de Lisbonne	6 889	-	6 889	6 805	-	6 805	6 489	-	6 489
7 Arbitrage, médiation et noms de domaine	188	-	188	147	-	147	133	-	133
8 Coordination du Plan d'action pour le développement	4 341	-	4 341	3 519	-	3 519	3 138	-	3 138
9 Afrique, pays arabes, Asie et Pacifique, pays d'Amérique latine et des Caraïbes, pays les moins avancés	32 325	-	32 325	31 268	217	31 485	28 933	134	29 067
10 Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie	7 518	-	7 518	6 908	-	6 908	6 379	-	6 379
11 Académie de l'OMPI	11 883	-	11 883	11 714	-	11 714	11 845	-	11 845
12 Classifications internationales et normes	1 181	-	1 181	1 480	-	1 480	1 381	-	1 381
13 Bases de données mondiales	1 173	-	1 173	1 266	-	1 266	1 238	-	1 238
14 Services d'accès à l'information et aux savoirs	7 293	-	7 293	6 081	26	6 107	6 158	26	6 184
15 Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle	9 323	-	9 323	9 577	-	9 577	9 849	-	9 849
16 Économie et statistiques	404	801	1 205	715	267	982	569	105	674
17 Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle	3 550	-	3 550	3 738	-	3 738	3 425	-	3 425
18 Propriété intellectuelle et défis mondiaux	5 426	-	5 426	4 718	-	4 718	4 369	-	4 369
19 Communications	6 481	-	6 481	5 607	-	5 607	5 258	-	5 258
20 Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs	5 621	-	5 621	5 715	-	5 715	4 778	-	4 778
21 Direction générale	1 939	-	1 939	2 313	-	2 313	2 085	-	2 085
24 Services d'appui généraux	738	-	738	826	-	826	800	-	800
26 Supervision interne	937	-	937	525	-	525	458	-	458
30 Petites et moyennes entreprises (PME) et innovation	6 507	-	6 507	5 508	-	5 508	5 503	-	5 503
TOTAL	144 128	1 571	145 699	140 017	2 088	142 105	132 500	1 524	134 023
Dépenses en faveur du développement : pourcentage du budget total	21,4%			20,8%			20,6%		

Tableau 4 : Dépenses de développement par résultat escompté en 2014-2015*
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé pour les dépenses de développement	Budget final 2014-2015 après virements pour les dépenses de développement	Dépenses 2014-2015 au titre du développement
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	8 772	7 740	7 248
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	7 899	11 884	10 829
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	-	-	-
II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	5 022	6 379	5 476
II.2 Amélioration du système du PCT	206	296	304
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	-	-	-
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	354	252	234
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	-	-	-

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé pour les dépenses de développement	Budget final 2014-2015 après virements pour les dépenses de développement	Dépenses 2014-2015 au titre du développement
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	6 549	6 415	6 031
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	958	956	909
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	291	400	344
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	169	121	111
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	13 616	10 522	9 486
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	36 716	32 579	31 312
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	4 199	3 381	2 972
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	5 398	5 144	5 055
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	509	450	408
III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	4 231	4 066	4 065
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes du monde entier à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que son utilisation et sa diffusion	1 181	1 480	1 381
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	14 991	16 168	15 741
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	702	324	270
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	14 704	15 387	15 277
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	-	-	-
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	2 270	1 944	1 679

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2014-2015 approuvé pour les dépenses de développement</i>	<i>Budget final 2014-2015 après virements pour les dépenses de développement</i>	<i>Dépenses 2014-2015 au titre du développement</i>
VI.1	Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	305	637	585
VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	843	382	348
VII.2	Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	3 081	2 528	2 400
VII.3	Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	2 032	1 959	1 754
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	4 963	3 940	3 557
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	2 024	2 675	2 551
VIII.3	Engagement réel auprès des États membres	–	–	–
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	–	–	–
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	2 778	3 571	3 240
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	–	–	–
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	–	–	–
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	–	–	–
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	–	–	–
IX.8	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	937	525	458
		145 699	142 105	134 023

V. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DE MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS POUR L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

MESURES DE MAÎTRISE DES COÛTS MISES EN ŒUVRE EN 2014-2015

<i>Rapport coût-efficacité</i>	Économies annuelles en 2014 (en francs suisses)	Économies annuelles en 2015 (en francs suisses)	Baisse du coût unitaire pour 2014* (en francs suisses)	Baisse du coût unitaire pour 2015 (en francs suisses)	Remarques
A	B	C	D	E	F
Baisse des coûts généraux du traitement des demandes internationales selon le PCT publiées, résultant de l'amélioration de la gestion des engagements financiers relatifs à la sous-traitance de services de traduction et d'une augmentation de la productivité			722 francs suisses en 2013 contre 662 francs suisses en 2014, soit une baisse de 60 francs suisses (8,3%)	662 francs suisses en 2014 contre 735 francs suisses en 2015, soit une augmentation de 73 francs suisses (11%)	Le coût unitaire s'entend du coût moyen d'une unité produite. Le calcul du coût unitaire tient compte du coût total de production, qui comprend les dépenses concernant exclusivement le système du PCT et les dépenses pour les activités d'appui au système (pour plus de détails, voir le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015).
Baisse du coût du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement en vertu du système de Madrid				837 francs suisses en 2014 contre 743 francs suisses en 2015, soit une baisse de 94 francs suisses (11%)	Voir le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 pour plus d'informations sur les indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid.
Baisse du coût des voyages au titre du congé dans les foyers résultant de la mise en œuvre de la nouvelle politique en matière de voyages au titre du congé dans les foyers (OI 22/2014)	sans objet	267 000			La nouvelle politique en matière de voyages au titre du congé dans les foyers a commencé à être mise en œuvre en 2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p><i>Rapport coût-efficacité</i></p> <p>A</p>	<p>Économies annuelles en 2014 (en francs suisses)</p> <p>B</p>	<p>Économies annuelles en 2015 (en francs suisses)</p> <p>C</p>	<p>Baisse du coût unitaire pour 2014* (en francs suisses)</p> <p>D</p>	<p>Baisse du coût unitaire pour 2015 (en francs suisses)</p> <p>E</p>	<p>Remarques</p> <p>F</p>
<p>Baisse du prix moyen des billets d'avion résultant de la mise en œuvre de nouveaux moyens technologiques offrant des tarifs plus économiques (billets restrictifs ou non remboursables). Ces outils sont configurés en pleine conformité avec la politique de l'OMPI en matière de voyages et encouragent les réservations anticipées</p>			<p>1 728 francs suisses en 2013 contre 1 598 francs suisses en 2014 (soit une baisse de 7,5%)</p>	<p>1 481 francs suisses en 2015 (soit une baisse supplémentaire de 7,3% par rapport à 2014)</p>	<p>2014 : un effort substantiel a été fourni pour réduire les dépenses liées aux voyages, ce qui s'est traduit par une réduction de la quantité de billets émis et de la quantité de réservations tardives.</p> <p>2015 : la mise en place d'un outil de réservation en ligne et de rapports sur les demandes d'autorisation de voyage soumises tardivement (16 jours avant le départ) ont permis d'améliorer les tarifs des réservations anticipées, ce qui s'est traduit par la mise à disposition de billets moins chers sur le marché (ces billets s'entendent des billets émis par l'agent de voyages, le PNUD ou achetés directement).</p>
<p>Baisse du montant moyen des frais généraux de transaction payés à l'agent de voyages, au PNUD et via l'outil de réservation en ligne</p>			<p>119</p>	<p>95</p>	<p>Les mesures visant à assurer l'utilisation de l'outil de réservation en ligne pour tous les voyages simples (une destination) a permis d'émettre 69% du nombre total de billets émis par l'agent de voyages et de faire baisser le montant moyen des frais de transaction.</p>
<p>Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI</p>	<p>2 663 000</p>	<p>3 826 361</p>			<p>2014 : des économies de 1 598 000 francs suisses ont été réalisées par le biais du Groupe des activités communes d'achat (groupe ACA) et 1 064 000 francs suisses ont été économisés du fait des négociations menées par l'OMPI à l'issue d'appels d'offres ou des négociations menées avec des fournisseurs exclusifs.</p> <p>2015 : des économies de 1 316 919 francs suisses ont été réalisées par le biais du groupe ACA et 2 509 442 francs suisses ont été économisés du fait des négociations menées par l'OMPI à l'issue d'appels d'offres ou des négociations menées avec des fournisseurs exclusifs.</p>

<p><i>Rapport coût-efficacité</i></p> <p>A</p>	<p>Économies annuelles en 2014 (en francs suisses)</p> <p>B</p>	<p>Économies annuelles en 2015 (en francs suisses)</p> <p>C</p>	<p>Baisse du coût unitaire pour 2014* (en francs suisses)</p> <p>D</p>	<p>Baisse du coût unitaire pour 2015 (en francs suisses)</p> <p>E</p>	<p>Remarques</p> <p>F</p>
<p>Réduction de la consommation énergétique nécessaire au système de refroidissement grâce à l'utilisation des eaux du lac Léman plutôt que des eaux de la ville. Il n'est ainsi pas nécessaire d'utiliser des machines pour faire baisser la température de l'eau, ce qui permet de réduire la consommation d'électricité et d'eau utile au fonctionnement du système de refroidissement</p>	<p>35 000</p>	<p>75 000</p>			<p>2014. Bâtiment AB : réduction de la consommation d'électricité et d'eau du fait du raccordement du bâtiment au système de refroidissement. Le raccordement a été achevé vers le milieu de l'année. Des économies n'ont donc été réalisées qu'au second semestre.</p> <p>2015. Bâtiment AB : économies pour l'année entière (70 000 francs suisses).</p> <p>2015. Bâtiment du PCT : le raccordement du système de refroidissement utilisant les eaux du lac Léman a été opérationnel à partir de novembre 2015 (d'où une économie de 5 000 francs suisses pour deux mois).</p>
<p>Réduction de la consommation d'électricité dans tous les bâtiments de l'OMPI résultant de l'installation de luminaires avec détecteur de présence, d'ampoules à économie d'énergie, de dispositifs de synchronisation de l'éclairage dans les parkings et de nouvelles armoires électriques plus efficaces pour le fonctionnement des installations électriques à tous les étages des bâtiments.</p>	<p>15 000</p>	<p>45 000</p>			<p>Les mesures appliquées en 2014 ont permis de réaliser des économies de 15 000 francs suisses en 2014 et de 30 000 francs suisses en 2015.</p> <p>Des mesures ont continué d'être appliquées à d'autres étages et dans d'autres zones des bâtiments sur le campus de l'OMPI, ce qui a permis de réaliser des économies supplémentaires de 15 000 francs suisses en 2015.</p>
<p>Réduction de la consommation d'eau résultant, entre autres, de l'utilisation des eaux du lac au lieu des eaux de la ville</p>	<p>19 500</p>	<p>125 500</p>			

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Rapport coût-efficacité	Économies annuelles en 2014 (en francs suisses)	Économies annuelles en 2015 (en francs suisses)	Baisse du coût unitaire pour 2014* (en francs suisses)	Baisse du coût unitaire pour 2015 (en francs suisses)	Remarques
A	B	C	D	E	F
Réduction du tarif de l'électricité du fait de l'engagement d'un nouveau fournisseur à l'issue d'un appel d'offres avec d'autres organismes des Nations Unies basés à Genève	sans objet	164 000			Le contrat avec le nouveau fournisseur est entré en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015.
Résiliation des baux de location des sites de stockage	12 178 (7 845 francs suisses pour Meyrin IV et 4 333 francs suisses pour La Praille)	54 150 (31 380 francs suisses pour Meyrin IV 15 000 francs suisses pour La Praille et 7 770 francs suisses pour Meyrin II)			Le bail de location du site de stockage Meyrin IV a été résilié le 30 septembre 2014; celui de La Praille, en novembre 2014. En 2015, le bail de location du site de Meyrin II a été résilié par anticipation (avant la date fixée par le contrat, à la fin janvier 2016, et en accord avec le locataire suivant).
Résiliation, en plusieurs fois, de 32 abonnements au Parking des Nations, entre août et décembre 2014	3 404	61 440			
Résiliation, en plusieurs fois, de 20 abonnements supplémentaires au Parking des Nations en 2015	sans objet	62 052			
Résiliation de 5 abonnements dans le parking du bâtiment CAM en 2015	sans objet	8 340			
Réduction de l'utilisation des fournitures de bureau	8 193	9 269			Les économies réalisées en 2014 ont légèrement augmenté en 2015.

<p><i>Rapport coût-efficacité</i></p> <p>A</p>	<p>Économies annuelles en 2014 (en francs suisses)</p> <p>B</p>	<p>Économies annuelles en 2015 (en francs suisses)</p> <p>C</p>	<p>Baisse du coût unitaire pour 2014* (en francs suisses)</p> <p>D</p>	<p>Baisse du coût unitaire pour 2015 (en francs suisses)</p> <p>E</p>	<p>Remarques</p> <p>F</p>
<p>Mise en place d'un système de gestion des appareils mobiles (MDM) comprenant des services plus intégrés à un coût plus faible (OI 17/2014)</p>	<p>112 691</p>	<p>277 540</p>	<p>177 francs suisses en 2013 contre 111 francs suisses in 2014, soit une baisse de 37% du coût mensuel moyen d'un appareil</p>	<p>111 francs suisses en 2014 contre 115 francs suisses en 2015, soit une augmentation de 3,6% du coût mensuel moyen d'un appareil. Le coût moyen en 2015 reste très inférieur au coût de 2013.</p>	<p>Les dépenses totales relatives à l'abonnement Swisscom ont baissé pour passer de 799 815 francs suisses en 2013 (374 appareils à la fin de l'année) à 520 430 francs suisses en 2014 (404 appareils à la fin de l'année). Des coûts ponctuels ont été supportés en 2014 (166 784 francs suisses) afin de couvrir le renouvellement d'un appareil, une note de crédit Swisscom correspondant à l'achat d'appareils, des licences MDM et l'installation des infrastructures MDM. En 2015, le total des dépenses s'est établi à 522 276 francs suisses (364 appareils à la fin de l'année).</p>
<p>Mise en œuvre d'une nouvelle politique de gestion des boîtes aux lettres électroniques à partir de mars 2015.</p>	<p>sans objet</p>	<p>70 000</p>			<p>Cette nouvelle politique a permis d'archiver et de nettoyer progressivement plus de 1480 anciennes boîtes aux lettres électroniques au cours de l'année 2015, ce qui constitue une réduction nette d'environ 113 000 francs suisses par an. D'autres coûts continueront ainsi d'être évités au cours de l'exercice biennal 2016-2017.</p>

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p><i>Rapport coût-efficacité</i></p> <p>A</p>	<p>Économies annuelles en 2014 (en francs suisses)</p> <p>B</p>	<p>Économies annuelles en 2015 (en francs suisses)</p> <p>C</p>	<p>Baisse du coût unitaire pour 2014* (en francs suisses)</p> <p>D</p>	<p>Baisse du coût unitaire pour 2015 (en francs suisses)</p> <p>E</p>	<p>Remarques</p> <p>F</p>
<p>Réduction des coûts de traduction résultant de la renégociation des contrats avec les traducteurs externes, du lancement d'autres appels d'offres internationaux afin de répondre aux besoins de traduction en arabe, en chinois et en russe, compte tenu des enseignements tirés en matière de sous-traitance de traductions vers le français et l'espagnol, et de l'utilisation d'outils de traduction et de terminologie assistées par ordinateur</p>	<p>306 375</p>	<p>601 084</p>	<p>0,63 francs suisses en 2013 contre 0,59 franc suisse en 2014 (soit une réduction du coût de la traduction au mot de 0,04 franc suisse)</p>	<p>Coût au mot encore réduit à 0,57 franc suisse en 2015 (soit une baisse supplémentaire de 0,02 franc suisse).</p>	
<p>Réduction des coûts d'impression résultant de la renégociation du contrat de base pour les imprimeurs</p>	<p>243 000***</p>	<p>399 000</p>	<p>Baisse du coût par page qui passe de 0,20 franc suisse en 2013 à 0,15 franc suisse en 2014, soit une baisse de 26%***</p>	<p>Le coût par page en 2015 est resté le même qu'en 2014, soit 0,15 franc suisse</p>	
<p>Réduction des coûts postaux résultant de la négociation de tarifs plus bas avec des prestataires de services postaux externes et du groupement d'adresses</p>	<p>71 662***</p>	<p>189 367</p>			<p>2014 : les renégociations des contrats avec les services postaux ont permis de réduire globalement les coûts d'expédition de 4% par rapport à 2013.</p> <p>2015 : réduction de 11% en 2015 par rapport à 2013.</p>

Rapport coût-efficacité A	Économies annuelles en 2014 (en francs suisses) B	Économies annuelles en 2015 (en francs suisses) C	Baisse du coût unitaire pour 2014* (en francs suisses) D	Baisse du coût unitaire pour 2015 (en francs suisses) E	Remarques F
Réduction du nombre d'agents de sécurité externes et de leur quantité d'heures de travail.	331 882***	708 739			2014 : une réduction globale de 8,4% (331 882 francs suisses) a été observée par rapport à 2013 (3 943 837 francs suisses) – 3 611 955 francs suisses en 2014 – résultant de la diminution du nombre d'agents de sécurité ARNDT en 2014 et d'une réduction de 25% des exigences en matière de capacité d'intensification 2015 : une réduction globale de 17,9% (708 739 francs suisses) a été observée par rapport à 2013 – 3 235 098 francs suisses en 2015 – résultant du redéploiement intelligent d'agents de sécurité ARNDT après la mise en place de portillons d'accès automatiques et du Centre des opérations de coordination de sécurité dans le cadre du projet H-MOSS. Ces mesures ont permis de réduire la quantité totale d'heures de travail effectuées par les agents de sécurité et de réduire de 29% les exigences en matière de capacité d'intensification

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<i>Rapport coût-efficacité</i>	Économies annuelles en 2014 (en francs suisses)	Économies annuelles en 2015 (en francs suisses)	Baisse du coût unitaire pour 2014* (en francs suisses)	Baisse du coût unitaire pour 2015 (en francs suisses)	Remarques
A	B	C	D	E	F
Baisse des coûts généraux pour le traitement des demandes internationales dans le cadre du système de La Haye			Baisse du coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé, qui passe de 420 francs suisses en 2013 à 366 francs suisses en 2014 (soit une baisse de 54 francs suisses ou 13%). Baisse du coût unitaire par document enregistré, qui passe de 1 570 francs suisses en 2013 à 1 483 francs suisses en 2014 (soit une baisse de 87 francs suisses ou 5,5%).	Réduction supplémentaire du coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé, qui passe de 366 francs suisses en 2014 à 337 francs suisses en 2015 (soit une baisse de 29 francs suisses ou 7,9%). Réduction supplémentaire du coût unitaire par document enregistré, qui passe de 1 483 francs suisses en 2014 à 1 153 francs suisses en 2015 (soit une baisse de 330 francs suisses ou 22,3%)	Voir le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 pour plus d'informations sur les indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye.
Baisse des primes résultant de la renégociation du contrat d'assurance pour les accidents professionnels	sans objet	200 000			La renégociation de l'assurance accidents professionnels a permis d'économiser quelque 200 000 francs suisses en 2015.

Il se peut que les chiffres ne s'additionnent pas en raison de l'arrondi.

**Informations telles que figurant dans le document WO/PBC/23/COST EFFICIENCIES REALIZED IN 2014, sauf indication contraire*

***Économies annuelles en 2015 par rapport à 2013*

****Chiffres révisés en avril 2016*

RECOUVREMENTS DE COÛTS EN 2014-2015

Recouvrement des coûts	Économies annuelles en 2014 * (en francs suisses)	Économies annuelles en 2015 (en francs suisses)	Ventilation des coûts pour 2014* (en francs suisses)	Ventilation des coûts pour 2015 (en francs suisses)	Remarques	Service responsable
A	B	C	D	E	F	G
Recettes générées par la location des locaux de l'OMPI à d'autres entités**	195 000	195 000	124 766 CIC 17 500 antenne Swisscom 32 500 antenne Orange 9 504 AMFIE (un bureau dans le bâtiment CAM) 9 298 guichet de banque UBS dans le bâtiment GBI	124 766 CIC 17 500 antenne Swisscom 32 500 antenne Orange 9 504 AMFIE (un bureau dans le bâtiment CAM) 9 298 guichet de banque UBS dans le bâtiment GBI		Division de l'infrastructure des locaux
Recettes liées au remboursement par le fournisseur d'électricité de la différence payée entre 2013 et 2014, pour avoir atteint l'objectif annuel d'économie d'électricité, grâce aux mesures d'économie d'électricité mises en œuvre et en tant qu'incitation à réduire davantage la consommation d'électricité	21 300	sans objet	Versement unique effectué par le fournisseur d'électricité à la fin de l'année	sans objet	Sans objet en 2015 étant donné que le nouveau fournisseur d'électricité, sélectionné par le biais d'un appel d'offres des organismes des Nations Unies basés à Genève, n'offre pas ce type d'incitation.	Division de l'infrastructure des locaux

* Informations telles que figurant dans le document WO/PBC/23/COST EFFICIENCIES REALIZED IN 2014

**Les recettes annuelles provenant du CIC correspondent à des chiffres bruts, déduction non faite des réductions liées aux travaux d'amélioration mis en œuvre au cours de l'exercice 2014-2015.

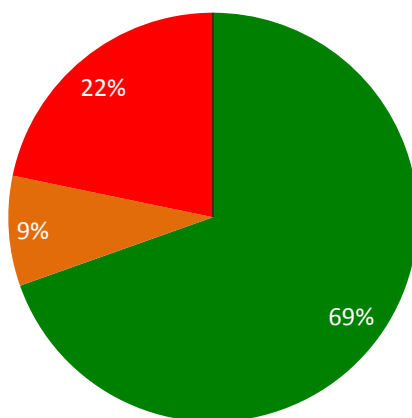
VI. APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉ EN 2014-2015 PAR OBJECTIF STRATÉGIQUE

OBJECTIF STRATÉGIQUE I

ÉVOLUTION ÉQUILBRÉE DU CADRE NORMATIF INTERNATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	Programme 1	●
	Pourcentage de participants aux ateliers, séminaires ou conférences sélectifs organisés sur des questions précises relatives aux brevets qui se sont déclarés satisfaits	Programme 1	●
	Conclusion d'un accord sur le cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels	Programme 2	●
	Progrès visant à parvenir à un accord sur les points en cours de l'ordre du jour du SCT	Programme 2	●
	Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	Programme 2	●
	Progrès accomplis dans la conclusion d'accords sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour des travaux du SCCR	Programme 3	●
	Accord dans les négociations au sein de l'IGC en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux portant sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	Programme 4	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés	Nombre et pourcentage d'États membres ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques du système des brevets, y compris les éléments de flexibilité existant dans le système et ses enjeux	Programme 1	●
	Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	Programme 1	●
		Programme 9	●
	Sous réserve de l'approbation des États membres, progrès accomplis en ce qui concerne la révision de la législation sur les brevets et les modèles d'utilité pour les pays en développement et les PMA	Programme 1	●
	Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	Programme 2	●●
		Programme 9	●
	Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing	Programme 3	●
	Nombre et pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	Programme 3	●
		Programme 9	●
	Nombre de ratifications des traités Internet de l'OMPI	Programme 3	●
Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech sur les déficients visuels	Programme 3	●	
Nombre de pays ayant actualisé leur législation ou leur réglementation	Programme 10	●	
Nombre de pays ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence (ou s'appropriant à le faire) suite à l'assistance fournie par l'OMPI	Programme 17	●	
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	Nombre de demandes de communication traitées selon l'article 6ter	Programme 2	●
	Nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter	Programme 2	●

PROGRAMME 1 DROIT DES BREVETS

Chef de programme M. J. Sandage

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

1.1 En vue de renforcer la coopération entre les États membres en faveur de la poursuite de l'élaboration d'une politique équilibrée et de cadres normatifs pour le système international des brevets, les vingtième, vingt et unième, vingt-deuxième et vingt-troisième sessions du Comité permanent du droit des brevets (SCP) se sont tenues respectivement en janvier 2014, novembre 2014, juillet 2015 et décembre 2015. Ce Comité a poursuivi l'examen de cinq points inscrits à son ordre du jour, notamment : i) les exceptions et limitations aux droits des brevets; ii) la qualité des brevets, y compris des systèmes d'opposition; iii) les brevets et la santé; iv) la confidentialité de la communication entre les clients et les mandataires de brevets; et v) le transfert de la technologie.

1.2 L'examen des études de fond a permis au SCP d'analyser le système international des brevets actuel en adoptant une approche globale prenant en considération les différents besoins et intérêts des États membres et des parties prenantes. Une approche progressive a élargi la base commune à partir de laquelle le comité pourrait faire avancer ses débats. En outre, diverses méthodes utilisées par le comité, notamment la préparation des études de fond, des séminaires et des réunions de partage de données sur la mise en œuvre d'une législation sur les brevets au niveau national, ainsi que l'échange d'expériences et d'enjeux nationaux, ont contribué à faire progresser les débats sur les questions d'intérêt commun au sein du SCP. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, un certain nombre de propositions ont été présentées par des États membres sur les thèmes précités, démontrant leur engagement dans les travaux du SCP.

1.3 En ce qui concerne les traités administrés par l'OMPI dans le domaine des brevets, un État (Koweït) a adhéré à la Convention de Paris au cours de l'exercice biennal.

1.4 Dans les domaines législatif et politique, l'assistance de l'OMPI s'est toujours fondée sur le cadre juridique multilatéral. Les activités législatives des États membres ont évolué, en particulier grâce à leur participation aux processus régionaux d'intégration économique et à des accords bilatéraux de libre-échange. En outre, un certain nombre d'États membres révisent leur droit des brevets en fonction de leurs politiques publiques locales ou de leur adhésion aux traités multilatéraux relatifs aux brevets – à savoir le Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le traité de Budapest et le Traité sur le droit des brevets (PLT) – ou les mettent en œuvre pour la première fois par l'adoption de règlements. Par ailleurs, les pays qui intègrent l'Organisation mondiale du commerce (OMC) révisent systématiquement leurs cadres juridiques. Les demandes de conseils en matière de législation suivent donc la même tendance.

1.5 Par ailleurs, lors de l'exercice biennal 2014-2015, le Secrétariat a poursuivi sa contribution afin de promouvoir la sensibilisation aux principes et pratiques juridiques du système des brevets, et ce par le biais d'apport d'informations pertinentes aux organisations intergouvernementales, aux organes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales et aux autres parties sur des sujets couverts par ce programme.

1.6 La conception, la préparation et la mise en œuvre des activités ont été guidées et structurées par les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Les débats relatifs à l'évolution progressive du système international des brevets au sein du SCP ont continué d'être exhaustifs et réalisés à l'initiative des membres. Ils ont pris en compte les différents niveaux de développement, se fondant ainsi sur une approche participative qui s'inscrit dans le principe de neutralité du Secrétariat de l'OMPI (recommandation n° 15). Les discussions ont aussi pris en compte les éléments de flexibilité prévus dans les instruments internationaux relatifs à la propriété intellectuelle (recommandation n° 17). Les activités du SCP se sont fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations nos 21 et 42) tout en soutenant les objectifs de développement des Nations Unies (recommandation n° 22). En particulier, conformément à la recommandation n° 22, les documents de travail du SCP ont abordé des questions telles que : i) le transfert de technologie en rapport avec la propriété intellectuelle; et ii) les éléments de flexibilité potentiels, les exceptions et les limitations pour les États membres.

1.7 Les activités d'assistance dans les domaines législatif et politique et en matière de renforcement des capacités menées au titre du programme ont été axées sur le développement, fondées sur la demande et mises en œuvre dans les délais prévus (recommandations n^{os} 1, 13 et 14). Depuis mars 2015, les activités en matière de renforcement des capacités dans le domaine de la rédaction de demandes de brevet ont été mises en œuvre grâce à l'élaboration de programmes de formation efficaces et rationnels qui créent une synergie entre les différentes parties prenantes.

1.8 En outre, conformément aux recommandations nos 16 et 20, une évaluation finale des résultats obtenus dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux brevets et au domaine public a été réalisée au titre de ce programme, puis présentée et examinée à la treizième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), tenue en mai 2014.

1.9 L'équipe chargée du programme a également établi les documents CDIP/13/10 et CDIP/15/6, portant sur quatre nouveaux éléments de flexibilité relatifs aux brevets qui ont été examinés lors des treizième et quinzisième sessions du CDIP, respectivement. En outre, des activités visant à faire mieux comprendre la mise en œuvre pratique des éléments de flexibilité à l'échelle nationale ont été menées, y compris 14 séminaires ou ateliers de travail à l'échelle nationale et régionale sur le cadre juridique multilatéral relatif aux brevets et les questions de politique publique, y compris les éléments de flexibilité disponibles.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Avancement des travaux concernant la mise en œuvre des mesures et des programmes convenus par le SCP	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : le SCP a concentré ses efforts sur les progrès relatifs aux cinq points inscrits à l'ordre du jour de ses sessions et a fait progresser ses débats, par exemple en collectant des informations au moyen d'un questionnaire, en préparant des études et en favorisant les échanges sur les pratiques et les données d'expérience nationales entre les États membres. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	Avancement sur les questions d'intérêt général au sein du SCP	Le SCP a concentré ses efforts sur les progrès relatifs aux cinq points inscrits à l'ordre du jour de ses sessions et a fait progresser ses débats, par exemple, en préparant des études, en collectant des informations sur les législations et les pratiques nationales et en favorisant les échanges sur les données d'expérience nationales entre les États membres. Les délibérations ont eu lieu sur la base des propositions présentées par les délégations (12) et des documents établis par le Secrétariat (27) au cours de l'exercice biennal	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de participants de certains ateliers, séminaires ou conférences organisés sur des questions précises relatives aux brevets qui se sont déclarés satisfaits	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 92,5%, sur la base de l'enquête 2012-2013 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : enquêtes 2012	90%	96,85% sur la base de questionnaires remplis par les participants	Objectif pleinement atteint

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : 1.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre et pourcentage d'États membres ayant trouvé utiles les informations fournies concernant les principes et les pratiques juridiques du système des brevets, y compris les éléments de flexibilité existant dans le système et ses enjeux	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 90% sur la base de l'enquête menée par la Division de la supervision interne en 2013 auprès de 47 États membres</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	90%	95,24% sur la base de 24 réponses à une enquête	Objectif pleinement atteint
Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : neuf personnes ayant répondu (90%), sur la base de l'enquête menée par la Division de la supervision interne en 2013</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : enquêtes 2012</i>	90%	En 2014-2015, 16 personnes ont indiqué en moyenne un taux de satisfaction de 94% (Afrique 3; pays arabes 1; Asie et Pacifique 2, certains pays d'Europe et d'Asie 2; Amérique latine et Caraïbes 1 ⁸)	Objectif pleinement atteint
Sous réserve de l'approbation des États membres, progrès accomplis en ce qui concerne la révision de la législation sur les brevets et les modèles d'utilité pour les pays en développement et les PMA	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : une réunion d'experts</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	Avancement des travaux préparatoires pour l'actualisation de la loi type sur les brevets	Le SCP a poursuivi l'examen d'une proposition du GRULAC.	Objectif pas atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Amoindrissement du rôle du SCP en tant que tribune multilatérale.	Fourniture de conseils professionnels et impartiaux Mise à disposition d'un environnement ouvert à tous et neutre, favorisant le dialogue entre les États membres Fourniture des informations actualisées, précises et pertinentes dont les États membres ont besoin	Il s'agit, pour le programme, d'un risque permanent qui est resté présent tout au long de l'exercice biennal, et qui a aussi été considéré comme un risque majeur pour les résultats escomptés du programme pour l'exercice biennal suivant.	Le risque a été en majeure partie imputé à la différence entre les points de vue des États membres concernant la marche à suivre pour les débats au sein du SCP, ce qui a conduit à une lenteur en matière de progrès.

⁸ Les données de 2015 procèdent d'une nouvelle méthodologie de calcul du pourcentage de satisfaction.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	2 285	2 310	2 331
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	2 665	3 079	3 023
Total	4 950	5 390	5 354

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 746	4 089	4 194	103%
Autres dépenses	1 204	1 301	1 160	89%
TOTAL	4 950	5 390	5 354	99%

A. Budget final 2014-2015 après virements

1.10 L'augmentation globale du budget final 2014-2015 après virements résulte essentiellement : i) de ressources supplémentaires affectées aux dépenses de personnel, à savoir au résultat I.2 (Conseils législatifs), pour faire face de manière plus efficace à l'augmentation des demandes de conseils législatifs; et ii) le transfert des activités liées à la rédaction des demandes de brevet du programme 30 au programme 1.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

1.11 Dans l'ensemble, l'utilisation du budget pour l'exercice biennal 2014-2015 s'élève à 97%, certaines activités relatives à la révision de la loi type sur les brevets concernant les inventions pour les pays en développement n'ayant toutefois pas été mises en œuvre en raison de l'absence d'accord entre les États membres au sein du SCP.

PROGRAMME 2 **MARQUES, DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS ET INDICATIONS GÉOGRAPHIQUES**

Chef de programme Mme B. Wang

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

2.1. Au cours de l'exercice biennal, le Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), de sa trente et unième à sa trente-quatrième session, a poursuivi les travaux sur le projet d'un traité sur le droit des dessins et modèles devant être adopté lors d'une conférence diplomatique. La question de la convocation d'une conférence diplomatique a été traitée par l'Assemblée générale de l'OMPI à sa quarante-septième session (22^e session ordinaire) en octobre 2015, lors de laquelle l'Assemblée générale est convenue "de convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles à la fin du premier semestre de 2017, uniquement si les discussions sur l'assistance technique et l'exigence de divulgation ont été achevées durant les trente-quatrième et trente-cinquième sessions du SCT". Le SCT a continué ses travaux sur la protection des noms de pays et a adopté un document de référence sur la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques (document WIPO/Strad/INF/7). En outre, un certain nombre de délégations ont présenté des propositions concernant les travaux du SCT sur les indications géographiques. Les activités d'établissement de normes réalisées dans le cadre de ce programme au sein du SCT se sont également avérées exhaustives et ont été initiées à la demande des membres conformément à la recommandation n° 15 du Plan d'action pour le développement, et les négociations du SCT se sont fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées conformément aux recommandations n^{os} 21 et 42 du Plan d'action pour le développement.

2.2. Également au cours de l'exercice biennal 2014-2015, sept nouvelles parties contractantes (Biélorus, Belgique, Irak, Luxembourg, Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Pays-Bas et Tadjikistan) ont ratifié le Traité de Singapour sur le droit des marques ou ont adhéré à ce traité, portant le nombre total des parties contractantes à 38 à la fin de 2015.

2.3. En ce qui concerne la protection renforcée des emblèmes des États et des noms et emblèmes des organisations internationales intergouvernementales en vertu de l'article 6ter de la Convention de Paris, les communications et les réponses aux demandes ont été traitées de manière efficace et en temps voulu pour la période concernée. Les écarts entre le nombre fixé de demandes à traiter et le nombre réel de demandes s'expliquent par une fluctuation des demandes, ainsi que par le fait que l'estimation du nombre de demandes à traiter était fondée sur une moyenne biennale. À la fin de l'année 2015, un total de 3157 signes étaient contenus dans la base de données relative à l'article 6ter.

2.4. S'agissant des travaux concernant les cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle, le programme a fourni des orientations à 31 États ou organisations intergouvernementales dans le domaine du droit des marques, dessins et modèles industriels et des indications géographiques. Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative ont été axées sur le développement, déterminées par la demande et ont fait l'objet de comptes rendus au cours de l'année, conformément aux recommandations n^{os} 1 et 13 du Plan d'action pour le développement.

2.5. En outre, dans le cadre du Plan d'action pour le développement, le programme a mis en œuvre le projet pilote sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés (DA_4_10_02) en Argentine et au Maroc. À la suite de l'accord formel sur le contenu du projet, des projets de stratégies nationales de protection des dessins et modèles en 2014, de programmes de sensibilisation et de stratégies de sortie ont été élaborés pour les deux pays pilotes et des programmes nationaux spéciaux (à savoir, *Disefiar* en Argentine et *Namadij* au Maroc) ont été mis en place. Des études de faisabilité ont ensuite été réalisées dans les deux pays, aboutissant à la sélection initiale de 70 PME bénéficiaires, dont 68 ont finalement été retenues (42 en Argentine et 26 au Maroc). Afin d'appuyer les PME bénéficiaires dans l'élaboration de stratégies sur mesure pour la protection des dessins et modèles et de leur fournir une assistance en matière de demandes de titres de propriété intellectuelle, des équipes nationales chargées du projet et composées de comités de direction de projet, de coordonnateurs de projet au niveau national et de huit experts (cinq pour l'Argentine et trois pour le Maroc) ont été créées.

2.6. Des progrès ont continué d'être faits en 2015 avec la création de documents promotionnels et l'élaboration d'une série d'instruments destinés à aider davantage les PME bénéficiaires à protéger de manière stratégique leurs dessins et modèles aux fins de développement commercial sur les marchés locaux et internationaux. En novembre 2015, les PME participantes avaient déposé ou étaient sur le point de déposer des demandes s'élevant à un total de 32 dessins et modèles industriels et de 29 marques en Argentine, et de 77 dessins et modèles industriels au Maroc. D'autres résultats principaux escomptés pour le projet au cours de l'exercice biennal prévoyaient la création d'un comité de direction national dans chaque pays, composé de représentants provenant de ministères, d'associations, de chambres de commerce, d'écoles et d'universités. Afin de renforcer davantage l'engagement des partenaires institutionnels en vue de leur contribution à la réalisation des objectifs de chacun des pays, des chartes de projet ont été signées le 7 avril 2015 en Argentine en présence du ministre de l'industrie, et entre le 1^{er} avril et le 27 octobre 2015 au Maroc par les partenaires-clés du projet sur le plan national. Le Secrétariat et les délégations des deux pays ont présenté les résultats du projet aux États membres lors d'un événement organisé en marge de la trente-quatrième session du SCT. Les enquêtes menées à ce jour révèlent un taux de satisfaction globalement très élevé en ce qui concerne les agences pilotes et les PME pour ce qui est de l'assistance technique reçue et de la valeur ajoutée du projet pour le développement commercial local des entreprises fondées sur une utilisation intensive des dessins et modèles grâce à une utilisation stratégique de la propriété intellectuelle. Des stratégies de sorties sont en cours d'examen aux fins de mise en œuvre dans chaque pays en 2016, et le programme fera également l'objet d'une évaluation finale.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Accord sur un cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : pas de cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement des dessins et modèles industriels</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : pas de cadre normatif relatif aux procédures d'enregistrement et de mise à jour des dessins et modèles industriels</p>	Adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles par une éventuelle conférence diplomatique	Décision de l'Assemblée générale de l'OMPI de convoquer une conférence diplomatique pour l'adoption d'un traité sur le droit des dessins et modèles à la fin du premier semestre de 2017, uniquement si les discussions sur l'assistance technique et l'exigence de divulgation ont été achevées durant les trente-quatrième et trente-cinquième sessions du SCT ⁹	Objectif pas atteint
Progrès visant à parvenir à un accord sur les points en cours de l'ordre du jour du SCT	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : accord du SCT sur un nombre substantiel de projets d'articles et de règles d'un traité sur le droit des dessins et modèles.</p> <p>Accord du SCT sur la poursuite des travaux sur la protection des noms de pays.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : projet de document de référence sur la protection des noms d'États contre leur enregistrement et leur utilisation en tant que marques</p>	Résultats convenus par le SCT	Le SCT, à sa trente-quatrième session, a adopté un document de référence sur la protection des noms de pays contre leur enregistrement ou leur utilisation comme marques (publié dans le document WIPO/Strad/INF/7).	Objectif pleinement atteint

⁹ Rapport de la quarante-septième session de l'Assemblée générale de l'OMPI : [WO/GA/47/19](http://www.wipo.int/pressroom/2015/fr/01/wo_ga_47_19.htm).

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Nombre de ratifications du Traité de Singapour ou d'adhésions à ce traité	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 31 parties contractantes (fin 2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 29 parties contractantes (fin 2012)</p>	Huit nouvelles ratifications/ adhésions	Sept nouvelles parties contractantes durant l'exercice biennal : Bélarus, Belgique, Irak, Luxembourg, Office Benelux de la propriété intellectuelle (OBPI), Pays-Bas et Tadjikistan, ce qui porte le total des parties contractantes à 38 à la fin de 2015.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> :</p> <p>2013 : conseils fournis à 13 États membres sur 18 projets de textes législatifs</p> <p>Retour d'information positif reçu de neuf pays sur 13. Quatre pays n'ont pas répondu.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 11 États membres et organisations régionales ont reçu des conseils législatifs, et trois ont donné un retour d'information positif concernant les conseils législatifs reçus en 2012</p>	Conseils législatifs fournis à 10 États membres et organisations régionales. 90% des organisations ayant répondu étaient satisfaites des conseils fournis	Des conseils ont été fournis à 31 États membres et organisations régionales (8 en Afrique; 1 dans la région des pays arabes; 14 dans la région Asie-Pacifique; 6 en Amérique latine et dans les Caraïbes et 1 dans certains pays d'Europe et d'Asie)	Objectif pleinement atteint
			Des retours d'information ont été reçus de la part de 10 organisations ayant répondu, dont la totalité (100%) s'est déclarée satisfaite des conseils fournis.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de demandes de communication selon l'article 6ter traitées	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 126 demandes de publication selon l'article 6ter traitées en 2013</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 70 demandes¹⁰ de communication selon l'article 6ter traitées en 2012</p>	140 demandes de communication selon l'article 6ter traitées	109 demandes de communication ont été reçues et traitées, dont 41 se sont traduites par une publication.	Objectif partiellement atteint
Nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 132 signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter en 2012-2013</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 75 signes¹¹ publiés dans la base de données relative à l'article 6ter en 2012</p>	150 signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter ¹²	149 nouveaux signes publiés	Objectif pleinement atteint
			Un total de 3157 signes contenus dans la base de données relative à l'article 6ter à la fin de 2015.	

¹⁰ Rectificatif : le nombre de demandes de communication selon l'article 6ter traitées en 2012 était de 69, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme 2012-2013.

¹¹ Rectificatif : le nombre de signes publiés dans la base de données relative à l'article 6ter à la fin de 2012 était de 84, comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme 2012-2013.

¹² L'objectif se rapporte au nombre de signes publiés au cours de l'exercice biennal 2014-2015.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Les accords au niveau multilatéral restent difficiles et la réussite des activités normatives en vertu du programme 2 dépendra, dans une large mesure, de l'engagement des États membres à définir des objectifs adoptés d'un commun accord.	Il s'agit d'un risque inhérent à toute activité d'établissement de normes qui, de par sa nature, devra être pris en compte par le programme. Cependant, certaines activités menées dans le cadre du programme, notamment les sessions du SCT, permettront d'instaurer un dialogue et un échange de vues permanents afin de recenser les domaines de convergence où il y a communauté de vues et les possibilités de s'entendre sur les résultats visés.	Le risque global pour le programme, tel que décrit, n'a pas évolué de façon appréciable au cours de la période considérée et doit être considéré comme constant. Il en va de même pour les plans d'atténuation en place, qui resteront pertinents pour l'exercice biennal 2016-2017.	Les risques inhérents aux activités d'établissement de normes de ce programme sont constamment atténués grâce au dialogue et aux échanges de points de vue facilités par les sessions du SCT et l'Assemblée générale de l'OMPI. Ainsi, tandis que l'objectif principal (à savoir, la conclusion d'un traité sur le droit des dessins et modèles) des activités d'établissement de normes relevant du programme 2 n'a pas été atteint, des progrès importants ont été réalisés, en particulier lors de la quarante-septième session de l'Assemblée générale de l'OMPI.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	3 808	3 229	3 079
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 429	1 051	1 012
I.3 Protection renforcée des emblèmes d'États et des noms et emblèmes d'organisations internationales intergouvernementales	439	763	750
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	487	487	351
Total	6 162	5 530	5 192

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 122	4 154	4 020	97%
Autres dépenses	2 040	1 376	1 172	85%
TOTAL	6 162	5 530	5 192	94%

A. Budget final 2014-2015 après virements

2.7. Le budget final 2014-2015 après virements tient compte d'un ajustement à la baisse au titre du résultat I.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) dû au transfert des ressources initialement budgétées pour l'éventuelle conférence diplomatique.

2.8. La légère augmentation des dépenses de personnel dans le budget final 2014-2015 après virements est due au reclassement à la hausse d'un poste en particulier.

2.9. Les ajustements des résultats dans le budget 2014-2015 après virements, notamment entre les résultats I.2 (Conseils législatifs) et I.3 (Protection renforcée des emblèmes d'États), découlent de la méthode nouvelle et plus précise utilisée pour allouer les ressources de personnel résultant des améliorations apportées au système de planification de la gestion des performances pour les exercices de planification des travaux pour les années 2014 et 2015.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

2.10. La légère sous-utilisation des ressources hors personnel est due principalement aux faits suivants :

- le report de la conférence diplomatique au titre du résultat I.1 (Élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle);
- les économies réalisées grâce à une réduction du nombre des missions du personnel au titre du résultat I.2 (Conseils législatifs); et
- le retard observé dans le recrutement d'un chef de projet dans le cadre du Plan d'action pour le développement pour le projet pilote sur la propriété intellectuelle et la gestion des dessins et modèles pour le développement des entreprises dans les pays en développement et les pays les moins avancés, qui a finalement conduit à un léger retard dans la mise en œuvre du projet, comme indiqué au titre du résultat III.4 (Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA). Le projet devrait être achevé au premier semestre 2016.

PROGRAMME 3 DROIT D'AUTEUR ET DROITS CONNEXES**Chef de programme Mme M. Woods****RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015**

3.1. En 2014-2015, le programme a essentiellement porté sur l'obtention des résultats escomptés dans trois grands domaines : i) faire progresser les travaux d'élaboration de normes en apportant une assistance aux États membres souhaitant adhérer aux traités de l'OMPI relatifs au droit d'auteur, ainsi qu'au sein du Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes (SCCR), ii) renforcer le développement de l'infrastructure relative au droit d'auteur, et iii) renforcer les capacités institutionnelles et humaines dans les pays en développement et les PMA afin de permettre à ces derniers d'utiliser ce système du droit d'auteur pour tirer parti du potentiel économique de leurs cultures. Des progrès majeurs ont été réalisés dans ces trois domaines, ainsi qu'il ressort des indicateurs d'exécution présentés ci-dessous.

Travaux en matière d'élaboration de normes et de politiques

3.2. Conformément aux recommandations du Plan d'action pour le développement, les activités d'établissement de normes du programme ont été exhaustives et réalisées à l'initiative des membres (recommandation n° 15), en tenant dûment compte des limites, du rôle et du cadre du "domaine public" (recommandations n°s 16 et 20), ainsi que des éléments de flexibilité prévus dans les arrangements internationaux dans le domaine de la propriété intellectuelle (recommandation n° 17). Les négociations au sein du SCCR ont été menées sur la base de consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n°s 21 et 42) en appuyant les objectifs de développement énoncés dans le cadre des Nations Unies (recommandation n° 22). Les conseils en matière de législation concernant le droit d'auteur et les droits connexes, fournis aux États membres à leur demande, ont été axés sur le développement, équilibrés et adaptés aux situations particulières des États membres, conformément aux principes du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 13), et tenaient compte des éléments de flexibilité applicables à des pays ayant des niveaux de développement différents (recommandations n°s 14 et 17).

3.3. Les progrès en vue de l'entrée en vigueur des deux nouveaux traités sur le droit d'auteur se sont poursuivis en 2014 et en 2015. Le Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles (Traité de Beijing) a enregistré huit nouvelles ratifications et adhésions (Chili, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Japon, Qatar, République de Moldova et Slovaquie), portant leur nombre total à 10 sur les 30 nécessaires pour son entrée en vigueur. Le Traité de Marrakech visant à faciliter l'accès des aveugles, des déficients visuels et des personnes ayant d'autres difficultés de lecture des textes imprimés aux œuvres publiées (Traité de Marrakech) a enregistré un total de 80 signatures dans le délai fixé à juin 2014. Il a comptabilisé 13 ratifications et adhésions (Argentine, Australie, Brésil, El Salvador, Émirats arabes unis, Inde, Mali, Mexique, Mongolie, Paraguay, République de Corée, Singapour et Uruguay) sur les 20 requises pour son entrée en vigueur. Même si les objectifs visés concernant le nombre de pays devant ratifier ces traités ou y adhérer au cours de l'exercice biennal 2014-2015, fixés à la vingtième session du Comité du programme et budget, étaient relativement ambitieux compte tenu de la nécessité de maintenir les ressources allouées aux niveaux proposés, le programme les a partiellement atteints en établissant comme priorité la fourniture d'une assistance aux États membres pour l'adhésion aux traités. Le programme poursuivra cette approche durant l'exercice biennal 2016-2017.

3.4. De nouvelles discussions ont eu lieu sur l'ordre du jour du SCCR lors des cinq réunions tenues en avril-mai 2014, juin-juillet 2014, décembre 2014, juin-juillet 2015 et décembre 2015. Dans le cadre de ses discussions, le SCCR a examiné une proposition de traité pour les organismes de radiodiffusion, ainsi que des limitations et exceptions en faveur des bibliothèques et des services d'archives, des établissements d'enseignement et des instituts de recherche et des personnes présentant d'autres handicaps. En outre, à sa session de décembre 2015, le SCCR a reçu deux propositions de nouveaux points de l'ordre du jour, l'un sur l'examen du droit d'auteur dans l'environnement numérique et l'autre sur le droit de suite. L'objectif relatif à la tenue d'une conférence diplomatique et à l'adoption d'un nouveau traité n'a pas été atteint; les États membres ont demandé le retrait de cet objectif pour l'exercice biennal 2016-2017.

3.5. En 2014-2015, des conseils dans le domaine législatif ont été fournis à 25 États membres de diverses régions. Le nombre des demandes pour ce type de conseils a augmenté en 2014-2015, ce qui s'explique en partie par l'intérêt porté par les États membres à l'adhésion au Traité de Beijing et au Traité de Marrakech. Des conseils sur le nouveau régime décennal prévu par les dispositions de l'annexe de la Convention de Berne ont également été fournis aux pays en développement et aux PMA, à leur demande. Une enquête menée en 2015 a indiqué que les États membres avaient une image positive du service de conseil législatif.

3.6. Des progrès réels ont également été accomplis concernant divers projets visant à promouvoir le rôle de l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur dans l'environnement numérique. Les membres du programme ont pris part à un certain nombre d'activités dans le cadre de diverses instances, telles que le Sommet mondial sur la société de l'information, le Forum sur la gouvernance de l'Internet et le Forum économique mondial, en vue de faire mieux connaître certains sujets relatifs au droit d'auteur, notamment le contenu généré par les utilisateurs, les logiciels libres, la protection juridique des jeux vidéo et les nouvelles modalités d'acquisition de licences de droit d'auteur.

Infrastructure relative au droit d'auteur

3.7. Les travaux accomplis dans ce domaine mettaient en œuvre les recommandations du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n^{os} 10 (amélioration des capacités institutionnelles nationales en propriété intellectuelle par le développement des infrastructures et autres moyens), 11 (renforcement de la capacité nationale de protection des créations) et 35 (réalisation d'études sur l'incidence économique, sociale et culturelle du système de propriété intellectuelle).

3.8. Des progrès ont été accomplis dans la mise en œuvre de l'initiative *TAG of Excellence* (initiative TAG) qui vise à promouvoir l'excellence en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance des organismes de gestion collective. Plusieurs associations professionnelles internationales se sont jointes à l'OMPI pour former un consortium qui est convenu d'établir un recueil de pratiques recommandées en matière de gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, au sujet duquel des consultations ont été lancées. L'initiative TAG a reçu un appui considérable de la part d'organismes de gestion collective et des pouvoirs publics à la fois des pays développés et des pays en développement (au total, 14 gouvernements et 63 organismes de gestion collective ont manifesté leur intérêt à l'égard de ce projet).

3.9. L'OMPI a mis au point et lancé un cours d'enseignement à distance faisant appel à la vaste gamme de techniques de communication du XXI^e siècle pour créer un outil de gestion collective pratique, destiné au personnel des organismes de gestion collective, aux décideurs et aux juristes. Une version pilote du cours a été lancée en 2014 et accueillie favorablement par les participants. Le cours sera officiellement lancé dans sa version définitive en 2016. L'OMPI a également signé des mémorandums d'accord et organisé une série de programmes et d'événements de renforcement des capacités avec des ONG, comme la Fédération internationale des organismes gérant les droits de reproduction (IFRRO), la Fédération internationale des industries phonographiques (IFPI), la Norwegian Copyright Development Association (NORCODE), la Societies' Council for the Collective Management of Performers' Rights (SCAPR), l'Instituto de Derecho de Autor (IA) et la Société portugaise d'auteurs (SPA), ainsi que des gouvernements, notamment celui des États-Unis d'Amérique. Dans le cadre de ces travaux de renforcement des capacités, l'exécution du programme de mentorat de l'OMPI visant à faciliter le transfert de connaissances en matière de gestion collective s'est poursuivie, mettant en relation des organismes de gestion collective bien établis et d'autres en développement. En outre, six modules d'enseignement à l'intention des organismes de gestion collective ont été mis à la disposition des États membres en 2014-2015.

3.10. Le Guide 2014 sur les sociétés de perception¹³, disponible en ligne et contenant les données et les chiffres clés d'organismes de gestion collective du monde entier, a été élaboré en collaboration avec le cabinet juridique Baker & McKenzie et lancé en octobre 2014. Depuis cette date, il enregistre en moyenne plus de 2300 visites uniques par mois.

3.11. En 2014-2015, l'OMPI a publié quatre études économiques sur la contribution économique des industries du droit d'auteur – en Argentine, en Indonésie, en Serbie et en Turquie – et une étude réalisée dans les États membres de l'Organisation des États des Antilles orientales (OEAO), et elle a achevé les

¹³ <http://www.bakermckenzie.com/intellectualproperty/csh2014/>.

études concernant l'Éthiopie, la France et la République de Moldova qui seront publiées au début de 2016 (portant à 49 le nombre total d'études). Ces études sont fondées sur le Guide de l'OMPI pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur, dont la deuxième édition a été publiée en 2015. Les études indiquent que, en moyenne, les industries de la création représentent 5,16% du PIB et 5,36% du volume total des emplois. L'OMPI a également i) publié (en collaboration avec des partenaires extérieurs) deux enquêtes annuelles sur les taxes prélevées au titre du droit d'auteur; ii) lancé une étude pilote sur l'incidence générale du droit d'auteur sur les industries de la création; et iii) achevé une étude sur le piratage.

3.12. En ce qui concerne ses travaux avec les créateurs, l'OMPI a publié deux nouveaux outils en 2014, intitulés "Mastering the Game : Business and Legal Issues for Video Game Developers" (Rester maître du jeu : questions économiques et juridiques rencontrées par les développeurs de jeux vidéo) et "Monetization of Copyright Assets by Creative Enterprises" (Monétisation des actifs protégés par le droit d'auteur par les entreprises du secteur de la création). La deuxième édition du guide de l'OMPI intitulé "Comment gagner sa vie avec la musique" a été publiée en juillet 2014. Ces outils ont été largement utilisés dans le cadre des programmes de renforcement des capacités et téléchargés plus de 100 000 fois en 2014 et 2015.

3.13. En juin 2014, une nouvelle entité multipartite, le Consortium pour des livres accessibles (ABC), a été créée dans le but d'accroître le nombre de livres disponibles dans des formats accessibles aux personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés au niveau mondial. Le Consortium ABC a mené des activités dans trois grands domaines : i) l'assistance technique pour la production de livres dans des formats accessibles (financée par le Gouvernement de l'Australie et le Gouvernement de la République de Corée); ii) la promotion de la publication ouverte, en faveur de l'établissement d'un système de publication dans lequel les œuvres créées sont accessibles dès le début du processus dans un format accessible dit "natif", afin que tous les nouveaux livres soient publiés dans un format pouvant être utilisé d'emblée par les personnes voyantes et les personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés; et iii) le Service de livres ABC, également dénommé TIGAR, une base de données internationale contenant des livres accessibles dans 55 langues. Dans le premier domaine, ABC a produit 1580 livres éducatifs dont ont pu bénéficier 23 500 étudiants ayant des difficultés de lecture des textes imprimés au Bangladesh, en Inde, au Népal et à Sri Lanka. Dans le deuxième domaine, ABC a parrainé la Charte de l'édition en format accessible et le prix international d'excellence en matière d'édition accessible. À la fin de 2015, 4208 téléchargements de livres en formats accessibles avaient été effectués par 15 bibliothèques participantes et plus de 58 000 prêts de livres en formats accessibles avaient été accordés à des personnes ayant des difficultés de lecture des textes imprimés durant la période considérée.

3.14. Le programme a continué avec succès d'appuyer le système actuel de gestion des données relatives au droit d'auteur (WIPOCOS) de l'OMPI jusqu'en septembre 2015, date à laquelle cette tâche a été transférée au programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle). L'objectif de l'OMPI est de continuer d'appuyer le système WIPOCOS jusqu'à ce que le Réseau du droit d'auteur de l'OMPI, le nouveau système de gestion de données destiné à améliorer les transferts de données mondiales et de droits dans les organismes de gestion collective qui en bénéficient, puisse être mis en place.

Fourniture d'une assistance technique aux pays en développement et aux PMA

3.15. Durant l'exercice biennal 2014-2015, l'assistance technique fournie aux pays en développement et aux PMA dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes était toujours fondée sur les recommandations et principes du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n^{os} 1, 5, 6, 10 et 11. Par conséquent, les programmes d'assistance technique ont été axés sur la demande, élaborés en consultation étroite avec les pays bénéficiaires et mis en œuvre de manière personnalisée pour répondre aux priorités et besoins identifiés des pays en matière de développement.

3.16. Des efforts ont été faits pour répondre à la demande croissante d'assistance technique émanant des pays en développement et des PMA dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes. Au cours de la période considérée, 95 programmes différents d'assistance technique et de renforcement des capacités ont été mis en œuvre à l'échelle nationale, régionale et interrégionale dans 116 pays et cinq organisations intergouvernementales (Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO), Centre régional pour la promotion du livre en Amérique latine et dans les Caraïbes (CERLALC), Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI), Ligue des États arabes (LEA) et Secrétariat du Forum des îles du Pacifique (PIFS)).

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

3.17. Ces activités ont notamment porté sur la sensibilisation et le renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes à l'intention des chefs de bureaux nationaux du droit d'auteur, des décideurs et des parties prenantes de premier plan. Les programmes de renforcement des capacités ont couvert à la fois les principes fondamentaux du droit d'auteur et des droits connexes et de nouvelles questions présentant une importance et un intérêt particuliers pour les pays en développement et les PMA, notamment les faits nouveaux sur le plan national et international, et ont contribué : i) au renforcement des capacités en matière d'élaboration et de mise en œuvre des politiques et des cadres stratégiques nationaux relatifs au droit d'auteur aux fins de l'utilisation cohérente et efficace de la propriété intellectuelle au service du développement durable; ii) au renforcement des capacités en matière de ressources humaines et de développement institutionnel en vue de fournir de meilleurs services aux parties prenantes; et iii) à la promotion et à l'exploitation de leur créativité nationale.

3.18. Des efforts ont également été faits pour améliorer la rentabilité et la viabilité des activités d'assistance technique au moyen, notamment, de la promotion et du renforcement de la coopération entre pays en développement par l'échange de connaissances, de compétences, de savoir-faire et de ressources pour leur permettre d'atteindre leurs objectifs de développement. Des processus d'évaluation spécifiques par pays ont également été mis en œuvre pour améliorer la responsabilité au service des résultats. D'après ces évaluations, plus de 80% des participants ont estimé que le contenu des ateliers était pertinent au regard de leur emploi et qu'ils pourraient réutiliser dans le cadre de leur travail les informations reçues et les connaissances acquises durant les ateliers.

3.19. Des travaux importants ont également continué d'être menés concernant plusieurs projets en rapport avec le Plan d'action pour le développement : le projet pilote sur le renforcement et le développement du secteur de l'audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains, dont le Kenya et le Sénégal, a été achevé avec succès et évalué durant l'exercice biennal. En outre, sur la base des discussions tenues à la douzième session du CDIP, une proposition révisée de mise en œuvre relative à de nouvelles activités pouvant être menées par l'OMPI dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs a été présentée et approuvée à la treizième session du CDIP. Le projet de mise en œuvre d'une durée de 18 mois ayant été approuvé relativement tard dans l'exercice biennal, sa mise en œuvre débutera en 2016-2017. L'analyse comparative des approches nationales en matière de renonciation volontaire au droit d'auteur (document CDIP/13/INF/6) a été présentée au CDIP et a reçu un accueil favorable de la part de ce comité, dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations n^{os} 1c, 1f et 2a de l'étude exploratoire sur le droit d'auteur et les droits connexes et le domaine public.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Progrès accomplis dans la conclusion d'accords sur les questions actuellement inscrites à l'ordre du jour des travaux du SCCR	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : texte du Traité de Beijing adopté en juin 2012. Texte du Traité de Marrakech adopté en juin 2013. Pour tous les points inscrits à l'ordre du jour du SCCR, les travaux respectent les objectifs fixés.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : adoption de deux traités durant l'exercice biennal 2012-2013 (à ce jour). Tenue de deux conférences diplomatiques au cours de l'exercice biennal 2012-2013.</p>	Tenue d'une conférence diplomatique et adoption d'un traité au cours de l'exercice biennal 2014-2015	Le SCCR et l'Assemblée générale de l'OMPI ne sont pas parvenus à un accord sur les mesures à prendre pour convoquer une conférence diplomatique en vue du traité sur la protection des organismes de radiodiffusion.	Objectif pas atteint

Résultat escompté : 1.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Beijing	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 2 (Botswana, République arabe syrienne) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : aucun	30 pays en tout	8 nouveaux pays ont déposé des instruments de ratification du Traité de Beijing ou d'adhésion à ce traité (Chili, Chine, Émirats arabes unis, Fédération de Russie, Japon, Qatar, République de Moldova, Slovaquie) (10 pays au total)	Objectif pas atteint
Nombre et pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI	Données non disponibles	15 pays	25 pays ont bénéficié de conseils législatifs en 2014-2015. (Afrique : 9; pays arabes : 3; Asie et Pacifique : 5; Amérique latine et Caraïbes : 6; autres : 2). 100% des réponses valides à l'enquête contenaient un retour d'information positif (5 ou 6 sur une échelle de 1 à 6) sur les conseils législatifs fournis par l'OMPI dans le domaine du droit d'auteur.	Objectif pleinement atteint
Nombre de ratifications concernant les traités Internet de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 184 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 181 (fin 2012)	190 en tout	Quatre instruments de ratification ou d'adhésion ont été déposés en 2014-2015 (188 au total) : – Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur (Canada, Madagascar) – Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes (Canada, Madagascar)	Objectif pleinement atteint
Nombre de pays ayant ratifié le Traité de Marrakech	Aucun	20 pays en tout	13 instruments de ratification ou d'adhésion ont été déposés en 2014-2015 (Argentine, Australie, Brésil, El Salvador, Émirats arabes unis, Inde, Mali, Mexique, Mongolie, Paraguay, République de Corée, Singapour, Uruguay)	Objectif partiellement atteint

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l'OMPI en vue d'établir une nouvelle norme d'assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance	n.d.	Quatre gouvernements et six organismes de gestion collective	14 gouvernements (Bangladesh, Cambodge, Gambie, Indonésie, Jordanie, Libéria, Malaisie, Maurice, Namibie, Népal, Nigéria, Philippines, Sri Lanka, Trinité-et-Tobago) ¹⁴ et 63 organismes de gestion collective ont fait part de leur intérêt à l'égard du projet TAG.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de créateurs satisfaits de la formation fournie sur l'utilisation des données et des informations relatives au droit d'auteur pour une gestion efficace de leurs droits	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> pas encore commencé	60%	90%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage d'évaluations positives de la part des participants quant à l'utilité des réunions et ateliers sur le renforcement des capacités en matière de droit d'auteur	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> plus de 80% des participants aux programmes de renforcement des capacités en matière de droit d'auteur et de droits connexes ont qualifié la formation reçue d'utile. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> taux de satisfaction de 70%	70% sont d'accord ou absolument d'accord	Plus de 80% des participants sont d'accord ou absolument d'accord	Objectif pleinement atteint
Nombre d'États membres prenant des initiatives pour améliorer leur utilisation du système du droit d'auteur en vue de tirer parti du potentiel économique de leurs ouvrages et produits culturels	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 60% des pays ont reçu une assistance <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 60% des pays ayant demandé une assistance technique	60% des pays ayant reçu une assistance	Plus de 60%	Objectif pleinement atteint

¹⁴ Rectificatif : la liste des pays ci-dessus indique un système de suivi plus systématique pour la gestion du projet TAG qui a été mis en œuvre en 2015. En 2014, Cabo Verde et l'Éthiopie n'avaient pas officiellement fait part de leur intérêt, ainsi qu'il ressort du Rapport sur l'exécution du programme en 2014.

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires de droits qui ont rejoint le réseau du système TIGAR, y compris venant de pays en développement et de PMA	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : fin 2013, 25 intermédiaires de confiance et 45 titulaires de droits avaient signé le mémorandum d'accord TIGAR, y compris des intermédiaires de confiance de pays en développement et de pays de la catégorie des moins avancés. Onze intermédiaires de confiance avaient téléchargé leurs titres en formats accessibles dans la base de données TIGAR à la fin de l'année 2013. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 19 intermédiaires de confiance et 40 titulaires de droits	24 intermédiaires de confiance et 46 titulaires de droits (en tout)	La plateforme des parties prenantes a été incorporée au Consortium ABC (Accessible Books Consortium).	Objectif abandonné
Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur distribuées auprès des intermédiaires de confiance et rendues accessibles aux déficients visuels par-delà les frontières par le réseau du système TIGAR	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : fin 2013, environ 600 livres en formats accessibles avaient été téléchargés à partir de la base de données TIGAR dans différents pays. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 400	1000 (en tout)	Fin 2015, 4208 téléchargements de livres en formats accessibles avaient été effectués par 15 bibliothèques participantes (en tout). Fin 2015, plus de 58 000 prêts de livres en formats accessibles avaient été accordés à des personnes ayant des difficultés de lecture des imprimés.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de personnes satisfaites de l'assistance fournie en matière de renforcement des capacités de l'infrastructure du droit d'auteur	Pas encore commencé	60%	90%	Objectif pleinement atteint
Nombre d'institutions utilisant le GDA	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 15 ¹⁵ bureaux de droit d'auteur utilisant le GDA (en tout) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 15	15	16 bureaux de droit d'auteur utilisant le GDA (en tout) L'appui que l'OMPI apporte au système GDA a pris fin progressivement fin 2015.	Objectif abandonné
Utilisation de la base de données de référence de l'OMPI pour la gestion collective	Pas encore commencé	100 utilisateurs	Depuis son lancement en octobre 2014, le Guide 2014 sur les sociétés de perception a reçu en moyenne 2300 visites uniques par mois.	Objectif pleinement atteint

¹⁵ Rectificatif : en raison d'une erreur d'écriture, il a été indiqué par inadvertance que 18 bureaux de droit d'auteur utilisaient le GDA fin 2013. Le nombre cumulé s'élevait en fait à 15 bureaux, ce qui correspond à l'objectif fixé pour l'exercice biennal 2012-2013.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que des traités convenus ou approuvés par les parties prenantes dans des domaines comme la propriété intellectuelle et le sport ou le droit d'auteur dans l'environnement numérique</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 1</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 1 (examen par l'OMPI de la situation contractuelle dans le secteur audiovisuel)</p>	<p>Le Projet de lignes directrices de l'OMPI sur l'évaluation de l'impact économique, social et culturel du droit d'auteur sur l'économie de la création (Lignes directrices ESCIA) a été achevé en 2014 et la phase pilote de mise en œuvre a commencé et sera terminée pour juin 2016.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>	
<p>Résultat escompté : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l'OMPI pour réorganiser WIPOCOS</p>	<p>Pas encore commencé</p>	<p>4 gouvernements et 5 ONG</p>	<p>7 gouvernements (Malaisie, Mali, Népal, Philippines, Ouganda, République démocratique du Congo, Tchad) et 43 organismes de gestion collective</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant aux réseaux régionaux ou mondiaux animés par l'OMPI.</p>	<p>0 (zéro)</p>	<p>10</p>	<p>13</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Pourcentage de gouvernements ayant présenté un rapport positif sur l'efficacité accrue (et la meilleure gouvernance) des bureaux de droit d'auteur et d'autres institutions du pays</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> plus de 70% des gouvernements ayant reçu une assistance ont présenté un rapport positif sur l'efficacité et la gouvernance des organismes du droit d'auteur dans le pays après la formation.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> taux de satisfaction de 80%</p>	<p>80% des pays ayant reçu une assistance technique</p>	<p>80% des pays ayant reçu une assistance technique</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Résultat escompté : V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Utilisation des études économiques de l'OMPI sur le droit d'auteur par les gouvernements et les ONG dans le processus de prise de décisions</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 10 pays en 2012-2013 : Bulgarie, Chine, Colombie, Croatie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Trinité-et-Tobago.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 8 gouvernements ou ONG utilisent les études de l'OMPI</p>	<p>12 gouvernements ou ONG utilisent les études de l'OMPI (en tout)</p>	<p>13 pays et ONG supplémentaires (États-Unis d'Amérique, Finlande, Indonésie, Lettonie, Lituanie, Malawi, Pays-Bas, Philippines, République de Corée, République de Moldova, Serbie, CERALC et SERCI) utilisent les études de l'OMPI</p> <p>23 pays et ONG (en tout)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

Initiatives nationales visant à élaborer de nouvelles statistiques sur les industries de la création sur la base des travaux de l'OMPI dans ce domaine	10 initiatives nationales (Bulgarie, Chine, Colombie, Croatie, Jamaïque, Kenya, Malaisie, République-Unie de Tanzanie, Thaïlande et Trinité-et-Tobago).	15 initiatives nationales (en tout)	1 initiative nationale supplémentaire (Finlande) en 2014, les travaux dans ce domaine ont été suspendus en 2015. 11 initiatives nationales (en tout)	Objectif abandonné
--	---	-------------------------------------	---	---------------------------

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Technologie et innovation : l'incapacité du système du droit d'auteur à s'adapter à la rapide évolution des technologies et des médias menace de compromettre son utilité.	Poursuite des activités et initiatives de sensibilisation visant à démontrer l'importance du droit d'auteur et à confirmer sa valeur et son adéquation dans un paysage technologique en constante évolution.	Le rythme rapide de l'évolution technologique s'est maintenu avec l'évolution et la modification des technologies; par conséquent, les stratégies relatives aux risques et à l'atténuation des risques n'ont pas été nettement modifiées durant l'exercice biennal.	La stratégie en matière d'atténuation a produit des résultats positifs dans la mesure où, durant l'exercice biennal, de nombreux États membres de l'OMPI ont demandé l'assistance de l'Organisation pour démontrer l'importance du système du droit d'auteur, notamment aux économies nationales. Le programme a répondu à ces demandes dans la mesure du possible, compte tenu des limitations en termes de ressources matérielles. Cela n'a pas eu d'incidence concrète sur les résultats du programme durant l'exercice biennal.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	3 916	2 539	2 462
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 841	3 440	3 081
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	4 188	4 047	4 023
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	2 536	3 438	3 305

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	2 883	2 339	2 263
V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	1 065	962	1 005
Total		16 430	16 764	16 140

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	10 315	10 272	10 102	98%
Autres dépenses	6 114	6 492	6 038	93%
TOTAL	16 430	16 764	16 140	96%

A. Budget final 2014-2015 après virements

3.20. Le transfert des ressources du résultat escompté I.1 (Renforcement de la coopération entre les États) au résultat escompté I.2 (Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle) dans le budget final pour 2014-2015 après virements s'explique par l'allocation de ressources de personnel et autres ressources supplémentaires à des activités en rapport avec l'assistance pour la ratification et la mise en œuvre des traités de Marrakech et de Beijing.

3.21. L'augmentation des ressources au titre du résultat escompté IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle) s'explique essentiellement par l'importance accrue accordée aux activités en rapport avec le Consortium ABC.

3.22. La diminution des ressources au titre du résultat escompté IV.4 (Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI) s'explique par le fait que certaines activités relatives au système WIPOCOS ont été transférées au programme 15 (Solutions opérationnelles pour les offices de propriété intellectuelle) afin de renforcer les systèmes de gestion des données des organismes de gestion collective dans le programme.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

3.23. La baisse des dépenses au titre du résultat escompté IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle) s'explique principalement par le report de certaines activités relevant du projet du Plan d'action pour le développement portant sur l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et au contenu créatif. La légère baisse des dépenses au titre du résultat escompté I.2 (Cadres législatifs, réglementaires et politiques en matière de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés) s'explique par le report de certaines activités concernant la promotion des traités de Marrakech et de Beijing, en particulier dans les régions de l'Afrique et de l'Amérique latine.

PROGRAMME 4 SAVOIRS TRADITIONNELS, EXPRESSIONS CULTURELLES TRADITIONNELLES ET RESSOURCES GÉNÉTIQUES

Chef de programme M. M. A. Getahun

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

4.1. Le Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore (IGC) s'est réuni trois fois en 2014 (vingt-sixième, vingt-septième et vingt-huitième sessions de l'IGC) conformément au mandat renouvelé de l'IGC pour l'exercice biennal adopté par l'Assemblée générale de l'OMPI en octobre 2013 et au programme de travail convenu pour 2014. La vingt-sixième session de l'IGC a comporté une réunion des ambassadeurs et des hauts fonctionnaires des différents pays. À la fin de la vingt-huitième session de l'IGC, le comité est parvenu à élaborer un texte unique relatif aux ressources génétiques et a également avancé sur les textes concernant les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles. Une réunion intersession organisée par les États membres en dehors de Genève en 2014 a donné un nouvel élan au processus. Le Secrétariat a continué à jouer un rôle neutre, professionnel et efficace dans le cadre du processus et à améliorer les services fournis aux participants à l'IGC afin de donner suite à l'évaluation réalisée par la Division de la supervision interne (DSI) en 2013, évaluation qui avait fait état d'un taux de satisfaction élevé (96%) parmi les participants à l'IGC. Le Secrétariat a poursuivi ses actions visant à faciliter, dans la mesure du possible, la participation des peuples autochtones et des communautés locales au processus de l'IGC, mais les ressources du Fonds de contributions volontaires de l'OMPI pour les communautés autochtones et locales accréditées sont restées très faibles. L'Assemblée générale de l'OMPI, en octobre 2014, tout en examinant les textes et les progrès accomplis, n'a pas été en mesure de trouver un accord sur le programme de travail de l'IGC pour 2015. En octobre 2015, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé le renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2016-2017.

4.2. La conclusion des négociations de l'IGC fait l'objet de la recommandation n° 18 du Plan d'action pour le développement, qui "invite instamment le comité intergouvernemental à accélérer le processus concernant la protection des ressources génétiques, des savoirs traditionnels et du folklore, sans préjudice du résultat, y compris l'élaboration éventuelle d'un ou plusieurs instruments internationaux". Les activités normatives ont continué d'être menées dans le cadre du comité intergouvernemental de manière exhaustive et à l'initiative des membres, d'être fondées sur des consultations ouvertes et équilibrées (recommandations n°s 15, 21 et 42) et de tenir compte du domaine public (recommandations n°s 16 et 20) et des éléments de flexibilité visés dans les accords internationaux de propriété intellectuelle (recommandations n°s 14 et 17). Les négociations au sein de l'IGC ont contribué à la prise en considération du développement dans les activités de l'OMPI et ont appuyé les objectifs de développement arrêtés par l'ONU (recommandations n°s 12 et 22).

4.3. En termes de renforcement des capacités et de sensibilisation, les activités visant à aider les peuples autochtones et les communautés locales à mieux connaître la propriété intellectuelle, à participer davantage au processus de l'IGC, à soutenir, sur demande, l'élaboration d'une législation et de règles nationales et régionales et à mettre en place des solutions concrètes à tous les niveaux, par une meilleure compréhension des questions et des options, se sont poursuivies. En 2015, le Secrétariat a organisé à Genève deux séminaires internationaux sur la propriété intellectuelle, les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, ouverts à tous les États membres et les observateurs. Les séminaires ont facilité l'échange des données d'expérience régionales, nationales et locales et ont permis aux pays et autres parties prenantes de débattre des questions de politique générale dans un contexte moins formel. Durant l'exercice biennal, le Secrétariat a pu répondre favorablement à un peu moins de 80 demandes émises par des États membres, des ONG, de peuples autochtones et des communautés locales, des associations industrielles et des universités en leur fournissant des ateliers, des informations et des présentations, à Genève ou à l'étranger. À leur demande, six pays ont bénéficié d'une assistance en matière de législation et de politique. Une série d'ateliers pratiques visant à partager les connaissances, à renforcer la compréhension et à favoriser la coopération a également été organisée en 2014 et 2015. Les ateliers ont été organisés à Genève (décembre 2014), Windhoek (Namibie) (août 2015), Panama City (Panama) (novembre 2015) et Apia (Samoa) (décembre 2015). L'OMPI a continué de contribuer en qualité de partenaire technique à des projets régionaux en Afrique, en Asie et dans le Pacifique, en Amérique Latine et dans les Caraïbes. L'OMPI a également continué à proposer une série de publications courtes et accessibles sur des sujets majeurs et a publié en 2014 un manuel pratique sur la propriété intellectuelle relative aux festivals d'arts,

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

aux festivals culturels et aux festivals folkloriques¹⁶. Un cours d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles a été lancé en coopération avec l'Académie de l'OMPI en avril 2015.

4.4. Pour encourager la coopération avec d'autres organisations et instances intergouvernementales compétentes, le Secrétariat a coopéré de manière encore plus étroite avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique (CDB) et du Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation, notamment en organisant de manière conjointe des ateliers à l'intention de fonctionnaires et de communautés autochtones et locales. Le Secrétariat a collaboré avec l'Instance permanente sur les questions autochtones des Nations Unies (UNPFII) et participé à ses treizième et quatorzième sessions, tenues respectivement en 2014 et 2015, ainsi qu'à la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, tenue en septembre 2014, afin d'engager le dialogue avec les organisations des communautés locales et autochtones et d'autres organisations des Nations Unies. À la demande du secrétariat de l'UNPFII, le Secrétariat de l'OMPI a participé financièrement à l'élaboration, par un expert des communautés autochtones et pour l'UNPFII, d'un examen technique des projets de textes de l'IGC du point de vue des droits de l'homme.

4.5. Les activités d'assistance technique, de renforcement des capacités et d'assistance législative ont contribué directement au développement et à la réalisation d'autres recommandations du Plan d'action pour le développement. Pour ce faire, l'assistance technique a été axée sur le développement et sur la demande (recommandations n^{os} 1 et 12), des conseils ont été fournis en matière de législation et de politique concernant la législation nationale (recommandations n^{os} 11, 13 et 14), des informations ont été diffusées sur les questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques (recommandation n^o 3), et la coopération sur les questions de propriété intellectuelle a été renforcée avec les institutions des Nations Unies (recommandation n^o 40).

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Accord dans les négociations au sein de l'IGC en vue de l'élaboration d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux portant sur les savoirs traditionnels, les expressions culturelles traditionnelles et les ressources génétiques	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : L'Assemblée générale de l'OMPI d'octobre 2013 a convenu de renouveler le mandat de l'IGC pour 2014-2015 et aussi d'un programme de travail pour 2014.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : Négociations en cours en vertu du mandat de l'IGC pour la période 2012-2013 et du programme de travail pour 2013</p>	Adoption d'un ou plusieurs instruments juridiques internationaux par une éventuelle conférence diplomatique	Après trois autres sessions en 2014, l'IGC a progressé dans ses négociations sur la base d'un texte conformément à son mandat. En octobre 2014, l'Assemblée générale de l'OMPI n'a pas trouvé un accord sur le programme de travail de l'IGC pour 2015. En octobre 2015, l'Assemblée générale de l'OMPI a approuvé le renouvellement du mandat de l'IGC pour l'exercice biennal 2016-2017.	Objectif pas atteint

¹⁶ http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_pub_1043.pdf.

Résultat escompté : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 95% (79 sur 83) des participants ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans 5 activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2012-2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : Pas encore disponible</p>	80%	92% (370 sur 398) participants ont présenté un rapport positif (questionnaire de satisfaction utilisé dans 15 activités organisées par la Division des savoirs traditionnels en 2014-2015)	Objectif pleinement atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Incapacité de l'IGC de parvenir à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux.	Le Secrétariat s'emploie, dans la mesure de ses ressources, à favoriser et créer un environnement propice aux négociations, par exemple en donnant des informations claires et objectives sur les questions examinées par l'IGC, en fournissant un service de secrétariat neutre et efficace ainsi qu'un appui neutre et efficace au président de l'IGC.	Au vu de l'absence de décision par les États membres concernant un plan de travail pour 2015 et malgré le renouvellement du mandat de l'IGC en septembre 2015, le risque que les États membres ne parviennent pas à un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques perdure également pour l'exercice biennal suivant. La stratégie d'atténuation restera aussi inchangée, à savoir, fournir un appui neutre et efficace aux travaux de l'IGC et notamment au président de l'IGC.	L'évolution du risque a eu une incidence directe sur la conclusion d'un accord sur un ou plusieurs instruments juridiques internationaux par les États membres.
Perte de pertinence de l'IGC si les États membres font passer les questions de propriété intellectuelle relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques au second plan ou estiment que d'autres instances sont plus susceptibles de produire les résultats escomptés.	Le Secrétariat sensibilise à l'importance des questions relatives aux savoirs traditionnels, aux expressions culturelles traditionnelles et aux ressources génétiques pour la politique en matière de propriété intellectuelle. Le Secrétariat suit de très près les négociations se déroulant dans d'autres instances, afin de pouvoir fournir des informations neutres sur l'IGC aux États membres dans ces autres instances, et agit en coordination avec les autres secrétariats pour éviter les chevauchements d'activités entre eux qui pourraient faire naître la confusion dans l'esprit des États membres.	Au cours de la session 2015 de l'Assemblée générale, les travaux de l'IGC et le programme 4 dans son ensemble ont bénéficié d'un appui considérable de la part des États membres, malgré la suspension des activités de l'IGC en 2015. Conjugué au renouvellement du mandat de l'IGC, un tel appui laisse supposer que le risque de la perte de pertinence se trouve quelque peu diminué. Le Secrétariat a continué de souligner la pertinence et l'importance des questions relatives aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et aux expressions culturelles traditionnelles pour l'élaboration de politiques de propriété intellectuelle.	L'évolution du risque n'a pas eu une incidence appréciable sur les résultats du programme.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	5 725	4 187	3 519
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 139	2 061	1 788
VII.2 Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	–	124	130
Total	7 864	6 372	5 438

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 434	3 850	3 657	95%
Autres dépenses	3 430	2 521	1 781	71%
TOTAL	7 864	6 372	5 438	85%

A. Budget final 2014-2015 après virements

4.6. La réduction observée dans le budget final 2014-2015 après virements au titre du résultat I.1 (élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle) tient compte d'une réduction par rapport aux ressources initialement prévues pour une conférence diplomatique concernant la propriété intellectuelle et les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et le folklore (IGC).

4.7. Le programme 4 comprend les ressources allouées au Département des savoirs traditionnels et des défis mondiaux en lien avec le résultat escompté VII.2.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

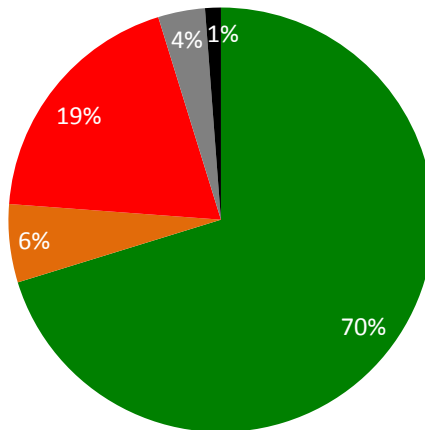
4.8. Le taux d'utilisation du budget du programme pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 67% du budget final après virements. La sous-utilisation des ressources hors personnel provient essentiellement du désaccord lors de la session d'octobre 2014 de l'Assemblée générale de l'OMPI sur un programme de travail de l'IGC pour 2015, aboutissant à l'absence de sessions de l'IGC en 2015. Étant donné que l'IGC représente une partie importante du budget du programme, une partie du budget de l'IGC a été utilisée dans le cadre de l'exécution du programme afin d'accroître les activités en matière de renforcement des capacités et d'assistance technique en 2015.

OBJECTIF STRATÉGIQUE II

FOURNITURE DE SERVICES MONDIAUX DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE PREMIER ORDRE

Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des services d'information et de formation axés sur les utilisateurs	Programme 5	●
	Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	Programme 5	●
	Nombre de demandes selon le PCT originaires de pays en transition et de pays développés	Programme 10	●
	Pourcentage de dépôts selon le PCT	Programme 20	●●●
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes	Programme 20	●●●
II.2 Amélioration du système du PCT	Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États membres du PCT	Programme 5	●
	Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	Programme 5	●

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
II.3 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	Coût unitaire du traitement d'une demande	Programme 5	●●●
	Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	Programme 5	●
	Qualité des traductions	Programme 5	●
	Délais de traduction des rapports	Programme 5	●
	Qualité du développement de logiciels	Programme 5	●
	Niveau de services de systèmes d'information	Programme 5	●
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	Nombre de demandes selon le système de La Haye originaires de pays en transition et de pays développés	Programme 10	●
	Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion à l'Arrangement de La Haye ou ayant entrepris leur mise en œuvre	Programme 20	●
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Programme 20	●●●
	Nombre de parties contractantes à l'Arrangement de La Haye dans la région Asie et Pacifique	Programme 20	●●
	Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	Programme 31	●
	Nombre d'offices nationaux ou régionaux fournissant des informations appropriées sur le système de La Haye	Programme 31	●
	Dépôts de demandes selon le système de La Haye et de renouvellements	Programme 31	●●●●
	II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye	Programme 31
Progrès accomplis dans l'amélioration du cadre juridique		Programme 31	●
Flexibilité des données enregistrées dans le registre international		Programme 31	●
Nombre de procédures entièrement automatisées		Programme 31	●
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	Extension de la portée géographique (Madrid)	Programme 6	●
	Extension de la portée géographique (Lisbonne)	Programme 6	●
	Adoption de dispositions rationalisant ou modernisant le cadre juridique du système de Lisbonne	Programme 6	●
	Nombre de demandes internationales (Madrid)	Programme 6	●
	Proportion de bureaux concernés fournissant des informations d'actualité sur le système de Madrid	Programme 6	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	Programme 6	●
	Nombre et proportion d'enregistrements internationaux en vigueur au titre du système de Lisbonne émanant de pays en développement et de PMA	Programme 6	●
	Diminution du nombre d'irrégularités (Madrid)	Programme 6	●
	Nombre de demandes selon les systèmes de Madrid et de Lisbonne originaires de pays en transition et de pays développés.	Programme 10	●●
	Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion au Protocole de Madrid ou ayant entrepris leur mise en œuvre	Programme 20	●
	Pourcentage de participants à des ateliers/séminaires ciblés sur des thèmes liés au Protocole de Madrid faisant part de leur satisfaction	Programme 20	●●
	Nombre de parties contractantes au Protocole de Madrid	Programme 20	●
	Nombre de nouveaux enregistrements (système de Madrid)	Programme 20	●●
	Nombre de renouvellements (système de Madrid)	Programme 20	●●
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	Progrès accomplis dans la rationalisation et la simplification du cadre juridique du système de Madrid	Programme 6	●
	Nombre d'enregistrements Nombre de renouvellements traités Nombre de modifications, y compris de désignations postérieures (Madrid)	Programme 6	●●● ●●
	Traduction des demandes dans les délais impartis (Madrid)	Programme 6	●
	Diminution du nombre de corrections (Madrid)	Programme 6	●
	Meilleure satisfaction des clients (système de Madrid)	Programme 6	●●
	Recours accru à la communication électronique (Madrid)	Programme 6	●●●●
	Perfectionnement du registre international électronique du système de Lisbonne	Programme 6	●
	Perfectionnement des moyens électroniques de communication et de publication au titre des procédures de Lisbonne	Programme 6	●
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	Prise en considération accrue de l'utilisation de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Programme 7	●●● ●●
	Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges à l'élaboration et la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	Programme 20	●
		Programme 7	●

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	Nombre d'utilisateurs de pays en transition et de pays développés faisant appel aux services du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI	Programme 10	●
	Nombre de litiges relatifs à des gTLD administrés selon les principes UDRP	Programme 7	●
	Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP	Programme 7	●
	Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine à l'élaboration et à la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	Programme 7	●
	Nombre d'administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales	Programme 7	●

PROGRAMME 5 SYSTÈME DU PCT**Chef de programme M. J. Sandage****RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015**

5.1. En 2015, le Bureau international a reçu environ 217 000 exemplaires originaux, ce qui représente une diminution de 0,3% par rapport à 2014. Cette diminution résulte principalement de la forte augmentation du nombre de dépôts provenant des États-Unis d'Amérique observée en mars 2014, après l'entrée en vigueur de la loi de promotion de l'invention (Leahy-Smith America Invents Act) une année auparavant. Au total, quelque 435 000 exemplaires originaux ont été reçus au cours de l'exercice biennal 2014-2015, ce qui représente une augmentation de 9% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, soit environ 399 000 exemplaires originaux au total. La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter en 2015 et représente actuellement 94% de l'ensemble des dépôts. Alors que la majorité des demandes étaient déposées en anglais (48,6% des dépôts en 2014-2015), la part des langues asiatiques a augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2009 à 37,6% en 2015.

5.2. L'utilisation du système ePCT a considérablement augmenté en 2014-2015, cette interface étant disponible dans les 10 langues de publication depuis avril 2015, offrant ainsi un accès facilité aux déposants et aux offices du monde entier. La fonction de dépôt ePCT, qui en 2013 n'était accessible qu'au Bureau international agissant en qualité d'office récepteur, a été élargie en 2014-2015 à l'ensemble des offices récepteurs souhaitant recevoir et traiter des demandes internationales. À la fin de 2015, 29 offices récepteurs, avaient commencé, avec l'assistance du Bureau international, à accepter des demandes déposées par l'intermédiaire du système ePCT, y compris des offices de pays en développement tels que l'Afrique du Sud, l'Algérie, l'Arabie saoudite, l'Azerbaïdjan, le Brésil, le Chili, la Colombie, l'Inde, la Malaisie et le Mexique qui n'avaient pas encore offert à leurs déposants la possibilité de déposer en ligne des demandes internationales, conformément aux recommandations du groupe A du Plan d'action pour le développement concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités. Des offices d'autres pays se trouvaient à différents stades de la phase d'essai, tandis que 34 offices récepteurs et 8 administrations internationales acceptaient la transmission de documents postérieurs au dépôt par l'intermédiaire du système ePCT. En outre, le Bureau international a lancé en 2014 un projet pilote relatif à un nouveau service, le service eSearchCopy, dans le cadre duquel il prépare et transmet les copies de recherche à l'administration chargée de la recherche internationale au nom de l'office récepteur, ce qui permet d'améliorer le respect des délais et l'efficacité dans le cadre de la recherche internationale. À la fin de 2015, ce service était utilisé par 28 paires d'offices, dont six administrations chargées de la recherche internationale et 15 offices récepteurs.

5.3. À ses septième et huitième sessions, tenues en 2014 et en 2015, le Groupe de travail du PCT a poursuivi ses délibérations sur un certain nombre de propositions visant à améliorer le fonctionnement du système du PCT. Ces délibérations s'inscrivaient dans le cadre des recommandations entérinées par le groupe de travail à sa troisième session, parmi lesquelles figuraient des recommandations sur l'évolution future du PCT au regard des recommandations applicables du Plan d'action pour le développement, notamment celles des groupes A et C. Parmi les résultats obtenus en 2014, il convient de souligner en particulier i) l'accord concernant les nouveaux critères à remplir par les déposants de certains pays pour bénéficier de la réduction des taxes, qui s'est traduit par une augmentation du nombre de pays en développement et de PMA bénéficiant de cette mesure; et ii) une procédure révisée de nomination des nouvelles administrations chargées de la recherche internationale et de l'examen préliminaire international, permettant de déterminer si les futures administrations disposent de l'infrastructure et des ressources nécessaires pour remplir cette mission. Parmi les résultats obtenus en 2015, on peut citer notamment i) l'accord relatif à la transmission des résultats de recherche et de classement concernant des demandes antérieures aux administrations chargées de la recherche internationale, qui permettra de réaliser des gains d'efficacité et contribuera à augmenter la qualité de la recherche internationale; et ii) l'accord visant à demander aux offices désignés de transmettre au Bureau international des informations opportunes sur l'ouverture de la phase nationale, afin de disposer d'informations beaucoup plus précises en ce qui concerne les droits octroyés ou en instance dans la phase nationale. Le Bureau international a également présenté des estimations sur le degré de sensibilité des déposants à une variation de la taxe de dépôt, y compris des simulations sur d'éventuelles réductions de taxes pour les universités et les instituts de recherche publics dans les pays développés et dans les pays en développement.

5.4. Une part importante des activités menées au titre du programme et des ressources allouées à ce dernier a été consacrée à la coopération et à l'assistance techniques en faveur des pays en développement et des PMA. Des activités de formation et de renforcement des capacités ont été réalisées dans le but d'aider les États contractants du PCT et les États qui envisagent d'y adhérer à renforcer leurs capacités nationales afin de mieux protéger leur créativité et leurs innovations conformément à la recommandation n° 1 du Plan d'action pour le développement. Ces activités étaient déterminées par la demande, axées sur le développement et transparentes. Elles ont été mises au point avec le concours des organisateurs locaux, compte tenu du niveau de sensibilisation au PCT, des connaissances techniques et des compétences des participants liées au PCT et couvraient un large éventail d'aspects de la procédure du PCT, y compris le système ePCT et l'examen après l'ouverture de la phase nationale. Ces activités ont contribué au renforcement des capacités des États contractants du PCT et des États qui envisagent d'y adhérer grâce à l'approfondissement des connaissances et des compétences locales relatives à l'utilisation du système du PCT.

5.5. Des actions visant à mieux faire connaître le PCT auprès de ses utilisateurs actuels et des utilisateurs potentiels ont été menées en 2014-2015 par le biais de diverses formations et activités de vulgarisation, comprenant 111 séminaires, 101 exposés, 25 séminaires sur le Web et 67 visites d'utilisateurs. De plus, le Service d'information du PCT a répondu à 23 618 demandes relatives au PCT de la part d'utilisateurs actuels et d'utilisateurs potentiels (soit une moyenne de 49 demandes par jour) et la Division juridique du PCT a résolu 2408 dossiers particuliers au cours de l'année.

5.6. Le Bureau international a continué de développer l'automatisation de certains processus liés à l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT. Le Bureau international a renforcé l'efficacité du traitement des demandes déposées par voie électronique aux formats XML et PDF et a fait des progrès significatifs en ce qui concerne le traitement automatique des rapports de recherche internationale et des opinions écrites envoyés aux formats XML et PDF par la Chine, le Japon, la République de Corée et l'Office européen des brevets. Ces mesures ont contribué à améliorer la productivité et la qualité de l'examen de forme des demandes internationales selon le PCT au cours de l'exercice biennal et ont permis au Bureau international d'absorber l'augmentation constante de la charge de travail avec un effectif moindre, et ce en continuant de fournir un service de haute qualité. La productivité, calculée en divisant le nombre de publications du PCT par les effectifs, a augmenté de 22% au cours de l'exercice biennal 2014-2015, ce qui représente une augmentation considérable par rapport à 2012-2013. La qualité globale, telle que mesurée par l'indice agrégé, a augmenté de 5,8% au cours de l'exercice biennal 2014-2015, par rapport à 2012-2013.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté II.1 : Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Degré de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des services d'information et de formation axés sur les utilisateurs	Degré, enregistré en 2009, de satisfaction des utilisateurs du PCT à l'égard des services d'information et de formation axés sur les utilisateurs	Maintenir ou rehausser le degré de satisfaction des utilisateurs du PCT enregistré en 2009	89% des utilisateurs du PCT étaient satisfaits des services PCT fournis par l'OMPI, soit 11% de plus qu'en 2009.	Objectif pleinement atteint
Satisfaction des offices et des administrations internationales à l'égard des activités de coopération du PCT	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 56 (soit 95% des 59 bénéficiaires des activités de coopération du PCT; 85% des 66 participants) (enquête de 2012)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 59 répondants se sont déclarés satisfaits des activités menées en 2011 (95% des 62 personnes impliquées dans ces activités/86% sur les 69 répondants).</i>	Maintenir le degré de satisfaction de 2011 parmi les offices et les administrations internationales	58 (soit 96% des 60 bénéficiaires des activités de coopération du PCT; 95% des 61 participants) (enquête de 2016)	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté II.2 : Amélioration du système du PCT				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Amélioration du système du PCT, notamment mise en œuvre des recommandations des lignes directrices du PCT approuvées par les États contractants du PCT	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : situation du système du PCT fin 2013.</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2013.</i></p>	Accomplir des progrès pour favoriser la réalisation des objectifs du traité, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et conformément aux lignes directrices du PCT approuvées par les États contractants du PCT ¹⁷	<p>En 2014-2015, des progrès ont été accomplis pour favoriser la réalisation des objectifs du traité, dans l'intérêt de toutes les parties prenantes et conformément aux lignes directrices du PCT approuvées par les États contractants du PCT, sur les points suivants :</p> <p>a) Accord des États membres sur les critères à remplir pour bénéficier d'une réduction des taxes;</p> <p>b) Accord des États membres sur des procédures révisées de nomination des administrations chargées de la recherche internationale et administrations chargées de l'examen préliminaire international;</p> <p>c) Accord des États membres sur le partage des résultats des travaux de recherche relatifs aux demandes antérieures pour améliorer la qualité et le respect des délais en ce qui concerne les produits du travail du PCT;</p> <p>d) Mise en œuvre du nouveau service eSearchCopy pour la transmission plus rapide et plus efficace des demandes aux fins de la recherche internationale; et</p> <p>e) Accord visant à demander aux offices de transmettre au Bureau international des informations opportunes sur l'ouverture de la phase nationale, afin de disposer d'informations plus précises sur la situation juridique des brevets.</p>	Objectif pleinement atteint

¹⁷ Exceptionnellement, l'objectif initial, à savoir "Décisions prises par les organes compétents du PCT jusqu'à la fin de 2015" a été modifié de manière à faciliter l'évaluation des progrès accomplis en matière de développement du système du PCT conformément aux recommandations formulées dans les lignes directrices du PCT.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Amélioration des services électroniques pour les déposants, les tiers, les offices et les administrations	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : Nombre de transactions réalisées à l'aide de services ePCT à la fin de 2013 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8005 déposants publics; - 4754 déposants privés; - 74 tiers; - 2474 offices; et - 2398 administrations. <p>(au total)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : Nombre de transactions réalisées à l'aide de services ePCT à la fin de 2013 pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déposants; - des tiers; - les offices et - les administrations 	Augmentation du nombre de transactions réalisées à l'aide de services ePCT pour :	Fin 2015, par rapport à la fin de 2013 :	Objectif pleinement atteint
		<ul style="list-style-type: none"> - les déposants; - des tiers; - les offices et - les administrations 	<ul style="list-style-type: none"> - 11 242 déposants publics (+40%) - 29 590 déposants privés (+522%) - 70 tiers observateurs (-5%); - 9085 offices récepteurs (+267%); et - 2596 administrations internationales (+8%) (au total). 	
Résultat escompté II.3 : Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Coût unitaire du traitement d'une demande	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 722 francs suisses (2013)	Diminution du coût unitaire	662 francs suisses (2014)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : coût unitaire en 2013		735 francs suisses (2015) ¹⁸	Objectif pas atteint
			698 francs suisses en moyenne au cours de l'exercice biennal 2014-2015, soit 2,7% de moins que les 717 francs suisses en moyenne au cours de l'exercice biennal 2012-2013	Objectif pleinement atteint
Qualité globale de l'examen de forme (y compris les délais)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 88,74% (moyenne 2011-2013)	Amélioration de l'indicateur de qualité	89,60% (2012-2014)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : moyenne des trois dernières années		91,13% (2013-2015)	
Qualité de la traduction	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 86,23% (2011-2013)	Amélioration de la qualité	86,77% (2012-2014)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : moyenne des trois dernières années		86,90% (2013-2015)	

¹⁸ L'augmentation du coût unitaire en 2015 résulte d'une augmentation des dépenses directes et des dépenses indirectes, associée à une diminution des demandes publiées en 2015 par rapport à 2014. Pour des explications plus détaillées, veuillez vous reporter à la section "Coût unitaire du traitement d'une demande" figurant à l'annexe intitulée "Indicateurs relatifs aux opérations du PCT".

Délais de traduction des rapports	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 64% des délais respectés (2013)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : respect des délais en 2013</i>	Amélioration	82,5% (2014) 90,0% (2015)	Objectif pleinement atteint
Qualité du développement de logiciels	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 89,4% (2013)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : qualité du développement de logiciels pour la dernière version du système ePCT et du système eDossier en 2013</i>	Élévation du niveau de qualité	94,5% (2014) 91,9% (2015)	Objectif pleinement atteint
Niveaux de service des systèmes d'information	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 93,0% (2013)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : niveaux de service des systèmes d'information pour 2013</i>	Élévation du niveau de services de systèmes d'information.	95,1% ¹⁹ (2014) 96,5% (2015)	Objectif pleinement atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur l'exécution du programme
Diminution des dépôts selon le PCT, en termes absolus ou par rapport aux demandes de dépôts en vertu de la Convention de Paris.	Continuer de démontrer à tous les utilisateurs que le PCT est le moyen le plus valable et le plus efficace de protéger l'innovation sur les marchés internationaux.	Ce risque subsiste, mais il n'y a pas eu d'évolution au détriment du PCT au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Les stratégies d'atténuation continuent d'être appliquées.	Pas mesurable
Interruption prolongée des opérations du PCT.	Mise en œuvre et essais réguliers du plan de gestion de la continuité des opérations.	Ce risque ne s'est pas concrétisé. Des dispositions ont été prises pour créer une architecture de plateforme résistante et sûre pour les systèmes informatiques du PCT comme mesure d'atténuation.	Ce risque et son évolution n'ont eu aucune incidence matérielle sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2014-2015.
Si le Bureau international n'est pas en mesure, ne serait-ce que brièvement, de traiter des documents, les retards s'accumulent très rapidement. Une interruption d'activité de quelques jours peut se traduire par de nombreuses semaines de retard.	L'objectif du plan de gestion de la continuité des opérations est de faire en sorte que le Bureau international puisse continuer de travailler suffisamment pendant des périodes d'interruption, de manière à éviter une dégradation inacceptable de la qualité du service fourni aux déposants et aux bureaux du PCT.	Ce risque ne s'est pas concrétisé. De nouveaux indicateurs de volume de travail ont été créés pour améliorer les procédures de contrôle qualité dans le cadre des mesures d'atténuation.	Amélioration de la qualité de l'examen de forme.

¹⁹ Ce chiffre, qui a été revu à la baisse par rapport au chiffre (95,3%) indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014, a été calculé à partir des données les plus récentes.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Divulgaration malveillante ou involontaire d'informations confidentielles.	Poursuite du programme de sensibilisation du personnel concerné : continuer d'appliquer des mesures de contrôle moderne dans l'environnement matériel et électronique; continuer d'améliorer la surveillance stratégique; continuer de surveiller de près la qualité des traductions confiées à des sous-traitants.	Ce risque ne s'est pas concrétisé. Des dispositions ont été prises pour créer une architecture de plateforme résistante et sûre pour les systèmes informatiques du PCT comme mesure d'atténuation.	Ce risque et son évolution n'ont eu aucune incidence matérielle sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal 2014-2015.
--	---	--	--

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
II.1	Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	22 011	20 004	18 575
II.2	Amélioration du système du PCT	3 106	3 862	4004
II.3	Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT	172 856	171 056	163 181
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	-	280	244
VII.3	Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	-	153	149
Total		197 973	195 354	186 155

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	129 325	127 513	121 781	96%
Autres dépenses	68 648	67 841	64 374	95%
TOTAL	197 973	195 354	186 155	95%

"NOTE : Les ressources allouées pour les projets du Plan d'action pour le développement 'la propriété intellectuelle et le transfert de technologie' et 'les partenariats ouverts' (280 000 et 153 000 francs suisses, respectivement) sont répercutées sous les résultats escomptés IV.2 et VII.3. Ces projets ont été achevés en 2015; un rapport complet sur ces deux projets figure sous le programme 30."

A. Budget final 2014-2015 après virements

5.7. La diminution générale du budget final après virements tient principalement à l'augmentation de la productivité dans le traitement des demandes internationales au cours de l'exercice biennal. Par ailleurs, l'amélioration de la chaîne des opérations et de la gestion des engagements financiers pour les services de traduction a contribué à une utilisation plus efficace des ressources.

5.8. Cette diminution générale a été en partie compensée par une augmentation nette du budget consacré à l'amélioration des systèmes informatiques du PCT.

5.9. Les ajustements du budget final après virements entre les résultats sont principalement dus à une réaffectation des ressources en personnel.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

5.10. Dans l'ensemble, le taux d'utilisation du budget pour l'exercice biennal 2014-2015 s'est élevé à 95%, pour les raisons suivantes :

- l'augmentation de la productivité en ce qui concerne le traitement des demandes internationales au cours de l'exercice biennal et la diminution des coûts de traduction ayant permis des gains d'efficacité au niveau des opérations du PCT; et certains projets relatifs aux systèmes informatiques du PCT qui ont été commencés mais qui n'ont pas été achevés en 2015 et qui se poursuivront durant le prochain exercice biennal.

Annexe du programme 5 : indicateurs relatifs aux opérations du PCT

INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ "AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES OPÉRATIONS DU PCT"

Généralités

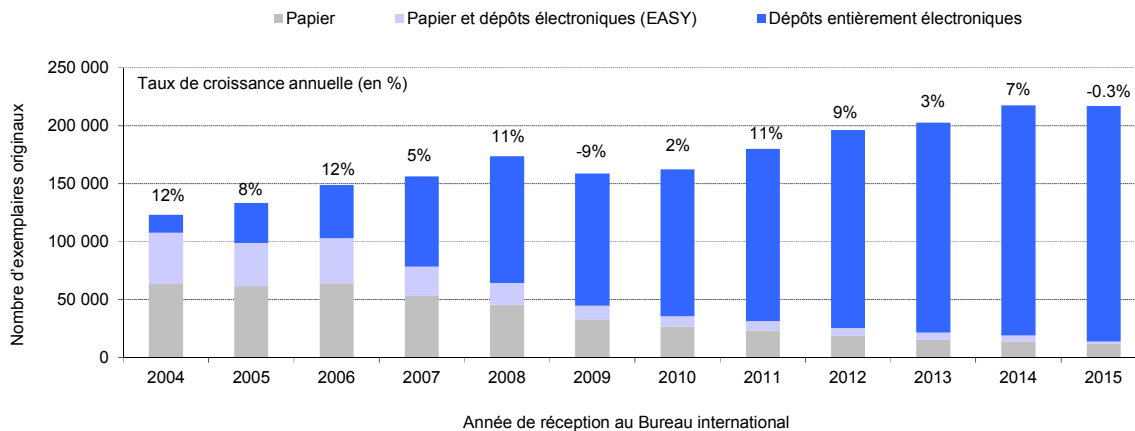
1. À titre d'introduction en ce qui concerne les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du PCT", il y a lieu d'examiner l'évolution des facteurs suivants :

- la charge de travail du PCT;
- la répartition linguistique de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail; et
- le niveau d'automatisation.

Charge de travail

2. La charge de travail est mesurée sur la base du nombre d'exemplaires originaux reçus chaque année par le Bureau international²⁰.

Évolution du nombre d'exemplaires originaux par moyen de dépôt



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016

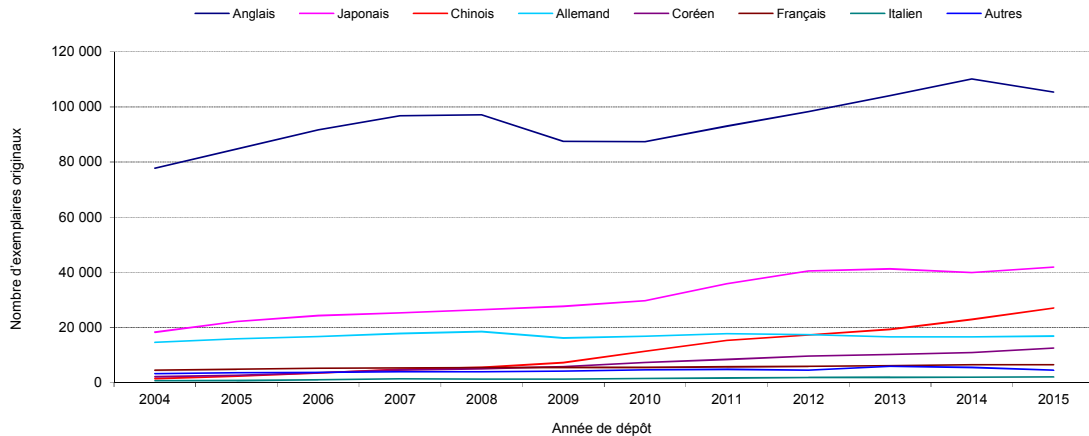
- En 2015, le Bureau international a reçu environ 217 000 exemplaires originaux, soit une légère baisse de 0,3% par rapport à 2014. Cette baisse s'explique principalement par le pic dans les dépôts en provenance des États-Unis d'Amérique en mars 2014, dû à l'entrée en vigueur de la loi Leahy-Smith sur les inventions une année auparavant. Cela étant, le nombre total d'exemplaires originaux reçus au cours de l'exercice biennal 2014-2015 a augmenté de 9% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013.
- La part de dépôts entièrement électroniques a continué d'augmenter en 2015 et représente actuellement 94% de l'ensemble des dépôts.

²⁰ Un exemplaire original est une demande selon le PCT transmise au Bureau international par un office récepteur après son dépôt auprès de cet office et son traitement par cet office. Étant donné que les exemplaires originaux ne sont reçus par le Bureau international qu'à l'issue de leur traitement par un office récepteur, les chiffres sont fortement influencés par les délais de traitement dans ces offices. Pour cette raison, les tendances observées dans la réception d'exemplaires originaux donnent des indications utiles sur la charge de travail du Bureau international mais ne constituent pas toujours des indicateurs exacts du nombre de dépôts de demandes selon le PCT.

Répartition linguistique

3. L'une des tendances fondamentales au sein du Bureau international est l'augmentation de la diversité linguistique des dépôts, sous l'effet notamment d'une augmentation continue de l'utilisation du système du PCT dans les pays d'Asie orientale.

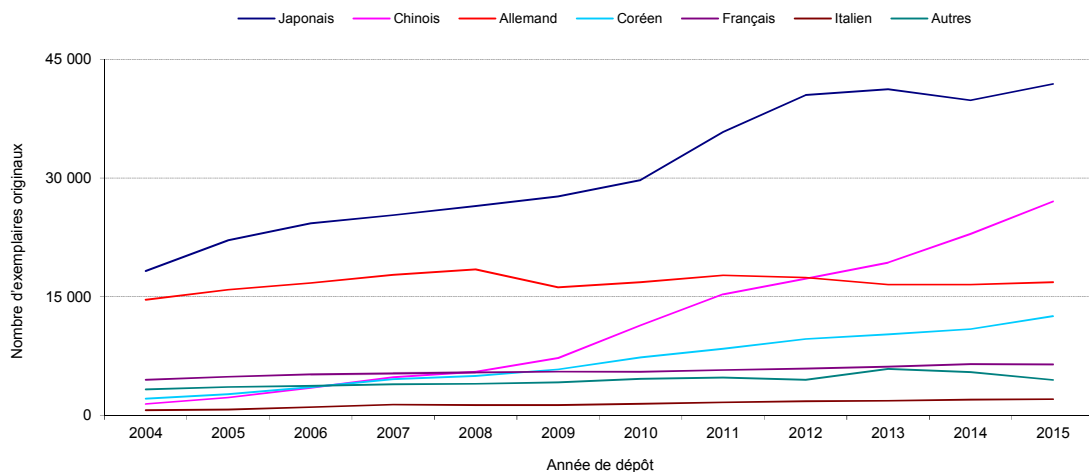
Langues de dépôt (toutes les langues)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016
 Note : Les données pour 2015 sont provisoires et incomplètes.

4. Ainsi qu'il ressort de ce graphique, alors que la majeure partie des demandes sont déposées en anglais (48,6% des dépôts en 2015), les parts des langues asiatiques ont augmenté au cours de la dernière décennie. La part combinée des demandes selon le PCT déposées en japonais, chinois et coréen est passée de 29,5% en 2009 à 37,6% en 2015. Le graphique ci-après présente en détail l'évolution des langues de dépôt autres que l'anglais :

Langues de dépôt (toutes les langues sauf l'anglais)



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016
 Note : Les données pour 2015 sont provisoires et incomplètes.

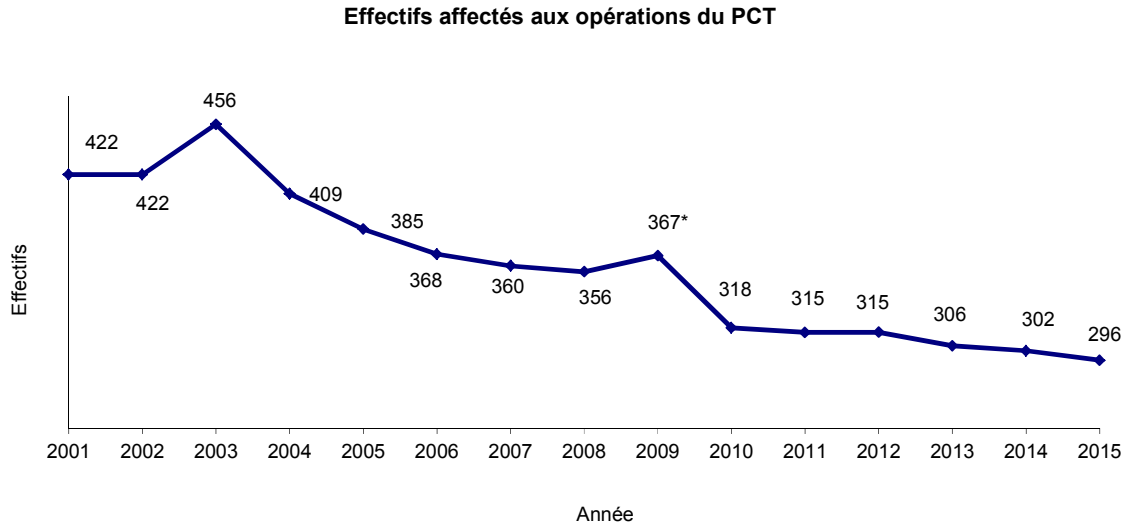
5. La forte augmentation du nombre de demandes déposées dans des langues asiatiques au cours des cinq dernières années pèse lourdement sur le Bureau international en raison du nombre limité de membres du personnel pouvant travailler dans ces langues. L'atténuation de cet effet passe par

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

l'automatisation de certaines tâches et le recrutement de fonctionnaires capables de travailler dans ces langues.

Effectifs

6. Le diagramme ci-après indique les effectifs de la Division des opérations du PCT depuis 2001, en équivalent personnel à plein temps (EPPT – effectif total à plein temps plus équivalent à plein temps du personnel à temps partiel).



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016.

Note : Le personnel est calculé en équivalent plein temps sur la base des listes de fonctionnaires de décembre.

* À noter que l'augmentation des effectifs en 2009 est due au fait que deux unités qui ne faisaient pas partie de la Division des opérations du PCT en 2009 (et n'étaient pas comptées dans ses effectifs à l'époque) ont été intégrées à cette dernière en 2009. Ces unités sont le Service des systèmes informatiques du PCT (30 personnes) et l'équipe chargée de la gestion des taxes du PCT (deux personnes). Sans ces deux unités, les effectifs de cette division auraient diminué, passant de 356 personnes en 2008 à 335 en 2009.

- Les effectifs de la Division des opérations du PCT ont diminué en 2015.

Coût unitaire du traitement d'une demande

7. L'efficacité du Bureau international dans le traitement des demandes selon le PCT peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite. Le coût total de production comprend les dépenses liées exclusivement au système du PCT et les dépenses liées aux activités à l'appui du système.

8. Les dépenses liées exclusivement au système du PCT englobent celles du programme 5 (le système PCT).

9. Les dépenses liées aux activités à l'appui du système du PCT comprennent les dépenses des services suivants : services de conférence et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite partie de ces dépenses (coût de l'hébergement du serveur au CIC, coût estimé de la source authentique des demandes selon le PCT publiées (PATENTSCOPE) et part des coûts de la Section des recettes dans la Division des finances) est directement attribuée au système du PCT, tandis que le reste des dépenses attribuables au système du PCT est calculé en fonction de l'effectif (fonctionnaires titulaires de contrats de durée déterminée, fonctionnaires temporaires et boursiers).

10. La méthodologie employée pour imputer les coûts unitaires a été révisée en 2013, afin de l'aligner sur les autres calculs de coûts unitaires/de l'Union et de mieux rendre compte de l'environnement en rapide évolution. À titre d'exemple, l'ancienne méthode, qui avait été conçue en 2007, comprenait un

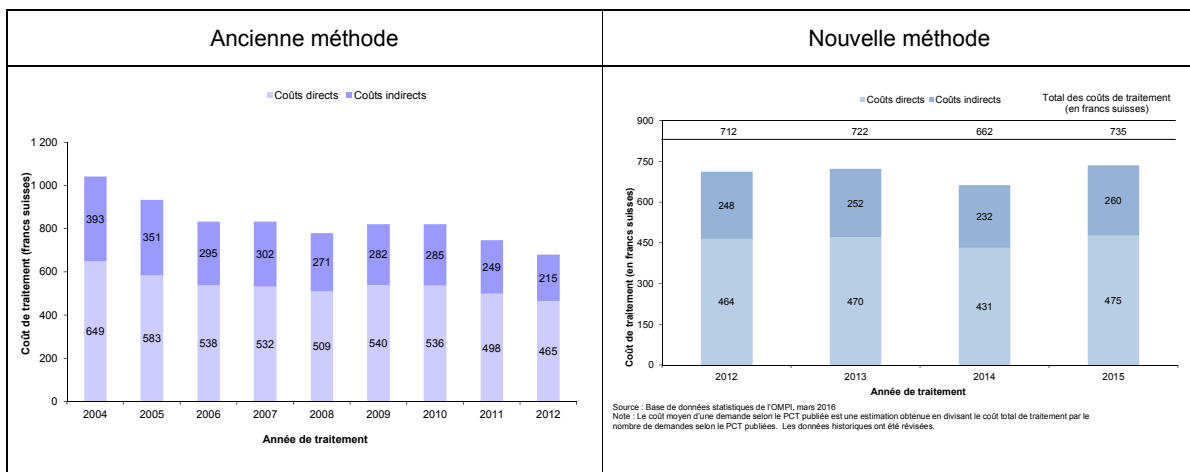
coût de stockage (sur 30 ans) en entrepôts, alors que les dépôts au format papier (y compris les dépôts du système PCT EASY) représentaient moins de 10% des dépôts en 2013. Le coût unitaire du PCT en 2012 a été calculé au moyen de deux méthodes. Il s'élevait à 680 francs suisses avec l'ancienne méthode et à 712 francs suisses avec la nouvelle. La différence de 32 francs suisses tient à la nouvelle méthode d'affectation des coûts indirects.

11. De manière formelle, le coût unitaire est défini comme suit :

$$\text{Coût unitaire} = \frac{\text{Coût total de production}}{\text{Nombre de publications}}$$

12. Les diagrammes ci-dessous illustrent l'évolution du coût unitaire du traitement entre 2004 et 2012, calculé avec l'ancienne méthode, et entre 2012 et 2015, avec la nouvelle méthode, y compris la répartition de la contribution des coûts directs et indirects.

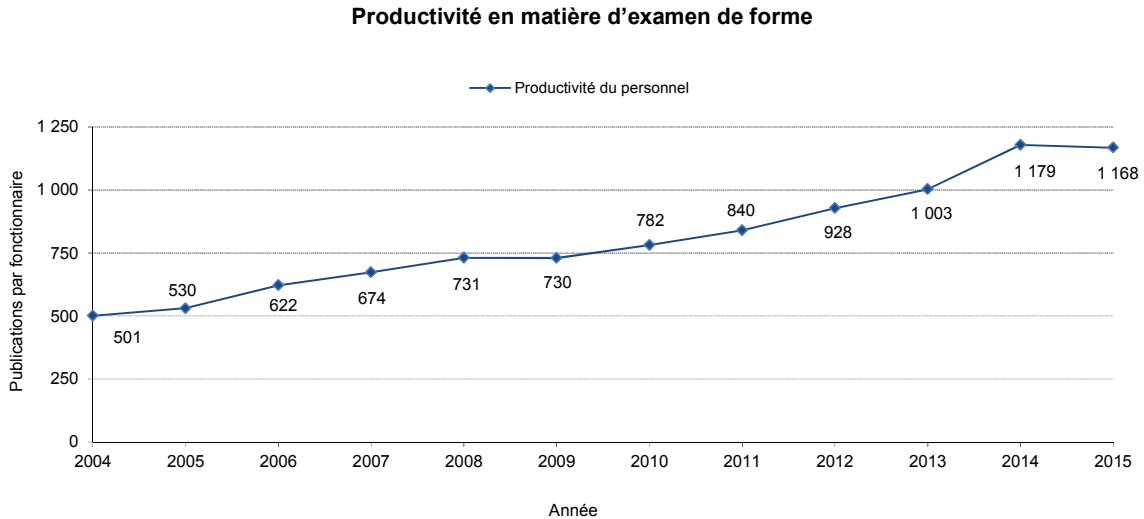
Coût unitaire du traitement d'une demande selon le PCT publiée



- Le coût moyen du traitement d'une demande selon le PCT publiée était de 735 francs suisses en 2015, soit une augmentation de 11% par rapport à 2014. Cette augmentation s'expliquait par une augmentation des dépenses directes et indirectes, combinée à une diminution du nombre de demandes en 2015 par rapport à 2014. Cette augmentation en 2015 par rapport à 2014 s'explique principalement par un coût unitaire exceptionnellement bas et des gains d'efficacité remarquables dus : i) au pic dans les dépôts en provenance des États-Unis d'Amérique en mars 2014, en raison de l'entrée en vigueur de la loi Leahy-Smith sur les inventions une année auparavant; et ii) au fait qu'en 2014, comme c'est le cas tous les cinq ou six ans, le nombre de semaines de publication était de 53 et non de 52, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de publications effectuées en 2014. En outre, les dépenses sont généralement plus élevées au cours de la deuxième année d'un exercice biennal. Par ailleurs, le coût de la traduction du PCT a augmenté de 7,3% en 2015 par rapport à 2014, en raison de l'augmentation de la part des langues asiatiques, ainsi que de la longueur des rapports à traduire. Du point de vue de la répartition, 44% de cette hausse sont attribuables à la baisse susmentionnée des publications, 18,7% à l'augmentation des coûts de traduction, 4,4% au coût des services informatiques du PCT, 5,5% au traitement des demandes à proprement parler, le reste étant attribuable aux coûts indirects. Cependant, par rapport aux deux derniers exercices biennaux, le coût unitaire moyen du traitement d'une demande publiée en 2014-2015 (698 francs suisses) a diminué de 2,7% par rapport à 2012-2013 (717 francs suisses).
- Le coût moyen de traitement d'une demande selon le PCT publiée, calculé au moyen de l'ancienne méthode, a baissé en moyenne de 5% par an, passant de 1042 francs suisses en 2004 à 680 francs suisses en 2012.

Productivité en matière d'examen de forme

13. La productivité du personnel est calculée en divisant la production (c'est-à-dire le nombre de publications du PCT) par les effectifs aux fins de l'examen de forme.



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016

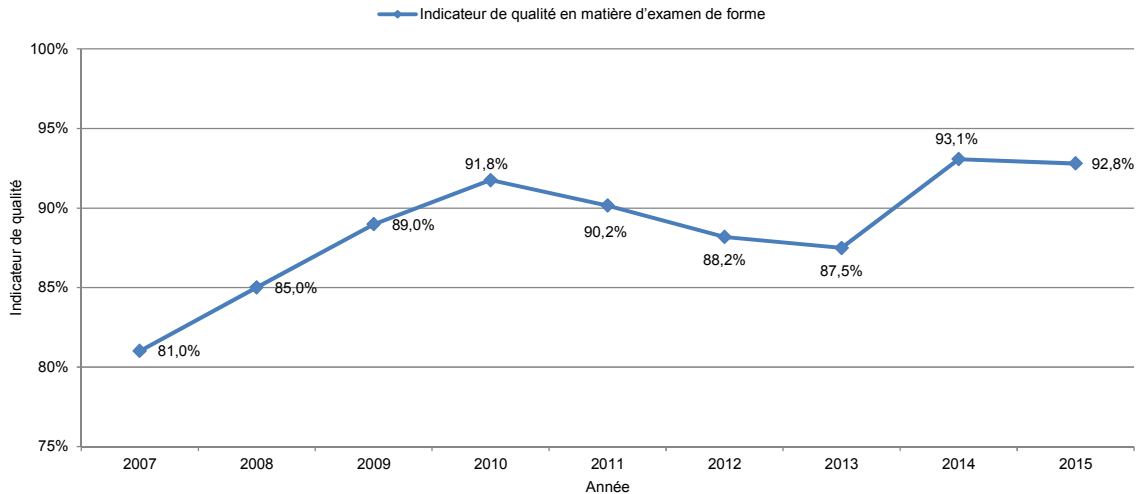
Note : Le personnel est calculé en équivalent temps plein sur la base des listes de fonctionnaires de décembre

- Fait marquant, la productivité de l'examen de forme a augmenté, en raison essentiellement de l'automatisation qui a permis le traitement d'une charge de travail beaucoup plus importante avec moins ou autant de personnel.
- En 2015, malgré une baisse de 4% du nombre de fonctionnaires affectés à l'examen quant à la forme, la productivité liée à cet examen a chuté de 1% par rapport à 2014, en raison d'une baisse de 5% du nombre de demandes PCT à préparer pour publication. Cette baisse s'explique principalement par : i) le pic dans les dépôts en provenance des États-Unis d'Amérique en mars 2014, en raison de l'entrée en vigueur de la loi Leahy-Smith sur les inventions une année auparavant; et ii) le fait qu'en 2014, comme c'est le cas tous les cinq ou six ans, le nombre de semaines de publication était de 53 contre 52, ce qui a entraîné une augmentation du nombre de publications effectuées. Cependant, si l'on compare les deux derniers exercices biennaux, on voit que la productivité totale concernant l'examen quant à la forme en 2014-2015 a augmenté de 22% par rapport à 2012-2013.

Indicateur de qualité agrégé en matière d'examen de forme

14. Pour mesurer d'une manière simple et globale la qualité du travail qu'il exécute, le Bureau international a mis au point un indicateur de qualité agrégé qui est la moyenne de quatre indicateurs de qualité principaux. Trois sont fondés sur les délais pour les principales transactions entrant dans le cadre du système du PCT : accusé de réception de la demande selon le PCT, publication et nouvelle publication. Le quatrième indicateur concerne les erreurs commises pendant le traitement des demandes selon le PCT.

Indicateur de qualité en matière d'examen de forme

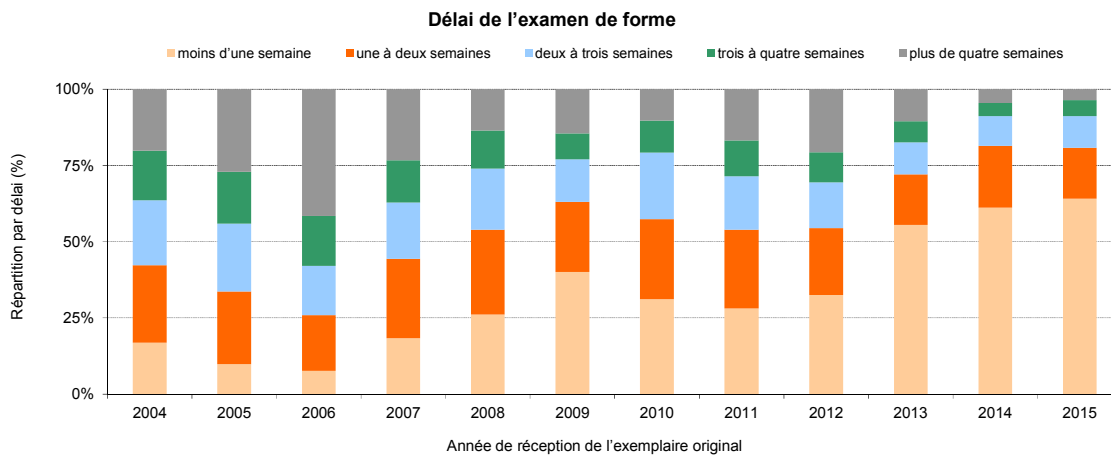


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016.

- La qualité globale telle que mesurée par l'indice agrégé s'est notablement améliorée, passant d'une moyenne de 81% en 2007 à 92,8% en 2015.
- En 2015, la petite baisse de 0,3% de l'indice de qualité par rapport à 2014 est due aux retards de republication des demandes selon le PCT avec les rapports de recherche internationale dans un délai de deux mois, le chiffre étant passé de 77% en 2014 à 74% en 2015. Les trois autres grandes transactions utilisées pour calculer cet indicateur de qualité agrégé ont connu une amélioration en 2015 par rapport à 2014. L'indice de qualité pour l'exercice biennal 2014-2015 (93%) s'est amélioré de presque cinq points de pourcentage par rapport à l'exercice biennal 2012-2013 (88,1%).

Délai de l'examen de forme

15. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour émettre le formulaire 301. Ce formulaire est émis une fois l'examen de forme de la demande terminé. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus rapidement possible car il fait office d'accusé de réception de la demande par le Bureau international et leur permet de savoir si leur demande contient des vices de forme.

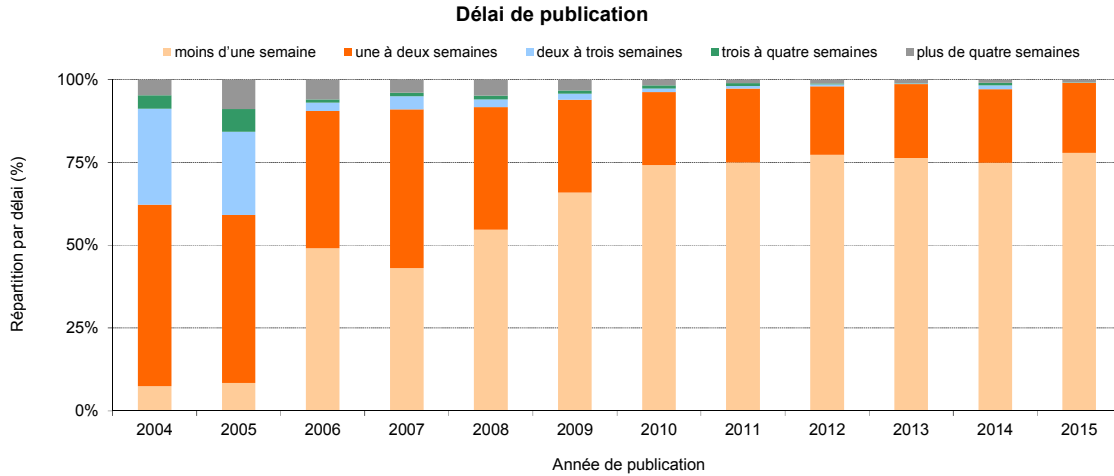


Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Délai de publication

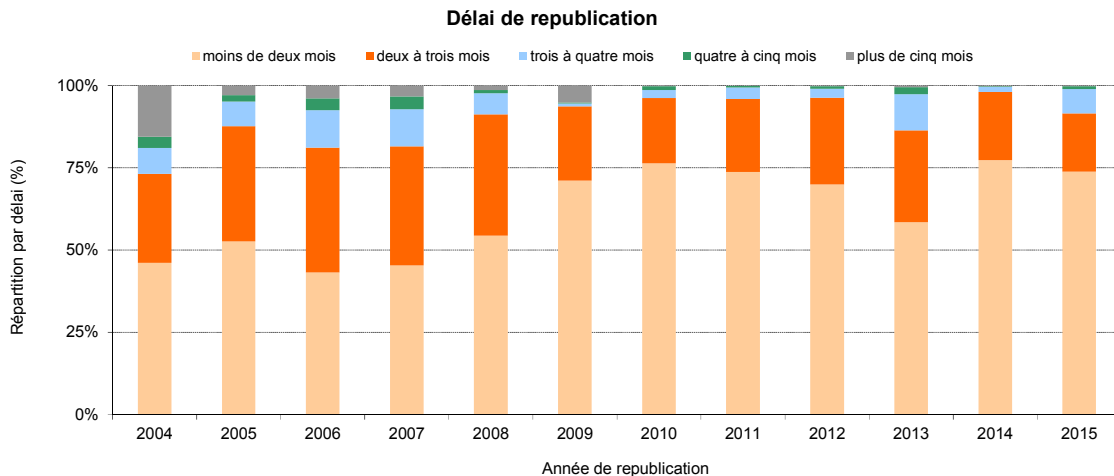
16. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour publier la demande. L'article 21.2)a) du PCT prévoit que "... la publication internationale de la demande internationale a lieu à bref délai après l'expiration d'un délai de 18 mois à compter de la date de priorité de cette demande".



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016

Délai de republication

17. Cet indicateur présente de manière plus détaillée l'une des composantes de l'indicateur de qualité agrégé, à savoir le temps qu'il faut au Bureau international pour republier la demande avec le rapport de recherche internationale. En raison des retards de communication de ces rapports par les administrations chargées de la recherche internationale, un certain nombre de demandes internationales sont publiées sans le rapport. Lorsque ce rapport est disponible, la demande internationale doit être republiée le plus vite possible avec le rapport afin de compléter la publication internationale.



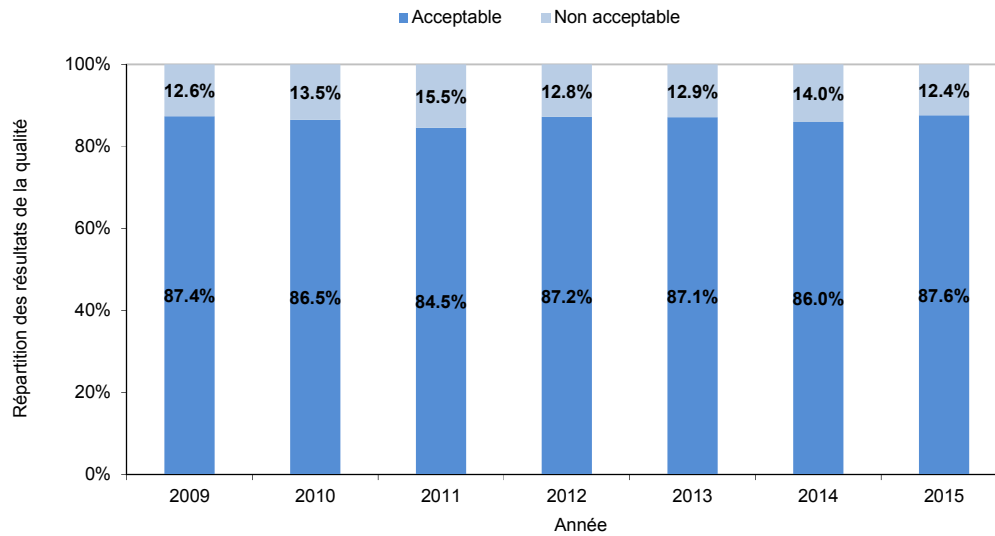
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016

Qualité de la traduction

18. Des documents dont le nombre est calculé de manière statistique sont choisis au hasard à des fins de contrôle de la qualité parmi les traductions d'abrégés et de rapports sur la brevetabilité établis sous la

responsabilité du Bureau international. L'évaluation détermine si une traduction est "acceptable" ou "non acceptable". Cet indicateur rassemble les résultats de ce contrôle de la qualité exécuté par le Bureau international pour toutes les combinaisons linguistiques et tous les types de document. Il est mis un terme aux relations avec les agences qui ont systématiquement moins de 80% de traductions jugées "acceptables". La part de 87,6% de traductions acceptables obtenue en 2015 était la plus élevée jamais obtenue et représentait 1,6 point de pourcentage de plus qu'en 2014.

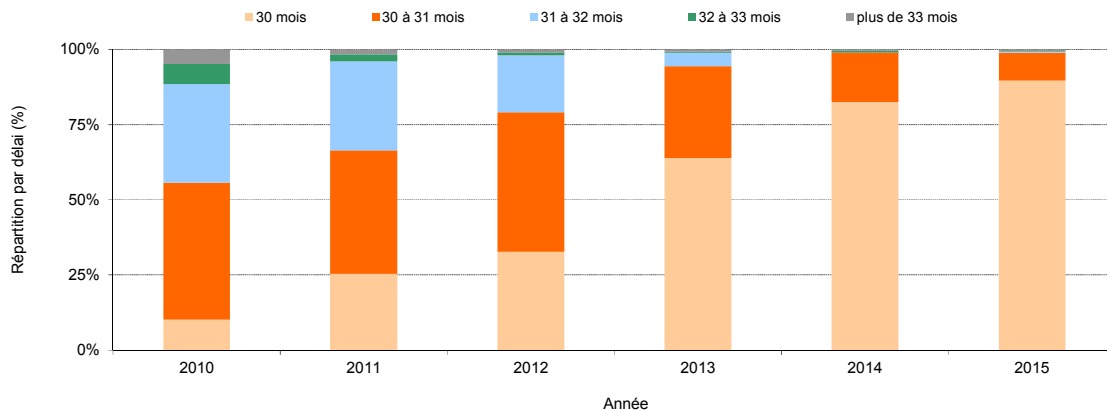
Qualité de la traduction au PCT



Délais de traduction des rapports

19. Cet indicateur fournit des informations sur les délais dans lesquels le Bureau international met la traduction des rapports sur la brevetabilité à la disposition des déposants et des offices. La part des traductions de rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité de la demande internationale ne cesse d'augmenter depuis 2010. En 2014, 82,5% des traductions de rapports sur la brevetabilité étaient livrées dans les 30 mois suivant la date de priorité. En 2015, ce chiffre est passé à 90% des traductions de rapports sur la brevetabilité livrées dans les 30 mois, pour 99% livrées dans les 31 mois.

Délais de traduction des rapports



Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Qualité de la conception des logiciels

20. Cet indicateur donne une idée de la qualité des versions des principaux logiciels utilisés pour les projets eDossier et ePCT. Il indique la part de temps consacré à la mise en place de la nouvelle fonction dans le produit (c'est-à-dire le travail initial) par rapport au temps total (travail initial + remaniement). Le remaniement correspond au temps passé à corriger des défauts détectés dans l'environnement de production.

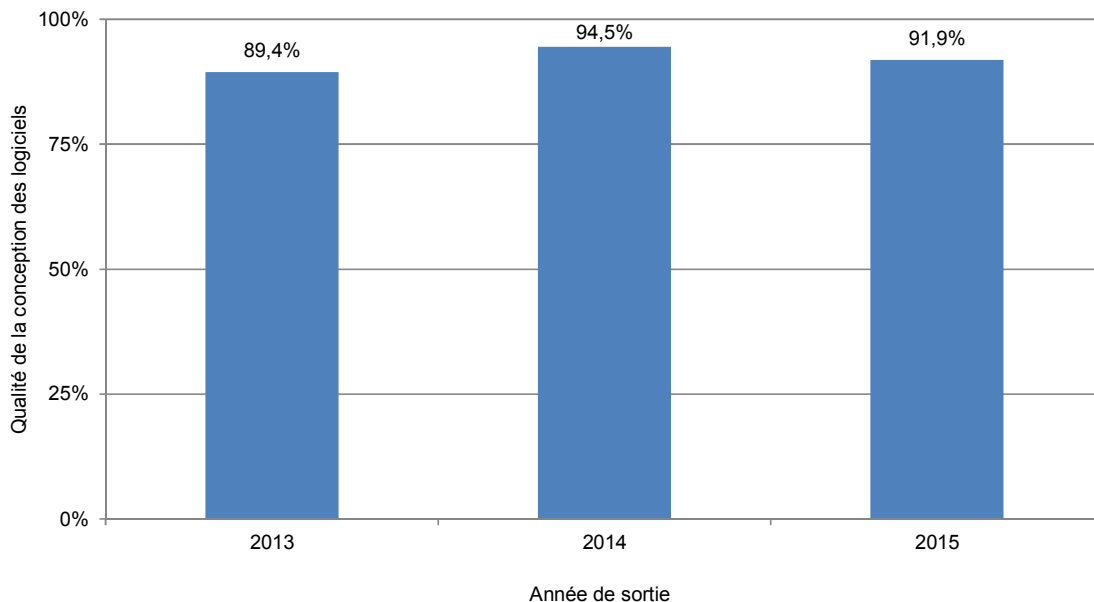
21. Selon cette approche, les produits présentant un faible niveau de remaniement sont considérés comme étant de grande qualité car ils témoignent de l'importance de la valeur ajoutée au produit par la mise en place des nouvelles caractéristiques.

22. L'indicateur de la qualité de la conception des logiciels est défini de la manière suivante :

$$\text{Qualité de la conception des logiciels} = \frac{\text{Effort total pour le travail initial}}{\text{Travail initial} + \text{remaniement}} * 100$$

23. En 2014, la qualité des principales versions, déterminée par l'indicateur, était de 94,5%, presque cinq points de pourcentage de plus qu'en 2013. L'année 2015 a connu une légère baisse, jusqu'à 91,9%, par rapport à 2014. Cependant, les objectifs de performance ont été remplis au cours des deux années, puisque le niveau de référence de 89,4% a été dépassé dans les deux cas.

Qualité de la conception des logiciels



Source : Opérations du PCT, février 2016

Niveaux de service des systèmes d'information

24. L'indicateur d'exécution intitulé "niveaux de service des systèmes d'information" mesure l'exécution du service fourni par le Service des systèmes informatiques du PCT aux utilisateurs, sur la base de sa capacité à atteindre les objectifs convenus.

25. Cet indicateur composite est calculé au moyen de la moyenne pondérée de cinq indicateurs d'exécution axés sur les objectifs²¹. Chaque indicateur est exprimé en pourcentage de l'objectif effectivement atteint.

26. En 2014, le niveau de service général était de 95,1% par rapport à la pleine réalisation des objectifs d'exécution. L'année 2015 a aussi connu une amélioration et le niveau de service général a atteint les 96,5%. Cela signifie que l'objectif pour l'exercice biennal, qui consistait à dépasser le niveau de référence de 2013 fixé à 93%, a été atteint au cours des deux années.

Niveaux de service des systèmes d'information

Id	Indicateurs d'exécution Description succincte	Objectifs visés	Conditions	Résultats		
				2013	2014	2015
1	Durée des interventions visant à régler un problème	Gravité 1 : 4 heures	Tickets Production et Appui traités par l'équipe d'appui	85,5%	87,6% ²²	93,6%
	Temps de travail (7 heures – 19 heures les jours ouvrables à l'OMPI) entre la création d'un ticket et la résolution du problème.	Gravité 2 : 2 jours Gravité 3 : 5 jours Gravité 4 : 10 jours				
2	Temps de transmission du document Temps écoulé entre la réception du document par le Bureau international et sa mise à disposition dans le système eDossier	8 heures	Documents transmis au moyen d'un processus partiellement ou entièrement automatisé	80,0%	88,2%	89,5%
3	Taux de réussite des travaux de traitement par lots	100%	Lots à traiter avec succès avant la fermeture des bureaux à la date prévue	99,6%	99,5%	99,6%
4	Accessibilité du système eDossier	99%	7 heures à 19 heures les jours ouvrables	100,0%	100,0%	100,0%
5	Accessibilité du système ePCT	99%	24 heures sur 24	100,0%	100,0%	100,0%
	Niveaux de service des systèmes informatiques			93,0%	95,1% ²³	96,5%
	Moyenne pondérée des indicateurs précités : 1) : 20% 2) : 20% 3) : 20% 4) : 20% 5) : 20%.					

Source : Opérations du PCT, février 2016

Bureau international agissant en tant qu'office récepteur (RO/IB)

Dépôts

27. Ce tableau indique les 10 principaux offices récepteurs classés en fonction du nombre de demandes déposées selon le PCT au cours des cinq dernières années, jusqu'en 2015. En principe, une demande selon le PCT est déposée auprès de l'office des brevets national du pays d'origine du déposant ou d'un office de brevets régional agissant au nom de la juridiction dont relève le déposant. Le Bureau international est compétent pour agir en qualité d'office récepteur pour les déposants de tous les États contractants du PCT. L'évolution des dépôts auprès du Bureau international, le classement de celui-ci par rapport à d'autres offices récepteurs et sa part de marché sont indiqués dans ce tableau.

²¹ D'après une étude indépendante des indicateurs d'exécution des systèmes informatiques du PCT, la définition est légèrement différente de celle qui figure dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015.

²² Les données ont été actualisées pour tenir compte des chiffres les plus récents depuis la mise au point définitive du rapport sur l'exécution du programme 2014.

²³ Les chiffres actualisés, par rapport aux chiffres (95,3%) publiés dans le programme et budget 2014, ont été calculés sur la base des données les plus à jour.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Offices récepteurs	Année de dépôt international					2015 Part (%)	Variation par rapport à 2014 (%)
	2011	2012	2013	2014	2015		
États-Unis d'Amérique	49 366	52 010	57 683	61 974	57 881	26,6	-6,6
Japon	37 972	42 787	43 075	41 292	43 285	19,9	4,8
Office européen des brevets	30 892	32 430	32 043	32 905	34 302	15,7	4,2
Chine	17 471	19 924	22 927	27 088	31 031	14,2	14,6
République de Corée	10 413	11 869	12 439	13 137	14 657	6,7	11,6
Bureau international	8 773	9 780	10 394	10 527	10 430	4,8	-0,9
Royaume-Uni	4 226	4 128	3 894	4 240	4 118	1,9	-2,9
France	3 498	3 266	3 313	3 508	3 545	1,6	1,1
Canada	2 193	2 135	2 091	2 174	2 000	0,9	-8,0
Australie	1 691	1 607	1 521	1 622	1 622	0,7	0,0
Tous les autres offices	15 941	15 398	15 912	15 847	15 129	6,9	-4,5
Total	182 436	195 334	205 292	214 314	218 000	100	1,7

Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016

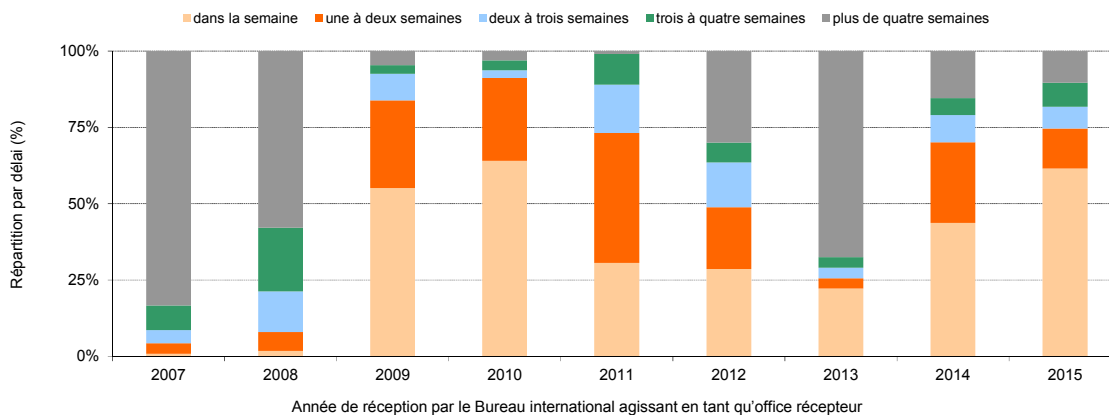
Note : Les données pour 2015 sont des estimations.

28. Dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2014-2015, les deux indicateurs d'exécution ci-après ont été ajoutés pour le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur :

Délai de notification de la date de dépôt international

29. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour émettre le formulaire 105. Ce formulaire est émis après l'attribution de la date de dépôt international. Les déposants apprécient de recevoir ce formulaire le plus tôt possible car une demande internationale a l'effet d'une demande nationale ordinaire dans chaque État désigné à compter de la date de dépôt international, qui sera considérée comme la date de dépôt effective dans chaque État désigné.

Délai de notification de la date de dépôt international



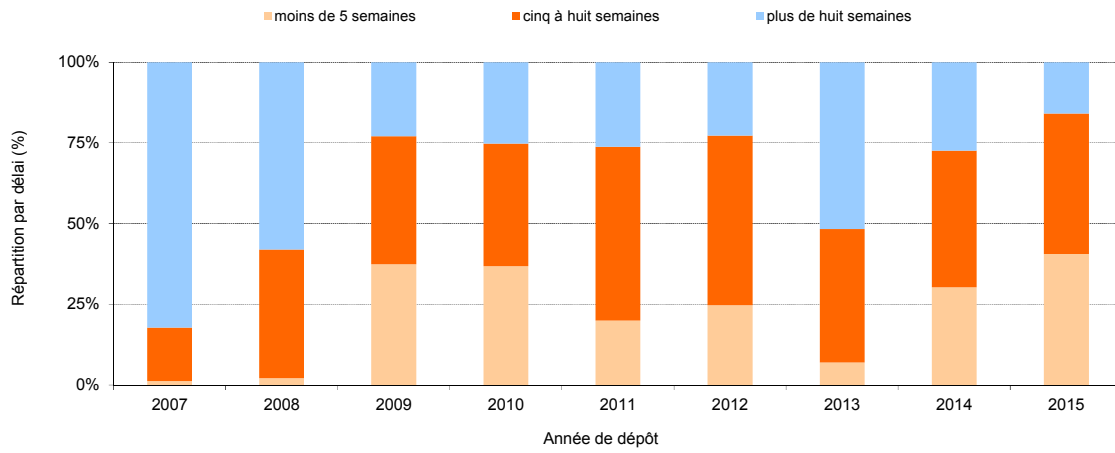
Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016

Délai de transmission de la copie de recherche

30. Cet indicateur rend compte du temps qu'il faut au Bureau international agissant en tant qu'office récepteur pour transmettre les copies de recherche aux administrations chargées de la recherche internationale. La copie de recherche doit être transmise rapidement après paiement de la taxe de recherche afin que l'administration chargée de la recherche internationale puisse établir le rapport de recherche internationale dans les délais fixés par le cadre réglementaire du PCT. Les retards de paiement de la taxe retardent la transmission des copies de recherche aux administrations chargées de

la recherche internationale et ont donc un impact négatif sur la capacité de ces administrations de respecter ces délais.

Délai de transmission de la copie de recherche



Source : Base de données statistiques de l'OMPI, février 2016
Note : Les données pour 2015 sont provisoires et incomplètes.

[Fin de l'annexe]

PROGRAMME 6 SYSTÈMES DE MADRID ET DE LISBONNE

Chef de programme Mme B. Wang

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

A. LE SYSTÈME DE MADRID

6.1. L'exercice biennal a vu de nombreuses avancées positives du point de vue de l'expansion géographique du système. En 2014, le Zimbabwe et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) ont adhéré au Protocole de Madrid. L'OAPI étant une organisation intergouvernementale comptant 17 pays, ces deux adhésions à elles seules ont fait passer en 2014 de 94 à 110 le nombre de pays au sein desquels les utilisateurs sont en mesure de protéger leurs marques de manière centralisée par l'intermédiaire du système de Madrid. En 2015, l'Algérie, le Cambodge, la Gambie et la République démocratique populaire lao ont également adhéré au Protocole de Madrid, de sorte que l'Union de Madrid compte désormais 97 membres couvrant 113 pays. Étant donné que l'Algérie était la dernière partie contractante de l'Union de Madrid à être encore membre de l'Arrangement de Madrid seulement, cela signifie qu'en pratique, le système de Madrid fonctionne désormais comme un système à traité unique.

6.2. L'utilisation du système de Madrid a augmenté de 2,3% en 2014 par rapport à 2013, avec un total de 47 885 demandes reçues. En 2014, les États-Unis d'Amérique ont dépassé l'Allemagne en tant que principal utilisateur du système de Madrid, ce qui illustre plus précisément la transformation géographique du système. Le nombre total de demandes reçues est passé à 49 273 en 2015, ce qui représente une augmentation de 2,9% par rapport à 2014. L'exercice biennal a donc connu une croissance vigoureuse, surtout si l'on considère que le système de Madrid est devenu plus coûteux pour les déposants d'un certain nombre des principaux pays déposants, du fait de la forte appréciation du franc suisse en 2015.

6.3. Les discussions au sein du Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid ont conduit l'Assemblée de l'Union de Madrid à apporter un certain nombre de modifications importantes au règlement d'exécution commun, à savoir : i) la "poursuite de la procédure" est désormais à la disposition des déposants ou titulaires qui ne respectent pas les délais fixés pour certaines procédures précises devant le Bureau international; ii) la procédure de renouvellement a été simplifiée avec l'introduction d'une option permettant de renouveler un enregistrement international uniquement pour une liste limitée de produits et services plutôt que de devoir demander l'inscription d'une limitation avant le renouvellement, ce qui était le cas auparavant; iii) l'inobservation d'un délai pour adresser une communication au Bureau international lorsque celle-ci a été envoyée par voie électronique sera excusée si la partie en cause prouve de manière satisfaisante que le délai n'a pas été respecté en raison d'une défaillance dans la communication électronique avec le Bureau international ou d'une défaillance concernant la localité de la partie intéressée en raison de circonstances extraordinaires; iv) le déposant ou le titulaire qui demande l'inscription d'un changement d'adresse de correspondance, adresse électronique ou autre moyen de communication sera exempté de taxe; v) les déposants seront autorisés à fournir une description volontaire de la marque, ce qui sera utile pour éviter les refus provisoires; vi) des précisions ont été apportées en ce qui concerne le degré de l'examen par le Bureau international de la liste des produits et services dans les désignations postérieures; et vii) lorsque les États-Unis d'Amérique et d'autres parties contractantes font l'objet d'une désignation postérieure et que la déclaration d'intention d'utiliser la marque aux États-Unis d'Amérique n'a pas été soumise ou régularisée, ce défaut n'aura plus d'incidence sur les autres parties contractantes désignées. Certaines de ces modifications sont entrées en vigueur en janvier 2015, tandis que d'autres s'appliqueront à compter du 1^{er} avril 2016 et du 1^{er} novembre 2017.

6.4. Une importante initiative de réforme à long terme visant à améliorer le niveau de maturité de l'environnement opérationnel a été lancée au début de l'année 2014. Les principaux domaines qu'elle concernait étaient les suivants : i) planification des opérations et processus connexes; ii) informatique; iii) assistance à la clientèle; iv) documents relatifs à l'examen; v) traitement des taxes; et vi) continuité des opérations. Ces nouveaux projets ont nécessité la réaffectation de certaines ressources précédemment consacrées à d'autres activités. Cela s'est traduit par une accumulation de retards opérationnels dans divers domaines, notamment en matière d'examen, en 2014. Des mesures d'atténuation ont toutefois été mises en place, entre autres le maintien de certaines ressources supplémentaires modulables, afin de permettre au Bureau international de corriger la situation en 2015.

À la fin de l'exercice biennal, la moyenne des délais d'instruction était égale ou inférieure à sa moyenne historique sur cinq ans pour l'ensemble des opérations d'examen. De plus, l'accroissement du nombre des enregistrements effectués en 2015 (du fait de l'élimination des retards) a permis une augmentation de 6% des recettes de l'exercice biennal par rapport à l'objectif inscrit au budget. Parallèlement à ces activités, des progrès fondamentaux ont été accomplis dans plusieurs autres des domaines de réforme mentionnés ci-dessus, en particulier l'assistance à la clientèle, le contrôle de la qualité des examens et la continuité des opérations, dont les avantages se concrétiseront au cours des années à venir. Le rétablissement graduel de la stabilité des opérations en 2015 a également permis à la direction de recentrer une partie de son attention sur des efforts de commercialisation et de promotion, ainsi que sur l'évolution stratégique du système de Madrid proprement dit.

6.5. Une fois terminée la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation indépendante des préparatifs nécessaires au déploiement des systèmes informatiques modernisés capables de prendre en charge le Service d'enregistrement de Madrid, et en particulier le lancement de programmes de transformation opérationnelle et informatique appropriés, il est prévu de procéder à des tests approfondis d'acceptation de ces systèmes modernisés par les utilisateurs puis, sous réserve de l'issue concluante des essais définitifs de fonctionnement et d'utilisation, à leur déploiement en mars 2016. Les travaux se sont poursuivis comme prévu en ce qui concerne les systèmes informatiques destinés à la clientèle. Des progrès ont été accomplis vers la mise en place d'un système de recherche amélioré, et un essai pilote du nouvel outil Madrid Monitor doit débiter au deuxième trimestre de l'année 2016. La situation a également évolué, comme elle le fait en permanence, en ce qui concerne la présence en ligne du système de Madrid, avec, en particulier, la révision des fonctionnalités du formulaire de renouvellement électronique eRenewal, suite à l'introduction de nouvelles dispositions dans le cadre juridique.

B. LE SYSTÈME DE LISBONNE

6.6 En 2009, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a chargé le Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne de procéder à un examen complet du système de Lisbonne afin de le rendre plus attrayant pour les utilisateurs et les nouveaux membres potentiels, tout en préservant ses principes et ses objectifs. Compte tenu des progrès réalisés par le groupe de travail, l'Assemblée de l'Union de Lisbonne a approuvé en 2013 la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé sur les appellations d'origine et les indications géographiques en 2015. En octobre 2014, le groupe de travail a terminé ses travaux préparatoires. La Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, qui s'est tenue du 11 au 21 mai 2015 à Genève, a adopté le 20 mai 2015 l'Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques.

6.7 Le Service d'enregistrement de Lisbonne a reçu 115 nouvelles demandes d'enregistrement d'appellations d'origine, 105 déclarations d'octroi de la protection et 39 déclarations de refus, soit un total de 267 transactions (dont deux retraits de refus et six corrections). Le nombre total d'enregistrements en vigueur a augmenté au cours de l'exercice biennal, passant de 816 en 2013 à 931 en 2014. Sur ces enregistrements, 95 provenaient de pays en développement ou PMA (14 dans la région arabe, 38 dans la région Asie et Pacifique et 43 dans la région Amérique latine et Caraïbes).

6.8. Le nombre d'autorités compétentes ayant donné leur consentement pour l'utilisation de moyens électroniques pour les communications effectuées dans le cadre du système de Lisbonne est passé de 23 en 2013 à 26 à la fin de 2015. L'interface électronique reliant le registre international à la base de données "Lisbon Express" sur le site Web de l'OMPI a été achevée et déployée en 2014. La procédure de notification a été davantage simplifiée avec l'utilisation du système de notification des demandes de l'OMPI (WINS). Les progrès accomplis en vue de la mise en place d'un système électronique de génération des lettres de notification en 2015 ont conduit à l'engagement d'une phase d'essais.

6.9 S'agissant de mieux faire connaître le système de Lisbonne, le Bureau international a organisé sept manifestations d'information et de promotion principalement axées sur le système de Lisbonne, notamment sur sa révision prévue, ou y a participé.

6.10 La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 6 s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n^{os} 1 et 6. En outre, l'assistance législative apportée aux États membres était

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

équilibrée, axée sur le développement et adaptée aux besoins des États membres, conformément aux principes du Plan d'action pour le développement (recommandation n° 13) et en fonction des différentes possibilités d'adaptation des pays selon leur niveau de développement (recommandations n^{os} 14 et 17).

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Extension de la portée géographique (Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 92 parties contractantes du système de Madrid (fin 2013) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : nombre de parties contractantes à la fin de 2013	Un total de 100 parties contractantes avant la fin de 2015	97 parties contractantes couvrant 113 pays avant la fin de 2015	Objectif pleinement atteint
Extension de la portée géographique (Lisbonne)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 28 (fin 2013) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 28 (avril 2013)	32	Aucune nouvelle partie contractante.	Objectif pas atteint
Adoption de dispositions visant à rationaliser ou à moderniser le cadre juridique du système de Lisbonne	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : une révision de l'Arrangement de Lisbonne et des modifications à apporter à son règlement d'exécution sont en cours de préparation au sein du Groupe de travail sur le développement du système de Lisbonne. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014</i> : Arrangement de Lisbonne, règlement d'exécution de l'Arrangement de Lisbonne et instructions administratives en vigueur à la fin de 2013	Révision de l'Arrangement de Lisbonne et modification de son règlement d'exécution et des instructions administratives	Acte de Genève de l'Arrangement de Lisbonne sur les appellations d'origine et les indications géographiques adopté en mai 2015	Objectif pleinement atteint
Nombre de demandes internationales (Protocole de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 44 018 (2012) 46 829 (2013) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : nombre de demandes internationales à la fin de 2013	Augmentation de 8,1% d'ici à la fin de 2015	Un total de 97 158 demandes reçues a été atteint en 2014-2015 : 47 885 (2014) 49 273 (2015) Ce qui représente une augmentation de 6,9% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013	Objectif pleinement atteint
Proportion de bureaux concernés fournissant des informations d'actualité sur le système de Madrid	Proportion de bureaux fournissant ces informations	Augmentation de cette proportion		Objectif abandonné

Résultat escompté : II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants à des manifestations associées au système de Lisbonne qui font part de leur satisfaction et d'une meilleure compréhension du système à la suite d'une manifestation	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : les questionnaires d'évaluation ont indiqué un taux de satisfaction de plus de 90%</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014 : nombre de manifestations et pourcentage de participants satisfaits en 2013</i>	Au moins huit manifestations avec 85% de participants satisfaits	Sept manifestations d'information et de promotion principalement axées sur le système de Lisbonne, notamment sur sa révision prévue, dans toutes les régions avec 84% de participants satisfaits	Objectif pleinement atteint
Nombre et proportion d'enregistrements internationaux en vigueur au titre du système de Lisbonne émanant de pays en développement et de PMA	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 67 sur 816</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014 : 67 (sur 809) (avril 2013)</i>	80 (sur 825)	95 (sur 931) : – pays arabes (14) – Asie et Pacifique (38) – Amérique latine et Caraïbes (43)	Objectif pleinement atteint
Réduction du nombre d'irrégularités (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 32%²⁴ (14 985 irrégularités)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014 : demandes irrégulières 32%²⁵ (en 2012)</i>	Réduction de 10% du nombre d'irrégularités	– 2014 : 34% ²⁶ ou 16 281 irrégularités (+9% par rapport à 2013) – 2015 : 39% ou 19 216 irrégularités (+18% par rapport à 2014)	Objectif pas atteint
Résultat escompté : II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Progrès accomplis dans la rationalisation et la simplification du cadre juridique du système de Madrid	Règlement d'exécution commun et Instructions administratives en vigueur à la fin de 2013	Modifications apportées au règlement d'exécution commun du système de Madrid et aux Instructions administratives	Modifications adoptées par l'Assemblée de l'Union de Madrid (règles 5, 5bis, 9, 20bis, 24, 27, 30, 31, 36, ainsi que le barème des émoluments et taxes). Certaines sont entrées en vigueur (1 ^{er} avril 2015); d'autres entreront en vigueur en 2016 (1 ^{er} avril) ou 2017 (1 ^{er} juillet et 1 ^{er} novembre).	Objectif pleinement atteint

²⁴ Rectificatif : le pourcentage d'irrégularités à fin 2013 était de 32%, et non de 36% comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme 2014.

²⁵ Rectificatif : le pourcentage d'irrégularités à fin 2012 était de 32%, et non de 34% comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme 2014 et le programme et budget 2014-2015.

²⁶ Rectificatif : dans le rapport sur l'exécution du programme 2014, le pourcentage d'irrégularités de 36% indiqué dans les données relatives à l'exécution était erroné. Le pourcentage exact était de 34%.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Nombre d'enregistrements Nombre de renouvellements traités</p> <p>Nombre de modifications, y compris de désignations postérieures (système de Madrid)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i></p> <p>2013 : 44 414 enregistrements; 23 014 renouvellements 117 673 modifications, y compris 14 373 désignations postérieures</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014 :</i> enregistrements, renouvellements (voir annexe VII) 97 500 modifications ont été inscrites dans le registre (2012)</p>	<p>2014 : augmentation de 6,3% des enregistrements et renouvellements²⁷</p> <p>2015 : augmentation de 3,3% des enregistrements et renouvellements</p> <p>Nombre total d'enregistrements : 92 500</p> <p>Nombre total de renouvellements 49 000</p> <p>Nombre total de modifications 200 000, y compris 35 000 désignations postérieures</p>	<p>2014 : augmentation de 1,1% des enregistrements et renouvellements par rapport à 2013 : - 42 430 enregistrements - 25 729 renouvellements</p> <p>2015 : augmentation de 12,2% par rapport aux objectifs de nombres d'enregistrements et de renouvellements de 2014²⁸ - 51 938 enregistrements - 28 502 renouvellements</p> <p>Nombre total d'enregistrements pour 2014-2015 : 94 368.</p> <p>Nombre total de renouvellements pour 2014-2015 : 54 230.</p> <p>Nombre total de modifications pour 2014- 2015 : 220 469, y compris 35 937 désignations postérieures.</p>	<p>Objectif pas atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Traduction des demandes dans les délais (système de Madrid)</p>	<p>n.d.</p>	<p>Quatre semaines</p>	<p>Le délai moyen de traitement est de deux semaines</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Réduction du nombre de corrections (système de Madrid)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i></p> <p>5197 corrections reçues et 4499 traitées</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014 :</i> chiffres relatifs aux corrections en 2012 (5000 demandes)</p>	<p>Réduire de 10% le nombre de corrections</p>	<p>Le nombre de corrections a augmenté en 2014-2015.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2014 : 6073 corrections reçues et 5737 traitées (+17% par rapport à 2013) - 2015 : 6127 corrections reçues et 5294 traitées (+31% par rapport à l'objectif de 2014)²⁹ 	<p>Objectif pas atteint</p>
<p>Plus grande satisfaction des clients (Madrid)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Indice d'orientation vers les services (38)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014 :</i> enquête 2012 sur l'orientation vers les services à la clientèle. Indice d'orientation vers les services (79)³⁰.</p>	<p>Taux de satisfaction plus élevé dans la prochaine enquête axée sur la réactivité et le respect des délais</p>	<p>2014 : Indice d'orientation vers les services (39).</p> <p>2015 : aucune enquête effectuée pour cette année.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Non évaluable</p>

²⁷ Objectif visé pour 2014 : enregistrements et renouvellements (71 676).

²⁸ Le calcul des changements de pourcentage et des indices pour 2015 est effectué en fonction des objectifs fixés pour 2014, c'est-à-dire en supposant que ces objectifs ont été atteints. L'évolution réelle en pourcentage entre 2014 et 2015 a été une augmentation de 18% des enregistrements et des renouvellements.

²⁹ Le calcul des changements de pourcentage et des indices pour 2015 est effectué en fonction des objectifs fixés pour 2014, c'est-à-dire en supposant que ces objectifs ont été atteints. L'évolution réelle en pourcentage entre 2014 et 2015 a été une augmentation de 0,9% des corrections.

³⁰ En 2012, un ensemble de critères différents a été utilisé. Cet ensemble de critères a été perfectionné en 2013 afin de tenir compte de facteurs plus pertinents. Ce changement explique les différences dans les indices entre 2013 et 2014 (38 et 39, respectivement) d'une part, et 2012 (79) d'autre part.

<p>Recours accru à la communication électronique (système de Madrid)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 67% des documents reçus par voie électronique</p> <p>158 717 notifications par courrier électronique</p> <p>714 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager</p> <p>16 offices envoyant des demandes au format XML</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014</i> : 60% des documents reçus par voie électronique; 85 000 marques notifiées par courrier électronique; 200 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager; 17 offices envoient des demandes au format XML.</p>	<p>70% des documents reçus par voie électronique;</p> <p>110 000 marques notifiées par courrier électronique;</p> <p>1000 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager;</p> <p>23 offices envoient des demandes au format XML.</p>	<p>79% des documents reçus par voie électronique;</p> <p>325 000 notifications reçues par courrier électronique (RSD) en 2015 (220 000 en 2014)</p> <p>2 752 clients utilisent le Madrid Portfolio Manager en 2015 (1 800 en 2014)</p> <p>27 offices envoient des demandes au format XML en 2015 (24 en 2014)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Perfectionnement des moyens électroniques de communication et de publication au titre des procédures de Lisbonne</p>	<p>Moyens électroniques de communication en place à la fin de 2013</p>	<p>Système de dépôt électronique et intégration du Bulletin de Lisbonne dans la base de données "Lisbon Express"</p>	<p>Procédure simplifiée pour les notifications mises en œuvre au moyen du Système de notification des demandes de l'OMPI (WINS)</p>	<p>Objectif partiellement atteint</p>
<p>Perfectionnement du registre international électronique du système de Lisbonne</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : application informatique pour un registre international électronique en service depuis l'été 2013</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2013-2014</i> : le registre international électronique (qui doit être) établi en 2013</p>	<p>Système électronique reliant le registre international et la base de données "Lisbon Express" sur le site Web de l'OMPI</p>	<p>L'interface électronique reliant le registre international et la base de données "Lisbon Express" sur le site Web de l'OMPI a été achevée et déployée en 2014.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
<p>L'utilisation du système de Madrid a diminué en 2009 et a augmenté depuis. Une "rechute" entraînant une sous-utilisation du système de Madrid et une diminution des recettes pour l'OMPI est toutefois possible. D'autres facteurs pourraient également contribuer à une sous-utilisation du système de Madrid, par exemple l'instabilité politique ou sociale ou l'absence d'une infrastructure juridique adéquate.</p>	<p>Les risques peuvent être atténués par des activités intensives de promotion, afin de maximiser les possibilités d'utilisation du système par les pays – et de réduire ainsi la sous-utilisation – afin de profiter de l'efficacité accrue et du meilleur rapport coût-efficacité du système. Toutefois, dans le cas où une modification de la politique ou du droit des marques à l'échelon national, régional, voire international, s'avérerait nécessaire, la recherche d'une solution pourrait prendre un temps considérable, à supposer qu'une solution puisse être trouvée.</p>	<p>La portée des stratégies d'atténuation a été élargie durant l'exercice biennal, de manière à privilégier également l'amélioration du fonctionnement du système et du service aux utilisateurs, notamment par la modernisation de la plateforme informatique utilisée. Une analyse des stratégies de dépôt des utilisateurs a également été entreprise en étroite collaboration avec la Division de l'économie et des statistiques.</p> <p>D'importants efforts ont été consacrés à établir une bonne communication avec les parties contractantes sur la manière de faire évoluer le cadre juridique du système, mais il s'est avéré que malgré cela, l'étendue des changements que sont prêtes à accepter certaines de ces parties contractantes reste limitée pour le moment.</p>	<p>Si le nombre de parties contractantes a été légèrement inférieur à celui escompté, le nombre de pays couverts a été largement supérieur à ce qui était prévu (en raison de l'adhésion du système régional de l'OAPI). Les dépôts n'ont pas atteint le nombre projeté, mais sont néanmoins restés à un assez bon niveau, compte tenu de la situation économique et de la valeur du franc suisse.</p> <p>L'efficacité des opérations s'est considérablement améliorée en ce qui concerne les délais d'examen, et le nombre d'enregistrements a dépassé l'objectif fixé pour l'exercice biennal. Le degré de satisfaction de la clientèle semble évoluer dans la bonne direction. Le nombre d'irrégularités et de corrections est toutefois resté supérieur aux objectifs fixés.</p> <p>La plupart des modifications du cadre juridique proposées par le Bureau international ont été adoptées, mais certaines, parmi les plus fondamentales, se sont heurtées à des résistances politiques.</p>
<p>Un certain nombre d'obstacles pourraient entraver la transformation du système de Lisbonne en un système de large portée internationale. Des doutes pourraient en particulier subsister dans l'esprit des parties prenantes quant aux avantages du système.</p>	<p>L'examen tient compte de la manière dont les appellations d'origine et les indications géographiques sont protégées dans les différents pays, sans perdre de vue les principes et objectifs du système de Lisbonne. Les activités d'information et de promotion poursuivent le même but, tout en soulignant les avantages du système de Lisbonne et les éléments de flexibilité disponibles, à préciser dans la version révisée de l'Arrangement de Lisbonne.</p>	<p>Le risque s'est concrétisé au cours de l'exercice biennal malgré les stratégies d'atténuation mises en œuvre, lesquelles se sont attachées tout particulièrement à continuer à fournir aux diverses parties prenantes un forum international neutre et stimulant où présenter leurs intérêts et en débattre.</p>	<p>L'incidence sur les résultats du programme a été limitée. Le risque qui s'est concrétisé au cours de l'exercice biennal pourrait, en revanche, rester présent tout au long de l'exercice suivant.</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	14 313	16 543	15 784
II.7 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations des systèmes de Madrid et de Lisbonne	40 932	40 885	39 925
Total	55 245	57 428	55 709

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	43 365	42 939	42 356	99%
Autres dépenses	11 880	14 489	13 353	92%
TOTAL	55 245	57 428	55 709	97%

A. Budget final 2014-2015 après virements

6.11 Le budget final après virements au titre du résultat II.6 (Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA) tient compte d'un ajustement à la hausse principalement dû i) au virement de fonds supplémentaires pour appuyer l'initiative de réforme, y compris l'expansion du programme de bourses dans le cadre du système de Madrid, ii) au virement de fonds destinés à la convocation d'une conférence diplomatique pour l'adoption d'un Arrangement de Lisbonne révisé sur les appellations d'origine et les indications géographiques et iii) au virement de fonds du programme 31 au programme 6 pour les travaux informatiques, ainsi que pour couvrir les coûts de participation d'un nombre accru de délégués aux Assemblées des Unions de Madrid, de La Haye et de Lisbonne, par suite de la croissance de ces systèmes.

6.12 La baisse nette des ressources en personnel dans le budget final 2014-2015 après virements traduit le passage à un mode de dotation plus souple et modulable pour les opérations de Madrid, dans le cadre de l'initiative de réforme.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

6.13 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette escomptée pour l'exercice biennal.

Annexe du programme 6 : indicateurs relatifs aux opérations du système de Madrid

**INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ
"AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES
OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE MADRID"**

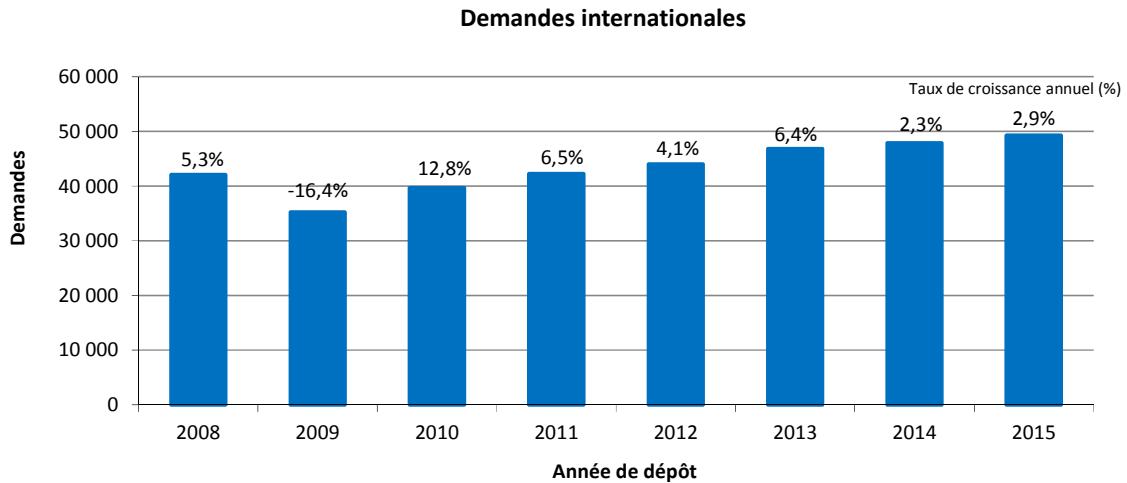
1. Les facteurs à examiner aux fins de l'évaluation des indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de Madrid" sont les suivants :

- la charge de travail du système de Madrid;
- la composition de cette charge de travail;
- les effectifs affectés au traitement de cette charge de travail;
- le degré d'automatisation; et
- le coût total de production.

I. Documents reçus

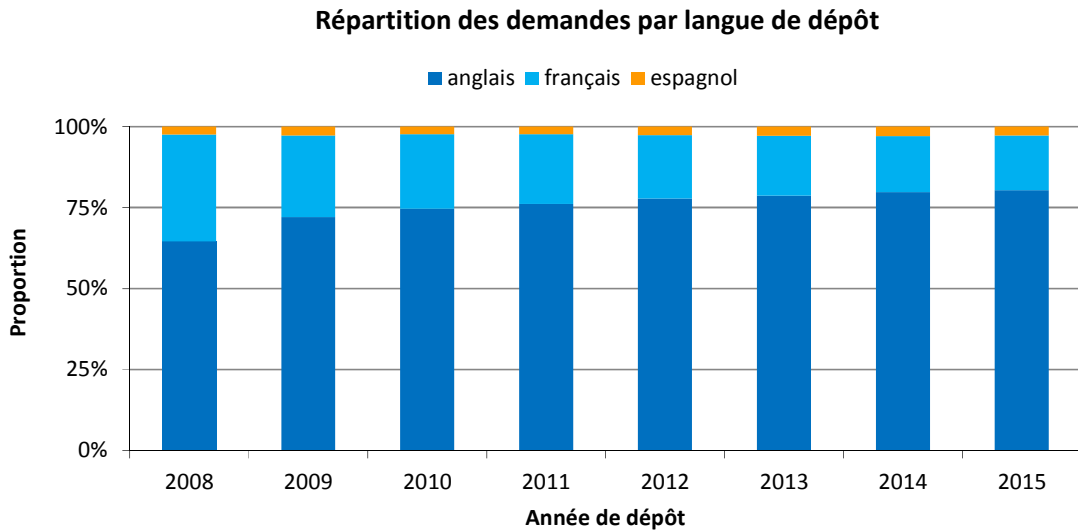
2. Le Bureau international reçoit six catégories différentes de documents, à savoir les demandes internationales, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections. La tendance la plus récente en ce qui concerne le nombre de documents reçu pour chacune de ces catégories est indiquée ci-dessous. Des renseignements supplémentaires sont également fournis concernant les demandes internationales, par exemple le nombre moyen de classes et la longueur moyenne des demandes. Pour des raisons techniques, certains indicateurs montrent des données fondées sur des documents traités plutôt que sur des documents reçus. Les retards de traitement peuvent ainsi avoir une incidence sur certains indicateurs. Cela s'applique en particulier à l'année 2015, dans la mesure où une part importante de ces retards a été éliminée au cours de cette année.

Demandes internationales



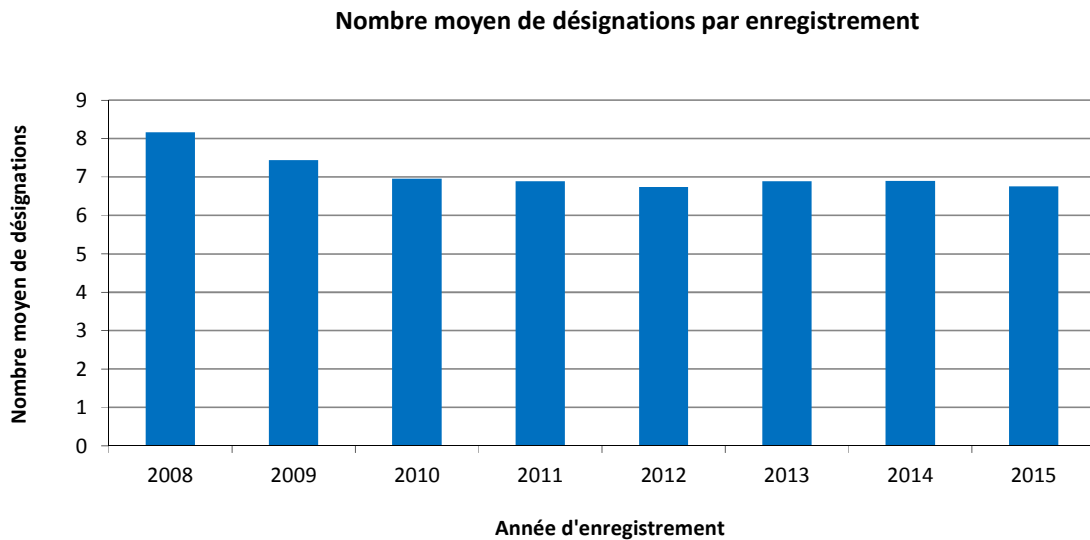
- Le Bureau international a reçu 49 273 demandes en 2015, soit une augmentation de 2,9% par rapport à 2014. Le nombre total des demandes reçues au cours de l'exercice biennal 2014-2015 a été supérieur de 7% à celui de l'exercice 2012-2013.
- Le nombre des demandes reçues a augmenté de façon constante depuis 2010.

Répartition des demandes par langue de dépôt



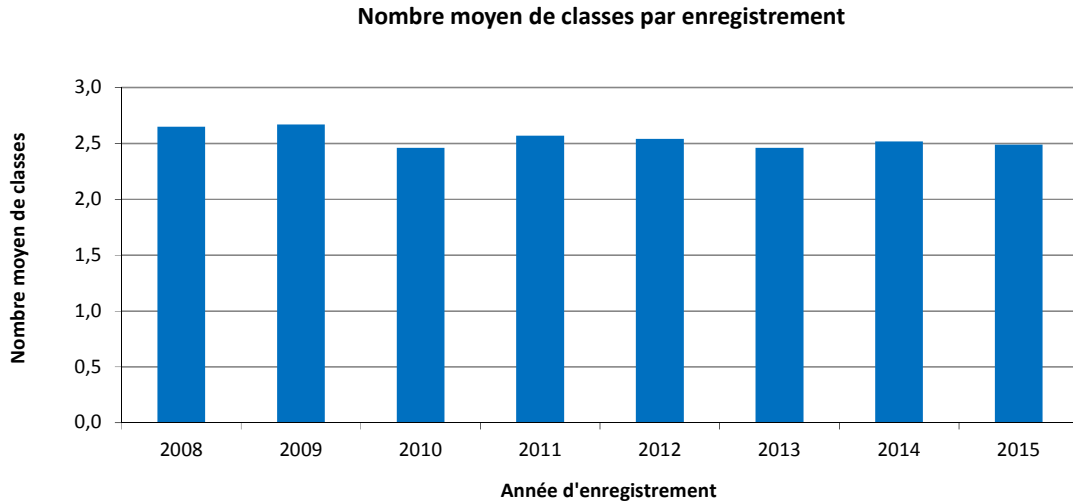
- En 2015, 80% des demandes internationales ont été déposées en anglais. Cette proportion est restée la même qu'en 2014, mais a été supérieure de 15 points de pourcentage à ce qu'elle était en 2008, puisque 65% de toutes les demandes avaient été déposées en anglais cette année-là.

Nombre moyen de désignations par enregistrement



- En moyenne, 7,7 désignations ont été faites pour les demandes enregistrées en 2015, soit près d'une de plus que la moyenne de 2014.

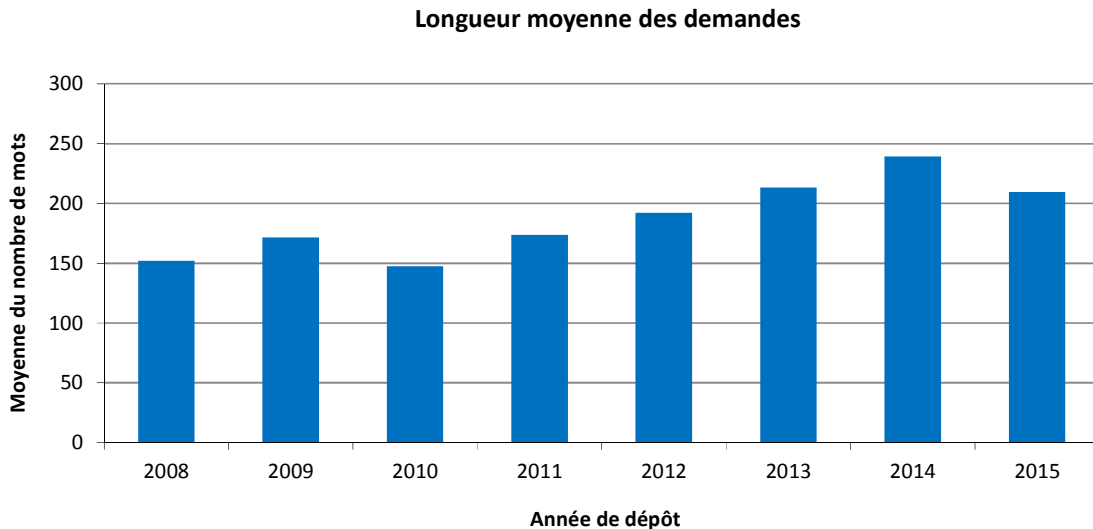
Nombre moyen de classes par enregistrement



- En moyenne, 2,5 classes ont été indiquées pour les demandes enregistrées en 2015.

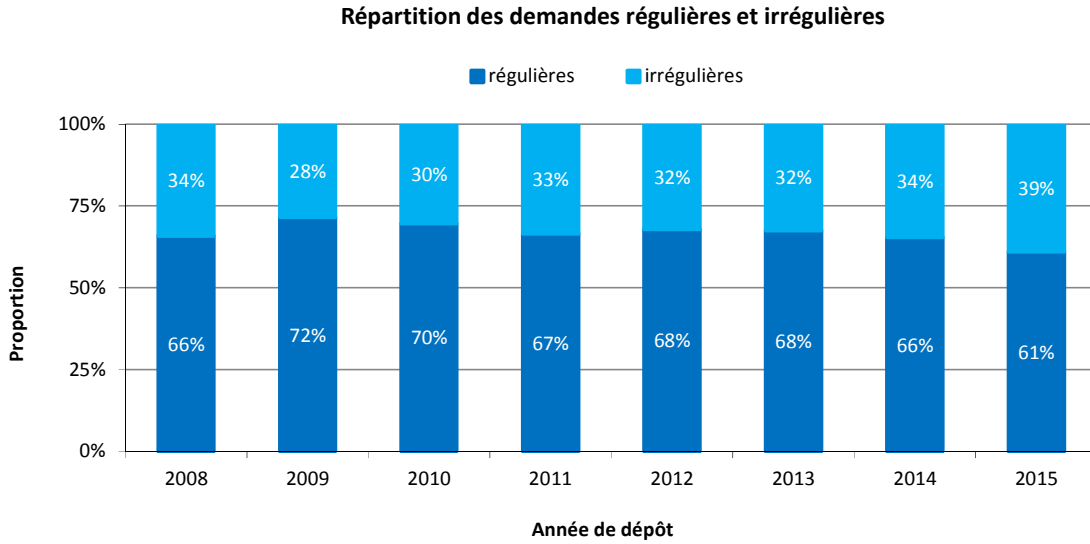
Longueur moyenne des demandes

3. La longueur des demandes est déterminée par le nombre total de mots utilisés par le déposant a) dans la description de la marque, b) dans la liste des produits et services et c) dans toute mention de limitation s'y rapportant. Le Bureau international traduit ces trois éléments en français, anglais ou espagnol, selon la langue d'origine des demandes, pour que ces dernières soient disponibles dans les trois langues du système de Madrid.



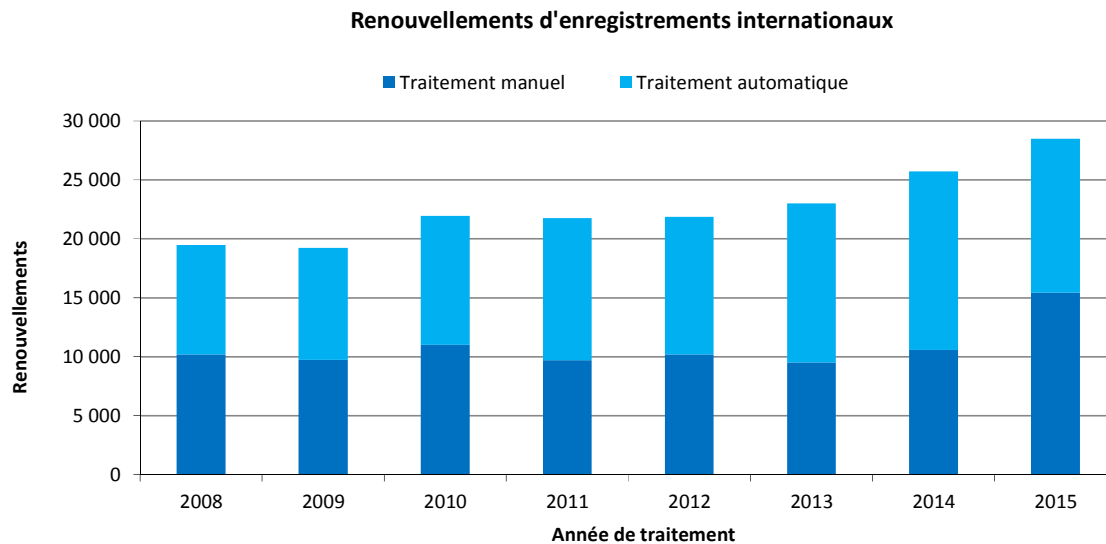
- En 2015, la longueur moyenne d'une demande était de 209 mots, par rapport à 239 mots en 2014. Cela représente une diminution de 12,4% par rapport à 2014.
- Bien que certaines parties des travaux de traduction et de classification soient automatisées, la longueur des demandes a une incidence importante sur la charge de travail du Bureau international lorsqu'elle connaît des augmentations telles que celles observées au cours de la période 2011-2014.

Répartition des demandes régulières et irrégulières



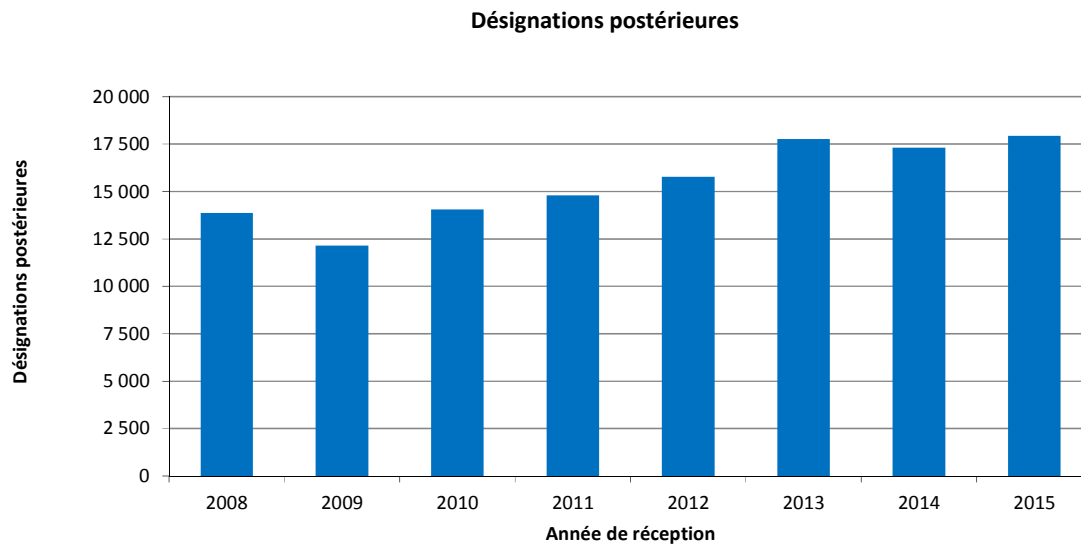
- La proportion des demandes régulières est restée stable entre 2011 et 2014, mais a connu une baisse de cinq points de pourcentage en 2015.

Renouvellements



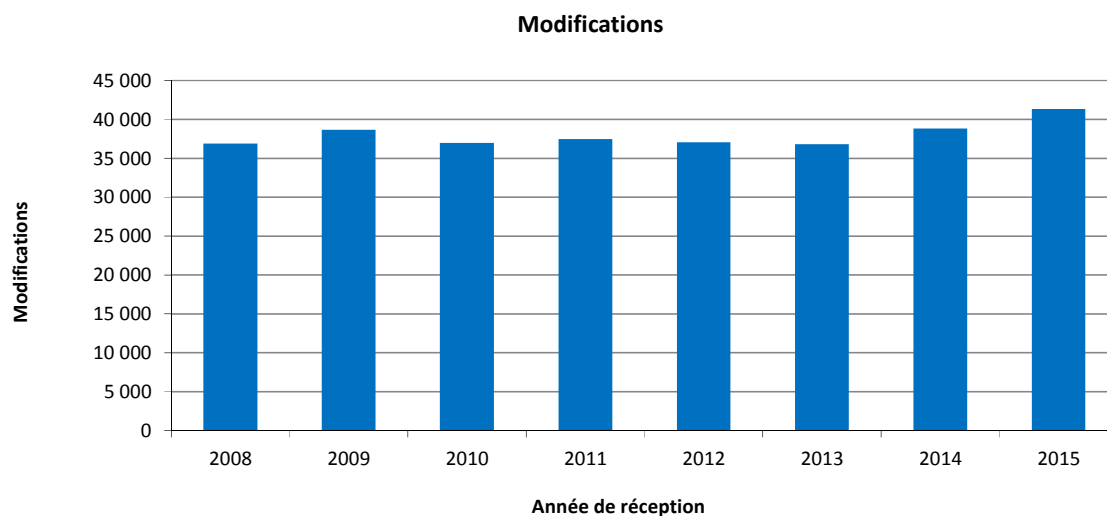
- En 2015, le Bureau international a enregistré 28 502 renouvellements, ce qui représente une hausse de 11% par rapport à 2014. Le nombre total des renouvellements traités au cours de l'exercice biennal 2014-2015 était en augmentation de 21% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013.

Désignations postérieures



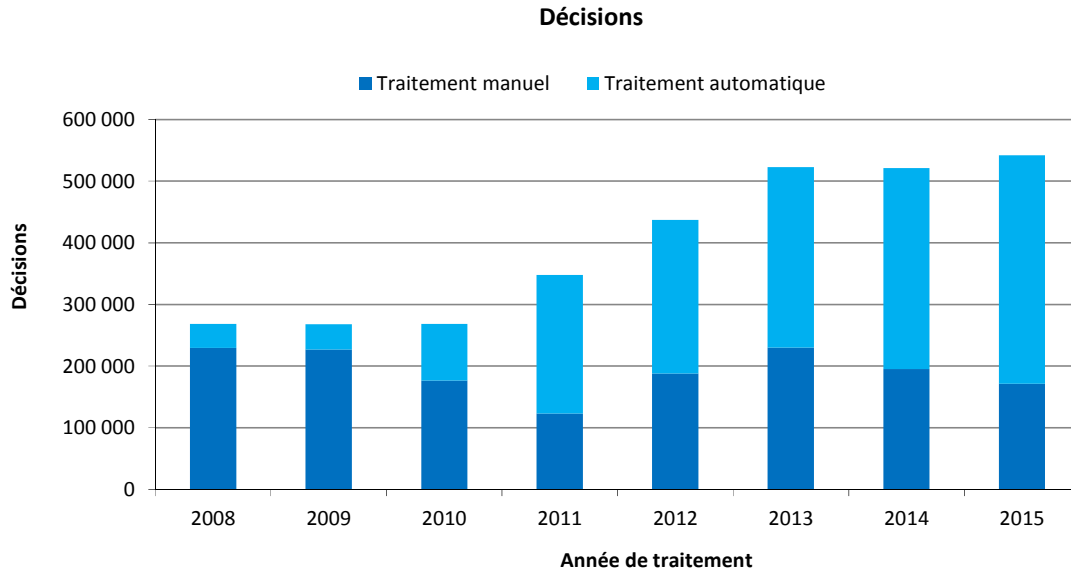
- En 2015, le Bureau international a enregistré 17 937 désignations postérieures, soit une hausse de 3,6% par rapport à 2014.

Modifications



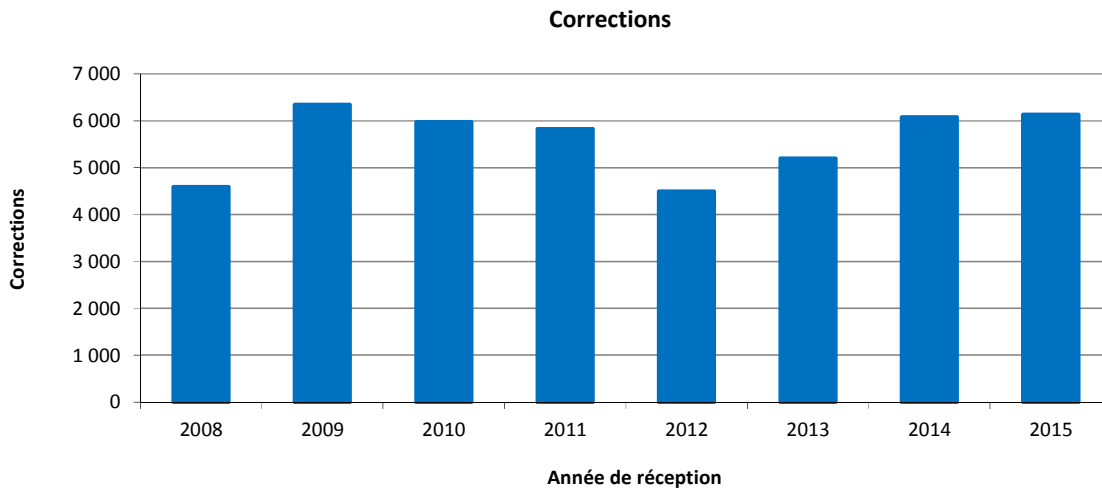
- En 2015, le Bureau international a reçu 41 363 demandes de modifications, ce qui représente une augmentation de 6,6% par rapport à 2014.

Décisions



- En 2015, le nombre de décisions enregistrées a augmenté de 4% par rapport à 2014, pour totaliser 541 964. Le nombre de décisions traitées a sensiblement augmenté depuis 2010.
- En 2015, 68% des décisions ont été traitées automatiquement; cette proportion est en augmentation constante depuis que le traitement automatique de la majorité des décisions a débuté, en 2011.

Corrections



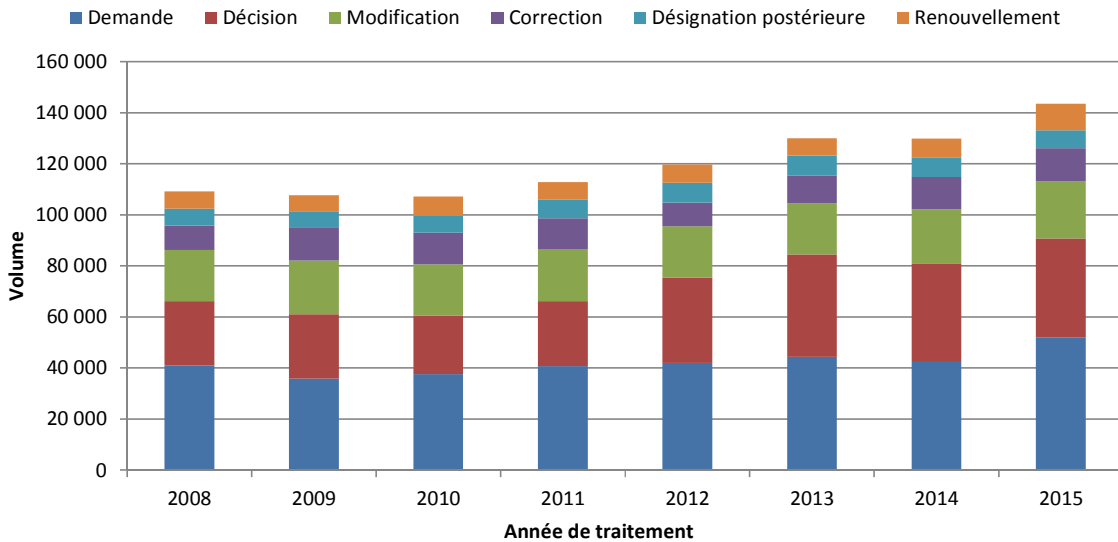
- En 2014, le Bureau international a enregistré 6127 corrections. Cela représente une hausse de 0,9% par rapport à 2013.

II. Charge de travail globale

4. La charge de travail globale représente le nombre total pondéré de documents traités par le Bureau international. Les six catégories de documents sont incluses (les demandes, les renouvellements, les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections).

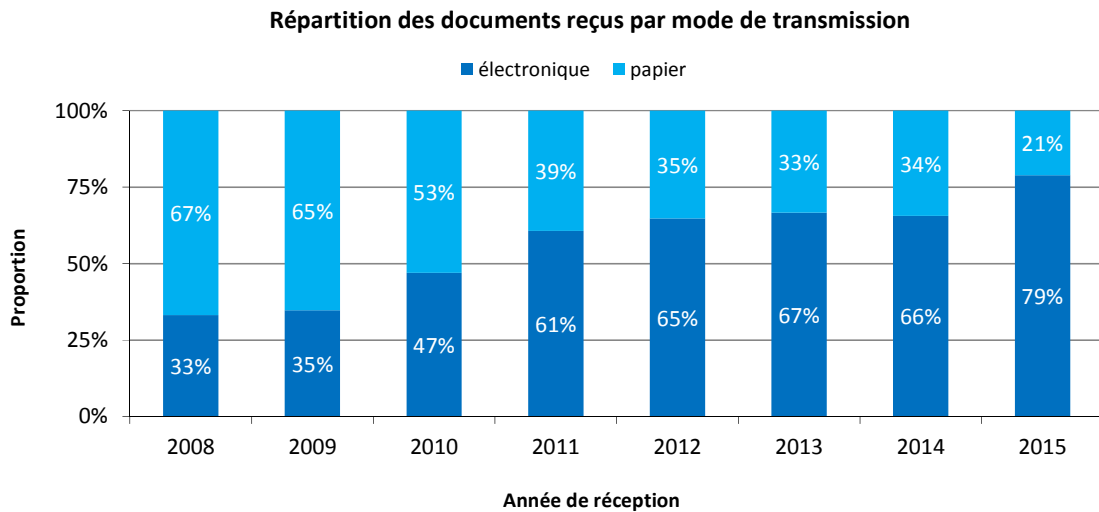
5. Étant donné que le traitement des différentes catégories de documents ne requiert pas les mêmes ressources, chacune est pondérée différemment. Selon ce système de pondération, on considère que dans le temps nécessaire au traitement d'une demande internationale, un examinateur peut traiter 1,6 renouvellement, 1,8 désignation postérieure, 1,8 modification ou 10 décisions. De la même façon, on considère que dans le temps nécessaire au traitement d'une demande internationale, un employé chargé du traitement automatique peut traiter 17 documents.

Charge de travail globale



- En 2015, la charge de travail globale a augmenté de 11% par rapport à 2014. Les demandes, les décisions et les modifications ont représenté près de 80% de la charge de travail globale, laquelle a connu au cours de l'exercice biennal 2014-2015 une augmentation de 10% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013.
- L'augmentation observée en 2015 est principalement attribuable à la hausse du nombre de demandes et de renouvellements, tandis que la forte augmentation de la charge de travail constatée entre 2011 et 2013 était due essentiellement à la hausse du nombre de décisions.

III. Mode de transmission des documents reçus



- En 2015, 79% des documents reçus ont été transmis au Bureau international par voie électronique, ce qui représente une augmentation de cinq points de pourcentage par rapport à 2014.

IV. Traitement

Coût de production total

6. Le coût de production total comprend les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid et celles relatives aux activités de soutien à ce système.

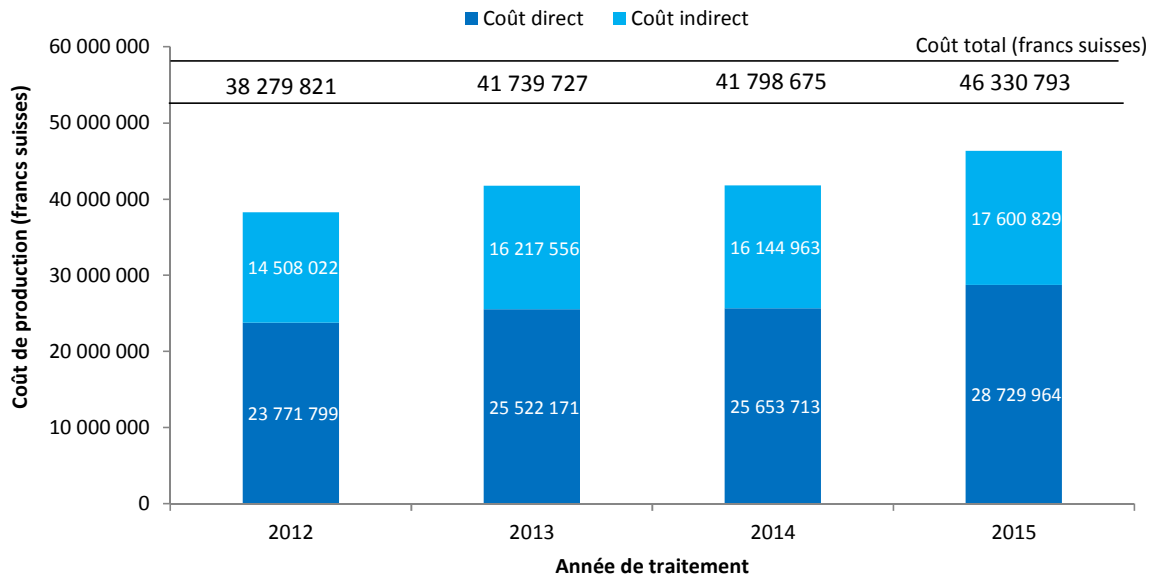
7. Les dépenses se rapportant exclusivement au système de Madrid comptent pour environ 96% des dépenses du programme 6 (systèmes de Madrid et de Lisbonne)³¹. Les dépenses consacrées au Service d'enregistrement de Lisbonne sont exclues du coût de production total du système de Madrid³².

8. Les dépenses relatives aux activités de soutien au système de Madrid comprennent les sommes consacrées aux services généraux suivants : services de conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique ainsi que sûreté et sécurité. Une faible partie de ces dépenses (coûts d'hébergement de serveurs au Centre international de calcul des Nations Unies (UNICC) et une partie des coûts de la Section des recettes aux finances) est affectée directement au système de Madrid, tandis que le reste de ces dépenses attribuable au système de Madrid est calculé selon le nombre des effectifs (y compris les fonctionnaires titulaires d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires et les boursiers).

³¹ Les dépenses relatives à la traduction et au développement informatique des systèmes de La Haye et de Lisbonne font partie intégrante des dépenses du programme 6. Aucune méthode ne permet actuellement de les séparer des dépenses du système de Madrid.

³² La création d'une unité budgétaire distincte pour le Service d'enregistrement de Lisbonne date seulement de 2015. Pour les années antérieures, les dépenses du système de Lisbonne sont comprises dans le coût de production total du système de Madrid.

Coût de production total



- Le coût de production total est estimé à 46,3 millions de francs suisses pour 2015, ce qui représente une hausse de 11% par rapport à 2014. Le coût de production total de l'exercice biennal 2014-2015 est en augmentation de 10% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013.
- En 2015, les coûts directs ont représenté 61% du total des coûts.

Coût unitaire

9. L'efficacité du Bureau international dans le traitement des opérations peut être mesurée à l'aide du coût unitaire, défini comme le coût moyen d'une unité produite.

10. Étant donné que le Bureau international est chargé d'enregistrer de nouvelles demandes et de maintenir les enregistrements existants, il convient d'utiliser une unité de production qui comprend un ensemble d'opérations. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-dessous, déterminés en fonction de deux unités de production différentes.

11. Dans le cadre des efforts déployés par le Bureau international afin de constamment perfectionner sa méthode de calcul des coûts unitaires, celle-ci a été révisée dans le programme et budget pour 2016-2017 afin de mieux prendre en considération le coût du traitement de la charge de travail effectuée dans le cadre du système de Madrid par le Bureau international :

- La méthode de calcul des coûts directs et indirects du système de Madrid a été alignée sur celles utilisées pour calculer les coûts unitaires des systèmes du PCT et de La Haye.
- Un système de pondération a été mis en place afin d'obtenir une meilleure approximation du travail réellement nécessaire au traitement des six catégories de documents, compte tenu du fait que certains de ces documents exigent plus de travail que d'autres³³.
- Le premier coût unitaire a été redéfini pour tenir compte uniquement des nouvelles demandes internationales et renouvellements (le coût unitaire figurant dans le programme et budget pour 2014-15 comprenait également les désignations postérieures). La raison du retrait des désignations postérieures en tant que composante de ce coût unitaire est la volonté de mettre l'accent sur les opérations essentielles du système de Madrid, à savoir les

³³ Voir "Charge de travail globale" ci-dessus.

enregistrements internationaux et leur renouvellement. Toutes les autres opérations effectuées dans le cadre du système de Madrid (les désignations postérieures, les modifications, les décisions et les corrections) peuvent être considérées comme étant secondaires à ces deux opérations essentielles. Il est difficile, en outre, de justifier la présence de l'une de ces opérations secondaires parmi les composantes du coût unitaire alors que les autres en sont absentes.

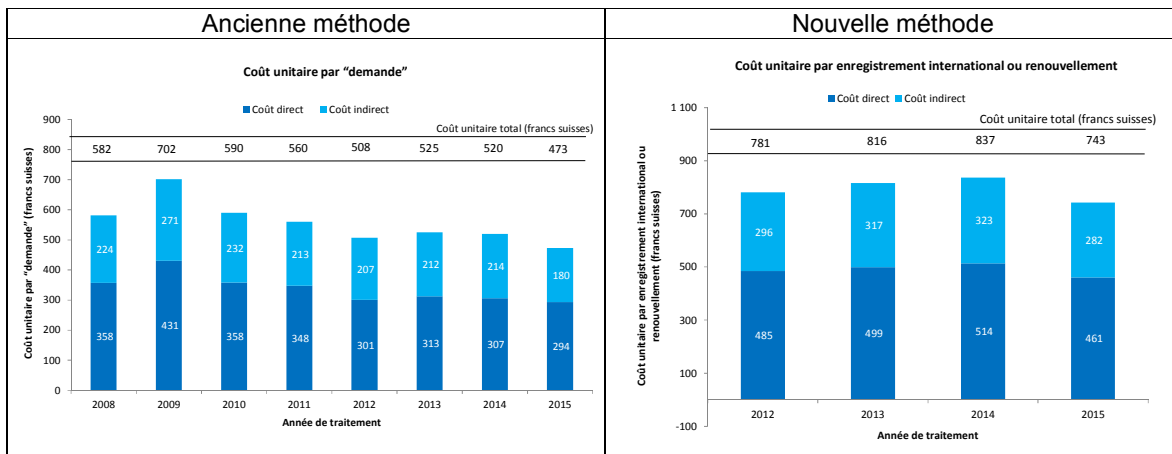
- Le second coût unitaire est fondé exclusivement sur le nombre de documents inscrits au registre, indépendamment du niveau des ressources nécessaires à leur traitement.

12. Afin de faciliter la comparaison, les graphiques ci-après montrent l'évolution des deux coûts unitaires de 2008 à 2014 en utilisant l'ancienne méthode, et de 2012 à 2015 en utilisant la nouvelle méthode, ainsi qu'une ventilation de la contribution des coûts directs et indirects.

Coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement

13. Les nouveaux enregistrements internationaux comprennent les demandes enregistrées au cours d'une année donnée, et les renouvellements d'enregistrements internationaux comprennent les enregistrements existants qui sont renouvelés au cours d'une année donnée. Ensemble, ces deux types d'opération constituent le cœur de l'activité du Bureau international.

14. Étant donné que le traitement de ces deux catégories d'opérations requiert des ressources différentes, elles sont pondérées différemment³⁴. Le coût unitaire est obtenu en divisant le coût total de production par le nombre d'enregistrements internationaux nouveaux ou renouvelés.



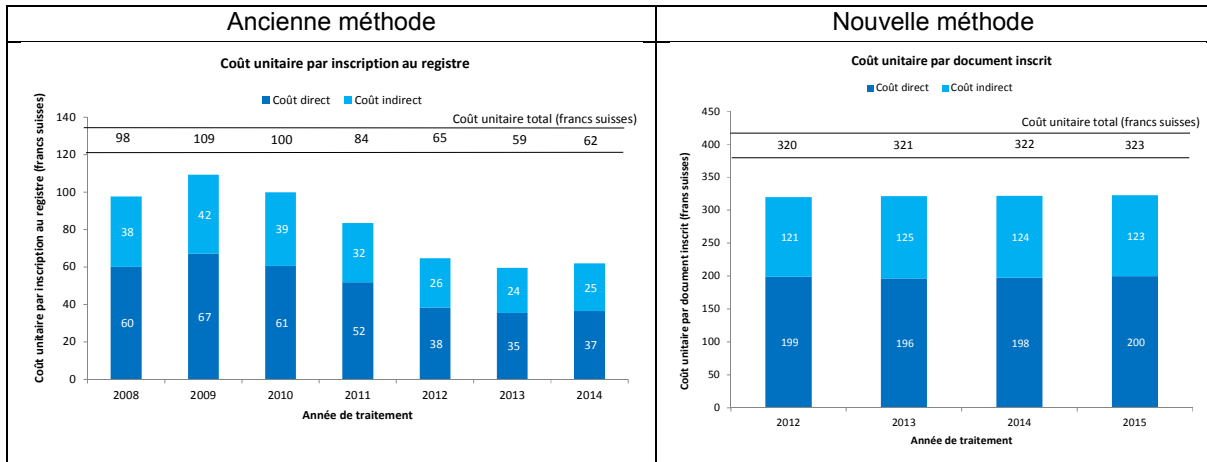
- Le coût moyen du traitement d'un enregistrement international ou d'un renouvellement était de 743 francs suisses en 2015, ce qui représente une baisse de 11% par rapport à 2014. Le coût unitaire par nouvel enregistrement ou renouvellement de l'exercice biennal 2014-2015 est en baisse de 1% par rapport à celui de l'exercice biennal 2012-2013.

³⁴ Voir "Charge de travail globale" ci-dessus.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Coût unitaire par document inscrit au registre

15. Les documents inscrits au registre représentent le volume total de la charge de travail (voir "Volume total de la charge de travail" ci-dessus).

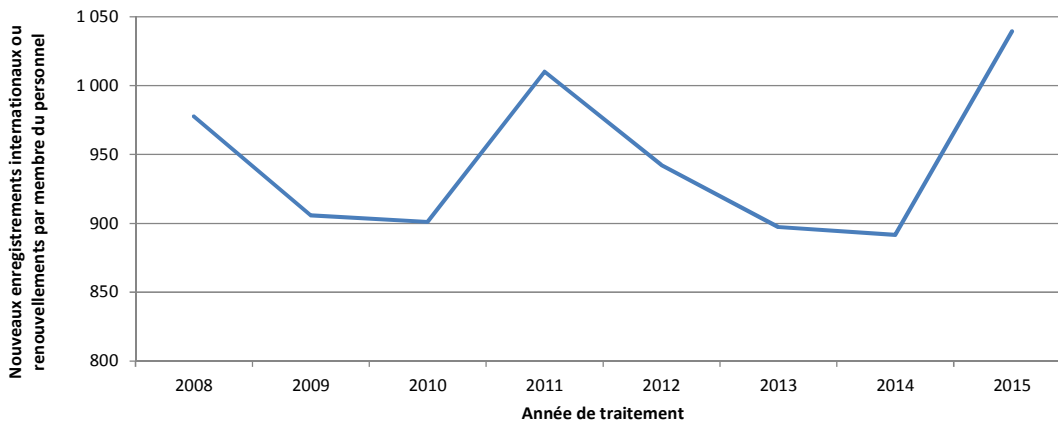


- Le coût moyen d'inscription d'un document au registre a connu une légère hausse, passant de 320 francs suisses en 2012 à 323 francs suisses en 2015. Le coût unitaire par document inscrit au registre au cours de l'exercice biennal 2014-2015 a augmenté de 1% par rapport à celui de l'exercice biennal 2012-2013.

V. Productivité de l'examen

16. La productivité de l'examen est calculée en divisant le nombre de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements traités par des examinateurs, par le nombre de membres du personnel ayant participé à l'examen. Le nombre de membres du personnel comprend les boursiers et les prestataires de services internes et externes.

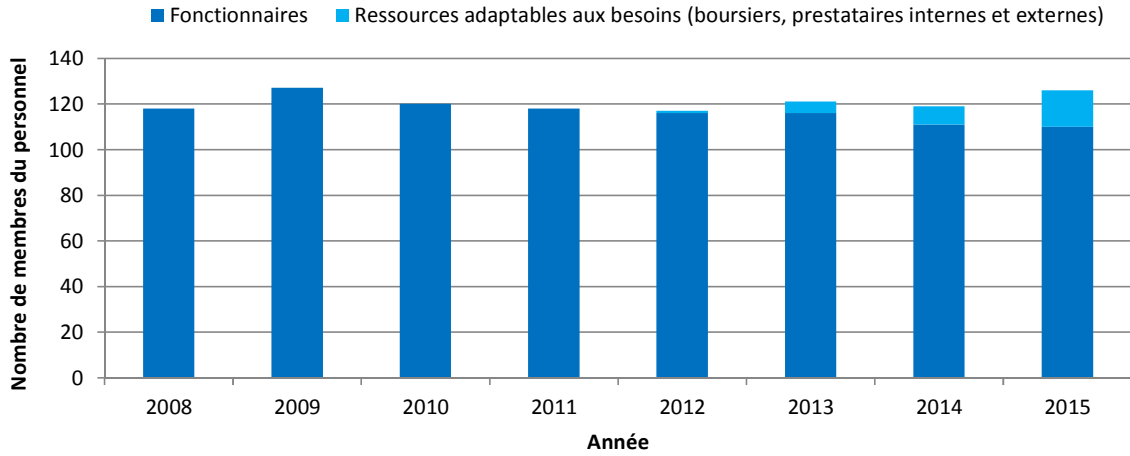
Productivité de l'examen de nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements



- La productivité de l'examen a augmenté de 17% par rapport à 2014. Le chiffre de 1039 nouveaux enregistrements internationaux ou renouvellements atteint en 2015 est le plus élevé pour la période 2008 à 2015.

VI. Personnel

Nombre de membres du personnel

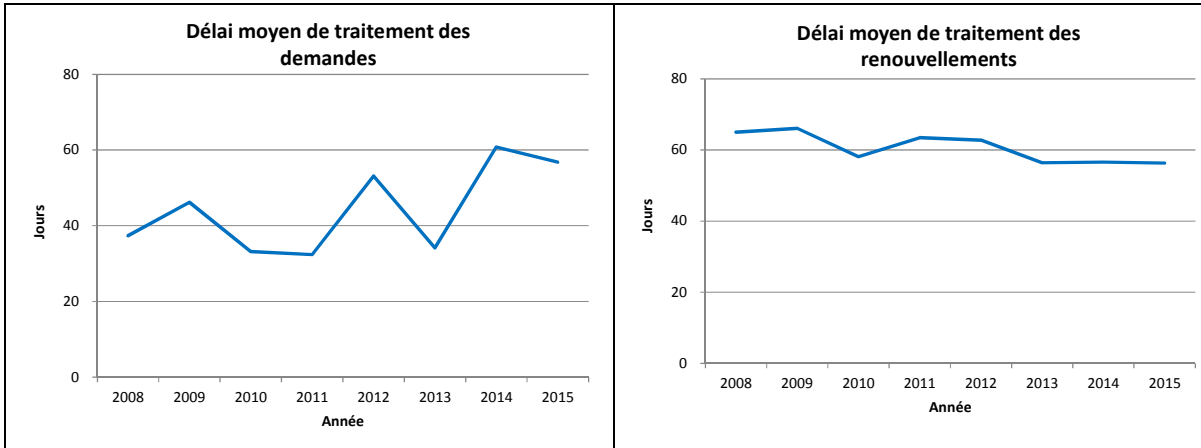


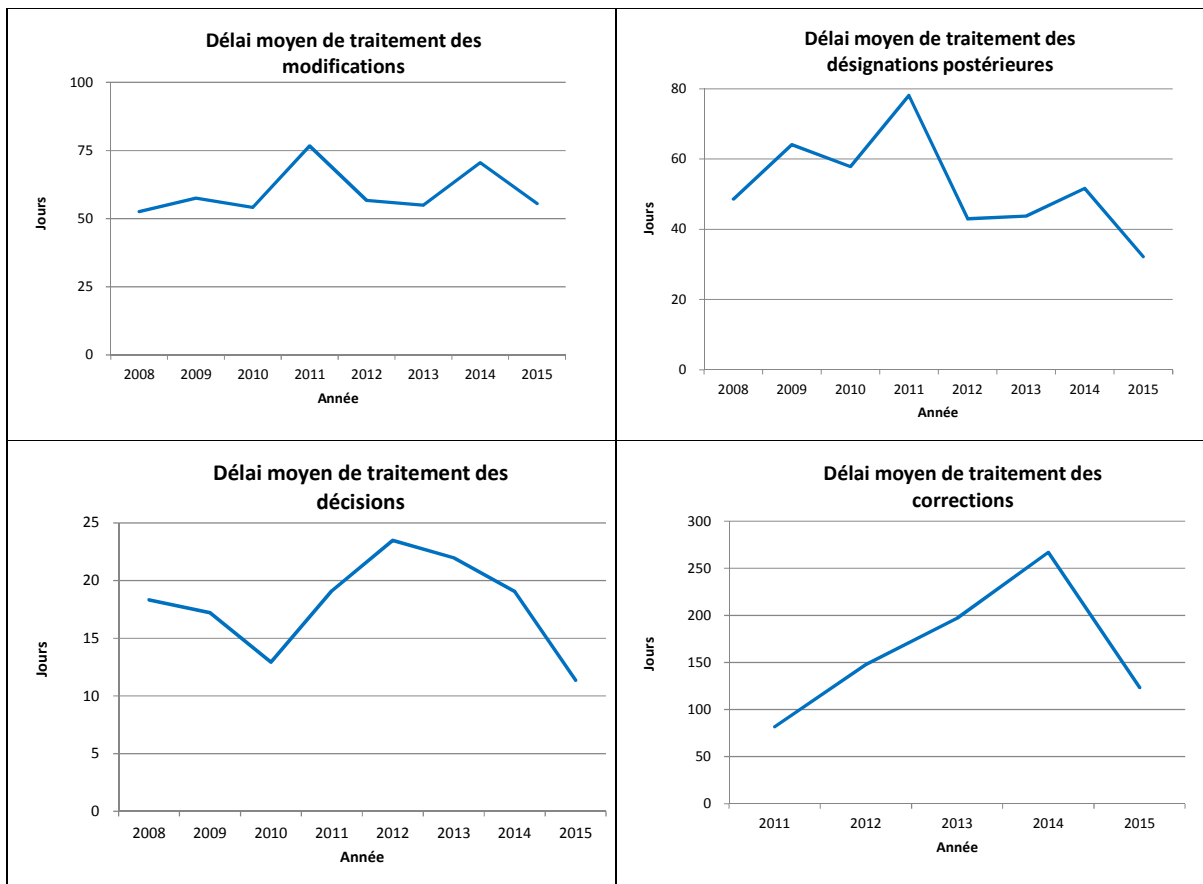
Note : la possibilité de distinguer les membres du personnel du Service d'enregistrement de Lisbonne n'existe que depuis l'exercice biennal 2014 -2015. Pour les années antérieures à 2014, les membres du personnel du Service d'enregistrement de Lisbonne sont compris dans le personnel d'ensemble du système de Madrid.

- Le nombre d'employés est resté relativement stable entre 2014 et 2015. Le nombre des ressources modulables a doublé, de huit en 2014 à 16 en 2015.
- Le personnel intérimaire ne travaillant pas dans les locaux de l'OMPI n'est pas pris en compte dans cet indicateur.

VII. Délais de traitement

17. Le délai moyen de traitement pour chacune des six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international est indiqué ci-dessous. Le délai de traitement correspond à l'intervalle entre la date de réception des documents et la date d'inscription.





- Par rapport à 2014, le délai moyen de traitement a diminué en 2015 pour les six catégories d'opérations effectuées par le Bureau international. Les réductions les plus importantes du délai moyen de traitement concernaient les corrections, les modifications et les désignations postérieures.

VIII. Qualité de l'examen

18. Les principaux indicateurs suivants de la qualité globale de l'examen des marques par le Bureau international résultent du contrôle de qualité effectué suite à la mise en œuvre en 2015 du cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid, conformément aux exigences de la norme ISO 9001:2008³⁵.

19. Les informations relatives à la qualité du travail d'examen fourni par le Bureau international proviennent de deux sources :

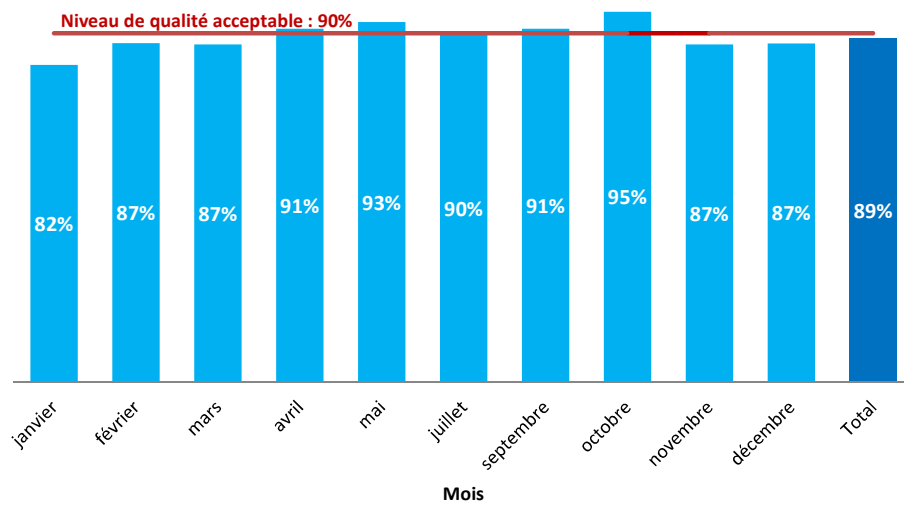
- a) résultats de l'évaluation interne d'échantillons d'examens; et
- b) erreurs du Bureau international confirmées par ce dernier suite à la réception d'une demande de rectification selon la règle 28 du règlement d'exécution commun.

Évaluation d'échantillons d'examens

20. Un niveau de qualité acceptable est fixé pour chaque examen, et devient l'étalon par rapport auquel est mesurée la qualité des examens de marques.

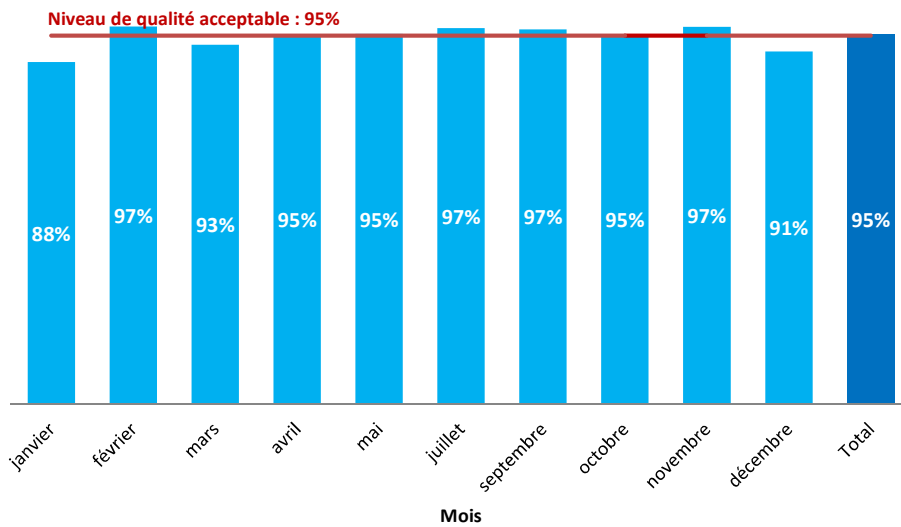
³⁵ Le cadre de gestion de la qualité du Service d'enregistrement de Madrid peut être obtenu en écrivant à l'adresse madrid.qp@wipo.int.

Qualité : classification de Nice, 2015



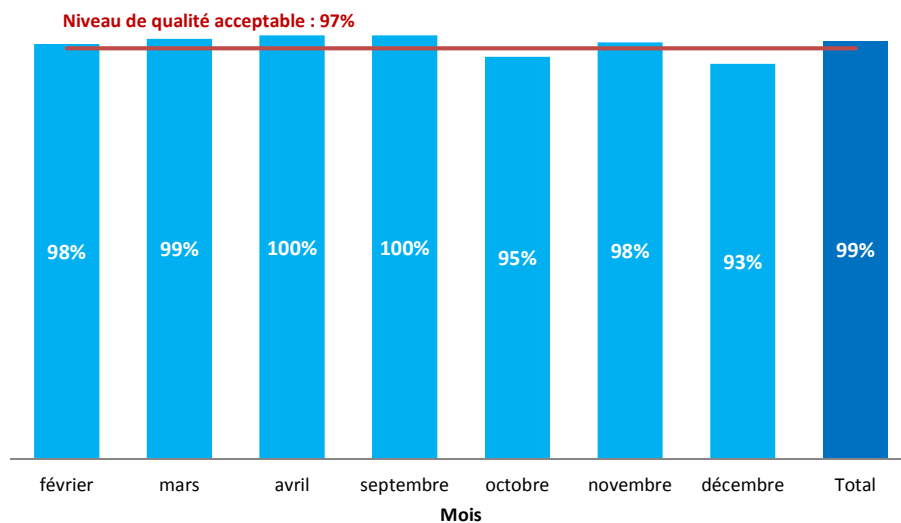
- La qualité globale des examens de marques a été inférieure d'un point de pourcentage au niveau de qualité acceptable en 2015.

Qualité : examen quant à la forme, 2015



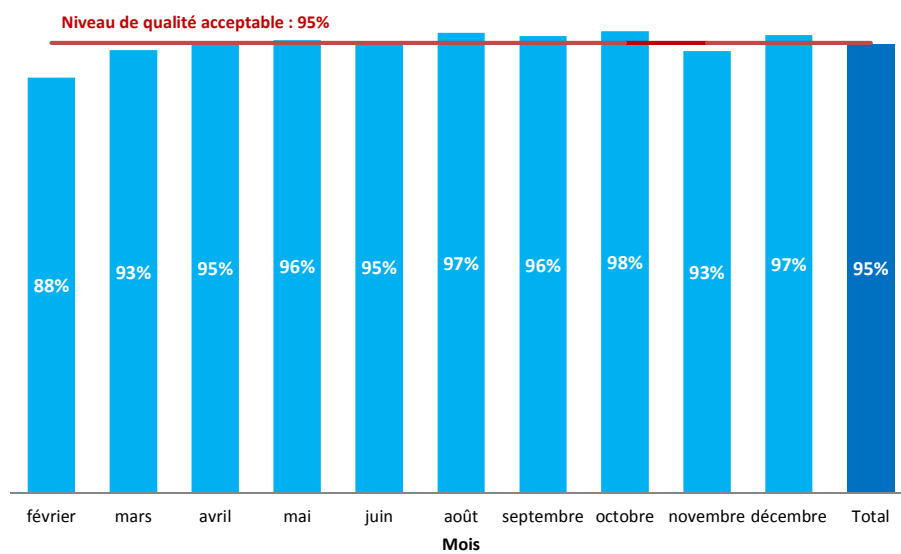
- La qualité globale des examens de forme a atteint le niveau établi pour 2015. Un problème d'importance toutefois été relevé concernant des erreurs d'inscription des coordonnées des déposants et de leurs mandataires.

Qualité : décisions, 2015

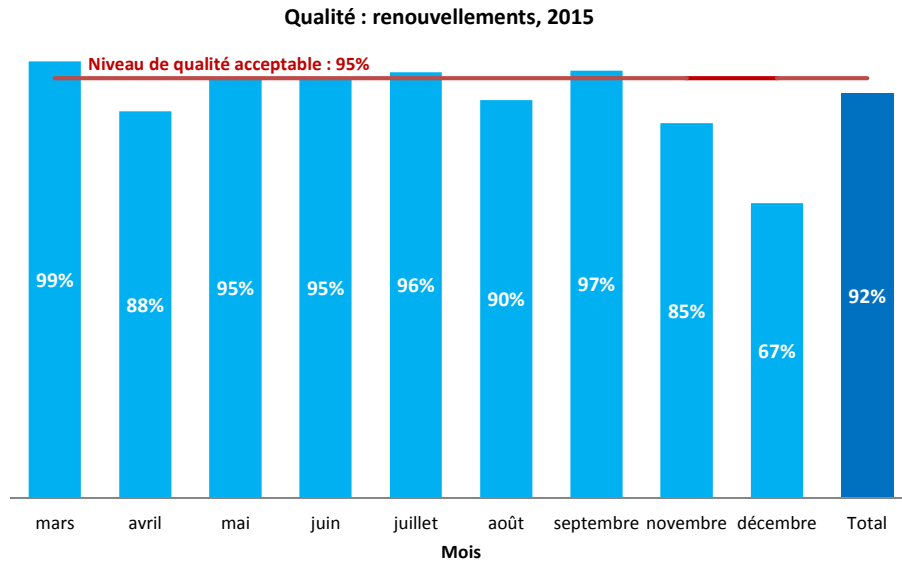


- La qualité globale de traitement des décisions a été supérieure de deux points de pourcentage à l'objectif fixé pour 2015.

Qualité : modifications, 2015

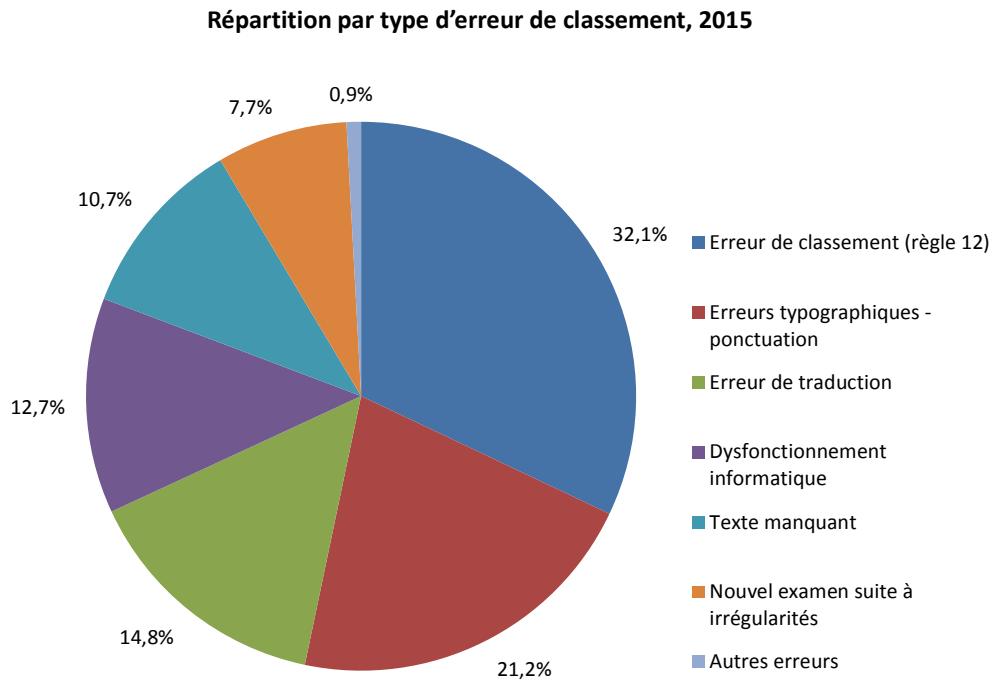


- La qualité globale a atteint l'objectif fixé de 95%. Toutefois, le même problème a été constaté que pour les examens de forme.



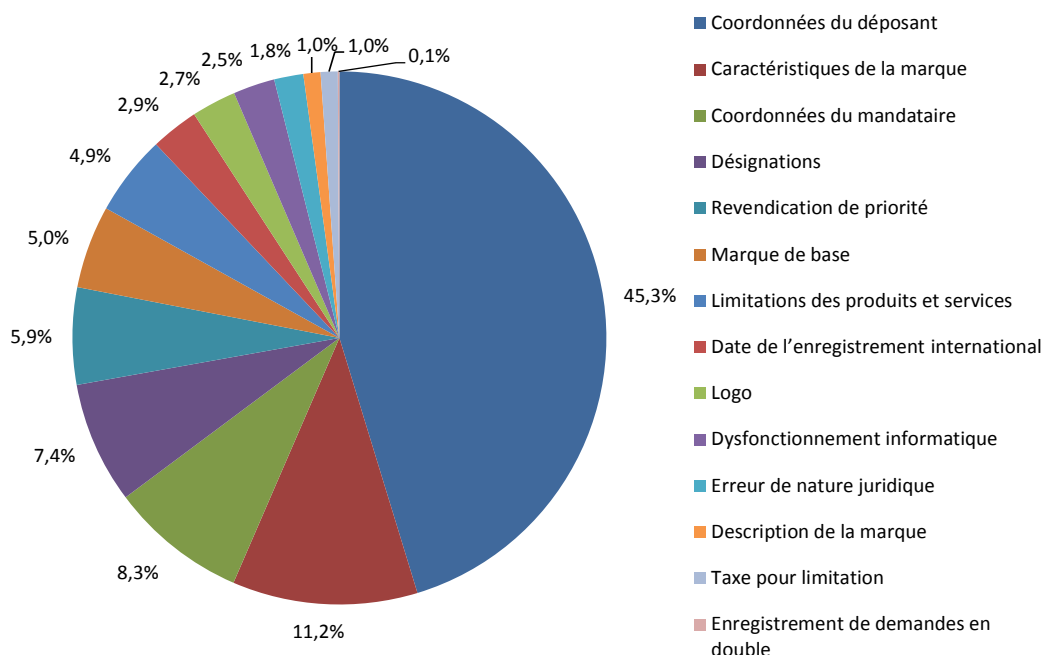
- La qualité globale a été inférieure de trois points de pourcentage à l'objectif fixé pour le traitement des renouvellements en 2015. Le principal problème se situait au niveau du calcul des émoluments et taxes et provenait d'erreurs d'inscription du nombre de classes de produits et services.

Erreurs commises par le Bureau international



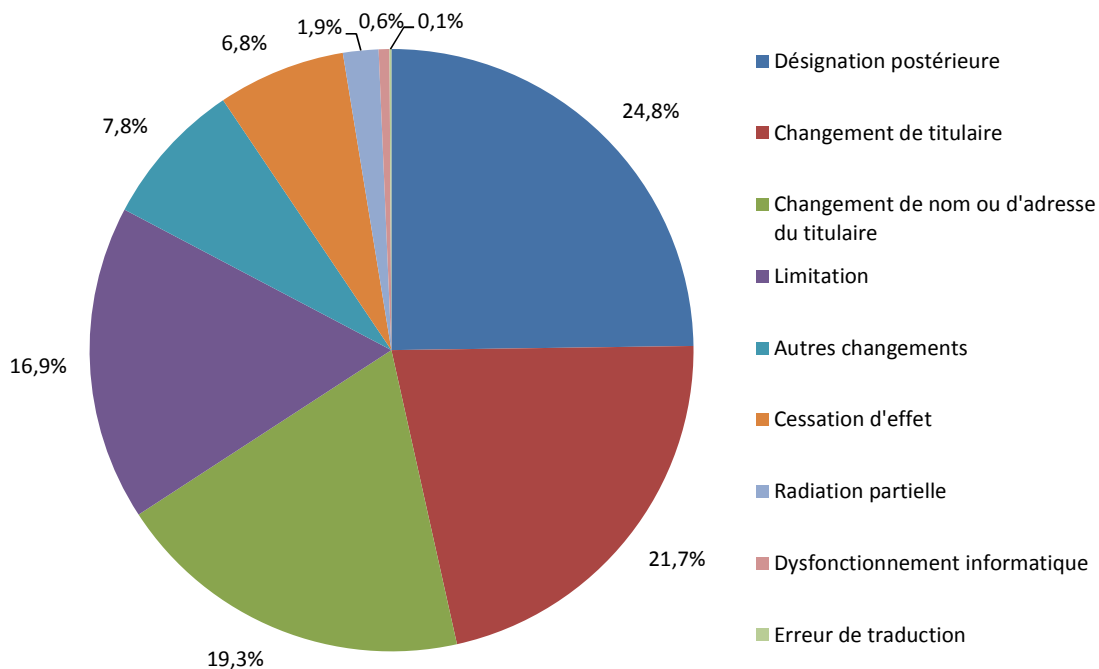
- Près d'un tiers des irrégularités concernant le classement relevées en 2015 étaient des erreurs de classement.

Répartition par type d'erreur dans l'examen quant à la forme, 2015



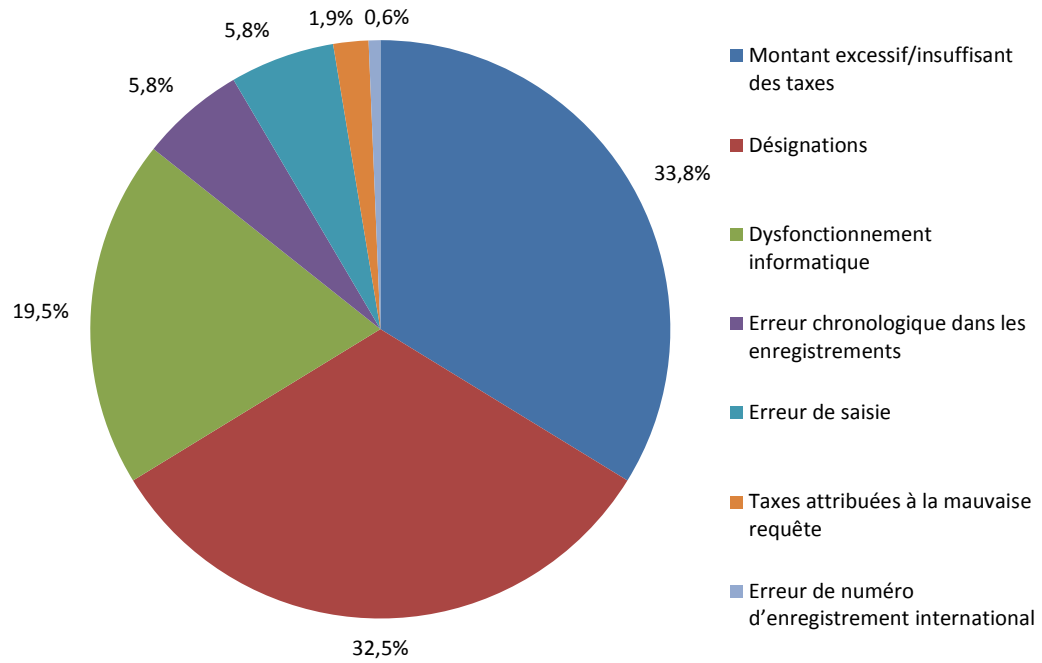
- La majorité des corrections effectuées en 2015 au stade de l'examen de forme était due à des erreurs d'inscription de coordonnées de déposants (45,3%) et de mandataires (8,3%).

Répartition par type d'erreur dans les modifications, 2015



- Environ 83% des corrections relatives à des modifications effectuées en 2015 concernaient quatre catégories d'opérations, à savoir les désignations postérieures (24,8%), les changements de titulaire (21,7%), les changements de nom ou d'adresse de titulaires (19,3%) et les limitations (16,9%).

Répartition par type d'erreur dans les renouvellements, 2015



- Les erreurs de calcul d'émoluments et taxes (33,8%) et les erreurs d'inscription de désignations (32,5%) ont représenté ensemble deux tiers des corrections effectuées en 2015 à l'occasion de renouvellements.

PROGRAMME 31 SYSTÈME DE LA HAYE

Chef de programme Mme B. Wang

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

31.1. Le système de La Haye a connu une croissance satisfaisante en 2014-2015. En 2014, la République de Corée, et en 2015, les États-Unis d'Amérique, le Japon et le Turkménistan, sont devenus partie à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels (ci-après désigné par l'«Acte de 1999»). Ces adhésions ont porté à 50 le nombre de parties contractantes à cet acte. Même si ce nombre restait inférieur à l'objectif visé, les adhésions, particulièrement celles de la République de Corée, des États-Unis d'Amérique et du Japon, qui occupent respectivement les troisième, quatrième et cinquième places des juridictions déposant le plus de dessins et modèles industriels, ont considérablement augmenté l'attrait du système de La Haye. Ainsi, les demandes internationales ont progressé de plus de 40% en 2015, soit un chiffre bien supérieur à l'augmentation prévue par rapport à 2014. Pour la fin de l'exercice biennal, cet élargissement avait également conduit des parties contractantes potentielles, y compris des pays liés par les anciens accords, à manifester un vif intérêt à l'égard du système. À cet égard, à la fin de 2015, il ne manquait plus que deux consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934, alors que quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne et de l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI) restaient liées uniquement par l'Acte de 1960.

31.2. Cependant, l'élargissement aux juridictions susmentionnées avait un prix : il avait déclenché l'application de certains des mécanismes les plus complexes du système, comme ceux qui étaient liés à l'exigence d'un serment du créateur ou au paiement en deux parties d'une taxe individuelle, et il avait rendu nécessaire la mise en place de nouvelles fonctionnalités, notamment en lien avec la notion de dessins et modèles connexes. Pour faire face à cette situation, le système d'examen, le système de dépôt électronique et les formulaires ont subi plusieurs mises à jour et ajouts successifs, afin de s'adapter progressivement aux nouvelles exigences. S'agissant des informations destinées aux utilisateurs, la base de données Hague Express a été complètement modifiée et les données relatives au système de La Haye ont été intégrées dans la base de données mondiale sur les dessins et les modèles, ce qui a permis d'améliorer la qualité de l'affichage des informations pour les utilisateurs finaux, les offices et les tiers. Le guide de La Haye a été complètement converti en format électronique pour être plus accessible, et notamment pour permettre un accès direct à l'interface de dépôt électronique. Malgré l'augmentation soudaine des demandes en 2015 et la complexité croissante de celles-ci, les opérations relatives au système de La Haye ont réussi à faire face à cette augmentation et à maintenir des délais conformes à la moyenne des cinq dernières années. Cela a donné lieu à une baisse de 8% du coût unitaire par dessin ou modèle entre 2014 et 2015 et à une diminution de 22% du coût unitaire par document sur la même période. Deux nouvelles procédures ont été automatisées, à savoir la réception et le traitement des dépôts indirects par l'Office coréen de la propriété industrielle (KIPO) et l'examen des déclarations d'octroi d'une protection envoyées par l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHMI) de l'Union européenne, portant le total des procédures automatisées à quatre.

31.3. D'importants progrès en vue de l'amélioration du cadre juridique du système de La Haye ont été réalisés au cours de l'exercice biennal 2014-2015. Notamment, suite à la quatrième session du groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels, l'Assemblée de l'Union de La Haye a adopté des dispositions, entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2015, introduisant un «mécanisme de retour d'informations», mettant à la disposition du public des informations relatives aux modifications apportées à un dessin ou modèle industriel qui fait l'objet d'un enregistrement international par suite d'une procédure devant l'Office d'une partie contractante désignée. En outre, des modifications ont été introduites dans les instructions administratives afin d'accorder davantage de souplesse aux utilisateurs concernant la divulgation de leurs dessins et modèles industriels; elles sont entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2014. Ces deux évolutions ont posé les bases permettant d'avancer sur l'extension tant attendue aux juridictions dans lesquelles un examen de fond est réalisé. Avec les modifications apportées à l'interface de dépôt électronique, le système de La Haye est maintenant mieux équipé pour faire face aux complexités supplémentaires, ce qui a permis l'adhésion des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée.

31.4. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises dans le cadre du programme 31 s'appuyaient sur les recommandations pertinentes, notamment les recommandations n^{os} 1 et 6.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Parties contractantes à l'Acte de Genève (1999)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 46 parties contractantes (fin 2013)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 45 parties contractantes</i>	58 parties contractantes	50 parties contractantes à l'Acte de Genève (fin 2015)	Objectif partiellement atteint
Nombre d'offices fournissant des informations sur le système de La Haye	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 42 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations adéquates sur le système de La Haye. Neuf offices n'avaient pas de site Web.</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : nombre d'offices fournissant de telles informations</i>	Nombre accru	47 offices nationaux ou régionaux fournissaient des informations sur le système de La Haye fin 2015. Dix offices n'avaient pas de site Web.	Objectif pleinement atteint
Dépôts de demandes et renouvellements au titre du système de La Haye	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : Demandes : 2990 Dessins et modèles industriels contenus : 13 172 Renouvellements : 2859 (2013)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Demandes : 2604 Dessins et modèles industriels contenus : 12 454³⁶ Renouvellements : 3120 (2012)</i>	2014 ³⁷ : Demandes : augmentation de 33,9%	2014 : Demandes : baisse de 2,2% (2924)	Objectif pas atteint
		Dessins et modèles industriels contenus : augmentation de 33,9%	Dessins et modèles industriels contenus : augmentation de 9,6% (14 441)	Objectif pas atteint
		Renouvellements : baisse de 2,9%	Renouvellements : baisse de 5,5% (2703)	Objectif partiellement atteint
		2015 : Demandes : augmentation de 23,4%	2015 ³⁸ : Demandes : augmentation de 2,7% par rapport à l'objectif de 2014 (4111)	Objectif pas atteint
		Dessins et modèles industriels contenus : augmentation de 23,5%	Dessins et modèles industriels contenus : baisse de 6,2% par rapport à l'objectif de 2014 (16 435)	Objectif pas atteint
		Renouvellements : augmentation de 5,5%	Renouvellements : augmentation de 8,57% par rapport à l'objectif de 2014 (3194)	Objectif pleinement atteint

³⁶ Rectificatif : le nombre réel de dessins et modèles industriels contenus en 2012 était de 12 454 et non 12 506 comme publié dans le programme et budget 2014-2015 ou 11 971 (le nombre d'enregistrements internationaux en 2012), comme publié dans le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013.

³⁷ Objectifs pour 2014 : demandes (4004); dessins et modèles industriels contenus (17 519); renouvellements (2942).

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Prédominance de l'Acte de Genève (1999) dans le système de La Haye	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : il fallait encore trois consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934 et quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne et de l'OAPI restaient liées par l'Acte de 1960</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 15 parties à l'Arrangement de La Haye ne sont toujours pas liées par l'Acte de Genève (1999); cinq consentements à l'extinction de l'Acte de 1934 en attente (fin 2012)</i></p>	Aucun pays lié par le seul Acte de La Haye (1960) en dehors de l'Union européenne ou de l'OAPI; tous les autres consentements (cinq) à l'extinction de l'Acte de 1934 reçus	Un consentement reçu; il fallait encore deux consentements pour l'extinction de l'Acte de 1934 et quatre parties contractantes en dehors de l'Union européenne et de l'OAPI restaient uniquement liées par l'Acte de 1960.	Objectif pas atteint
Progrès accomplis en vue de l'amélioration du cadre juridique	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : cadre juridique actuel</i>	Modifications du règlement de La Haye et des instructions administratives, et nouveaux éléments introduits à la suite de l'adhésion de certaines nouvelles parties contractantes.	Des modifications du règlement d'exécution, introduisant, entre autres, un "mécanisme de retour d'informations", sont entrées en vigueur le 1 ^{er} janvier 2015. Des modifications des instructions administratives, entre autres, assouplissant certaines exigences concernant des reproductions et des représentations, sont entrées en vigueur le 1 ^{er} juillet 2014.	Objectif pleinement atteint
Flexibilité des données enregistrées dans le registre international	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : impossibilité d'enregistrer les éléments fins des dessins</i>	Capacité d'enregistrer les éléments fins des dessins	Des progrès ont été effectués concernant les choix relatifs aux dessins; pourtant la mise en œuvre était prévue pour après la conversion du principal système informatique, ce qui n'a pas eu lieu au cours de l'exercice biennal : DIRIS.	Objectif pas atteint
Nombre de procédures automatisées	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : deux (dépôt par voie électronique et renouvellement par voie électronique)³⁹</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 2</i></p>	4	2 procédures automatisées supplémentaires en 2014-2015 (Déclaration d'octroi de la protection de l'OHMI en 2014 et réception et traitement des dépôts indirects du KIPO) (4 en tout)	Objectif pleinement atteint

³⁸ L'évolution du pourcentage et le taux sont calculés en partant des objectifs pour 2014, c'est-à-dire en partant du principe que les objectifs pour 2014 avaient été atteints. L'évolution réelle des pourcentages entre 2014 et 2015 est la suivante : demandes (augmentation de 41%); dessins et modèles industriels contenus (diminution de 14%); renouvellements (augmentation de 18%).

³⁹ Rectificatif : le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013 a indiqué les renouvellements et l'octroi de la protection comme les deux procédures automatisées. La procédure d'octroi de la protection n'a pas été automatisée fin 2013.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Baisse du niveau de satisfaction des clients, par suite de difficultés à faire face à l'augmentation des dépôts et des demandes d'information, ainsi que de la complexité croissante du système, sous l'effet de la mise en œuvre d'éléments à l'appui de l'examen de la nouveauté dans certains offices désignés.	Accroissement de l'efficacité et de l'efficience de l'administration du système, sous tous ses aspects; promotion des meilleures pratiques et de la convergence parmi les offices concernés; mise au point de solutions informatiques pour aider les utilisateurs et les examinateurs des offices et du Bureau international.	Il s'agit d'un risque permanent pour le programme, et les stratégies d'atténuation ont été améliorées au cours de l'exercice biennal grâce à des outils électroniques et des documents d'information, qui ont permis au Bureau international de gérer l'augmentation de 40% des dépôts et aidé à limiter autant que possible les questions et les plaintes des utilisateurs relatives à la complexité croissante du système.	Aucune, l'augmentation des dépôts entre 2014 et 2015 ayant dépassé les attentes, ce qui montre que le système a conservé son attrait général et que la satisfaction des clients n'a pas non plus subi de retombées négatives.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	5 236	4 903	4 510
II.5 Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye	2 351	2 400	2 399
Total	7 587	7 303	6 909

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 242	6 281	6 079	97%
Autres dépenses	1 346	1 022	831	81%
TOTAL	7 587	7 303	6 909	95%

A. Budget final 2014-2015 après virements

31.5. Le budget final 2014-2015 après virements fait apparaître une nette augmentation des dépenses de personnel, principalement en raison : i) du transfert temporaire d'un membre du personnel du programme 10 (Coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie) au programme en vue d'apporter un appui supplémentaire lors des réunions du groupe de travail et des activités de promotion; et ii) du transfert d'autres ressources en personnel, notamment de deux agents temporaires venant des programmes 9 et 19, afin de répondre aux exigences supplémentaires en matière d'examen résultant des adhésions des États-Unis d'Amérique, du Japon et de la République de Corée. Le résultat II.5 (Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations de La Haye) illustre cela.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

31.6. La nette diminution des dépenses autres que les dépenses de personnel au titre du résultat II.4 (Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye) est principalement due : i) au transfert des dépenses autres que les dépenses de personnel pour un stagiaire (vers le programme 23 (DGRH) qui gère les stagiaires de manière centralisée) afin d'appuyer le travail sur les nouvelles adhésions; et ii) au transfert de fonds vers le programme 6 (systèmes de Madrid et de Lisbonne) pour des travaux informatiques ainsi que pour couvrir le coût des délégués supplémentaires aux assemblées des Unions de Madrid, La Haye et Lisbonne suite à l'élargissement de ces systèmes.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

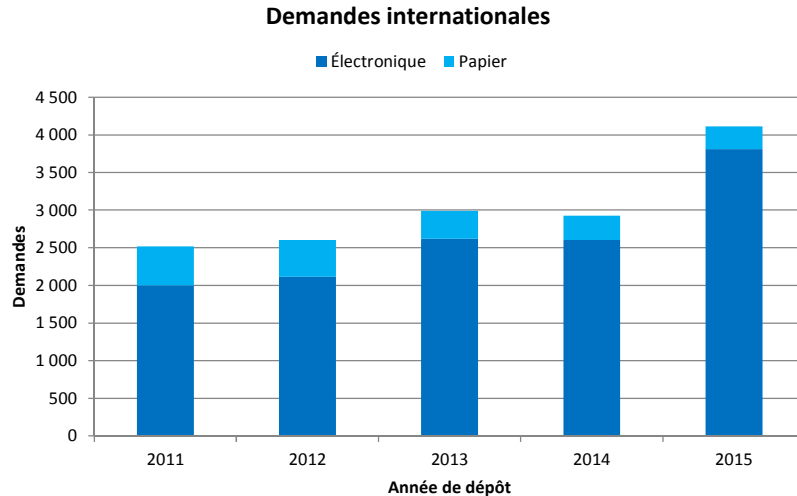
31.7. Le taux d'utilisation du budget pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 81% du budget 2014-2015 après virements. Cela tient essentiellement à un retard des travaux informatiques lié au report de l'adhésion de certaines parties contractantes dans le cadre du résultat II.4 (Utilisation élargie et plus efficace du système de La Haye).

Annexe du programme 31 : indicateurs relatifs aux opérations du système de La Haye**INDICATEURS D'EXÉCUTION POUR LE RÉSULTAT ESCOMPTÉ
"AMÉLIORATION DE LA PRODUCTIVITÉ ET DE LA QUALITÉ DE SERVICE DES
OPÉRATIONS DU SYSTÈME DE LA HAYE"**

1. En vue d'établir les indicateurs d'exécution pour le résultat escompté "Amélioration de la productivité et de la qualité de service des opérations du système de La Haye", il convient d'examiner l'évolution des éléments suivants :

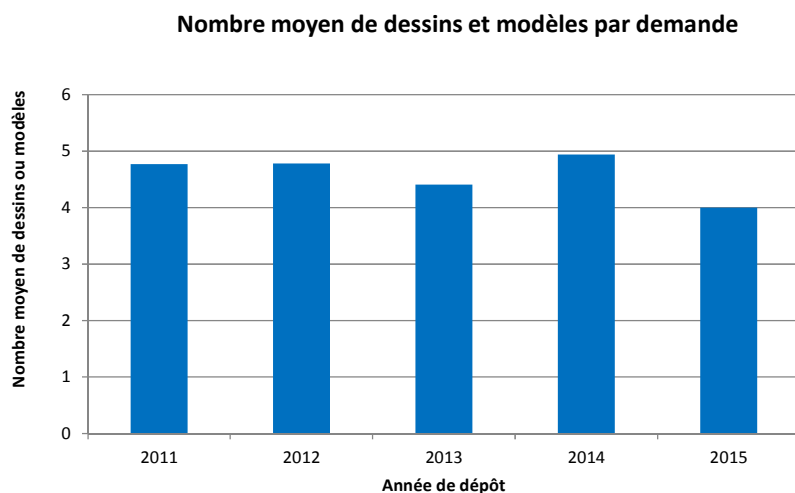
- la charge de travail dans le cadre du système de La Haye;
- les facteurs expliquant cette charge de travail;
- le degré d'automatisation; et
- les ressources prévues pour absorber la charge de travail.

2. Le Bureau international reçoit essentiellement quatre types de documents, à savoir les demandes internationales, les demandes de renouvellement, les requêtes en inscription de changements et les décisions. Les dernières tendances concernant chacun de ces documents sont indiquées ci-après. Des informations supplémentaires sur les demandes reçues, telles que le nombre moyen de dessins ou modèles par demande, sont également fournies. Pour des raisons techniques, les données fournies dans l'indicateur relatif aux irrégularités sont fondées sur les documents traités plutôt que sur les documents reçus.

I. Documents reçusDemandes reçues

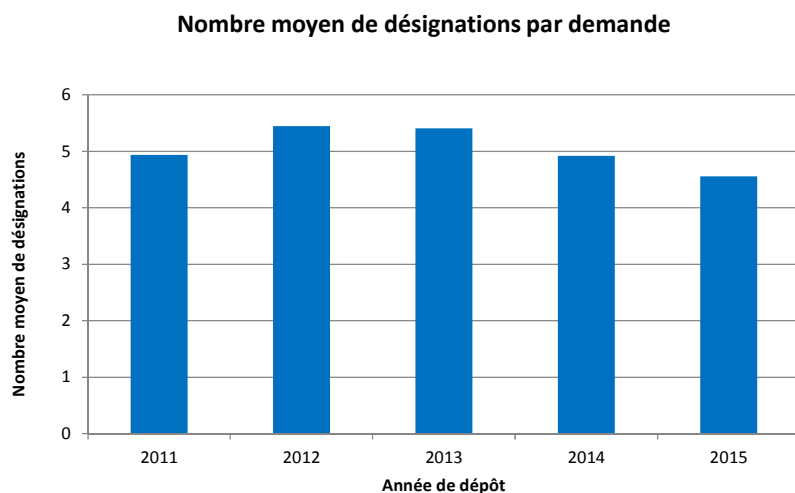
- En 2015, le Bureau international a reçu 4111 demandes internationales, soit une augmentation de 41% par rapport à 2014. Outre les demandes de l'Union européenne (+352 demandes), celles de la République de Corée (+487 demandes), des États-Unis d'Amérique (+140 demandes) et du Japon (+128 demandes), trois pays ayant rejoint le système de La Haye en 2014-2015, ont aussi contribué à cette augmentation. Le nombre total de demandes reçues en 2014-2015 (7035) a progressé de 26% par rapport à 2012-2013 (5594).
- En 2015, 93% des demandes ont été déposées par voie électronique, ce qui représente une augmentation de 4% par rapport à 2014. Le taux de dépôts par voie électronique a augmenté de 14% entre 2011 et 2015, passant de 79% en 2011 à 93% en 2015.

Nombre moyen de dessins ou modèles par demande



- En 2015, une demande contenait en moyenne quatre dessins ou modèles, soit près d'un dessin ou modèle de moins par rapport à la moyenne de 2014. Entre 2011 et 2015, le nombre moyen de dessins ou modèles par demande a varié entre quatre et cinq.

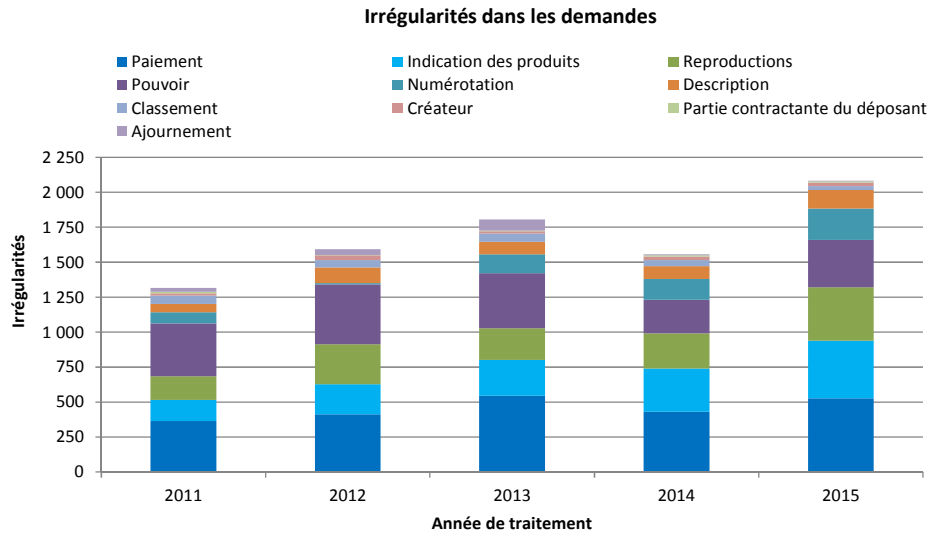
Nombre moyen de désignations par demande



- En 2015, une demande contenait en moyenne 4,5 désignations, contre une moyenne d'environ cinq désignations en 2014. Ce chiffre représentait le nombre moyen de désignations par demande le plus faible depuis 2011.

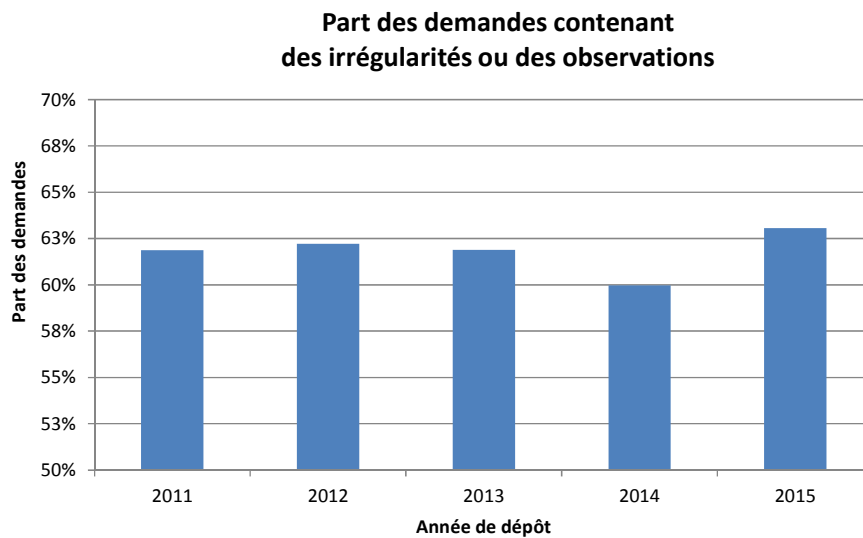
Tendance en ce qui concerne les irrégularités dans les demandes

3. Les irrégularités dans les demandes ont été regroupées dans les 10 catégories indiquées ci-après.



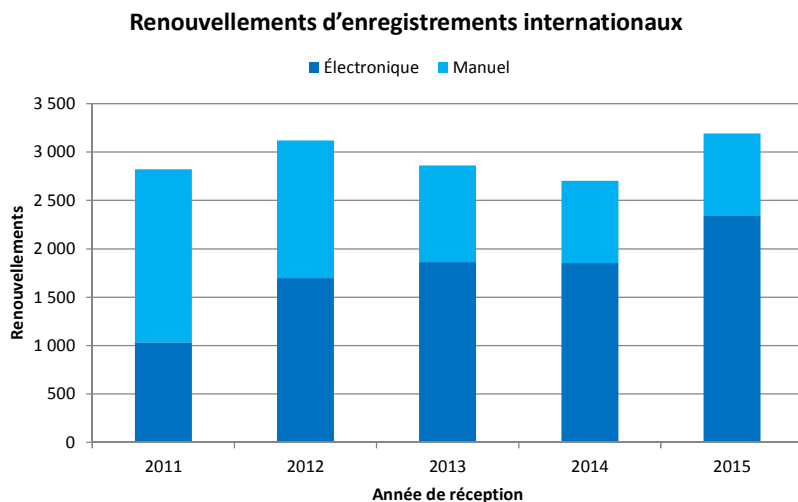
- En 2015, le Bureau international a recensé 2118 irrégularités dans des demandes, en augmentation de 36% par rapport à 2014.
- Tous les types d'irrégularités ont progressé, sauf le classement et l'ajournement qui, combinés, représentaient seulement 1,5% du nombre total d'irrégularités dans les demandes. La reproduction (+129 irrégularités), les indications des produits (+105 irrégularités), le pouvoir (+99 irrégularités) et le paiement (+95 irrégularités) étaient les irrégularités affichant les augmentations les plus nettes en termes de volume en 2015.

4. L'évolution de la part des demandes contenant des irrégularités ou des observations quant au fond est illustrée ci-dessous.



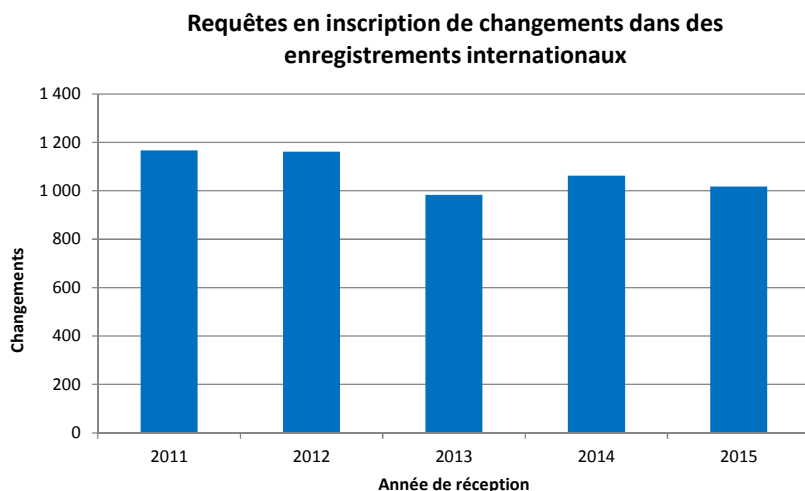
En 2015, environ 63% des demandes enregistrées contenaient au moins une irrégularité ou observation quant au fond. Cela représentait une augmentation de 3% par rapport à 2014.

Renouvellements



- En 2015, le nombre de renouvellements a augmenté de 18% par rapport à 2014, passant à 3194 renouvellements.
- Depuis 2012, la majorité des renouvellements sont traités électroniquement; en 2015, c'était le cas de 73% de l'ensemble des renouvellements, contre 69%⁴⁰ en 2014, soit une augmentation de 4 points de pourcentage.

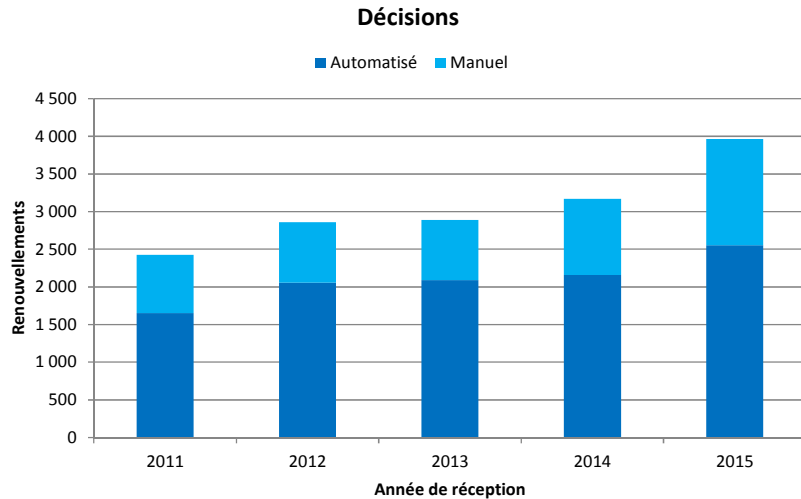
Changements



- Les déposants ont soumis 1018 requêtes en inscription de changements dans des demandes internationales en 2015, soit une baisse de 4% par rapport à 2014.

⁴⁰ Les données ont été mises à jour pour indiquer les chiffres les plus récents après la finalisation du rapport sur l'exécution du programme en 2014.

Décisions

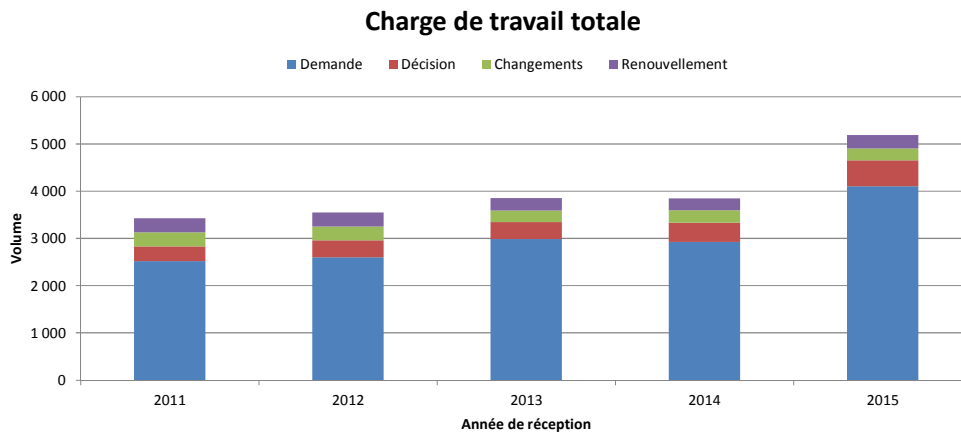


- Le nombre de décisions reçues en 2015 a augmenté de 25% par rapport à 2014, passant de 3169 à 3961 décisions.
- Entre 68 et 72% des décisions ont fait l'objet d'un traitement automatisé depuis 2011.

II. Charge de travail totale

5. La charge de travail totale représente le nombre total pondéré de documents reçus par le Bureau international. Les quatre catégories de documents sont prises en considération (demandes, renouvellements, changements et décisions).

6. Étant donné que le traitement de ces différents types de documents ne nécessite pas la même quantité de ressources, ceux-ci ont été pondérés différemment. Selon la répartition actuelle, pendant le temps requis pour traiter une demande internationale, un examinateur peut traiter huit demandes de renouvellement, quatre requêtes en inscription d'un changement ou quatre décisions (un rapport de 1:8:4:4 en termes de charge de travail). En 2014-2015, en raison de l'augmentation du niveau de complexité d'autres documents, en particulier de décisions des offices, l'examen global des demandes internationales est lui aussi devenu plus complexe. Néanmoins, le rapport en termes de charge de travail est resté le même.



- En 2015, la charge de travail totale a augmenté de 35% par rapport à 2014. La charge de travail totale pour l'exercice biennal a augmenté de 22% par rapport à 2012-2013. Entre

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

2011 et 2015, l'augmentation de la charge de travail a été essentiellement due à la hausse du nombre de demandes reçues.

- En 2015, les demandes représentaient à elles seules 79% de la charge de travail totale, soit une augmentation de 3% par rapport à 2014.

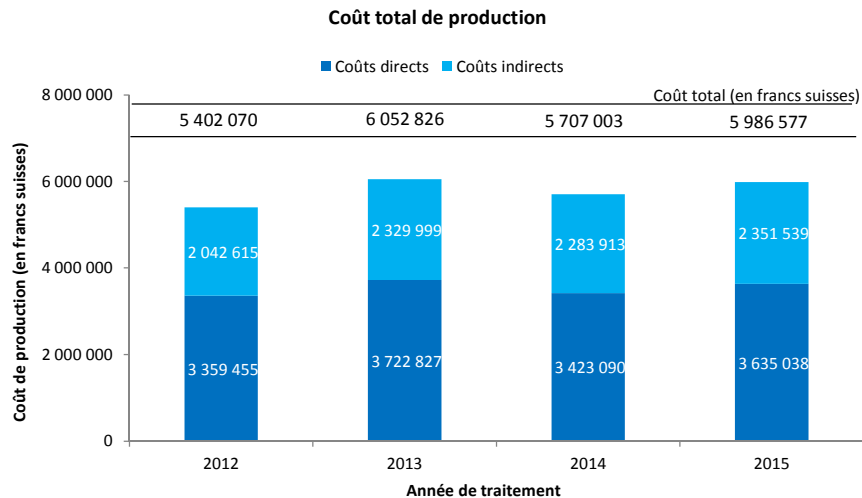
III. Coûts de traitement

Coût total de production

7. Le coût total de production comprenait les dépenses concernant exclusivement le système de La Haye et les dépenses liées aux activités d'appui au système⁴¹.

8. Les dépenses concernant exclusivement le système de La Haye comprennent celles du programme 31 (système de La Haye) et environ 7% des dépenses du Bureau de la vice-directrice générale chargée du Secteur des marques et des dessins et modèles (programme 6 – systèmes de Madrid et de Lisbonne)⁴².

9. Les dépenses liées aux activités d'appui au système de La Haye sont composées des dépenses des services généraux suivants : services des conférences et services linguistiques, construction, direction générale, finances et budget, services d'appui généraux, gestion des ressources humaines, supervision interne, informatique et sûreté et sécurité. Une petite part de ces dépenses (coût de l'hébergement des serveurs au CIC et partage des coûts de la Section des recettes de la Division des finances) est directement attribuée au système de La Haye, tandis que le reste de ces dépenses attribuables au système de La Haye est calculé en fonction des effectifs (y compris les fonctionnaires au bénéfice d'un contrat à durée déterminée, les fonctionnaires temporaires et les boursiers).



- Les dépenses totales relatives au traitement dans le cadre du système de La Haye sont estimées à près de 6 millions de francs suisses en 2015. Cela représente une augmentation de 5% par rapport à 2014. Les coûts directs et les coûts indirects ont augmenté respectivement de 6% et de 3% en 2014. Le coût total de production en 2014-2015 a augmenté de 3% par rapport à 2012-2013.

⁴¹ Dans les graphiques illustrant le coût total de production et les coûts unitaires, les dépenses concernant exclusivement le système de La Haye sont présentées comme des "coûts directs" et les dépenses liées aux activités d'appui au système comme des "coûts indirects".

⁴² Le système de Madrid apporte un soutien au système de La Haye, particulièrement en lien avec la traduction et l'évolution des systèmes informatiques. Les dépenses associées à ces services ne peuvent pas être aisément distinguées de l'ensemble des dépenses en lien avec la traduction et l'évolution des systèmes informatiques dans le programme 6 (systèmes de Madrid et de Lisbonne), et elles ne sont donc pas incluses.

- En 2015, les coûts directs représentaient 61% des dépenses totales.

Coût unitaire

10. L'efficacité du Bureau international dans la réalisation des transactions peut être mesurée au moyen du coût unitaire, qui est défini comme étant le coût moyen d'une unité produite.

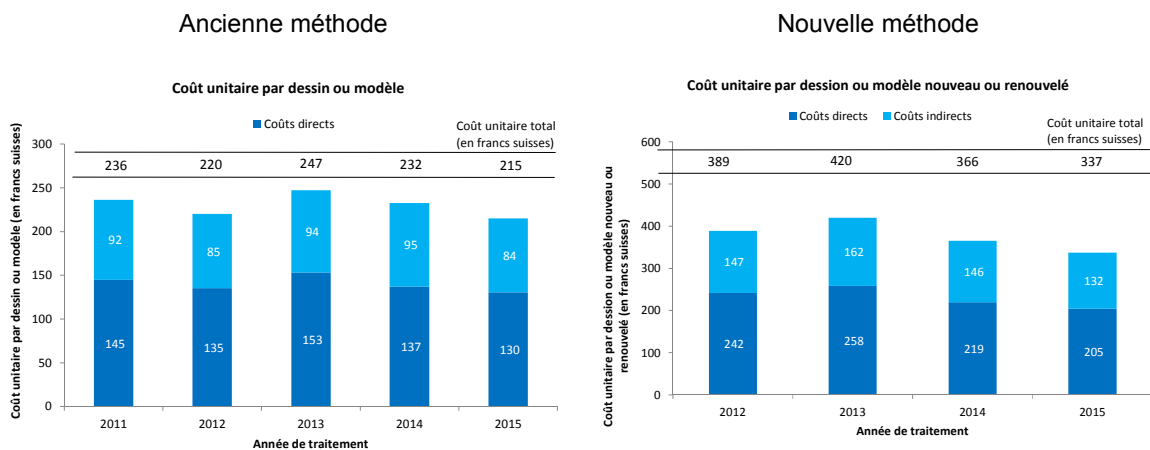
11. Étant donné que le Bureau international procède à l'enregistrement des nouvelles demandes et tient à jour les enregistrements en vigueur, il convient de calculer le coût d'une unité produite en tenant compte d'un ensemble de transactions. Deux indicateurs de coût unitaire sont présentés ci-après au moyen de deux unités produites différentes.

12. Au regard des efforts déployés par le Bureau international en vue d'affiner en permanence la méthode de calcul des coûts unitaires, cette méthode a été révisée dans le programme et budget pour l'exercice biennal 2016-2017 de manière à prendre en considération de façon plus précise le coût du traitement au Bureau international des opérations réalisées dans le cadre du système de La Haye⁴³.

Coût unitaire par dessin ou modèle nouveau ou renouvelé

13. Les nouveaux dessins ou modèles consistent en des dessins ou modèles figurant dans les demandes internationales enregistrées pendant une année déterminée et les dessins ou modèles renouvelés consistent en des dessins ou modèles figurant dans les enregistrements internationaux renouvelés pendant une année déterminée. Les dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents illustrent globalement les activités principales du Bureau international.

14. Étant donné que le traitement des dessins et modèles contenus dans ces deux types de documents ne nécessite pas de faire appel aux mêmes ressources, des facteurs de pondération différents sont utilisés⁴⁴. Pour calculer le coût unitaire, le coût total de production est divisé par le nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés.



- Le coût moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé s'établissait à 337 francs suisses en 2015, soit une baisse de 8% par rapport à 2014. Cette baisse résulte d'une forte augmentation (14%) du nombre de dessins ou modèles nouveaux ou renouvelés traités avec la même quantité de ressources qu'en 2014.

⁴³ Ces révisions étaient expliquées en détail dans le [rapport sur l'exécution du programme en 2014](#) et consistaient notamment à aligner la méthodologie de calcul des coûts directs et indirects pour La Haye sur les méthodologies utilisées pour calculer les coûts unitaires du PCT et de Madrid.

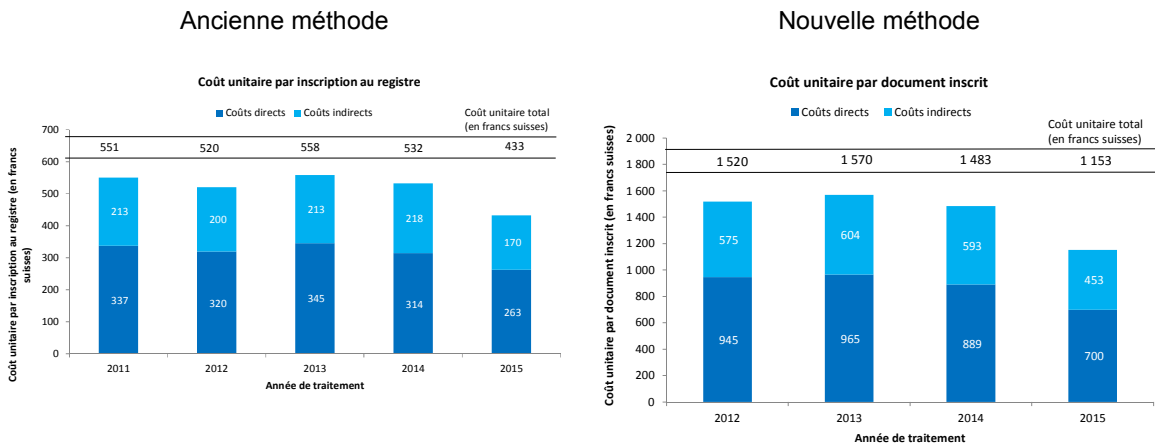
⁴⁴ Voir les taux concernant les demandes et les renouvellements dans la partie intitulée "Charge de travail totale".

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

- Le coût unitaire moyen de traitement d'un dessin ou modèle nouveau ou renouvelé au cours de l'exercice biennal 2014-2015 (350 francs suisses) a baissé de 12% par rapport à l'exercice 2012-2013 (400 francs suisses).

Coût unitaire par document inscrit au registre

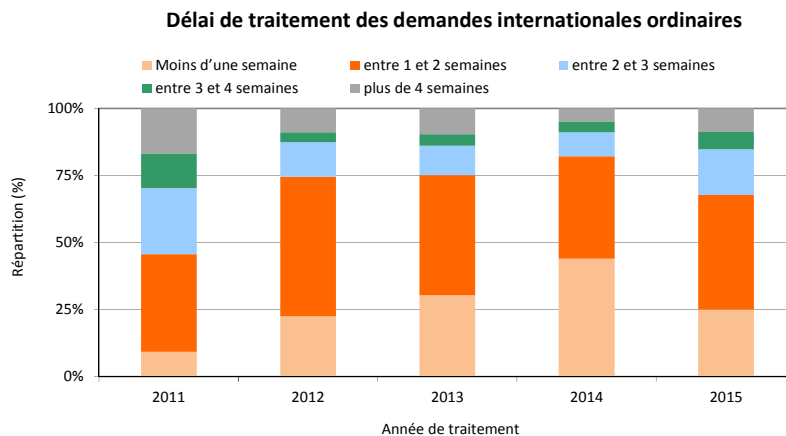
15. Le nombre de documents inscrits au registre correspond à la charge de travail totale (voir plus haut la partie intitulée "Charge de travail totale").



- Le coût moyen d'inscription d'un document au registre a baissé de 22%, passant de 1483 francs suisses en 2014 à 1153 francs suisses en 2015. Cette baisse résulte de la forte augmentation (35%) de la charge de travail totale traitée avec les mêmes ressources qu'en 2014.
- Le coût moyen d'inscription d'un document au registre au cours de l'exercice biennal 2014-2015 (1294 francs suisses) a diminué de 15% par rapport à l'exercice 2012-2013 (1528 francs suisses).

III. Délai de traitement des demandes internationales

16. Cet indicateur rend compte du temps nécessaire au Bureau international pour traiter les demandes ordinaires. Le délai de traitement est le temps écoulé entre la date de réception d'une demande et la date de son inscription au registre.



- En 2015, la part des demandes ordinaires traitées en moins d'une semaine a diminué, s'établissant à 25%, contre 45% en 2014. Entre 2011 et 2015, la part moyenne était de 27%.
- En 2014, 82%⁴⁵ des demandes avaient été traitées dans les deux semaines suivant la date de réception par le Bureau international. En 2015, 85% des demandes ont été traitées dans un délai de trois semaines à compter de leur réception par le Bureau international.

[Fin de l'annexe]

⁴⁵ Les données ont été mises à jour pour indiquer les chiffres les plus récents après la finalisation du rapport sur l'exécution du programme en 2014.

PROGRAMME 7 ARBITRAGE, MÉDIATION ET NOMS DE DOMAINE

Chef de programme M. J. Sandage

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

7.1. Le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI (ci-après dénommé "Centre") est reconnu comme une ressource internationale pour le règlement extrajudiciaire rapide et économique des litiges de propriété intellectuelle, y compris ceux relatifs aux noms de domaine sur l'Internet, agissant à la fois en qualité de prestataire de services d'expert administratif et juridique et d'administrateur de litiges. Le règlement efficace des litiges facilite la protection juridique de la propriété intellectuelle et son utilisation productive à l'échelle internationale.

7.2. Le Centre a assuré la gestion active des affaires soumises à l'OMPI dans différents domaines liés à la propriété intellectuelle au moyen d'une infrastructure moderne d'administration des litiges, en particulier le système de gestion électronique des litiges (ECAF). À la suite de consultations menées à l'échelle internationale, le Centre a élaboré des versions révisées des règlements d'arbitrage, de médiation et de la procédure d'expertise de l'OMPI⁴⁶. Ces règlements tiennent compte des faits nouveaux intervenus dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges et renforcent davantage l'efficacité des procédures administrées du point de vue des délais et des coûts. Compte tenu de l'expérience acquise dans le domaine de l'administration des litiges, un générateur de clauses de l'OMPI en ligne⁴⁷ a été créé et lancé en 2015. Le Centre a également organisé des manifestations adaptées aux besoins des entreprises sur le thème de l'arbitrage et de la médiation.

7.3. Les tribunaux nationaux et les services chargés de l'application du droit de la concurrence dans certains ressorts juridiques ont encouragé des parties dans des litiges concernant des normes relatives aux brevets dans le domaine des télécommunications dans différents ressorts juridiques à régler ces litiges par la voie extrajudiciaire. Grâce à plusieurs projets de collaboration menés avec un certain nombre d'organismes de normalisation, notamment l'Institut européen des normes de télécommunications (IENT) et l'Institut des ingénieurs en électricité et en électronique (IEEE), l'exercice biennal 2014-2015 a connu une augmentation du nombre des demandes de renseignements sur l'utilisation d'accords adaptés aux besoins des entreprises qui peuvent être employés pour soumettre au Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI un litige concernant la concession de licences dans des conditions équitables, raisonnables et non discriminatoires (conditions FRAND).

7.4. Au cours de l'exercice biennal, des mémorandums d'accord ont été signés avec la Direction nationale du droit d'auteur de la Colombie (DNDA), la Direction générale des droits de propriété intellectuelle de l'Indonésie (DGIPR), l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI) et l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPHE), qui s'ajoutent aux accords de collaboration existants avec les États membres. Ces accords de collaboration portent sur la création de cadres facultatifs de règlement extrajudiciaire des litiges permettant de mettre à la disposition des parties des solutions économiques et modulables pour le règlement de leurs litiges devant les offices concernés en ce qui concerne des droits octroyés ou en instance. En 2015, l'Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique (USPTO) a inscrit le Centre sur la liste des fournisseurs de services de règlement extrajudiciaire des litiges disponibles pour administrer de tels litiges.

7.5. Le Centre a également établi une collaboration avec l'Association brésilienne de la franchise (ABF), l'Association espagnole de la franchise (AEF) et la Fédération suisse de la franchise (SFA), et a fourni une assistance au Ministère fédéral allemand de l'économie et de la technologie et à l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM) dans le cadre de l'élaboration d'accords types en matière de R-D assortis de clauses de règlement extrajudiciaire des litiges. Le Centre a également élaboré une procédure d'urgence pour le règlement des litiges de propriété intellectuelle survenant dans le cadre de salons, utilisée pour la première fois en 2015 lors du Salon international de l'automobile de Genève.

7.6. Le Centre s'efforce de jouer un rôle de chef de file en matière d'élaboration de solutions pour le règlement extrajudiciaire des litiges concernant l'utilisation non autorisée de la propriété intellectuelle sur l'Internet. On peut citer à cet égard l'introduction actuellement en cours de 1400 nouveaux domaines

⁴⁶ <http://www.wipo.int/amc/fr/rules/>.

⁴⁷ <http://www.wipo.int/amc-apps/clause-generator/>.

génériques de premier niveau (gTLD) par l'Internet Corporation for Assigned Names and Numbers (ICANN). En 2014, le Centre a procédé à la mise en œuvre de la procédure de règlement des litiges postérieure à l'attribution adoptée par l'ICANN, un mécanisme fondé sur les marques adopté en 2013 pour encourager un comportement responsable des administrateurs de services d'enregistrement dès lors qu'un domaine est devenu opérationnel. Le Centre a également contribué à l'élaboration, dans le cadre des Principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine (principes UDRP), de nouvelles dispositions sur le verrouillage des noms de domaine par les bureaux d'enregistrement.

7.7. L'année 2014 a été marquée par le quinzième anniversaire des principes UDRP élaborés par l'OMPI. Depuis que le Centre a administré le premier litige en vertu des principes UDRP en 1999, plus de 33 000 plaintes⁴⁸ concernant plus de 61 000 noms de domaine ont été soumises à l'OMPI. Le nombre de plaintes pour cybersquattage déposées auprès de l'OMPI par des propriétaires de marques de commerce pour atteinte à leur marque a augmenté de 1,9% en 2014 par rapport à 2013, et de 4,6% en 2015 par rapport à 2014. Ces chiffres comprennent les premiers litiges administrés en vertu des principes UDRP en relation avec des enregistrements dans des nouveaux gTLD, qui représentaient 6,8% des noms de domaine en litige en 2014-2015.

7.8. Au cours de l'exercice biennal, le Centre a partagé les meilleures pratiques en matière de règlement des litiges avec les administrateurs de noms de domaine pour les domaines correspondant à des codes de pays (ccTLD) dans différentes régions. Le Centre est devenu un prestataire de services pour les domaines .GQ (Guinée équatoriale) et .VG (îles Vierges britanniques), ce qui porte à 71⁴⁹ le nombre total de ccTLD pour lesquels l'OMPI fournit des services de cette nature.

7.9. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités menées par le Centre s'appuient sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, notamment les recommandations n^{os} 1, 6 et 10. Le Centre a notamment organisé des programmes d'arbitrage et de médiation adaptés aux besoins des responsables et praticiens de la propriété intellectuelle et aidé des offices de propriété intellectuelle à mettre en place des cadres facultatifs de règlement extrajudiciaire des litiges dont ils avaient été saisis. En outre, il a continué de prêter assistance aux autorités nationales compétentes en matière de ccTLD pour mettre en place des normes relatives à l'enregistrement et des mécanismes de règlement des litiges adaptés aux besoins des pays en développement et des pays en transition.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : 11.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Prise en considération accrue de l'utilisation de services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 375 litiges et 95 bons offices (cumul à la fin de 2013)	40 litiges et bons offices supplémentaires	En 2014-2015, 152 litiges supplémentaires et bons offices	Objectif pleinement atteint
	4000 demandes (2012-2013)	4000 demandes supplémentaires	622 litiges et bons offices (cumul à la fin de 2015) 7500 demandes supplémentaires (2014-2015)	Objectif pleinement atteint
	3,5 millions de consultations sur l'Internet (2012-2013)	3,5 millions de consultations supplémentaires	3,1 millions de consultations supplémentaires (2014-2015)	Objectif pleinement atteint

⁴⁸ À la fin de l'année 2015, on comptait au total 29 567 litiges relatifs à des gTLD et 3520 litiges relatifs à des domaines de premier niveau qui sont des codes de pays (ccTLD).

⁴⁹ Le nombre total de ccTLD pour lesquels l'OMPI fournit des services de cette nature s'élève à 71, après le retrait d'un administrateur en 2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

	408 participants à des manifestations standard du Centre (2012-2013)	250 participants à des manifestations standard du Centre	262 participants à des manifestations standard du Centre (2014-2015)	Objectif pleinement atteint
	4000 participants à des manifestations extérieures du Centre (2012-2013)	6000 participants à des manifestations extérieures du Centre	9670 participants à des manifestations extérieures du Centre	Objectif pleinement atteint
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 284 litiges et 79 bons offices (cumul à la fin de 2012) 4000 demandes (2010-2011) Consultations sur l'Internet : 30 millions (cumul à la fin de 2012) 276 participants à des manifestations standard du Centre (2010-2011) 3000 participants à des manifestations extérieures du Centre (2010-2011)</p>			
Politiques de règlement extrajudiciaire des litiges à l'élaboration et la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 10 programmes adoptés (AGICOA, EGEDA, ETSI, Film and Media, ICOM, INPI-BR, IPAG, IPOS(M), IPOS(ED), ITPGRFA, KCC, KOCCA) (cumul à la fin de 2013)⁵⁰</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 6 programmes adoptés (AGICOA, EGEDA, Film and Media, ICOM, IPOS, ITPGRFA) (cumul à la fin de 2012)</p>	1 à 3 programmes supplémentaires	8 programmes supplémentaires en 2014-2015 (AEF, DGIPR, DNDA, IEEF, IMPI, IPOPHL, SFA) (20 au total à la fin de 2015)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de litiges relatifs à des gTLD administrés selon les principes UDRP	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 24 901 litiges relatifs à des gTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 22 644 litiges relatifs à des gTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2012)</p>	3000 litiges supplémentaires	4666 litiges relatifs à des gTLD supplémentaires en 2014-2015 (29 567 litiges relatifs à des gTLD au total)	Objectif pleinement atteint

⁵⁰

Rectificatif : le nombre total de programmes adoptés à la fin de 2013 s'élevait à 12 et non pas à 10, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 ou selon le niveau de référence actualisé dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014.

<p>Nombre de litiges relatifs aux ccTLD réglés selon les principes UDRP</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 2798 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2013)⁵¹</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 2470 litiges portant uniquement sur des ccTLD administrés par le Centre (cumul à la fin de 2012)</p>	<p>350 litiges supplémentaires</p>	<p>722 litiges portant sur des ccTLD supplémentaires en 2014-2015 (3520 au total)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Politiques de règlement des litiges dans le système des noms de domaine à l'élaboration et à la mise en œuvre desquelles le Centre a contribué</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Principes UDRP, procédure de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de règlement des litiges postérieure à l'attribution (cumul à la fin de 2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Principes UDRP, procédure de règlement des litiges antérieure à l'attribution (cumul à la fin de 2012)</p>	<p>Mise en œuvre au sein du système des noms de domaine des recommandations de l'OMPI en matière de principes et de procédures</p>	<p>Actualisation des principes UDRP compte tenu des nouvelles dispositions sur le verrouillage des noms de domaine par les bureaux d'enregistrement (2015)</p> <p>Principes UDRP, procédure de l'ICANN de règlement des litiges antérieure à l'attribution, procédure de l'ICANN de règlement des litiges postérieure à l'attribution (cumul à la fin de 2015); pas de politiques ou de recommandations supplémentaires à mettre en œuvre.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre d'administrateurs de ccTLD dotés de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle conçus ou administrés avec l'aide de l'OMPI et conformes aux normes internationales</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 70 administrateurs de ccTLD (cumul à la fin de 2013)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 67 administrateurs de ccTLD (cumul à la fin de 2012)</p>	<p>Quatre nouveaux administrateurs</p>	<p>En 2014-2015, deux nouveaux administrateurs (.GC, .VG) (71 au total après un retrait)</p>	<p>Objectif partiellement atteint</p>

⁵¹ Rectificatif : le nombre total de litiges relatifs à des ccTLD uniquement à la fin de 2013 s'élevait à 2798 et non pas à 2788, comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 ou selon le niveau de référence actualisé dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur l'exécution du programme
<p>L'évolution des ressources par rapport à d'autres prestataires de services de règlement extrajudiciaire des litiges a une incidence sur la reconnaissance des services d'arbitrage et de médiation de l'OMPI par le marché.</p>	<p>L'OMPI continuera de promouvoir le rôle du Centre d'arbitrage et de médiation en tant que spécialiste du règlement extrajudiciaire des litiges en matière de propriété intellectuelle, en intensifiant sa collaboration, par exemple par des partenariats plus réguliers avec des associations de propriété intellectuelle et connexes, en mettant au maximum à profit la présence du Centre à Singapour pour accroître l'activité régionale, et par le renforcement de sa collaboration avec d'autres départements de l'OMPI. En outre, ce risque peut être atténué grâce à la participation d'intermédiaires neutres de l'OMPI à des manifestations et à l'exploitation des études réalisées sur les nouvelles pratiques et attentes des utilisateurs.</p>	<p>L'arrivée de nouveaux prestataires de services de règlement extrajudiciaire des litiges à l'échelle internationale, notamment dans le domaine de la propriété intellectuelle, soulève de nouvelles préoccupations quant à la reconnaissance des services de l'OMPI par le marché. En 2014-2015, l'OMPI a appliqué ses plans d'atténuation des risques en prenant des mesures au niveau juridique, en mettant en œuvre des activités de promotion et également en tirant parti des bureaux extérieurs de l'OMPI dans le domaine du règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle.</p>	<p>Faire le lien entre les aspects juridiques relatifs à la propriété intellectuelle et ceux relatifs au règlement extrajudiciaire des litiges reste difficile, à la fois en ce qui concerne les parties prenantes et les pratiques en matière de litiges. Cependant, les mesures prises par l'OMPI, et notamment les plans d'atténuation mis en œuvre, ont contribué à assurer la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal.</p>
<p>La fragmentation du système des noms de domaine et la concurrence en son sein, ainsi que les processus d'élaboration de politiques de l'ICANN, exercent des pressions sur les normes centralisées (y compris les principes UDRP) et sur la primauté du Centre; l'expansion du système des noms de domaine et le recours accru au règlement extrajudiciaire des litiges relatifs au DNS compromettent le rôle du Centre dans l'administration des litiges et l'élaboration de politiques.</p>	<p>Donner la priorité à l'allocation de ressources en faveur de l'administration des litiges et de l'élaboration de politiques, afin de trouver un équilibre entre "rester sur le marché" et "ajouter une valeur spécifique à l'OMPI".</p>	<p>Ce risque s'est accru au cours de l'exercice biennal, car l'ICANN continue d'accréditer de nouvelles institutions de règlement des litiges selon les principes UDRP et d'approuver l'expansion du DNS, ce qui a une incidence sur la fourniture centralisée de services de règlement extrajudiciaire des litiges. L'ICANN a également engagé un processus d'examen des mécanismes de protection des droits dans le cadre du DNS, y compris des principes UDRP. L'OMPI suit de près l'évolution de la situation du point de vue des règlements extrajudiciaires des litiges dans le cadre du DNS et continue d'appliquer sa stratégie d'atténuation. Cette dernière a en outre bénéficié des retards pris dans le cadre du processus d'examen engagé par l'ICANN ainsi que du temps nécessaire aux exploitants des nouveaux domaines pour décider d'intégrer leurs propres mécanismes de gestion des droits.</p>	<p>Les résultats escomptés pour cet exercice biennal n'ont pas souffert de l'évolution de ce risque, et grâce à la stratégie d'atténuation en place, le nombre de dossiers traités par l'OMPI selon les principes UDRP a augmenté au cours de l'exercice biennal.</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	3 286	3 510	3 052
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	7 889	7 437	6 827
Total	11 175	10 947	9 879

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	8 065	7 963	7 475	94%
Autres dépenses	3 109	2 984	2 404	81%
TOTAL	11 175	10 947	9 879	90%

A. Budget final 2014-2015 après virements

7.10. Cette hausse des ressources dans le cadre du résultat escompté II.8 (Litiges relatifs à la propriété intellectuelle internationaux et nationaux) traduit le mouvement des ressources en personnel destiné à mieux gérer les demandes de services de règlement extrajudiciaire des litiges, en particulier en réponse aux demandes des États membres.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

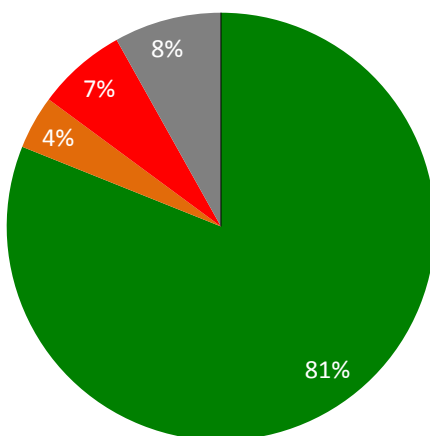
7.11. Le taux d'utilisation du budget pour l'exercice biennal s'est élevé à 81%. Ce chiffre résulte principalement i) des économies réalisées dans le cadre du budget ordinaire en ce qui concerne les missions des fonctionnaires et les voyages de tiers sous le résultat escompté II.8 (litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle) grâce aux financements supplémentaires provenant du fonds fiduciaire coréen; ii) des vacances de postes dans le cadre du programme de bourse durant l'exercice biennal; et iii) de la diminution du nombre de consultants et de prestataires externes à la suite de la restructuration de certaines fonctions informatiques.

OBJECTIF STRATÉGIQUE III

FAVORISER L'UTILISATION DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE AU SERVICE DU DÉVELOPPEMENT

Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	Nombre de pays ayant entrepris de formuler ou adopter des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle	Programme 9	●●●●●
	Nombre de pays qui ont adopté des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle et sont en train de les mettre en œuvre	Programme 9	●●●●●
	Nombre d'universités ayant élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Nombre de pays ayant mis en place des stratégies ou plans nationaux en matière de propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Nombre de pays dotés de politiques nationales en matière d'innovation en place, en cours ou adoptées	Programme 30	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l'OMPI en vue d'établir une nouvelle norme d'assurance qualité en matière de transparence, de responsabilité et de gouvernance	Programme 3	●
	Pourcentage de créateurs satisfaits de la formation fournie sur l'utilisation des données et des informations relatives au droit d'auteur pour une gestion efficace de leurs droits	Programme 3	●
	Pourcentage d'évaluations positives de la part des participants quant à l'utilité des réunions et ateliers sur le renforcement des capacités en matière de droit d'auteur	Programme 3	●
	Nombre d'États membres qui prennent des initiatives pour améliorer leur utilisation du système du droit d'auteur afin d'exploiter les possibilités économiques de leurs œuvres et produits culturels	Programme 3	●
	Pourcentage de participants aux activités de l'OMPI ayant fait part d'un renforcement des capacités en ce qui concerne la compréhension des principes, des systèmes et des instruments de propriété intellectuelle et leur utilisation pour la protection des savoirs traditionnels et des expressions culturelles traditionnelles, et pour la gestion du lien qui existe entre propriété intellectuelle et ressources génétiques	Programme 4	●
	Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations	Programme 9	●●●●●
	Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences acquises.	Programme 9	●●●●●
	Pourcentage d'experts nationaux/régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI	Programme 9	●●●●●
	Nombre de pays à économie en transition ayant mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	Programme 10	●
	Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	Programme 10	●
	Portefeuille révisé de cours de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition/pertinence du contenu des cours de formation au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	Programme 11	●
	Accès amélioré et multilingue à l'apprentissage en ligne relatif à divers aspects de la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition/pertinence du contenu du portefeuille de cours d'apprentissage en ligne au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	Programme 11	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Accès amélioré à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition/nombre d'universités de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition qui proposent de nouveaux programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle	Programme 11	●
	Mise en place progressive d'un réseau d'experts en propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition	Programme 11	●
	Nombre de projets de création de nouvelles académies amorcés après la conclusion de la phase pilote	Programme 11	●
	Pourcentage de participants formés qui font état de leur satisfaction à l'égard de l'utilité de la formation reçue et de sa pertinence pour leur vie professionnelle	Programme 17	●
	Pourcentage du public ciblé qui a acquis des connaissances de base concernant un système équilibré de la propriété intellectuelle grâce à des activités de l'OMPI	Programme 17	●
	Nombre de pays participant au Programme d'attribution de prix de l'OMPI	Programme 17	●
	Nombre de dispositions prises pour l'hébergement de scientifiques de pays en développement	Programme 18	●
	Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une connaissance accrue des organismes de gestion collective du droit d'auteur, et de la manière d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement	Programme 20	●●●
	Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	Programme 30	●
III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été mises en œuvre par le CDIP dans des projets, des activités et des études	Programme 8	●
	Taux de satisfaction, parmi les États membres, à l'égard des résultats des projets, activités et études	Programme 8	●
	Mise en œuvre du mécanisme de coordination tel qu'approuvé par les États membres	Programme 8	●
	Nombre de programmes dans lesquels des recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégrées dans les travaux ordinaires de l'OMPI	Programme 8	●
	Nombre de projets du Plan d'action pour le développement qui ont été intégrés dans les travaux ordinaires de l'OMPI et manière dont cela a été fait (établissement de normes, assistance technique et prestation de services)	Programme 8	●
	Système efficace en place pour la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement	Programme 8	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Pourcentage de projets relevant du Plan d'action pour le développement qui ont fait l'objet d'une évaluation indépendante	Programme 8	●
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	Nombre de mécanismes et programmes de coopération, et de partenariats nouveaux ou renforcés ayant bénéficié d'une aide en vue de la promotion ou du renforcement de la coopération régionale ou infrarégionale en matière de propriété intellectuelle	Programme 9	●●●●●●●●
	Nombre de partenariats établis où la partie dispensant l'assistance est originaire d'un pays développé	Programme 10	●●
III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	Nombre de pays demandant une assistance technique dans le cadre des projets du Plan d'action pour le développement et manifestant leur intérêt pour des activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement	Programme 8	●
	Pourcentage des participants à des réunions de l'OMPI (États membres, organisations intergouvernementales, société civile et autres parties prenantes) satisfaits des informations reçues sur les recommandations du Plan d'action pour le développement	Programme 8	●
III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	Programme 10	●
		Programme 30	●
	Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'appui, d'orientation et de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	Programme 10	●
		Programme 30	●
	Nombre de pays ayant établi des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME	Programme 10	●
		Programme 30	●
	Nombre d'abonnements au bulletin des PME	Programme 30	●
	Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME	Programme 30	●
	Nombre d'études de cas relatives aux PME consultées au moyen de la base de données IP Advantage ou d'une autre base de données pertinente	Programme 30	●

PROGRAMME 8 COORDINATION DU PLAN D'ACTION POUR LE DÉVELOPPEMENT

Chef de programme M. M. Matus

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

8.1. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'équipe chargée du programme a continué de coordonner la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de l'OMPI, en facilitant les travaux du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) à ses treizième et quatorzième sessions tenues en 2014 et à ses quinzième et seizième sessions tenues en 2015; la mise en œuvre par projet des recommandations du Plan d'action pour le développement; une intégration des principes du Plan d'action pour le développement dans les activités de l'Organisation; et plusieurs activités visant à aider les États membres à tirer parti de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement.

8.2. En 2014-2015, le CDIP a examiné : i) deux rapports annuels du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement; ii) deux rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations dont la mise en place immédiate était préconisée et des projets du Plan d'action pour le développement; iii) 11 projets de rapports indépendants et un projet de rapport d'auto-évaluation; et iv) un document sur la décision de l'Assemblée générale de l'OMPI relative aux questions concernant le CDIP. De plus, le comité a approuvé : i) des propositions pour la deuxième phase de deux projets terminés et évalués; ii) trois nouvelles propositions de projets, dont une de l'Égypte sur la propriété intellectuelle et le tourisme; et iii) des nouvelles activités dans le domaine de l'utilisation du droit d'auteur pour promouvoir l'accès à l'information et aux contenus créatifs. Le comité a également examiné : i) un document transmis par l'Assemblée générale sur la description de la contribution des organes compétents de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement; ii) un rapport révisé sur la mesure des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) dans les autres organismes et institutions spécialisées des Nations Unies et sur la contribution de l'OMPI à la mise en œuvre des OMD; iii) un document sur l'OMPI et le **Programme** de développement pour l'après-2015; et iv) le Rapport sur le Forum d'experts de l'OMPI sur le transfert international de technologie. Le comité a en outre examiné le cinquième document sur les éléments de flexibilité relatifs aux brevets dans le cadre juridique multilatéral et la mise en œuvre législative aux niveaux national et régional et un rapport sur la mise à jour de la base de données consacrée aux éléments de flexibilité. Les discussions à propos d'une étude extérieure sur l'assistance technique fournie par l'OMPI dans le domaine de la coopération pour le développement se sont poursuivies au cours de l'exercice biennal et des informations actualisées sur la réponse de la direction à l'étude extérieure ont été fournies. De plus, le comité a approuvé le cahier des charges de l'étude indépendante sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et a pris une décision sur la convocation de la conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement. En ce qui concerne les études, le comité a également examiné : i) huit études entreprises dans le contexte du projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique; ii) six études au titre du Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : élaborer des solutions face aux défis communs; iii) deux études au titre du Projet de partenariat ouvert et de modèles fondés sur la propriété intellectuelle; iv) quatre études au titre du projet sur la propriété intellectuelle et l'économie informelle; v) une étude dans le contexte du projet sur le renforcement et le développement du secteur audiovisuel au Burkina Faso et dans certains pays africains; et vi) trois études effectuées dans le cadre du projet sur la structure d'appui à l'innovation et au transfert de technologie à l'intention des institutions nationales. Le CDIP a continué de bénéficier d'une participation croissante des organisations intergouvernementales et des ONG. Fin 2015, 59 observateurs ont participé aux activités du comité.

8.3. En 2014-2015, en plus d'apporter un appui au CDIP, le programme a permis de lancer les travaux relatifs à la convocation de la Conférence internationale sur la propriété intellectuelle et le développement en 2016, de coordonner les travaux liés à l'étude indépendante sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement et de faciliter la mise en œuvre des activités relevant du Plan d'action pour le développement dans les États membres. L'équipe chargée du programme a également poursuivi ses efforts pour garantir la mise en œuvre efficace des 19 recommandations dont la mise en œuvre immédiate était requise; pour coordonner le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des projets approuvés par le CDIP; et a maintenu sa responsabilité

pour la coordination de la mise en œuvre des 45 recommandations du Plan d'action de l'OMPI pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : III.3 Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de recommandations du Plan d'action pour le développement qui ont été mises en œuvre par le CDIP dans des projets, des activités et des études	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 45 recommandations du Plan d'action pour le développement</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 42 recommandations examinées par le comité en décembre 2011</p>	45 recommandations examinées par le CDIP	45 recommandations du Plan d'action pour le développement examinées d'après le rapport sur l'état d'avancement (CDIP/14/2 et CDIP/16/2)	Objectif pleinement atteint
Taux de satisfaction des États membres concernant les résultats des projets, activités et études	80%	80%	Compte tenu des discussions du CDIP sur i) deux rapports annuels du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement; ii) deux rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre des recommandations dont la mise en place immédiate était préconisée et des projets du Plan d'action pour le développement; et iii) 11 projets de rapports indépendants et un projet de rapport d'auto-évaluation, les États membres se sont dits satisfaits du résultat des projets, activités et études dans 83% des cas.	Objectif pleinement atteint
Mise en œuvre du mécanisme de coordination approuvé par les États membres	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : deux rapports annuels aux assemblées sur la description de la contribution des organes de l'OMPI à la mise en œuvre des recommandations respectives du Plan d'action pour le développement examinées par le CDIP (WO/GA/41/12 et WO/GA/43/10)⁵².</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : mécanismes de coordination et modalités de suivi, d'évaluation et d'établissement de rapports approuvés par le comité en avril 2010</p>	Mécanismes de coordination mis en œuvre conformément à la décision prise par les États membres	Mécanismes de coordination mis en œuvre conformément à la décision des États membres, comme indiqué dans les rapports du Directeur général sur la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement (CDIP/15/2 et CDIP/17/2)	Objectif pleinement atteint

⁵²

http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=208882 et http://www.wipo.int/meetings/fr/doc_details.jsp?doc_id=239806.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Nombre de programmes dans lesquels des recommandations du Plan d'action pour le développement sont intégrées dans les activités ordinaires de l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 23 programmes incluent des activités relatives au Plan d'action pour le développement (totalement ou en partie)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer</p>	20	<p>23 programmes du programme et budget pour 2014-2015 témoignent de l'intégration du Plan d'action pour le développement dans les activités</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre de projets du Plan d'action pour le développement qui ont été intégrés dans les activités ordinaires de l'OMPI et manière dont cela a été fait (établissement de normes, assistance technique et prestation de services)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 6 projets du Plan d'action pour le développement intégrés dans les activités ordinaires de l'OMPI</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer</p>	12 en tout	<p>Quatre projets supplémentaires du Plan d'action pour le développement ont été intégrés en 2014-2015 (10 en tout).</p> <ul style="list-style-type: none"> - création de nouvelles académies nationales de propriété intellectuelle, au titre du programme 11 (assistance technique) - accès à des bases de données spécialisées et appui, au titre du programme 14 (assistance technique) - élaboration d'instruments d'accès à l'information en matière de brevets, au titre du programme 14 (accès aux connaissances) - propriété intellectuelle et commercialisation de produits, au titre du programme 9 (assistance technique et renforcement des capacités) 	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Système efficace en place pour la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> système centralisé efficace pour la planification, le suivi et l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer</p>	Tous les programmes sont dotés d'un système efficace de planification, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement	Tous les programmes concernés sont dotés d'un système efficace de planification, de suivi et d'évaluation de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Pourcentage de projets du Plan d'action pour le développement qui ont été évalués de manière indépendante</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 100%; 14 rapports d'évaluation examinés par le CDIP (évalués durant l'exercice biennal 2012-2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 100%</p>	100%	<p>100% : 11 projets terminés ont été évalués de manière indépendante et examinés par le CDIP en 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 8 en 2014 - 3 en 2015 	<p>Objectif pleinement atteint</p>

Résultat escompté : III.5 Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays demandant une assistance technique dans le cadre des projets du Plan d'action pour le développement et manifestant leur intérêt pour des activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : projets et activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement dans 50 pays</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : projets et activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement dans 43 pays (avril 2013)</i>	Projets et activités en rapport avec le Plan d'action pour le développement dans 50 pays	53 pays en développement ont participé à la mise en œuvre de projets du Plan d'action pour le développement.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage des participants de réunions de l'OMPI (États membres, organisations intergouvernementales, société civile et autres parties prenantes) satisfaits des informations reçues sur les recommandations du Plan d'action pour le développement	n.d.	80%	78,57%	Objectif pleinement atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur l'exécution du programme
L'absence de suivi systématique et de mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement pourrait se traduire par des occasions manquées et une prise en compte insuffisante des "enseignements tirés".	Un suivi amélioré et plus rigoureux de la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, assuré par la Division de la coordination du Plan d'action pour le développement	Les stratégies d'atténuation ont été pleinement mises en œuvre de sorte que le risque ne s'est pas matérialisé.	Le risque et son évolution n'ont pas eu d'incidence concrète sur l'exécution du programme durant l'exercice 2014-2015.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	3 832	3 069	2 731
III.5	Meilleure connaissance du Plan d'action pour le développement de la part des États membres, des organisations intergouvernementales, de la société civile et d'autres parties prenantes	509	450	408
Total		4 341	3 519	3 138

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 093	2 312	2 093	91%
Autres dépenses	1 248	1 207	1 046	87%
TOTAL	4 341	3 519	3 138	89%

A. Budget final 2014-2015 après virements

8.4. La diminution observée dans le budget final 2014-2015 après virements s'explique principalement par le redéploiement de ressources en personnel hors du programme (un poste).

B. Utilisation du budget en 2014-2015

8.5. La baisse des dépenses de personnel est liée à la procédure de recrutement pour un poste vacant. La baisse des autres dépenses s'explique principalement par le retard, accepté par les États membres, pris dans l'étude indépendante sur la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement.

PROGRAMME 9 AFRIQUE, PAYS ARABES, ASIE ET PACIFIQUE, PAYS D'AMÉRIQUE LATINE ET DES CARAÏBES, PAYS LES MOINS AVANCÉS

Chef de programme M. M. Matus

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

9.1. L'objectif stratégique III de l'OMPI, qui est de favoriser l'utilisation de la propriété intellectuelle au service du développement, a continué d'influencer l'assistance technique et le soutien que le programme fournit aux États membres en fonction de leurs particularités et de leurs besoins pendant tout l'exercice biennal. Premier lien entre les États membres bénéficiaires et les différents programmes de l'OMPI, le programme 9 a continué à fournir une assistance technique cohérente, coordonnée, axée sur les besoins et adaptée à chaque pays. Globalement, la conception, la planification et la mise en œuvre des activités de coopération technique se sont appuyées sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations du groupe A concernant l'assistance technique et le renforcement des capacités. Conformément également aux recommandations du Plan d'action pour le développement, les divers programmes spécialisés de l'Organisation ont continué en 2014-2015 à offrir des activités rationalisées, axées sur le développement aux pays en développement et aux PMA, afin de renforcer encore davantage la coopération technique au sein de l'OMPI.

9.2. L'OMPI a continué d'aider les pays en développement et les PMA dans la conception, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle qui sont à la fois cohérentes avec leurs plans généraux de développement et capables de stimuler l'innovation et la créativité. L'application d'une méthodologie à la fois normalisée et souple et une panoplie d'outils de formulation de plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, élaborés dans le cadre du projet du Plan d'action pour le développement relatif au renforcement des capacités des institutions et des utilisateurs aux niveaux national, sous-régional et régional en 2012, ont continué à guider la procédure. De ce fait, 15 pays (six en Afrique, cinq dans la région Asie et Pacifique et quatre dans la région Amérique latine et Caraïbes) ont lancé la procédure visant à formuler des plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale, et 13 pays (quatre en Afrique, deux dans les pays arabes, trois dans la région Asie et Pacifique et quatre dans la région Amérique latine et Caraïbes) étaient encore à la phase de formulation ou d'adoption fin 2014. À la fin de l'exercice biennal 2014-2015, les plans et stratégies de propriété intellectuelle à l'échelle nationale avaient été adoptés ou étaient en cours de mise en œuvre dans 44 pays au total (26 en Afrique, deux dans les pays arabes, huit dans la région Asie et Pacifique et huit dans la région Amérique latine et Caraïbes), 19 d'entre eux étant des PMA.

9.3. Pour la première fois, l'OMPI a joué un rôle considérable dans l'aide apportée à un groupe régional pour définir un cadre exhaustif de propriété intellectuelle. En octobre 2014, un coordonnateur de chaque pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) a participé à un atelier de réflexion sur l'élaboration du programme stratégique sur les droits de propriété intellectuelle de l'ASEAN pour la période 2016-2025, conformément à la stratégie de la Communauté économique de l'ASEAN pour 2016-2025.

9.4. Renforcer les capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement et promouvoir l'innovation et la créativité restaient des priorités au cours de l'exercice biennal. Des programmes de renforcement des capacités et de développement des compétences adaptés ont été fournis à des groupes cibles spécifiques tels que des fonctionnaires d'État, des décideurs, des spécialistes de la propriété intellectuelle, des agents chargés de l'application des droits, des chercheurs et universitaires ou des chefs d'entreprise et des industriels, ainsi que des PME, et ce, à l'échelle nationale, sous-régionale et régionale.

9.5. En 2014-2015, l'OMPI a continué à renforcer son assistance auprès des offices de propriété intellectuelle des pays en développement et des PMA afin de leur permettre de fournir une modernisation du système de la propriété intellectuelle et des services d'infrastructure technique rentables et de grande qualité à leurs parties prenantes, créant ainsi un environnement plus favorable à une utilisation efficace des informations relatives à la propriété intellectuelle, notamment par les institutions chargées de l'administration des droits de propriété intellectuelle, le système d'innovation national et le secteur de la production. Fin 2015, quelque 70 offices de propriété intellectuelle utilisaient les solutions opérationnelles

de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle dans les différentes régions : 24 en Afrique, 14 dans les pays arabes, 13 dans la région Asie et Pacifique et 19 dans la région Amérique latine et Caraïbes (pour plus de détails, reportez-vous au programme 15).

9.6. Faciliter l'accès aux bases de données mondiales d'informations technologiques a également continué d'être une priorité fondamentale. Au cours de l'exercice biennal, l'accent a été placé sur le renforcement des centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) existants en vue d'assurer une viabilité à long terme. Sur les 49 CATI établis dans les différentes régions, quelque 24 ont été jugés viables à la fin de 2015 : 10 en Afrique (dont huit dans des PMA); trois dans des pays arabes; quatre dans la région Asie et Pacifique (dont un dans des PMA) et sept dans la région Amérique latine et Caraïbes (pour plus de détails, reportez-vous au programme 14).

9.7. L'OMPI a également renforcé sa collaboration avec les PMA afin de définir un cadre pour les politiques nationales en matière d'innovation; évaluer les besoins en compétences techniques; faciliter l'accès aux plateformes mondiales d'information technique et scientifique; créer une infrastructure d'appui à l'innovation; soutenir les inventaires et le renforcement des capacités dans les savoirs traditionnels. Dans le cadre de la phase II du projet du Plan d'action, concernant le renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, des mémorandums d'accord ont été signés avec quatre PMA (Éthiopie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Rwanda), et fin 2015, le projet avait démarré dans trois d'entre eux (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie et Rwanda).

9.8. De même, l'OMPI a travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement dans le cadre de la mise en œuvre du programme d'action d'Istanbul. En 2014, à l'occasion de la conférence ministérielle des PMA qui s'est tenue au Bénin, l'OMPI a mis sur pied un programme de partenariat interrégional en collaboration avec l'Union internationale des télécommunications (UIT), le Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) et l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI). En 2015, deux nouveaux forums de partenariat et de coopération ont été organisés avec la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP) et la Commission économique pour l'Afrique (CEA). Le partenariat avec la CESAP a entraîné une proposition pour la signature d'un mémorandum d'accord entre les deux organisations, portant sur le renforcement des capacités et le développement des institutions des PMA d'Afrique et d'Asie.

9.9. En coopération avec le Gouvernement suédois (Office suédois des brevets et de l'enregistrement), l'OMPI a poursuivi le programme international de formation annuel sur la propriété intellectuelle dans l'économie mondiale pour l'utilisation de la propriété intellectuelle aux fins du développement dans les PMA, lancé en 2004. L'Agence suédoise de coopération pour le développement international (SIDA) a procédé à une évaluation indépendante⁵³ du programme entre février 2014 et février 2015 afin de mesurer sa pertinence, son efficacité, sa durabilité et son influence au cours des 10 dernières années. Au vu des conclusions de l'évaluation, qui étaient globalement très positives, le programme sera proposé deux fois par an à partir de 2016.

9.10. Le projet de renforcement de la coopération Sud-Sud dans le domaine de la propriété intellectuelle au service du développement parmi les pays en développement et les pays les moins avancés, qui s'est achevé et a été évalué en 2014, a été prolongé jusqu'en juin 2015. Un coordonateur pour la coopération a été désigné par la suite dans le Secteur du développement. En mai 2014, une page Web dédiée à la coopération Sud-Sud⁵⁴, a été lancée officiellement. Elle contient des plateformes Web, une base de données (IP-TAD) et une liste de consultants (IP-ROC) exerçant des activités liées à cette coopération. Une étude a été menée sur les critères définissant les activités de l'OMPI dans le cadre de la coopération compte tenu de la définition de la coopération Sud-Sud et du mandat de l'OMPI. Ainsi, la liste de ces activités a été dressée pour l'exercice biennal 2014-2015 en utilisant la base de données d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD)⁵⁵.

⁵³ [Evaluation of Sida's International Training Programmes in Intellectual Property – Final Report](#)

⁵⁴ http://www.wipo.int/cooperation/en/south_south/

⁵⁵ La liste des activités de l'OMPI dans le cadre de la coopération Sud-Sud a été présentée et discutée lors de la dix-septième session du Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP), en avril 2016.

9.11. Le programme a également continué à soutenir un certain nombre de demandes d'assistance concernant la protection et la commercialisation des produits d'origine grâce, par exemple, à des formations spécialisées et des initiatives multipartites avec des partenaires régionaux et internationaux, notamment aux Caraïbes, au Cambodge et dans la République-Unie de Tanzanie, aux fins d'améliorer les capacités des parties intéressées. En outre, une étude intitulée *L'industrie de la mode et du design en Afrique et sa valorisation par la propriété intellectuelle*⁵⁶, menée dans sept pays africains (Afrique du Sud, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Nigéria, Sénégal et Zimbabwe), a été publiée pour la Conférence ministérielle sur la propriété intellectuelle pour une Afrique émergente, qui a eu lieu à Dakar, Sénégal, du 3 au 5 novembre 2015, avec le concours de l'Union africaine, le Gouvernement du Sénégal et l'Office des brevets du Japon dans le cadre du Fonds fiduciaire du Japon.

9.12. La Déclaration de Dakar sur la propriété intellectuelle pour l'Afrique, qui a été adoptée lors de cette même conférence, a fourni un cadre pour la coopération entre l'OMPI et l'Union africaine pour la mise en œuvre sur le continent d'activités dans le domaine de la propriété intellectuelle. En outre, les activités de coopération avec les deux organisations régionales de la propriété intellectuelle (ARIPO et OAPI) ont continué à être renforcées.

9.13. En 2015, l'OMPI a organisé la septième réunion de coordination régionale des directeurs des offices arabes de propriété intellectuelle, ainsi que deux réunions de haut niveau des directeurs des offices de propriété intellectuelle et des responsables des institutions de science et de technologie d'Amérique centrale et d'Amérique latine. En Asie, la Conférence des directeurs d'offices de propriété intellectuelle (HIPOC) est devenue la nouvelle plateforme pour échanger idées et expériences. Le partenariat avec la Banque interaméricaine de développement (BID) a conduit à la création du projet REACH (Regional Entrepreneurial Asset Commercialization Hub) pour les Caraïbes, qui vise à favoriser la gestion effective d'actifs tangibles par la création de trois centres de soutien, dans trois domaines commerciaux précis : la gestion de la technologie, l'industrie de la création et la création de marques.

9.14. En 2014-2015, le programme a favorisé et coordonné en interne l'adhésion de plusieurs pays et groupes régionaux à des traités et conventions administrés par l'OMPI : deux en Afrique (OAPI et Zimbabwe) et trois dans des pays arabes (Algérie, Émirats arabes unis et Koweït).

9.15. Le programme continuait à coordonner et à favoriser l'assistance technique aux pays en développement et aux PMA en ce qui concerne la formulation et la modernisation de leur législation dans le domaine de la propriété intellectuelle, compte tenu des impératifs nationaux spécifiques et des éléments de flexibilité internationaux.

9.16. Afin de permettre aux États membres de faire des choix mieux éclairés concernant les domaines prioritaires de l'OMPI, le *Manuel de l'assistance technique fournie par l'OMPI* (finalisé en 2013) a été publié dans les six langues officielles des Nations Unies en 2014 et mis en ligne⁵⁷ (pour plus de détails, reportez-vous aux programmes 1, 2, 3 et 4). En 2014, les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine ont également adopté le *Harmonized Manual on Trademark Examination*, un outil qui contribue à la qualité du travail et à l'harmonisation des pratiques dans les offices de propriété intellectuelle de ces régions. La brochure intitulée *Services et outils de l'OMPI pour le développement*, publiée en 2007, a été mise à jour en 2015 et traduite en français et en espagnol. Ces outils permettent aux États membres de faire des choix plus judicieux en ce qui concerne les domaines prioritaires de l'OMPI.

9.17. L'utilisation de bases de données spécialisées s'est poursuivie pour appuyer la fourniture de l'assistance technique, en particulier les bases de données dédiées à l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) et la liste des consultants (IP-ROC), y compris les interfaces permettant d'enregistrer des informations sur la coopération Sud-Sud et la base de données de mise en parallèle des besoins de développement liés à la propriété intellectuelle (IP-DMD). L'année 2014 a aussi vu le déploiement de la base de données spécialisée relative aux stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle (NIPS-D), élaborée en 2013 pour saisir des données pertinentes pour la phase d'évaluation du niveau de référence de l'élaboration d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, comme l'exigeait le nombre croissant de pays ayant recours à la méthodologie de l'OMPI pour élaborer des stratégies en matière de propriété intellectuelle. Dans un effort visant à optimiser le potentiel de ces bases de données, leur utilisation a été suivie de près et le retour d'information des

⁵⁶ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/mdocs/fr/OMPI_pi_dak_15/OMPI_pi_dak_15_www_319536.pdf

⁵⁷ http://www.wipo.int/export/sites/www/cooperation/en/pdf/ta_manual.pdf

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

utilisateurs encouragé tout au long de l'exercice biennal afin de glaner des renseignements visant à améliorer encore les systèmes pour les rendre plus conviviaux, et recenser des approches plus stratégiques pour promouvoir leur utilisation dans différents pays. Cependant, le nombre de pays utilisant les bases de données dédiées à l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD) et la liste des consultants (IP-ROC) a diminué non seulement en 2014 (moins 10% par rapport à 2013), mais aussi en 2015 (moins 28% par rapport à 2014); aucune concordance n'avait été établie dans la base de données IP-DMD à la fin 2015, et les premiers résultats concernant l'utilisation de la NIPS-D montrent que la base de données n'est pas utilisée efficacement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre et pourcentage d'États membres satisfaits de la qualité des conseils juridiques fournis concernant les brevets, les modèles d'utilité, les secrets d'affaires et les circuits intégrés	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : neuf États membres (90%), sur la base d'une étude menée par la Division de la supervision interne en 2013</i> <i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : Études 2012</i>	90%	! En 2014-2015, 7 participants ont indiqué en moyenne un taux de satisfaction de 94% (Afrique 3; pays arabes 1; Asie et Pacifique 2; Amérique latine et Caraïbes 1) ⁵⁸ .	Objectif pleinement atteint
Nombre et pourcentage d'États membres et d'organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs fournis dans le domaine des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : Retour d'information positif reçu de neuf pays sur 13. Quatre pays n'ont pas répondu.</i> <i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : trois États membres/organisations régionales ayant donné un retour d'information positif sur les conseils législatifs reçus en 2012</i>	Retour d'information positif reçu de la part de 10 États membres/organisations régionales (ventilation régionale)	Des conseils ont été fournis à 30 États membres/organisations régionales (Afrique 8; pays arabes 1; Asie et Pacifique 14; Amérique latine et Caraïbes 6) Dix États membres ou organisations régionales ont donné un retour d'information. Tous (100%) ont fait part de leur satisfaction à l'égard des conseils fournis.	Objectif pleinement atteint
Nombre ou pourcentage de pays ayant donné un retour d'information positif sur les conseils fournis par l'OMPI dans le domaine législatif	Aucun retour d'information n'a encore été collecté	15 pays (ventilation régionale)	! 23 pays ont reçu des conseils législatifs en 2014-2015. (Afrique 9; pays arabes 3; Asie et Pacifique 5; Amérique latine et Caraïbes 6). ! 100% des réponses valides du sondage étaient des avis positifs (5 ou 6 sur une échelle allant de 1 à 6) sur le service de conseils législatifs de l'OMPI en matière de droit d'auteur.	Objectif pleinement atteint

⁵⁸

Les données 2015 reflètent une nouvelle méthode pour calculer le pourcentage de satisfaction.

Résultat escompté : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays qui sont en train de formuler/adopter des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> :	Afrique (18 pays au total)	Afrique (6 pays supplémentaires) : Bénin, Madagascar, Niger, Ouganda, République démocratique du Congo ⁶³ , Swaziland (24 pays au total)	Objectif pleinement atteint
	Afrique : 18 pays au total (Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Guinée équatoriale, Éthiopie ⁵⁹ , Gambie, Kenya, Lesotho, Malawi, Mali, Maurice, Seychelles, Sierra Leone, Togo, République centrafricaine, République-Unie de Tanzanie, Tchad)	Pays arabes (7 pays au total)	Pays arabes (pas de pays supplémentaire); - Émirats arabes unis (pas de progrès); - Yémen (procédure retardée en raison de la situation politique) (6 pays au total)	Objectif pas atteint
	Pays arabes : six pays au total ⁶⁰ (Algérie ⁶¹ , Émirats arabes unis, Oman, Qatar ⁶² , Soudan, Yémen)	Asie et Pacifique (13 pays au total)	Asie et Pacifique (5 pays supplémentaires) : Brunéi Darussalam, Îles Cook, Myanmar et République populaire démocratique de Corée. (17 pays au total)	Objectif pleinement atteint
	Asie et Pacifique : 12 pays au total (Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Fidji, Îles Salomon, Mongolie, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Sri Lanka, Tonga, Vanuatu, Viet Nam)	Amérique latine et Caraïbes (13 pays au total)	Amérique latine et Caraïbes (4 pays supplémentaires) : Chili, Grenade, Paraguay et Pérou (15 pays au total)	Objectif pleinement atteint
	Amérique latine et Caraïbes : 11 pays au total (Barbade, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Guatemala, Honduras, Nicaragua, Panama, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis, Trinité-et-Tobago)	10 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	24 PMA inclus dans la ventilation cumulative régionale ci-dessus	Objectif pleinement atteint
19 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus				
	<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> :			
	Afrique (12 pays au total)			
	Pays arabes (4)			
	Asie et Pacifique (8)			
	Amérique latine et Caraïbes (9)			
	5 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus			

⁵⁹ Rectificatif : dans le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013, il était indiqué que l'Éthiopie avait adopté une politique relative à la propriété intellectuelle en 2012-2013. La politique relative à la propriété intellectuelle a été finalisée en 2014 pour examen lors du processus national d'approbation.

⁶⁰ Rectificatif : dans le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013, il était indiqué qu'une stratégie nationale d'innovation en matière de propriété intellectuelle était en cours d'élaboration en Tunisie. Des discussions ont commencé sur la possibilité d'élaborer une telle stratégie, mais le processus n'a pas encore démarré.

⁶¹ Rectificatif : dans le rapport sur l'exécution du programme 2012-2013, il était indiqué que l'adoption d'une stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle était en cours en Algérie. L'OMPI a collaboré avec l'Algérie à l'élaboration d'un projet de stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, mais ce document est toujours en cours d'évaluation.

⁶² Le processus avait pris du retard en raison de changements structurels au niveau gouvernemental.

⁶³ Le processus s'était interrompu en 2011. En 2014, un processus consultatif a été relancé.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Nombre de pays qui ont adopté des stratégies et/ou des plans de développement nationaux en matière de propriété intellectuelle et sont en train de les mettre en œuvre</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> Afrique (9 pays au total) : Comores, Ghana, Kenya, Libéria, Maurice, Mozambique, Sénégal, Seychelles, Zambie</p>	<p>Afrique (6 pays au total)</p>	<p>Afrique (17 pays supplémentaires en 2014-2015) : Botswana, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Lesotho, Malawi, Mali, République démocratique du Congo, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Swaziland, Tchad, Togo, République-Unie de Tanzanie, Zimbabwe (26 pays au total)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
	<p>Pays arabes (2 pays au total) Oman, Soudan;</p>	<p>Pays arabes (6 pays au total)</p>	<p>Pays arabes (pas de pays supplémentaire en 2014-2015) (2 pays au total)</p>	<p>Objectif pas atteint</p>
	<p>Asie et Pacifique (3 pays au total)⁶⁴ : Fidji, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa</p>	<p>Asie et Pacifique (7 pays au total)</p>	<p>Asie et Pacifique (5 pays supplémentaires en 2014-2015) : Cambodge, Mongolie, Sri Lanka, Tonga, Vanuatu (8 pays au total)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
	<p>Amérique latine et Caraïbes (3 pays au total) : Costa Rica, Honduras, République dominicaine</p>	<p>Amérique latine et Caraïbes (12)</p>	<p>Amérique latine et Caraïbes (4 pays supplémentaires en 2014-2015) : Barbade, El Salvador, Guatemala, Saint-Kitts-et-Nevis (8 pays au total) :</p>	<p>Objectif partiellement atteint</p>
	<p>7 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus</p>	<p>11 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus</p>	<p>19 PMA inclus dans la ventilation régionale cumulée ci-dessus</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
	<p><i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 :</i> Afrique (4)</p>	<p>Afrique (4)</p>	<p>Afrique (75%)</p>	<p>Afrique (75%)</p>
<p>Pays arabes (3)</p>	<p>Pays arabes (3)</p>	<p>Pays arabes (80%)</p>	<p>Pays arabes (90%)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Asie et Pacifique (3)</p>	<p>Asie et Pacifique (3)</p>	<p>Asie et Pacifique (65%)</p>	<p>Asie et Pacifique (95%)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Amérique latine et Caraïbes (4)</p>	<p>Amérique latine et Caraïbes (4)</p>	<p>Amérique latine et Caraïbes (80%)</p>	<p>Amérique latine et Caraïbes (80%)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>5 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus</p>	<p>5 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus</p>	<p>PMA (80%)</p>	<p>PMA (85%)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Résultat escompté : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Pourcentage de participants à des manifestations de l'OMPI qui font part de leur satisfaction à l'égard du contenu et de l'organisation de ces manifestations</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> Asie et Pacifique (65%); PMA (60%)</p>	<p>Afrique (70%)</p>	<p>Afrique (75%)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
	<p><i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 :</i> Pas de données disponibles</p>	<p>Pays arabes (80%)</p>	<p>Pays arabes (90%)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
		<p>Asie et Pacifique (65%)</p>	<p>Asie et Pacifique (95%)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
		<p>Amérique latine et Caraïbes (80%)</p>	<p>Amérique latine et Caraïbes (80%)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
		<p>PMA (80%)</p>	<p>PMA (85%)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

⁶⁴

Rectificatif : le Bangladesh est en train d'élaborer sa stratégie nationale en matière de propriété intellectuelle, qui n'a donc pas encore été adoptée comme cela avait été rapporté dans l'exercice biennal précédent; le Bangladesh a ainsi été retiré de ce niveau de référence.

Pourcentage de participants à des ateliers de l'OMPI qui mettent en pratique, dans le cadre de leur travail ou de leur entreprise, les compétences ou connaissances acquises	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : Afrique : Informations non disponibles Pays arabes : Informations non disponibles	Afrique (70%) Pays arabes (70%)	Afrique (70%) Pays arabes : non disponible ⁶⁵	Objectif pleinement atteint Non évaluable
	Asie et Pacifique : 65%; Amérique latine et Caraïbes : Informations non disponibles; PMA : Informations non disponibles	Asie et Pacifique (65%)	Asie et Pacifique (91%)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : Afrique : Informations non disponibles; Pays arabes : Informations non disponibles;	Amérique latine et Caraïbes (30%) PMA (80%)	Amérique latine et Caraïbes (40%) PMA (90%)	Objectif pleinement atteint Objectif pleinement atteint
	Asie et Pacifique (65%); Amérique latine et Caraïbes : Informations non disponibles; PMA : Informations non disponibles			
Pourcentage d'experts nationaux et régionaux en propriété intellectuelle faisant office d'animateurs de manifestations de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : Afrique : (70%) Pays arabes (50%) Asie et Pacifique : Données non disponibles	Afrique (75%) Pays arabes (80%)	Afrique (75%) Pays arabes (55%)	Objectif pleinement atteint Objectif partiellement atteint
	Amérique latine et Caraïbes (70%) PMA (60%)	Asie et Pacifique (55%)	Asie et Pacifique (66%)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : Afrique (65%) Pays arabes (70%) Asie et Pacifique : Données non disponibles	Amérique latine et Caraïbes (80%) PMA (80%)	Amérique latine et Caraïbes (80%) PMA (85%)	Objectif pleinement atteint Objectif pleinement atteint
	Amérique latine et Caraïbes (70%) PMA (70%)			

⁶⁵

Il n'existe aucun mécanisme. Un mécanisme approprié sera développé au cours de l'exercice 2016-2017.

Résultat escompté : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de mécanismes et programmes de coopération, et de partenariats nouveaux ou renforcés ayant bénéficié d'une aide en vue de la promotion ou du renforcement de la coopération régionale ou sous-régionale en matière de propriété intellectuelle	Afrique (3) Pays arabes (2) Asie et Pacifique (4) Amérique latine et Caraïbes (3)	Afrique (2)	Afrique (2) : i) Mémoire d'accord signé avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) en mai 2014; ii) Coopération entre l'Union africaine et l'OMPI dans le cadre de la <i>Déclaration de Dakar sur la propriété intellectuelle pour l'Afrique</i> ⁶⁶	Objectif pleinement atteint
	Projets technologiques appropriés dans trois PMA	Pays arabes (1)	Pays arabes (1) : Mémoire d'accord signé avec l'Emirates Intellectual Property Association (EIPA), UAE, en octobre 2015 ⁶⁷ .	Objectif pleinement atteint
		Asie et Pacifique (4)	Asie et Pacifique (1) : i) l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) ⁶⁸	Objectif pas atteint
		Amérique latine et Caraïbes (7)	Amérique latine et Caraïbes : 6 projets en cours ⁶⁹	Objectif pleinement atteint
		4 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	4 des organisations dans la ventilation par région ci-dessus comprennent des PMA	
		Projets technologiques appropriés dans quatre PMA au minimum	Dans le cadre de la Phase II du projet du Plan d'action sur le renforcement des capacités d'utilisation de l'information technique et scientifique axée sur les technologies appropriées pour répondre à certains enjeux de développement, des mémoires d'accord ont été signés avec 4 PMA (Éthiopie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda), et fin 2015, le projet avait démarré dans 3 PMA (Éthiopie, République-Unie de Tanzanie, Rwanda).	Objectif pleinement atteint

⁶⁶ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/africa/fr/ompi_pi_dak_15/ompi_pi_dak_15_declaration.pdf

⁶⁷ Rectificatif : le programme concernant le dessin animé de sensibilisation pour le respect de la propriété intellectuelle en coopération avec la Ligue des États arabes, mentionné dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014, a été mis en œuvre dans le cadre d'un mémorandum d'accord avec la Ligue des États arabes, signé avant le début de l'exercice biennal 2014-2015.

⁶⁸ Rectificatif : la coopération avec l'Association sud asiatique de coopération régionale (SAARC), mentionnée dans le rapport sur l'exécution du programme de 2014, a été mise en œuvre dans le cadre d'un accord préexistant l'exercice biennal 2014-2015.

⁶⁹ i) Projets d'harmonisation des brevets et des marques en Amérique centrale conjointement avec l'Office européen des brevets (OEB), l'Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), et avec la collaboration de l'Institut mexicain de la propriété industrielle (IMPI); ii) base de données LATIPAT conjointement avec l'OEB et l'OEPM; iii) Projet sur les indications géographiques, les produits liés à l'origine et la création de marques en partenariat avec la Banque interaméricaine de développement (IDB), la Caribbean Export Development Agency (CEDA) et le Technical Centre for Agricultural and Rural Corporation (CTA); iv) Office régional des brevets des Caraïbes avec l'administration régionale des brevets des Caraïbes (CPAS); v) Programme ibéro-américain dans le cadre des fonds fiduciaires; vi) Poursuite de la collaboration sur le Regional Entrepreneurial Asset Commercialization Hub (REACH) avec IDB et le Young Americas Business Trust (YABT).

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation durables	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : 14 centres de technologie et d'appui à l'innovation durables (sur 36 créés)	23 réseaux nationaux de CATI (données cumulées) :	24 réseaux nationaux durables sur 49 officiellement créés (données cumulées) :	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> :	Afrique (10 dont 8 PMA)	Afrique (10, dont 8 PMA)	Objectif pleinement atteint
	14 réseaux nationaux de CATI : Afrique (6) Pays arabes (2) Asie et Pacifique (2) Amérique latine et Caraïbes (4) 6 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	Pays arabes (3)	Pays arabes (3)	Objectif pleinement atteint
		Asie et Pacifique (4 dont 2 PMA) Amérique latine et Caraïbes (6)	Asie et Pacifique (4, dont 1 PMA) Amérique latine et Caraïbes (7) 9 PMA inclus dans la ventilation régionale ci-dessus	Objectif pleinement atteint
Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des centres de technologie et d'appui à l'innovation par trimestre et par pays	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : Entre 532 (min.) et 1370 (max.) utilisateurs en moyenne bénéficiant des services de CATI par jour en 2013. <i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : 200 (min.) – 630 (max.)	300 (min.) – 750 (max.)	874 (min.) – 2631 (max.)	Objectif pleinement atteint
Nombre de pays utilisant la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), la liste des consultants en matière de propriété intellectuelle (IP-ROC)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : IP-TAD : 43 pays IP-ROC : huit pays (en 2013)	70	2014 : 14 pays IP-TAD : 37 pays IP-ROC : 9 pays (-10% par rapport à 2013)	Objectif pas atteint
	<i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : 60 (en date du 1 ^{er} mars 2013)		2015 : 33 pays IP-TAD : 29 pays IP-ROC : 4 pays (-28% par rapport à 2014)	
Résultat escompté : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : 2,8 <i>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	<i>Objectif défini</i> : 3 <i>Objectif ciblé initial Programme et budget 2014-2015</i> : À déterminer	Moyenne globale : 2,9 – Afrique : 2,9 – Pays arabes : 2,8 – Asie et Pacifique : 2,7 – Amérique latine et Caraïbes : 3	Objectif pleinement atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
<p>Le risque d'instabilité politique dans les États membres présentant des risques élevés liés à la sécurité et une dégradation de celle-ci peut entraîner l'annulation d'activités ou des retards dans la prestation de services d'assistance technique, ce qui empêcherait le Programme 9 d'atteindre les résultats escomptés.</p>	<p>i) Évaluation des risques effectuées selon les besoins et plans nationaux/activités annuelles formulés compte tenu de cette évaluation. ii) Surveillance constante, en collaboration avec l'office de propriété intellectuelle et les parties prenantes, afin d'élaborer des plans de rechange.</p>	<p>Le risque s'est concrétisé à cause d'une situation nationale difficile et des constants changements structurels des institutions de propriété intellectuelle de certains pays arabes. Dans une certaine mesure, les actions prises pour atténuer les risques ont réussi à offrir de nouvelles options pour la mise en œuvre des activités d'assistance technique, en consultation avec les autorités concernées.</p>	<p>Les mesures d'atténuation n'ont pas entièrement réussi à limiter l'incidence du risque, ce qui a entraîné la réalisation partielle ou la non-réalisation de certains objectifs et le report ou la refonte des initiatives en matière d'assistance technique.</p>
<p>Des changements politiques, débouchant sur des changements dans la politique de propriété intellectuelle dans le pays, les pouvoirs publics ou la direction générale des offices de propriété intellectuelle, peuvent entraîner la révision des plans de travail des pays concernés, réduire ou retarder la prestation de services, et compromettre ainsi la réalisation des résultats escomptés.</p>	<p>i) Conserver une marge de manœuvre afin de pouvoir faire des ajustements occasionnels dans les plans de travail pour certains pays. ii) Encourager et faciliter la formation de consensus sur des stratégies et plans de travail nationaux en matière de propriété intellectuelle</p>	<p>Le risque s'est concrétisé dans certains pays. Les mesures d'atténuation ont pleinement servi à limiter les retombées négatives. En effet, un dialogue renforcé avec les nouveaux responsables et davantage de flexibilité ont permis d'apporter les ajustements nécessaires aux stratégies nationales de propriété intellectuelle et aux plans de travail.</p>	<p>Les mesures d'atténuation ont pleinement servi à limiter l'incidence sur les résultats du programme.</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	1 079	3 139	2 626
III.1	Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	10 782	7 811	6 902
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	12 084	9 643	9 063
III.3	Intégration des recommandations du Plan d'action pour le développement dans les travaux de l'OMPI	367	312	241
III.4	Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	4 655	4 293	4 366
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	965	2 309	2 280
IV.4	Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	2 393	3 411	3 127
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	–	566	463
Total		32 325	31 485	29 067

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	23 563	23 030	22 459	98%
Autres dépenses	8 762	8 454	6 608	78%
TOTAL	32 325	31 485	29 067	92%

A. Budget final 2014-2015 après virements

9.18. Le transfert de ressources entre plusieurs résultats escomptés tient compte d'un renforcement de la concentration sur la facilitation et la coordination de : i) les activités de conseils législatifs de l'OMPI dans le domaine des brevets, des marques, des dessins et modèles industriels et du droit d'auteur (résultat escompté I.2, conseils législatifs); ii) les activités de l'OMPI liées à l'accès et à l'utilisation des

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

informations relatives à la propriété intellectuelle grâce au nombre croissant de réseaux nationaux de centres de technologie et d'appui à l'innovation durables (résultat escompté IV.2); et iii) les efforts visant à aider les offices et autres institutions de propriété intellectuelle à élaborer leur infrastructure technique et du savoir (résultat escompté IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir).

B. Utilisation du budget en 2014-2015

9.19. Le taux d'utilisation des ressources hors personnel a été plus faible que prévu, principalement en raison du report ou de l'annulation de certaines manifestations/activités à la demande de certains États membres ou conformément aux directives de sécurité des Nations Unies. Les risques sanitaires et les restrictions de voyages dus à la crise du virus Ebola ont aussi entraîné l'annulation de diverses activités. Il a été possible de réduire le nombre de voyages et les coûts connexes en regroupant un nombre croissant d'événements ou en les organisant en marge d'autres manifestations.

PROGRAMME 10 COOPÉRATION AVEC CERTAINS PAYS D'EUROPE ET D'ASIE

Chef de programme Le Directeur général

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

10.1. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, les travaux du programme 10 ont continué d'améliorer et de coordonner, avec le concours de tous les secteurs concernés, la mise en œuvre des activités de coopération à long terme et orientées vers les résultats dans les pays en transition. À cette fin, les activités menées au cours de l'exercice biennal étaient axées sur une planification stratégique sur plusieurs années en vue de promouvoir l'utilisation du système de propriété intellectuelle de manière à stimuler l'innovation et la créativité en faveur du développement économique, social et culturel.

10.2. Les activités visant à mieux faire connaître l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies nationales à long terme et globales en matière de propriété intellectuelle en vue de satisfaire les besoins des États membres ou à fournir une assistance à cet égard sont restées une priorité en 2014-2015. Six pays (Bulgarie, Slovaquie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan et Ukraine) ont adopté des stratégies nationales relatives à la propriété intellectuelle et quatre autres (Albanie, Géorgie, Lettonie et Pologne) ont commencé à élaborer une nouvelle stratégie dans ce domaine. Dans le cadre de ce programme, des évaluations ont aussi été réalisées dans trois pays (Biélorussie, République de Moldova et Serbie) afin d'évaluer les résultats de la mise en œuvre des stratégies en matière de propriété intellectuelle déjà finalisées et d'en tirer les enseignements nécessaires.

10.3. Neuf pays (Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monténégro, République de Moldova, Tadjikistan et Turkménistan) ont modifié leur législation nationale relative à la propriété intellectuelle ou ont adhéré aux traités administrés par l'OMPI, conformément aux plans de coopération et stratégies nationales en la matière, à l'issue notamment d'activités de sensibilisation menées dans le cadre de l'assistance fournie par l'OMPI.

10.4. Des projets et activités ont été mis en œuvre dans ce domaine en Estonie, en Fédération de Russie, en Lituanie, en Ouzbékistan, en Pologne et en Slovaquie afin d'appuyer l'élaboration de politiques en matière de propriété intellectuelle dans les universités. Avec l'aide de l'OMPI, une université en Fédération de Russie et une université en Ouzbékistan ont mis au point des politiques dans ce domaine en 2014. En outre, le 1^{er} octobre 2014, la Pologne a adopté une loi sur l'enseignement supérieur en vertu de laquelle tous les établissements d'enseignement supérieur (132 établissements publics et 302 établissements non publics) étaient tenus de mettre en place une politique institutionnelle actualisée en matière de propriété intellectuelle avant le 31 mars 2015. À la fin de l'exercice biennal, 434 universités ou établissements d'enseignement supérieur en Pologne avaient élaboré de nouvelles politiques de propriété intellectuelle.

10.5. Le programme a continué d'apporter un appui aux pays en matière de renforcement des capacités des ressources humaines au niveau national, de sensibilisation et de perfectionnement des connaissances en vue d'une utilisation plus efficace de la propriété intellectuelle pour le développement économique, social et culturel. En 2014-2015, plus de 6000 spécialistes et experts, issus notamment des offices de propriété intellectuelle et autres organismes publics des différents pays, de PME, d'universités et d'instituts de recherche publics, ont suivi des programmes de formation sur mesure en matière de propriété intellectuelle, qui portaient notamment sur la gestion de la propriété intellectuelle et le transfert de technologie, les PME, l'application des droits, le droit d'auteur, l'enseignement de la propriété intellectuelle et les services de l'OMPI. Dans le cadre d'un certain nombre d'enquêtes de suivi menées à l'issue des programmes de formation, les participants ont donné un retour d'information positif sur ces activités : 95,8% des répondants ont indiqué leur satisfaction et 82,7% ont confirmé que ces activités leur avaient permis d'améliorer leurs compétences.

10.6. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, des cours d'été de l'OMPI ont été organisés en Croatie et en Fédération de Russie.

10.7. L'aide apportée aux pays en transition en matière d'élaboration de programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle et de mise en place de programmes de formation annuels dans ce domaine ou de cours destinés aux spécialistes de la propriété intellectuelle a été renforcée au cours de l'exercice biennal. En particulier, une aide a été fournie au Gouvernement roumain dans le cadre de l'élaboration

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

d'un cours facultatif sur la propriété intellectuelle destiné à être dispensé dans toutes les écoles secondaires, le Programme relatif au cours facultatif d'enseignement des droits de propriété intellectuelle dans les écoles (Décision concernant le programme destiné aux écoles secondaires), qui a été approuvé et officiellement inscrit au programme scolaire le 27 mars 2015.

10.8. Le programme a continué de renforcer l'action menée pour améliorer la coordination, la promotion et la prestation des services de l'OMPI, le but étant que l'utilisation de ces services augmente dans les pays en transition et les pays développés.

10.9. En 2014-2015, quelque 3000 spécialistes issus de 18 pays (Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, France, Irlande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni et Suède) ont pris part à 36 séminaires itinérants consacrés aux services et initiatives de l'OMPI. Plus de 90% des répondants au sondage étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que le séminaire était bien adapté à leurs activités professionnelles, et plus de 80% des répondants au sondage étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que le séminaire les rendait plus susceptibles d'avoir recours aux services de propriété intellectuelle offerts par l'OMPI ou de les recommander dans l'avenir. En outre, 98% des personnes ayant répondu aux enquêtes de suivi menées à l'issue des séminaires étaient d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que le séminaire leur avait fait mieux comprendre les services de l'OMPI, 35% étant d'accord ou tout à fait d'accord avec le fait que le recours de leur organisation aux services de l'OMPI avait renforcé leur participation ultérieure au séminaire.

10.10. Les efforts se sont intensifiés en 2014-2015 pour renforcer les liens institutionnels et promouvoir les partenariats avec les parties prenantes des pays en transition et des pays développés, y compris avec des organisations régionales, des offices de propriété intellectuelle, des ONG et des associations professionnelles représentant les utilisateurs des services de l'OMPI. À cet égard, le programme a reçu un grand nombre de visites de parties prenantes venues des pays concernés et a organisé des séances d'information sur différentes questions présentant un intérêt. Un certain nombre de missions exploratoires ont été organisées en vue de mieux évaluer les besoins et demandes des pays concernés et cinq nouveaux mémorandums d'accord ont été signés en 2014-2015 avec des parties prenantes de l'Allemagne, du Danemark, de l'Espagne, de la France et d'Israël.

10.11. En vue d'intégrer davantage les préoccupations relatives à l'égalité des sexes dans le programme, la coopération établie avec la World Women Inventors and Entrepreneurs Association (WWIEA) s'est poursuivie au cours de l'exercice biennal et a donné lieu à l'organisation conjointe d'un programme de formation efficace pour les femmes en Asie centrale, intitulé "International Educational Program on Idea, Invention, Innovation and Intellectual Property – Seed Project 2014" (Programme international d'enseignement sur les idées, inventions et innovations en matière de propriété intellectuelle – Seed Project 2014), dispensé au mois de novembre. En outre, plusieurs programmes d'enseignement ont été organisés conjointement pour les femmes de l'Arménie, de l'Azerbaïdjan, du Bélarus, de la Croatie, de la Fédération de Russie, de la Géorgie, du Kazakhstan, de la République de Moldova, de la Serbie et de l'Ukraine. Ces programmes de formation visaient à renforcer les connaissances des participants sur la créativité, l'innovation, la protection des inventions et la gestion des droits de propriété intellectuelle, et à transmettre aux participants des méthodes d'enseignement afin de leur permettre de partager au niveau national leurs connaissances et compétences renforcées. En outre, les septième et huitième conférences internationales sur l'innovation et la créativité féminines ont été organisées à Varsovie (Pologne) en mars 2014 et en mars 2015; ces conférences ont rassemblé quelque 300 participants issus de plus de 20 pays et ont rencontré un vif succès.

10.12. Dans le cadre de sa coopération avec certains pays d'Europe et d'Asie le programme 10 a continué de jouer un rôle clé dans la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement de l'OMPI, et les activités du programme ont continué d'être menées en rapport avec les recommandations du Plan d'action pour le développement relatives à l'assistance technique et au renforcement des capacités, plus particulièrement les recommandations n^{os} 1, 6, 12, 13 et 14.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays dont la législation et/ou la réglementation a été actualisée	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 18 au total : l'Albanie, l'Arménie, le Bélarus, la Bosnie-Herzégovine, la Pologne, la Roumanie, la Slovaquie et le Tadjikistan ont actualisé leur législation nationale relative à la propriété intellectuelle en 2012-2013.</p> <p>Le Kazakhstan et la Fédération de Russie ont entrepris d'apporter des modifications à leur législation.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 18 avant la fin de 2013.</p>	4 pays supplémentaires	9 (Fédération de Russie, Kazakhstan, Kirghizistan, Lettonie, Lituanie, Monténégro, République de Moldova, Tadjikistan, Turkménistan)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de demandes selon le PCT originaires de pays en transition et de pays développés	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 166 517 (2013) 160 309 (2012)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	Augmentation de 2%	170 177 (2014) 168 207 (2015) +3,5%	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de demandes selon le système de La Haye originaires de pays en transition et de pays développés	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 2927 (2013) 2553 (2012)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	Augmentation de 2%	2776 (2014) 3448 (2015) +13,6%	Objectif pleinement atteint

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de demandes selon les systèmes de Madrid et de Lisbonne originaires de pays en transition et de pays développés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Madrid : 43 149 (2013) 40 640 (2012)	Augmentation de 2%	Madrid : 43 748 (2014) 44 570 (2015) +5,4%	Objectif pleinement atteint
	Lisbonne : 749 enregistrements en vigueur sur les 816 au total		Lisbonne : 836 enregistrements en vigueur sur les 931 originaires de pays en transition et de pays développés +11,6%	
Résultat escompté : II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'utilisateurs, dans des pays en transition et des pays développés, qui ont recours aux services du Centre d'arbitrage et de médiation	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 359 litiges et 51 bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (total à la fin de 2013)	Augmentation de 2%	En 2014-2015, 102 litiges et bons offices supplémentaires impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés +24,8%	Objectif pleinement atteint
	Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer		461 litiges et bons offices impliquant des parties originaires de pays en transition et de pays développés (total cumulé à la fin 2015)	
Résultat escompté : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'universités ayant élaboré des politiques en matière de propriété intellectuelle	À déterminer	30 universités supplémentaires	436 (Fédération de Russie 1; Ouzbékistan 1; Pologne 434). Une loi sur l'enseignement supérieur a été adoptée par la Pologne le 1 ^{er} octobre 2014 en vertu de laquelle tous les établissements d'enseignement supérieur étaient tenus de mettre en place une politique actualisée en matière de propriété intellectuelle avant le 31 mars 2015. En 2014-2015, des universités en Estonie, en Lituanie et en Slovaquie élaboraient des politiques en matière de propriété intellectuelle.	Objectif pleinement atteint

Nombre de pays ayant mis en place des stratégies ou plans nationaux en matière de propriété intellectuelle	14 (total à la fin de 2013)	6 pays supplémentaires	6 (Bulgarie, Slovaquie, Tadjikistan, Turquie, Turkménistan, Ukraine) 4 pays (Albanie, Géorgie, Lettonie, Pologne) ont commencé à élaborer des stratégies nationales de propriété intellectuelle.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays en transition ayant mis en place des programmes et/ou cours de formation annuels en matière de propriété intellectuelle à l'intention de spécialistes de la propriété intellectuelle	À déterminer	10	9 (Bulgarie, Croatie, Géorgie, Kazakhstan, Pologne, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Turquie) Le 27 mars 2015, le Gouvernement roumain a approuvé le Programme relatif au cours facultatif d'enseignement des droits de propriété intellectuelle dans les écoles (Décision concernant le programme destiné aux écoles secondaires)	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de spécialistes de la propriété intellectuelle formés et de fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle qui mettent en pratique, dans leur travail, leurs compétences améliorées	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 69% des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle formés mettaient en pratique, dans leur travail, leurs compétences améliorées <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 40%	50%	En 2014-2015, 82,7% des fonctionnaires des offices de propriété intellectuelle formés mettaient en pratique, dans leur travail, leurs compétences améliorées	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de partenariats établis où la partie dispensant l'assistance est originaire d'un pays développé	À déterminer	4 mémorandums d'accord supplémentaires; 10 concordances supplémentaires dans la base de données de mise en parallèle	5 nouveaux mémorandums d'accord (Allemagne, Danemark, Espagne, France, Israël) Un plan ciblé destiné à accroître sensiblement le nombre de téléchargements et de concordances était en cours de mise en œuvre. Toutefois, les résultats obtenus n'étaient pas encore en évidence à la fin de l'exercice biennal.	Objectif pleinement atteint Objectif pas atteint

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	À déterminer	<i>Objectif fixé : 75%</i> <i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	97,2%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'appui, d'orientation et de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle	À déterminer	<i>Objectif fixé : 90%</i> (18 institutions d'appui) <i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	– 90% (2014) – 100% (2015)	Objectif pleinement atteint
Nombre de pays ayant établi des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME	À déterminer	À déterminer	4 (Arménie, Bélarus, Géorgie, Kazakhstan)	Non évaluable
Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de bureaux de transfert de technologie et/ou de centres d'information sur la propriété intellectuelle établis	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> deux universités/institutions en Géorgie ont bénéficié d'une assistance directe pour développer un écosystème, une politique et une infrastructure de transfert de connaissance dans la région CCEA (certains pays d'Europe et d'Asie) : l'Université d'État de Tbilissi Ivane Javkhishvili et le Centre géorgien de transfert de technologie, suivis par le plan d'action pour le développement. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	6 bureaux de transfert de technologie et/ou centres d'information sur la propriété intellectuelle supplémentaires	51 nouveaux centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) établis en Fédération de Russie	Objectif pleinement atteint

Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation durables	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 1 réseau de centres d'appui à la technologie et à l'innovation durable (sur les 3 établis)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 1 réseau national de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (cumul à la fin du premier trimestre 2013) : certains pays d'Europe et d'Asie (1)</p>	2 réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (en tout) : certains pays d'Europe et d'Asie (2)	Certains pays d'Europe et d'Asie (1)	Objectif partiellement atteint
Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des centres d'appui à la technologie et à l'innovation par trimestre et par pays	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : entre 532 (min.) et 1370 (max.) utilisateurs en moyenne ont bénéficié des services de CATI par jour en 2013.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : entre 200 (min.) et 630 (max.)</p>	300 (min.) – 750 (max.)	874 (min.) – 2631 (max.)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 3</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p><i>Objectif fixé</i> : 3</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : À déterminer</p>	Certains pays d'Europe et d'Asie : 3,3	Objectif pleinement atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Des changements économiques et politiques pourraient compromettre ou ralentir la mise en œuvre des stratégies nationales en matière de propriété intellectuelle.	Entretenir des relations avec toutes les parties prenantes dans les pays et procéder à une planification prévoyante à tous les niveaux. Prévoir une marge de manœuvre dans les plans de coopération.	Le risque est continu et a une incidence sur la planification de certaines activités. Toutefois, conformément au plan d'atténuation des risques, une étroite collaboration avec les parties prenantes concernées a été maintenue. En outre, une approche flexible dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans de coopération, ainsi qu'un suivi attentif de la situation ont permis de réduire les effets négatifs.	Ce risque et cette évolution n'ont eu aucune incidence significative sur l'exécution du programme en 2014-2015 compte tenu de la mise en place de mesures d'atténuation efficaces.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	755	831	742
II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	1 157	996	867
II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	231	567	519
II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	231	463	432
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	149	420	389
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	2 584	1 920	1 806
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 455	947	871
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA	256	364	338
III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	578	772	696
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	666	816	757
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	380	243	227
Total	8 443	8 338	7 644

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 405	6 351	5 908	93%
Autres dépenses	2 039	1 987	1 736	87%
TOTAL	8 443	8 338	7 644	92%

A. Budget final 2014-2015 après virements

10.13. Les ajustements des résultats dans le budget final 2014-2015 après virements découlent de la mise en place récente d'une méthode plus précise pour l'affectation de ressources en personnel résultant des améliorations apportées au système de planification de la gestion des performances (EPM) pour la planification des programmes de travail annuels pour 2014 et 2015.

10.14. La réduction nette des dépenses de personnel dans le budget final après virements découle essentiellement au transfert temporaire d'un fonctionnaire temporaire au programme 31 (système de La Haye) afin de fournir un appui dans le cadre des nouvelles adhésions.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

10.15. Dans l'ensemble, l'utilisation du budget se situe dans la fourchette escomptée pour l'exercice biennal. La légère sous-utilisation des dépenses autres que les dépenses de personnel tient essentiellement à la mise en œuvre de mesures de maîtrise des coûts en ce qui concerne les missions de fonctionnaires et les événements.

PROGRAMME 11 ACADÉMIE DE L'OMPI

Chef de programme M. M. Matus

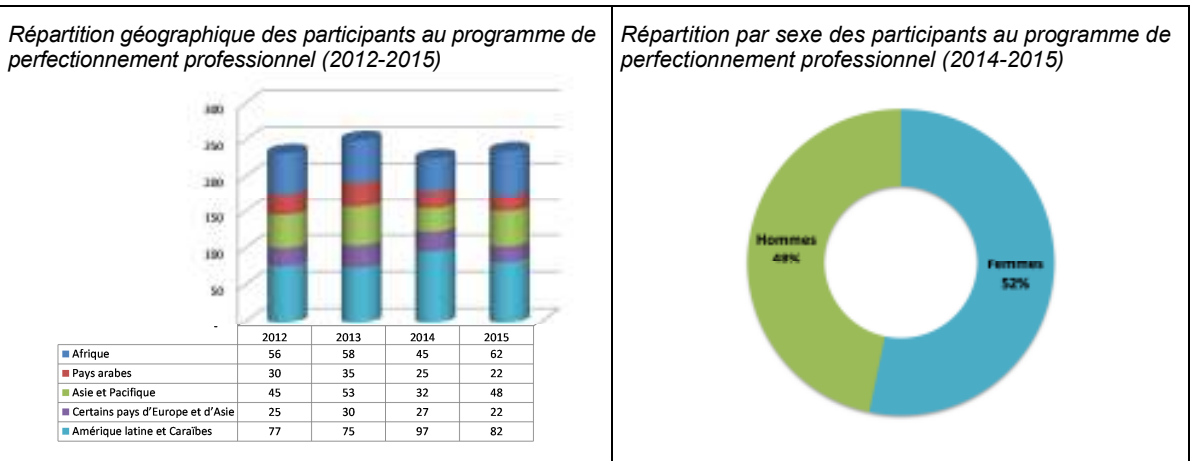
RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

11.1. En 2014-2015, l'Académie de l'OMPI a lancé la mise en œuvre d'un processus de réforme et s'est repositionnée pour devenir l'entité centrale de l'OMPI en termes de fourniture de formation professionnelle, d'enseignement et de renforcement des capacités dans le domaine de la propriété intellectuelle aux fonctionnaires gouvernementaux et autres parties prenantes. Au cours de ce processus, elle s'est efforcée de maintenir la quantité, la qualité et la fréquence des programmes de formation régulièrement dispensés afin de répondre avec ses partenaires aux obligations de formation continue; de satisfaire les nouvelles demandes de formation urgentes des États membres et des autres parties prenantes; et de préserver la continuité de la formation dispensée. Au cours de l'exercice biennal, quelque 80 000 personnes ont bénéficié des programmes et activités de l'Académie de l'OMPI.

11.2. En 2014-2015, la conception, la planification et la mise en œuvre des activités par le programme 11 ont continué d'être guidées par les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. Les programmes de l'Académie étaient ainsi axés sur le développement et la demande des parties prenantes (recommandation n° 1) et visaient à mettre en place une initiation à la propriété intellectuelle dans les programmes d'enseignement de différents niveaux afin d'accroître la sensibilisation de l'opinion publique à la propriété intellectuelle (recommandation n° 3).

11.3. Dans le cadre du programme de perfectionnement professionnel, quelque 35 formations ont été proposées en 2014-2015, en association avec 22 institutions partenaires en Algérie, en Allemagne, en Autriche, au Brésil, au Cameroun, au Canada, au Costa Rica, en Espagne, en Finlande, en France, au Honduras, en Indonésie, en Israël, en Malaisie, au Mexique, au Maroc, en Norvège, au Paraguay, au Pérou, au Royaume-Uni et en Suisse, ainsi qu'avec l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et le Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle (CEIPI) de Strasbourg (France). Les cours portaient entre autres sur les brevets, les marques, le droit d'auteur et les droits connexes, la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes, la propriété intellectuelle pour les décideurs ainsi que le transfert de technologie et l'octroi de licences. Depuis 2012, à la demande des États membres, des efforts ont été entrepris en vue de dispenser une formation sur des sujets plus spécifiques tels que l'examen des demandes de brevet dans les domaines des produits pharmaceutiques et de la biotechnologie.

11.4. Au total, 462⁷⁰ fonctionnaires nationaux (dont 52% de femmes) issus de pays en développement, de PMA et de pays en transition ont bénéficié de ces cours de formation.



⁷⁰ Rectificatif : le nombre de participants au programme de perfectionnement professionnel s'élevait à 226 en 2014 et non pas à 216 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014.

11.5. En 2015, l'Académie de l'OMPI a mené une enquête sur l'évaluation des besoins de formation. Elle a reçu quelque 329 réponses d'entités et de parties prenantes des secteurs public et privé, provenant d'une centaine d'États membres. L'une des conclusions les plus importantes du sondage était que 74,8% des participants avaient indiqué que leurs entités nationales ne possédaient aucune structure permettant de dispenser une formation dans le domaine de la propriété intellectuelle et qu'elles comptaient donc sur l'OMPI pour organiser et fournir une formation professionnelle et un renforcement des capacités dans ce domaine. Par conséquent, l'Académie de l'OMPI jouait un rôle de plus en plus important dans le recensement et la satisfaction des besoins et des exigences des États membres en matière de formation.

11.6. Le catalogue des cours a été revu dans cette optique afin de s'adapter aux besoins et aux priorités des États membres, et élargi pour inclure les sujets suivants : la gestion des offices de propriété intellectuelle, la gestion et la commercialisation de la propriété intellectuelle, la propriété intellectuelle et la création de marques, ainsi que le transfert de technologie et la concession de licences. De plus, de nouveaux cours consacrés spécifiquement aux besoins régionaux ont été intégrés dans le catalogue – l'un pour les PMA, l'autre pour les pays des Caraïbes.

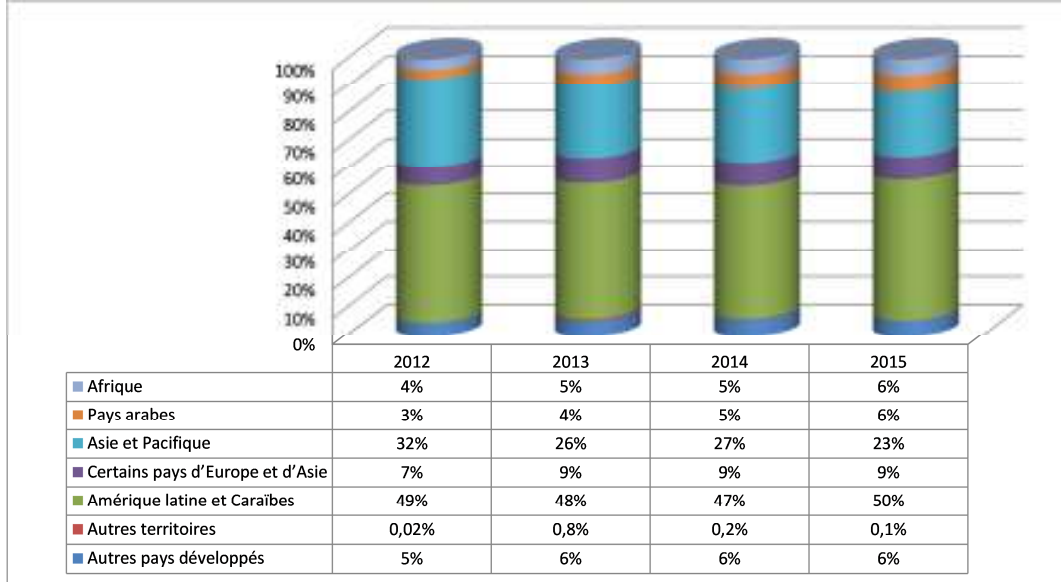
11.7. Dans le cadre du processus de réforme, un certain nombre de cours à distance de niveau supérieur devront impérativement être suivis avant de participer à tous les cours spécialisés de perfectionnement professionnel pour la première fois, comme cela est indiqué dans le catalogue de cours.

11.8. Le programme d'enseignement à distance a continué d'attirer des participants issus d'un large éventail de parties prenantes. En 2014-2015, quelque 78 551 participants représentant 193 pays (67 809 pour les cours généraux et 10 742 pour les cours avancés) ont bénéficié de la version améliorée du Centre d'enseignement en ligne, soit une baisse de 3,6% par rapport à 2012-2013. Soixante pour cent des participants ont suivi des cours en matière de propriété industrielle portant sur les brevets, les marques, la propriété industrielle et les indications géographiques; 25% se sont consacrés à des domaines multidisciplinaires de la propriété intellectuelle tels que la gestion de la propriété intellectuelle et les savoirs traditionnels; et 15% ont suivi des cours relatifs au droit d'auteur. Parmi les cours offerts en 2014-2015, 92%⁷¹ étaient proposés dans les six langues des Nations Unies ainsi qu'en portugais. Les femmes représentaient 50% des bénéficiaires. On notera en particulier que les offices de propriété intellectuelle, d'autres organes gouvernementaux, de nouvelles académies et les TISC, dans les pays en développement et les PMA, ont fait exploser la demande en faveur de cours avancés, laquelle a augmenté de 138%⁷², atteignant un record absolu de 6926 demandes, contre 2907 au cours de l'exercice biennal précédent. Le tableau ci-après montre la répartition géographique des participants aux programmes d'enseignement à distance entre 2012 et 2015.

⁷¹ Des 12 cours officiels offerts au cours des deux exercices biennaux, 11 étaient proposés dans les six langues des Nations Unies ainsi qu'en portugais, et un cours était proposé dans trois langues officielles des Nations Unies.

⁷² La hausse de 138% de la demande en faveur de cours d'enseignement à distance de niveau avancé est liée à la participation importante des TISC, en particulier du Maroc, de Madagascar et de l'Afrique du Sud, ainsi qu'à l'augmentation du nombre de cours d'enseignement à distance proposés dans les six langues des Nations Unies à la fin de 2015.

Répartition régionale des participants aux programmes d'enseignement à distance entre 2012 et 2015⁷³



11.9. En outre, deux nouvelles adaptations ont été lancées avec les offices de propriété intellectuelle du Cambodge et du Viet Nam, faisant passer le nombre de langues des cours généraux de 13⁷⁴ en 2013 à 15 en 2014-2015 (allemand, anglais, arabe, cambodgien, chinois, coréen, croate, espagnol, français, japonais, portugais, russe, thaïlandais, ukrainien et vietnamien). Deux nouveaux cours pilotes d'enseignement à distance ont été lancés en 2014 : i) Propriété intellectuelle, savoirs traditionnels et expressions culturelles traditionnelles (DL-203) et ii) Gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes (DL-501). L'élaboration du cours d'enseignement à distance sur la propriété intellectuelle et l'accès aux technologies médicales s'est poursuivie en 2015 et une version pilote devrait être lancée en 2016-2017. L'élaboration de plusieurs nouveaux modules a aussi été entamée, au sujet de : i) la concession de licences dans le domaine du droit d'auteur, notamment en ce qui concerne les logiciels libres; et ii) la gestion du droit d'auteur dans le secteur cinématographique en Afrique. Des formations sur mesure dans le domaine de la propriété intellectuelle ont été organisées en collaboration avec des offices de propriété intellectuelle et des universités partenaires en Argentine, en Bulgarie, au Brésil, au Cambodge, en Chine, en Croatie, en Égypte, en Fédération de Russie, en Jordanie, au Mexique, en République de Corée, en Tunisie, en Turquie, en Uruguay, au Viet Nam, en Zambie, au Zimbabwe, ainsi qu'avec l'Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle (ARIPO) et l'Organisation africaine de la propriété intellectuelle (OAPI). D'autres améliorations avaient été apportées au programme d'enseignement à distance en 2014-2015, notamment : i) la mise en œuvre continue des recommandations du Plan d'action pour le développement par l'ajout de modules d'enseignement relatifs aux flexibilités et au domaine public dans les cours avancés; et ii) la mise en œuvre d'une approche plus systématique du processus de révision annuelle des cours, avec un examen approfondi entamé en 2014-2015 (Phase I), dont les résultats seront mis en œuvre dans des cours spécifiques en 2016-2017 (Phase II).

11.10. Le programme des établissements universitaires a continué de proposer des cours communs dans le cadre d'une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle à l'intention des ressortissants des pays en développement et des pays en transition, avec le concours de plusieurs universités et l'assistance financière du Gouvernement du Japon et du Gouvernement de la République de Corée en ce qui concerne quatre programmes. En 2014-2015, 340 personnes au total ont achevé avec succès l'un des sept programmes de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle; parmi celles-ci, 178 étudiants de 75 pays avaient bénéficié d'une bourse. Au cours du même exercice biennal, 364⁷⁵ nouveaux étudiants

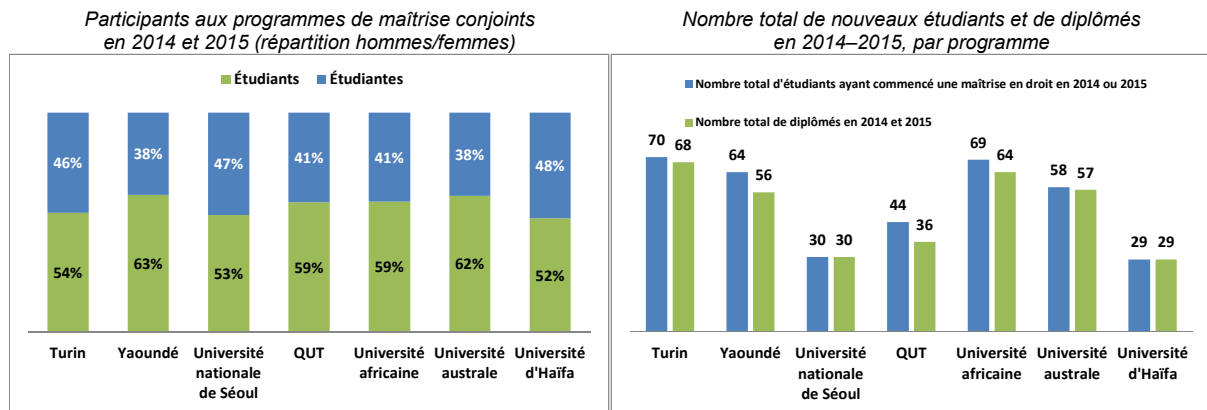
⁷³ Le niveau de participation plus élevé de la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est principalement dû aux versions adaptées du cours général sur la propriété intellectuelle (DL-101) en portugais et en espagnol.

⁷⁴ Rectificatif : en 2014, les cours généraux étaient proposés en 13 langues (y compris l'anglais), et non pas 12 comme cela était indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014.

⁷⁵ Il convient de signaler que, dans la plupart des cas, l'année académique est à cheval sur deux années civiles (par exemple des programmes vont de 2013 à 2014 ou de 2014 à 2015). Par conséquent, il n'est pas possible dans ce rapport de mettre en lien le nombre de nouveaux étudiants et le nombre de diplômés. Pourtant, un taux de réussite global a été indiqué en regroupant les résultats de tous les cursus de maîtrise en droit pour l'année académique 2014-2015.

ont commencé l'un des programmes⁷⁶. Le taux global de réussite pour l'année académique 2014-2015 était de 85% en moyenne.

11.11. Les programmes de maîtrise étaient proposés par l'Académie de l'OMPI conjointement avec ses universités et institutions partenaires, à savoir : i) l'Université africaine et l'ARIPO (Zimbabwe); ii) l'Université australe et l'Institut national de la propriété industrielle de l'Argentine (INPI) (Argentine); iii) l'Université de technologie du Queensland (QUT) (Australie); iv) l'Université nationale de Séoul et l'Office coréen de la propriété intellectuelle (République de Corée); v) l'Université de Turin et le Centre international de formation de l'Organisation internationale du Travail (Italie); vi) l'Université de Yaoundé II et l'OAPI (Cameroun); et vii) l'Université d'Haïfa (Israël).



11.12. Deux colloques à l'intention des enseignants de la propriété intellectuelle ont été organisés en coopération avec l'OMC en 2014 et 2015 pour 53 enseignants (27 en 2014⁷⁷ et 26 en 2015). Les colloques ont continué d'offrir un forum de dialogue et de débat sur les récentes évolutions dans les principaux domaines de la propriété intellectuelle et sur les questions relevant de la pédagogie. Neuf personnes ont reçu des bourses de l'OMPI pour participer au Congrès annuel de l'Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle (ATRIP).

11.13. Avec l'assistance de l'OMPI en 2014-2015, les nouveaux programmes d'enseignement de la propriété intellectuelle suivants ont été proposés : i) le programme de propriété intellectuelle de l'Institut de management du Bangladesh; et ii) deux nouveaux cours consacrés à la propriété intellectuelle à l'Université africaine. Les appuis qui ont été fournis en 2014-2015, grâce auxquels de nouveaux cours en matière de propriété intellectuelle pourront être proposés en 2016, provenaient : i) du campus de Mona de l'Université des Antilles (Jamaïque), qui a achevé la mise en place d'une nouvelle maîtrise en propriété intellectuelle dans les industries créatives et culturelles, dont le lancement est prévu pour 2016; ii) et de l'Université du Botswana, qui a achevé l'élaboration d'un nouveau cours sur le droit et la recherche en matière de propriété intellectuelle, lequel sera lancé en 2016, et apporté des améliorations à deux cours de droit de la propriété intellectuelle (IP Law I et II). En outre, cinq universités ont amélioré leurs programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle existants : i) l'Université de Buenos Aires (Argentine); ii) l'Université centrale du Venezuela; iii) l'Université d'Alicante (Espagne); iv) l'Université Padjadjaran (Indonésie); et v) l'Université d'Indonésie. De plus, 13 séminaires sur la propriété intellectuelle à l'intention de 309 étudiants de deuxième et troisième cycles, fonctionnaires gouvernementaux et parlementaires ont été organisés au siège de l'OMPI. Enfin, deux colloques nationaux sur l'enseignement dans le domaine de la propriété intellectuelle (au Botswana et en Chine) ainsi qu'une table ronde sous-régionale sur l'enseignement, la formation et la recherche dans le domaine de la propriété intellectuelle pour la région des Caraïbes ont été organisés en collaboration avec les gouvernements hôtes. En 2014-2015, l'Académie a reçu de nouvelles demandes de partenariat et les a examinées conformément à la nouvelle politique établie à cet égard.

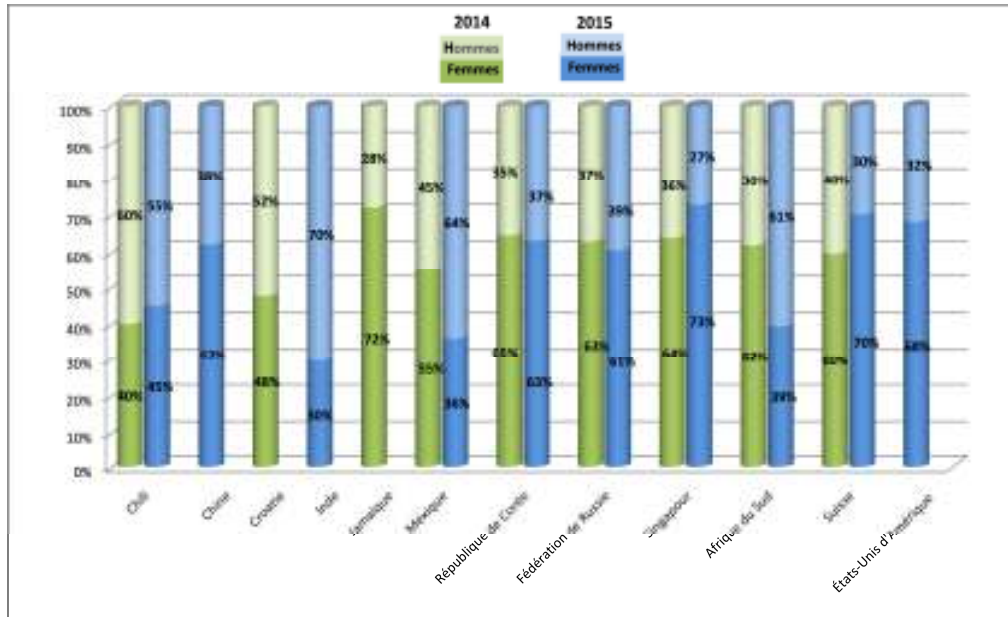
⁷⁶ En 2014, le programme de maîtrise proposé conjointement avec l'Université d'Haïfa (Israël) a été abandonné.

⁷⁷ Rectificatif : en raison d'une erreur typographique, le chiffre indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014 était de 247 enseignants.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

11.14. En 2014-2015, l'Académie a organisé 19 sessions du programme de cours d'été de l'OMPI dans trois langues (anglais, russe et espagnol) avec 12 établissements nationaux en Afrique du Sud, au Chili, en Chine, en Croatie, aux États-Unis d'Amérique, en Fédération de Russie, en Inde, en Jamaïque, au Mexique, en République de Corée, à Singapour et en Suisse. Quelque 689 participants issus de 80 pays ont suivi les cours d'été de l'OMPI, la majorité d'entre eux venant en premier lieu d'Amérique latine et des Caraïbes (300 participants, soit 43%), puis d'Asie et du Pacifique (190 participants, soit 28%). On comptait en outre 20% de participants issus d'Europe et 9% d'Afrique. Sur les 689 participants recensés en 2014-2015, 390 (ou 57%) étaient des femmes, et 299 (ou 43%) des hommes. Des bourses avaient été accordées par le Gouvernement du Japon à 20 participants pour les sessions organisées en Afrique du Sud et par le Gouvernement de la République de Corée à 16 participants pour les sessions organisées dans son pays. Les sessions des cours d'été ont continué à fonctionner en rotation, en tenant compte de l'équilibre géographique.

Participants au programme de cours d'été de l'OMPI en 2014 et 2015 (par sexe)



11.15. En 2014, le projet de nouvelles académies a été intégré dans les programmes ordinaires de l'Académie de l'OMPI suite au feu vert donné par la quatorzième session du CDIP pour la réalisation d'une étude indépendante du projet. Tout au long de l'exercice biennal, la coopération s'est poursuivie avec les six nouvelles académies qui ont été mises en place pendant la phase de projet du CDIP (Colombie, Égypte, Éthiopie, Pérou, République dominicaine et Tunisie). De nouveaux accords visant à établir des centres nationaux de formation à la propriété intellectuelle (nouvelles académies) ont été signés avec les gouvernements de l'Azerbaïdjan, du Cambodge, du Costa Rica, d'El Salvador, de l'Équateur, de la Géorgie et de la Turquie. En 2014-2015, des États membres ont déposé d'autres demandes d'assistance en vue d'établir des centres nationaux de formation à la propriété intellectuelle; celles-ci seront examinées en 2016-2017.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Portefeuille révisé de cours de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition/pertinence du contenu des cours de formation au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	Portefeuille non révisé à l'échelle mondiale depuis la création de l'Académie	Portefeuille révisé disponible avant la fin de l'exercice biennal	La révision du portefeuille de cours de formation a été réalisée en 2015, en s'appuyant sur les conclusions de l'enquête sur les besoins de formation menée en 2015.	Objectif pleinement atteint
Accès amélioré et multilingue à l'apprentissage en ligne relatif à divers aspects de la propriété intellectuelle à l'intention des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition/pertinence du contenu du portefeuille de cours d'apprentissage en ligne au regard des besoins de renforcement de capacités des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> En 2013 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 5 cours d'enseignement à distance étaient disponibles dans les 6 langues officielles des Nations Unies, plus le portugais; - 2 cours d'enseignement à distance étaient disponibles dans 5 langues officielles des Nations Unies, plus le portugais; - 1 cours d'enseignement à distance était disponible dans 4 langues officielles des Nations Unies, plus le portugais; et - 4 cours d'enseignement à distance n'étaient disponibles qu'en anglais. <p>70% des participants aux cours avancés ont indiqué que leurs résultats professionnels ou universitaires s'étaient améliorés consécutivement à leur participation au cours d'enseignement à distance.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i></p>	Tous les cours disponibles dans toutes les langues officielles des Nations Unies	<p>En 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 11 cours d'enseignement à distance étaient disponibles dans les 6 langues officielles des Nations Unies, plus le portugais - 1 cours d'enseignement à distance était disponible dans 3 langues officielles des Nations Unies⁷⁸. <p>79% des participants aux cours avancés ont indiqué que leurs résultats professionnels ou universitaires s'étaient améliorés consécutivement à leur participation au cours d'enseignement à distance.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 78% (2014) - 81% (2015) 	Objectif pleinement atteint

78

Disponible signifie qu'il a été traduit dans la langue et qu'il peut être proposé aux offices de propriété intellectuelle partenaires. Il conviendrait de noter que sur une année donnée, tous les cours disponibles ne sont pas proposés dans toutes les langues, selon le moment de l'année où la version dans une nouvelle langue peut devenir disponible et en fonction de l'état de préparation des offices de propriété intellectuelle partenaires avec lesquels les cours sont organisés.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
	Tous les cours ne sont pas disponibles dans toutes les langues; seul le personnel de l'Académie est en train de réviser le contenu des cours et de façon ponctuelle.			
Accès amélioré à l'enseignement supérieur en matière de propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à transition/nombre d'universités de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition qui proposent de nouveaux programmes d'enseignement en matière de propriété intellectuelle	Un enseignement sur la propriété intellectuelle est actuellement proposé au niveau universitaire, dans un nombre limité de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition; l'OMPI propose un programme au niveau mastère dispensé conjointement avec sept universités, dont deux en Afrique et une en Amérique latine.	5 universités dans des pays en développement, des PMA et des pays à économie en transition proposeront de nouveaux programmes sur la propriété intellectuelle avant la fin de l'exercice biennal.	<p>À la fin de 2015, trois nouveaux programmes d'enseignement étaient proposés : un à l'Institut de Management du Bangladesh et deux à l'Université africaine.</p> <p>En outre, cinq universités ont amélioré leurs programmes de propriété intellectuelle existants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Université de Buenos Aires (Argentine) - Université centrale du Venezuela - Université d'Alicante (Espagne) - 2 universités en Indonésie (Université Padjadjaran et Université d'Indonésie) <p>Deux universités ont mis en place ou amélioré des cours et programmes qui seront lancés en 2016 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - campus Mona de l'Université des Antilles (Jamaïque), (nouvelle maîtrise en propriété intellectuelle dans les industries créatives et culturelles) - Université du Botswana, (Botswana) (nouveau cours sur le droit et la recherche en matière de propriété intellectuelle; améliorations des cours de droit de la propriété intellectuelle (IP Law I et II)) 	Objectif partiellement atteint
Mise en place progressive d'un réseau d'experts en propriété intellectuelle dans les pays en développement, les PMA et les pays à économie en transition	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 326 universitaires issus de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition membres de l'ATRIP</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> nombre d'universitaires originaires de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition membres de l'ATRIP</p>	Augmentation de 15% par rapport au chiffre de référence	397 universitaires issus de pays en développement, de PMA et de pays à économie en transition membres de l'ATRIP, comme indiqué par cette dernière (augmentation de 22% par rapport à 2012-2013)	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de projets de création de nouvelles académies amorcés après la conclusion de la phase pilote	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : la phase II de la phase pilote du projet n'était pas achevée fin 2013. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 0	4	7 nouveaux accords signés (Azerbaïdjan, Cambodge, Costa Rica, El Salvador, Équateur, Géorgie et Turquie)	Objectif pleinement atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Sous l'effet de l'évolution rapide de la technologie et du contexte de la propriété intellectuelle, les attentes et préférences des utilisateurs, elles aussi, évoluent rapidement. Les interfaces, les graphiques et la plateforme informatique des cours d'apprentissage à distance peuvent devenir périmés, et les informations en matière de propriété intellectuelle contenues dans les différents programmes de formation de l'Académie pourraient être mal adaptées face aux nouveaux défis et à l'évolution mondiale.	Les commentaires des étudiants et formateurs des cours d'apprentissage à distance continueront d'être sollicités, et, compte tenu des conseils avisés d'experts en propriété intellectuelle, des mises à jour des plateformes utilisées ou des informations en matière de propriété intellectuelle seront effectuées.	Le Centre de formation en ligne de l'OMPI a été mis à niveau en 2015. Pour rester pertinents et d'actualité, les cours d'enseignement en ligne doivent respecter le plan pour une approche plus systématique du processus de révision annuelle des cours.	Ce risque et son évolution n'ont pas eu d'incidence concrète sur les résultats du programme en 2014-2015.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	11 883	11 714	11 845
Total	11 883	11 714	11 845

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 978	6 917	7 438	108%
Autres dépenses	4 905	4 798	4 407	92%
TOTAL	11 883	11 714	11 845	101%

A. Budget final 2014-2015 après virements

11.16. Les ressources disponibles au titre du programme sont restées stables au cours de l'exercice biennal. Le redéploiement des ressources en personnel du programme pour répondre aux besoins associés aux plateformes de l'OMPI et aux applications informatiques du Secteur du développement (programmes 8, 9 et 11) a été compensé par le redéploiement des ressources en personnel dans le programme, suite à la transition dans la gestion de l'Académie vers la fin 2014.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

11.17. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue pour l'exercice biennal.

PROGRAMME 30 PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (PME) ET INNOVATION**Chef de programme Le Directeur général**

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

30.1. Les travaux en coopération avec les offices nationaux ou régionaux de propriété intellectuelle et d'autres institutions visant à aider les entrepreneurs et les PME à utiliser le système de propriété intellectuelle se sont poursuivis, essentiellement par le biais de a) l'adaptation et/ou la traduction des contenus relatifs à la propriété intellectuelle à destination des entreprises dans le contexte local, et b) les programmes de formation des formateurs. En ce qui concerne ces derniers, 33 programmes sur la gestion efficace des actifs de propriété intellectuelle par les PME ont été organisés, dont l'objectif premier est de constituer dans un pays déterminé un réseau national suffisant de formateurs ayant les savoirs, les compétences et l'expérience nécessaires pour fournir une assistance initiale aux PME en matière de gestion des actifs de propriété intellectuelle. Plus de 700 participants ont bénéficié de ces programmes. Le programme a également contribué à la promotion de l'autonomisation des femmes en matière de propriété intellectuelle. À cette fin, deux ateliers internationaux à l'intention des femmes inventeurs et entrepreneurs ont été organisés en 2014-2015 par l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et l'Association des femmes inventeurs de Corée (KWIA), dont ont pu bénéficier 236 femmes inventeurs et entrepreneurs de 25 pays.

30.2. En 2014, un nouvel ouvrage intitulé *En toute confidentialité : initiation aux secrets d'affaires pour les petites et moyennes entreprises* a été finalisé. L'OMPI a également contribué à la rédaction initiale d'un livre sur *la propriété intellectuelle en tant que levier de croissance en sa qualité d'actif commercial stratégique (gestion stratégique de la propriété intellectuelle)*⁷⁹.

30.3. Deux formations internationales à distance sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle au service des entreprises, fondée sur l'instrument multimédia IP PANORAMA en anglais, ont été complétées par 1350 étudiants (709 en 2014 et 641 en 2015), et 70 étudiants ont par la suite participé à un programme sur place dans ce domaine à Séoul (République de Corée), préparé par l'OMPI et mis en œuvre de manière coordonnée avec le KIPO, l'Association coréenne pour la promotion des inventions (KIPA) et l'Institut avancé pour la science et la technologie de Corée (KAIST). Des préparatifs sont en cours en vue de lancer les versions française, arabe, espagnole et russe de la formation internationale à distance au cours de l'exercice biennal 2016-2017.

30.4. Les actions de sensibilisation des PME directement par l'intermédiaire de la page du site Web consacrée aux PME dans les six langues de travail de l'ONU et du bulletin d'information mensuel en ligne se sont poursuivies. En 2015, afin de mieux cibler la base d'utilisateurs du bulletin d'information, les critères d'abonnement ont été modifiés, les abonnés existants ayant dû souscrire un nouvel abonnement. Par conséquent, un grand nombre d'abonnés inactifs ont été supprimés de la liste de diffusion, ce qui a permis d'obtenir une base d'utilisateurs plus réduite, mais plus ciblée. Cinq nouvelles études de cas sur la propriété intellectuelle au service des PME ont été créées sur les thèmes suivants : i) Ezequiel Farca (Mexique); ii) Haldiram (Inde); iii) Wondereight (Liban); iv) Mettre au point des logiciels abordables pour les petites entreprises : HSCO LLP (Royaume-Uni/Jordanie); et v) Ensuring the Safe Flow of Energy – pipeway Engenharia (Assurer le flux sécurisé de l'énergie – le tracé Engenharia) (Brésil), dont les deux dernières ont été publiées dans la base IP Advantage.

30.5. Conformément aux recommandations n° 1, 4, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement, le programme a organisé ou participé à 40 séminaires, ateliers ou formations des formateurs afférents aux PME consacrés à la gestion de la propriété intellectuelle dans 30 pays, essentiellement des pays en développement et des PMA en Afrique, dans les pays arabes, la région de l'Asie et du Pacifique ainsi qu'en Amérique latine et aux Caraïbes et dans les pays en transition. Ces programmes, présentés par 29 experts et conférenciers de pays en développement (13), pays en transition (4) et pays développés (12), ont profité à près de 2000 représentants de PME et à des institutions d'appui aux PME provenant de plus de 93 pays, dont 21 PMA, 56 pays en développement et 16 pays en transition. Assumant un rôle de

⁷⁹ La contribution à cette publication a été effectuée dans le cadre du Fonds fiduciaire des États-Unis d'Amérique pour les PME qui a été clos au cours du premier trimestre 2015.

direction toujours plus conséquent, les offices de propriété intellectuelle et les chambres de commerce des États membres concernés ont été étroitement impliqués dans les phases de planification et ont effectué des contributions substantielles aux phases de développement et de mise en œuvre des programmes, notamment dans le choix des intervenants et des thèmes des programmes. En outre, le programme de formation des formateurs a inclus une discussion de table ronde consacrée au thème de la sensibilisation à la propriété intellectuelle et à son utilisation par les PME qui a recensé les défis que doivent relever les PME locales et les institutions d'appui aux PME et qui a proposé une feuille de route pour répondre à ces défis, conformément à la recommandation n° 4.

POLITIQUE EN MATIÈRE D'INNOVATION

30.6. Les travaux se sont poursuivis au cours de l'exercice biennal pour recenser les domaines où la politique d'innovation interagit avec la propriété intellectuelle. Suite à la mise en œuvre couronnée de succès du projet pilote consacré à l'intégration de la propriété intellectuelle dans la formulation de politique d'innovation en Serbie pendant le précédent exercice biennal, des projets nationaux ont été lancés au Cameroun, en Jamaïque, au Rwanda, à Sri Lanka et à la Trinité-et-Tobago. Ces projets visent à dresser une cartographie du système d'innovation dans les pays sélectionnés, à recenser les principaux acteurs et déterminer leur participation au système d'innovation, leur sensibilisation et leur recours au système de propriété intellectuelle ainsi que les lacunes et besoins observés dans le système d'innovation du point de vue de la propriété intellectuelle. L'objectif était d'obtenir un aperçu plus précis de l'élaboration de stratégies de propriété intellectuelle plus efficaces, ainsi que pour contribuer à concevoir des services d'appui fournis par l'OMPI plus appropriés et mieux ciblés. L'un des résultats positifs de ces projets a été la collaboration consécutive à un plus vaste projet financé par l'Union européenne dans les Caraïbes intitulé "IPICA – Permettre un transfert des savoirs dans les Caraïbes" par le biais de droits de propriété intellectuelle efficaces et de régimes de transfert des savoirs, coordonné par l'Université d'Alicante. En outre, le Gouvernement sri-lankais a lancé un projet relatif à la gestion efficace des résultats de la recherche dans les universités, conformément aux recommandations formulées dans le rapport susmentionné.

30.7. Afin d'approfondir les travaux relatifs à l'intégration de la propriété intellectuelle dans la formulation des politiques en matière d'innovation, une analyse bibliographique de l'interaction de la propriété intellectuelle avec la formulation des politiques en matière d'innovation a été réalisée avec l'aide de la Manchester Institute of Innovation Research. L'analyse a permis d'établir une cartographie des idées, des débats et de l'étude dans des œuvres publiées de l'interaction de la propriété intellectuelle avec l'élaboration des politiques en matière d'innovation.

STRUCTURES D'INNOVATION

30.8. Grâce à des projets de commercialisation de la propriété intellectuelle, des programmes de renforcement des capacités et des services de conseils adaptés aux États membres de l'OMPI, le programme a également facilité le développement d'infrastructures organisationnelles et juridiques appropriées ainsi qu'un capital en ressources humaines professionnelles pour la promotion de la créativité et la gestion de droits de propriété intellectuelle stratégiques liés aux savoirs et aux résultats de recherches dans une phase précoce de l'accès aux marchés des technologies, en utilisant le système de propriété intellectuelle et les instruments et processus de commercialisation. Grâce à des approches de formation personnalisées, quelque 2200 professionnels (fonctionnaires gouvernementaux, responsables des technologies, scientifiques et agents de brevets) ont été formés par le biais de manifestations sur site et 100 parties prenantes supplémentaires à des innovations, dont des femmes entrepreneurs en Afrique, à travers plus de 123 modules pratiques à distance et conférences vidéo.

30.9. La portée géographique du projet pour la "Création de bureaux de transfert de technologie dans les pays arabes" a été élargie en 2014 afin de répondre aux demandes des États membres. Dans ce contexte, la mise en œuvre du plan d'action pour la Tunisie a commencé par se concentrer sur les infrastructures juridiques institutionnelles des organismes bénéficiaires en Tunisie. Des progrès ont continué d'être accomplis dans le renforcement de quatre bureaux de transfert de technologie afin qu'ils deviennent indépendants et viables sur le plan opérationnel. À cette fin, des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle ont été finalisées avec l'aide de l'OMPI pour le Centre Technique de la Chimie (CTC); le Techno-Park El Gazhala; Packtec, Centre technique de l'emballage et du conditionnement; et le Techno-Park de Sidi Thabet.

30.10. Quelque 42 programmes de formation ont été organisés en collaboration avec des partenaires internes et externes dont 11 étaient consacrés à la rédaction des brevets, 16 à la gestion des droits de propriété intellectuelle pour les universités et les instituts de recherche-développement, 12 aux concessions réussies de licences de technologie et 3 consacrés à la commercialisation et à la valorisation de la propriété intellectuelle. Au cours de l'exercice 2014-2015, de nouveaux thèmes ont été inclus, notamment : i) la protection de la propriété intellectuelle; ii) les stratégies de commercialisation des résultats de la recherche pour les universités et les instituts de recherche-développement et l'interprétation des documents de brevet pour les services judiciaires; et iii) la commercialisation de la propriété intellectuelle pour les universités.

30.11. En 2014-2015, le programme d'initiative universitaire a été réexaminé de manière à assurer qu'il reste adapté aux besoins évolutifs des universités et des instituts de recherche et développement au sein des États membres de l'OMPI, notamment dans les pays en développement et les pays développés. Une nouvelle approche en deux phases a par la suite été mise en œuvre, à savoir i) encourager les États membres à élaborer un cadre réglementaire national clair sur la titularité des droits de propriété intellectuelle obtenus au sein des universités ou des instituts de recherche publics; et ii) aider les États membres à élaborer des politiques institutionnelles de propriété intellectuelle et des services d'appui, permettant de trouver un juste équilibre entre la protection de la propriété intellectuelle et l'accès au savoir. En 2015, un projet lancé au Botswana visait à élaborer une politique institutionnelle de propriété intellectuelle type à l'échelle nationale en vue d'appuyer les efforts déployés par les universités et les instituts de recherche publics pour élaborer leur propre politique.

30.12. Conformément aux recommandations n^{os} 19, 25, 26 et 28 du Plan d'action pour le développement, dans le cadre du "Projet relatif à la propriété intellectuelle et au transfert de technologie : Élaborer des solutions face aux défis communs", l'ensemble des six études consacrées aux différents aspects du transfert de technologie ont été révisées par des pairs, experts internationaux, et présentées au CDIP à sa quatorzième session en novembre 2014. Suite à l'achèvement des études et comme prévu dans le document de projet approuvé, il a été établi un document de fond sur l'élaboration de solutions qui a été examiné lors du forum d'experts internationaux de haut niveau qui s'est tenu à Genève du 16 au 18 février 2015. Un rapport sur le forum d'experts de l'OMPI consacré au transfert de technologie au niveau international a été présenté à la quinzième session du comité et examiné parallèlement au rapport d'évaluation du projet à la seizième session du CDIP.

30.13. S'agissant de la recommandation n° 36 du Plan d'action pour le développement, dans le cadre du projet relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles fondés sur la propriété intellectuelle, une réunion d'experts a été organisée au siège de l'OMPI sous la forme d'une conférence de l'OMPI sur l'innovation ouverte : projets de collaboration et avenir du savoir, en janvier 2014. En outre, une étude d'évaluation approfondie et une étude consacrée aux flux de savoirs mondiaux, qui doivent être intégrées dans la plateforme interactive prévue, ont été achevées et présentées au CDIP à sa quatorzième session. Un rapport d'évaluation du projet a été examiné à la quinzième session du comité.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays dotés de politiques nationales en matière d'innovation en place, en cours ou adoptées	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 1 pays <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer	5 pays	Des politiques nationales en matière d'innovation ont été lancées dans cinq pays : Cameroun, Jamaïque, Rwanda, Sri Lanka et Trinité-et-Tobago.	Objectif pleinement atteint

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de professionnels formés en matière de propriété intellectuelle qui utilisent des compétences améliorées dans le cadre de leurs activités professionnelles	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : n.d.</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	50%	77%	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'abonnements au bulletin des PME	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : 41 101</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	Niveau de référence défini : 40 000 Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : à déterminer	40 510 abonnements au bulletin d'information sur les PME en 2014. 6657 abonnements au bulletin d'information sur les PME en 2015. Voir le paragraphe 30.4 pour plus d'informations	Non évaluable
Nombre de téléchargements de supports et directives concernant les PME	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : nombre de téléchargements : 77 617 (2013)</i> <i>Nombre de consultations de page : 1 210 803 (2013)</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	À déterminer	2014 : Nombre de téléchargements : 70 559 (-9% par rapport à 2013) Nombre de consultations de la page consacrée aux PME sur le site Web : 821 150 (-32% par rapport à 2013) 2015 : Nombre de téléchargements : 71 867 (+2% par rapport à 2014) Nombre de consultations de la page consacrée aux PME sur le site Web : 960 196 (+17% par rapport à 2014)	Non évaluable
Nombre d'études de cas relatives aux PME consultées au moyen de la base de données IP Advantage ou d'une autre base de données pertinente	À déterminer	À déterminer	Au cours de l'exercice biennal, 19 nouvelles études ayant trait aux PME ont été au total publiées dans la base de données IP Advantage portant le nombre total d'études relatives aux PME disponibles à 206. La base de données IP Advantage a fait l'objet de 199 700 consultations en 2014-2015; il n'est toutefois pas possible de déterminer le nombre d'études portant sur des PME qui ont été consultées.	Non évaluable
Pourcentage des participants à des programmes de formation visant les institutions d'appui aux PME qui se sont dits satisfaits du contenu et de l'organisation de ces événements	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : 90%</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : à déterminer</i>	À déterminer	100% des participants ont été satisfaits (46% de satisfaits et 54% de très satisfaits) du contenu et de l'organisation des programmes de formation.	Objectif pleinement atteint

<p>Pourcentage d'institutions d'appui aux PME ayant obtenu une formation qui fournissent des informations sur la propriété intellectuelle et des services d'appui, d'orientation et de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 100% des 15 structures d'appui aux PME qui ont bénéficié d'une assistance fournissent des services d'information, d'appui et/ou d'orientation ou de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle.</p>	<p>Niveau de référence défini : 80%</p> <p>Niveau de référence initial Programme et budget 2014-2015 : à déterminer</p>	<p>100% (très souvent (48%); souvent (32%); parfois (20%)) des structures d'appui aux PME formées fournissent des services d'information, d'appui et/ou d'orientation ou de consultation sur la gestion des actifs de propriété intellectuelle</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre de pays ayant établi des programmes de formation en matière de propriété intellectuelle à l'intention des PME</p>	<p>À déterminer</p>	<p>À déterminer</p>	<p>Les 18 pays/organisations régionales suivants ont signalé avoir établi des programmes de formation pour les PME : Arabie saoudite, Argentine, ARIPO, Arménie, Bélarus, Colombie, Émirats arabes unis, Géorgie, Jordanie, Kazakhstan, Iran (République islamique d'), Liban, Oman, Ouganda, Papouasie-Nouvelle-Guinée, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie et Trinité-et-Tobago.</p>	<p>Non évaluable</p>

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de bureaux de transfert de technologie durables établis ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D	À déterminer	5 bureaux de transfert de technologie établis dans la région des pays arabes	<p>En 2014-2015, la portée géographique du projet de création de bureaux de transfert de technologie dans les pays arabes a été élargie afin de répondre aux demandes des États membres. Des progrès ont continué d'être accomplis dans le renforcement de quatre bureaux de transfert de technologie afin qu'ils deviennent indépendants et viables sur le plan opérationnel, y compris grâce à l'élaboration de politiques institutionnelles de propriété intellectuelle :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Centre Technique de la Chimie (CTC) – Technopark El Ghazala – Centre technique d'emballage Packtec (Packtec Technical Center for Packaging) – Technopark de Sidi Thabet (TST) <p>D'après les réponses à des sondages, les universités des Philippines suivantes ont signalé en 2014 que les conseils et formations de l'OMPI étaient "utiles" ou "extrêmement utiles" pour renforcer leurs bureaux de transfert de technologie :</p> <p>i) l'université polytechnique des Philippines; ii) le Bureau de la recherche de l'université d'État de Samar; iii) l'université d'État des Philippines occidentales, faculté d'ingénierie; iv) l'Université des Philippines; v) l'Université de Santo Tomas; vi) l'université des Philippines du Sud-Est</p>	Objectif pas atteint
Nombre d'universités et d'établissements de recherche ayant mis en place des politiques de propriété intellectuelle	À déterminer	20 universités supplémentaires	<p>Des politiques de propriété intellectuelle ont été instituées dans 436 universités :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Pologne (434) (suite à une modification de la législation en octobre 2014); – Fédération de Russie (1); et – Ouzbékistan (1)⁸⁰. 	Objectif pleinement atteint

⁸⁰

Voir programme 10.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
À long terme, les besoins d'appui aux PME des pays en développement et des pays émergents pourraient changer, à mesure que les systèmes nationaux de propriété intellectuelle évoluent. Le non-ajustement des contenus élaborés à ces changements se traduira par une réduction des avantages que tirent les bénéficiaires de la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités.	Collaboration étroite avec les programmes 9 et 10 en particulier, qui connaissent les spécificités de leurs régions, afin que les contenus élaborés continuent de répondre aux besoins spécifiques des régions.	Le renforcement de la collaboration interne, en particulier avec les programmes 9 et 10, et de la coopération externe avec les États membres et les autres organisations internationales a contribué à assurer que le contenu était adapté aux besoins des parties prenantes.	Il n'y a eu aucune incidence concrète sur les résultats du programme.
Les PME de certains pays pourraient continuer de méconnaître les avantages d'une utilisation du système de la propriété intellectuelle, ce qui pourrait se traduire par des occasions manquées d'améliorer leur compétitivité et d'augmenter leurs recettes.	Flux de travail en parallèle, premièrement pour sensibiliser les PME aux avantages d'une utilisation du système de la propriété intellectuelle pour améliorer leurs résultats économiques grâce à un renforcement de leur compétitivité, et deuxièmement pour encourager les gouvernements nationaux à créer ou améliorer leurs structures d'appui.	Il s'agit d'un risque permanent. La stratégie d'atténuation des risques a abouti au renforcement de l'intérêt des gouvernements nationaux et à leur participation à l'élaboration de programmes de formation à la propriété intellectuelle et à l'organisation d'actions de sensibilisation à l'intention des PME.	Il n'y a eu aucune incidence concrète sur les résultats du programme.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux	250	790	779
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 163	665	653
III.6 Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation	3 841	3 294	3 368
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 442	758	703
Total	6 696	5 508	5 503

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 086	4 190	4 422	106%
Autres dépenses	1 610	1 318	1 081	82%
TOTAL	6 696	5 508	5 503	100%

A. Budget final 2014-2015 après virements

30.14. La diminution des dépenses de personnel dans le budget final 2014-2015 après virements au regard du budget 2014-2015 approuvé traduit i) le transfert de responsabilités pour la mise en œuvre du projet du Plan d'action pour le développement relatif aux projets de partenariat ouvert et modèles vers le programme 5 (Système du PCT) et ii) les retards observés dans la détermination des aptitudes et compétences appropriées destinées à appuyer les activités du programme pour compenser le transfert de membres du personnel en dehors du programme.

30.15. La nette diminution des autres dépenses traduit essentiellement : i) un ajustement à la baisse principalement dû au transfert de responsabilités pour la formation à la rédaction de brevets vers le programme 1; et ii) le transfert des autres dépenses concernant un stagiaire (au programme 23, qui est chargé de la gestion centralisée des stagiaires).

30.16. D'une manière générale, les ajustements apportés aux résultats escomptés dans le budget final 2014-2015 après virements découlent de l'application d'une nouvelle méthode plus précise d'affectation des ressources en personnel résultant des améliorations apportées au système de gestion des performances dans le cadre de la planification des programmes de travail annuels pour 2014 et 2015, ainsi que d'une réorganisation interne du programme.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

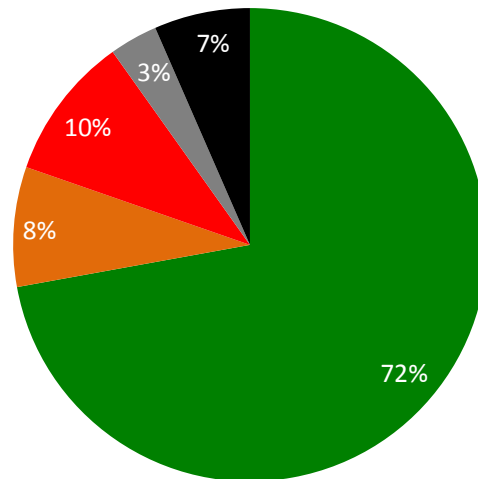
30.17. La légère sous utilisation des ressources autres que les ressources en personnel tient essentiellement : i) au rythme généralement plus lent que prévu de la mise en œuvre des activités prévues au titre des résultats escomptés III.6 (Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation) et IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité); et ii) au report ou à l'annulation de certaines activités à la demande des institutions partenaires ou des États membres au titre des résultats escomptés III.1 (Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux), III.6 (Renforcement des capacités des PME de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation) et IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité).

OBJECTIF STRATÉGIQUE IV

COORDINATION ET DÉVELOPPEMENT DE L'INFRASTRUCTURE MONDIALE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	Programme 12	●●●
	Nombre de nouvelles subdivisions introduites sur un an dans la CIB	Programme 12	●●
	Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	Programme 12	●
	Nombre d'utilisateurs, consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement	Programme 12	●●●●●●●●
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	Nombre d'intermédiaires de confiance et de titulaires de droits qui ont rejoint le réseau du système TIGAR, y compris de pays en développement et de PMA	Programme 3	●
	Nombre d'œuvres protégées par le droit d'auteur distribuées auprès des intermédiaires de confiance et rendues accessibles aux déficients visuels par-delà les frontières par le réseau du système TIGAR	Programme 3	●
	Pourcentage de personnes satisfaites de l'assistance fournie en matière de renforcement des capacités de l'infrastructure du droit d'auteur	Programme 3	●

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Nombre d'institutions utilisant GDA	Programme 3	●
	Utilisation de la base de données de référence de l'OMPI pour la gestion collective	Programme 3	●
	Nombre d'instruments juridiques, de lignes directrices, de déclarations de principes autres que des traités convenus ou approuvés par les parties prenantes dans des domaines comme la propriété intellectuelle et le sport ou le droit d'auteur dans l'environnement numérique	Programme 3	●
	Nombre moyen d'utilisateurs ayant bénéficié des services des centres d'appui à la technologie et à l'innovation par trimestre et par pays	Programme 9	●
		Programme 10	●
		Programme 14	●
	Nombre de réseaux nationaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation durables	Programme 9	●●●●●
		Programme 10	●
		Programme 14	●
	Nombre de pays utilisant la base de données de l'assistance technique en matière de propriété intellectuelle (IP-TAD), la liste des consultants en matière de propriété intellectuelle (IP-ROC)	Programme 9	●
	Nombre de bureaux de transfert de technologie et/ou de centres d'information sur la propriété intellectuelle établis	Programme 10	●
	Nombre d'utilisateurs différents par trimestre tous systèmes confondus (PATENTSCOPE/ Base de données mondiale sur les marques)	Programme 13	●●●
	Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	Programme 13	●
	Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction automatique de titres et d'abrévés	Programme 13	●
	Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	Programme 14	●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la fourniture de services d'information à valeur ajoutée sur les brevets (WPIS, coopération internationale en matière d'examen, familles de brevets ou service d'interrogation sur la situation juridique des brevets)	Programme 14	●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du service de rapports sur la cartographie des brevets	Programme 14	●
	Nombre de pays ayant vérifié des données et inscrit des médicaments essentiels nationaux dans WIPO Essential	Programme 18	●
	Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE et Base de données mondiale sur les marques	Programme 20	●●●●●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	Programme 21	●
	Nombre de bureaux de transfert de technologie durables établis ou renforcés au sein d'universités ou d'instituts de R-D	Programme 30	●
	Nombre d'universités et d'établissements de recherche ayant mis en place des politiques de propriété intellectuelle	Programme 30	●
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	Programme 13	●
	Nombre d'entrées figurant dans les bases de données mondiales sur les marques	Programme 13	●
	Nombre de collections nationales dans PATENTSCOPE	Programme 13	●
	Nombre de collections nationales dans la Base de données mondiale sur les marques	Programme 13	●
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	Nombre de gouvernements et d'organismes de gestion collective ayant signé un accord avec l'OMPI pour réorganiser WIPOCOS	Programme 3	●
	Nombre d'organisations de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant aux réseaux régionaux ou mondiaux animés par l'OMPI	Programme 3	●
		Programme 15	●
	Pourcentage de gouvernements ayant présenté un rapport positif sur l'efficacité accrue (et la meilleure gouvernance) des bureaux de droit d'auteur et d'autres institutions du pays	Programme 3	●
	Nombre d'offices utilisant les plateformes d'infrastructure de l'OMPI	Programme 15	●
	Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	Programme 9	●
		Programme 10	●
Programme 15		●	

PROGRAMME 12 CLASSIFICATIONS INTERNATIONALES ET NORMES

Chef de programme M. Y. Takagi

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

12.1. Malgré des progrès inégaux en 2014, la situation dans le domaine des classifications internationales et des normes de propriété industrielle de l'OMPI s'est considérablement améliorée en 2015, dépassant les attentes dans certains secteurs et restant à la traîne dans d'autres.

12.2. En ce qui concerne la classification de Nice, un total de 1480 nouvelles modifications et 43 nouveaux dossiers d'information ont été introduits au cours de l'exercice biennal. Le nombre de modifications représente une augmentation de 94% par rapport à 2012-2013. De plus, la version espagnole officielle 10-2016 de la classification de Nice a été mise à disposition au même format que les publications originales en français et en anglais. De la même façon, toutes les éditions antérieures (de la première à la neuvième) ont aussi été mises à disposition dans le nouveau format.

12.3. En ce qui concerne la classification internationale des brevets (CIB), la plateforme de publication modifiée destinée à faciliter l'utilisation du système, avec un nouvel outil de recherche et la plateforme parallèle CIB/CPC/FI, a été lancée en avril 2014. Compte tenu de l'augmentation du nombre de nouveaux projets de révision émanant des offices de l'IP5 et de la communauté des utilisateurs de la CIB, le nombre de nouvelles subdivisions adoptées en 2015 (1031) a dépassé de 28% l'objectif pour cette année, après une forte reprise à partir de 2014 pour atteindre cet objectif.

12.4. À sa quatrième session, le Comité des normes de l'OMPI (CWS) n'a pas pu adopter d'ordre du jour et a pris des décisions informelles sans les officialiser. Malgré le retard que cela a occasionné, une nouvelle norme a été adoptée et une autre a été modifiée, de manière non officielle, en 2014. Cette paralysie ayant continué en 2015, de nouvelles normes n'ont pu être officiellement approuvées. Néanmoins, les travaux informels se sont poursuivis au sein des équipes d'experts, groupes constitués d'experts désignés par les membres et observateurs du CWS et en vue d'accomplir des tâches précises. Plusieurs normes devraient être adoptées lorsque le CWS reprendra ses travaux en 2016.

12.5. L'utilisation d'outils sur l'Internet pour consulter les publications relatives aux classifications et aux normes a connu une croissance stable avec un nombre de consultations des publications de la CIB sensiblement plus élevé (une hausse de 107% par rapport à 2013), en raison de l'inclusion de classements révisés et de nouveaux outils. Les consultations de la publication de la classification de Nice et des pages d'accueil de la classification de Locarno et de Vienne ont aussi vu leur nombre augmenter, respectivement de 14%, 39,1% et 7,4%, respectivement. Le nombre d'accès à la page d'accueil de la classification de Nice est resté stable, tandis que pour ce qui concerne la page d'accueil de la CIB, une réduction de 6,6% a été enregistrée. Le Manuel des normes de l'OMPI a également enregistré une baisse de fréquentation de 26,7% par rapport à 2013, peut-être en raison des défis institutionnels auxquels est confronté le CWS. En règle générale, les résultats enregistrés au cours de la deuxième année de l'exercice biennal sont meilleurs que lors de la première année.

12.6. Les activités du programme 12 ont continué d'appuyer la mise en œuvre des recommandations n^{os} 8, 30 et 31 du Plan d'action pour le développement, en facilitant l'accès des pays en développement à l'information en matière de brevets accessible au public. Ce faisant, le programme contribue aussi aux efforts liés au transfert de technologies. De 2014 à 2015, le pourcentage de consultations par des utilisateurs de pays en développement des pages d'accueil de la CIB et de la classification de Nice, de la publication de la classification de Nice, et Manuel des normes de l'OMPI a enregistré des hausses substantielles de 9,1%, 36%, 11,7% et 15,7%, respectivement, tandis que le nombre de consultations des pages d'accueil des classifications de Locarno et de Vienne a baissé de 12,8% et 31,1%, respectivement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de modifications et de dossiers d'information introduits dans la classification de Nice	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 423 modifications en 2013 ⁸¹ 339 modifications en 2012	Hausse par rapport au niveau de référence	1480 modifications au cours de l'exercice biennal : 560 modifications en 2014 ⁸² – 274 en anglais – 286 en français 920 modifications en 2015 – 496 en anglais – 424 en français	Objectif pleinement atteint
	9 dossiers d'information révisés et 17 nouveaux dossiers d'information introduits		43 dossiers d'information révisés – 39 (2014) – 4 (2015)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : nombre de modifications et de dossiers d'information introduits en 2013.		25 nouveaux dossiers d'information introduits – 20 (2014) – 5 (2015)	Objectif pleinement atteint
Nombre de nouvelles subdivisions introduites par an dans la CIB	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 617	800 nouveaux groupes par an	2014 : 337 nouveaux groupes ont été introduits dans la version 2015.01 de la CIB	Objectif partiellement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 500 nouveaux groupes (moyenne pour 2009-2013)		2015 : 1031 nouveaux groupes ont été introduits dans la version 2016.01 de la CIB	Objectif pleinement atteint
Nombre de normes modifiées et nouvelles adoptées	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : une nouvelle norme adoptée et deux modifiées en 2012; une norme et le glossaire modifié en 2013.	Hausse par rapport au niveau de référence	Une nouvelle norme adoptée et une norme révisée de façon non officielle (2014)	Objectif partiellement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : moyenne pour 2012-2013 (à déterminer)		Aucune adoption officielle de nouvelles normes. Deux normes révisées (2015)	

⁸¹ Rectificatif : le nombre total de modifications en 2013 s'établissait à 423 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013, et non pas à 432 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014.

⁸² Rectificatif : le nombre total de modifications en 2014 s'élevait à 560 et non pas à 570 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Nombre d'utilisateurs consultant les publications sur l'Internet des classifications internationales et des normes, notamment dans les pays en développement</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Page d'accueil de la CIB : 387 093</p>	<p>Hausse de 5% par rapport au niveau de référence</p>	<p>Page d'accueil de la CIB : 361 378 (diminution de 6,6%) (48,1% de consultations en provenance de pays en développement)</p>	<p>Objectif pas atteint</p>
	<p>Publication CIB : 670 032 (données extrapolées à partir des données de janvier à mai 2013 et réajustées au moyen de la même méthode de mesure utilisée pour les données de 2014)</p>		<p>Publication CIB : 1 389 644 (augmentation de 107,4%); (36,3% de consultations en provenance de pays en développement)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
	<p>Page d'accueil de la classification de Nice : 533 846</p>		<p>Page d'accueil de la classification de Nice : 532 493 (stable) (47,8% de consultations en provenance de pays en développement)</p>	<p>Objectif partiellement atteint</p>
	<p>Publication de la classification de Nice : 2 386 409</p>		<p>Publication de la classification de Nice : 2 721 537 (augmentation de 14%) (49,1% de consultations en provenance de pays en développement)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
	<p>Page d'accueil de la classification de Locarno : 36 727</p>		<p>Page d'accueil de la classification de Locarno : 51 075 (augmentation de 39,1%) (33,5% de consultations en provenance de pays en développement)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
	<p>Page d'accueil de la classification de Vienne : 32 416</p>		<p>Page d'accueil de la classification de Vienne : 34 830 (augmentation de 7,4%) (38,8% de consultations en provenance de pays en développement)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
	<p>Normes de l'OMPI (Manuel) : 94 463</p>		<p>Normes de l'OMPI (Manuel) : 69 288 (diminution de 26,7%) (33,6% de consultations en provenance de pays en développement)</p>	<p>Objectif pas atteint</p>
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : à déterminer fin 2013</i></p>			

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
<p>Disparités entre groupes de pays qui freineront l'élaboration sur le plan technique de normes et de classifications.</p>	<p>Débatte des problèmes et les résoudre en dehors des comités techniques. Renforcer les discussions techniques à l'intérieur des comités. Suivre la mise en œuvre de plans à long terme.</p>	<p>Le problème relatif à la session du CWS n'a pas été réglé, malgré plusieurs réunions d'information en 2014 et 2015.</p>	<p>Le CWS n'a pas pu officialiser l'adoption de plusieurs nouvelles normes. Toutefois, les travaux informels se sont poursuivis et plusieurs normes devraient être adoptées en 2016.</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IV.1 Système actualisé et mondialement accepté des classifications internationales et des normes de l'OMPI pour faciliter l'accès des parties prenantes dans le monde à l'information en matière de propriété intellectuelle, ainsi que l'utilisation et la diffusion de celle-ci	7 317	7 298	7 507
Total	7 317	7 298	7 507

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	5 879	5 808	6 050	104%
Autres dépenses	1 438	1 490	1 457	98%
TOTAL	7 317	7 298	7 507	103%

A. Budget final 2014-2015 après virements

12.7. La légère diminution observée dans le budget final après virements pour 2014-2015 (dépenses de personnel) rend compte du résultat net des reclassements de postes.

12.8. L'augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est essentiellement due au coût plus élevé que prévu de la mise au point et de l'hébergement du logiciel de reclassement de la CIB et au coût plus élevé des services d'interprétation pour des événements organisés en rapport avec l'administration de l'Union de la CIB.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

12.9. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue pour l'exercice biennal.

PROGRAMME 13 BASES DE DONNÉES MONDIALES

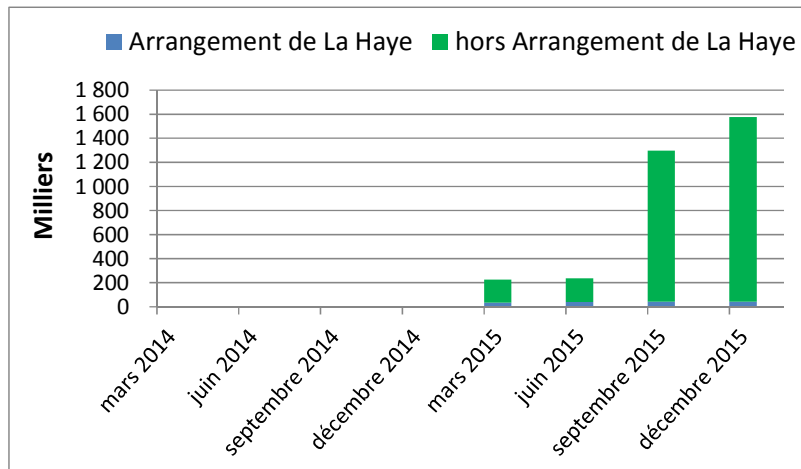
Chef de programme M. Y. Takagi

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

13.1. Le système PATENTSCOPE a été renforcé en 2014-2015 et l'accent a été mis en particulier sur l'amélioration de l'accès au système dans les régions confrontées à des temps d'attente élevés. Des améliorations concrètes ont également été enregistrées pour les utilisateurs en Asie. Deux langues supplémentaires (danois et polonais) ont été ajoutées dans le système de recherche multilingue "Cross Lingual Information Retrieval" (CLIR), portant le nombre total de langues à 14 à la fin de l'exercice biennal. WIPO Translate⁸³, un outil de traduction automatique créé en interne, a été appliqué à trois nouvelles combinaisons linguistiques difficiles à la fin de l'exercice biennal : anglais-chinois, anglais-coréen et anglais-russe, ce qui porte le nombre total de combinaisons linguistiques à sept. Au cours de l'exercice biennal, la traduction intégrale des descriptions et des revendications de brevet dans la combinaison anglais-chinois a aussi été lancée. La recherche d'outils supplémentaires de traduction automatique a également progressé en 2014-2015. WIPO Translate a continué de trouver une application dans d'autres organisations du système des Nations Unies, a obtenu d'excellents résultats au terme d'examens collégiaux et il a systématiquement produit des résultats supérieurs à ceux d'autres outils de traduction automatique tels que Google Translate.

13.2. Une hausse significative du volume de données et du niveau d'utilisation des bases de données de propriété intellectuelle de l'OMPI a été enregistrée au cours de l'exercice biennal. Il convient tout particulièrement de noter le lancement en janvier 2015 d'un nouveau service, la Base de données mondiale sur les dessins et modèles. À la fin de 2015, un an tout juste après son lancement, la Base de données mondiale sur les dessins et modèles avait déjà atteint le nombre impressionnant de 14 000 connexions uniques par trimestre. En outre le nombre de collections nationales (figurant sous la mention "hors Arrangement de La Haye" dans le graphique ci-après) s'élevait à cinq, contenant plus de 1,5 million de documents relatifs à des dessins ou modèles.

Base de données mondiale sur les dessins et modèles 2015

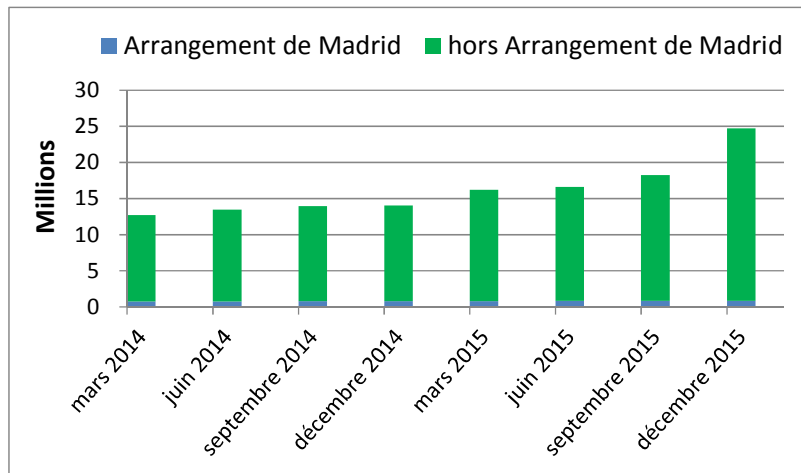


13.3. Avec l'introduction d'une fonction efficace de recherche de la similarité des images, la première de ce genre dans un système public de recherche en matière de propriété intellectuelle, l'utilisation de la base de données mondiale sur les marques a dépassé les attentes en 2014-2015, le nombre de connexions uniques par trimestre ayant été multiplié par quatre, passant de 23 000 à la fin de 2013 à 80 000. Le nombre de collections nationales (figurant sous la mention "hors Arrangement de Madrid" dans le graphique ci-dessous) a plus que doublé, passant de 12 à la fin de 2013 à 26 à la fin de 2015.

⁸³ Anciennement appelé système d'aide à la traduction de titres et d'abrévés de brevets, à savoir système TAPTA (Translation Assistant for Patent Titles and Abstracts).

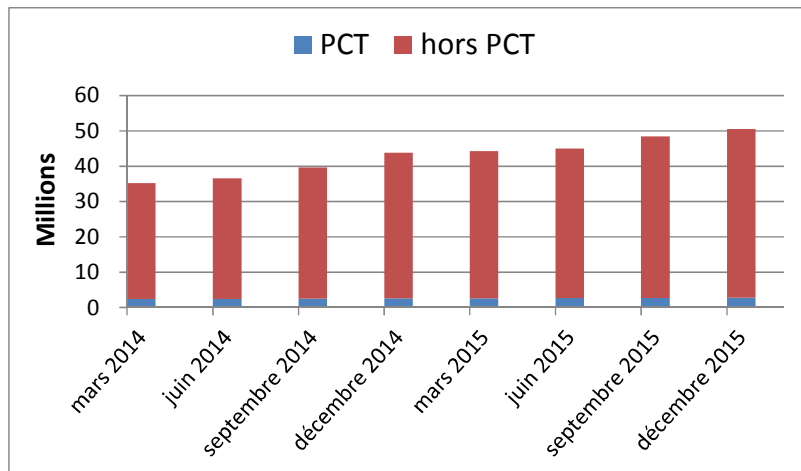
De même, le nombre total d'entrées contenues dans le système a également plus que doublé au cours de l'exercice 2014-2015, passant de 12 millions à plus de 24 millions d'enregistrements.

Base de données mondiale sur les marques 2014-2015



13.4. Le service PATENTSCOPE a continué d'enregistrer un fort taux d'utilisation, avec une moyenne de 500 000 pages vues par jour. Le nombre de connexions uniques est resté stable avec plus de 221 000 connexions uniques par trimestre à la fin de l'exercice biennal, ce qui montre que les niveaux de service du moteur de recherche PATENTSCOPE sont désormais suffisamment élevés pour qu'il y ait moins de retours. Le nombre de collections figurant dans PATENTSCOPE a également augmenté de 19% depuis 2013, ce qui porte le nombre total de collections nationales et régionales (figurant sous la mention "hors PCT" dans le graphique ci-dessous) à 43 (contre 36 à la fin de 2013) et le nombre total d'entrées à plus de 50 millions (contre 34 millions à la fin de 2013), soit une hausse de 47% par rapport à 2013.

Entrées PATENTSCOPE 2014-2015



13.5. Le programme 13 a continué de contribuer aux recommandations n^{os} 24 et 31 du Plan d'action pour le développement, comblant la fracture numérique et facilitant l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle accessible au public en continuant d'accroître le nombre des entrées de propriété intellectuelle disponibles à des fins de recherche et d'extension de la recherche et des fonctionnalités d'appui multilingues.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'utilisateurs différents par trimestre tous systèmes confondus (PATENTSCOPE/Base de données mondiale sur les marques) ⁸⁴	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : PATENTSCOPE : 237 446; Base de données mondiale sur les marques : 23 000	PATENTSCOPE : 650 000 Base de données mondiale sur les marques : 20 000 visiteurs uniques par trimestre ⁸⁵	PATENTSCOPE : 245 769 (2014) 221 981 (2015) Base de données mondiale sur les marques : 49 977 (2014) 80 490 (2015)	Objectif partiellement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : PATENTSCOPE 566 782; Base de données mondiale sur les marques 13 339 visiteurs uniques (4 ^e trimestre 2012)		Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 13 946 (2015)	Objectif pleinement atteint
			Base de données mondiale sur les dessins et modèles : 13 946 (2015)	Non évaluable
Nombre de langues dans lesquelles il est possible de faire des recherches multilingues	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 12 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 12 (février 2013)	13	En 2014-2015, deux langues supplémentaires (danois et polonais) ont été ajoutées dans le système de recherche multilingue "Cross Lingual Information Retrieval" (CLIR), portant le nombre total de langues à 14	Objectif pleinement atteint
Nombre de combinaisons linguistiques disponibles pour la traduction automatique de titres et d'abrévés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 4 (données cumulées) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 2 (février 2013)	5	3 combinaisons linguistiques supplémentaires en 2014-2015 (anglais-chinois, anglais-coréen et anglais-russe) (7 en tout)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'entrées figurant dans PATENTSCOPE	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 34 000 000 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 18 733 406 (février 2013)	40 000 000	50 000 000 (en tout)	Objectif pleinement atteint
Nombre d'entrées figurant dans les bases de données mondiales sur les marques	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 12 000 000 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 10 928 326 (février 2013)	20 000 000	24 500 000 (en tout)	Objectif pleinement atteint

⁸⁴ En ce qui concerne le nombre d'utilisateurs, il est fait référence à des "utilisateurs" uniques plutôt qu'à des "visiteurs" uniques afin d'éviter de prendre en considération le nombre de visiteurs uniques qui consultent uniquement la page, sans effectuer de recherches, ce qui permet d'avoir une représentation plus précise de l'utilisation de la base de données.

⁸⁵ Idem.

Nombre de collections nationales/régionales dans PATENTSCOPE	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 36 (données cumulées)</i>	35	43 (en tout)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 27 (février 2013)</i>			
Nombre de collections nationales/régionales dans la Base de données mondiale sur les marques	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 12</i>	18	26 (en tout)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 9 (février 2013)</i>			

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Perte d'accès temporaire ou définitive aux bases de données mondiales suite à une perturbation du service d'Internet localisé ou à une panne technique au siège de Genève.	Étudier différents lieux possibles d'hébergement où seraient conservées des copies des données en vue d'une récupération après sinistre et d'une répartition sur le plan géographique. Réfléchir à d'éventuels sites miroirs pour maintenir l'accès aux données en cas d'interruption d'un service localisé.	Des mesures ont été prises au cours de l'exercice biennal à l'égard de la répartition sur le plan géographique du système PATENTSCOPE avec la création en Asie d'un site miroir qui constitue une reproduction à distance du système et offrant des délais de traitement améliorés pour la région Asie, ce qui permet de réduire les risques.	Ce risque et son évolution n'ont eu aucune incidence concrète sur les résultats du programme en 2014-2015.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 882	3 768	3 874
IV.3 Élargissement de la portée géographique du contenu et de l'utilisation des bases de données mondiales de l'OMPI en matière de propriété intellectuelle	2 810	1 296	1 080
Total	4 692	5 065	4 954

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 447	3 602	3 529	98%
Autres dépenses	1 245	1 463	1 425	97%
TOTAL	4 692	5 065	4 954	98%

A. Budget final 2014-2015 après virements

13.6. L'augmentation du budget final 2014-2015 après virements (dépenses de personnel) tient compte du reclassement d'un poste et du redéploiement de ressources humaines supplémentaires en faveur du programme de promotion des bases de données mondiales. Cette augmentation apparaît également sous le résultat escompté IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information et des savoirs en matière de propriété intellectuelle). Par ailleurs, l'augmentation au titre de ce résultat escompté était due à la redistribution des dépenses de personnel au sein du programme découlant de l'élaboration d'un moteur de recherche pour la base de données.

13.7. Les dépenses autres que celles de personnel tiennent compte d'un ajustement à la hausse principalement dû à des dépenses supplémentaires liées à l'externalisation du téléchargement des collections nationales à un prestataire de services extérieur, et à l'augmentation des coûts liés à l'hébergement du serveur.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

13.8. L'utilisation du budget se situe dans la fourchette escomptée pour l'exercice biennal.

PROGRAMME 14 SERVICES D'ACCÈS À L'INFORMATION ET AUX SAVOIRS

Chef de programme M. Y. Takagi

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

14.1. Durant l'exercice biennal 2014-2015, le nombre total d'États membres qui avaient officiellement établi des réseaux de centres d'appui à la technologie et à l'innovation (CATI) dans leur pays est passé à 50, avec 11 réseaux supplémentaires, soit une augmentation de 28% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013. Le programme a continué de cibler la consolidation de la viabilité à long terme des réseaux et, à la fin de 2015, 25 réseaux de TISC étaient considérés comme viables. En outre, deux réseaux de CATI sous-régionaux ont été officiellement établis en 2015 : le réseau de CATI de l'ASEAN pour les États membres de cette association de pays, et le réseau CATI-CARD pour les pays d'Amérique centrale et la République dominicaine. À la fin de 2015, 331 CATI figuraient dans le répertoire des CATI⁸⁶.

14.2. Le programme structuré de renforcement des capacités au niveau local, y compris à travers des manifestations de sensibilisation et de formation sur site ainsi que des sessions supplémentaires de formation des formateurs et de planification de projets, qui avait débuté en 2013, a été renforcé au cours de l'exercice biennal. Au total, 11 réunions régionales et sous-régionales, coorganisées avec quelque 14 organisations, et 50 ateliers nationaux de planification et de formation des formateurs ont été organisés pour renforcer l'échange de données d'expérience et de pratiques recommandées avec les pays à un niveau régional.

14.3. La plateforme de gestion en ligne des connaissances des CATI⁸⁷ a continué d'afficher une forte croissance et le nombre de ses membres a plus que doublé, pour atteindre quasiment 1500 membres issus de plus de 115 pays à la fin de 2015, contre 700 membres durant l'exercice biennal précédent. En 2014-2015, la plateforme pour les CATI proposait 16 formations supplémentaires sous la forme de séminaires sur le Web et a hébergé 10 séances de questions-réponses en direct avec des spécialistes de l'appui à l'innovation. La demande a également continué d'évoluer pour le didacticiel interactif sur l'utilisation et l'exploitation de l'information en matière de brevets, disponible sur CD-ROM et en ligne en anglais⁸⁸ et en français⁸⁹. Une version espagnole a été mise au point à la fin de 2015.

14.4 En 2015, Le Programme d'aide aux inventeurs, une initiative commune menée par l'OMPI et le Forum économique mondial, qui vise à renforcer l'innovation nationale en proposant une assistance juridique aux petites entreprises et aux innovateurs locaux manquant de ressources financières pour leur dépôt de demandes de brevet, a été lancé, avec deux projets pilotes initiés en Colombie et au Maroc. Dans ce contexte, un didacticiel en ligne sur les brevets et les services juridiques à titre gracieux a été mis à disposition.

14.5 Le volume d'articles provenant de revues scientifiques et techniques et devenus accessibles par l'intermédiaire du programme d'accès à la recherche pour le développement et l'innovation (ARDI) a continué d'augmenter, notamment par l'intermédiaire du partenariat Research4Life, pour atteindre 21 243 revues, 48 988 livres électroniques et 169 ouvrages et bases de données de référence. Le nombre d'utilisateurs actifs du programme ARDI a triplé en 2014-2015, passant à 623 contre 207 en 2012-2013. Le nombre d'utilisateurs du programme d'accès à l'information spécialisée en matière de brevets (ASPI), qui facilite l'accès aux bases de données commerciales concernant les brevets, a plus que doublé en 2014-2015, pour atteindre 42 utilisateurs institutionnels actifs, soit une augmentation de 110% par rapport à 2013.

14.6 En 2014-2015, l'OMPI a publié les quatre rapports panoramiques sur les brevets suivants : i) Ressources génétiques animales, première analyse qualitative à grande échelle reposant sur des informations fondées sur des brevets concernant les ressources génétiques animales, qui a été publiée en coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et avec la contribution substantielle du programme 4; ii) Dispositifs et technologies d'assistance destinés aux

⁸⁶ <http://www.wipo.int/tisc/fr/search/>.

⁸⁷ <http://etisc.wipo.org/>.

⁸⁸ <http://www.wipo.int/tisc/en/etutorial.html>.

⁸⁹ <http://www.wipo.int/tisc/fr/etutorial.html>.

déficients visuels et auditifs, en coopération avec l'Organisation mondiale de la Santé (OMS), qui comprenait également la première publication de l'OMPI dans un format plus accessible;

iii) Technologies associées à l'huile de palme, en coopération avec la Société de propriété intellectuelle de la Malaisie (MyIPO) et le Conseil de l'huile de palme de la Malaisie (MPOB); et iv) une version actualisée du rapport panoramique sur certaines maladies négligées.

14.7 L'intérêt pour les rapports panoramiques sur les brevets, en particulier concernant les technologies de l'eau et le recyclage des déchets électroniques, est resté élevé au cours de l'exercice biennal, avec 23 634 visites uniques du site Web consacré aux rapports panoramiques sur les brevets; 97 172 téléchargements de la version en format PDF des rapports; et 8189 téléchargements de données d'infographie. Le site Web consacré aux rapports panoramiques a été traduit en français et en espagnol puis a été complété par 57 nouveaux rapports établis par divers acteurs des secteurs public et privé, notamment des publications en huit langues autres que l'anglais. Par ailleurs, les orientations aux fins de l'élaboration des rapports panoramiques sur les brevets, rédigées avec un expert externe en 2013 et achevées en 2014, ont été publiées en août 2015. Des travaux ont également été entamés sur un manuel qui présente divers logiciels libres et gratuits, le but étant de rendre les données et l'analyse relatives aux brevets plus accessibles aux non-spécialistes. Pour relever le défi lié aux connaissances requises en matière de programmation normalement associées aux logiciels libres, le manuel a été rédigé de manière conviviale, pour les personnes autres que les programmeurs, et comprend des consignes détaillées étape par étape. Des versions préliminaires et non éditées des chapitres du manuel ont été mises à disposition sur une plateforme libre⁹⁰, et la version finale sera publiée sur la page du site Web consacrée aux rapports panoramiques.

14.8 La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises par le programme 14 étaient inspirées des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 1, 8, 19, 30 et 31.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de réseaux nationaux de CATI durables	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 15 réseaux de CATI durables (sur 39 réseaux établis) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 15 réseaux nationaux de CATI : (données cumulées à la fin du 1 ^{er} trimestre 2013) : pays africains (6); pays arabes (2); Asie et Pacifique (2), Amérique latine et Caraïbes (4); certains pays d'Europe et d'Asie (1)	25 réseaux nationaux de CATI (données cumulées) : pays africains (10, dont 8 PMA); pays arabes (3); Asie et Pacifique (4, dont 2 PMA); pays d'Amérique latine et des Caraïbes (6); certains pays d'Europe et d'Asie (2)	25 réseaux nationaux durables sur 50 réseaux officiellement établis (données cumulées) : pays africains (10, dont 8 PMA); pays arabes (3); Asie et Pacifique (4, dont 1 PMA); pays d'Amérique latine et des Caraïbes (7); certains pays d'Europe et d'Asie (1)	Objectif pleinement atteint
Nombre moyen d'utilisateurs bénéficiant de services de centres d'appui à la technologie et à l'innovation par trimestre et par pays	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : entre 532 (min.) et 1370 (max.) utilisateurs en moyenne, par jour, bénéficiaient des services de CATI en 2013. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : entre 200 (min.) et 630 (max.)	Entre 300 (min.) et 750 (max.)	Entre 874 (min.) et 2631 (max.)	Objectif pleinement atteint

⁹⁰ http://poldham.github.io/project_files/.

Nombre d'utilisateurs actifs inscrits aux programmes ARDI et ASPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : ARDI (207 utilisateurs actifs) ASPI (20 utilisateurs actifs)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : ARDI 50 ASPI 20</p>	ARDI 300 ASPI 30	ARDI 623 ASPI 42	Objectif pleinement atteint
Pourcentage d'utilisateurs satisfaits de la fourniture de services d'information à valeur ajoutée sur les brevets (WPIS, coopération internationale en matière d'examen, familles de brevets ou service d'interrogation sur la situation juridique des brevets)	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : aucune enquête de satisfaction n'a été réalisée pour les services WPIS et ICE. Des discussions sont en cours avec les offices donateurs sur la manière d'évaluer les travaux effectués et d'obtenir des informations en retour.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : n.d.</p>	75%	Cet indicateur est abandonné en raison de la réorganisation des services d'information sur les brevets.	Objectif abandonné
Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du service de rapports sur la cartographie des brevets	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : une enquête de satisfaction concernant les rapports panoramiques sur les brevets a été réalisée en mars 2014 et 39 réponses ont été reçues (3 utilisateurs de premier niveau; 36 utilisateurs de second niveau). Les résultats ont montré qu'environ 70% des utilisateurs étaient satisfaits de la qualité des rapports.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : n.d.</p>	75%	Aucune autre enquête de satisfaction comparable n'a été menée en 2015.	Non évaluable

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Incapacité à assurer et à préserver le fonctionnement autonome des réseaux de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation, ce qui pourrait entraîner la fermeture de certains de ces réseaux et, partant, supprimer l'accès à des services d'informations techniques pour les inventeurs individuels, les petites et moyennes entreprises et d'autres parties prenantes concernées.	Plus grande participation des pays hôtes aux activités de planification et de mise en œuvre du projet de Centres d'appui à la technologie et à l'innovation.	Les coordonnateurs nationaux et les institutions hôtes ont joué un rôle de plus en plus actif dans la planification et la mise en œuvre du projet de CATI, plutôt que de se reposer uniquement sur l'appui proposé par l'OMPI.	La stratégie d'atténuation a contribué à améliorer la coordination avec les pays hôtes, les coordonnateurs nationaux et les institutions hôtes, pour une plus grande viabilité.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Très faible utilisation des rapports sur la cartographie des brevets publiés de la part du public visé (les inventeurs individuels, les chercheurs, le milieu industriel et universitaire, les responsables chargées de l'élaboration des politiques et les décideurs en recherche-développement).	Choix judicieux, dès le départ, des thèmes les plus adaptés s'agissant des rapports sur la cartographie des brevets, assorti d'une diffusion à plus grande échelle et d'une meilleure coordination avec les parties prenantes visées.	Le risque ne s'est pas matérialisé, du fait que les stratégies d'atténuation visées ont permis d'en réduire la probabilité. L'amélioration des stratégies de diffusion par les médias sociaux, ainsi que des réunions avec le public ciblé, ont permis de toucher un public qui ne connaîtrait normalement pas le travail de l'OMPI et ont donc accru le nombre de bénéficiaires du rapport.	Les stratégies d'atténuation ont contribué à faire mieux connaître les rapports panoramiques, et à en améliorer l'accès et l'utilisation.
La prestation de services d'information sur les brevets pourrait pâtir d'une inadéquation entre l'offre et la demande, notamment en ce qui concerne la quantité et la qualité des services fournis et escomptés et le caractère opportun de ces services compte tenu des contraintes en termes de ressources disponibles et de la participation bénévole et à titre gracieux des offices donateurs.	L'OMPI s'emploiera à atténuer les risques en surveillant la rapidité et la qualité des services fournis par les donateurs, en collaborant en ce qui concerne les rapports sur la cartographie des brevets avec des institutions partenaires externes ayant fait part de leur intérêt particulier et de leurs besoins, en demandant et en analysant les réactions des utilisateurs des services en question, en établissant un ordre de priorité en cas des demandes trop nombreuses et en faisant la promotion de ces services en cas de demande trop faible.	Le risque ne s'est pas matérialisé compte tenu des actions d'atténuation des risques mises en place par le programme.	Aucune incidence concrète sur les résultats du programme.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	7 539	6 830	6 860
Total	7 539	6 830	6 860

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 585	5 941	5 993	101%
Autres dépenses	954	890	867	97%
TOTAL	7 539	6 830	6 860	100%

A. Budget final 2014-2015 après virements

14.9 La diminution globale du budget final 2014-2015 après virements (dépenses de personnel) est essentiellement le résultat net de la régularisation des fonctions permanentes, d'une part, et du redéploiement de postes d'appui au sein du Bureau de l'OMPI en Chine (programme 20) et pour l'appui aux PME et à la création d'entreprises (programme 30), d'autre part.

14.10 La diminution des autres ressources témoigne avant tout du transfert de ressources au programme 13 (Bases de données mondiales), pour l'intégration dans PATENTSCOPE de nouvelles capacités de recherche dans le secteur de la chimie, et au programme 12 (Classifications internationales et normes de l'OMPI), pour financer des coûts plus élevés que prévu liés au développement et à l'hébergement du logiciel de reclassement de la CIB.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

14.11 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette escomptée pour l'exercice biennal.

PROGRAMME 15 SOLUTIONS OPÉRATIONNELLES POUR LES OFFICES DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chef de programme M. Y. Takagi

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

15.1. L'exercice biennal 2014-2015 a vu une augmentation de la demande d'assistance technique par les offices de propriété intellectuelle, tant pour ce qui est du nombre d'offices sollicitant une assistance que pour ce qui est du type d'assistance sollicitée, notamment en ce qui concerne la gestion électronique des documents, le dépôt en ligne et la publication en ligne.

15.2. Pour répondre à cette demande, le Bureau international a continué d'élaborer des produits destinés à soutenir les procédures opérationnelles des offices de propriété intellectuelle, en particulier le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS) et des modules complémentaires. Parmi les principales nouveautés mises en place au cours de l'exercice biennal, on peut citer l'amélioration de la gestion électronique des documents et de l'assistance fournie pour les opérations bilingues, notamment à l'intention des offices travaillant avec l'arabe.

15.3. Deux nouveaux modules ont été créés et testés dans plusieurs offices de propriété intellectuelle :

- WIPO Publish a été conçu pour répondre aux besoins des offices en ce qui concerne la publication en ligne des données de propriété intellectuelle, des documents et des informations relatives à la situation juridique et aux dossiers, ainsi qu'aux besoins en matière d'échange de données (y compris l'échange de données pour les bases de données mondiales de l'OMPI). Il a été installé pour usage interne dans plus d'une dizaine d'offices et à des fins de diffusion en ligne dans plusieurs autres offices.
- WIPO File a été conçu pour offrir aux petits offices et aux offices de taille moyenne une solution de dépôt en ligne qui peut être adaptée dans une large mesure aux conditions locales (p. ex. aux systèmes de paiement locaux). Après une phase pilote réussie dans un office de propriété intellectuelle, WIPO File est à présent utilisé pour le dépôt en ligne dans cet office.

15.4. Au cours de l'exercice biennal, le programme a mis en œuvre une nouvelle stratégie visant à renforcer l'assistance, le transfert de technologie et la formation. Dans le cadre de cette stratégie, un nouveau modèle d'assistance, comprenant un "service d'assistance IPAS" ("IPAS Helpdesk") et doté de ressources propres, a été appliqué en vue de fournir aux offices de propriété intellectuelle une assistance correspondant aux normes du secteur. Huit ateliers de formation technique se sont tenus dans toutes les régions afin de favoriser le transfert de savoirs au personnel des offices de propriété intellectuelle de manière à accroître leur autonomie. Également dans le cadre de la nouvelle stratégie visant à renforcer l'assistance, un petit nombre d'experts dûment formés venant des offices de propriété intellectuelle ont fourni une assistance aux autres offices de la même région, ce qui a permis de renforcer la coopération et l'assistance entre offices et d'accroître l'autonomie en renforçant les capacités des experts dans les offices de propriété intellectuelle.

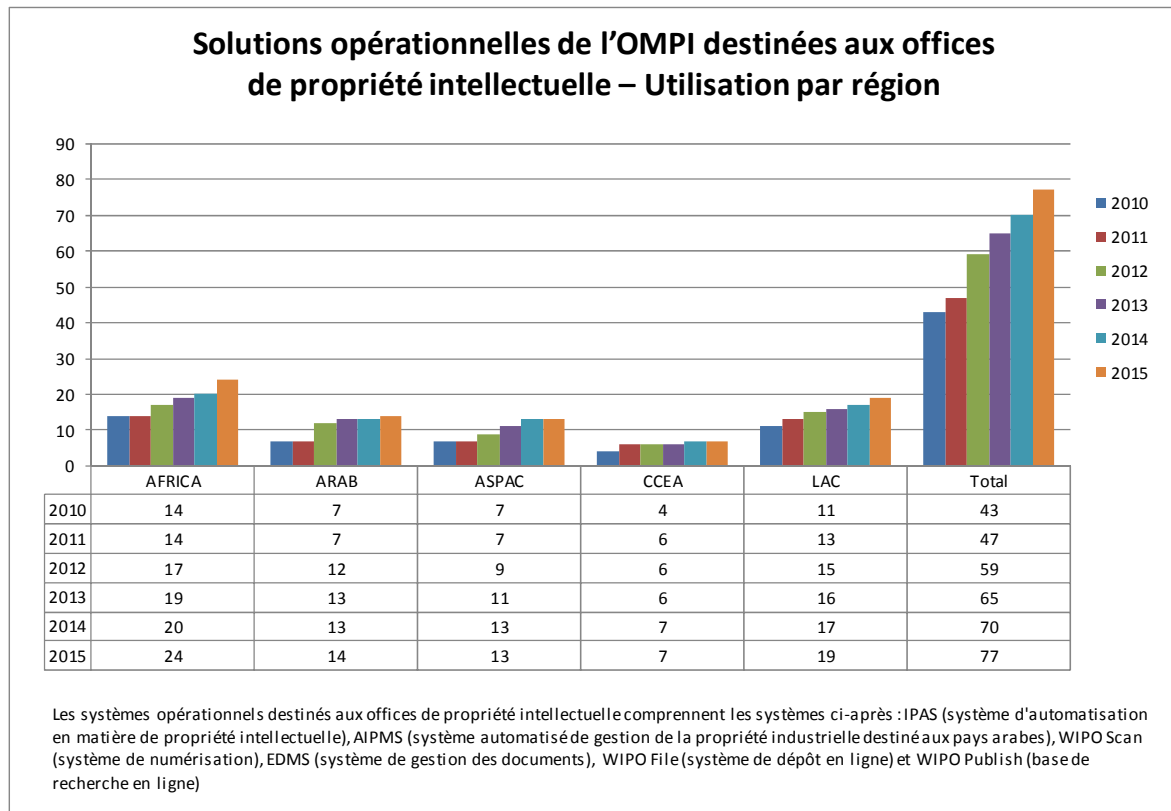
15.5. Avec le soutien du Gouvernement du Japon par l'intermédiaire du fonds fiduciaire, le programme a contribué à des projets de numérisation dans des offices de propriété intellectuelle, dont certains sont encore en cours de réalisation, notamment en Afrique (ARIPO, Éthiopie, Kenya, Nigéria, OAPI, Zimbabwe) et en Asie-Pacifique (Brunéi Darussalam, Cambodge, République démocratique populaire lao). Des ateliers ont été organisés en 2014 et en 2015 sur les conditions techniques à remplir pour faciliter la mise en œuvre du programme de coopération de l'ASEAN en matière d'examen des brevets (ASPEC) et du portail de propriété intellectuelle de l'ASEAN. Des progrès significatifs ont été accomplis en matière d'intégration de nouveaux offices fournisseurs dans le système WIPO CASE de sorte que, à la fin de l'exercice biennal, il existait 10 offices fournisseurs, y compris le Bureau international (informations relatives aux dossiers PCT) et les quatre plus grands offices de brevets.

15.6. Le projet relatif au réseau du droit d'auteur de l'OMPI (successeur de WIPOCOS) a également été lancé en 2014 dans le but de créer un système interconnecté destiné à la gestion du droit d'auteur et des droits voisins. Un groupe d'experts composé de représentants des organismes de gestion collective

volontaires et de partenaires commerciaux (représentants d'organisations internationales et d'entreprises intéressées) s'est employé à définir les besoins opérationnels du système. Une entreprise extérieure a été engagée à la fin de 2014 et une solution technique a été fournie au milieu de l'année 2015. À la fin de l'exercice 2014-2015, le système se trouvait dans la phase finale d'élaboration et sera installé dans les organisations de gestion collective des pays en développement et des pays les moins avancés à partir de 2016.

Solutions logicielles opérationnelles destinées aux offices de propriété intellectuelle

15.7. Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble du niveau d'utilisation, en constante augmentation, des solutions opérationnelles de l'OMPI destinées aux offices de propriété intellectuelle sur les six dernières années. À la fin de 2015, quelque 77 offices de propriété intellectuelle utilisaient les solutions opérationnelles de l'OMPI (comprenant l'IPAS, le système automatisé de gestion de la propriété industrielle (AIPMS), le SGED, WIPOScan et le module de Madrid)⁹¹.



Plateformes de partage de ressources

WIPO DAS

Sur la base d'un processus d'établissement des caractéristiques techniques et d'examen en collaboration avec les offices participants, une nouvelle version du portail destinée à appuyer le cadre révisé du DAS 2.0 a été lancée en décembre 2014. Le nombre d'offices participants (11) est resté stable.

⁹¹ Les statistiques établies antérieurement ont été actualisées grâce aux données reçues depuis la date de publication du dernier rapport.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

WIPO CASE En avril 2014, WIPO CASE (accès centralisé aux résultats de la recherche et de l'examen) a été relié au système de portail unique d'accès aux dossiers des offices de l'IP5, permettant ainsi un échange dans les deux sens des informations contenues dans les dossiers, entre WIPO CASE et les offices de l'IP5. Plusieurs nouveaux offices se sont inscrits pour utiliser WIPO CASE durant l'exercice biennal, ce qui porte à 21 le nombre total d'offices participants, dont 10 ont accepté de transmettre aux autres les informations relatives à leurs dossiers.

15.8. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises par le programme 15 étaient inspirées des recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 1, 2 et 10.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'offices utilisant les plateformes d'infrastructure de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : Asie-Pacifique (5) : Chine, Mongolie, République de Corée ⁹² , Singapour, Viet Nam Autres (11) : Australie, Canada, Danemark, Espagne, États-Unis d'Amérique, Finlande, Israël, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni, Suède (16 en tout) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : Amérique du Nord – 2 Europe de l'Ouest – 7 Asie-Pacifique – 6	25 (ventilation régionale)	9 offices supplémentaires en 2014-2015 : – 7 offices supplémentaires en Asie-Pacifique (12 en tout) : Brunéi Darussalam, Inde, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande. – 1 office supplémentaire en Amérique latine et Caraïbes (1 en tout) : Chili. – 1 office supplémentaire dans d'autres pays (17 en tout) : le Bureau international (25 en tout)	Objectif pleinement atteint
Niveau de service moyen des offices de propriété intellectuelle bénéficiant d'une assistance (de 1 à 5)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 2,8 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	<i>Objectif défini</i> : 3 <i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	Moyenne globale : 2,9 – Afrique : 2,9 – Pays arabes : 2,8 – Asie-Pacifique : 2,7 – Certains pays d'Europe et d'Asie : 3,3 – Amérique latine et Caraïbes : 3 – Autres : 2,5	Objectif pleinement atteint
Nombre d'organismes de gestion collective dans les pays en développement et les PMA participant à des réseaux régionaux et mondiaux avec le concours de l'OMPI	0 (zéro)	10	Le système relatif au réseau du droit d'auteur de l'OMPI se trouvait dans la phase finale d'élaboration et sera installé dans les organisations de gestion collective des pays en développement et des pays les moins avancés à partir de 2016.	Objectif pas atteint

⁹² Rectificatif : dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014, la République de Corée figurait sous la rubrique "Autres" et non pas dans la région Asie-Pacifique.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
La demande des offices de propriété intellectuelle en ce qui concerne la mise en place de progiciels de l'OMPI pourrait ne pas correspondre au plan de travail. On incite à lancer des projets dans des offices de propriété intellectuelle où les conditions préalables (notamment les ressources au niveau local) pourraient faire défaut, ce qui pourrait entraîner un déploiement excessif de ressources en personnel et autres.	Évaluation des projets avant leur lancement. Plans de projets approuvés et précisant avec clarté les rôles, les responsabilités et les ressources engagées par chacune des parties.	Ce risque s'est concrétisé au cours de l'exercice biennal, mais une gestion flexible du projet a permis d'y faire face, notamment grâce à la réaffectation des ressources entre les différents projets, qui a permis au programme de s'adapter aux changements imprévus dans la demande au cours de l'exercice biennal.	Ce risque et son évolution n'ont eu aucune incidence concrète sur les résultats du programme en 2014-2015.
Les progiciels de l'OMPI (mis à la disposition des offices de propriété intellectuelle) sont développés par des entreprises extérieures, qui assurent également l'appui après installation, ce qui peut entraîner une perte de savoirs à court terme.	Dans toute la mesure du possible, les savoirs essentiels devront être conservés par le personnel au sein de l'Organisation. Tout contrat avec une entreprise extérieure devra prévoir une clause relative au transfert de savoirs en cas de rupture de contrat.	Afin de réduire ce risque, un architecte logiciel a été recruté en 2014 et des ressources en personnel et des fournisseurs supplémentaires ont été impliqués dans le transfert de savoirs par les entreprises extérieures. En conséquence, le partage et la préservation des savoirs se sont améliorés au cours de l'exercice biennal.	Ce risque et son évolution n'ont eu aucune incidence concrète sur les résultats du programme en 2014-2015.
Les offices recourent aux systèmes logiciels de l'OMPI pour mener à bien leurs principales activités. Une défaillance de l'un de ces systèmes peut avoir de graves conséquences sur les opérations courantes, raison pour laquelle on attend de l'OMPI qu'elle offre un soutien adapté et constant.	Affecter suffisamment de moyens au support logiciel. Veiller à ce que le personnel local des offices de propriété intellectuelle soit en mesure d'apporter une aide de premier niveau. Établir des procédures formelles pour le soutien logiciel et la maintenance.	Les incidents graves survenus dans les offices de propriété intellectuelle au cours de l'exercice biennal ont été efficacement gérés par le personnel local des offices et les experts de l'OMPI. Des ressources supplémentaires ont été consacrées à la formation et au transfert de savoirs.	Ce risque et son évolution n'ont eu aucune incidence concrète sur les résultats du programme en 2014-2015.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et d'autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)	11 628	12 045	11 940
Total	11 628	12 045	11 940

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 023	6 437	6 851	106%
Autres dépenses	5 604	5 609	5 089	91%
TOTAL	11 628	12 045	11 940	99%

A. Budget final 2014-2015 après virements

15.9. L'augmentation du budget final 2014-2015 après virements (dépenses de personnel) résulte principalement du transfert d'un poste dans le programme afin d'assurer la mise en place et l'assistance fournie dans le cadre des solutions opérationnelles destinées aux offices de propriété intellectuelle, notamment en ce qui concerne l'architecture et la conception logicielles, ainsi que du projet relatif au réseau du droit d'auteur de l'OMPI.

15.10. La légère augmentation des dépenses autres que les dépenses de personnel est due, d'une part, i) aux ressources supplémentaires affectées aux coûts informatiques relatifs au projet TIGAR après le transfert des responsabilités pour la composante informatique du projet TIGAR au programme, depuis le programme 3 (Droit d'auteur et droits connexes) et, d'autre part, ii) au transfert de ressources du programme au programme 12 (Classifications internationales et normes) afin de couvrir le coût plus élevé que prévu de la mise au point et de l'hébergement de la base de données de reclassement de la CIB.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

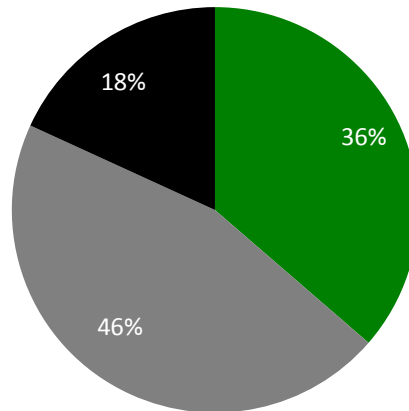
15.11. L'utilisation du budget en ce qui concerne les dépenses autres que les dépenses de personnel s'est établie à 91% et découle essentiellement de la finalisation de la phase de mise au point de la plateforme logicielle du système relatif au réseau du droit d'auteur de l'OMPI, qui a abouti à son installation en 2016 plutôt que pendant l'exercice précédent, comme initialement prévu.

OBJECTIF STRATÉGIQUE V

SOURCE DE RÉFÉRENCES MONDIALE POUR L'INFORMATION ET L'ANALYSE EN MATIÈRE DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	Nombre de téléchargements des quatre principaux rapports statistiques (Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et revues annuelle du PCT, de La Haye et de Madrid)	Programme 16	● ● ● ●
	Nombre de visiteurs utilisant le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	Programme 16	●
V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	Utilisation des études économiques de l'OMPI sur le droit d'auteur par les gouvernements et les ONG dans le processus de prise de décisions	Programme 3	●
	Initiatives nationales visant à élaborer de nouvelles statistiques sur les industries de la création sur la base des travaux de l'OMPI dans ce domaine	Programme 3	●
	Nombre de téléchargements des principales publications dans le domaine économique	Programme 16	● ●
	Nombre de téléchargements d'études	Programme 16	●
	Nombre de téléchargements de séminaires	Programme 16	●

PROGRAMME 16 ÉCONOMIE ET STATISTIQUES

Chef de programme Le Directeur général

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

16.1. Les travaux statistiques réalisés durant l'exercice biennal 2014-2015 ont rempli l'objectif consistant à fournir des données statistiques précises, complètes et en temps voulu sur les résultats du système de propriété intellectuelle au niveau mondial. Surtout, des enquêtes statistiques annuelles ont été menées sur les offices nationaux et régionaux de propriété intellectuelle et le nombre moyen de réponses est passé de 112 lors de l'exercice biennal précédent à 127.

16.2. En outre, toute une série d'indicateurs statistiques divers sur le système du Traité de coopération en matière de brevets (PCT), le système de Madrid et le système de La Haye a été constituée, en collaboration avec les programmes 5, 6 et 31. Comme lors des années précédentes, des collections statistiques ont été mises à disposition dans des publications et des outils en ligne divers, notamment les rapports annuels Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et Faits et chiffres de propriété intellectuelle, les revues annuelles du PCT, de Madrid et de La Haye, le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle et les statistiques de propriété intellectuelle par pays. Tout au long de l'exercice biennal 2014–2015, des efforts particuliers ont été déployés pour approfondir l'analyse des tendances statistiques, d'une part, et améliorer la convivialité de la présentation statistique, d'autre part. On peut citer, par exemple, le choix de thèmes spécifiques dans les rapports statistiques qui examinent certaines questions statistiques de manière plus approfondie, une nouvelle présentation des Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle qui facilite la recherche des informations souhaitées pour les lecteurs et une vidéo de courte durée sur les principales tendances en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle dans le monde. Les statistiques de propriété intellectuelle et les rapports statistiques de l'OMPI continuent d'être largement utilisés et cités dans les études universitaires, les rapports de politique générale, les articles dans les médias et d'autres publications de par le monde.

16.3. L'activité d'analyse économique du programme a bien progressé au regard de l'objectif consistant à promouvoir une analyse de qualité des défis économiques du système international de la propriété intellectuelle et à évaluer les incidences économiques des choix de politique en matière de propriété intellectuelle. Une autre réalisation majeure a été la publication du troisième rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde, intitulé "Innovation et croissance économique", qui a donné lieu à la publication de plus de 200 articles de presse et suscité l'intérêt des décideurs et des universitaires du monde entier. En outre, l'OMPI a continué de coéditer l'Indice mondial de l'innovation, en partenariat avec l'Université Cornell et l'INSEAD. Durant l'exercice biennal 2014–2015, lesancements de l'Indice mondial de l'innovation ont eu lieu ailleurs qu'à Genève pour la première fois et ont été organisés par le Gouvernement de l'Australie en 2014 et par le Gouvernement du Royaume-Uni en 2015. La couverture par les journaux d'information et les médias sociaux a également atteint de nouveaux sommets par rapport à l'exercice biennal précédent. L'Indice mondial de l'innovation est régulièrement utilisé comme source de référence reconnue par les gouvernements nationaux, les organisations internationales (y compris du système des Nations Unies) et d'autres parties prenantes du système de l'innovation, ainsi qu'il ressort de citations, d'études de données et de demandes de services consultatifs.

16.4. Durant l'exercice biennal 2014-2015, des progrès importants ont également été accomplis dans la réalisation d'études économiques ciblées visant à fournir un appui aux travaux d'autres comités de l'OMPI. Surtout, le programme a permis d'achever trois projets du Plan d'action pour le développement : i) la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique; ii) la propriété intellectuelle et l'économie informelle; et iii) la propriété intellectuelle et la fuite des cerveaux. Une deuxième phase du projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique, visant à mettre en œuvre l'étude fondamentale dans de nouveaux pays en développement, a également été lancée en 2015. En outre, le programme a permis de contribuer aux travaux d'autres comités, comme le Groupe de travail du PCT et le Comité permanent du droit des brevets (SCP)). Ces études ont produit des preuves empiriques qui ont guidé les délibérations des décideurs, au niveau national et entre les États membres de l'OMPI. Elles ont également entraîné des activités de recherche ultérieure dans le milieu universitaire.

16.5. Enfin, le programme a poursuivi son rôle de coordination d'un réseau d'économistes au sein des offices de propriété intellectuelle – ouvert à tous les offices dotés de capacités en matière de recherche économique – afin de promouvoir et de faciliter la réalisation de recherches empiriques et scientifiques

rigoureuses sur la propriété intellectuelle. Le réseau a enregistré une croissance au cours de l'exercice biennal, avec la participation de quatre nouveaux offices de propriété intellectuelle, portant à 13 leur nombre total.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : V.1 Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle					
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs	
Nombre de téléchargements des quatre principaux rapports statistiques (Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle et revues annuelles du PCT, de La Haye et de Madrid)	<p><i>Niveaux de référence actualisés à fin 2013 :</i> en 2013, les dernières éditions disponibles (éditions 2012 et 2013) des Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (publication n° 941) et des Faits et chiffres de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle (publication n° 943) ont fait l'objet de 52 670 téléchargements au total.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer fin 2013</p>	Hausse de 10% du nombre de téléchargements et d'utilisateurs par rapport à 2012-2013	En 2014-2015, les deux dernières éditions publiées (2014 et 2015) des rapports suivants ont été téléchargées 215 996 fois au total :	Objectif pleinement atteint	
			i) Les Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (n° 941E/14 et 941E) et les Faits et chiffres de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle (n° 943F/14 et 943F/15) ont été téléchargés 124 642 fois au total : <ul style="list-style-type: none"> – Indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle (n° 941E/14 et 941E) : 82 914 fois – Faits et chiffres de l'OMPI relatifs à la propriété intellectuelle (n° 943F/14 et 943F/15) : 41 728 fois 		
			ii) Revue annuelle du PCT (n° 901F/2014 et 901F/2015) : 50 746 téléchargements		Non évaluable
			iii) Revue annuelle de Madrid (n° 940F/14 et 940F/15) : 20 281 téléchargements		Non évaluable
			iv) Revue annuelle de La Haye (n° 930F/14 et 930F/15) : 20 237 téléchargements	Non évaluable	
Nombre de visiteurs utilisant le Centre de données statistiques de propriété intellectuelle	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> en 2013, le Centre de données statistiques de l'OMPI a été utilisé par 23 496 visiteurs uniques (soit 1958 par mois), qui ont consulté 162 463 pages.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer fin 2013</p>	Hausse de 10% du nombre d'utilisateurs par rapport à 2012-2013	D'après les estimations, en 2014-2015 le Centre de données statistiques de l'OMPI a été utilisé par 51 383 visiteurs uniques (2141 par mois) qui, d'après les estimations, ont consulté 608 277 pages ⁹³	Objectif pleinement atteint	

⁹³ La mise en œuvre en juin 2014 d'une nouvelle version du Centre de données statistiques de propriété intellectuelle a rendu impossible le suivi des données du second semestre.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de téléchargements des principales publications dans le domaine économique	À déterminer fin 2013	Hausse de 20% par rapport à 2012-2013	En 2014-2015, les deux plus récentes versions de l'Indice mondial de l'innovation (2014 et 2015)	Non évaluable
			<ul style="list-style-type: none"> - ont été téléchargées 123 161 fois et consultées par 50 368 visiteurs uniques, sur la page Web de l'OMPI consacrée à l'Indice mondial de l'innovation⁹⁴, - ont été téléchargées 13 943 et consultées par 300 283 visiteurs uniques, sur le site Web de l'Indice mondial de l'innovation⁹⁵. 	Non évaluable
Nombre de téléchargements d'études	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 7 documents de travail publiés en 2013	8 nouveaux documents de travail	11 documents de travail publiés en 2014; 6 documents de travail publiés en 2015	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer fin 2013			
Nombre de téléchargements de séminaires	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : n.d.	Maintien des résultats obtenus au cours de l'exercice biennal précédent	Données non disponibles.	Objectif abandonné
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer fin 2013			

⁹⁴ http://www.wipo.int/econ_stat/fr/economics/qii/.

⁹⁵ <https://www.globalinnovationindex.org/content/page/GII-Home>.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Les États membres ne sont pas en mesure de répondre ou tardent à répondre à l'enquête statistique de l'OMPI.	Les questionnaires statistiques seront envoyés en début d'année (en février); une liste des personnes à contacter au sein des offices de la propriété intellectuelle pour les questions relatives aux statistiques sera tenue à jour pour assurer le suivi des communications; des ressources suffisantes seront affectées au suivi des communications.	Il s'agit d'un risque continu, qui a été traité et géré au moyen de plans d'atténuation ciblés, comme indiqué. Il en est résulté un élargissement de la couverture du questionnaire statistique sur la propriété intellectuelle durant l'exercice biennal.	Dans quelques cas, les données statistiques ont été transmises avec retard, sans que cela ait d'incidence majeure sur les principaux produits statistiques du programme.
Les publications de l'OMPI contiennent des données statistiques incomplètes ou présentent des lacunes en termes d'analyse.	Des mécanismes de contrôle sont instaurés pour repérer les incohérences dans les données au moment de la collecte des statistiques sur les activités de propriété intellectuelle; toutes les publications statistiques sont examinées avec attention par des experts en statistiques et au sein des secteurs de l'OMPI concernés; toutes les publications analytiques sont soumises à un comité de lecture en externe.	Il s'agit d'un autre risque continu pour le programme, géré au moyen des plans d'atténuation en place qui ont permis d'identifier efficacement les questions relatives à la qualité des données pendant l'exercice biennal (incohérences dans les données), et de les régler avec les États membres concernés.	Rendre compte des retards ou des erreurs a entraîné un surcroît de travail au niveau interne mais cela n'a pas entraîné de retards, ni affecté la qualité des publications.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
V.1	Utilisation élargie et améliorée de l'information statistique de l'OMPI relative à la propriété intellectuelle	2 141	2 209	2 109
V.2	Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques	3 195	2 956	2 795
Total		5 336	5 165	4 903

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 354	4 391	4 266	97%
Autres dépenses	982	774	637	82%
TOTAL	5 336	5 165	4 903	95%

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

A. Budget final 2014-2015 après virements

16.6. La légère augmentation globale des ressources en personnel était due à l'ajout de deux postes pour l'analyse des données et la recherche sur l'économie de la création. Cette augmentation était partiellement compensée par l'ajustement de la dotation au titre du projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique du Plan d'action pour le développement, après l'approbation de la deuxième phase du projet à la quatorzième session du CDIP (CDIP/14/7).

16.7. La diminution globale des ressources hors personnel découlait principalement : i) de l'ajustement de la dotation au titre du projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique du Plan d'action pour le développement; et ii) du transfert de ressources autres que les ressources en personnel pour des stagiaires au programme 23 (DGRH) en vue d'appuyer l'exécution du programme. Cette diminution était partiellement compensée par une augmentation des ressources autres que les ressources en personnel pour des activités de promotion du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde et de l'Indice mondial de l'innovation, et la demande de réalisation d'une étude spéciale sur l'élasticité des taxes de dépôt dans le système de Madrid.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

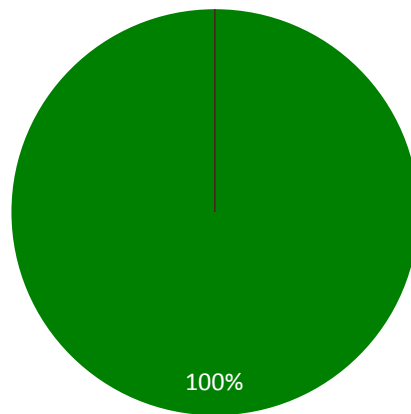
16.8. L'utilisation du budget à 82% pour les dépenses autres que les dépenses de personnel était essentiellement due à un retard dans le recrutement de personnel pour i) le projet sur la propriété intellectuelle et le développement socioéconomique du Plan d'action pour le développement et ii) le programme de recherche sur l'économie de la création, qui a débouché sur le report de la mise en œuvre des activités connexes.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VI

COOPÉRATION INTERNATIONALE POUR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement	Programme 17	●
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Nombre d'activités communes relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle	Programme 17	●

PROGRAMME 17 PROMOUVOIR LE RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Chef de programme M. M. A. Getahun

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

17.1 Les activités du programme 17, qui s'inspirent de l'objectif stratégique VI et de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement, visaient à renforcer la coopération internationale en matière de promotion du respect de la propriété intellectuelle afin de trouver le bon équilibre entre droits privés et intérêt public.

17.2 Contribuant au dialogue international de politique générale sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle entre les États membres, le Comité consultatif sur l'application des droits (ACE), à ses neuvième et dixième sessions (tenues respectivement du 3 au 5 mars 2014 et du 23 au 25 novembre 2015), a servi de "bourse d'idées", facilitant l'échange de pratiques et de données d'expérience concernant les mécanismes de règlement extrajudiciaire des litiges de propriété intellectuelle, et l'échange de stratégies préventives en vue de compléter l'application des droits, comme la sensibilisation et les outils pédagogiques pour les jeunes, les nouveaux modèles commerciaux, la sécurité de la chaîne d'approvisionnement, les mécanismes volontaires et la coordination nationale pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle. Les deux sessions ont été accompagnées d'expositions audiovisuelles, présentant des campagnes publiques de communication sur le respect de la propriété intellectuelle et des outils de sensibilisation destinés aux jeunes. Le comité est convenu de procéder à des échanges de vues, à sa onzième session, concernant les données nationales d'expérience sur les quatre thèmes suivants : i) activités de sensibilisation et campagnes stratégiques menées pour promouvoir le respect de la propriété intellectuelle auprès du grand public, notamment des jeunes, conformément aux priorités des États membres, en particulier dans le domaine éducatif, ii) mécanismes institutionnels associés aux politiques et systèmes d'application des droits de propriété intellectuelle, y compris des mécanismes permettant de régler les litiges de propriété intellectuelle d'une manière équilibrée, globale et efficace, iii) assistance fournie par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment pour l'élaboration de lois nationales sur l'application des droits tenant compte des éléments de flexibilité, du niveau de développement, des différences de tradition juridique et du risque d'utilisation abusive des procédures d'application de la loi, et iv) renforcement des capacités et appui de l'OMPI en faveur des activités de formation, conformément aux recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement et au mandat de l'ACE. L'importance accordée à l'ACE par les États membres a justifié la demande de sessions annuelles.

17.3 En vue d'assurer une cohésion des politiques internationales et d'obtenir des résultats optimaux grâce à une mise en commun des ressources, le programme a coordonné ses travaux avec ceux d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales, d'associations de parties prenantes et d'établissements d'enseignement. Grâce à une coopération systématique, transparente et efficace, l'OMPI est parvenue à réaliser une meilleure intégration de l'objectif stratégique VI dans les projets communs avec ses partenaires internationaux, conformément à la recommandation n° 40 du Plan d'action pour le développement. L'un des thèmes prioritaires touchait aux problèmes situés au croisement de la propriété intellectuelle et du droit privé international et a fait l'objet d'un séminaire organisé par l'International Law Association en janvier 2015; le rapport de l'OMPI intitulé *Les questions de droit international privé dans le cadre des litiges concernant les atteintes portées en ligne aux droits de propriété intellectuelle qui comportent des éléments transfrontières – Une analyse des approches nationales*⁹⁶ a été publié en septembre 2015.

17.4 La demande de fourniture d'une assistance par l'OMPI dans le domaine législatif, notamment en ce qui concerne la compatibilité de certains projets de dispositions ou de certaines dispositions en vigueur relatives à l'application des droits à l'échelle nationale avec la partie III de l'Accord sur les ADPIC, a continué d'augmenter au cours de l'exercice biennal. C'est en concertation étroite avec les rédacteurs nationaux que le programme a aidé 12 États membres à élaborer des solutions législatives adaptées à leurs exigences nationales et tenant pleinement compte des options et des éléments de flexibilité disponibles. Les activités d'assistance dans le domaine législatif, réglementaire et politique s'inscrivaient dans le cadre de la mise en œuvre des recommandations n^{os} 1, 6, 12, 13, 14 et 17 du Plan d'action pour le développement.

⁹⁶ http://www.wipo.int/edocs/pubdocs/en/wipo_rep_rfp_2015_1.pdf.

17.5 Les activités de renforcement des capacités inscrites au programme visaient à donner aux autorités nationales les moyens de promouvoir le respect de la propriété intellectuelle, en leur proposant un ensemble équilibré d'activités en matière d'application des droits et de mesures préventives destinées à réduire la demande de marchandises portant atteinte aux droits de propriété intellectuelle, et à souligner l'importance d'un marché fondé sur des droits légitimes de propriété intellectuelle. Pour améliorer la durabilité du transfert de connaissances, des accords de collaboration ont été conclus avec des institutions nationales chargées de la formation dans le domaine de l'application des lois pouvant servir de relais et un manuel de base sur les enquêtes concernant les atteintes à la propriété intellectuelle et les poursuites dans ce domaine a été établi en vue de son utilisation ou de son adaptation dans le cadre de la formation des responsables de l'application des lois et des procureurs. En outre, une version française et une traduction en arabe de la version anglaise du recueil de jurisprudence en matière d'application des droits de propriété intellectuelle, établi par l'OMPI, ont été publiées au cours de l'exercice biennal. Les activités menées dans ce domaine s'inspiraient des recommandations n^{os} 3, 10 et 11 du Plan d'action pour le développement.

17.6 Afin de contribuer aux activités menées par les États membres dans le domaine de l'éducation et de la sensibilisation à la propriété intellectuelle, destinées à réduire les atteintes aux droits de propriété intellectuelle grâce à un changement des comportements, une nouvelle méthode modulaire d'élaboration de stratégies nationales de sensibilisation a été mise au point. Deux États membres ont bénéficié d'une assistance dans la mise en œuvre de cette méthode, en fonction de leurs besoins respectifs à l'échelle nationale. En outre, le programme a mis au point une série de supports pédagogiques sur le respect du droit d'auteur pour les élèves âgés de 10 à 15 ans, il a assisté six États membres dans l'organisation de concours scolaires sur le thème du respect de la propriété intellectuelle et a publié un DVD et un ouvrage mettant en scène "Pororo le petit pingouin". Dans le cadre du programme d'attribution de prix de l'OMPI, 330 prix et 470 certificats ont été décernés à des inventeurs, à des créateurs et à des entreprises innovantes de 54 États membres pour rendre hommage à leurs réalisations. Les activités de sensibilisation du programme s'inscrivaient dans le cadre de la recommandation n° 3 du Plan d'action pour le développement.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant adopté ou modifié leurs cadres de référence (ou s'apprêtant à le faire) suite à l'assistance fournie par l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 9 pays ou organismes en train de modifier ou d'adopter des cadres de référence aux fins de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle : Afrique (5), Asie et Pacifique (2), Amérique latine et Caraïbes (2)</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer</p>	6	12 pays ou organismes ont modifié ou adopté ou sont en train de modifier ou d'adopter des cadres de référence aux fins de l'application efficace des droits de propriété intellectuelle : Afrique (4), Asie et Pacifique (5), Amérique latine et Caraïbes (3) (21 en tout)	Objectif pleinement atteint

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Pourcentage de participants formés qui font état de leur satisfaction concernant l'utilité de la formation reçue et sa pertinence pour leur vie professionnelle</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 85%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 75%</p>	75%	<p>Taux moyen d'utilité de la formation : 93%.</p> <p>Taux moyen de satisfaction concernant la formation : 92%.</p>	Objectif pleinement atteint
<p>Pourcentage du public ciblé qui a acquis des connaissances de base sur un système de propriété intellectuelle équilibré grâce à des activités de l'OMPI</p>	n.d.	75%	>75%. Connaissances de base démontrées par le biais de concours scolaires dans les pays participants.	Objectif pleinement atteint
<p>Nombre de pays participant au programme d'attribution de prix de l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 42 en 2013</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 40 par an</p>	40 par an	<p>En 2014-2015, 54 pays différents au total ont participé au programme d'attribution de prix de l'OMPI :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 40 en 2014⁹⁷ : Afrique : 5; pays arabes : 3; Asie et Pacifique : 10, certains pays d'Europe et d'Asie : 8; Amérique latine et Caraïbes : 7; autre : 7 - 43 en 2015 : Afrique : 1; pays arabes : 4; Asie et Pacifique : 8, certains pays d'Europe et d'Asie : 15; Amérique latine et Caraïbes : 9; autre : 6 	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Accord permanent des États membres sur les activités de fond du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), en prenant en considération les préoccupations relatives au développement</p>	<p><i>Niveaux de référence actualisés à fin 2013</i> : accord sur le programme de travail de la neuvième session de l'ACE</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : accord sur le programme de travail de la huitième session de l'ACE</p>	<p>Accord sur le programme de travail de la session suivante de l'ACE</p>	<p>Un accord sur le programme de travail a été trouvé durant les neuvième et dixième sessions de l'ACE (paragraphe 44 du document WIPO/ACE/9/29, document WIPO/ACE/10/26 Prov. et paragraphe 40 du document WIPO/ACE/10/26 Prov.).</p>	Objectif pleinement atteint

⁹⁷ Rectificatif : le nombre de pays ayant participé au Programme d'attribution de prix de l'OMPI s'est en fait élevé à 40 en 2014 et non à 38 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014.

Résultat escompté : VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'activités communes relatives à la promotion du respect de la propriété intellectuelle	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 39 en 2012-2013</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 30</p>	30	<p>En 2014-2015, un total de sept collaborations stratégiques⁹⁸ (en tout) et 55 activités tenues conjointement avec des organisations partenaires et des parties prenantes ou auxquelles le programme 17 a participé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 6 collaborations stratégiques et 29 autres activités communes en 2014⁹⁹ - 7 collaborations stratégiques (1 supplémentaire) et 26 autres activités communes en 2015. 	Objectif pleinement atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Absence d'accord entre les États membres, et de soutien politique de leur part, s'agissant des activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle de l'OMPI. Le rôle de l'OMPI dans ce domaine pourrait alors être remis en question.	Ce programme prévoit des consultations régulières avec les États membres pour faciliter une convergence de vues quant à la pertinence du Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits (ACE), à sa fonction en matière d'élaboration de politiques et aux activités de renforcement des capacités y afférentes. Toutes les activités répondent à des normes rigoureuses, ce qui est un gage de qualité, de transparence, de neutralité et d'une approche équilibrée.	Le risque est toujours présent. Il a été géré grâce à l'application stricte et totale du plan d'atténuation. Les États membres ont exprimé leur appui aux activités de promotion du respect de la propriété intellectuelle de l'OMPI, ainsi qu'il est ressorti des délibérations de l'ACE et de l'évaluation de la Division de la supervision interne (DSI) pour l'objectif stratégique VI ¹⁰⁰ .	Le risque ne s'est pas réalisé durant l'exercice biennal. Le respect du plan d'atténuation a emporté l'adhésion des États membres et permis que le programme soit pleinement mené à bien.

⁹⁸ Des collaborations stratégiques s'appuient sur des partenariats continus ou de longue durée, y compris des partenariats découlant d'accords de coopération, et traitent des aspects de la promotion du respect de la propriété intellectuelle.

⁹⁹ Rectificatif : le nombre total d'activités communes en 2014 s'est en fait élevé à 35 et non à 30 comme indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014.

¹⁰⁰ http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/en/oversight/iaod/evaluation/pdf/evaluation_strategic_goal_vi.pdf.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
I.2	Cadres législatifs, réglementaires et politiques adaptés et équilibrés en matière de propriété intellectuelle	130	498	465
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	2 307	2 254	2 058
VI.1	Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	429	898	823
VI.2	Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	1 124	510	464
Total		3 989	4 160	3 811

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	3 277	3 494	3 199	92%
Autres dépenses	712	666	612	92%
TOTAL	3 989	4 160	3 811	92%

A. Budget final 2014-2015 après virements

17.7 Les ajustements des résultats dans le budget final 2014-2015 après virements découlaient principalement :

- d'une augmentation continue de la demande de conseils législatifs émanant des États membres, y compris pour des missions de diagnostic, entraînant une redistribution des ressources du résultat VI.2 (Coopération dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle) au résultat I.2 (Conseils législatifs); et
- de la tenue, à la demande des États membres, de deux sessions de l'ACE durant l'exercice biennal au lieu d'une, comme prévu initialement, conduisant à une redistribution des ressources du résultat VI.2 (Coopération dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle) au résultat VI.1 (Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle).

17.8 L'augmentation nette des ressources en personnel est due au transfert provisoire d'un fonctionnaire du programme 6 pour faire face à l'augmentation de la demande de conseils législatifs.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

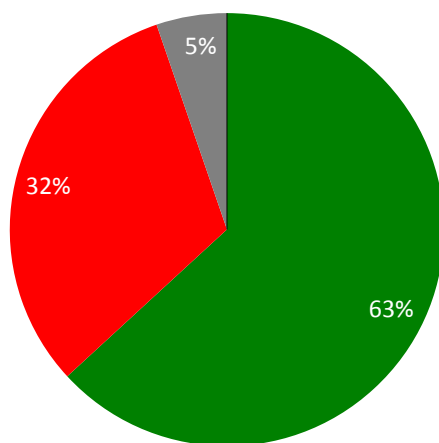
17.9 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue pour l'exercice biennal.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VII

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET ENJEUX MONDIAUX

Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
VII.2 Les instruments et plateformes axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances ainsi que l'adaptation et la diffusion des technologies et à des fins de diffusion entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux	Augmentation du nombre de participants à WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	Programme 18	●
	Augmentation du nombre de contributions en faveur de la base de données WIPO Re:Search	Programme 18	●
	Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose	Programme 18	●
	Nombre de membres de WIPO GREEN	Programme 18	●●●
	Nombre de liens établis entre WIPO GREEN et d'autres mécanismes pertinents tels que les centres et réseaux des technologies climatiques (CCNUCC) et les centres d'innovation en matière climatique (infoDev)	Programme 18	●
	Nombre d'accords favorisés par WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances, et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies	Programme 18	●
	Nombre de visites sur le site Web consacré aux enjeux mondiaux	Programme 18	●●●●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Participation de parties prenantes aux différentes plateformes de l'OMPI, à l'image de WIPO GREEN ou de WIPO Re:Search	Programme 20	●●●●●
VII.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives aux PC	Programme 18	●
	Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, services chargés de l'application du droit de la concurrence, organisations intergouvernementales et ONG compétentes) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI	Programme 18	●

PROGRAMME 18 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET DÉFIS MONDIAUX

Chef de programme M. M. A. Getahun

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

18.1. Le programme 18 traite de l'innovation et de la propriété intellectuelle au regard de questions mondiales interdépendantes, telles que la santé publique, le changement climatique et la sécurité alimentaire. En 2014-2015, il a continué de favoriser une meilleure compréhension par les décideurs du rapport entre les défis mondiaux, l'innovation et la propriété intellectuelle, notamment par le biais de deux plateformes multipartites (WIPO Re:Search et WIPO GREEN), et la poursuite de la collaboration avec l'OMS et l'OMC sur des questions communes aux domaines de la santé, de l'innovation et du commerce. Au cours de l'exercice biennal, l'équipe chargée du programme a continué de recevoir des retours d'information positifs d'un large éventail de parties prenantes pour les travaux de l'OMPI sur la propriété intellectuelle et les défis mondiaux.

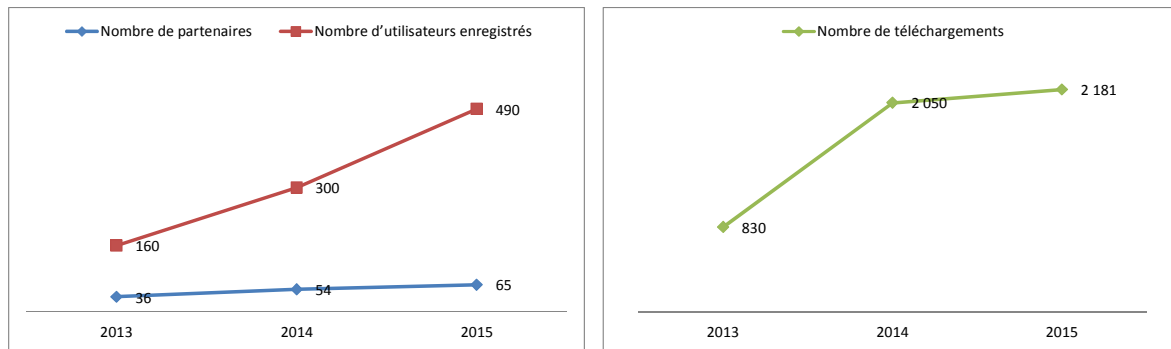
18.2. Grâce à une étroite collaboration avec des secteurs concernés au sein de l'OMPI, notamment les programmes 20 (Relations extérieures, partenariats et bureaux extérieurs) et 30 (PME et innovation), l'Organisation a pu asseoir sa position en tant que source fiable d'appui, de coopération et de référence en matière d'information sur les questions de politique publique et de propriété intellectuelle, suscitant des demandes continues de contribution et de participation de l'OMPI à des enceintes de discussion de la part d'autres organisations internationales et non gouvernementales, dont l'OMS et l'OMC, des ONG, le secteur privé et des universités. En 2014-2015, trois séminaires de l'OMPI portant sur les défis mondiaux ont été organisés et ont permis aux participants d'échanger des idées, des connaissances spécialisées et des informations : i) Panorama des brevets liés aux énergies renouvelables (juin 2014); ii) Innovation et accès aux médicaments : étude de cas pour le VIH/SIDA et l'hépatite C (décembre 2014); et iii) Promouvoir une nouvelle génération de produits pour lutter contre les maladies tropicales négligées (octobre 2015). Par ailleurs, quatre notes d'information sur les défis mondiaux¹⁰¹ et trois rapports sur les défis mondiaux¹⁰² ont été publiés. Dans le cadre des activités de WIPO Re:Search visant à renforcer les capacités dans les pays en développement, deux séminaires de formation à la gestion des actifs de propriété intellectuelle ont été organisés, en collaboration avec les responsables du programme 9 (Bureaux régionaux) et du programme 30 (PME et innovation), à l'intention des scientifiques de pays en développement membres de la plateforme.

18.3. Après son lancement en novembre 2013, WIPO GREEN a connu en 2014 sa première année complète de fonctionnement. Grâce à une campagne de sensibilisation ciblée, WIPO GREEN, le marché des technologies durables, s'est fait sensiblement mieux connaître en 2014-2015. Le réseau de partenaires est passé de 36 membres en 2013, à 54 en 2014 et à 65 en 2015, et le nombre d'utilisateurs enregistrés a triplé, passant de 160 en 2013 à 490 à la fin de 2015. Le contenu de la base de données WIPO GREEN a également plus que doublé, passant de 830 entrées en 2013 à 2181 en 2015, grâce à des accords d'intégration de la base de données et des téléchargements individuels.

¹⁰¹ Notes d'information sur les défis mondiaux publiées en 2014-2015 : i) [The Acceleration of Climate Change and Mitigation Technologies: Intellectual Property Trends in the Renewable Energy Landscape](#) (2014); ii) [Incentivizing the Adoption of Green Technology on a Global Scale](#), diffusée à la vingtième Conférence des parties de la Convention cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, tenue à Lima (2014); iii) [The Changing Landscape of Medical Innovation: How Have Business Models Responded?](#) (2014); iv) [Promoting Medical Innovation and Access, Together](#) (2015).

¹⁰² Rapports sur les défis mondiaux publiés en 2014-2015 : i) [Renewable Energy Technology: Evolution and Policy Implications – Evidence from Patent Literature](#) (2014); ii) [Innovation and Diffusion of Green Technologies: The Role of Intellectual Property and Other Enabling Factors](#) (2015); iii) [Strategic Review of WIPO Re:Search](#) (2015).

WIPO GREEN : nombre de partenaires, d'utilisateurs enregistrés et de téléchargements, 2013-2015



18.4. Étant donné qu'en 2014 et 2015, l'accent continuait d'être mis sur l'établissement d'un réseau solide de partenaires et l'augmentation du nombre d'entrées pour promouvoir une interaction et une utilisation transactionnelle plus grandes du marché, aucun accord conclu pouvant être mis en lien direct avec l'utilisation de WIPO GREEN n'a été enregistré à ce stade. En outre, le fait que WIPO GREEN ne dispose pas actuellement de "centre de partenariat" ou de prestataire de services, combiné au temps nécessaire pour conclure des accords, explique aussi le manque d'accords conclus. En 2015, les travaux entrepris visaient principalement à aider les demandeurs à définir de manière plus précise leurs besoins et à faciliter les connexions. Par conséquent, des directives plus détaillées destinées aux demandeurs ont été introduites en 2015, entraînant une amélioration de la qualité de la description des besoins. La première activité de mise en relation organisée à Manille (Philippines) par WIPO GREEN en 2015, intitulée "Faciliter le transfert et la diffusion des technologies vertes : opportunités dans le cadre d'un projet pilote sur le traitement des eaux usées en Asie du Sud Est" a débouché sur la signature de 16 lettres d'intention par les parties.

18.5. Le volet "Mettre les innovations en commun pour lutter contre les maladies tropicales négligées" de WIPO Re:Search a gagné en reconnaissance en tant que plateforme d'appui à l'innovation, au transfert des savoirs et des technologies, ainsi qu'au renforcement des capacités dans le domaine de la recherche sur les maladies tropicales négligées, la tuberculose et le paludisme. Au cours de l'exercice biennal, 52 collaborations supplémentaires entre des membres de WIPO Re:Search et 20 nouveaux membres, dont 6 provenant de pays en développement, ont été enregistrées, portant les chiffres totaux à 96 collaborations et 100 membres, dont 22 issus de pays en développement. En outre, le potentiel de la plateforme pour le transfert de technologie des pays développés vers les pays en développement, concernant des actifs de propriété intellectuelle, notamment le savoir-faire et l'expertise, a été encore démontré avec la possibilité offerte à six chercheurs scientifiques africains de prendre un congé sabbatique pour travailler dans des instituts de recherche à l'étranger. Ces congés sabbatiques, qui ont débuté durant l'exercice biennal précédent, ont été rendus possibles grâce à un fonds fiduciaire financé par le Gouvernement australien et quatre d'entre eux étaient achevés à la fin de l'exercice biennal.

18.6. La coopération trilatérale avec l'OMS et l'OMC a continué de se concentrer sur une meilleure compréhension par les décideurs de l'interaction entre la santé, la propriété intellectuelle et le commerce. En novembre 2014 et octobre 2015, les quatrième et cinquième colloques de la coopération trilatérale se sont tenus à Genève et ont permis d'étudier les enjeux et les opportunités de l'innovation dans le domaine de la santé pour les pays à revenu intermédiaire, ainsi que les politiques publiques nécessaires pour faire en sorte qu'une croissance économique rapide favorise l'accès aux soins de santé et une couverture médicale universelle. En octobre 2015, cette coopération trilatérale a organisé conjointement un atelier technique consacré aux critères de brevetabilité; dans l'ensemble, les participants lui ont réservé un accueil positif.

18.7. Dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence, il a été constaté que les États membres exprimaient un intérêt soutenu à participer à des échanges pour mieux comprendre l'interface entre ces deux secteurs. Les demandes émanaient d'offices de propriété intellectuelle et d'administrations chargées de la concurrence, notamment dans des pays ayant une moins bonne connaissance des questions de concurrence en rapport avec la propriété intellectuelle.

18.8. Les parties prenantes à un dialogue avec l'OMPI comptaient 39 administrations chargées des questions de concurrence et la coopération structurée et informelle avec d'autres organisations dans ce domaine, principalement l'OCDE, la CNUCED, l'OMC, le Réseau international de la concurrence et le

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), mise en place au cours du précédent exercice biennal a été renforcée. L'OMPI a coorganisé, ou a participé à, neuf ateliers. Les efforts conjoints des offices de propriété intellectuelle et des administrations chargées de la concurrence ont permis de définir un cadre propice au dialogue et aux débats sur l'interface entre la propriété intellectuelle et la politique en matière de concurrence.

18.9. La conception, la planification et la mise en œuvre des activités entreprises au titre du programme 18 se sont appuyées sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement, en particulier les recommandations n^{os} 19, 25, 30, 40 et 42.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre d'accords d'accueil de scientifiques provenant de pays en développement	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 5	4	1 nouvel accord d'accueil	Objectif pas atteint
Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant vérifié des données et inscrit des médicaments essentiels nationaux dans WIPO Essential	0 (zéro)	1 pays par région (Afrique, Asie, pays d'Amérique latine et des Caraïbes)	WIPO Essential a été redéfini en 2014 en tant qu'étude sur la situation des médicaments dans le domaine des brevets figurant sur la Liste modèle des médicaments essentiels de l'OMS (LEM).	Objectif abandonné
Résultat escompté : VII.2 Les instruments et plateformes axés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances ainsi que l'adaptation et la diffusion des technologies et à des fins de diffusion entre les pays développés et les pays en développement, notamment les pays les moins avancés, pour répondre aux défis mondiaux				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Augmentation du nombre de membres de WIPO Re:Search, y compris dans les pays en développement et les PMA	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : au cours de l'exercice biennal, WIPO Re:Search a ajouté 49 nouveaux membres (fournisseurs, utilisateurs et partisans) et 167 nouvelles entrées dans la base de données : - 30 nouveaux membres et 90 nouvelles entrées en 2012; et - 19 nouveaux membres et 77 nouvelles entrées en 2013 portant le total cumulé à 80 membres et 247 entrées. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 67 membres dont 16 dans des pays en développement	15 (dont au moins 5 dans des pays en développement ou des PMA)	20 nouveaux membres (dont 6 de pays en développement ou de PMA) 100 membres au total (dont 22 de pays en développement ou de PMA)	Objectif pleinement atteint

<p>Augmentation du nombre de contributions à la base de données WIPO Re:Search</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 50% WIPO Re:Search avait favorisé 44 activités de collaboration en matière de recherche (11 en 2012 et 33 en 2013)</p>	<p>193 contributions à la fin de 2015 (-22% par rapport aux 247 contributions relevées à la fin de 2013)</p> <p>La diminution du nombre de données est due au retrait de deux membres.</p>	<p>Objectif pas atteint</p>
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 200</p>		
<p>Augmentation du nombre d'accords au titre de WIPO Re:Search qui mènent à des activités nouvelles ou accélérées de recherche-développement dans le domaine des maladies tropicales négligées, du paludisme et de la tuberculose</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 20 44</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 16</p>	<p>52 nouveaux accords de collaboration (96 en tout)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre de membres de WIPO GREEN</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 36 partenaires, 160 utilisateurs, 830 téléchargements¹⁰³</p> <p>10 nouveaux partenaires</p> <p>160 utilisateurs</p> <p>400 téléchargements</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 1 partenaire; 48 téléchargements</p>	<p>29 nouveaux partenaires (65 en tout)</p> <p>330 nouveaux utilisateurs (490 en tout)</p> <p>1351 nouveaux téléchargements (2181 en tout¹⁰⁴)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre de liens établis entre WIPO GREEN et d'autres mécanismes pertinents tels que les centres et réseaux des technologies climatiques (CCNUCC) et les centres d'innovation en matière climatique (infoDev)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 3 1 (East Africa Climate Innovation Network (EACIN))</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 0 (zéro)</p>	<p>6 liens supplémentaires en 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN) - inforDev - EcoPatent Commons - Kenya Climate Innovation Center (KCIC) - Climate KIC - Waseda Environmental Institute <p>(7 en tout)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre d'accords conclus grâce à WIPO GREEN qui facilitent le transfert de connaissances et l'adaptation, le transfert ou la diffusion des technologies</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 250 en 2012 et 2013, WIPO GREEN a conclu : deux accords avec des partenaires externes pour l'intégration de données (Association of University Technology Managers (AUTM) et East Africa Climate Innovation Network (EACIN))</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 0 (zéro)</p>	<p>5 accords supplémentaires en 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Office danois des brevets et des marques (DKPTO) - KOTEC - Technologie Allianz - Office des Nations Unies pour la coopération Sud-Sud (UNOSSC) - Ministère de l'économie (Israël) <p>(7 en tout)</p>	<p>Objectif pas atteint</p>

¹⁰³ Rectificatif : le nombre effectif de partenaires à la fin de 2013 était 36 et le nombre effectif de téléchargements était 820, contrairement à ce qui était indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013, à savoir respectivement 37 et 800.

¹⁰⁴ Rectificatif : à la fin de 2014, le nombre total de téléchargements était de 1773 et non de 2050 comme cela avait été indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Nombre de consultations du site Web sur les défis mondiaux</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 6476 pages consultées (Division des défis mondiaux) 3773 téléchargements de fichiers pdf 73 648 pages de WIPO GREEN consultées 60 712 pages de WIPO Re:Search consultées</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> n.d.</p>	<p>Augmentation de 50%</p>	<p>Nombre de pages consultées :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Division des défis mondiaux : 2693 – téléchargements de fichiers PDF : 45,253 – WIPO GREEN : 207 716 – WIPO Re:Search : 62 118 – Santé mondiale et propriété intellectuelle : 31 800 – Changement climatique et propriété intellectuelle : 4952 	<p>Objectif pas atteint Objectif pleinement atteint Objectif pleinement atteint Objectif pas atteint</p>
<p>Résultat escompté : VII.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Nombre de pays demandant à l'OMPI une contribution dans le domaine de la propriété intellectuelle en rapport avec des questions relatives à la politique en matière de concurrence</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 6 demandes d'entretiens bilatéraux (Chili, Brésil, Équateur, Inde, République dominicaine, République de Moldova) et 1 demande d'assistance en matière de législation (Bhoutan).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 12</p>	<p>15</p>	<p>16 demandes/suivis d'entretiens bilatéraux (Afrique du Sud, Brésil, Colombie, Cuba, El Salvador, Équateur, Honduras, Inde, Italie, Koweït, Macao (région administrative spéciale de Chine), Pérou, Philippines, République dominicaine, Singapour, Viet Nam)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Nombre et éventail de parties prenantes (offices de propriété intellectuelle, administrations chargées des questions de concurrence, organisations intergouvernementales et ONG concernées) ayant engagé un dialogue avec l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 19 ateliers et réunions avec 38 administrations chargées des questions de concurrence et 5 organisations intergouvernementales. Mise en place d'une coordination informelle avec la CNUCED, l'OMC et l'OCDE. Participation active au Réseau international de la concurrence. Coopération avec le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 25 administrations nationales chargées du droit de la concurrence et 3 organisations intergouvernementales participent aux activités de l'OMPI</p>	<p>Augmentation du nombre de parties prenantes aux activités de l'OMPI : 35 administrations nationales et 5 ONG ou organisations intergouvernementales</p>	<p>39 administrations supplémentaires chargées des questions de concurrence se sont impliquées et maintien de la participation de 5 organisations intergouvernementales ou ONG (OCDE, CNUCED, OMC, ICN, COMESA). Participation active au Réseau international de la concurrence (notamment membre du groupe de travail sur les comportements unilatéraux). Coopération avec l'UE.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
L'absence de ralliement de la part des partenaires participant aux plateformes ou sa diminution, le départ de certains membres ou un nombre insuffisant de téléchargements par des membres aurait une incidence directe sur le fonctionnement des plateformes et le rôle qu'elles sont censées jouer, ainsi que sur la crédibilité des projets, ce qui leur ferait perdre toute utilité comparé à d'autres projets similaires de plateformes extérieures à l'OMPI.	Examen constant de la stratégie, de l'environnement et de la planification afin de déceler de manière précoce les tendances et de prendre les mesures appropriées dans les plus brefs délais.	Après le retrait d'un premier membre issu du secteur privé en 2013, un deuxième membre de WIPO Re:Search s'est retiré en 2015. Les efforts constants visant à attirer de nouveaux membres collectifs ont été couronnés de succès et se sont avérés suffisants pour compenser le départ des deux membres. Aucun partenaire de WIPO GREEN n'a quitté le consortium.	Le retrait du membre de WIPO Re:Search issu du secteur privé a été compensé par l'arrivée de trois nouveaux membres collectifs en 2014 (un membre) et 2015 (deux membres). Le départ du membre de WIPO Re:Search qui s'était retiré en 2013 avait donné lieu à une diminution de 27% des entrées de la base de données en 2014, diminution en partie compensée par l'augmentation de 7% observée en 2015.
L'accessibilité des bases de données de l'OMPI sur le plan technique ainsi que le bon fonctionnement et la fiabilité de l'infrastructure des bases de données à long terme. Des difficultés d'accès récurrentes pourraient avoir un effet négatif sur la réputation et la crédibilité de l'OMPI.	Veiller à offrir les services recherchés, assurer efficacement leur promotion et rester en contact étroit avec les principales parties prenantes.	Le risque reste important. Le service des technologies de l'information contrôlait et testait régulièrement les fonctions des deux bases de données, ce qui s'avérait être une stratégie d'atténuation efficace.	Les deux bases de données fonctionnaient généralement de manière stable, il n'y avait donc pas de problèmes ayant une incidence sur les résultats du programme.
Un niveau de participation des organismes nationaux aux activités de l'OMPI dans le domaine de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence moins important que prévu.	Renforcer les actions d'information systématiques auprès des États membres; présenter des exemples réussis de coopération entre autorités en charge de la propriété intellectuelle et les services chargés de l'application du droit de la concurrence ainsi qu'entre organisations intergouvernementales et ONG concernées.	Le niveau de participation est resté important en 2014-2015, ainsi que la collaboration continue avec les offices de propriété intellectuelle et les services chargés de l'application du droit de la concurrence au titre des travaux du programme, particulièrement pendant les ateliers au cours desquels les deux communautés échangeaient leurs vues sur l'interface entre la propriété intellectuelle et la concurrence.	Pas d'incidence concrète sur les résultats du programme en 2014-2015.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
I.1 Renforcement de la coopération entre les États membres en ce qui concerne l'élaboration de cadres normatifs internationaux équilibrés dans le domaine de la propriété intellectuelle et d'un accord sur des questions concrètes donnant lieu à des instruments internationaux	-	234	232
II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et les autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	-	94	100
II.9 Protection efficace de la propriété intellectuelle dans les gTLD et les ccTLD	-	95	101
III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	506	312	297
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	303	370	351
VI.1 Progrès du dialogue international de politique générale entre les États membres de l'OMPI en ce qui concerne la promotion du respect de la propriété intellectuelle, compte tenu de la recommandation n° 45 du Plan d'action pour le développement	-	222	231
VI.2 Coopération et coordination systématiques, efficaces et transparentes entre les travaux de l'OMPI et ceux d'autres organisations internationales dans le domaine de la promotion du respect de la propriété intellectuelle	-	222	231
VII.2 Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	4 097	3 184	3 021
VII.3 Crédibilité croissante de l'OMPI en tant qu'instance d'analyse des questions relatives à la propriété intellectuelle et à la politique en matière de concurrence	2 032	1 806	1 604
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	-	100	106
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	-	94	100
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	-	94	100
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	-	229	231
Total	6 938	7 056	6 707

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	6 008	5 715	5 490	96%
Autres dépenses	930	1 341	1 216	91%
TOTAL	6 938	7 056	6 707	95%

A. Budget final 2014-2015 après virements

18.10. La nette baisse des dépenses de personnel s'explique par : i) le transfert temporaire d'un fonctionnaire au programme 6 en vue de faciliter les travaux liés aux nouvelles adhésions au système de Madrid; et ii) le transfert d'un fonctionnaire du fait de changements organisationnels suite à l'entrée en fonction de la nouvelle Équipe de haute direction en décembre 2014.

18.11. L'augmentation des dépenses hors personnel est due : i) au transfert de fonds des programmes 6 et 9 pour les services contractuels pour compenser les transferts temporaires des fonctionnaires susmentionnés afin d'assurer la continuité des opérations des plateformes et des applications informatiques de l'OMPI dans le secteur des questions mondiales; ii) au transfert de ressources hors personnel supplémentaires afin de soutenir l'utilisation accrue des plateformes de l'OMPI et les améliorations qui leur sont apportées; et iii) au transfert de fonds additionnels afin de couvrir les obligations de l'OMPI relatives à WIPO Re:Search conformément au mémorandum d'accord signé avec Bio Ventures for Global Health.

18.12. D'une manière générale, les ajustements apportés aux résultats escomptés dans le budget final 2014-2015 après virements découlent de l'application d'une nouvelle méthode plus précise d'affectation des ressources en personnel résultant des améliorations apportées au système de gestion des performances pour les exercices annuels 2014 et 2015 de planification des activités.

18.13. Les ressources liées aux résultats escomptés I.1, II.8, II.9, VI.1, VI.2 et VIII.5 dans le cadre du présent programme témoignent des efforts déployés par le Bureau du sous-directeur général, Secteur des questions mondiales, aux fins des activités menées au titre des programmes 4, 7, 17 et 20.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

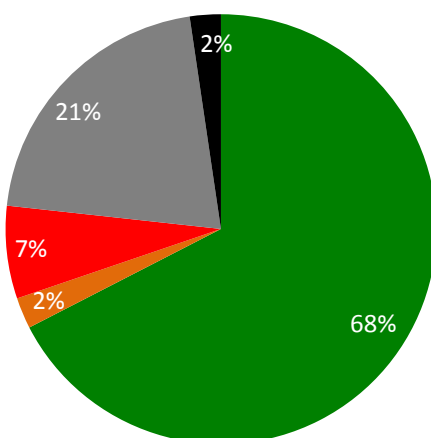
18.14. La légère sous-utilisation des ressources hors personnel traduit : i) les économies réalisées, en particulier en ce qui concerne les voyages et l'organisation de réunions; et ii) le départ à la retraite du directeur de la Division de la propriété intellectuelle et de la politique en matière de concurrence à la mi-2015.

OBJECTIF STRATÉGIQUE VIII

INTERFACE DE COMMUNICATION DYNAMIQUE ENTRE L'OMPI, SES ÉTATS MEMBRES ET L'ENSEMBLE DES PARTIES PRENANTES

Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	Intérêt du public pour les principales manifestations et réalisations de l'OMPI	Programme 19	●
	Pourcentage de parties prenantes accueillant favorablement la mission, les activités et l'image de marque de l'OMPI	Programme 19	●
		Programme 20	●●●
	Pourcentage d'augmentation des consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI	Programme 19	●●●
	Pourcentage d'augmentation de la participation à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle au moyen de la page Facebook (portée totale de la campagne)	Programme 19	●
	Pourcentage d'augmentation des consultations des publications en ligne	Programme 19	●●
	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du site Web de l'OMPI	Programme 19	●
	Renforcement de l'influence et de l'engagement de l'OMPI dans les médias sociaux	Programme 19	●●
Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	Programme 20	●●●	

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services de bibliothèque	Programme 19	●
	Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Programme 19	● ● ● ●
		Programme 20	● ● ● ●
	Objectifs en matière de normes de service définis sur le site Web de l'OMPI	Programme 19	● ●
VIII.3 Engagement réel auprès des États membres	Durée de traitement des demandes de renseignements	Programme 20	● ● ● ●
	Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	Programme 21	●
	Pourcentage de lettres adressées par les États membres au Directeur général qui obtiennent une réponse dans un délai de deux semaines	Programme 21	●
	Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis	Programme 21	●
	Niveaux de satisfaction des États membres quant à la préparation et au fonctionnement des assemblées	Programme 21	●
VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	Respect des délais pour la publication des documents des assemblées	Programme 21	●
		Programme 21	●
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Renforcement de l'engagement réel des parties prenantes non gouvernementales lors des manifestations de l'OMPI et vice-versa	Programme 20	●
VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	Utilisation des contributions de l'OMPI dans les rapports, les résolutions et les documents des processus ciblés	Programme 20	●
	Pourcentage de réponses aux demandes externes de contributions émanant des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, etc., soumises à temps	Programme 20	●
	Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	Programme 20	●
	Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies	Programme 21	●
	Recommandations du Comité de haut niveau sur la gestion et des réseaux subsidiaires	Programme 24	●
	Pourcentage des biens et services d'origine locale par rapport au total des biens et services acquis pour les activités de développement	Programme 24	● ●
	Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offre communs ou portage)	Programme 24	●

PROGRAMME 19 COMMUNICATIONS

Chef de programme M. J. Tarpey

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

19.1. Le programme 19 a continué de mettre l'accent sur la création et la mise à disposition d'un contenu pertinent et de haute qualité, sur une plus grande visibilité des travaux de l'OMPI et une sensibilisation accrue du public à ces travaux, et sur le renforcement de la culture du service au sein de l'Organisation.

19.2. Le principal projet de bulletin d'information électronique a abouti à une nouvelle solution de **marketing par courrier électronique**, qui a transformé la capacité de l'OMPI de transmettre des communications numériques efficaces et sur mesure aux parties prenantes intéressées. Le projet comprenait une réorganisation et une refonte totales des multiples prestations de l'OMPI dans le domaine des bulletins d'information électroniques, l'élaboration d'une politique visant à assurer un service de qualité aux abonnés et le déploiement en juin 2015 d'une plateforme sophistiquée pour la diffusion des bulletins d'information en six langues. Quelque 508 bulletins d'information, provenant des différents secteurs de l'OMPI, ont été envoyés au cours des six premiers mois de fonctionnement du système. La plateforme a également permis le lancement de WIPO Wire, un bulletin d'information bihebdomadaire en six langues qui, pour la première fois, permettait de s'informer sur les diverses activités de l'OMPI et sur les ressources mises à disposition gratuitement par l'Organisation. Le bulletin WIPO Wire a gagné 10 000 abonnés durant les six premiers mois compris entre son lancement et la fin de l'année 2015, notamment des fonctionnaires des États membres, des professionnels de la propriété intellectuelle et des décideurs de 173 pays.

19.3. Une stratégie plus intégrée en matière de contenus et de médias a permis de renforcer l'**impact**, en termes de communication, des principaux événements et lancements de produits de l'OMPI. L'Indice mondial de l'innovation (GII) est devenu un sujet "tendance" sur Twitter à Londres le jour de son lancement au Royaume-Uni en 2015. La couverture de certains sujets par les médias les plus influents du monde a permis de positionner les principaux rapports de l'OMPI en tant que sources de références mondiales pour la propriété intellectuelle et l'innovation (Indice mondial de l'innovation, Rapport de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans le monde, Revues annuelles du système de Madrid et de La Haye et indicateurs mondiaux relatifs à la propriété intellectuelle). La promotion du Rapport de l'OMPI sur la propriété intellectuelle dans le monde a donné lieu à quelque 200 articles de presse dans les semaines ayant suivi sa publication. Les activités concertées de la presse et des médias sociaux pour promouvoir la Conférence ministérielle de Dakar ont été largement reprises dans les médias africains, notamment en ligne, ce qui a stimulé l'intérêt du public pour la propriété intellectuelle et les questions de développement. Pour tous les grands événements, des pages Web ont été publiées dans les six langues. Les activités de sensibilisation à l'appui du Consortium pour des livres accessibles (ABC) ont été renforcées avec la production d'une vidéo remarquable sur le renforcement des capacités en Inde, dans le cadre du projet ABC.

19.4. La **participation** des États membres et du public à la campagne annuelle pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle a atteint des niveaux records au cours des deux années de l'exercice. Le thème de 2015, Tous pour la musique!, a inspiré quelque 350 événements dans le cadre de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, dans 105 pays (par rapport à 236 événements dans 93 pays en 2013), notamment une table ronde qui a réuni un grand nombre de participants et une exposition au siège de l'OMPI. Les tweets pour la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2015 (#worldipday) ont donné lieu à 5,2 millions d'impressions potentielles (par rapport à 1,55 million en 2013) et à 900 retweets. La participation a été véritablement mondiale et le nombre de consultations de la page en chinois a dépassé celui de la page en anglais en 2014, tandis que les plus grands nombres de "J'aime" sur la page Facebook ont été atteints, respectivement, en Inde, aux États-Unis d'Amérique, au Mexique, en Égypte et au Brésil.

19.5. La communication en personne s'est notamment faite dans le cadre des séances d'information de l'OMPI. En 2014-2015, les fonctionnaires ont présenté des exposés sur mesure à 178 groupes en visite, notamment 4000 étudiants venus du monde entier. La participation à des événements locaux, notamment la Journée portes ouvertes des Nations Unies, a également permis de mieux faire connaître l'ONU au public genevois.

19.6. La volonté de créer des **contenus éditoriaux et visuels** originaux et de qualité a continué de produire des effets positifs en 2014-2015. Une infographie créée pour présenter l'Indice mondial de l'innovation de 2015 a été retweetée plus de 400 fois, devenant ainsi l'élément d'un média social de l'OMPI le plus partagé à ce jour. Plus de 425 produits ont été créés pour être imprimés ou utilisés en ligne en 2014-2015, notamment des brochures, des publications, des contenus Web et du matériel promotionnel en plusieurs langues. Le Magazine de l'OMPI, qui paraît tous les deux mois, a donné lieu à plus d'un million de consultations durant l'exercice biennal, en hausse de 19%, avec des lecteurs qui partagent régulièrement les articles par l'intermédiaire d'un média social. Le nouveau Centre de médias, fondé sur le Web, a été élaboré pour servir de fenêtre sur les travaux de l'OMPI et sur la façon dont ceux-ci profitent au grand public, avec des contenus vidéo, de brefs rapports et des récits plus longs. Conformément à la tendance en matière de communications, la consultation de la presse traditionnelle a légèrement chuté (1,6%), tandis que les contenus plus accessibles du Centre de médias ont fait l'objet de plus de 500 000 vues uniques durant l'exercice biennal.

19.7. La production **vidéo** de l'OMPI a continué de s'intensifier en réponse à l'intérêt que suscite ce moyen de communication dans le monde. Quelque 272 nouvelles vidéos ont été créées, dont 161 ont été postées sur YouTube en 2014-2015, notamment des reportages sur des sujets d'actualité, des histoires concernant des innovateurs et des créateurs et des supports promotionnels. Le nombre de consultations des dessins animés populaires pour enfants *Pororo*, qui avait connu un pic viral en 2012-2013, a diminué, mais pour les consultations des autres vidéos (pas les dessins animés), la tendance est restée à la hausse. Le nombre total des consultations de vidéos sur la chaîne YouTube de l'OMPI (depuis son lancement en avril 2010) a dépassé les 9 millions. Les photos de l'OMPI visualisées sur Flickr ont enregistré plus de 2,5 millions de consultations supplémentaires durant l'exercice biennal 2014-2015, pour un total général de 3,4 millions de consultations, contre 900 000 durant l'exercice 2012-2013.

19.8. La deuxième phase de la restructuration du **site Web** de l'OMPI a bien avancé avec le nettoyage, l'amélioration et la refonte systématiques des pages de niveau inférieur; l'amélioration de la fonction de recherche; la modernisation technique du système de gestion de contenus et de nouvelles améliorations des éléments visuels pour une mise en œuvre en 2016. De nouveaux contenus Web ont été créés, par exemple pour les bureaux extérieurs; les femmes et la propriété intellectuelle; les assemblées; et tous les événements, produits et initiatives importants. Une priorité élevée a été accordée à la traduction et à la publication rapides des contenus Web dans les six langues. Les fonctionnaires de la Division linguistique ont été formés, en 2015, à insérer directement les contenus en arabe, chinois et russe sur le site Web, ce qui a amélioré la qualité, la quantité et la rapidité de la publication en ligne dans ces langues. Les **médias sociaux** de l'OMPI ont continué de bénéficier d'une forte participation sur Twitter, et la stratégie relative aux supports sociaux a commencé d'être examinée, pour une mise en œuvre en 2016-2017.

19.9. La politique de diffusion des **publications** a été mise en œuvre afin de rendre toutes les publications et études de l'OMPI accessibles en ligne et téléchargeables gratuitement. Les efforts ont été intensifiés pour réduire la production, le stockage et l'expédition des publications sur support papier, notamment avec l'introduction d'un service externe d'impression à la demande. Le nouveau système de gestion des publications, introduit fin 2015 et qui a remplacé le système obsolète de contrôle de l'inventaire et de traitement des commandes, devrait contribuer à effectuer des économies. En réponse aux demandes des États membres, 15 nouvelles bibliothèques depositaires ont été créées durant l'exercice biennal, portant le nombre total de ces bibliothèques à 105, tandis que la Bibliothèque de l'OMPI a accueilli 2044 visiteurs et a répondu à 1323 demandes d'information provenant du monde entier.

19.10. Les efforts de **valorisation de l'image de marque**, accomplis en 2012-2013 afin de renforcer l'image de marque de l'OMPI, ont occupé une place centrale en 2014-2015. Avec les procédures d'examen des éléments relatifs à la rédaction et à la conception, il a été possible de rendre plus claire et plus cohérente la description verbale et visuelle de l'image de marque, du rôle, de la mission, de la vision et des valeurs de l'OMPI dans les communications. L'enquête menée en 2014 sur les perceptions des parties prenantes a permis de recenser les principaux aspects sur lesquels l'OMPI est jugée et d'élaborer un outil de suivi des résultats de l'Organisation tels qu'ils sont perçus, en relation avec ces facteurs d'image.

19.11. La forte volonté de répondre rapidement et efficacement aux diverses parties prenantes de l'OMPI est restée au cœur des efforts actuellement déployés par l'Organisation pour promouvoir une **culture du service** et comprenait notamment le déploiement de la nouvelle Charte de services de

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

l'OMPI, des exposés en interne et des activités de sensibilisation, ainsi que la deuxième semaine "Nétiquette". Le personnel du Centre de services à la clientèle a traité 92% des 10 280 demandes de renseignement reçues en moins d'un jour de travail, et 100% des 283 réclamations reçues en moins de 8 heures de travail. Le système de notification des demandes de l'OMPI (système WINS) a été déployé auprès des équipes du Service d'enregistrement de Madrid chargées du service à la clientèle, ce qui a permis de traiter plus de 7000 demandes de renseignements émises par les clients chaque mois, et 12 000 demandes à travers l'Organisation en général. Le suivi de la **satisfaction de la clientèle** a été effectué au moyen d'enquêtes exhaustives sur la satisfaction des utilisateurs du PCT (pour la première fois en neuf langues) et du Service d'enregistrement de Madrid.

19.12. L'élaboration, la planification et la mise en œuvre des activités menées au titre du programme 19 se sont appuyées sur les recommandations pertinentes du Plan d'action pour le développement. L'équipe chargée du programme 19 a continué d'étoffer la base de données relative aux études de cas *IP Advantage*, initiative du Plan d'action pour le développement approuvée par le CDIP, qui a fait l'objet de 468 200 consultations en 2014-2015 (contre 312 000 en 2012-2013) et a fourni un appui sous la forme d'éditoriaux, de dessins, de vidéos, de sites Web et d'autres moyens de communication à un grand nombre de produits liés au Plan d'action pour le développement et de réalisations d'autres programmes de l'Organisation.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Intérêt du public pour les principales manifestations et réalisations de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : exemple d'événement = lancement de l'Indice mondial de l'innovation annuel. Nombre total de consultations (pour une période de 11 semaines après le lancement en 2013) pour l'ensemble du contenu en ligne (pages Web, communiqués de presse, infographies) = 45 564 + 685 consultations de vidéos</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : (exemple d'événement) 12 111 consultations uniques du communiqué de presse sur l'Indice mondial de l'innovation en un mois.</p>	Augmentation de 10% du nombre de consultations des pages Web concernées	<p>Lancement annuel du GII : le nombre total de consultations (pour une période de 11 semaines après le lancement) s'est élevé à 53 062 consultations du contenu en ligne + 9563 consultations de vidéos en 2014; et 140 475 consultations du contenu en ligne + 10 653 consultations de vidéos en 2015.</p> <p>Augmentation (2015 par rapport à 2013) = +208% pour le contenu en ligne; et +1455% pour les vidéos.</p>	Objectif pleinement atteint

<p>Pourcentage de parties prenantes ayant une image positive de la mission, des activités et de l'image de marque de l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 87% des personnes ayant répondu au questionnaire percevaient l'image publique de l'OMPI comme bonne, très bonne ou excellente. 81% des personnes ayant répondu au questionnaire considéraient l'OMPI comme l'instance mondiale pour la promotion de la propriété intellectuelle (résultats de l'enquête sur l'orientation vers les services de l'OMPI, août 2013)¹⁰⁵.</p>	<p>75%</p>	<p>70% des personnes ayant répondu au questionnaire considéraient l'OMPI comme l'instance mondiale pour la promotion des services, de la politique, de l'information et de la coopération en matière de propriété intellectuelle¹⁰⁶. 85% des personnes ayant répondu au questionnaire convenaient (ou convenaient tout à fait) que l'OMPI avait une bonne image générale.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 65% des personnes ayant répondu au questionnaire percevaient l'OMPI comme le chef de file dans le monde de la protection et de la promotion de la propriété intellectuelle (enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, janvier 2012)</p>		<p>(Source : enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes, juin 2014)</p>	
<p>Pourcentage d'augmentation du nombre de consultations des contenus presse, vidéo et photo de l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le nombre moyen de consultations uniques par communiqué de presse était de 5506 (143 169 consultations pour 26 communiqués de presse diffusés en 2013, toutes langues). ii) le nombre moyen de consultations par vidéo était de 16 612 (3 787 601 consultations pour 228¹⁰⁷ vidéos) iii) 900 000 consultations de photos sur Flickr en tout 		<p>En 2014-2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le nombre moyen de consultations uniques par communiqué de presse était de 4467 (-1,6% par rapport à 2012-2013) <ul style="list-style-type: none"> - 75 173 consultations pour 18 communiqués de presse publiés en 2014 (-24,2% par rapport à 2013) - 72 232 consultations pour 15 communiqués de presse publiés en 2015 (-12,5% par rapport à 2014) 	<p>Objectif pas atteint</p>
	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) en 2012, le nombre moyen de consultations uniques par communiqué de presse était de 3575 (92 958 consultations pour 26 articles publiés en 2012). ii) en 2012, le nombre moyen de consultations par vidéo était de 3280 (478 888 consultations pour un total de 146 vidéos) iii) 155 000 consultations de photos au total sur Flickr fin 2012 		<ul style="list-style-type: none"> ii) Augmentation de 10% en moyenne des consultations par vidéo sur la chaîne YouTube de l'OMPI ii) le nombre moyen de consultations par vidéo était de 12 871 (5 006 946 pour 389 vidéos fin 2014-2015) (-31%) iii) Objectif : 300 000 consultations supplémentaires de photos sur Flickr iii) 2 541 702 consultations supplémentaires de photos sur Flickr (+182%) (3 441 702 consultations au total à la fin 2015) 	<p>Objectif pas atteint</p>
				<p>Objectif pleinement atteint</p>

¹⁰⁵ Comme aucune enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes n'a été conduite en 2013, les données indiquées dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 ont été extrapolées à partir de l'enquête sur l'orientation vers les services de l'OMPI, pour laquelle une autre méthode a été employée et qui était adressée à un autre groupe de parties prenantes. De fait, le niveau de référence actualisé pour 2013 ne peut pas être comparé aux données pour 2014.

¹⁰⁶ Les données relatives à l'exécution en 2014 peuvent être comparées au niveau de référence initial de 65% dans le programme et budget 2014-2015, qui était tiré de l'enquête de l'OMPI sur les perceptions des parties prenantes en 2012.

¹⁰⁷ Le Rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 indiquait 226 vidéos. Le nombre effectif de vidéos à la fin de 2013 était 228. Le nombre moyen de consultations a été actualisé en conséquence.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Pourcentage d'augmentation de la participation à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle sur la page Facebook (portée totale de la campagne)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 414 121 personnes ont consulté du contenu ayant trait à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle grâce à notre campagne sur Facebook en 2013 (portée cumulée [constante])</p>	<p>Augmentation de 30% du nombre de personnes ayant consulté un contenu relatif à la Journée mondiale sur notre page Facebook (portée totale)</p>	<p>En 2014-2015, un total de 1 020 128 personnes ont consulté du contenu ayant trait à la Journée mondiale de la propriété intellectuelle grâce à nos campagnes sur Facebook (+28,5% par rapport à 2012-2013) :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 563 816 en 2014 – 456 312 en 2015 	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Pourcentage d'augmentation des consultations de publications en ligne</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) 3 940 490 téléchargements de publications gratuites en 2013 (toutes langues) ii) 450 499 consultations uniques du site Web du Magazine de l'OMPI en 2013 (toutes langues) 	<p>i) Augmentation de 10% des consultations de publications en ligne</p>	<p>i) De nouveaux outils et méthodologies statistiques fondés sur le Web étaient mis au point et testés à la fin de l'exercice biennal, en raison d'un retard dans la mise en œuvre du projet.</p>	<p>Non évaluable</p>
<p>Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du site Web de l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) à déterminer (statistiques comparables non disponibles pour 2012) ii) 409 265 consultations uniques du site Web du Magazine de l'OMPI en 2012 	<p>ii) Augmentation de 10% des consultations du site Web du Magazine de l'OMPI</p>	<p>ii) 1 024 787 consultations uniques du site Web du Magazine de l'OMPI en 2014-2015, soit une augmentation de 19,2% par rapport à 2012-2013.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Pourcentage d'utilisateurs satisfaits du site Web de l'OMPI</p>	<p>À déterminer</p>	<p>≥ 60% des utilisateurs sont satisfaits</p>	<p>Aucune enquête n'a été menée en 2014-2015.</p>	<p>Non évaluable</p>
<p>Renforcement de l'influence et de l'engagement de l'OMPI dans les médias sociaux</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le score "Klout" était de 64 (sur 100) à la fin de 2013 ii) 6744 messages transférés au total en 2013 	<p>i) Score "Klout" de 73</p>	<p>i) Score "Klout" de 66 fin 2015 et de 64 fin 2014. Note : indicateur abandonné en raison d'une comparabilité et d'une pertinence limitées compte tenu des changements apportés à la méthodologie "Klout"</p>	<p>Objectif abandonné</p>
<p>Renforcement de l'influence et de l'engagement de l'OMPI dans les médias sociaux</p>	<p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) le score "Klout" était de 62 au 1^{er} janvier 2013 ii) 3112 messages transférés au total en 2012 	<p>ii) Augmentation de 30% du nombre annuel total de messages transférés</p>	<p>ii) Moyenne annuelle de 13 362 retweets, c'est-à-dire une augmentation de 171% par rapport à l'exercice biennal précédent.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

Résultat escompté : VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage d'utilisateurs satisfaits des services de bibliothèque	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 94% des personnes ayant répondu à un questionnaire adressé aux visiteurs externes enregistrés (utilisateurs de la bibliothèque) qui avaient utilisé la bibliothèque en 2013 se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer</p>	≥ 70% de visiteurs et de clients en ligne satisfaits	70% des personnes ayant répondu à un questionnaire adressé aux utilisateurs de la bibliothèque se sont déclarés très satisfaits des services (100% satisfaits ou très satisfaits).	Objectif pleinement atteint
Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 84% de clients de Madrid et de La Haye satisfaits ou très satisfaits : Madrid = 80% La Haye = 88%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> résultats de l'enquête de 2012 : 86% des clients de Madrid et de La Haye satisfaits ou très satisfaits</p>	≥ 86% de satisfaits ou très satisfaits	<p>Un total de 85% des clients du PCT et de Madrid se sont déclarés satisfaits ou très satisfaits :</p> <p>PCT = 89%</p> <p>Madrid = 81%</p> <p>Il n'y a pas eu d'enquête de satisfaction des clients du système de La Haye en 2014-2015.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Non évaluable</p>
Objectifs en matière de normes de service définis sur le site Web de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> pas intégrés au niveau de référence</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à définir pour certains domaines</p>	<p><i>Objectif défini :</i> normes du Centre des services à la clientèle :</p> <p>i) 90% de tickets traités dans un délai d'un jour</p> <p>ii) 90% de plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à définir pour certains domaines</p>	<p>i) 92% des tickets traités dans un délai d'un jour</p> <p>ii) 100% des plaintes traitées dans un délai de huit heures de travail.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
La prolifération de nouvelles demandes empêche le programme d'atteindre le ciblage et l'impact nécessaires pour produire des communications efficaces.	Un nombre limité de manifestations, produits et réalisations de l'OMPI seront identifiés chaque année comme priorités principales en termes de promotion et de commercialisation.	La stratégie d'atténuation a été mise en œuvre efficacement. Les grands événements mis en avant et appuyés avec succès ont été la Journée mondiale de la propriété intellectuelle, le lancement de l'Indice mondial de l'innovation, le lancement du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde, les assemblées et la Conférence ministérielle de Dakar.	La couverture accrue par les médias et les médias sociaux, ainsi que la fréquentation du site Web pour les principaux événements, indiquent que les éléments considérés bénéficient de l'attention requise et que l'incidence souhaitée est atteinte.
L'OMPI n'est pas en mesure de suivre les nouvelles tendances et l'évolution des technologies, et perd ainsi en visibilité et en influence dans le monde des communications numériques.	Le personnel chargé de l'application du programme est encouragé en permanence à acquérir de nouvelles compétences et à mettre à jour ses connaissances par la formation et l'autoformation; des structures souples permettent le partage des nouvelles connaissances et compétences; il est fait appel à des ressources et à des partenariats extérieurs pour renforcer les capacités internes.	Les stratégies d'atténuation ont été mises en œuvre efficacement. La formation sur les compétences numériques portait notamment sur la facilité d'utilisation du Web, l'élaboration du contenu Web, les outils analytiques en ligne et au format HTML. Nouvelle technologie introduite afin de doter l'OMPI d'une plateforme performante en termes de communication (bulletin d'information électronique) et de marketing. En outre, la redéfinition des fonctions relatives aux documents imprimés et à certaines tâches de secrétariat, avec un passage à des activités de communication numériques, a contribué à renforcer les capacités.	Pas d'incidence majeure sur les résultats du programme, sauf dans le domaine des outils analytiques en ligne pour lesquels la mise en œuvre tardive des nouveaux outils a nui à la capacité du programme d'évaluer certains grands indicateurs d'exécution.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	12 034	11 707	11 318
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	5 223	4 798	4 643
Total		17 257	16 506	15 961

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	14 712	13 948	13 651	98%
Autres dépenses	2 545	2 558	2 310	90%
TOTAL	17 257	16 506	15 961	97%

A. Budget final 2014-2015 après virements

19.13. La diminution dans le budget final 2014-2015 après virements était principalement due : i) au transfert du Centre d'information de l'OMPI au programme 21 (Direction générale) au cours du second semestre de 2014; ii) au transfert de ressources de personnel pour appuyer l'augmentation de la charge de travail du système de La Haye depuis l'adhésion de pays supplémentaires à l'Acte de Genève (1999) de l'Arrangement de La Haye; et au transfert de ressources autres que des ressources de personnel pour un stagiaire (au programme 23 qui centralise la gestion des stagiaires) afin de faciliter les travaux relatifs au Magazine de l'OMPI et de fournir une aide pour les préparatifs de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle 2015.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

19.14. La légère baisse des dépenses de personnel, par rapport aux prévisions, était principalement due au départ en retraite de certains fonctionnaires et au retard pris pour pourvoir les postes vacants. La légère baisse des autres dépenses, par rapport aux prévisions, était principalement due au report d'une enquête auprès des utilisateurs du système de La Haye et au report partiel, jusqu'au prochain exercice biennal, de deux projets informatiques (base de données de contacts PROdest et dispositif de distribution automatique des appels).

PROGRAMME 20 RELATIONS EXTÉRIEURES, PARTENARIATS ET BUREAUX EXTÉRIEURS

Chef de programme Directeur général
M. M. A. Getahun
M. Y. Takagi
Mme B. Wang

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

RELATIONS EXTÉRIEURES ET PARTENARIATS (M. M. A. Getahun)

20.1. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, l'Organisation des Nations Unies et ses États membres ont conclu un certain nombre de processus de négociations particulièrement importants pour le travail de l'OMPI. Parmi eux, l'adoption du Programme d'action d'Addis-Abeba à l'occasion de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'adoption de la résolution "Transformer notre monde : le Programme de développement durable à l'horizon 2030" et l'adoption de l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En qualité d'organisme spécialisé des Nations Unies, et conformément à son mandat et aux recommandations n^{os} 30 et 40 du Plan d'action pour le développement, l'OMPI a continué de jouer son rôle en soutenant ces processus à travers son engagement stratégique, son apport d'informations objectives et empiriques, ainsi que sa fourniture de réponses en temps voulu aux demandes particulières de contributions et de coopération. En 2014-2015, le programme 20, conduit par le bureau de coordination de l'OMPI à New York, a entrepris notamment les processus suivants :

- Contributions à la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI) et à l'examen décennal de la mise en œuvre des résultats du SMSI en réponse à la résolution 2013/9 du Conseil économique et social (ECOSOC) ainsi qu'à l'appui pour la recommandation n° 24 du Plan d'action pour le développement. L'OMPI a également pris une part active aux manifestations de haut niveau du SMSI+10 qui se sont déroulées en 2014 et 2015, au cours desquelles le Directeur général s'est exprimé dans le cadre des sessions d'ouverture. L'OMPI s'est aussi engagée activement dans le Forum sur la gouvernance d'Internet en 2014, pour lequel elle a coorganisé deux ateliers intitulés "Le secteur de la créativité" et "Créer, protéger et donner accès à la culture numérique". En 2015, un forum ouvert de l'OMPI, au cours duquel le travail et l'engagement de l'OMPI pour les licences Creative Commons avec d'autres organisations intergouvernementales ont été examinés, a également été organisé pour promouvoir de meilleures politiques en matière d'accès libre et pour étudier les activités de l'OMPI dans le domaine du développement de logiciels, y compris vis-à-vis de l'accès libre et de l'industrie des jeux vidéo;
- Contributions aux rapports de 2014 et 2015 du groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, pour lequel, conformément à la recommandation n° 22 du Plan d'action pour le développement, l'OMPI a travaillé en collaboration avec l'OMC et l'OMS sur les parties des rapports portant sur le thème de l'accès à un coût abordable aux médicaments essentiels;
- L'OMPI a contribué à neuf partenariats sur la plateforme d'action pour les petits États insulaires en développement (PEID) et a participé au groupe consultatif interinstitutions travaillant sur la mise en œuvre du document final consacré à la voie à suivre de SAMOA. Dans le contexte de la troisième conférence internationale sur les PEID, qui s'est tenue à Samoa en 2014, l'OMPI a organisé une manifestation parallèle sur l'utilisation du système de propriété intellectuelle aux fins du développement culturel et économique durable des PEID;
- Participation au Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des objectifs de développement durable, dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies, ainsi qu'au Groupe d'experts interinstitutions sur les objectifs de développement durable. L'OMPI a notamment participé aux travaux en cours du Groupe de travail interinstitutions concernant l'organisation du Forum multipartite sur la science, la technologie et l'innovation pour la réalisation des

objectifs de développement durable, ainsi que l'inventaire pour une plateforme en ligne de facilitation des technologies, dans le cadre du Mécanisme de facilitation des technologies. L'OMPI a coorganisé avec la CNUCED et l'ONUDI un événement sur les synergies entre l'industrialisation, l'innovation et le commerce pour favoriser le développement durable au siège des Nations Unies à New York en mai 2015. Dans le même contexte, l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, une manifestation parallèle sur le rôle transformatif des technologies et de l'innovation en matière de développement au siège des Nations Unies à New York en octobre 2015;

- Les travaux relatifs à la technologie dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), notamment le mécanisme technologique de la CCNUCC, le Comité exécutif technologique (TEC) et le Centre et Réseau des technologies climatiques (CRTC). Dans ce contexte, le programme a appuyé un atelier du TEC sur les systèmes d'innovation nationaux en présentant l'indice mondial de l'innovation lors des sessions de juin 2014 de la CCNUCC et a coorganisé une manifestation parallèle avec l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) en 2014. En 2015, le programme a organisé une manifestation parallèle sur le thème "*Politiques et éléments à l'appui du changement climatique, du transfert de technologie et de l'innovation*" pour présenter le Rapport sur les défis mondiaux de l'OMPI : "*Innovation et diffusion des technologies vertes : le rôle de la propriété intellectuelle et d'autres facteurs favorables*" au cours des sessions de la CCNUCC de juin 2015, ainsi qu'une présentation des technologies novatrices et propres au cours de la COP 21, qui s'est tenue à Paris en décembre 2015;
- Dans le contexte de la Convention relative aux droits des personnes handicapées et de la campagne des Nations Unies intitulée "2015 – année d'action mondiale pour les peuples et la planète", l'OMPI a organisé, en collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, une réunion sur le thème des *technologies novatrices pour rendre accessible le monde des livres aux personnes souffrant d'un handicap de lecture*, au siège des Nations Unies à New York en mars 2015;
- Contributions aux rapports du Secrétaire général des Nations Unies sur : i) le système d'appui des Nations Unies au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et ii) les droits des personnes handicapées, conformément à la résolution 24/3 du Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, ainsi qu'au bulletin UN Enable et à la révision de la Recommandation concernant la condition des chercheurs scientifiques (1974) de l'UNESCO.

20.2. Tout au long de l'exercice biennal, l'OMPI a également continué de promouvoir des partenariats renforcés avec d'importantes organisations intergouvernementales partenaires des institutions, comme suit :

- En coopération avec la CNUCED, l'Office des Nations Unies à Genève (UNOG), le Centre du commerce international, le Département du développement économique du canton de Genève, l'Université de Genève (UNIGE) et la Fédération des entreprises romandes (FER), l'OMPI a de nouveau participé activement à la Semaine mondiale de l'entrepreneuriat à Genève de 2014 et 2015, pour lesquelles elle a coorganisé une semaine d'événements et de séances de formation. L'accent a été principalement mis sur la promotion de l'innovation, l'esprit d'entreprise chez les jeunes et l'organisation de sessions consacrées au renforcement des capacités dans le domaine de l'information en matière de brevets, de la propriété intellectuelle et des PME (à l'appui des recommandations n^{os} 4, 11 et 40 du Plan d'action pour le développement ainsi que les travaux des programmes 11, 14 et 30);
- La coopération avec l'OMS est restée une priorité élevée au cours de l'exercice biennal. Outre les travaux entrepris en coopération avec les programmes 1, 14 et 18 dans le contexte de la coopération trilatérale OMPI-OMS-OMC, l'OMPI a participé efficacement à d'autres réunions et processus afférents de l'OMS, ainsi qu'à une série de réunions dans le cadre du processus des Nations Unies sur les maladies non transmissibles. En ce qui concerne la recommandation n° 14 relative à la fourniture d'avis aux pays en développement et PMA sur l'application et l'exercice des droits et des obligations ainsi que sur la compréhension et l'utilisation des éléments de flexibilité prévus par l'Accord sur les ADPIC, le programme 20,

en coopération avec les secteurs opérationnels de l'OMPI, a veillé à ce que les activités entreprises avec l'OMC et l'OMS reflètent cette recommandation;

- Les travaux menés avec les programmes 1, 2, 3, 4, 9, 17, 18 et 20 ont assuré l'engagement efficace de l'OMPI dans le Conseil des ADPIC de l'OMC. Ils ont permis de coordonner la participation de l'OMPI aux ateliers régionaux, nationaux et internationaux de l'OMC sur des thématiques variées, au colloque de l'OMC "Atteindre les objectifs de développement du système de propriété intellectuelle : besoins prioritaires des PMA en matière de coopération technique et financière" à Genève, ainsi qu'à l'atelier annuel de l'OMC sur le commerce et la santé publique;
- En outre, la coopération avec d'autres institutions des Nations Unies, en particulier le CERN, l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Union internationale des télécommunications, l'UNESCO et l'ONUDI a continué à apporter un soutien mutuel afin d'atteindre les résultats escomptés par l'OMPI et de mettre en œuvre le Plan d'action pour le développement.

20.3. Les travaux de l'Organisation visant à mobiliser des partenariats et des contributions financières volontaires pour des projets consacrés à la propriété intellectuelle se sont poursuivis tout au long de l'exercice biennal 2014-2015 et rendaient compte de l'intégration continue et réussie de la recommandation n° 2 du Plan d'action pour le développement dans les activités du programme. Une part importante de ces travaux consistait à fournir des conseils et une orientation aux projets de l'OMPI tels que WIPO GREEN, WIPO Re:Search et le Consortium pour des livres accessibles (Consortium ABC) quant au recensement des donateurs potentiels et à l'élaboration de stratégies visant à établir des partenariats et à attirer un soutien financier.

ORGANISATIONS NON GOUVERNEMENTALES ET RELATIONS AVEC LE MONDE DE L'ENTREPRISE (Directeur général)

20.4. Tout au long de l'exercice biennal, l'OMPI a continué de recenser et de promouvoir les opportunités d'amélioration de l'engagement de parties prenantes non gouvernementales dans ses activités. En 2014 et 2015, l'OMPI a animé un certain nombre de forums divers par l'entremise desquels elle a sollicité la participation et la coopération des représentants de la société civile, forums qui comprenaient des ateliers et des séminaires, des consultations sur des projets spécifiques et des manifestations parallèles. Des telles opportunités ont permis des échanges continus ouverts, transparents et dynamiques avec lesdites parties prenantes, conformément à la recommandation n° 42 du Plan d'action pour le développement. Organisées exclusivement pour les ONG accréditées, les troisième et quatrième rencontres annuelles avec le Directeur général, qui ont respectivement eu lieu au printemps 2014 et 2015, ont constitué une précieuse occasion d'échanger directement des points de vue sur le système international de propriété intellectuelle en général et sur les activités de l'OMPI en particulier.

20.5. En outre, l'OMPI a poursuivi son étroite collaboration avec des parties prenantes non gouvernementales, en continuant à élaborer des plateformes et des partenariats contribuant à la promotion de la propriété intellectuelle en tant qu'outil de développement et de croissance économique dans le monde. Notamment, suite à l'adoption réussie du Traité de Marrakech en 2013, l'OMPI a lancé en 2014 une série de séminaires intitulée "De la politique à la pratique : mettre en œuvre le Traité de Marrakech et assurer la disponibilité des livres accessibles" afin de guider toutes les parties prenantes et les sensibiliser aux dispositions du traité et aux initiatives pratiques multipartites visant à accroître la disponibilité des livres dans des formats accessibles, comme le Consortium ABC. De plus, en 2015, l'organisation de l'atelier destiné aux jeunes inventeurs, créateurs et chefs d'entreprise africains, dans le contexte de la Conférence ministérielle africaine 2015 tenue à Dakar, a constitué un exemple notable de l'engagement réel auprès des parties prenantes non gouvernementales pour contribuer à mettre en avant la propriété intellectuelle en tant qu'outil de promotion de l'innovation, de la créativité et de la transformation économique. Les résultats de l'atelier, incluant ses recommandations, ont été directement soumis à la Conférence ministérielle, et l'atelier a également été mentionné dans la version finale de la Déclaration de Dakar sur la propriété intellectuelle pour l'Afrique.

BUREAUX EXTÉRIEURS

20.6. Le réseau de bureaux extérieurs de l'OMPI fait partie intégrante de l'Organisation et est conçu pour apporter les services et la coopération de l'OMPI au plus près des États membres, des parties prenantes et des partenaires afin d'accroître l'efficacité et l'efficacéité de l'exécution du programme, tout en répondant aux besoins et priorités spécifiques des pays ou des régions qu'ils servent. En 2014, le réseau des bureaux est passé au nombre de cinq, avec l'ouverture des bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie en 2014. Les résultats obtenus sur la période couverte par le rapport ont continué à mettre en évidence la contribution des bureaux extérieurs de l'OMPI à la mise en œuvre du mandat de l'Organisation.

Bureau de l'OMPI au Brésil (Directeur général/M. N. Prasad)

20.7. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de l'OMPI au Brésil s'est efforcé de mener des activités de renforcement des capacités au Brésil et la promotion de l'utilisation des services de l'OMPI. Pour soutenir l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), qui s'est concentré sur l'amélioration de sa productivité et de son efficacité, le Bureau de l'OMPI au Brésil a contribué à l'organisation d'activités de renforcement des activités dans le domaine de l'examen des brevets. Par exemple, un projet de collaboration avec la Confédération nationale d'industries a été mis sur pied, dans le cadre duquel une série d'ateliers ont été organisés pour donner des informations sur les initiatives internationales en cours concernant des modèles de collaboration en matière d'examen des brevets.

20.8. Le Bureau de l'OMPI au Brésil a consulté activement les parties prenantes au Brésil afin de les sensibiliser aux avantages que présente la protection de la propriété intellectuelle et à l'importance de la commercialisation des actifs de propriété intellectuelle. À cet égard, le Bureau de l'OMPI au Brésil a collaboré étroitement avec l'Association nationale pour la recherche et le développement des entreprises innovantes (ANPEI) et a été invité à participer à deux comités créés par celle-ci, à savoir un comité chargé de promouvoir l'innovation et un comité axé sur la propriété intellectuelle. Ces activités ont permis de souligner l'importance du PCT et d'expliquer ses procédures.

20.9. Le fonds fiduciaire du Brésil pour la coopération Sud-Sud, créé en 2012 et géré par le Bureau de l'OMPI au Brésil, a permis à plusieurs reprises de faire progresser certaines activités, notamment dans le domaine du transfert de technologie et de la commercialisation de la propriété intellectuelle. L'atelier régional sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie organisé en Uruguay en décembre 2014 a réuni plusieurs pays (Argentine, Brésil, Chili, Paraguay et Uruguay) et a permis de partager des informations et des données d'expérience relatives à l'élaboration des stratégies nationales et institutionnelles en matière de propriété intellectuelle et des modèles stratégiques de promotion de l'innovation. Le fonds fiduciaire a également permis d'organiser des programmes de formation dans plusieurs régions du Brésil pour renforcer les capacités dans le domaine de la concession de licences de technologie et dans celui de la rédaction des demandes de brevet.

20.10. Le Bureau de l'OMPI au Brésil est allé à la rencontre de partenaires locaux et du système des Nations Unies au Brésil pour examiner des questions présentant un intérêt mutuel, afin de tirer parti au maximum des ressources pour contribuer à l'avancement du mandat. Le Bureau de l'OMPI au Brésil a également lancé, en collaboration avec le PNUD et l'Agence brésilienne pour l'innovation (FINEP), un projet visant à former des négociateurs sur les questions relatives aux technologies et au développement. À cette fin, au titre d'un nouveau fonds fiduciaire signé entre le PNUD et la FINEP en octobre 2015, il s'est tenu un programme de formation destiné aux négociateurs dans le domaine du développement technologique, auquel ont participé vingt-huit responsables des technologies. En ce qui concerne la promotion des plateformes de l'OMPI, le Bureau de l'OMPI au Brésil a poursuivi sa collaboration avec le Forum des gestionnaires de technologie dans les universités (FORTEC) sur WIPO GREEN, collaboration qui a commencé à porter ses fruits en 2015, à mesure que les sept premières technologies développées par les institutions et entreprises brésiliennes ont été téléchargées dans la base de données.

20.11. Le Bureau de l'OMPI au Brésil s'est également concentré en 2014 sur les avantages économiques que confèrent les indications géographiques et sur les avantages liés à la protection des dessins et modèles. Une attention particulière a également été portée sur la promotion du système de Madrid, le secteur industriel brésilien ayant joué un rôle particulièrement actif dans la coorganisation de débats sur les avantages du Protocole de Madrid quant à la compétitivité des entreprises mondiales brésiliennes. En outre, le Bureau de l'OMPI au Brésil a travaillé en collaboration avec le programme 7 (Arbitrage, médiation et noms de domaine) afin de renforcer la collaboration avec l'Association

brésilienne de la franchise (ABF), pour la promotion de services de médiation dans le contexte de contrats de franchise et de transfert de technologies.

20.12. En coopération avec la Fédération des industries de l'État de Rio de Janeiro (FIRJAN), l'Université Cornell et le Réseau de technologie de Rio de Janeiro (REDETEC), et avec le soutien de l'Institut national brésilien de la propriété industrielle (INPI), le Bureau de l'OMPI au Brésil a organisé conjointement le lancement régional de l'Indice mondial 2015 de l'innovation, qui a eu lieu à Rio de Janeiro en septembre 2015.

Bureau de l'OMPI en Chine (Mme B. Wang)

20.13. Le Bureau de l'OMPI en Chine a été créé en juillet 2014 et s'est attaché durant la deuxième moitié de l'année à s'établir et à consolider sa structure administrative. À cet égard, le Bureau de l'OMPI en Chine a travaillé en étroite concertation avec le Ministère des affaires étrangères, l'Office d'État de la propriété intellectuelle de la République populaire de Chine (SIPO), l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce de la République populaire de Chine (SAIC), l'Administration nationale du droit d'auteur de la République populaire de Chine (NCAC) et le gouvernement municipal de Beijing, qui a dans une large mesure aidé le Bureau de l'OMPI en Chine à devenir rapidement opérationnel.

20.14. En 2014 et 2015, la Chine a été le troisième plus grand utilisateur du système du PCT et le septième plus grand utilisateur du système de Madrid, c'est pourquoi la promotion des services de l'OMPI sur le marché chinois a été une priorité pour le Bureau de l'OMPI en Chine dès le départ. Les demandes PCT en provenance de la Chine ont connu une augmentation de 38% en 2014-2015 (55 394) par rapport à 2012/2013 (40 134). Les demandes pour le système de Madrid provenant de la Chine ont augmenté de deux pour cent en 2014-2015 (4461) par rapport à 2012-2013 (4373). En effet, l'année 2015 a été témoin d'un nombre record de demandes provenant de la Chine (2401) depuis son adhésion au système en 1989. Des événements ont été organisés à Beijing, autour de Beijing et dans des régions plus éloignées, à l'intention des utilisateurs actuels et futurs des services de l'OMPI. Les liens tissés avec l'industrie et d'autres parties prenantes ont évolué et se sont renforcés au cours de l'exercice biennal en vue d'élargir le rayon d'action du Bureau à d'autres utilisateurs en Chine.

20.15. L'année 2014 a été marquée par la ratification par la Chine du Traité de Beijing sur les interprétations et exécutions audiovisuelles. Plusieurs événements ont été organisés par le Bureau de l'OMPI en Chine, en coopération avec le Gouvernement chinois, pour promouvoir une meilleure compréhension du Traité. Pendant ce temps, le Bureau de l'OMPI en Chine a également concentré ses efforts sur la promotion du Traité de Marrakech. En décembre 2014, une table ronde a été organisée avec la collaboration de l'Administration nationale du droit d'auteur de la Chine, à laquelle ont participé des fonctionnaires des milieux académiques et des instances publiques. Le Bureau de l'OMPI en Chine a aussi facilité la production du Traité de Marrakech (version chinoise) en Braille, en formats DAISY et audio.

20.16. Dans le domaine des dessins et modèles industriels, le Bureau de l'OMPI en Chine a continué de soutenir la Chine dans sa volonté d'adhérer au système de La Haye. Des pourparlers ont été engagés avec de hauts fonctionnaires de l'administration et du pouvoir législatif. Le Bureau de l'OMPI en Chine a participé à un colloque international et a organisé ou coorganisé de nombreux séminaires sur les dessins et modèles industriels, au cours desquels il a pu souligner les avantages du système et en expliquer le fonctionnement. En parallèle, le Bureau de l'OMPI en Chine s'est engagé directement avec le secteur des entreprises pour promouvoir le système de La Haye. En conséquence, l'entreprise chinoise Lenovo est devenue le septième plus grand utilisateur du système de La Haye en 2014. En 2015, Huawei et Xiaomi ont également commencé à utiliser ce système.

20.17. Le Bureau de l'OMPI en Chine a également été actif au cours de l'exercice biennal dans de nombreux autres domaines. Les discussions avec l'Administration d'État pour l'industrie et le commerce de la République populaire de Chine ont progressé en ce qui concerne la coopération avec la Chine en matière d'échange de données pour la base de données mondiale sur les marques de l'OMPI, donnant lieu à l'initiation d'un échange de données expérimental en 2015. Le Bureau de l'OMPI en Chine a continué de promouvoir les plateformes de l'OMPI. Il est à noter que le groupe Haier (l'un des plus grands fabricants d'appareils électroniques au monde) et le centre chinois pour l'échange de technologies ont rejoint le réseau WIPO GREEN en 2014, soit peu après la création du Bureau de l'OMPI en Chine. De plus, en coopération avec le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI, le Bureau de l'OMPI en Chine a entrepris un certain nombre d'activités promotionnelles et de sessions de formation

pour accroître la sensibilisation des parties prenantes chinoises et les encourager à utiliser les services proposés par le Centre.

20.18. Parallèlement, le Bureau de l'OMPI en Chine a lancé des activités visant à la faire connaître et à souligner le rôle essentiel que jouent la propriété intellectuelle et l'innovation dans le développement de la Chine. À cet égard, on peut citer par exemple la seizième cérémonie de remise du prix OMPI-SIPO pour l'invention brevetée et le dessin ou modèle industriel chinois les plus exceptionnels ou le huitième Salon international des inventions organisé par l'Association des inventions de la Chine, au cours duquel le Bureau de l'OMPI en Chine a également présenté le programme des prix de l'OMPI.

20.19. En novembre 2015, un mémorandum d'accord a été signé entre l'OMPI et l'Administration nationale du droit d'auteur en Chine en vue de renforcer la coopération bilatérale avec le pays hôte du Bureau de l'OMPI en Chine. En outre, l'engagement et la coopération avec les gouvernements locaux, à l'échelon local et provincial, ont continué d'être renforcés. Deux mémorandums d'accord ont d'ailleurs été signés entre l'OMPI et le gouvernement municipal de Shanghai (2014) et le gouvernement municipal de Beijing (2015).

20.20. Dans le domaine de l'assistance technique et du renforcement des capacités, le Bureau de l'OMPI en Chine a apporté son soutien au programme 11 (Académie de l'OMPI) pour l'ouverture du premier cours d'été de l'OMPI sur le campus de l'Université de sciences politiques et de droit de Chine de l'Est en mai 2015; il a également soutenu la préparation d'un mémorandum d'accord avec le Centre chinois de formation pour la propriété intellectuelle.

20.21. La sensibilisation des parties prenantes concernées, en vue d'informer davantage le public sur l'OMPI et les droits de propriété intellectuelle en Chine, a continué d'être renforcée en collaboration avec les autorités chinoises de propriété intellectuelle, y compris à l'occasion de la Journée mondiale de la propriété intellectuelle. En juillet 2015, le Bureau de l'OMPI en Chine a organisé un séminaire auquel ont participé plus de 80 journalistes.

20.22. En outre, le Bureau de l'OMPI en Chine a continué de jouer un rôle essentiel pour assurer un service à la clientèle 24h/24. Doté de deux numéros d'urgence et d'une boîte de réception électronique pour la clientèle, le Bureau de l'OMPI en Chine a répondu à plus de 700 demandes formulées en mandarin par les utilisateurs des services de l'OMPI en Chine durant les heures de travail locales, ce qui a considérablement accru la satisfaction des utilisateurs.

Bureau de l'OMPI au Japon (M. Y. Takagi)

20.23. Au cours de l'exercice biennal, le Bureau de l'OMPI au Japon a continué de concentrer son attention sur les systèmes de propriété intellectuelle, les bases de données mondiales et les plateformes multipartites de l'OMPI sur le marché japonais. Cet effort passait par la fourniture de services rapides et efficaces aux utilisateurs de ces outils. À un certain niveau, cela impliquait la fourniture par le Bureau de conseils et d'informations en réponse aux près de 1500 demandes qu'il avait reçues lors de l'exercice biennal. À un autre niveau, cela voulait dire communiquer avec les utilisateurs des services de l'OMPI et d'autres parties prenantes, en collaborant étroitement avec les institutions du gouvernement hôte, l'industrie et les universités au Japon et en s'appuyant sur elles. À cet égard, 75 activités promotionnelles ont été organisées. Ces activités s'adressaient aux principales parties prenantes japonaises et ont réuni quelque 10 000 participants.

20.24. L'une des grandes réussites de cet exercice biennal était l'adhésion du Japon au système de La Haye en février 2015 et l'entrée en vigueur du système pour le pays en mai 2015. Le Bureau de l'OMPI au Japon a donné aux utilisateurs potentiels tels que les entreprises et les cabinets d'avocat les dernières informations concernant le système de La Haye. Afin de faciliter l'utilisation du système, il a dispensé une formation pratique sur le dépôt électronique et répondu aux questions des utilisateurs en vue de les rassurer et d'accroître l'intérêt à l'égard du système et son utilisation. À la fin de l'exercice biennal, 411 dessins et modèles avaient déjà été déposés en utilisant le système, en sept mois et demi.

20.25. Le Bureau s'est aussi concentré, de manière plus générale, sur la sensibilisation à l'OMPI et à ses activités. Cet objectif a été atteint en organisant de nombreuses réunions avec les parties prenantes japonaises, en participant à des événements, en donnant des cours dans des universités et par le biais de l'apprentissage en ligne, en produisant des brochures contenant des renseignements importants sur l'OMPI en japonais et en fournissant des informations relatives à l'Organisation sur le site du Bureau de

l'OMPI au Japon. Ce dernier a continué de jouer un rôle essentiel en garantissant un service à la clientèle 24h/24.

20.26. Outre la promotion du PCT et du PATENTSCOPE, un membre du Bureau de l'OMPI au Japon pleinement engagé dans la promotion du système de Madrid a visité à titre individuel quelque 200 entreprises et a participé à de nombreux séminaires en tant qu'intervenant. Cette initiative, destinée à faire en sorte que les utilisateurs actuels et potentiels restent informés des dernières évolutions législatives et des bases de données, a contribué à une augmentation importante du nombre de demandes liées au système de Madrid provenant du Japon (en tant qu'office d'origine), qui est passé de 1845 en 2013 à 2167 en 2015 (augmentation de 17%).

20.27. Par ailleurs, le Bureau de l'OMPI au Japon a assuré de manière active la promotion des plateformes multipartites de l'OMPI. Ces efforts se sont traduits par l'adhésion de quatre nouveaux organismes japonais en tant que partenaires de WIPO GREEN et d'un institut pharmaceutique en tant que membre de WIPO Re:Search au cours de l'exercice biennal. Ils ont aussi contribué à une augmentation du nombre d'adhésions au réseau WIPO GREEN.

20.28. Le Bureau de l'OMPI au Japon a joué un rôle déterminant dans la création d'un lien entre les parties prenantes au Japon et le siège, par le biais d'échanges positifs, notamment en faisant remonter leurs réactions aux secteurs pertinents au siège, en donnant aux fonctionnaires de l'OMPI des possibilités d'assurer, avec les parties prenantes, le suivi des services mondiaux de l'OMPI, des bases de données mondiales, du Centre d'arbitrage et de médiation et du Rapport sur la propriété intellectuelle dans le monde.

20.29. Le fonds fiduciaire du Japon destiné à la propriété industrielle a continué de donner au Bureau de l'OMPI au Japon de précieuses occasions de contribuer à la mise en œuvre des activités dans le pays. Le Bureau tenait et actualisait une base de données d'études de cas ("IP Advantage") dans lesquels la propriété intellectuelle avait été utilisée avec succès pour promouvoir le développement, sur le site Web de l'OMPI. Il avait ajouté à la base de données 22 nouvelles études de cas mettant en avant l'utilisation de la propriété intellectuelle par les PME et les entrepreneurs, portant ainsi le nombre de cas contenus dans la base de données à 210. Le Bureau a réalisé six présentations dans des universités en s'appuyant sur la base de données IP Advantage afin de donner des exemples concrets de la manière dont la propriété intellectuelle pouvait contribuer au développement.

20.30. Pour la première fois, le Bureau de l'OMPI au Japon a mis en place des bourses d'étude de courte durée en coordination avec ses homologues au siège (notamment l'Académie de l'OMPI), qui comprenaient deux semaines de formation dans des cabinets juridiques de Tokyo spécialisés en propriété intellectuelle. Ces bourses étaient destinées aux titulaires d'une maîtrise en droit de la propriété intellectuelle de l'OMPI issus de pays en développement de la région Asie et Pacifique, et avaient pour objectif de consolider les connaissances théoriques des participants en leur proposant une expérience concrète dans le domaine de la propriété intellectuelle.

20.31. En outre, le Bureau de l'OMPI au Japon a servi de bureau pilote pour la mise en œuvre de la solution informatique d'architecture mondiale des bureaux, assurant une intégration homogène et une connexion sécurisée à tous les systèmes informatiques administratifs de l'OMPI présents au siège.

Bureau de l'OMPI en Russie (Directeur général)

20.32. Le Bureau de l'OMPI en Russie a été créé en juillet 2014 et, à l'instar du Bureau de l'OMPI en Chine, s'est attaché durant la deuxième moitié de 2014 à s'établir et à consolider sa structure administrative. À cet égard, le Bureau de l'OMPI en Russie a travaillé en étroite concertation avec le pays hôte, notamment avec le Service fédéral pour la propriété intellectuelle (ROSPATENT), le Conseil de la Fédération de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie, la Cour des droits de propriété intellectuelle et l'Académie de la propriété intellectuelle de la Fédération de Russie (RGAIS). Cette collaboration a dans une large mesure aidé le Bureau de l'OMPI en Russie à devenir rapidement opérationnel.

20.33. Le Bureau de l'OMPI en Russie s'est efforcé au cours de l'exercice biennal d'assurer la promotion des services de l'OMPI sur le marché russe. À cet égard, il a participé à plusieurs événements nationaux organisés par ROSPATENT et l'OMPI ainsi qu'à des activités de renforcement des capacités à Moscou et dans d'autres villes, axées sur la promotion des systèmes du PCT, de Madrid et de La Haye. En outre, ces réunions ont permis d'aider la Fédération de Russie à mettre sur pied son réseau de

centres d'appui à la technologie et à l'innovation, à renforcer les capacités des universités et des instituts de recherche locaux en ce qui concerne l'élaboration d'une politique en matière de propriété intellectuelle, et de mieux faire connaître le système international de la propriété intellectuelle. Ces réunions ont également permis de rapprocher le Bureau de l'OMPI en Russie nouvellement créé et les parties prenantes nationales, telles que la Chambre de commerce et d'industrie, avec lesquelles le Bureau de l'OMPI en Russie entend collaborer étroitement dans l'avenir lorsqu'il élargira son rayon d'action en Fédération de Russie et dans des régions éloignées.

20.34. Le Bureau a aussi apporté un appui à son pays d'accueil pour l'adhésion au Traité de Beijing en novembre 2015, ainsi que pour les adhésions prévues au Traité de Marrakech et à l'Acte de Genève de l'Arrangement de La Haye.

20.35. Afin de sensibiliser le public au système international de propriété intellectuelle et de renforcer les capacités des universités et des instituts de recherches locaux en matière d'élaboration des politiques de propriété intellectuelle ainsi que celles des PME d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle pour protéger leurs actifs commerciaux, le Bureau de l'OMPI en Russie a soutenu la croissance du réseau de CATI en Fédération de Russie en ouvrant un dialogue avec des parties prenantes de régions excentrées du pays.

20.36. À la fin de 2015, suite à la proposition du Gouvernement de la Fédération de Russie, le Bureau de l'OMPI en Russie a été déplacé vers de nouveaux locaux à l'ouest de Moscou, au Centre d'innovation de Skolkovo, un écosystème de l'innovation soutenant les nouvelles technologies et les entreprises innovantes. Les nouveaux locaux étaient équipés de la nouvelle solution informatique d'architecture mondiale des bureaux, assurant une intégration homogène et une connexion sécurisée à tous les systèmes informatiques administratifs de l'OMPI présents au siège.

Bureau de l'OMPI à Singapour (Directeur général/M. N. Prasad)

20.37. Au cours de l'exercice biennal 2014-2015, le Bureau de l'OMPI à Singapour a continué de renforcer sa présence en tant que centre de services de l'OMPI et qu'instance de la propriété intellectuelle pour les États membres, les organisations internationales, les ONG et les entreprises dans la région, ainsi que sa position d'acteur clé de l'écosystème de la propriété intellectuelle dans les pays de l'ASEAN. Il a conservé son rôle actif dans la promotion des services mondiaux de l'OMPI dans les pays de l'ASEAN. Les résultats concrets observés dans l'ASEAN pour 2014-2015 étaient notamment : i) une hausse de 17% du nombre de demandes selon le PCT par rapport à 2012-2013; et ii) une augmentation de 4% par rapport à 2013 et de 45% par rapport à 2014 du nombre de demandes d'enregistrement international selon le système de Madrid.

20.38. L'année 2015 a été marquée par le dixième anniversaire de la mise en place du Bureau de l'OMPI à Singapour. En novembre 2015, lors d'un événement célébrant ce tournant, plus de 130 ressortissants de pays de l'ASEAN se sont rassemblés pour réfléchir aux progrès accomplis au cours des 10 dernières années dans le domaine de la propriété intellectuelle, et pour examiner la situation actuelle ainsi que les évolutions susceptibles de toucher Singapour et l'ASEAN au cours des 10 années à venir. Parmi les participants, on comptait plus de 15 ambassadeurs et hauts commissaires, ainsi que des dirigeants des communautés de créateurs, d'innovateurs et de spécialistes de la propriété intellectuelle de Singapour et de la région.

20.39. De par son organisation et du fait de sa participation à des événements organisés avec de nombreux partenaires, tels que le forum de l'Asian Legal Business (ALB), les chambres de commerce et les associations professionnelles concernées, la Licensing Executive Society (LES) et l'Université nationale de Singapour (NUS), le Bureau de l'OMPI à Singapour a pu toucher de nombreuses parties prenantes et de nombreux utilisateurs dans le cadre de ses activités de promotion des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, de WIPO GREEN, de WIPO Re:Search, des bases de données mondiales de l'OMPI, du programme relatif aux centres d'appui à la technologie et à l'innovation et de WIPO CASE.

20.40. L'engagement auprès de l'ASEAN a été renforcé au cours de l'exercice biennal et le Bureau de l'OMPI à Singapour a joué un rôle toujours plus central dans la coordination des activités requises par le Groupe de travail de l'ASEAN sur la coopération en matière de propriété intellectuelle (AWGIPC) dans le cadre de la mise en œuvre du Plan d'action de l'ASEAN sur la propriété intellectuelle (2011-2015) aux fins de la création de la communauté économique de l'ASEAN prévue en 2015. De plus, des ateliers ont été organisés dans chacun des États membres de l'ASEAN pour faire progresser les efforts déployés en

vue de l'adhésion aux systèmes de Madrid et de La Haye. Les partenariats conclus avec des parties prenantes et des partenaires ont permis d'organiser des événements essentiels pour le Bureau de l'OMPI à Singapour, tels que l'atelier sous-régional sur le système de La Haye pour les pays de l'ASEAN, avec l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur (OHIM) dans le cadre du projet UE-ASEAN sur la protection des droits de propriété intellectuelle (OHIM/ECAP III), ou l'atelier sous régional OMPI-ASEAN-AANZFTA (Accord de libre-échange entre l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN), l'Australie et la Nouvelle-Zélande) pour les examinateurs de marques de l'ASEAN sur le système de Madrid.

20.41. En 2014-2015, le Bureau de l'OMPI à Singapour a poursuivi la gestion et la mise en œuvre du mémorandum d'accord conclu entre l'OMPI et le Gouvernement de Singapour, qui est axé sur le renforcement des capacités et des connaissances des fonctionnaires et des parties prenantes de la propriété intellectuelle de la région Asie et Pacifique, en organisant ou participant à l'organisation de trois séminaires régionaux. De plus, quelque 27 activités d'assistance technique ont été exécutées dans 34 États membres pour aider à la mise en œuvre de systèmes efficaces d'administration de la propriété intellectuelle et des activités d'assistance ont été proposées concernant les systèmes de Madrid et de La Haye et dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes, des organisations de gestion collective, de l'enseignement, de la sensibilisation et dans celui du renforcement des capacités. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a également organisé 17 visites d'étude au cours de l'exercice biennal, contre six en 2013, destinées aux parties prenantes de la propriété intellectuelle de la région et des principales institutions de Singapour. Le Bureau de l'OMPI à Singapour s'est associé au Bureau de la propriété intellectuelle de Singapour (IPOS) pour organiser des événements et des ateliers de première importance, et a fourni les conférenciers pour l'édition annuelle de la semaine de la propriété intellectuelle à Singapour pour les gouvernements, les entreprises, les innovateurs et les créateurs. De plus, six ateliers portant sur une vaste gamme de sujets ont été organisés. Le Bureau de l'OMPI à Singapour a continué de soutenir les activités entreprises par le Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI grâce à la présence de cette dernière à Singapour.

20.42. Les activités de sensibilisation ont été renforcées en 2014-2015. À cette fin, le Bureau de l'OMPI à Singapour a pris la parole à l'occasion d'événements majeurs ou de conférences organisés par des organisations intergouvernementales, des ONG ou des organismes nationaux dans la région ou à Singapour, tels que l'Association de la propriété intellectuelle de l'ASEAN (AIPA), l'Organisation de coopération économique Asie-Pacifique (APEC), la Fondation Asie-Europe (ASEF), l'Association malaisienne pour la propriété intellectuelle (MIPA), l'Institut de recherche économique pour l'ASEAN et l'Asie orientale (ERIA), la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs (CISAC) et le Tribunal central de la propriété intellectuelle et du commerce international de Thaïlande. Dans ce contexte, le Bureau de l'OMPI a reçu un certain nombre de délégués lors de visites d'étude portant sur toute la gamme de droits de propriété intellectuelle et d'activités de l'OMPI. Il a aussi renforcé ses liens avec le milieu universitaire en participant régulièrement à des cours à l'Université nationale de Singapour, à l'Université de gestion de Singapour et au campus Assas-Sorbonne de l'INSEAD de Singapour. Sa participation aux cours d'été de l'OMPI à Singapour, en République de Corée et en Inde, ainsi qu'au programme d'une maîtrise de droit en Australie et aux discussions en lien avec les sociétés de perception au Japon a également permis d'élargir le champ de ses activités.

20.43. En 2015, le Bureau de l'OMPI a été intégré dans le large environnement informatique de l'OMPI au titre de l'architecture mondiale des bureaux, donnant au personnel un accès sécurisé à l'ensemble des systèmes informatiques administratifs de l'OMPI présents au siège. Les capacités en matière de vidéoconférence ont été grandement renforcées, ce qui, combiné à la mise en place de la téléphonie sur IP par le Bureau de l'OMPI à Singapour en 2014, a considérablement amélioré la communication entre le siège et le bureau. Ce dernier continuait de jouer un rôle important en garantissant le service à la clientèle de l'OMPI 24h/24.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION¹⁰⁸

Résultat escompté : II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution ¹⁰⁹	Code de couleurs
Pourcentage de dépôts selon le PCT ¹¹⁰	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : 2012 : 588; 2013 : 657 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Augmentation de 15% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	2014-2015 : 1128 (-9%) – 2014 : 580 (-12%) – 2015 : 547 (-6%) (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Objectif pas atteint
	2012 : 43 523; 2013 : 43 771 (Bureau de l'OMPI au Japon)	Augmentation de 1% (Bureau de l'OMPI au Japon)	2014-2015 : 86 616 (-1%) – 2014 : 42 381 (-3%) – 2015 : 44 235 (+4%) (Bureau de l'OMPI au Japon)	Objectif pas atteint
	2012 : 1124; 2013 : 1282 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	2014-2015 : 2809 (+17%) – 2014 : 1394 (+9%) – 2015 : 1415 (+2%) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015</i> : 519 en 2011 (Bureau de l'OMPI au Brésil) à déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon) à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)			
Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du PCT et de thèmes connexes	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Bureau de l'OMPI au Brésil 2014 : 80% 2015 : 75%	Objectif pleinement atteint
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)	Bureau de l'OMPI au Japon 2014 : 94% 2015 : 91%	Objectif pleinement atteint
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	75% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Bureau de l'OMPI à Singapour 2014 : 93% 2015 : 95%	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : II.4 Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion à l'Arrangement de La Haye ou ayant entrepris leur mise en œuvre	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	7 États membres de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	7 États membres de l'ASEAN (Cambodge, Indonésie, Malaisie, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam)	Objectif pleinement atteint

¹⁰⁸ Sauf indication contraire, le pourcentage de variation est calculé par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire que le pourcentage de variation en 2014 est calculé par rapport aux chiffres de 2013, et le pourcentage de variation en 2015 par rapport aux chiffres de 2014.

¹⁰⁹ Le pourcentage de variation pour 2014-2015 est calculé par rapport aux données de 2012-2013.

¹¹⁰ Étant donné que les données relatives à cet indicateur d'exécution dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014 étaient basées sur des estimations disponibles au moment de la publication, les chiffres ont été mis à jour là où cela était nécessaire pour faire apparaître les données les plus exactes.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des séminaires ciblés ayant une meilleure connaissance du système de La Haye	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil) Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon) Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 75% (Bureau de l'OMPI au Japon) 75% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 94% (Bureau de l'OMPI au Japon) 85% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint Objectif pleinement atteint Objectif pleinement atteint
Nombre de parties contractantes au système de La Haye dans la région Asie et Pacifique	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> Le Japon ne figure pas parmi les parties contractantes (Bureau de l'OMPI au Japon). 2 dans la région de l'ASEAN (Brunéi Darussalam et Singapour) (Bureau de l'OMPI à Singapour) <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> 1 dans la région de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour). Le Japon ne figure pas parmi les parties contractantes.	Adhésion du Japon (Bureau de l'OMPI au Japon) 7 dans la région de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Adhésion du Japon en 2015 (Bureau de l'OMPI au Japon) Aucune partie contractante supplémentaire au système de La Haye dans la région ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint Objectif pas atteint

Résultat escompté : II.6 Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nombre de pays ayant élaboré leurs politiques en matière d'adhésion au Protocole de Madrid ou ayant entrepris leur mise en œuvre	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	6 États membres de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	6 États membres de l'ASEAN (Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, République démocratique populaire lao, Thaïlande) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de participants à des ateliers/séminaires ciblés sur des thèmes liés au Protocole de Madrid faisant part de leur satisfaction	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> 65% (Bureau de l'OMPI au Brésil) 65% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	> 75% (Bureau de l'OMPI au Brésil) > 75% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Aucun atelier/séminaire relatif au système de Madrid n'a été organisé au Brésil au cours de l'exercice biennal (Bureau de l'OMPI au Brésil). 86% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pas atteint Objectif pleinement atteint
Nombre de parties contractantes du Protocole de Madrid	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> 3 (Philippines, Singapour, Viet Nam) (Bureau de l'OMPI à Singapour) <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> 3 (Bureau de l'OMPI à Singapour)	10% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	2 États membres de l'ASEAN supplémentaires en 2014-2015 (Cambodge, République démocratique populaire lao) (5 en tout)	Objectif partiellement atteint

Nombre de nouveaux enregistrements (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i>	Augmentation des dépôts de demande (Bureau de l'OMPI au Japon)	2014-2015 : 4200 (+8%)	Objectif pleinement atteint
	2012 : 2054		2014 : 2033 (+10%)	
	2013 : 1845 (Bureau de l'OMPI au Japon)		2015 : 2167 (+7%)	
	2012 = 327	Augmentation de 5% des dépôts de demande (Bureau de l'OMPI à Singapour) ¹¹¹	2014-2015 : 860 (+30%)	Objectif pleinement atteint
	2013 = 337 (Bureau de l'OMPI à Singapour)		2014 : 351 (+4%)	
			2015 : 509 (+44%) ¹¹²	
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i>			
	Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid, Japon (Bureau de l'OMPI à Singapour)			
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i>			
	Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid (Bureau de l'OMPI à Singapour) 2012-2013			
	Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid, Japon (Bureau de l'OMPI au Japon)			
Nombre de renouvellements (système de Madrid)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i>	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)	Bureau de l'OMPI au Japon :	Non évaluable
	2012 : 187		2014 : +49% (462)	
	2013 : 311 (Bureau de l'OMPI au Japon)		2015 : +27% (588)	
	2012 : 51	À déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Bureau de l'OMPI à Singapour :	Non évaluable
	2013 : 62 (Bureau de l'OMPI à Singapour)		2014 : +13% (54) ¹¹³	
			2015 : +52% (82)	
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i>			
	Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid (Bureau de l'OMPI à Singapour)			
	Statistiques pour l'ASEAN en vertu du système de Madrid, Japon (Bureau de l'OMPI au Japon)			

¹¹¹ Pour 2014, l'objectif était fixé à 354 nouveaux enregistrements.

¹¹² Le pourcentage de variation pour 2015 est calculé à partir de l'objectif de 2014, c'est-à-dire en partant du principe que l'objectif de 2014 a été atteint.

¹¹³ Rectificatif : en 2014, les renouvellements en vertu du système de Madrid pour le Bureau de l'OMPI à Singapour étaient de 54, et non pas de 56 comme cela était indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : II.8 De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Prise en considération accrue de l'utilisation de services extrajudiciaires de règlement des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle, notamment par le recours aux procédures de l'OMPI	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	30 litiges portés devant l'INPI par des utilisateurs brésiliens et 4 litiges portés devant le Bureau de l'OMPI au Brésil par des non-résidents seront traités par WIPO MAC (Bureau de l'OMPI au Brésil).	En raison de modifications au sein de l'INPI en 2014, le projet sur l'utilisation de services de règlement alternatif extrajudiciaire des litiges dans les transactions de propriété intellectuelle a été suspendu (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Objectif pas atteint
Résultat escompté : III.2 Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de décideurs, de fonctionnaires gouvernementaux, de spécialistes de la propriété intellectuelle et de participants à des ateliers ciblés ayant une connaissance accrue des organismes de gestion collective du droit d'auteur, et de la manière d'utiliser efficacement la propriété intellectuelle au service du développement	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Objectif pleinement atteint
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)	100% (Bureau de l'OMPI au Japon)	Objectif pleinement atteint
	60% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	70% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	100% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution ¹¹⁴	Code de couleurs
Nombre d'utilisateurs des bases de données mondiales de l'OMPI : PATENTSCOPE et Base de données mondiale sur les marques	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> ¹¹⁵ :	5% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	PATENTSCOPE : 2014-2015 : 8533 (+10%) – 2014 : 4688 (+22%) – 2015 : 3845 (-18%) (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Objectif pleinement atteint
	PATENTSCOPE (Q3 2013) :	Augmentation de 5% (Bureau de l'OMPI au Japon) ¹¹⁶	2014-2015 : 30 743 (+2%) – 2014 : 14 711 (-1%) – 2015 : 16 032 (+2%) ¹¹⁷ (Bureau de l'OMPI au Japon)	Objectif pas atteint
	– 3839 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Augmentation de 5% chez les utilisateurs de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	2014-2015 : 15 525 (+16%) – 2014 : 8054 (+19%) – 2015 : 7471 (-7.2%) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint
	– 14 906 (Bureau de l'OMPI au Japon)			
	– 6772 (Bureau de l'OMPI à Singapour)			
	(Q3 2012) :			
	– 3891 (Bureau de l'OMPI au Brésil)		Base de données mondiale sur les marques : 2014-2015 : 8533 (+302%) – 2014 : 532 (+186%) – 2015 : 516 (+164%) (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Objectif pleinement atteint
	– 15 114 (Bureau de l'OMPI au Japon)			
	– 6595 (Bureau de l'OMPI à Singapour)		2014-2015 : 30 743 (+789%) – 2014 : 3096 (+470%) – 2015 : 4173 (+632%) (Bureau de l'OMPI au Japon)	Objectif pleinement atteint
	Base de données mondiale sur les marques (Q 2013) :			
	– 186 (Bureau de l'OMPI au Brésil)		2014-2015 : 15 525 (+1,153%) – 2014 : 8941 (+423%) – 2015 : 17 696 (+885%) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint
	– 543 (Bureau de l'OMPI au Japon)			
– 1711 (Bureau de l'OMPI à Singapour)				
(Q3 2012) :				
– 75 (Bureau de l'OMPI au Brésil)				
– 275 (Bureau de l'OMPI au Japon)				
– 415 (Bureau de l'OMPI à Singapour)				
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : Statistiques fin 2013 (Bureau de l'OMPI au Brésil)</i>			
	<i>Statistiques fin 2013 (Bureau de l'OMPI au Japon) à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)</i>			

¹¹⁴ Le pourcentage de variation pour 2014-2015 est calculé par rapport aux données de 2012-2013.

¹¹⁵ Le niveau de référence actualisé fin 2013 a été mis à jour pour tenir compte des données de 2012 à des fins de comparaison des exercices biennaux.

¹¹⁶ L'objectif de 2014 pour le Bureau de l'OMPI au Japon était de 15 651.

¹¹⁷ Le pourcentage de variation pour 2015 est calculé à partir de l'objectif de 2014, c'est-à-dire en partant du principe que l'objectif de 2014 a été atteint.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : VII.2 Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Participation de parties prenantes aux différentes plateformes de l'OMPI, à l'image de WIPO GREEN ou de WIPO Re:Search	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	30 technologies développées par des institutions et des entreprises brésiliennes dans WIPO GREEN (Bureau de l'OMPI au Brésil)	7 nouvelles technologies développées par des institutions et des entreprises brésiliennes ont été téléchargées sur WIPO GREEN en 2015 (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Objectif pas atteint
	1 (JIPA) (Bureau de l'OMPI au Japon)		WIPO GREEN : 22 cas supplémentaires en 2014-2015 (50 au total); 4 partenaires supplémentaires (Waseda Institute, Team E-Kansai, APICI-JIPII et Teijin) en 2014-2015 (Bureau de l'OMPI au Japon)	Objectif pleinement atteint
	Aucune donnée de référence pour WIPO GREEN en raison du lancement de la plateforme en novembre 2013; 848 visiteurs sur WIPO Re:Search (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Nouveaux cas ajoutés à WIPO GREEN ou nouvelle participation à WIPO Re:Search (Bureau de l'OMPI au Japon)	WIPO Re:Search : 4 entreprises ont téléchargé des technologies avec l'aide du Bureau de l'OMPI au Japon; 1 nouveau partenaire (la société Takeda Pharmaceutical) (Bureau de l'OMPI au Japon)	Objectif pleinement atteint
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil) Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon) à déterminer (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Augmentation de 5% chez les utilisateurs de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	WIPO GREEN : 21 utilisateurs en 2014-2015 (Bureau de l'OMPI à Singapour) WIPO Re:Search : – 959 visiteurs de l'ASEAN en 2014 (augmentation de 13%) – 417 visiteurs de l'ASEAN en 2015 (diminution de 57%) En outre, 1 nouveau partenaire des Philippines (Research Institute of Tropical Medicine) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Non évaluable Objectif pas atteint

Résultat escompté : VIII.1 Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Augmentation de la fréquentation du site Web des bureaux extérieurs de l'OMPI	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Augmentation : 5% du trafic au Brésil (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Bureau de l'OMPI au Brésil : 2014 : s.o. ¹¹⁹ . 2015 : 1966	Non évaluable
	5900 (Bureau de l'OMPI au Japon)	5% (Bureau de l'OMPI au Japon) ¹¹⁸	Bureau de l'OMPI au Japon : 2014 : +30% (7650 vues) 2015 : +13% ¹²⁰ (7027 vues)	Objectif pleinement atteint
	9717 pages consultées (Bureau de l'OMPI à Singapour)	5% dans la région de l'ASEAN (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Bureau de l'OMPI à Singapour : 2014 : +2% (9882 vues) 2015 : +2% (10 042 vues)	Objectif partiellement atteint
	<i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i>			
	à déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil)			
	à déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)			
Pourcentage de parties prenantes accueillant favorablement la mission, les activités et l'image de marque de l'OMPI	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	75% (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Objectif pleinement atteint
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	75% (Bureau de l'OMPI au Japon)	94% (Bureau de l'OMPI au Japon)	Objectif pleinement atteint
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	> 70% de participants aux grandes manifestations de l'OMPI (Bureau de l'OMPI à Singapour)	90% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint

¹¹⁸ L'objectif de 2014 pour le Bureau de l'OMPI au Japon était de 6195 pages consultées.

¹¹⁹ La page Web du Bureau de l'OMPI au Brésil n'a été créée qu'en février 2015.

¹²⁰ Le pourcentage de variation pour 2015 est calculé par rapport à l'objectif de 2014 (6195 pages consultées). Le pourcentage de variation réel calculé par rapport aux résultats de l'année précédente est de -8%.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : VIII.2 Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Taux de satisfaction des clients et des parties prenantes	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Non évaluable
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)	95% des appelants satisfaits (Bureau de l'OMPI au Japon)	Non évaluable
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	> 90% des appelants sont satisfaits des prestations de services du Bureau de l'OMPI à Singapour (Bureau de l'OMPI à Singapour)	93% des appelants satisfaits (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint
Durée de traitement des demandes de renseignements	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Brésil)	Non évaluable
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI au Japon)	À déterminer (Bureau de l'OMPI au Japon)	99% des demandes sont traitées sous 3 jours ouvrables (Bureau de l'OMPI au Japon)	Non évaluable
	Données non disponibles (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Réponse préparée dans un délai de 3 jours ouvrables dans 95% des cas (Bureau de l'OMPI à Singapour)	95% des demandes ont été traitées sous 3 jours ouvrables (Bureau de l'OMPI à Singapour)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : VIII.4 Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement de l'engagement réel des parties prenantes non gouvernementales lors des manifestations de l'OMPI et vice-versa	<p><i>Niveau de référence actualisé fin 2013 :</i> Au 31 décembre 2013, 227 représentants d'organisations non gouvernementales accréditées à titre permanent ont participé aux réunions du comité de l'OMPI en tant qu'observateurs</p> <p><i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer</p>	Augmentation de 10% de l'engagement des différentes parties prenantes	<p>En 2014, 292 représentants d'organisations non gouvernementales accréditées à titre permanent ont participé aux réunions du comité de l'OMPI (13), ce qui représentait 71,4% du nombre total d'observateurs présents à ces réunions.</p> <p>En 2015, 196 représentants d'organisations non gouvernementales accréditées à titre permanent ont participé aux réunions du comité de l'OMPI, ce qui représentait 85,3% du nombre total d'observateurs présents à ces réunions, soit une augmentation de 13,9 points de pourcentage par rapport à 2014.</p>	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Utilisation des contributions de l'OMPI dans les rapports, les résolutions et les documents des processus ciblés	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : 38 contributions en 2012-2013 qui toutes ont été accueillies avec satisfaction.</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : 20 sur 24 (fin 2011)</i>	100% d'utilisation	33 contributions en 2014-2015 qui toutes ont été accueillies avec satisfaction.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de réponses aux demandes externes de contributions émanant des Nations Unies, des organisations intergouvernementales, etc., soumises à temps	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : 90,5% traitées dans les cinq jours de travail</i> <i>Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : à déterminer (données 2012)</i>	100%	254 des 273 (93%) réponses soumises dans les délais (sous 5 jours ouvrables)	Objectif pleinement atteint
Nombre de programmes de propriété intellectuelle mis en œuvre conjointement avec d'autres organismes des Nations Unies et d'autres organisations intergouvernementales	0 (zéro) (Bureau de l'OMPI à Singapour)	2% (Bureau de l'OMPI à Singapour)	<ul style="list-style-type: none"> - Deux manifestations avec des organismes des Nations Unies (PNUE et ONUDI) - Plusieurs manifestations avec l'Accord de libre-échange ASEAN-Australie-Nouvelle-Zélande (AANZFTA), le Secrétariat de l'ASEAN, l'Organisation de coopération économique Asie Pacifique (APEC) et l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur/Projet UE-ASEAN sur la protection des droits de propriété intellectuelle (OHMI/ECAP III) - Un forum des prestataires d'assistance technique en matière de propriété intellectuelle - Manifestation conjointe avec le Conseil de coopération économique du Pacifique à laquelle ont participé huit autres organisations internationales et organisations intergouvernementales - Participation à une manifestation avec l'Association des Nations Unies de Singapour - Participation à une manifestation du groupe pour un partenariat politique en matière de science, de technologie et d'innovation de l'Organisation de coopération économique Asie Pacifique (APEC) (Bureau de l'OMPI à Singapour) 	Objectif pleinement atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
L'interaction efficace de l'OMPI avec les processus de l'ONU, d'autres organisations intergouvernementales et des ONG et sa pertinence par rapport à ces processus dépendent de l'acceptation du fait que l'OMPI est une source crédible et fiable de soutien, d'assistance et d'information.	Veiller à ce que les contributions de l'OMPI soient factuelles, empiriques, justes, qu'elles reflètent les opinions de toutes les parties prenantes et qu'elles soient appropriées et bien ciblées. Développement de partenariats visant à accroître l'impact des contributions de l'OMPI	Le risque a été accentué à mesure que les principaux processus de l'ONU au cours de l'exercice biennal donnaient lieu à des demandes de contribution de plus en plus complexes et détaillées. Pour assurer une atténuation appropriée, l'accent a été mis sur une coordination plus intensive, tant au niveau interne qu'avec les partenaires extérieurs.	Pas d'incidence concrète sur les résultats du programme.
Les objectifs de mobilisation de ressources ne sont pas atteints, ce qui entraîne une incapacité à initier une politique de propriété intellectuelle spécifique en faveur des projets de développement.	Garantir des projets de grande qualité pour la mobilisation de ressources, qui soient bien ciblés en fonction du financement des bailleurs de fonds. Renforcer la capacité de l'Organisation à mobiliser et à gérer des ressources extrabudgétaires. Mieux appréhender les priorités des bailleurs de fonds et développer les contacts avec lesdits bailleurs.	Il s'agit d'un risque permanent pour le programme, qui a été traité de manière efficace par les mesures d'atténuation telles qu'elles étaient prévues.	Pas d'incidence concrète sur les résultats du programme.
Les problèmes de sécurité ou de catastrophe naturelle mettent en péril la capacité des bureaux extérieurs à atteindre les résultats escomptés.	Coopération étroite avec le gouvernement hôte et extension du plan de continuité des activités de l'OMPI, qui prévoit d'inclure les bureaux extérieurs.	Il s'agit d'un risque permanent, qui a été limité de manière efficace grâce aux mesures d'atténuation envisagées, y compris une coopération plus étroite avec les autorités pertinentes et des mesures de préparation en prévision des catastrophes renforcées comme la fourniture de produits de première nécessité et la création d'une chaîne de communication interne.	Pas d'incidence concrète sur les résultats du programme.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

<i>Numéro et description du résultat escompté</i>		<i>Budget 2014-2015 approuvé</i>	<i>Budget final 2014-2015 après virements</i>	<i>Dépenses 2014-2015</i>
II.1	Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet	894	1 412	1 155
II.4	Utilisation élargie et améliorée du système de La Haye, notamment par les pays en développement et les PMA	486	373	335
II.6	Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne, notamment par les pays en développement et les PMA	1 114	1 214	1 028
II.8	De plus en plus de litiges internationaux ou nationaux de propriété intellectuelle sont évités ou réglés par la médiation, l'arbitrage et d'autres modes extrajudiciaires de règlement des litiges de l'OMPI	122	139	105
III.2	Renforcement des capacités en matière de ressources humaines pour pouvoir répondre aux nombreuses exigences en ce qui concerne l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition	1 231	1 090	859
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	774	335	288
VII.2	Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux	304	195	197
VIII.1	Communication plus efficace avec le grand public concernant la propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI	848	1 116	911
VIII.2	Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande	313	913	847
VIII.4	Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les parties prenantes non gouvernementales	1 771	1 223	1 288
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	4 578	4 506	4 024
Total		12 435	12 515	11 036

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	9 209	9 086	8 026	88%
Autres dépenses	3 226	3 429	3 009	88%
TOTAL	12 435	12 515	11 036	88%

A. Budget final 2014-2015 après virements

20.44. La nette baisse des dépenses de personnel dans le budget final 2014-2015 après virements correspond au transfert de ressources de personnel vers le programme 9 afin de renforcer les activités du Bureau régional pour l'Afrique (qui se traduit par une baisse dans le cadre des résultats VIII.4 (Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG).

20.45. L'augmentation marquée des autres dépenses dans le budget final 2014-2015 après virements est principalement due : i) à l'affectation initiale de ressources aux Bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie; ii) au transfert de fonds supplémentaires au Bureau de l'OMPI en Chine pour des travaux d'infrastructure au titre du projet d'architecture mondiale des bureaux; et iii) au transfert de fonds supplémentaires vers les bureaux extérieurs pour la participation des chefs des bureaux extérieurs aux assemblées générales de l'OMPI.

20.46. Les ajustements apportés aux résultats escomptés sont principalement dus à : i) l'affectation initiale de ressources aux Bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie, qui trouve en particulier son reflet dans le cadre des résultats II.1 (Utilisation accrue du PCT) et II.6 (Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne); ii) l'importance accrue accordée par les bureaux extérieurs à une communication plus efficace des services mondiaux de propriété intellectuelle de l'OMPI, qui trouve son reflet dans le cadre du résultat VIII.1 (Communication plus efficace avec le grand public) et un service client amélioré dans le cadre du résultat VIII.2 (Amélioration de l'orientation vers les services et de la réactivité à la demande); et, iii) la redistribution des ressources issues du résultat VIII.4 (Échanges ouverts, transparents et dynamiques avec les ONG) vers le résultat VIII.5 (L'OMPI collabore efficacement et établit des partenariats avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales) suite à la réorganisation interne du programme.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

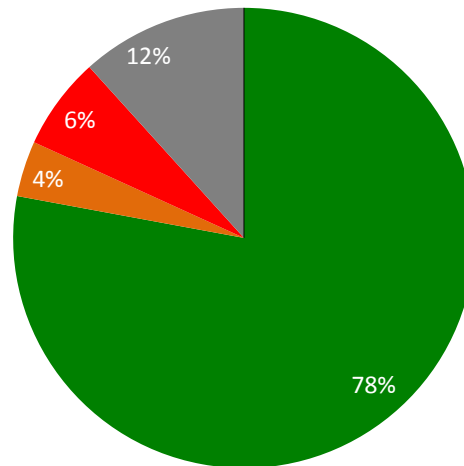
20.47. L'utilisation globale du budget pour l'exercice biennal 2014-2015 a atteint 81%. Cela est principalement dû : i) aux ouvertures des Bureaux de l'OMPI en Chine et en Fédération de Russie en juillet 2014, c'est-à-dire en milieu d'année, ce qui trouve en particulier son reflet dans le cadre des résultats II.1 (Utilisation accrue du PCT), II.6 (Utilisation élargie et améliorée des systèmes de Madrid et de Lisbonne) et III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines); ii) au report des activités relatives au projet sur le recours à des services de règlement extrajudiciaire des litiges dans les transactions de titres de propriété intellectuelle au sein du Bureau de l'OMPI au Brésil, comme l'indique le résultat II.8 (Litiges relatifs à la propriété intellectuelle internationaux et nationaux); iii) à certaines activités de renforcement des capacités qui trouvent leur reflet dans le cadre du résultat III.2 (Renforcement des capacités en matière de ressources humaines) et qui sont entreprises par d'autres programmes directement dans les pays/régions; et iv) à la mise en œuvre de mesures de réduction des coûts concernant les missions du personnel, en particulier sous le résultat VIII.5 (L'OMPI collabore efficacement et établit des partenariats avec d'autres instances des Nations Unies et d'autres processus d'organisations intergouvernementales).

OBJECTIF STRATÉGIQUE IX

STRUCTURE D'APPUI ADMINISTRATIF ET FINANCIER EFFICACE

Tableau de bord de l'exécution du programme biennal

Le tableau de bord ci-dessous présente un résumé de la réalisation des résultats escomptés pour l'exercice biennal 2014-2015, telle que mesurée par les indicateurs au titre des programmes contribuant à cet objectif stratégique.



■ Pleinement atteint ■ Partiellement atteint ■ Pas atteint ■ Non évaluable ■ Abandonné

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	Fourniture des rapports et analyses financiers et de gestion demandés par la direction, les gestionnaires de programme et les États membres conformément aux échéances convenues	Programme 22	●●●●●
	Résolution des demandes internes/externes reçues dans les délais impartis	Programme 22	●●
	% du personnel satisfait des services des ressources humaines	Programme 23	●
	Services des ressources humaines répondant dans les délais, de manière précise et efficace	Programme 23	●
	Achèvement de la construction d'une nouvelle salle de conférence conformément aux critères de qualité, au budget et aux délais approuvés	Programme 29	●
	Utilisation de la salle de conférence comme lieu privilégié de réunions et de manifestations par les États membres	Programme 29	●
	Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	Programme 24	●

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Pourcentage de clients internes satisfaits des services d'achat	Programme 24	●
	Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques, des demandes électroniques de manifestation et des visas	Programme 24	●
	Coût moyen du billet (billets TMC et PNUD)	Programme 24	●
	Tous les types d'espace sur le campus de l'OMPI (lieux de travail, stockage et archivage) sont gérés efficacement.	Programme 24	●
	Les bâtiments situés sur le campus de l'OMPI ont été rénovés/modernisés/transférés pour rester adaptés à l'usage prévu	Programme 24	●
	Tous les types d'installations techniques principales sont conformes aux normes techniques en vigueur	Programme 24	●
	Les TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité	Programme 25	●●●●
	Nombre d'indicateurs de niveau de service des systèmes et des services hébergés qui sont conformes au cadre d'indicateurs défini pour les TIC	Programme 25	●
	Continuité de service dans le domaine des TIC pour les systèmes vitaux	Programme 25	●
	Pourcentage d'utilisateurs finaux et de secteurs d'activité qui sont satisfaits des services dans le domaine des TIC	Programme 25	●
	Les technologies de la communication globales et intégrées sont facilement accessibles aux membres du personnel	Programme 25	●
	Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	Programme 27	●
	Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI	Programme 27	●●
	Coût par mot traduit	Programme 27	●
	Qualité des traductions	Programme 27	●
	Réduction des coûts d'impression (par page)	Programme 27	●
	Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail	Programme 27	●
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides, indépendantes et fiables du Bureau du conseiller juridique	Programme 21	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	Les commissaires aux comptes externes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités de l'OMPI applicables, au Règlement financier de l'OMPI et aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS)	Programme 22	● ●
	Rendement des fonds investis conforme aux valeurs de référence fixées par le Comité consultatif des investissements	Programme 22	●
	Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps	Programme 22	●
	Pourcentage du personnel formé se déclarant satisfait de la formation (cours d'initiation, formation sur l'ERP, formation sur la gestion axée sur les résultats)	Programme 22	●
	Pourcentage de répondants (OMPI) qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats	Programme 22	●
	Pourcentage de programmes de l'OMPI utilisant les données relatives à l'exécution du programme pour gérer cette exécution	Programme 22	●
	Délai de recrutement	Programme 23	●
	Pourcentage de pôles de l'Organisation dont les plans d'effectifs existants sont liés aux plans de travail annuels	Programme 23	●
	Pourcentage de nouveaux embauchés qui répondent aux besoins de l'Organisation	Programme 23	●
	Pourcentage de personnel dont les résultats sont évalués en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuelles	Programme 23	●
	Pourcentage de besoins essentiels de formation individuelle et collective qui ont été satisfaits	Programme 23	● ●
	Nombre moyen de jours de congé maladie par fonctionnaire (absentéisme)	Programme 23	●
	Pourcentage de femmes dans des postes d'administrateur et les catégories supérieures	Programme 23	● ● ● ●
	Diversité géographique – pourcentage d'États membres représentés	Programme 23	●
IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	Pourcentage du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme informel de résolution des conflits	Programme 21	●
	Pourcentage de répondants ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	Programme 21	●
	Règlement financier et son règlement d'exécution et ordres de service correspondants à jour	Programme 22	●

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	Programme 24	●
	Réduction de l'impact environnemental des bâtiments de l'OMPI	Programme 24	●
	Les locaux de l'OMPI sont conformes aux recommandations de l'audit de 2009 effectué par l'Institut de sûreté et de sécurité (Neuchâtel) et aux normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies.	Programme 24	●
	Renforcement de la sécurité de l'information aux fins de protection contre le nombre croissant de cyberattaques	Programme 25	●
	Statut de la norme ISO 27001 relative aux processus de certification et de gestion de la sécurité des systèmes d'information	Programme 25	●●●
	Efficacité des contrôles de sécurité de l'information (audits internes et externes)	Programme 25	●
	Pourcentage du personnel de l'OMPI, des délégués et des visiteurs signalant une blessure ou un incident liés au travail	Programme 28	●
	Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sûreté et de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou hors de Genève	Programme 28	●
	Contrôle des mesures d'accessibilité physique garantissant que la nouvelle salle de conférence et les installations connexes sont conformes aux normes en vigueur lors de la construction	Programme 29	●
	Contrôle des mesures respectueuses de l'environnement et des mesures de réduction de la consommation d'énergie mises en œuvre lors de la construction	Programme 29	●
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	Respect des normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies pour la nouvelle salle de conférence	Programme 29	●
	Aucune interférence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	Programme 26	●
	EFFICACITÉ : pourcentage des travaux de la Division de l'audit et de la supervision internes qui couvrent des domaines à haut risque/de la plus haute importance	Programme 26	●
	EFFICIENCE : a) achèvement des rapports de supervision dans les délais impartis et conformément aux normes de qualité; b) nombre d'audits et d'évaluations terminés conformément au plan de supervision; c) nombre de plaintes/rapports pour mauvaise conduite possible traités	Programme 26	●●●●
	PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE ET ADMINISTRATION : économies ou améliorations tangibles en ce qui concerne les processus et systèmes opérationnels	Programme 26	●

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution	Programme(s) concerné(s)	Code de couleurs
	APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL : assimilation des enseignements et des recommandations tirés des processus de supervision.	Programme 26	● ●

PROGRAMME 21 DIRECTION GÉNÉRALE

Chef de programme Le Directeur général

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

21.1. L'engagement réel auprès des États membres reste un aspect crucial pour progresser vers la réalisation des neuf objectifs stratégiques de l'Organisation. L'exercice biennal 2014-2015 a mis en évidence des défis dans de nombreux domaines alors que les États membres s'efforçaient de parvenir à un consensus autour des objectifs stratégiques. À cet égard, le Directeur général a tenu avec les États membres des discussions ciblées dans diverses instances pour favoriser l'émergence de ce consensus. Des progrès ont été réalisés dans certains domaines, notamment avec l'obtention d'un consensus entre les États membres après plusieurs années de négociations difficiles au sujet des futurs travaux visant à ouvrir de nouveaux bureaux extérieurs de l'OMPI. Dans d'autres domaines, particulièrement sur le front normatif, les États membres avaient encore beaucoup de chemin à parcourir sur de nombreuses questions. Les mécanismes de communication, tels que les réunions d'information à l'intention des ambassadeurs, ont constitué des moyens précieux pour recevoir des informations et des conseils, ce qui a permis de faire avancer maintes questions.

21.2. L'engagement interne a également constitué un aspect important de l'exécution du programme, facilitant les progrès en faveur de la réalisation des objectifs stratégiques. La communication en direction du personnel, notamment dans le cadre des réunions d'information périodiques du Directeur général, était cruciale pour expliquer les changements nécessaires et obtenir l'adhésion. Les réunions périodiques de l'Équipe de haute direction ont donné une orientation aux pôles de l'Organisation, traduisant les décisions stratégiques dans la réalité opérationnelle. Le second mandat du Directeur général a été l'occasion d'injecter une énergie et des idées nouvelles dans l'Équipe de haute direction, avec l'accueil de quatre nouveaux membres, tout en continuant de bénéficier de l'expérience de quatre membres faisant partie de la précédente équipe. La composition de cet organe a été élargie afin d'inclure les directeurs chargés des ressources humaines et des affaires juridiques, qui sont des éléments intersectoriels importants pour la prise de décisions stratégiques. Avec la conclusion fructueuse du Programme de réorientation stratégique en 2013, l'Équipe de haute direction a joué un rôle clé en veillant à pérenniser les gains, en termes de culture et de valeurs, d'efficacité des processus opérationnels et d'alignement des programmes, de la structure et des ressources sur les objectifs stratégiques.

21.3. Le Bureau du conseiller juridique a continué de fournir au Directeur général, au Secrétariat et aux États membres des avis et services juridiques rapides et fiables, conformément aux dispositions réglementaires et à la législation applicable, sur le droit constitutionnel, le droit des contrats et le droit des traités, ainsi que sur des questions administratives et liées aux ressources humaines, face à une demande soutenue et, dans certains domaines, croissante. Il a participé activement au processus de désignation et de nomination du Directeur général en 2014, et il a fourni un appui et une assistance juridiques lors de la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne en mai 2015. L'un des principaux enjeux en 2014-2015 tenait à la mise en œuvre du nouveau système d'administration de la justice entré en vigueur le 1^{er} janvier 2014. Le Bureau du conseiller juridique s'est adapté sans heurt au nouveau système en son rôle de représentant de l'administration dans le traitement des recours et doléances du personnel. Il a veillé à préserver l'efficacité dans l'exercice des fonctions de dépositaire des traités administrés par l'OMPI malgré le nombre croissant de demandes d'avis. En 2014-2015, la base de données WIPO Lex d'information législative sur la propriété intellectuelle a été consultée par plus de 3,3 millions d'utilisateurs dans le monde, contre 2,2 millions en 2012-2013. Le Bureau du conseiller juridique a consacré une attention considérable aux échanges avec les parties prenantes non gouvernementales, en particulier à travers les réunions annuelles des organisations non gouvernementales accréditées avec le Directeur général en 2014 et en 2015.

21.4. La Division des questions et de la documentation relatives aux assemblées a coordonné l'organisation des sessions ordinaires des assemblées en 2014 et 2015, ainsi que celle des deux sessions extraordinaires de mars 2014 (Comité de coordination) et mai 2014 (Assemblée générale). Environ 1000 délégués issus de plus de 200 États membres et observateurs ont participé à chacune des sessions ordinaires. Des innovations et rationalisations structurelles ont continué d'être mises en place ou perfectionnées (par exemple la diffusion sur le Web, l'inscription par voie électronique, les badges avec photographies, de nouvelles procédures de voyage) afin de rendre les réunions plus efficaces, d'en

réduire le coût et l'empreinte carbone, ainsi que de promouvoir une plus grande ouverture et un meilleur accès aux procédures. La documentation a été livrée avec une marge de temps suffisante. L'accent mis sur le renforcement de l'efficacité des assemblées et sur l'amélioration de l'expérience des États membres qui y participent s'est traduit par les niveaux de satisfaction très élevés recueillis dans les enquêtes.

21.5. L'OMPI a continué de participer activement aux travaux du système des Nations Unies, notamment à ceux du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination (CCS) et de ses deux comités, à savoir le Comité de haut niveau chargé des questions de gestion et le Comité de haut niveau sur les programmes, fournissant à l'OMPI une excellente occasion de faire valoir son point de vue dans les délibérations en cours au sein du système des Nations Unies, de faire part de ses meilleures pratiques administratives et opérationnelles et de contribuer à renforcer la cohésion à l'intérieur du système.

21.6. En décembre 2014, le Cabinet du Directeur général a été chargé de la coordination globale de tous les bureaux extérieurs et de la supervision des bureaux de l'OMPI à Singapour et au Brésil. Une série d'initiatives spécifiques ont été lancées en janvier 2015 en vue d'assurer plus de cohérence en termes de fonctionnement et une intégration complète des bureaux extérieurs dans les travaux de l'Organisation. Parmi ces initiatives, il y avait notamment la toute première réunion des directeurs de bureaux au siège, de nombreux groupes de travail chargés d'examiner l'impact des politiques de l'Organisation sur les bureaux extérieurs, des visioconférences bimensuelles, le lancement d'une nouvelle architecture informatique fournissant une connexion fluide entre les bureaux et le siège, et la mise à jour des pages Web des bureaux. Les indications mettaient clairement en évidence le fait qu'une nouvelle culture des bureaux extérieurs était introduite à l'OMPI, avec des répercussions positives sur l'exécution du mandat.

21.7. L'activité en matière d'éthique a souffert de l'absence d'un chef du Bureau de la déontologie d'avril à juillet 2014. Un chef par intérim du Bureau de la déontologie a été désigné d'août 2014 à septembre 2015, date à laquelle le nouveau chef du Bureau de la déontologie a été nommé. Le Bureau de la déontologie a poursuivi la mise en œuvre de sa politique en matière de déclaration d'intérêts, qui prévoit notamment la divulgation des intérêts financiers conformément aux normes IPSAS et a supervisé la politique de protection des lanceurs d'alerte, qui consacre la valeur attachée à la participation de l'ensemble du personnel à la fonction de surveillance en prévoyant des garanties contre les représailles. Le Code de déontologie de l'OMPI a continué de servir de plateforme commune de principes directeurs et de valeurs que les membres du personnel de l'OMPI sont censés observer dans l'exercice de leurs fonctions, et le Bureau de la déontologie a dispensé des services consultatifs aux fonctionnaires de tous rangs quant à sa mise en œuvre. De plus, les fonctionnaires devaient suivre une formation obligatoire en matière d'éthique une fois recrutés par l'Organisation, afin de faire en sorte que les nouveaux collègues soient au fait de la culture de la déontologie à l'OMPI. La participation au réseau d'éthique des organisations multilatérales a également été intensifiée.

21.8. Le Bureau du médiateur, partie intégrante du dispositif de responsabilisation et d'intégrité de l'Organisation, a été renforcé avec l'entrée en vigueur du nouveau système d'administration de la justice le 1^{er} janvier 2014. La reconnaissance de l'importance de la prévention des conflits a été l'un des principaux aspects de cette réforme, avec l'inclusion du règlement informel des différends dans le Statut et Règlement du personnel. Pour parachever ce changement, le bureau s'est concentré sur la sensibilisation et les compétences du personnel en matière de gestion des conflits en proposant des formations, notamment : des ateliers sur la communication non violente; le lancement d'une formation à la gestion des conflits sur deux jours dans toute l'Organisation, à laquelle ont participé 631 membres du personnel; et des programmes d'orientation pour les nouveaux fonctionnaires.

21.9. En mai 2014, le rôle de coordonnateur de la poursuite des opérations a été créé au sein du Cabinet du Directeur général. Des progrès considérables ont été réalisés pour mettre en place les éléments nécessaires à un système dédié de résilience, avec notamment la publication d'une politique et stratégie de l'OMPI en matière de résilience et la mise en œuvre et le lancement du premier système de notifications d'urgence. À partir de ces fondations, une analyse des incidences sur les opérations a été entreprise afin d'identifier les priorités et les attentes de l'Organisation en termes de reprise et de reconstitution en cas d'événement perturbateur. Ces éléments devraient fournir une base solide pour faire évoluer encore le système au cours de l'exercice biennal à venir.

21.10. En février 2014, avec la nomination du chef de la Section du protocole et de la gestion des événements, les activités relatives à l'événementiel ont été fusionnées avec le protocole afin de renforcer

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

et d'optimiser l'engagement auprès des États membres et des autres parties prenantes. Les assemblées générales tenues en septembre 2014 et 2015 ont vu une augmentation significative du nombre d'événements et de manifestations demandés et organisés, dont l'inauguration de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI en 2014. Ces événements ont reçu un accueil positif dont témoigne le niveau de satisfaction des délégués. Le nombre d'événements organisés à l'OMPI, y compris les journées nationales, a augmenté en 2015, donnant ainsi au campus de l'OMPI un rôle important en tant qu'espace de rencontre pour les États membres et autres parties prenantes.

21.11. Le programme, qui inclut les travaux du Cabinet du Directeur général, a continué de jouer un rôle essentiel dans la fourniture de l'orientation stratégique globale et la supervision nécessaires pour faciliter l'intégration et la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement par tous les secteurs concernés de l'OMPI.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Augmentation du nombre d'utilisateurs de WIPO Lex	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 2 236 486 utilisateurs au total en 2012-2013 (1 461 841 en 2013; 774 645 en 2012)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 1 123 930¹²¹</i>	20%	3 350 643 utilisateurs au total en 2014-2015 (augmentation de 49,8% par rapport à 2012-2013) – 1 506 508 (2014) – 1 844 135 (2015)	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : VIII.3 Engagement réel auprès des États membres				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de réunions de comité pour lesquelles des réunions d'information préalables sont tenues pour les États membres	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 81% selon une enquête auprès des secrétaires des comités.</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 80%</i>	90%	97% selon une enquête menée auprès de secrétaires de comités	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de lettres adressées par les États membres au Directeur général qui obtiennent une réponse dans un délai de deux semaines	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 81% selon une évaluation des lettres reçues et envoyées</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 80%</i>	80%	80% selon une évaluation des lettres reçues et envoyées	Objectif pleinement atteint
Pourcentage d'actes d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités faisant l'objet d'un traitement dans les délais requis	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 98% des notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités sont traités dans les trois jours</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : 95% d'actes traités dans les trois jours (fin 2012)</i>	90% traités dans les trois jours	90% des notifications d'adhésion et autres actes accomplis à l'égard de traités sont traités dans les trois jours	Objectif pleinement atteint

¹²¹ Le niveau de référence initial dans le programme et budget pour 2014-2015 avait été établi sur la base d'estimations fondées sur des chiffres datant de la mi-2013. Ces chiffres ont été actualisés.

Niveaux de satisfaction des États membres quant à la préparation et au fonctionnement des assemblées	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 88% selon une enquête menée auprès des assemblées de l'OMPI en 2012 (l'enquête n'a pu être menée en 2013 en raison de circonstances exceptionnelles; elle sera réintroduite en 2014).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 88% de satisfaction quant aux dispositions prises</p>	85% de satisfaction quant aux dispositions prises	<p>87% (enquête menée sur les assemblées 2014 de l'OMPI¹²²)</p> <p>90% (enquête menée sur les assemblées 2014 de l'OMPI)</p>	Objectif pleinement atteint
Délais de publication des documents des assemblées	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : pour les assemblées ordinaires, 95% des documents ont été publiés au moins deux mois avant les assemblées.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 100% des documents publiés deux mois avant les assemblées</p>	100% des documents publiés deux mois avant les assemblées	<p>En 2014-2015, 97% des documents pertinents ont été publiés deux mois avant les assemblées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 95% pour les assemblées de 2014 - 99,5% pour les assemblées de 2015 	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Nouvelles initiatives communes avec d'autres organismes des Nations Unies	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : deux nouvelles initiatives entreprises par le Directeur général (le Directeur général a présidé le Comité de haut niveau sur la gestion en 2012; lancement par le Directeur général de l'Indice mondial de l'innovation à la session du Conseil économique et social à Genève en 2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : deux</p>	Deux	<p>Deux nouvelles initiatives entreprises par le Directeur général :</p> <ul style="list-style-type: none"> - demande de statut d'observateur auprès de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en 2014; - depuis 2015, membre du groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le mécanisme de facilitation des technologies (IAWG) (établi par le Programme d'action d'Addis-Abeba) 	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de demandes d'avis juridique qui reçoivent des réponses rapides, indépendantes et fiables du Bureau du conseiller juridique	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : malgré une augmentation du nombre de demandes d'avis ainsi que des domaines couverts, 98% des demandes ont reçu des réponses rapides et fiables du Bureau du conseiller juridique.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 100%</p>	90%	<p>Dans le contexte d'une demande soutenue et croissante de ses services, le Bureau du conseiller juridique a continué de fournir des réponses rapides, indépendantes et fiables à 95% des demandes d'avis reçues en 2014-2015.</p>	Objectif pleinement atteint

¹²² Lien vers l'enquête sur les assemblées 2014 : http://www.wipo.int/export/sites/www/about-wipo/fr/assemblies/pdf/survey_2014.pdf.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage du personnel de l'OMPI ayant connaissance des services qu'ils peuvent obtenir du Bureau du médiateur et de l'existence d'un mécanisme de règlement informel des différends	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : enquête 2013 auprès du personnel : 63% des membres du personnel ont une bonne connaissance de la fonction de médiateur, 32% en ont une assez bonne connaissance</p> <p>77% selon l'enquête sur les réactions des utilisateurs en 2012 (menée en mars 2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : enquête 2011 auprès du personnel : 44% des membres du personnel ont une bonne connaissance de la fonction de médiateur, 49% en ont une assez bonne connaissance</p>	Augmentation de la sensibilisation du personnel, qui atteint 60%	L'enquête auprès du personnel prévue pour 2015 n'a pas été menée.	Non évaluable
Pourcentage des personnes interrogées ayant connaissance des principes et des politiques de l'OMPI dans le domaine éthique	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 98% selon l'enquête sur les valeurs essentielles du PRS (menée de janvier à février 2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 70%</p>	75%	L'enquête auprès du personnel prévue pour l'exercice biennal n'a pas été menée.	Non évaluable

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
Après s'être beaucoup investie, l'OMPI a rapidement progressé et obtenu des résultats grâce au Programme de réorientation stratégique (PRS), qui a pris fin début 2013. Si la haute direction, le personnel et les États membres ne concentrent pas durablement leurs efforts sur l'amélioration, l'Organisation risque d'assister à une baisse des résultats atteints dans le cadre du PRS. Les initiatives qui comprennent de nouveaux processus (la gestion de la continuité des opérations et la gestion des risques, par exemple) sont particulièrement menacées.	<p>La structure de gouvernance du PRS prévoyait d'emblée la surveillance de l'Équipe de haute direction et des rapports réguliers de l'OCIS, des initiatives qui ont contribué à ancrer la responsabilité pour l'intégration du PRS.</p> <p>Tandis que l'Organisation amorce la période post-PRS, le fait que la haute direction reste vigilante permettra de préserver et de renforcer les valeurs fondamentales et les résultats de chaque initiative dans l'intérêt de l'OMPI et de ses parties prenantes.</p>	Ce risque a diminué de manière constante au cours de l'exercice biennal, principalement en raison des stratégies proactives de suivi en place, qui consistaient notamment à intégrer la responsabilité pour que les fonctions nouvelles et solides continuent d'évoluer, et à développer les initiatives semées dans le contexte du PRS, y compris la gestion des risques, la poursuite des opérations, la déontologie et l'intégrité, la communication interne, etc.	L'incidence sur les résultats du programme n'était pas matérielle, mais l'incidence sur les résultats des différents programmes dans lesquels les initiatives du PRS s'étaient établies, ainsi que sur les résultats de l'Organisation dans son ensemble, continuaient d'être très positifs, contribuant de manière importante au renforcement continu de la transparence et de l'obligation de rendre compte, et fournissant une plateforme facilitatrice à l'OMPI pour servir ses clients et parties prenantes.

L'engagement effectif de l'OMPI auprès des États membres est capital pour l'obtention de résultats dans les délais impartis. Le ralentissement des processus intergouvernementaux de l'OMPI, y compris dans le cadre des discussions normatives, et une augmentation des coûts ou un allongement des calendriers d'exécution des programmes approuvés sont à craindre. Cette situation nuirait à la crédibilité de l'OMPI en tant qu'organe normatif en matière de propriété intellectuelle.	Maintien d'une coordination étroite, fiable et transparente entre le Secrétariat et les États membres.	Le risque global lié au programme tel qu'il est décrit n'a pas subi de changement net lors de la période examinée. Cela est aussi vrai pour les plans d'atténuation en place, qui continueront d'être pertinents pour l'exercice biennal 2016-2017.	Les risques inhérents aux activités normatives de l'Organisation sont atténués en permanence par une coordination étroite et continue entre le Secrétariat et les États membres, basée sur la confiance et la transparence. Aucune incidence matérielle n'a été observée sur les résultats du programme.
--	--	---	--

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IV.2	Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité	1 939	2 313	2 085
VIII.3	Engagement réel auprès des États membres	6 747	8 100	7 273
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	266	882	795
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	8 946	8 533	7 817
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 048	1 000	672
Total		18 945	20 827	18 642

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses) (en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	16 799	17 795	15 923	89%
Autres dépenses	2 146	3 032	2 718	90%
TOTAL	18 945	20 827	18 642	90%

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

A. Budget final 2014-2015 après virements

21.12. L'augmentation des dépenses de personnel au titre du budget final après virements découlait principalement :

- i) du transfert de postes au programme suite à la fusion de la fonction événementielle avec la fonction du protocole, répercuté sous le résultat escompté VIII.3 (Engagement réel auprès des États membres);
- ii) de la création du rôle de coordonnateur pour la poursuite des opérations, répercutée sous le résultat escompté IV.2 (Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle); et
- iii) du renforcement du Bureau du conseiller juridique pour faire face à l'augmentation de la demande de services juridiques, répercutés sous les résultats escomptés VIII.3 (Engagement réel auprès des États membres) et VIII.5 (L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales).

La hausse des dépenses de personnel était principalement due aux exigences supplémentaires soutenant l'engagement accru et efficace auprès des États membres (Résultat escompté VIII.3).

21.13. En outre, le transfert de ressources entre résultats escomptés, en particulier avec le n° IX.2 (Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement), découle de la mise en place récente d'une méthode plus précise pour l'affectation de ressources en personnel résultant des améliorations apportées au système de planification de la gestion des performances (EPM) pour les exercices du plan de travail 2014 et 2015.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

21.14. Les dépenses de personnel étaient inférieures au budget estimé principalement du fait : i) de l'absence d'un chef du Bureau de la déontologie pendant les huit premiers mois de 2015; et ii) des processus de recrutement en cours, en particulier dans les bureaux du conseiller juridique et du médiateur. Cela a aussi donné lieu à des dépenses plus faibles que prévu au titre des dépenses connexes autres que celles de personnel.

PROGRAMME 22 GESTION DU PROGRAMME ET DES RESSOURCES**Chef de programme M. A. Sundaram****RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015**

22.1 Dans le prolongement des avancées réalisées en 2012-2013, la gestion des programmes et des ressources financières a continué d'être renforcée en 2014-2015. Pour utiliser les ressources plus efficacement, établir des pratiques recommandées en matière de planification, de gestion des résultats, de facilitation et d'appui aux activités opérationnelles à l'échelle de l'Organisation et pour renforcer la "deuxième ligne de défense"¹²³, une restructuration stratégique au sein du programme entreprise en novembre 2013 a été intégralement mise en œuvre en 2014. Les changements suivants ont été apportés à cette occasion : i) fusion de la Section de la gestion et de l'exécution des programmes et de la Section du budget, devenues la Division de l'exécution des programmes et du budget afin de mettre en œuvre une approche plus globale de la gestion des programmes; ii) affinement du rôle du "Bureau du contrôleur", qui a permis une séparation et une répartition claires des responsabilités concernant la coordination de la gestion des risques, le respect des règles et les contrôles internes, le réexamen et le maintien du cadre réglementaire financier et le suivi des recommandations de supervision; et iii) l'incorporation des applications administratives de l'Organisation et de l'appui connexe dans le programme 22, ce qui a permis de créer des synergies et d'intégrer efficacement les systèmes résultant du portefeuille de projets ERP.

22.2 Des progrès significatifs ont été réalisés au cours de l'exercice biennal en ce qui concerne la poursuite de l'intégration d'une culture de la gestion axée sur les résultats et le renforcement du cycle de gestion des résultats de l'OMPI. Les processus annuel et biennal de planification ont continué d'être améliorés en 2014-2015. En 2014, la planification du niveau des postes a été introduite en rapprochant les résultats escomptés du programme et les objectifs individuels des membres du personnel, ce qui s'est traduit par plus de transparence et une plus grande précision en ce qui concerne l'affectation et l'utilisation des ressources en personnel.

22.3 L'évolution du système de planification ERP EPM était essentielle pour les progrès réalisés au cours de l'exercice biennal. À cet effet, deux nouveaux modules cruciaux ont été lancés pour appuyer le cycle de performances de l'OMPI, à savoir les modules "Mise en œuvre et suivi" et "Évaluation des résultats", qui favorisent tous deux une approche plus anticipative et améliorée de la gestion et de l'évaluation des programmes. Ces outils ont en outre permis d'améliorer l'analyse comparative entre les programmes de travail approuvés et les modifications apportées dans le courant de l'année, ce qui renforce la gestion des programmes et l'information disponible pour les cycles de planification futurs, y compris la planification pour l'exercice biennal 2016-2017.

22.4 La poursuite de l'intégration des composants ERP en 2014-2015 a également permis d'améliorer les capacités en matière d'établissement de rapports et d'outils analytiques. Pour la première fois en 2014, le système de gestion de l'information administrative (AIMS) et le système de planification de la gestion des résultats (EPM) ont été intégrés, ce qui a permis d'améliorer les informations sur les dépenses réelles par rapport aux dépenses inscrites au budget tirées du système EPM. En outre, l'élément Gestion de la paie du module Ressources humaines de l'ERP a été lancé en janvier 2014, et l'intégration avec le système de planification EPM a été achevée en avril, améliorant considérablement les capacités en matière de gestion des postes. Le module de veille économique a évolué au cours de l'exercice biennal, les premiers tableaux de bord ayant été élaborés et mis en service au sein des principaux secteurs administratifs (DGRH, Achats et voyages et Finances et planification des programmes) en 2014, puis mis en service à l'échelle de toute l'Organisation en 2015. Un tableau de bord en matière de gestion des risques a également été élaboré et déployé en 2015.

22.5 Au cours de l'exercice biennal, d'autres améliorations ont été apportées au portefeuille de produits ERP, qui ont permis de renforcer les fonctions de gestion et d'en accroître l'efficacité, et notamment : i) une importante mise à jour vers la version 9.2 du système financier AIMS permettant aux systèmes de l'OMPI d'intégrer les dernières fonctionnalités en vue de réduire les dépenses d'appui; ii) la mise en service de la première phase des outils en libre-service pour les ressources humaines, qui permet au personnel de modifier les informations personnelles et réduit ainsi la circulation du papier et la

¹²³ Voir également le document WO/PBC/22/12 sur le dispositif de responsabilisation de l'OMPI.

saisie manuelle des données par le Service des opérations relatives aux ressources humaines; iii) le paiement des salaires du personnel qui n'est pas en poste à Genève par l'intermédiaire du système de gestion de la paie PeopleSoft; iv) l'amélioration du processus d'indemnité pour frais d'études; v) l'intégration complète des traductions du PCT dans le système financier AIMS, de façon à réduire les tâches manuelles; vi) la création d'un portail unique de formation pour l'ERP, les TIC et le DGRH; vii) l'intégration des données relatives aux absences et aux heures supplémentaires dans le module de veille économique; viii) l'introduction de tableaux de bord en matière de contrôle des données dans le module de veille économique, en vue de garantir la cohérence dans toutes les demandes et de souligner à titre préventif les disparités à des fins d'enquête et de résolution des problèmes.

22.6 Conformément à la feuille de route pour la gestion des risques, un cadre formel et cohérent pour la gestion des risques et du contrôle interne au sein de l'Organisation a été établi, qui comprend le dispositif de responsabilisation de l'OMPI, la déclaration relative au risque accepté, la création du Groupe de gestion des risques, ainsi que l'élaboration d'une politique de gestion des risques et d'un Manuel de la gestion des risques et du contrôle interne.

22.7 Pour faciliter l'accès en temps réel à l'information sur les risques et les mécanismes de contrôle, appuyer une gestion anticipée des risques et des mécanismes de contrôle, et apporter des réponses efficaces aux organismes d'audit, un système de gestion des risques (ERM) a été mis en œuvre au second semestre 2014 et utilisé pour faciliter le processus de planification pour 2015 ainsi que le processus de programme et budget pour 2016-2017. Les processus de suivi et de communication des risques et de contrôle interne ont également été renforcés, grâce i) à l'introduction d'analyses et de rapports semestriels des risques; ii) à la poursuite de l'intégration de la gestion des risques au sein des processus de gestion de l'exécution des programmes; et iii) à la mise au point d'un cadre de contrôle interne, qui s'appuie sur le système ERM pour consigner les contrôles recensés et évalués par l'OMPI.

22.8 La modernisation du cadre réglementaire s'est poursuivie, avec la révision ou la publication d'un certain nombre d'ordres de service (achats, réceptions officielles, voyages, congé dans les foyers, avances de traitement, lignes directrices concernant les espèces détenues par les bureaux extérieurs, réserves, gestion des biens, contributions volontaires, politique relative à l'utilisation d'appareils de télécommunication portables, création du Groupe de gestion des risques, politique de gestion des risques). Le Règlement financier de l'OMPI et son règlement d'exécution ont été réexaminés et révisés, avec l'aval des États membres, et un nouvel outil électronique a été mis en place pour appuyer la désignation des chefs de programme.

22.9 L'étude globale sur les pratiques et les risques en matière de trésorerie lancée en 2013 a été achevée au printemps 2014, débouchant sur une série de recommandations, concernant notamment la pratique de couverture des risques de change au PCT. Un examen complet de la stratégie de couverture proposée a été effectué en 2015, qui s'est soldé par la décision finale d'élaborer un système de couverture destiné à simuler ses effets sur les résultats de l'exercice biennal 2014-2015 et sur ceux de l'année 2016. Suite à des recherches approfondies menées au sein de plusieurs banques et institutions financières ainsi qu'à une étude portant sur les multiples politiques d'investissement appliquées à travers tout le système des Nations Unies, une nouvelle politique d'investissement pour l'Organisation a été mise au point et approuvée par les États membres en 2015. Sa mise en œuvre a débuté fin 2015 avec la préparation d'une manifestation d'intérêt pour la gestion des fonds d'investissement. Parmi les autres initiatives en termes de trésorerie figurent : i) une meilleure gestion de trésorerie afin de minimiser l'incidence des taux d'intérêts négatifs actuellement pratiqués en Suisse, notamment une tentative d'établir deux nouvelles relations bancaires; ii) des efforts déployés pour accroître le nombre de bénéficiaires recevant des paiements de l'OMPI par voie électronique; iii) l'introduction de deux nouvelles cartes de crédit pour les paiements effectués par l'Organisation; et iv) l'introduction d'un convertisseur de devises évolutif autorisant le titulaire d'une carte de crédit à être débité dans la monnaie de son pays, de façon à réduire les commissions pour paiement par carte de crédit facturées à l'Organisation.

22.10 En ce qui concerne le PCT, deux nouvelles administrations chargées de la recherche internationale ont été nommées en 2014, entraînant de nouvelles modifications à apporter au système de paiements. Au total, huit nouveaux membres ont adhéré aux systèmes de Madrid et de La Haye, d'où la nécessité d'adapter les systèmes, une nouvelle répartition ayant été introduite suite à l'adhésion du Benelux et, plus tard, de l'Australie au service de dépôt électronique du système de Madrid (E-Filing service) (IRPI).

22.11 En vertu du mémorandum d'accord conclu entre l'USPTO, l'OEB et le Bureau international, le projet pilote visant à déterminer les possibilités d'améliorer la gestion des risques de change associés au paiement des taxes de recherche a été lancé avec succès et, tout récemment, prolongé de deux années. Une évaluation du projet est prévue en 2016 dans le cadre de l'analyse de la proposition de "compensation", qui est l'une des recommandations issues de l'étude sur la trésorerie.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Mise à disposition des rapports et analyses de nature financière et de gestion demandés par la haute direction, les chefs de programmes et les États membres conformément aux échéances convenues.</p>	<p>Clôture mensuelle à effectuer dans les 10 jours ouvrables à compter de la fin du mois (hormis le mois de janvier, où la clôture mensuelle est déterminée en fonction de la progression de la clôture annuelle).</p> <p>Rapports statiques en ligne disponibles dès le lendemain; rapports trimestriels de l'Observatoire dans les deux semaines suivant la clôture; rapports standard mensuels dans la semaine suivant la clôture.</p>	<p>Identiques aux niveaux de référence.</p> <p>Rapports interactifs en ligne paramétrables disponibles suite aux travaux ERP/BI au cours de l'exercice biennal 2014-2015; rapports trimestriels de l'Observatoire dans les deux semaines suivant la clôture; rapports standard mensuels dans la semaine suivant la clôture.</p>	<p>Clôture au plus tard le dixième jour ouvrable pour 10 mois, les exceptions étant janvier (par rapport au niveau de référence) et octobre, suite à l'amélioration du système.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
			<p>Les premiers tableaux de bord pour la direction ont été élaborés et déployés dans les secteurs administratifs cruciaux (DGRH, Achats et voyages, et Finances et planification des programmes) en 2014, puis mis en service à l'échelle de toute l'Organisation en 2015. Un tableau de bord en matière de gestion des risques a également été élaboré et déployé en 2015.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
			<p>En moyenne, rapports standard trimestriels et mensuels dans les 6 jours ouvrables suivant la clôture.</p> <p>Rapports trimestriels de l'Observatoire en moyenne dans le mois suivant la clôture.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pas atteint</p>
<p>Résolution des demandes internes/externes reçues dans les délais impartis.</p>	<p>75% des tickets doivent être clôturés (résolus) dans les 3 jours suivant leur réception.</p> <p>Soumettre des avis ou répondre à des fichiers et requêtes budgétaires dans les 72 heures.</p>	<p>Identiques aux niveaux de référence.</p> <p>Soumettre des avis ou répondre à des fichiers et requêtes budgétaires dans les 48 heures.</p>	<p>En 2014-2015, en moyenne 84,5% des tickets enregistrés dans le système de notification des demandes de renseignements de l'OMPI (WINS) ont été clôturés dans les 3 jours :</p> <ul style="list-style-type: none"> - En 2014, 86% dans les 3 jours, dont 71% le jour même, 6% dans les 2 jours, et 9% dans les 3 jours. - En 2015, 85% dans les 3 jours, dont 67% le jour même, 12% dans les 2 jours, et 6% dans les 3 jours. <p>En 2014-2015, la Division de l'exécution des programmes et du budget a reçu quelque 2200 dossiers appelant une validation programmatique ou budgétaire. Le délai moyen de réponse était de 1,9 jour.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Les vérificateurs externes des comptes ont produit un rapport financier satisfaisant, qui confirme que les opérations financières sont conformes aux dispositions des conventions et des traités applicables de l'OMPI, au Règlement financier de l'OMPI et à son règlement d'exécution ainsi qu'aux normes IPSAS.	Réception d'un rapport d'audit favorable pour 2012-2013 et réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit.	Rapport d'audit favorable pour les deux années de l'exercice.	Rapport d'audit favorable pour 2014. Au moment de la publication, les résultats de l'audit de 2015 n'avaient pas encore été diffusés. Réponses apportées à toutes les recommandations de l'audit reçues en 2014-2015.	Objectif pleinement atteint Non évaluable
Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour les placements.	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour les placements pour 2012-2013.	Retour sur investissements conforme aux critères établis par le Comité consultatif pour les placements pour 2014-2015.	Cet objectif a été atteint au cours de l'exercice biennal. Les placements ont continué d'être effectués auprès des autorités suisses, conformément au niveau de référence établi pour les placements en 2014-2015. De nouveaux critères doivent être établis par le Comité consultatif pour les placements, suite à la mise en place d'une nouvelle politique d'investissement à l'automne 2015.	Objectif pleinement atteint
Paiements (y compris taxes perçues au titre des services fournis dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye) effectués à temps.	90% des paiements effectués avant l'expiration du délai de sept jours ou à la date de réception de la facture (en cas de réception tardive) en cas d'absence d'autres problèmes de flux de travail (non-expédition du bon de commande, etc.).	90% des paiements à effectuer dans les deux-trois jours à compter de la date de réception de la facture.	Toutes les factures ont été réglées conformément aux critères établis, sauf facture tardive ou absence de demande dans le système. Répartitions mensuelles versées/créditées sur un compte courant/déduites des contributions le mois suivant, conformément au règlement d'exécution.	Objectif pleinement atteint
Pourcentage du personnel formé se déclarant satisfait de la formation (cours d'initiation, formation sur l'ERP, formation sur la gestion axée sur les résultats).	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Cours d'initiation : 94% <i>Formation à la gestion axée sur les résultats ou à l'ERP : 96%.</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> à déterminer.	85%	– Cours d'initiation : 94% – Formation à la gestion axée sur les résultats ou à l'ERP : 94% – Formation à l'ERM : 87% (uniquement en 2015) – Gestion de projets en environnement de gestion axée sur les résultats : 97% (64% excellent; 33% satisfaisant).	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de personnes interrogées (OMPI) qui estiment que l'OMPI doit rendre des comptes sur ses résultats.	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 80,7%. <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 75%.	80%	94% (30% tout à fait d'accord; 64% d'accord) des personnes interrogées ¹²⁴ ont indiqué que les données sur les résultats sont utilisées pour rendre compte aux États membres. (<i>Selon le rapport de validation du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.</i>)	Objectif pleinement atteint

¹²⁴ Sur 31 programmes, 21 (67%) ont répondu au questionnaire de la DSI pour la validation du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

<p>Pourcentage de programmes de l'OMPI utilisant les données relatives à l'exécution du programme pour gérer cette exécution.</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 55%¹²⁵ (selon le rapport de validation du rapport sur l'exécution du programme en 2010-2011).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 50.</p>	<p>70</p>	<ul style="list-style-type: none"> - 94% (30% tout à fait d'accord; 64% d'accord) des personnes interrogées¹²⁶ ont indiqué que les données sur les résultats sont utilisées pour assurer le suivi régulier de la mise en œuvre des activités de programme - 85% (27% tout à fait d'accord; 58% d'accord) des personnes interrogées¹²⁷ ont indiqué que les données sur les résultats sont utilisées aux fins de la prise de décisions. <p>(Selon le rapport de validation du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.)</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Résultat escompté : IX.3 Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel</p>				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Règlement financier et son règlement d'exécution et ordres de service correspondants à jour.</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Ordres de service publiés en 2012 et 2013. Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier modifiés en 2012 et 2013 selon que de besoin.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Ordres de service publiés en 2012 et 2013. Règlement financier et règlement d'exécution du règlement financier modifiés en 2012 selon que de besoin.</p>	<p>Examen et révision du cadre réglementaire le cas échéant.</p>	<p>Révision ou publication des ordres de service suivants, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Principes généraux et règles fondamentales applicables aux achats • Avances de traitement • Politique relative à l'utilisation d'appareils de télécommunication portables • Création du Groupe de gestion des risques • Congé dans les foyers • Politique de l'OMPI en matière de gestion des risques • Gestion de trésorerie et directives financières à l'intention des bureaux extérieurs de l'OMPI – Portée et objet • Réceptions officielles • Voyages autorisés et dépenses connexes • Politique relative aux réserves • Politique de l'OMPI en matière de gestion des biens • Politique de l'OMPI en matière de gestion des contributions volontaires. <p>Révision et amendement du Règlement financier et de son règlement d'exécution en octobre 2014 et en octobre 2015.</p> <p>Examen de la désignation des chefs de programme et des fonctionnaires habilités ainsi que des signataires d'instructions au PNUD, et introduction d'une demande électronique de gestion de la désignation des chefs de programme.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

¹²⁵ Rectificatif : dans le rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013, il était indiqué que 53% des programmes utilisaient les données relatives à l'exécution pour gérer la mise en œuvre du programme.

¹²⁶ Sur 31 programmes, 21 (67%) ont répondu au questionnaire de la DSI pour la validation du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015.

¹²⁷ Idem.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
<p>Si la crise économique et financière mondiale perdure, les niveaux de recettes pourraient être bien plus bas que prévu. Une incapacité concomitante à faire preuve de réactivité pour ramener les dépenses à un niveau approprié pourrait engendrer un déficit et avoir un impact négatif sur l'exécution du programme.</p>	<p>L'Organisation maintient le montant des réserves au niveau approprié (18% environ du budget biennal) pour être en mesure de pallier une éventuelle diminution des recettes.</p> <p>Le Secrétariat surveille étroitement les dépenses grâce à un processus de suivi renforcé des recettes et des dépenses et par l'intermédiaire du Groupe de gestion de la crise.</p>	<p>Les niveaux de recettes ont été plus élevés que prévu au cours de l'exercice biennal, et des mesures d'atténuation appropriées continuent d'être prises eu égard au risque identifié.</p> <p>Le montant recommandé des réserves a été analysé par les États membres dans le cadre de l'examen de la politique de l'OMPI en matière de réserves, et cet objectif a été relevé à 22% en vue de mieux atténuer ce risque.</p> <p>Par l'intermédiaire du Groupe de gestion des risques nouvelle créé, l'Organisation continue de surveiller de près l'évolution des recettes et des dépenses.</p> <p>Le 15 janvier 2015, la Banque nationale suisse a suspendu le plafonnement du taux de change minimal du franc suisse de 1,20 franc suisse pour 1 euro, et mis en place des taux d'intérêt négatifs pour la clientèle de particuliers. Des procédures d'amélioration de la gestion de trésorerie ont été introduites pour minimiser l'incidence des taux d'intérêt négatifs sur les soldes de trésorerie de l'OMPI.</p>	<p>Ce risque et son évolution n'ont pas eu d'incidence matérielle sur l'exécution du programme en 2014-2015.</p> <p>La suppression du plafond a eu un effet globalement négatif sur l'équivalent en francs suisses des recettes initialement perçues en euros, réduisant du même coup sensiblement la possibilité de percevoir des intérêts sur les excédents de trésorerie.</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	8 212	11 954	11 933
IX.2	Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	16 372	12 347	11 757
IX.3	Un environnement de travail stimulant étayé par un cadre réglementaire efficace et des voies appropriées pour répondre aux préoccupations du personnel	1 923	1 238	1 165
IX.8	Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	1 524	2 622	2 542
Total		28 032	28 162	27 397

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	22 572	22 697	22 268	98%
Autres dépenses	5 460	5 465	5 129	94%
TOTAL	28 032	28 162	27 397	97%

A. Budget final 2014-2015 après virements

22.12 L'augmentation globale des dépenses de personnel dans le budget final 2014-2015 après virements est le résultat net de la régularisation des fonctions permanentes et du redéploiement d'un poste temporaire vers le programme (fonction "gestion des actifs").

22.13 Le transfert de ressources entre résultats escomptés est principalement lié au fait que les ressources allouées à l'intégration des nouveaux modules et fonctionnalités du système ERP étaient liées au résultat escompté IX.2 (Secrétariat réactif et fonctionnant harmonieusement) dans le budget approuvé pour 2014-2015. Ces activités étaient essentiellement apparentées à des services, cependant elles ont été plus judicieusement rattachées au résultat escompté IX.1 (Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle) dans le budget final 2014-2015 après virements. L'augmentation des ressources allouées au résultat escompté IX.8 (Renforcement de l'obligation redditionnelle, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle) découle principalement de l'appui accru fourni par le programme aux vérificateurs externes des comptes.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

22.14 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue pour l'exercice biennal.

PROGRAMME 23 GESTION ET MISE EN VALEUR DES RESSOURCES HUMAINES

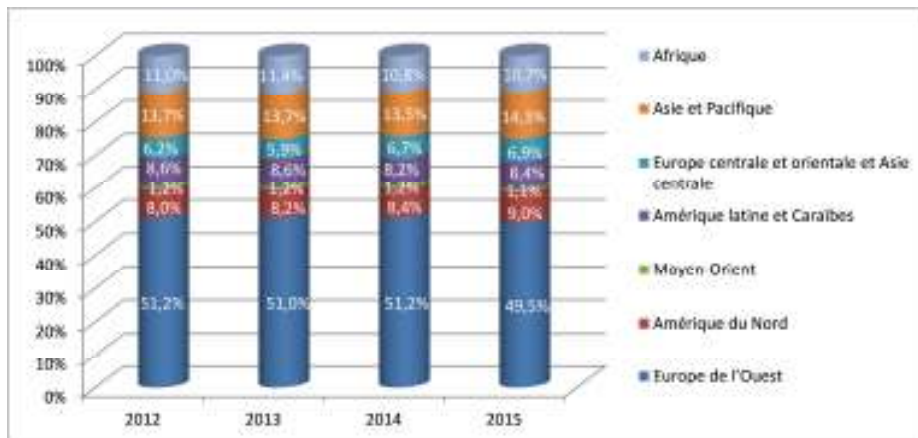
Chef de programme Le Directeur général

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

23.1 L'exercice biennal 2014-2015 a été le premier exercice biennal de mise en œuvre de la stratégie en matière de ressources humaines approuvée par les États membres en 2013. Bien que les travaux entrepris au titre du programme aient été dans une large mesure d'ordre opérationnel, les fonctionnaires et la direction ont continué de déployer des efforts pour assurer l'obtention effective des résultats visés dans le cadre du programme.

23.2 Les efforts déployés pour améliorer la diversité géographique et l'égalité des sexes au sein du personnel de l'OMPI ont été intensifiés en 2014-2015. Au regard des modifications apportées au Statut et Règlement du personnel à compter du 1^{er} novembre 2014, les membres des comités des nominations sont tenus d'établir une liste des candidats recommandés plutôt que de sélectionner des noms par ordre de préférence, afin que le Directeur général puisse, selon sa propre appréciation, pourvoir les postes de manière à remédier aux déséquilibres en matière d'égalité des sexes et de représentation géographique. Il a été demandé aux États membres de promouvoir ces principes et les bureaux extérieurs de l'OMPI ont été encouragés à faire connaître l'OMPI comme un "employeur de premier ordre". À cette fin, un stand d'information a été prévu et une session a été organisée en marge des assemblées en 2014. Un fichier de candidats tenant compte des critères de diversité géographique a été établi, contenant les noms de candidats qualifiés et présélectionnés, issus d'États membres non représentés, pour des engagements temporaires et à durée déterminée. Par ailleurs, l'OMPI a poursuivi ses activités de sensibilisation à travers des campagnes et au moyen des médias sociaux (par exemple LinkedIn). Les autres initiatives comprennent : i) la création d'un site Web sur les carrières à l'OMPI¹²⁸; ii) la mise en place d'un outil de recrutement plus convivial; iii) la désignation de coordonnateurs au sein des offices nationaux de propriété intellectuelle et des plateformes stratégiques nationales pour la publication ciblée des postes à pourvoir à l'OMPI; et iv) la création de fichiers d'adresses de candidats potentiels issus d'États membres non représentés ou insuffisamment représentés. Grâce aux efforts déployés, à la fin de 2015, le pourcentage de personnel originaire d'États d'Europe de l'Ouest de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur a été réduit de plus de la moitié, tandis que la proportion de ressortissant d'autres régions, notamment des régions Asie et Pacifique, Europe centrale et orientale et Asie centrale, et Amérique du Nord, a augmenté.

Pourcentage de personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur par région au cours de la période 2012-2015

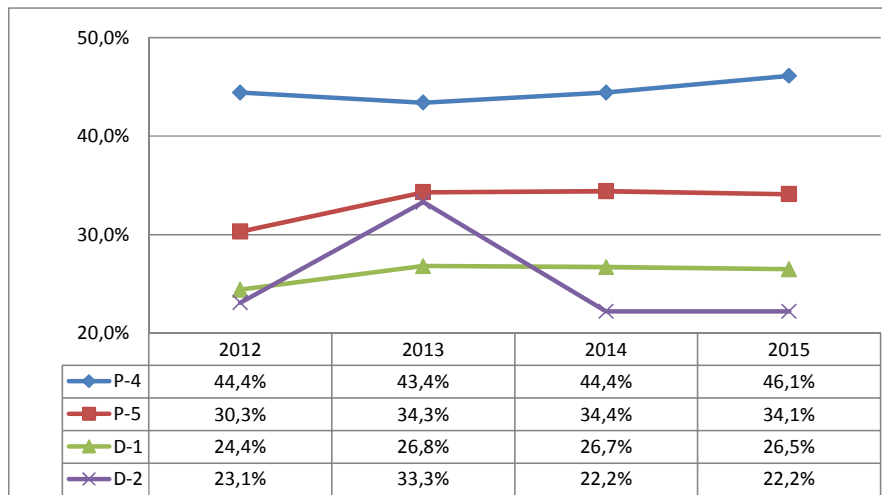


23.3 En 2014, l'OMPI a établi sa première Politique en matière d'égalité, qui visait un double objectif, à savoir l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans les activités de l'OMPI et le respect d'un calendrier précis pour parvenir à une représentation équilibrée des hommes et des femmes à tous les niveaux du personnel. En conséquence, un réseau de coordonnateurs pour les questions

¹²⁸ <http://www.wipo.int/erecruitment/fr/>.

relatives à l'égalité des sexes a été créé, couvrant tous les programmes de l'OMPI, et l'Organisation a rejoint le réseau des défenseurs de l'égalité des genres dans le cadre de la Genève internationale grâce à son engagement collectif en faveur de la promotion de la femme dans le milieu du travail. Au niveau interne, en ce qui concerne le recrutement, des efforts supplémentaires ont été consentis pour réduire les disparités entre les sexes. Des initiatives, telles qu'un déjeuner-débat sur la parité hommes-femmes au travail ou encore un programme pilote sur l'évolution de carrière des femmes à des postes de direction, ont été lancées pour promouvoir l'égalité des sexes sur le lieu de travail. Quatre femmes fonctionnaires de grade P4, ayant toutes des responsabilités de supervision et ayant obtenu des résultats jugés exceptionnels, ont participé à ce projet pilote. Les premiers résultats de ce projet pilote sont très encourageants et une évaluation sera réalisée par la Division de la supervision interne et un rapport présenté en 2016. Tandis que le pourcentage de femmes au grade P4 (46,1%) était de 2,7 points supérieurs au niveau de référence de 2013, signifiant que l'objectif a été pleinement atteint, l'objectif a été plus difficile à atteindre en ce qui concerne les niveaux hiérarchiques supérieurs. Le recrutement de femmes aux grades P5 et D1 a permis d'éviter d'accentuer l'écart entre les sexes consécutif au départ de plusieurs femmes à ces niveaux, mais le pourcentage de femmes au grade D2 a diminué de 11,1% par rapport à 2013.

Pourcentage de personnel de la catégorie des administrateurs et des fonctionnaires de rang supérieur par sexe au cours de la période 2012-2015



23.4 Des progrès ont également continué d'être faits quant à la prise en considération de la structure de l'Organisation et de la planification des effectifs en tant qu'activités opérationnelles essentielles et pleinement intégrées. L'exercice biennal a notamment été marqué par les réalisations suivantes : i) participation accrue des chefs de programme dans la planification des ressources humaines par l'organisation d'ateliers d'introduction et la mise au point de principes directeurs connexes; ii) élaboration de plans d'action concernant les effectifs pour l'exercice 2014-2015, afin que chaque unité administrative puisse enregistrer les principales mesures relatives aux ressources humaines pour répondre aux besoins opérationnels; iii) la mise à jour des descriptions de poste à l'échelle de l'Organisation compte tenu des priorités opérationnelles; et iv) meilleure adéquation, plus systématique, entre les descriptions de poste et les programmes de travail annuels. De nouvelles directives concernant la gestion des postes ont également été publiées afin que l'Organisation puisse réexaminer systématiquement les hypothèses établies pour la planification et tenir compte des nouvelles priorités à l'échelle de l'Organisation avant de pourvoir des postes vacants. Dans le cadre de la planification des effectifs, les responsables ont été invités à étudier la composition optimale des ressources afin de répondre efficacement à leurs besoins opérationnels.

23.5 Le processus de régularisation des agents temporaires de longue durée a été achevé en 2014 et 31 de ces agents ont été régularisés en 2014 à la suite d'une mise au concours. En outre, 40 postes de durée déterminée ont été mis au concours pour la régularisation des fonctions continues durant l'exercice biennal (17 en 2014 et 23 en 2015), parmi lesquels 30 ont été pourvus à la fin de 2015.

23.6 L'activité de recrutement est restée forte au cours de l'exercice biennal, ce qui s'est traduit par un délai moyen de recrutement plus long, 19,77 semaines, par rapport aux 16,03 semaines de l'exercice biennal 2012-2013. Au cours de l'exercice biennal, il y a eu au total 255 mises au concours (183 pour

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

des postes de durée déterminée, soit une augmentation de 29% par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, et 72 pour de postes temporaires). Au total, 30 320 candidatures ont été reçues.

23.7 La modernisation des systèmes et des processus au sein du DGRH s'est poursuivie au cours de l'exercice biennal. Le développement d'une nouvelle plateforme intégrée de recrutement (au moyen de Taleo) a été lancé en 2015 et devrait permettre des gains d'efficacité supplémentaires dans le domaine du recrutement. Au début de 2014, la première phase du projet ERP, visant à renforcer l'intégration des données et des processus au sein du DGRH et d'autres fonctions d'administration et de gestion de l'OMPI, a été achevée. L'exercice biennal a également été marqué par d'autres réalisations, telles que l'élaboration et la mise en place du tableau de bord en matière de gestion des ressources humaines et de fonctionnalités disponibles en libre-service, notamment pour mettre à jour en ligne les données personnelles ou pour présenter des demandes d'indemnités pour frais d'études, qui ont permis de responsabiliser davantage les fonctionnaires tout en réduisant au maximum les tâches à forte intensité de main d'œuvre relatives aux ressources humaines.

23.8 Un appel d'offres lancé pour l'assurance maladie, accidents et perte de gains des fonctionnaires a abouti à un nouveau contrat avec des primes moins élevées. En 2015, le contrat d'assurance-vie a été renégocié avec une prime moins élevée pour 2016. Des services dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail ont également été fournis par le Service d'assistance médico-sociale de l'OMPI ou en concertation avec la Section des services médicaux de l'ONUG.

23.9 L'évolution des procédures de gestion des performances de l'OMPI s'est traduite par des améliorations supplémentaires en ce qui concerne le système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel (PMSDS). Les directives PMSDS existantes ont été remplacées par un nouvel ordre de service et des manuels d'utilisation du PMSDS afin de distinguer les dispositions réglementaires des orientations. Par ailleurs, des modifications ont été apportées afin de mettre le PMSDS en adéquation avec les dispositions du Statut et Règlement du personnel et avec les ordres de service connexes et afin d'apporter des précisions sur les questions relatives au PMSDS en fonction de l'expérience tirée de l'application du système. Le taux de conformité avec le système est resté très élevé, avec 93,1% des membres du personnel en 2014 et 92,8% des membres du personnel en 2015 couverts au titre du PMSDS évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels.

23.10 Le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI s'est poursuivi avec un second programme pilote lancé en 2014, évalué par la suite par la Division de la supervision interne. Deux tiers des fonctionnaires interrogés ont considéré que le programme de récompenses et de reconnaissance permettait de reconnaître de manière adéquate les résultats satisfaisants. À la suite des recommandations formulées par la Division de la supervision interne en ce qui concerne la transparence et la participation du personnel, un nouveau manuel intitulé "Témoigner sa reconnaissance" a été publié et une page Intranet créée. Une nouvelle catégorie de récompense a été créée, avec la participation directe du personnel dans la désignation des candidats et la sélection des lauréats. Après la mise en œuvre de deux programmes pilotes, une politique officielle relative au programme de récompenses et de reconnaissance a été publiée en 2015.

23.11 En 2014, la nouvelle politique de formation et de perfectionnement a été mise en œuvre afin de faciliter le perfectionnement du personnel et de réduire les déficits de compétences. En plus des activités de formation ordinaires, de nouvelles initiatives sur le règlement des litiges, la gestion du stress, la gestion de la qualité, la gestion de projets et la reconnaissance des acquis préalables ont été lancées afin de renforcer les capacités de gestion. Un programme sur la gestion des différends à l'échelle de l'Organisation a également été intégré dans le processus d'orientation pour les nouveaux fonctionnaires. Pour la première fois en 2015, le nombre moyen de jours de formation par fonctionnaire¹²⁹ est passé à six, contre cinq en 2014 (soit un jour de plus par rapport aux cinq jours habituels des Nations Unies). Cette augmentation était due en partie au lancement de la formation sur la gestion des différends en 2015, qui avait été suivie par environ deux tiers des fonctionnaires de l'OMPI à la fin de l'année.

23.12 Dans le cadre de l'évolution de la politique en matière de gestion des ressources humaines et à la suite de la première refonte majeure du Statut et Règlement du personnel depuis plus de 40 ans ayant eu lieu en 2012, le Statut et Règlement du personnel a fait l'objet d'un nouvel examen et de nouvelles modifications en 2014 et 2015, aboutissant à l'établissement du cadre de politique générale pour la

¹²⁹ Le nombre moyen de jours de formation est calculé ainsi : nombre total de jours de formation (nombre de participants * jours de formation) divisé par le nombre total de fonctionnaires (au 31 décembre de l'année correspondante).

gestion des ressources humaines correspondant. Les modifications apportées au cours de l'exercice biennal ont permis à l'OMPI de maintenir un cadre réglementaire fiable, aligné sur les meilleures pratiques en vigueur dans les organisations appliquant le régime commun des Nations Unies et totalement adapté à l'évolution des besoins et des priorités de l'Organisation. En 2014, la catégorie des administrateurs recrutés sur le plan national a été intégrée dans le Statut et Règlement du personnel afin de répondre aux besoins des bureaux extérieurs de l'OMPI. En 2015, le premier administrateur recruté sur le plan national a été nommé pour un engagement temporaire au Bureau de l'OMPI au Brésil.

23.13 Le nouveau Groupe consultatif mixte, dont le DGRH assure le secrétariat, a été créé en juin 2014 pour conseiller le Directeur général sur les questions de personnel ou administratives. Le personnel peut directement déposer une demande auprès du Groupe consultatif mixte, lequel fournit un canal de communication supplémentaire entre le personnel et la direction.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage du personnel satisfait des services des ressources humaines	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Très satisfaits : 31,2%; Satisfaits : 46,2%; Mécontents : 18,9%; Très mécontents : 3,7%</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Très satisfaits : 31,2%; Satisfaits : 48,8%; Mécontents : 17,1%; Très mécontents : 2,9%</p>	85% très satisfaits ou satisfaits	Pas d'enquête réalisée en 2014-2015	Non évaluable
Services des ressources humaines répondant dans les délais, de manière précise et efficace	Sept jours ouvrables	Cinq jours ouvrables	100% des demandes enregistrées dans le système de tickets WINS ont reçu une réponse dans un délai de cinq jours ouvrables	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Délais de recrutement	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> moyenne de l'exercice biennal : 16,03 semaines (au 19 mars 2014) 2012 : 16,5 semaines 2013 : 15,56 semaines</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 21 semaines</p>	19 semaines	Moyenne de l'exercice biennal : 19,77 2014 : 17,28 semaines ¹³⁰ (dont 29 agents temporaires de longue durée) 2015 : 22,29 semaines ¹³¹ (pas d'agents temporaires de longue durée en 2015)	Objectif pleinement atteint

¹³⁰ Rectificatif : les chiffres indiqués dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014 concernant les délais de recrutement (14,7 semaines) ont été calculés sur la base des mises au concours de 2014 achevées au DATE. Les chiffres actualisés correspondent au calcul final, après que toutes les mises au concours de 2014 ont été achevées.

¹³¹ Les chiffres de 2015 concernant les délais de recrutement correspondent aux mises au concours de 2015 achevées au 19 avril 2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Pourcentage de pôles de l'Organisation dont les plans d'effectifs existants sont liés aux plans de travail annuels	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013</i> : 0 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer	70%	90%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de nouveaux embauchés qui répondent aux besoins de l'Organisation	À déterminer	80% des performances satisfaisantes à l'issue de la période d'essai	94,4% des fonctionnaires qui ont été embauchés en 2013 et 2014 ont fait un travail jugé satisfaisant dans le cadre du PMSDS	Objectif pleinement atteint
Pourcentage du personnel dont le travail est évalué en fonction de leurs objectifs et de leurs compétences individuels	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : exercice biennal : 90,75% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels 2012 : 91% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels (à fin avril 2012) 2013 : 90.5% des membres du personnel couverts au titre du PMSDS ont été évalués au regard d'objectifs et de compétences individuels (à fin avril 2013) <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 81% (2012)	90%	2014 : 93,1% 2015 : 92,8%	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de besoins essentiels de formation individuelle et collective qui ont été satisfaits	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : aucune évaluation disponible <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : aucune évaluation disponible (sera disponible fin 2013)	Besoins essentiels de formation individuelle satisfaits : 80%	60,94%	Objectif partiellement atteint
		Besoins essentiels de formation collective satisfaits : 80% grâce à un programme de formation	81,04%	Objectif pleinement atteint
Nombre moyen de jours de congé maladie par fonctionnaire (absentéisme)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : Exercice biennal : 10,34 - 2012 : 9,07 - 2013 : 11,6 <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : 9,07 (décembre 2012)	9	2014 : 11,2 ¹³² 2015 : 10,5	Objectif partiellement atteint

¹³² Rectificatif : le nombre moyen de jours de congé maladie par fonctionnaire en 2014 était en fait égal à 11,2, selon les statistiques les plus récentes, et non pas à 9 comme indiqué dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014.

Pourcentage de femmes dans des postes d'administrateur et les catégories supérieures	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i>	2012 :	2013 :		2014 :	2015 :	Objectif pleinement atteint
	P-4	44,4%	43,4%	P-4 : 46%	P-4 : 44,4%	46,1%	Objectif pas atteint
	P-5	30,3%	34,3%	P-5 : 35%	P-5 : 34,4%	34,1%	Objectif pas atteint
	D-1	24,4%	26,8%	D-1 : 30%	D-1 : 26,7%	26,5%	Objectif pas atteint
	D-2	23,1%	33,3%	D-2 : 30%	D-2 : 22,2%	22,2%	Objectif pas atteint
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i>						
	P-4 : 44,1%						
	P-5 : 31,8%						
	D-1 : 26,2%						
	D-2 : 23,1%						
	(décembre 2012)						
Diversité géographique – Pourcentage d'États membres ¹³³ représentés	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Afrique 11,4% Asie et Pacifique 13,7% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale 5,9% Amérique latine et Caraïbes 8,6% Moyen-Orient 1,2% Amérique du Nord 8,2% Europe de l'Ouest 51,0%	À déterminer ¹³⁴			Afrique : 10,7% Asie et Pacifique : 14,3% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale : 6,9% Amérique latine et Caraïbes : 8,4% Moyen-Orient : 1,1% Amérique du Nord : 9,0% Europe de l'Ouest : 49,5% (décembre 2015)		Non évaluable
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Afrique 11% Asie et Pacifique 13,7% Europe de l'Est, Europe centrale et Asie centrale 6,2% Amérique latine et Caraïbes 8,6% Moyen-Orient 1,2% Amérique du Nord 8% Europe de l'Ouest 51,2%						

¹³³ Uniquement les administrateurs et les fonctionnaires de rang supérieur.

¹³⁴ Le Comité de coordination n'est pas encore parvenu à une conclusion quant à la question de savoir si un système formel devrait remplacer le système de répartition géographique datant de 1975.

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
L'évolution rapide des activités extérieures nécessitant de nouveaux processus, de nouvelles compétences et de nouvelles solutions informatiques peut entraîner une inadéquation de la main-d'œuvre dans les secteurs clés de l'OMPI. Cette situation pourrait engendrer des coûts élevés liés au recrutement à court terme de personnel supplémentaire, des processus inefficaces, des retards dans les secteurs vitaux et nuire à la réputation de l'OMPI.	Développement progressif d'une main-d'œuvre plus réactive et plus adaptable, avec une structure qui soit à même de réagir en fonction des fluctuations de la demande; Analyse détaillée et évaluation des besoins de compétences et d'effectifs, suivies par des plans d'exécution prévoyant la réaffectation de membres du personnel, la formation adéquate du personnel, le recrutement des compétences essentielles et l'externalisation.	L'institutionnalisation de la planification des effectifs associée aux nouvelles directives concernant la gestion des postes ont permis à l'Organisation de tenir compte de l'évolution des besoins en matière de ressources humaines et de procéder aux ajustements nécessaires en procédant à des réorientations, en proposant des formations et en ayant recours à l'externalisation selon que de besoin.	Les mesures d'atténuation mises en place ont contribué à la bonne exécution du programme au cours de l'exercice biennal et, ainsi, renforcé l'efficacité des stratégies de gestion des ressources humaines et de recherche de talents.
Les nouvelles fonctionnalités issues de la mise en œuvre de l'ERP pourraient conduire à une perturbation des services à mesure que le personnel fait l'apprentissage de nouvelles procédures. Il se pourrait que la mise en œuvre n'intègre pas suffisamment l'analyse et la restructuration des procédures de travail, et qu'il s'agisse surtout d'un projet de remplacement de l'application système.	Formation approfondie du personnel des ressources humaines et des utilisateurs finaux, plans de communication réguliers, surveillance étroite des progrès réalisés par l'équipe chargée du projet ERP, et alerte rapide sur les problèmes à gérer. Amélioration continue des procédures de travail dans le cadre de la configuration et du développement de la solution technique.	Le risque s'est concrétisé en raison de la nécessité de compenser en interne les contraintes liées à la mise en œuvre du projet. Des mesures supplémentaires ont donc été prises, notamment en faisant appel à un analyste des opérations.	Le risque, tel qu'il s'est concrétisé, a entraîné un certain nombre de retards dans le recrutement, mais les mesures d'atténuation des risques mises en œuvres ont réduit à un minimum l'incidence de ces retards.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	12 276	12 415	12 069
IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets	11 285	12 774	12 631
Total	23 561	25 189	24 699

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	18 248	18 890	18 897	100%
Autres dépenses	5 313	6 298	5 802	92%
TOTAL	23 561	25 189	24 699	98%

A. Budget final 2014-2015 après virements

23.14 L'augmentation générale du budget final 2014-2015 après virements était principalement le résultat du financement : i) de solutions de dotation en ressources temporaires pour couvrir des absences de longue durée; ii) de l'augmentation des coûts liés aux activités financées en commun avec le système des Nations Unies; iii) de ressources supplémentaires au profit du Comité d'appel de l'OMPI; iv) du lancement de nouvelles initiatives, notamment le programme de récompenses et de reconnaissance de l'OMPI; v) de l'augmentation des frais d'assurance pour les délégués et les participants à des réunions organisées par l'OMPI; et vi) de la réaffectation de ressources au profit de la formation spécialisée dans le domaine des TIC relevant auparavant du programme 25.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

23.15 Le taux d'utilisation du budget pour les dépenses autres que les dépenses de personnel s'élève à 91% et traduit des économies résultant principalement de la renégociation des contrats d'assurance et des dépenses inférieures à celles prévues en ce qui concerne : i) la couverture maternité et maladie; ii) le Tribunal administratif de l'OIT; iii) les cours de langue; ainsi que iv) les activités de classification.

PROGRAMME 24 SERVICES D'APPUI GÉNÉRAUX

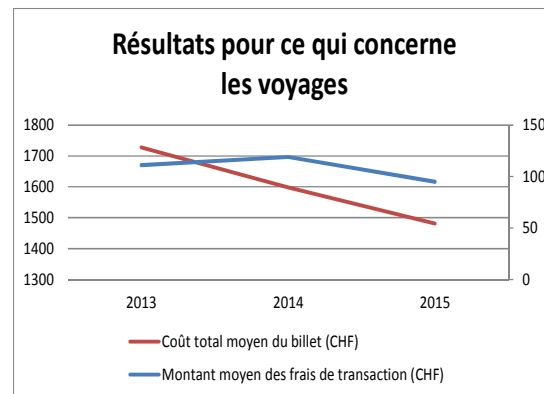
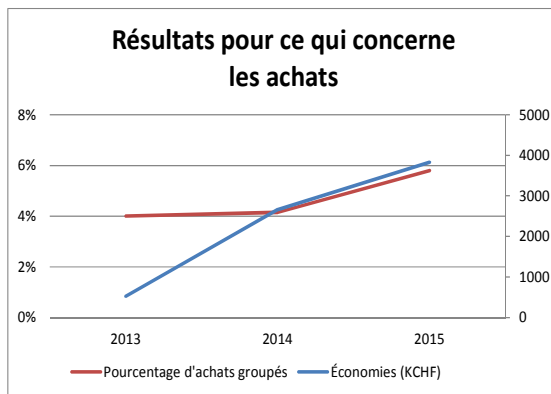
Chef de programme M. A. Sundaram

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

24.1 Outre une orientation stratégique et un appui dans les domaines de l'administration et de la gestion de l'OMPI, le programme inclut les achats, les voyages et les services d'infrastructure des locaux.

24.2 En 2014-2015, les achats et les voyages ont enregistré une belle progression dans la réalisation des objectifs grâce à une série de mesures destinées à optimiser le coût des biens et services achetés par l'OMPI et à rationaliser ses procédures. Ces mesures concernaient notamment : i) la mise en œuvre d'une nouvelle politique en matière de services contractuels de personnes, ainsi que l'incorporation de la gestion des services contractuels de personnes dans la Division des achats et des voyages; ii) un nouveau cadre juridique pour les achats et la publication en 2014 d'un nouvel ordre de service sur les principes généraux et règles fondamentales applicables aux achats et d'un Manuel des achats; iii) la création d'une base de données des contrats des fournisseurs; iv) la mise en œuvre des plans annuels en matière d'achats; et v) le lancement d'un outil de réservation en ligne pour les voyages destiné à réduire aussi bien le coût des transactions que le prix moyen du billet d'avion grâce à des tarifs plus restrictifs et un système de billetterie plus élaboré.

24.3 Ces mesures ont permis de continuer à réaliser des économies sur les biens et services achetés grâce à des négociations plus strictes et directes des prix, qui ont abouti à des économies globales de 3,8 millions de francs suisses en 2015 et de 2,6 millions de francs suisses en 2014. Le pourcentage des achats collectifs effectués dans le cadre du Groupe des activités communes d'achat a également augmenté, 5,8% des biens ayant été achetés par ce biais. En ce qui concerne les dépenses relatives aux voyages, le prix moyen du billet d'avion a été réduit de 14%, passant de 1728 francs suisses en 2013 à 1484 francs suisses en 2015, ce qui représente une économie significative au cours de l'exercice biennal. Depuis le lancement du nouvel outil de réservation en ligne en décembre 2014, les frais de transaction moyens ont également baissé de 20%, malgré l'augmentation des frais d'agence découlant du changement de fournisseur. Les tableaux ci-après illustrent les résultats obtenus au cours de l'exercice 2014-2015 dans le domaine des achats et des voyages.



24.4 Un effort considérable a été fait au cours de l'exercice biennal afin de réduire les dépenses de voyage, menant à une baisse du nombre de billets délivrés ainsi que du nombre de demandes de voyage tardives. Enfin, grâce à un suivi rigoureux des procédures administratives relatives aux achats et aux voyages, le délai moyen de traitement des demandes d'achat a été réduit de moitié au cours des cinq dernières années, ce qui se traduit par une efficacité et une souplesse accrues dans l'achat de produits et de services. Il convient également de noter que le pourcentage de biens et services acquis au niveau local pour les activités de développement a augmenté, passant à 57% en 2015, soit une hausse de 9% par rapport à 2013 et de 12% par rapport à 2014.

24.5 S'agissant de la gestion des bureaux dans les bâtiments du siège, fin 2015, un équilibre adéquat entre les lieux de travail occupés (environ 85%) et non occupés (environ 15%) a été maintenu pour la troisième année consécutive, en dépit du fait que l'équilibre n'était pas uniformément réparti entre tous

les bâtiments, comme l'indiquaient les rapports précédents. La mise en œuvre d'une utilisation plus efficace et plus rentable des zones de stockage et de stationnement sur et hors site a permis de résilier les baux de trois zones de stockage et espaces de stationnement hors site, ainsi que de réduire les quantités de fournitures de bureau, pour une économie totale d'environ 219 000 francs suisses en 2014-2015. Enfin, 390 000 francs suisses de recettes ont été générés au total au cours de l'exercice biennal sur la location de certains espaces à d'autres entités (le centre de données, l'espace sur les toits pour des antennes de téléphonie, le guichet bancaire automatique et un bureau pour l'Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux (AMFIE)).

24.6 Concernant les installations techniques, l'entretien ordinaire des installations techniques principales ou critiques a été réalisé tout au long de l'année conformément au calendrier établi. La première liste détaillée de toutes les installations essentielles a été achevée en 2014, ce qui renforcera l'analyse future du programme d'entretien préventif élargi de l'infrastructure et des installations. Une mise à jour périodique de la liste a été effectuée pour la première fois en 2015, ce qui a permis de jeter les bases des futures mises à jour périodiques.

24.7 S'agissant de la mise à niveau des anciennes installations, d'importants progrès ont été accomplis non seulement par le biais des projets du plan-cadre d'équipement financés par les réserves, mais également grâce à un certain nombre d'améliorations de moindre envergure mais plus techniques (les détails figurent dans le tableau d'exécution).

24.8 La consommation énergétique (y compris l'électricité et l'eau) a baissé de 5% et 33% respectivement, par rapport à l'exercice biennal 2012-2013, malgré la consommation supplémentaire due à la nouvelle salle de conférence de l'OMPI depuis septembre 2014. La dernière phase de la transition majeure vers une technologie de refroidissement produite localement et plus écologique, au moyen des eaux profondes du lac Léman, a été achevée sur le site de l'OMPI au cours de l'exercice biennal, les installations ayant été connectées ou améliorées. Si la consommation d'énergie et les frais connexes découlant de l'utilisation de cette technique de refroidissement dans l'ensemble des bâtiments de l'OMPI ont augmenté de 35 et 34%, respectivement, par rapport à l'exercice biennal précédent, le volume couvert a presque doublé au cours de la même période. En outre, l'augmentation des coûts a été largement compensée par la réduction de la consommation des autres sources d'énergie (électricité et eau) et la stabilisation de la consommation de gaz naturel pour le chauffage, ce qui a abouti à une économie globale d'environ 479 000 francs suisses par rapport à l'exercice biennal précédent. Enfin, le fournisseur d'électricité qui était sous contrat avec l'OMPI jusqu'à la fin de 2014 a remboursé un pourcentage donné sur l'électricité inutilisée au cours de l'année de référence (2014) se montant à 24 300 francs suisses.

24.9 S'agissant de la gestion des biens, l'exercice biennal a vu la première mise en œuvre de la nouvelle procédure de réalisation d'un inventaire externalisé des biens. En 2014, les biens concernés étaient les biens d'une valeur supérieure à 1000 francs suisses, ainsi que les œuvres d'art et les articles attrayants, indépendamment de leur valeur. En 2015, les biens concernés étaient ceux d'une valeur supérieure à 5000 francs suisses. Cette approche en deux phases appliquée au cadre de l'exercice biennal visait à structurer la gestion des biens pour l'enregistrement physique, ainsi que pour l'établissement des rapports et des rapports financiers. À la fin de l'exercice biennal, une nouvelle politique relative à la gestion des actifs a été établie en vue de jeter les bases de la mise en place d'un système plus solide dans le cadre du Règlement financier et de son règlement d'exécution.

24.10 L'année 2015 est la première année au cours de laquelle une augmentation significative du nombre et de la complexité des événements culturels et autres a été enregistrée (y compris les événements culturels simultanés). En 2015, six États membres de l'OMPI ont célébré leur fête nationale dans les locaux de l'OMPI. par ailleurs, à diverses reprises, différents espaces (y compris la nouvelle salle de conférence) ont été loués à des entités externes, dans certains cas en échange du paiement de frais de location ou du remboursement des dépenses engagées pour l'organisation de ces événements¹³⁵

24.11 En vertu du projet d'accessibilité de l'OMPI et sur la base des recommandations découlant des audits réalisés en 2012 et 2013, un certain nombre de mesures d'amélioration ont été mises en œuvre dans plusieurs bâtiments au cours de l'exercice biennal. En outre, plusieurs caractéristiques, qui avaient été incluses dans le projet de nouvelle salle de conférence et la rénovation de plusieurs niveaux du bâtiment AB, ont aussi été mises en œuvre au cours de l'année 2014 lors des phases de construction ou

¹³⁵ Pour des informations plus détaillées, voir le programme 29.

de rénovation. Améliorations incluses : i) rampes supplémentaires pour l'accès aux fauteuils roulants (accès aux cabines d'interprétation dans une nouvelle salle de réunion du nouveau bâtiment, accès au podium de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, accès aux cabines d'interprétation dans deux nouvelles salles de réunion à l'étage rénové du bâtiment AB); et ii) l'abaissement des lecteurs de badge à une hauteur adaptée aux personnes en fauteuil roulant dans les bâtiments AB, PCT, le nouveau bâtiment et la nouvelle salle de conférence de l'OMPI. Certaines ont même été installées sans coût majeur ou, le cas échéant, intégrées dans d'autres améliorations de l'infrastructure ou des installations pour un coût supplémentaire réduit. En outre, en 2015, une présentation a été organisée à l'intention des fonctionnaires et des représentants des autres institutions du système des Nations Unies ayant leur siège à Genève en vue d'exposer les améliorations apportées aux différents bâtiments et partager des données d'expérience sur les méthodes utilisées en vue de sélectionner et de mettre en œuvre les mesures appliquées.

24.12 Dans le cadre de l'initiative relative à la responsabilité sur le plan environnemental de l'OMPI, un certain nombre d'activités ont été entreprises en 2014 en vue de mieux sensibiliser le personnel aux questions d'environnement ou de prendre des mesures concrètes et pratiques. Ces mesures sont liées à des questions relatives aux locaux et au recours à d'autres modes de transport pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail. Les questions relatives aux locaux ont notamment concerné : i) le remplacement des installations techniques par des solutions plus écologiques; ii) la mise à niveau des installations électriques, la réduction de la consommation d'électricité dans le cadre d'un accord avec le fournisseur local d'électricité jusqu'en 2014; iii) le renouvellement du tarif d'électricité pour le nouveau bâtiment avec le pourcentage maximum de contribution à la production d'électricité renouvelable dans le canton de Genève en 2014; iv) l'adoption d'un nouveau système respectueux de l'environnement avec un nouveau fournisseur d'électricité depuis janvier 2015. Les mesures liées au recours à d'autres modes de transport pour les trajets entre le domicile et le lieu de travail ont concerné : i) des journées ou mois de mobilité dans les transports publics; ii) la location gratuite de bicyclettes électriques; et iii) des réparations des bicyclettes. En outre, l'OMPI a pris part à un certain nombre d'initiatives dans le contexte interinstitutions de l'ONU (principalement par le biais du PNUE et de "Sustainable UN" (SUN)), telles que la participation à la collecte annuelle de données pour le calculateur des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que la participation à différents forums et réunions. Comme suite à l'engagement pris par l'OMPI de réduire ses émissions de carbone, la Réunion annuelle internationale concernant les services linguistiques, la documentation et les publications (IAMLADP), tenue en juin 2015 sur le site de l'OMPI, a été déclarée "réunion écologique" par le PNUE conformément aux critères de l'OMPI. En outre, au regard de l'objectif de l'ONU d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2020, auquel l'OMPI a souscrit en septembre 2014, l'Organisation a acheté des certificats de compensation par l'intermédiaire de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) valables de 2014 à 2020. Ces certificats ont été calculés sur la base des données utilisées pour le calculateur des émissions de gaz à effet de serre établi par le PNUE dans le cadre de la contribution de l'ONU à la COP21 en novembre 2015. Dès lors, l'OMPI a été en mesure de déclarer qu'elle a compensé ses émissions de carbone jusqu'en 2020. L'exercice 2014-2015 a donc constitué le premier exercice biennal au cours duquel ce type de résultat a été obtenu par l'OMPI dans le cadre de l'objectif pour 2020 à l'échelle du système des Nations Unies.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : VIII.5 L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Recommandations du Comité de haut niveau sur la gestion et des réseaux subsidiaires	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 13 des 36 recommandations en suspens du Corps commun d'inspection (CCI) des instances délibérantes ont été clôturées en 2013 (36%)</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Pourcentage de recommandations clôturées au 1^{er} janvier 2013</i>	Pourcentage de recommandations clôturées au 31 décembre 2013 ¹³⁶	En 2014-2015, 64% (23 sur 36) des recommandations en suspens du Corps commun d'inspection (CCI) adressées aux instances délibérantes de l'OMPI ont été clôturées	Non évaluable
Pourcentage de biens et services provenant de sources locales par rapport au montant total acquis aux fins d'activités de développement	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 48%</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Résultats 2013</i>	2013 + 5%	2014 : 45% 2015 : 57%	Objectif pas atteint Objectif pleinement atteint
Pourcentage de dépenses soumises à effet de levier de l'ONU (appels d'offres communs ou portage)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 4%</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Résultats 2013</i>	Objectif défini : 4% Niveau de référence initial programme et budget 2014-2015 : à déterminer	2014 : 4,15% 2015 : 5,8%	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Économies sur les achats de biens et de services effectués par l'OMPI (par suite d'invitations à soumissionner ou de négociations directes)	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : 531 000 francs suisses</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : résultats 2013</i>	2013 + 5%	2 663 000 francs suisses (2014) 3 826 361 francs suisses (2015)	Objectif pleinement atteint
Pourcentage de clients internes satisfaits des services d'achat	<i>Niveau de référence actualisé fin 2013 : 73%</i> <i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : résultats 2012</i>	2012 + 5%	89%	Objectif pleinement atteint

¹³⁶ Rectificatif : en raison d'une erreur typographique, la date escomptée telle que publiée dans le programme et budget 2014-2015 renvoyait au 31 décembre 2013 au lieu du 31 décembre 2015.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Temps de traitement des autorisations de voyage électroniques, des demandes électroniques de manifestation et des visas	Temps de traitement des demandes de voyage : Autorisations de voyage électroniques = 1 jour Demandes électroniques de manifestation = 2 heures Visas de tiers = 2 jours (niveau de référence en 2013)	Autorisations de voyage électroniques = ½ journée Demandes électroniques de manifestation = 1 heure Visas = 2 jours	Autorisations de voyage électroniques = ½ journée Demandes électroniques de manifestation = < 1 heure Visa = < 1 jour	Objectif pleinement atteint
Coût moyen du billet (billets TMC et PNUD)	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 2013 = 1728 francs suisses <i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015</i> : coût (année de référence : 2013)	Réduction du coût moyen du billet	1598 francs suisses (2014) 1481 francs suisses (2015)	Objectif pleinement atteint
Tous les types d'espaces sur le campus de l'OMPI (lieux de travail, de stockage et d'archivage) sont gérés efficacement	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 80 espaces de travail (aucune location supplémentaire d'espaces de bureaux n'a été nécessaire pendant l'exercice biennal). <i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015</i> : maintenir le nombre d'espaces de travail à l'intérieur des bâtiments afin de permettre l'expansion des services et les changements en ce qui concerne les activités de l'OMPI (nombre de salariés fin 2013); maximum de 80 espaces de travail loués (fin 2013); six zones de stockage/d'archivage hors site (fin 2013)	Maximum de 80 espaces de travail loués (sur un total de 1582 espaces de travail); six zones de stockage/d'archivage	80 espaces de travail loués (sur un total de 1645 espaces de travail); 4 zones de stockage/d'archivage suite à la résiliation du bail de deux zones de stockage hors site. En outre, la résiliation du bail pour un espace autonome dans un stockage en entrepôt et la résiliation de la location de 57 espaces de stationnement hors site.	En bonne voie
Les bâtiments situés sur le campus de l'OMPI ont été rénovés/modernisés/transférés pour rester adaptés à l'usage prévu	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : les installations de refroidissement dans les bâtiments GBI et GBII au moyen du système des eaux profondes du lac Léman ont été mises à niveau et achevées respectivement en 2012 et en juin 2013. La mise à niveau des installations électriques dans le bâtiment le plus ancien (GBI) a débuté en 2012 en vue de se conformer à la législation locale adoptée récemment, tout en présentant l'avantage d'établir un cadre technique afin de réduire la consommation d'électricité. Elle s'est achevée en 2013. <i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015</i> : plan sur	Mise en œuvre des importants projets de rénovation, de transformation ou de modernisation conformément au plan sur six ans	Voir l'annexe III : Rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement en 2014 ¹³⁷ et 2015. Outre le Plan-cadre d'équipement, les projets de modernisation et de transformation suivants ont été mis en œuvre en 2014 : i) les principaux travaux structurels du studio multimédia; ii) la mise à niveau des installations techniques et des systèmes de gestion technique (électrique; système de distribution d'eau; augmentation de la puissance et de la capacité de	Objectif pleinement atteint

¹³⁷

Dans le rapport sur l'exécution du programme en 2014 : http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/a_55/a_55_6.pdf.

	<p>six ans pour la première phase de mise en œuvre des importants projets de rénovation, de transformation ou de modernisation des locaux situés sur le campus de l'OMPI</p>		<p>refroidissement du centre de données du nouveau bâtiment; remplacement de la tour de refroidissement pour le refroidissement redondant; remplacement des paratonnerres des bâtiments PCT et GBII); iii) la mise à niveau du système de ventilation pour le bâtiment AB (onzième et treizième étages); et iv) la mise à niveau des alarmes techniques du nouveau bâtiment.</p> <p>Les projets de modernisation et de transformation ci-après ont été mis en œuvre en 2015 :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) mise à niveau des installations électriques et remplacement des appareils d'éclairage à différents étages et niveaux du sous-sol du bâtiment AB; ii) création de nouvelles portes de service afin de faciliter l'accès des véhicules au rez-de-chaussée du bâtiment NB; iii) mise à niveau des installations de ventilation et de climatisation dans les bâtiments AB et PCT; iv) rénovation d'une série de conduites d'eaux usées dans le bâtiment AB; v) remplacement d'un lave-vaisselle industriel dans la cafétéria du bâtiment PCT.
<p>Toutes les installations techniques critiques sont conformes aux normes techniques en vigueur</p>	<p>Conformité des installations techniques aux normes en vigueur et à la définition des installations critiques</p>	<p>Vérification ou amélioration/remplacement (si nécessaire) des installations techniques critiques si nécessaire</p>	<p>Installations critiques vérifiées régulièrement. Réalisation du premier inventaire détaillé de toutes les installations critiques en 2014. L'inventaire est régulièrement mis à jour selon les besoins depuis 2015.</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Résultat escompté : IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Amélioration de l'accès physique au campus de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> le plan quinquennal n'a pas été établi fin 2013.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> plan quinquennal de mise en œuvre des recommandations de l'audit de 2012 sur l'accessibilité physique (plan établi fin 2013)</p>	Mise en œuvre des recommandations de l'audit selon le plan quinquennal	<p>Le plan quinquennal n'a pas été établi fin 2015 en raison du manque de ressources disponibles et des travaux de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI.</p> <p>Améliorations incluses : i) rampes supplémentaires pour l'accès aux fauteuils roulants (accès aux cabines d'interprétation dans une nouvelle salle de réunion du nouveau bâtiment; et ii) l'abaissement des lecteurs de badge à une hauteur adaptée aux personnes en fauteuil roulant dans les bâtiments AB, PCT et le nouveau bâtiment. Certaines ont même été installées sans coût majeur ou, le cas échéant, intégrées dans d'autres améliorations de l'infrastructure ou des installations pour un coût supplémentaire réduit.</p>	Objectif pas atteint
Réduction de l'impact environnemental des bâtiments de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 2% de réduction de la consommation d'électricité suite à la mise en œuvre de diverses mesures visant à moderniser les installations; 7% de réduction de la consommation d'eau suite à la modernisation de l'installation de refroidissement dans l'un des centres de données</p> <p><i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015 :</i> consommation annuelle d'électricité et d'eau (fin 2013)</p>	Réduction de 4% de la consommation d'électricité et réduction de 10% de la consommation d'eau d'ici à fin 2015	<p>Réduction de 5% de la consommation d'électricité et réduction de 33% de la consommation d'eau en 2014-2015 par rapport à 2012-2013, malgré la consommation supplémentaire due à la nouvelle salle de conférence de l'OMPI depuis septembre 2014.</p> <p>Le système de refroidissement au moyen des eaux profondes du lac Léman mis en œuvre dans les bâtiments AB et PCT (dans le cadre du plan-cadre d'équipement, voir les appendices) a été livré en 2014 et 2015, respectivement, et a été pleinement intégré dans le</p>	Objectif pleinement atteint

			<p>dispositif d'entretien des bâtiments.</p> <p>Une mise à niveau du système de refroidissement à l'aide des eaux profondes du lac Léman a été mise en œuvre dans le nouveau bâtiment en 2014.</p> <p>Les mesures écologiquement saines supplémentaires ont inclus les principales mesures suivantes :</p> <p>i) réduction de la consommation de lumière artificielle par le remplacement des luminaires traditionnels par de nouveaux luminaires utilisant la technologie LED,</p> <p>ii) éclairage activé par des capteurs de présence en dehors des heures de bureau dans les étages de différentes zones de plusieurs anciens bâtiments</p>	
<p>Les locaux de l'OMPI sont conformes aux recommandations de l'audit de 2009 effectué par l'Institut de sûreté et de sécurité (Neuchâtel) et aux normes minimales de sécurité opérationnelle recommandées par le siège des Nations Unies.</p>	<p>Plan sur six ans pour la mise en œuvre des recommandations de l'audit effectué en 2009 par l'Institut de sûreté et de sécurité (Neuchâtel)</p>	<p>Mise en œuvre des recommandations de l'audit conformément au plan sur six ans et aux normes minimales de sécurité opérationnelle d'ici à fin 2015</p>	<p>Voir l'annexe III : Rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement en 2014 et 2015.</p> <p>Outre la mise en œuvre de la recommandation couverte par le plan-cadre d'équipement, les recommandations suivantes ont été mises en œuvre :</p> <p>i) modernisation du système de détection incendie (détecteurs de dernière génération) dans les quatre niveaux du parking du bâtiment AB; ii) mise à niveau du système d'éclairage de secours à certains étages du bâtiment GBI.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
<p>La défaillance de certains fournisseurs essentiels perturbe la prestation de services en direction de nos clients externes.</p>	<p>Les programmes du PTD et de l'OMPI devraient permettre de concevoir un plan d'urgence garantissant un fonctionnement continu pour les contrats considérés comme à haut risque et vitaux.</p>	<p>Ce risque, qui a un caractère permanent pour l'Organisation, a été mieux cerné grâce à l'établissement d'une liste des fournisseurs "essentiels" dans les plans d'achat des différents programmes en concertation avec la Division des achats et des voyages. Il est dûment tenu compte au cours de l'examen des plans d'achat des mesures permettant de faire face aux interruptions de service, qui sont également prises en considération dans les conditions contractuelles le cas échéant. Des plans d'urgence officiels continueront d'être mis au point en concertation avec les programmes, avec la participation de la Division des achats et des voyages.</p>	<p>Ce risque et son évolution n'ont eu aucune incidence concrète sur les résultats du programme en 2014-2015.</p>
<p>Une manifestation ou un incident extérieurs empêchent un ou plusieurs bâtiment(s) d'être occupé(s) sur une durée prolongée, ce qui peut perturber les services externes et entraîner un gaspillage des ressources et donc avoir des conséquences négatives sur les résultats du programme.</p>	<p>Développer un plan de rénovation et d'entretien majeur de tous les locaux et continuer de procéder à l'entretien régulier – voire renforcer l'entretien régulier – de toutes les installations techniques essentielles. Examiner et actualiser régulièrement le plan de continuité des opérations et le déclencher si nécessaire. Identifier les options en matière de bureaux de soutien.</p>	<p>Il s'agit d'un risque permanent pour l'Organisation, des stratégies appropriées ayant été mises en place pour l'atténuer. Cette question a également été prise en considération dans le cadre du plan de continuité des opérations de l'OMPI et de la préparation aux situations de crise et d'urgence.</p> <p>Établissement de la première phase du plan de rénovation et d'entretien majeur.</p> <p>Les options en matière de bureaux de soutien concernent en premier lieu les locaux actuellement loués à l'extérieur; d'autres locaux plus éloignés doivent encore être recensés.</p>	<p>Ce risque et son évolution n'ont eu aucune incidence concrète sur les résultats du programme en 2014-2015.</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
VIII.5	L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales	1 105	2 929	2 663
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	44 878	42 027	41 098
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	1 417	2 926	2 764
Total		47 400	47 883	46 526

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	19 429	19 525	18 984	97%
Autres dépenses	27 970	28 359	27 542	97%
TOTAL	47 400	47 883	46 526	97%

A. Budget final 2014-2015 après virements

24.13 L'augmentation du budget final 2014-2015 après virements (dépenses autres que les dépenses de personnel) correspond à l'affectation de ressources supplémentaires au programme pour : i) l'ameublement du bâtiment AM; et ii) la reconstitution de divers éléments et stocks tels que des panneaux d'exposition mobiles, du matériel électrique, des cloisons modulaires pour les bureaux et des tapis. Cette augmentation a été compensée par la mise en œuvre de mesures de maîtrise des coûts et le transfert de ressources au programme 28 pour l'installation de la barrière anti-intrusion sur mesure sous la nouvelle salle de conférence de l'OMPI.

24.14 La légère augmentation du budget final 2014-2015 après virements (dépenses de personnel) correspond d'une part, à la réaffectation de ressources supplémentaires au programme en vue : i) d'appuyer le Comité d'appel de l'OMPI; ii) de créer un poste d'agent de certification des contrats de vacataire à la Division des achats; et iii) de renforcer l'appui administratif aux projets de rénovation. D'autre part, cette augmentation a été en partie compensée par la réaffectation de ressources du programme en vue de répondre aux besoins opérationnels dans les programmes 16, 22 et 28.

24.15 Le transfert de ressources entre résultats escomptés est essentiellement dû à la réaffectation des ressources en personnel du résultat escompté IX.1 (Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes) au résultat escompté IX.4 (Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens) en vue de mettre en œuvre des activités relatives à l'environnement et d'accroître la sécurité du personnel, des visiteurs et des biens, et au résultat escompté VIII.5 (L'OMPI collabore efficacement avec d'autres processus et instances de négociation de l'ONU et d'autres organisations intergouvernementales) afin de renforcer la

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

coopération avec d'autres institutions du système des Nations Unies en ce qui concerne i) les achats; et ii) l'entretien et la rénovation des locaux.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

24.16 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue pour l'exercice biennal.

PROGRAMME 25 TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION**Chef de programme M. A. Sundaram****RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015**

25.1 Les technologies de l'information et de la communication (TIC) ont continué de jouer deux rôles essentiels au cours de l'exercice biennal. À l'extérieur, elles offrent des plateformes réactives, fiables et sécurisées pour la fourniture de services de propriété intellectuelle au niveau mondial, ainsi que des installations techniques tant pour la nouvelle salle de conférence que pour les autres salles de conférence de l'OMPI. En interne, elles proposent des solutions efficaces et économiques pour soutenir les tâches quotidiennes de l'OMPI, que ce soit au siège de l'Organisation ou dans les bureaux extérieurs.

25.2 S'appuyant sur les progrès effectués au cours du précédent exercice biennal, les réalisations ci-après mettent en évidence les avancées obtenues dans le domaine des services d'infrastructure et des services opérationnels (y compris les services Internet) en 2014-2015 :

a) La résilience de l'infrastructure des TIC et la continuité de services ont continué d'être améliorées, et notamment la capacité de reprise des opérations après un sinistre de TIC de haut niveau, qui a été testée avec succès en ce qui concerne l'appui au système du PCT et grâce à laquelle les systèmes et procédures du PCT ne devraient pas avoir à subir les conséquences d'un éventuel dysfonctionnement du centre de données de l'OMPI. À l'avenir, des capacités similaires s'appliqueront à d'autres opérations décisives.

b) Une nouvelle solution intitulée "*Global Office Architecture (GOA)*" a été mise au point pour permettre aux bureaux extérieurs se connecter en toute sécurité à l'ensemble des systèmes informatiques administratifs de l'OMPI hébergés au siège et pour leur fournir des services informatiques centralisés et harmonisés. À la fin 2015, le projet GOA était en place dans trois bureaux extérieurs (Bureau de l'OMPI au Japon, Bureau de l'OMPI à Singapour et Bureau de l'OMPI en Russie).

c) L'infrastructure des TIC pour la nouvelle salle de conférence de l'OMPI a été livrée à temps pour la vingt-deuxième session du PBC et de la quarante-quatrième série de réunions des assemblées de l'OMPI en 2014.

d) La sous-traitance de la gestion de l'infrastructure de réseau et de serveurs a été confiée au Centre international de calcul des Nations Unies pour garantir une couverture adéquate 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, ainsi que des mises à jour en temps utile.

e) Grâce à une étroite collaboration avec les principaux partenaires opérationnels de l'OMPI, des accords spécifiques de prestation de services ont été établis en 2014 pour rendre expressément compte des besoins des différents secteurs en matière de TIC et pour permettre un suivi et une surveillance plus systématiques.

f) Un système de télécopie perfectionné, qui s'intègre pleinement avec les systèmes informatiques du Service d'enregistrement de Madrid et les systèmes administratifs internes, a abouti à de meilleurs résultats et permis de réduire sensiblement le taux d'erreur de transmission par télécopie qui, auparavant, faisait perdre beaucoup de temps en tentative de renvoi des télécopies.

g) En réponse aux recommandations issues de l'examen de la gestion et de l'administration de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle réalisé en 2014 par le Corps commun d'inspection et suite aux évaluations internes menées en 2015, une Stratégie de gestion des connaissances¹³⁸ a été élaborée en vue : i) de créer une culture de la gestion des connaissances au sein de l'OMPI; ii) de mettre en œuvre un ensemble de processus et d'outils de gestion des connaissances à l'échelle de l'Organisation; iii) d'identifier et de publier une "source unique fiable" pour les actifs fondés sur les connaissances et les informations; et iv) d'harmoniser et d'intégrer la gestion des connaissances avec la stratégie de l'organisation en matière de résilience.

¹³⁸ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/a_55/a_55_inf_5.pdf.

- h) Des processus de mise en œuvre et d'intégration pour la transition des projets relatifs aux TIC ont été formellement définis afin de garantir une transition plus systématique et plus fluide.
- i) Des contrats de service et des processus opérationnels ont été examinés, et des mesures prises pour veiller à ce que les opérations soient plus rentables, ce qui a abouti à des économies d'environ 460 000 francs suisses par rapport à 2013.

25.3 En ce qui concerne la sécurité des informations, l'exercice biennal 2014-2015 a vu une restructuration stratégique de l'Organisation, avec l'intégration de la Section de la sécurité informatique dans la toute nouvelle Division de la sécurité et de l'assurance informatique, qui permet de mieux coordonner sécurité physique et sécurité informatique.

25.4 Si les travaux relatifs à la sécurité de l'information ont, en grande partie, continué d'être opérationnels, l'exercice biennal 2014-2015 a vu plusieurs réalisations majeures, qui ont nettement contribué à renforcer la protection et la sécurité des systèmes d'information de l'OMPI.

25.5 Dans le cadre du processus d'amélioration continue voulu par la norme ISO 27001, le PCT a connu en octobre 2014 la seconde série d'audits externes pour la certification ISO 27001 et, dans le même temps, a effectué une nouvelle certification pour remplacer la version 2005 de la norme par la dernière version (ISO 27001:2013). En octobre 2015, la certification s'est élargie pour inclure, outre le PCT, les activités des systèmes de Madrid et de La Haye. Aucun défaut de conformité majeur ou mineur n'a été relevé.

25.6 Suite à la restructuration de l'Organisation, l'année 2015 a vu l'élaboration et l'approbation d'une stratégie de garantie en matière d'information, qui vise à garantir la fourniture à ses États membres et à ses clients de solutions de propriété intellectuelle de qualité, fiables et sécurisées.

25.7 En outre, des mesures importantes ont été prises pour améliorer les capacités techniques en matière de sécurité dans les domaines de la gestion des comptes privilégiés, de la gestion des événements liés à la sécurité et de l'information connexe, de la surveillance et de l'alerte pour les indicateurs de compromission, et de la gestion et des réactions face aux incidents. En 2014, un projet de déploiement complet du système ArcSight de gestion des événements liés à la sécurité et de l'information connexe (SEIM) a été achevé, qui offre une meilleure visibilité des risques potentiels sur le réseau informatique de l'OMPI et favorise des réactions plus efficaces et rationnelles. Le déploiement et l'intégration de telles solutions techniques a considérablement réduit le temps nécessaire pour détecter d'éventuelles cyberattaques ou des risques de violation des données, et pour y faire face. En conséquence, le nombre d'incidents graves a été minime, et on n'a déploré qu'un incident majeur par an au cours de l'exercice biennal, dont aucun n'a donné lieu à une perte ou à une violation de données.

25.8 La Section de la sécurité informatique a contribué en 2014 à la sélection et à la mise en œuvre d'une solution de gestion globale des risques (Acuity Stream), en vue de renforcer les capacités en la matière au sein de l'OMPI et de permettre l'intégration complète des processus de gestion des risques fondés sur les normes ISO dans le cadre des stratégies de gestion des risques à l'échelle de l'Organisation. En 2015, le recours à la solution ERM-Acuity Stream s'est étendu à la gestion des risques en matière d'information en relation avec l'ISO dans le cadre de l'extension du champ d'application de la certification ISO 27001.

25.9 Des simulations de campagnes d'hameçonnage, dont la première a été lancée en 2014, ont continué de sensibiliser les utilisateurs aux menaces informatiques, comme le montrent la forte augmentation du nombre de tentatives d'hameçonnage rapportées par la communauté des utilisateurs (de 1% en 2014 à 59% en 2015), ainsi que la baisse de 10% du nombre d'utilisateurs qui se sont fait piéger par des campagnes d'hameçonnage (de 17% en moyenne en 2014 à 7% en moyenne en 2015).

25.10 Grâce à ses évaluations de qualité en matière de risques et à l'aide qu'elle fournit pour faire face aux risques, la Section de la sécurité informatique a aussi soutenu plusieurs initiatives commerciales – notamment le projet GOA, qui regroupe tous les systèmes informatiques de l'OMPI, et Taleo, la solution de recrutement en nuage –, et collaboré étroitement avec les équipes de développement du PCT pour élaborer et mettre en œuvre une approche sécurisée fondée sur le cycle de vie des applications, de façon que les exigences et contrôles en matière de sécurité informatique soient pris en considération dès le début d'un projet de développement, ce qui réduit massivement le travail en aval nécessaire pour que les applications puissent passer les tests de sécurité.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes					
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs	
Les TIC sont hébergées et gérées de manière rentable, conformément aux demandes liées à l'activité.	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i>	Les coûts unitaires d'hébergement des infrastructures sont inférieurs ou égaux au niveau de référence.	2014 : taux inchangés par rapport aux niveaux de référence. Nouveaux tarifs négociés	Objectif pleinement atteint	
	Coût mensuel de l'appui au serveur de l'Organisation : 280 dollars; coût mensuel du serveur virtuel : 229 dollars (2 cœurs et 8 Go); coût mensuel moyen du stockage haute performance : 420 dollars/To; Coût mensuel moyen de sauvegarde : 53,90 dollars		2015 : coût mensuel de l'appui au serveur de l'Organisation : 250 francs suisses		Objectif pleinement atteint
			Coût mensuel du serveur virtuel : 189 francs suisses		Objectif pleinement atteint
			Coût mensuel moyen du stockage haute performance : 240 francs suisses/To		Objectif pleinement atteint
			Coût mensuel moyen de sauvegarde : 41,10 francs suisses		Objectif pleinement atteint
	Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : Coûts unitaires des serveurs physiques et virtuels dédiés au stockage et à la sauvegarde	Nombre d'incidents de service à impact moyen ou fort : 1,75 par mois			
Nombre d'accords de niveau de service pour les systèmes et services hébergés qui sont conformes au cadre défini pour les TIC	Cadre relatif aux accords sur le niveau de services en place pour les TIC	Pourcentage d'accords sur le niveau de service qui sont conformes au cadre défini pour les TIC	En 2014-2015, 11 nouveaux accords signés (Enterprise Communication System, IRIS, IRPI, PCT, PEARL, SIGAGIP, PATENTSCOPE, CASE, DAS, External Collaboration Platform, GOA) conformément au cadre défini pour les TIC (100%)	Objectif pleinement atteint	
Continuité de service des systèmes TIC critiques	<i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> 2 centres de données étroitement liés établis; infrastructure de serveur et de réseau partiellement mise au point pour appuyer ces 2 centres; 38 services essentiels ont été évalués et des mesures adaptées ont été mises en œuvre pour limiter les risques et garantir une amélioration de leur disponibilité.	Les systèmes critiques peuvent être restaurés rapidement et sans perte de données en cas de graves perturbations localisées.	Serveur, stockage, sauvegarde et infrastructure de réseau étendus aux services essentiels de TIC. En 2014-2015, 12 services critiques de TIC supplémentaires ont été évalués, et des mesures adaptées ont été mises en œuvre pour assurer la continuité de service.	Objectif pleinement atteint	
	<i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Les données sont sauvegardées hors ligne, la restauration des données peut prendre plusieurs jours.		La capacité de continuité de service des TIC a été validée en 2015 grâce à un test d'une journée réussi en matière de reprise des opérations après un sinistre; un exercice de reprise sur défaillance PCT a été réalisé en 30 minutes.		

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Pourcentage d'utilisateurs et de secteurs d'activité qui sont satisfaits des services dans le domaine des TIC.	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> Enquête 2013 sur le service d'assistance : Note "Très satisfait" octroyée par 64% des participants</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> Satisfaction du personnel d'encadrement au début de l'exercice biennal</p>	Maintien ou amélioration par rapport au niveau de référence	<p>Enquête 2014 sur le service d'assistance : 67% "Très satisfait"</p> <p>Enquête 2015 sur le service d'assistance : 97% "Satisfait" ou "Pleinement satisfait", dont 70,5% "Pleinement satisfait"¹³⁹</p>	Objectif pleinement atteint
Technologies de la communication globales et intégrées facilement accessibles aux membres du personnel.	Disponible sur les ordinateurs de bureau (et les ordinateurs portables)	Disponible sur d'autres appareils mobiles	Accès à l'Intranet et à la messagerie vocale de l'Organisation au moyen des téléphones portables de l'OMPI; communications directes en phonie et en vidéo entre les bureaux extérieurs et le siège de l'OMPI; numérotation depuis un poste fixe; capacité d'envoyer et de recevoir des télécopies au moyen d'une boîte de courrier électronique.	Objectif pleinement atteint
Résultat escompté : IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Renforcement de la sécurité de l'information aux fins de protection contre le nombre croissant de cyberattaques	Absence de faille critique dans les systèmes d'information de l'OMPI	Absence de faille critique dans les systèmes d'information de l'OMPI	Absence de faille critique dans les systèmes d'information de l'OMPI au cours de l'exercice biennal 2014-2015	Objectif pleinement atteint

¹³⁹ La terminologie utilisée dans l'enquête sur le service d'assistance pour cet indicateur d'exécution a été modifiée en 2015. Le terme "pleinement satisfait" correspond au terme "très satisfait" dans le niveau de référence actualisé à fin 2013.

<p>État d'avancement des processus de certification ISO 27001 sur la gestion de la sécurité des systèmes d'information</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 156 d'activités de prévention des risques</p> <p>Le registre des risques en matière de sécurité de l'information a été mis à jour deux fois par an et a été examiné en détail dans le cadre de la certification ISO 27001 des opérations du PCT.</p> <p>PCT certifié ISO 27001:2005 (octobre 2013);</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : Nombre d'activités de prévention des risques en cours au début de l'exercice biennal; section PCT certifiée ISO 27001</p>	<p>Niveau de référence résolu à 90% au cours de l'exercice biennal;</p> <p>60% des nouveaux risques atténués dans les trois mois qui suivent leur identification; services de l'Organisation certifiés selon les besoins;</p> <p>certification PCT maintenue</p>	<p>À la fin de l'exercice biennal, 100% des risques visés dans les niveaux de référence ont été limités :</p> <p>2014 : 89% des 156 risques visés dans les niveaux de référence ont été limités; 17 restants</p> <p>– 2015 : 100% des 23 risques (y compris 17 risques visés dans les niveaux de référence restants) ont été limités</p> <p>En 2014-2015, 37 nouveaux risques ISO 27001 ont été détectés, parmi lesquels 25 (67%) ont été écartés dans les 3 mois qui suivent leur identification</p> <p>– 8 sur 12 (66%) en 2014 – 17 sur 25 (68%) en 2015</p> <p>Le Registre des risques en matière de sécurité de l'information a été mis à jour deux fois par an et élargi pour inclure les risques en matière de sécurité de l'information liés aux systèmes de Madrid et de La Haye, dans le cadre du processus de certification;</p> <p>Transition réussie de la certification PCT de la norme ISO 27001:2005 à la norme 27001:2013. Certification renouvelée en octobre 2015, et portée élargie pour inclure les systèmes de Madrid et de La Haye octobre 2015.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Efficacité des contrôles de sécurité de l'information (audits internes et externes)</p>	<p>5 incidents maximum par an</p>	<p>2 incidents maximum par an</p>	<p>1 incident majeur enregistré sur l'année au cours de l'exercice biennal</p> <p>Les incidents ont été gérés et réglés dans des délais acceptables, conformément à la Politique concernant la gestion des incidents en matière de sécurité informatique.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
<p>Le PCT et les systèmes d'information s'y rapportant atteignent un niveau inacceptable d'interruptions, ce qui rend impossible l'acceptation des demandes PCT et a des répercussions sur le traitement et la publication de ces demandes. Cela pourrait nuire à la réputation de l'OMPI.</p>	<p>Mettre en place des infrastructures redondantes à des endroits différents, et poursuivre le développement et le perfectionnement du plan de continuité des opérations</p>	<p>Des infrastructures TIC redondantes ont été mises en place à deux endroits, permettant au PCT de poursuivre ses opérations même si cela peut avoir des conséquences néfastes sur les bâtiments de l'OMPI et son centre de données.</p>	<p>Ce risque et son évolution n'ont pas eu d'incidence concrète sur l'exécution du programme en 2014-2015.</p>

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Les cyberattaques qui visent les systèmes d'information de l'OMPI compromettent la sécurité des systèmes d'information et induisent le risque de divulgation intentionnelle ou accidentelle d'informations confidentielles. Cela pourrait nuire gravement à la réputation et aux opérations de l'OMPI.</p>	<p>Séparation des applications et des contenus Web de l'OMPI en fonction des exigences en matière de confidentialité et des usages prévus, qui sont différents; mettre en place une infrastructure informatique et des mesures de sécurité informatique séparées en conséquence. Haut niveau d'activité de la sécurité informatique</p>	<p>L'OMPI a continué de subir des cyberattaques opportunistes ou ciblées de la part d'auteurs de menaces déterminés à porter atteinte aux informations de l'OMPI ou à les dérober. Plusieurs contrôles d'ordre procédural et technique ont été mis en place en 2014-2015 pour garantir la résilience des systèmes d'information de l'OMPI face aux cyberattaques.</p>	<p>Les programmes de travail de 2014 et 2015 et le registre des risques ont tenu suffisamment compte des conséquences des risques durant la période considérée; il n'a pas eu d'incidence concrète sur l'exécution du programme en 2014-2015.</p>
		<p>La mise en œuvre progressive de la stratégie adaptée en matière de sécurité de l'information permettra à l'OMPI de renforcer sans cesse sa position et sa résilience dans les domaines de la gouvernance, des ressources humaines, des processus et des technologies pour la sécurité de l'information.</p>	

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	43 549	46 789	46 305
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	1 720	1 887	1 663
Total		45 269	48 676	47 968

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	14 944	15 389	15 034	98%
Autres dépenses	30 325	33 287	32 934	99%
TOTAL	45 269	48 676	47 968	99%

A. Budget final 2014-2015 après virements

25.11 L'augmentation générale du budget final 2014-2015 après virements tient essentiellement à l'accroissement des ressources autres que les ressources en personnel allouées au résultat escompté IX.1 (Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle) en vue de couvrir les aspects suivants : i) mise en œuvre d'une infrastructure résiliente pour les bureaux extérieurs de l'OMPI; ii) achat de licences pour la gestion des contenus de l'Organisation (ECM) et base de données de gestion de la configuration; iii) achat d'ordinateurs portables pour équiper le bâtiment CAM en tant que "site branché" en cas de situation d'urgence au plan local; iv) coûts liés à l'étude d'un système d'identification et de gestion des accès; v) achat de solutions en matière de sécurité de l'information pour renforcer les capacités de protection et de réaction en cas d'incident; et vi) remplacement de divers équipements de TI (téléphones portables, ordinateurs portables et écrans).

25.12 La nette augmentation des dépenses de personnel découle essentiellement, d'une part, des reclassements et des régularisations d'agents exerçant des fonctions continues et, d'autre part, du redéploiement d'un poste temporaire à la Division des achats et des voyages au titre du programme 24 pour la création d'un poste de certificateur des vacataires.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

25.13 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue pour l'exercice biennal.

PROGRAMME 26 SUPERVISION INTERNE

Chef de programme M. T. Efendioglu
(directeur par intérim de la Division de la supervision interne)

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

26.1 La Division de la supervision interne (DSI) a passé avec succès trois évaluations externes de la qualité concernant respectivement ses fonctions d'audit¹⁴⁰, d'évaluation¹⁴¹ et d'investigation¹⁴² en 2014-2015. Les vérificateurs externes indépendants ont estimé que les trois domaines d'activité étaient généralement conformes aux normes de chacune des professions¹⁴³.

26.2 La Division de la supervision interne a également contribué à la révision de la Charte de la supervision interne de l'OMPI, qui a été approuvée par l'Assemblée générale de l'OMPI le 30 septembre 2014. Les modifications suivantes ont été adoptées à cette occasion : i) changement du nom en "Division de la supervision interne"; ii) application obligatoire des normes internationales et des lignes directrices et normes de l'ONU pour les fonctions d'audit interne, d'évaluation et d'investigation; iii) participation accrue de l'Organe consultatif indépendant de surveillance (OCIS) à l'élaboration du programme de travail de la DSI; iv) diffusion publique des rapports internes d'audit et d'évaluation et des rapports de gestion. L'OMPI était la première institution spécialisée des Nations Unies à adopter ces pratiques, qui sont désormais répandues au sein du Secrétariat et des fonds et programmes de l'ONU.

26.3 La Division de la supervision interne a publié 13 rapports d'audit, sept rapports d'évaluation et la validation du rapport final sur l'exécution du programme en 2012-2013 (WO/PBC/22/9), comprenant au total 161 recommandations d'améliorations (74 en 2014 et 87 en 2015). Le plan de supervision de la DSI a été élaboré en appliquant la méthode d'évaluation des risques mise au point par la DSI et en utilisant les registres des risques au niveau de l'Organisation, compte tenu des entités et processus opérationnels pertinents de l'OMPI et des contributions reçues des États membres, de l'OCIS, de la haute direction et du vérificateur externe des comptes. Les activités d'audit et d'évaluation ont porté sur divers aspects de l'exécution des programmes et des projets, notamment la gestion axée sur les résultats, la gestion des données, la sûreté et la sécurité, les récompenses et la reconnaissance et la gestion des connaissances, des événements et des actifs au sein de l'Organisation.

26.4 La Division de la supervision interne a ouvert 53 dossiers d'enquête et en a clôturé 43 au cours de l'exercice biennal 2014-2015. En moyenne, toutes les procédures ont été menées à bien dans les délais fixés par la Politique de l'OMPI en matière d'enquêtes. Plus de 50% de ces dossiers se rapportaient à des cas de harcèlement, de déclarations ou d'activités incompatibles avec les obligations incombant aux fonctionnaires internationaux ou de fraude aux prestations et avantages.

26.5 Un séminaire de l'OMPI sur l'évaluation a été organisé en 2015 en vue de bâtir et de consolider une culture d'apprentissage et un fort engagement à l'égard de la responsabilisation tout en contribuant à l'amélioration des méthodes et activités organisationnelles. D'une manière générale, il a été bien accueilli par les participants.

26.6 Afin de mieux saisir les attentes des collègues et de recueillir leur avis sur les activités de supervision, la DSI a continué d'utiliser les enquêtes de satisfaction lancées initialement en 2013. Ces enquêtes, qui font apparaître un taux de satisfaction moyen de 84%, lui ont permis de mieux cerner les attentes des parties prenantes et les domaines à améliorer pour accroître la qualité de ses travaux.

26.7 Au cours de l'exercice biennal, la Division de la supervision interne a poursuivi ses activités de communication à l'intention du personnel, de la direction et des États membres au moyen de plusieurs exposés et de quatre bulletins d'information. Elle a également organisé la réunion annuelle des chefs des services d'audit interne des organisations internationales ayant leur siège en Europe.

¹⁴⁰ [Rapport d'évaluation externe de la fonction d'audit.](#)

¹⁴¹ [Rapport d'évaluation externe de la fonction d'évaluation.](#)

¹⁴² [Rapport d'évaluation externe de la fonction d'investigation.](#)

¹⁴³ Pour l'activité d'audit, les normes de l'Institut des auditeurs internes. Pour l'activité d'évaluation, les normes et règles fixées par le Groupe des Nations Unies sur l'évaluation (GNUÉ). Pour l'activité d'investigation, les Lignes directrices uniformes en matière d'enquête adoptées par la Conférence des enquêteurs internationaux.

26.8 La DSI a assuré le suivi des recommandations en matière de supervision des années précédentes afin de veiller à leur application effective par la direction, confirmant que 186 recommandations de supervision au total avaient été clôturées (94 en 2014 et 92 en 2015)¹⁴⁴. Elle a continué de fournir à la direction de l'OMPI des avis spécialisés et des retours d'information sur les questions de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle interne, ainsi que sur d'autres questions comme la rédaction ou la révision des politiques, des ordres de service ou des lignes directrices et la préparation des vérifications externes.

26.9 L'activité de la Division de la supervision interne a continué d'être étroitement supervisée par l'OCIS. La DSI a ainsi pu bénéficier des conseils de l'OCIS pour la mise en œuvre de son plan de supervision.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Non-ingérence et indépendance perçue par les principales parties prenantes	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> aucune ingérence dans les travaux de la DSI</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> aucune ingérence dans les travaux de la DSI</p>	Indépendance totale et indépendance perçue par les principales parties prenantes (clients/OCIS/États membres)	<p>Aucune ingérence dans les travaux de la DSI, ainsi qu'il ressort des rapports annuels publiés sous les cotes WO/PBC/22/4 et WO/PBC/24/6.</p> <p>Le directeur de la DSI s'est entretenu régulièrement avec le Directeur général, l'OCIS et, le cas échéant, les représentants des États membres.</p> <p>Les cas d'atteintes perçues à l'indépendance ont été transmis à l'OCIS, conformément au paragraphe 18 de la charte.</p>	Objectif pleinement atteint
EFFICACITÉ – Pourcentage des travaux de la DSI qui couvrent des domaines à haut risque ou de la plus haute importance	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance</p>	Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance	Tous les travaux (100%) couvrent des secteurs à haut risque ou de la plus haute importance	Objectif pleinement atteint

¹⁴⁴ Trente des 186 recommandations provenaient des rapports d'évaluation externe des fonctions d'audit et d'évaluation de la DSI.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>EFFICIENCE :</p> <p>a) achèvement des rapports de supervision dans les délais impartis et conformément aux normes de qualité;</p> <p>b) nombre d'audits et d'évaluations terminés conformément au plan de supervision;</p> <p>c) nombre de plaintes ou rapports pour faute professionnelle possible traités</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i></p> <p>a) délai moyen de 3 mois pour la clôture des enquêtes;</p> <p>b) 7 audits et 2 évaluations;</p> <p>c) 19 enquêtes;</p> <p>d) tous les travaux ont été menés conformément aux normes.</p>	<p>a) enquêtes réalisées en 6 mois en moyenne, audits et évaluations en 5 mois;</p> <p>b) 12 audits et 6 évaluations menés à bien;</p> <p>c) au moins 15 enquêtes clôturées;</p> <p>d) respect des normes.</p>	<p>En 2014-2015 :</p> <p>a) les enquêtes ouvertes et clôturées durant la période ont généralement été achevées en moins de 5 mois</p> <p>b) 13 rapports d'audit, 7 rapports d'évaluation et validation du rapport sur l'exécution du programme en 2012-2013 achevée</p> <p>c) 43 enquêtes clôturées sur la période</p> <p>d) conformité générale aux normes confirmée par les rapports d'évaluation externe des trois fonctions</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>PERTINENCE, VALEUR AJOUTÉE ET ADMINISTRATION – Économies ou améliorations tangibles en ce qui concerne les processus et systèmes opérationnels</p>	<p>Les recommandations de la DSI ont conduit à la publication d'une dizaine d'ordres de services ou d'avis au personnel concernant des améliorations apportées aux contrôles internes, aux modalités de fonctionnement et aux opérations.</p>	<p>À déterminer</p>	<p>Les recommandations de la DSI ont conduit à la publication d'une dizaine d'ordres de services ou d'avis au personnel concernant des améliorations apportées aux contrôles internes, aux modalités de fonctionnement et aux opérations</p>	<p>Non évaluable</p>
<p>APPRENTISSAGE INSTITUTIONNEL – Assimilation des enseignements et des recommandations tirés des processus de supervision.</p>	<p>90% des recommandations acceptées</p> <p>90% des recommandations mises en œuvre dans les 2 ans</p>	<p>90% des recommandations acceptées</p> <p>90% des recommandations mises en œuvre dans les 2 ans</p>	<p>Plus de 95% des recommandations ont été acceptées</p> <p>40% des recommandations mises en œuvre dans les 2 ans</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p> <p>Objectif partiellement atteint</p>

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
<p>L'activité de supervision interne n'est pas indépendante et les membres de la DSI n'effectuent pas les tâches qui leur incombent en toute objectivité. L'impartialité et la crédibilité des travaux entrepris seraient en jeu. La confiance dans la fonction de supervision diminuerait.</p>	<p>La DSI et ses membres s'engageront à respecter la Charte de la supervision interne, à faire rapport régulièrement à l'OCIS et à fournir des rapports annuels à l'Assemblée générale de l'OMPI sur l'indépendance de la DSI.</p>	<p>La DSI et ses membres respectent la Charte de la supervision interne et les codes de déontologie, le cas échéant. Durant l'exercice biennal, des cas dans lesquels le directeur de la DSI ou des fonctionnaires avaient le sentiment qu'il pouvait y avoir un conflit d'intérêts ont été transmis à l'OCIS, conformément au paragraphe 18 de la Charte, pour des conseils sur la manière de procéder.</p>	<p>Les plans d'atténuation en place ont permis la réduction de l'incidence sur la réalisation des résultats escomptés et des objectifs du programme</p>
<p>Les travaux de la DSI ne sont pas pertinents et n'aident pas l'Organisation à atteindre ses objectifs. Le plan de supervision ne vise pas les domaines présentant un intérêt pour l'Organisation aux fins de la réalisation de ses objectifs. Les enquêtes n'aboutissent pas à temps.</p>	<p>Planification professionnelle de l'audit, de l'évaluation et des enquêtes; contribution au plan de supervision du Directeur général, de la haute direction et des États membres; et coordination avec les autres secteurs.</p>	<p>Le plan de supervision a été élaboré en appliquant la méthode d'évaluation des risques mise au point par la DSI et en utilisant les registres des risques au niveau de l'Organisation, compte tenu des entités et processus opérationnels pertinents de l'OMPI et des contributions reçues des États membres, de l'OCIS, de la haute direction et du vérificateur externe des comptes.</p> <p>Durant l'exercice biennal 2014-2015, la DSI a rencontré des difficultés pour achever ses enquêtes en temps voulu en raison i) de la hausse du nombre d'enquêtes, ii) du manque de coopération des fonctionnaires, et iii) des ressources en personnel insuffisantes pour faire face à la charge de travail croissante. Pour atténuer ce risque, il a été décidé d'adopter un schéma plus souple en matière d'affectation des ressources humaines pour permettre la gestion de la charge de travail croissante en matière d'enquêtes.</p>	<p>Bien que la durée moyenne de réalisation des enquêtes se soit allongée par rapport à 2013, toutes les enquêtes ont été clôturées dans le délai défini par la Politique de l'OMPI en matière d'enquêtes et l'objectif fixé pour l'exercice biennal a été pleinement atteint.</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IX.8 Renforcement de l'obligation redditionnelle, de l'apprentissage institutionnel, de l'optimisation des ressources financières, de l'administration, du contrôle interne et de la gestion institutionnelle avec le concours d'une supervision indépendante efficace	5 116	4 972	4 550
Total	5 116	4 972	4 550

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	4 396	4 276	3 938	92%
Autres dépenses	720	696	611	88%
TOTAL	5 116	4 972	4 550	92%

A. Budget final 2014-2015 après virements

26.10 Le budget final 2014-2015 après virements fait apparaître un léger ajustement à la baisse pour des gains d'efficacité.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

26.11 L'utilisation du budget pour les dépenses autres que les dépenses de personnel a été un peu plus faible que prévu, principalement en raison du départ du directeur de la Division de la supervision interne à la fin du mois d'avril 2015. L'utilisation des ressources hors personnel reflète le report à 2016 du paiement d'une grande enquête sous-traitée à un tiers qui devait initialement être effectué en 2015.

PROGRAMME 27 SERVICES DE CONFÉRENCES ET SERVICES LINGUISTIQUES

Chef de programme M. A. Sundaram

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

27.1. Au cours de l'exercice biennal, le Secrétariat a continué de mettre en œuvre efficacement la politique linguistique de l'OMPI en élargissant la couverture en six langues aux groupes de travail de manière progressive et rentable. Conformément au calendrier établi par les États membres, la couverture a été élargie en 2014-2015 : i) au Groupe de travail du PCT; ii) au Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels; iii) au Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques; et iv) au Groupe de travail sur la révision de la CIB.

27.2. Au cours de l'exercice biennal, les services linguistiques ont continué d'avoir largement recours à la sous-traitance de services de traduction, 59% et 54% du volume de travail étant sous-traité à des traducteurs indépendants ou à des agences de traduction en 2014 et en 2015 respectivement, contre 56% en 2013. Afin de veiller à la qualité des traductions, les mesures de contrôle de la qualité ont été encore améliorées avec l'aide de l'équipe d'experts traducteurs et réviseurs en interne. De nouvelles mesures et procédures de travail ont été élaborées et rationalisées pour toutes les sections linguistiques en 2014-2015.

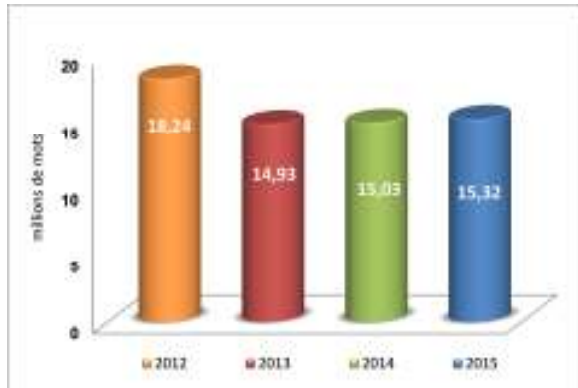
27.3. En outre, les procédures de contrôle de la qualité applicables à la traduction, notamment la notion de "qualité à la source", ont été renforcées en 2014-2015 à l'issue d'une révision globale de la relation contractuelle de l'Organisation avec les traducteurs externes. Seuls les traducteurs remplissant les critères établis ont été retenus, et les nouveaux traducteurs indépendants engagés ont dû se soumettre à une procédure d'examen rigoureuse. Par ailleurs, un système de paiement en lien avec la qualité des traductions sous-traitées et le respect des délais a été introduit. Ainsi, le taux global de traductions soumises à un contrôle de qualité est passé de moins de 10% avant la mise en œuvre de la politique linguistique (fin 2011) à 39% en 2014 et à 60% à la fin de l'exercice biennal.

27.4. Des agences de traduction supplémentaires ont également été sélectionnées à l'issue d'appels d'offres internationaux afin de répondre aux besoins de traduction en arabe, en chinois et en russe, compte tenu des enseignements tirés en matière de sous-traitance de traductions vers le français et l'espagnol.

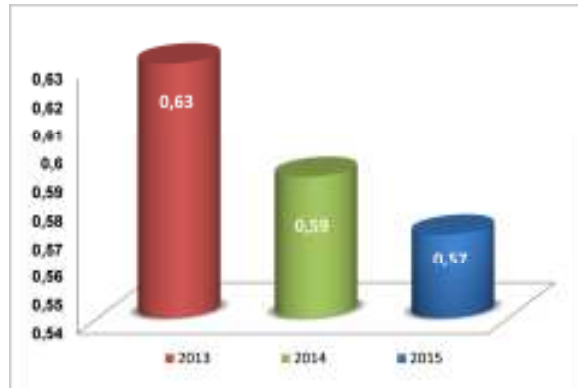
27.5. En s'appuyant sur les nouveaux outils de traduction et de terminologie assistées par ordinateur, qui ont été introduits en 2014, le programme a mis en route un projet de terminologie innovant dont l'objet est la publication de données terminologiques dans les six langues de l'ONU, au moyen de la plateforme terminologique WIPO Pearl qui a été lancée récemment et qui, pour l'heure, contient uniquement des entrées liées au PCT. En 2015, d'importants travaux ont été entrepris afin de créer, de valider et d'élargir sa base terminologique. À la fin de l'exercice biennal, quelque 12 704 termes dans les six langues officielles de l'ONU avaient été prévalidés pour être publiés sur la plateforme terminologique commune, sous réserve de l'achèvement des travaux d'essai et de conception technique.

27.6. Enfin, en raison de l'application continue et rigoureuse des mesures de rationalisation et de contrôle relatives au nombre et à la taille des documents pour toutes les réunions en 2014-2015, le volume de traduction a connu une baisse de 8,5% (30,35 millions de mots en 2014-2015 contre 33,17 millions en 2012-2013), malgré l'élargissement de l'offre linguistique pour quatre des principaux groupes de travail pendant l'exercice biennal. Ces différentes mesures ont permis de réaliser des économies en 2014-2015, et le coût de la traduction a été ramené de 0,63 franc suisse par mot en 2013 à 0,59 franc suisse en 2014, puis à 0,57 franc suisse en 2015.

Volume de traduction, 2012-2015



Coût par mot traduit, 2013-2015



27.7. Des services d'interprétation efficaces et de qualité ont continué d'être fournis lors de toutes les réunions de l'OMPI et d'autres manifestations, au siège et ailleurs, selon les besoins.

27.8. Après plusieurs années de forte augmentation, le nombre de réunions organisées à Genève s'est stabilisé sur la période 2014-2015, avec 209 réunions principales, dont la Conférence diplomatique pour l'adoption d'un nouvel Acte de l'Arrangement de Lisbonne concernant la protection des appellations d'origine et leur enregistrement international, contre 260 en 2012-2013. Des services d'appui aux conférences ont aussi été fournis à une moyenne annuelle de 5600 (environ 5400 en 2014 et 5800 en 2015) réunions ad hoc (consultations informelles, réunions bilatérales, exposés, événements parallèles, visites officielles et réunions internes) dans les locaux de l'OMPI à Genève; un chiffre stable comparé aux 11 200 réunions de l'exercice biennal 2012-2013. Environ 140 de ces réunions ont eu lieu en dehors des heures de réunion habituelles, c'est-à-dire après 18 h 30 ou pendant le week-end, contre 167 en 2012-2013.

27.9. Il est particulièrement intéressant de noter qu'au cours de l'exercice biennal, la transition vers les nouvelles installations de conférence et le passage au nouveau système d'enregistrement, inaugurés au cours du dernier trimestre de 2014, se sont déroulés sans accroc. En 2015, à la suite d'une série de consultations avec les parties prenantes internes pertinentes, les conditions et modalités d'utilisation relatives à la location de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI et des installations adjacentes aux États membres ou à des entités extérieures pour des activités autres que les réunions de l'OMPI ont été établies et cinq manifestations de ce type ont été accueillies¹⁴⁵.

27.10. S'agissant de la publication des documents de réunion en temps opportun, le système de surveillance des dates de publication mis en place en 2014 et les mécanismes de suivi déployés avec les secrétariats des réunions avaient permis d'améliorer la ponctualité au cours de l'exercice biennal, à hauteur de 28 points de pourcentage en 2015 (69% des documents publiés deux mois avant la réunion concernée, contre 41% en 2014).

27.11. Suite à l'adoption de la politique de gestion des documents et d'archivage en 2012-2013, de grands progrès ont été accomplis en 2014-2015 en matière d'établissement de plans d'archivage et d'amélioration de la gestion des documents et de l'archivage. Dans ce contexte, Livelink, le logiciel utilisé pour la gestion des documents et l'archivage, a été mis à niveau en 2015, afin de garantir : i) sa compatibilité avec Windows 7 et Windows Server 2012; ii) la continuité des opérations d'enregistrement et de stockage des documents et archives de l'OMPI; et iii) une meilleure solution d'archivage des documents de divers secteurs.

27.12. Le programme a poursuivi ses efforts visant à réduire les frais d'envoi en négociant les tarifs avec des prestataires extérieurs, en développant l'utilisation d'options d'envoi plus économiques (par exemple lettres recommandées au lieu de courrier express), et en introduisant un système de groupement

¹⁴⁵ i) le Forum mondial de l'UIT en mai 2015, ii) le Centre International pour la Sécurité du Sport en septembre 2015, iii) le lancement du Pôle eau Genève par la Suisse en novembre 2015, iv) la cérémonie de remise des brevets fédéraux de sapeurs-pompiers de l'école latine en novembre 2015 et v) la réunion annuelle de l'OIM en novembre 2015. Pour de plus amples détails, voir le programme 29.

d'adresses, ce qui a permis une baisse de 4% du nombre d'envois en 2015 par rapport à 2014. Dans l'ensemble, ces efforts concertés ont donné lieu à une diminution globale des coûts d'envoi de 7,2% en 2015 par rapport à 2014 et de 11% par rapport à 2013.

27.13. En 2014-2015, l'OMPI a continué de fournir des services d'impression de manière efficace et dans les meilleurs délais. Le volume d'impression est resté à des niveaux similaires durant les deux années de l'exercice. Par ailleurs, la baisse de 25% du coût d'impression par page observée en 2014 suite à la renégociation des services de location a été maintenue, avec un coût de 0,15 franc suisse en 2015, contre 0,20¹⁴⁶ franc suisse à la fin de 2013.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Pourcentage de participants internes et externes satisfaits des services de conférence de l'OMPI	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : les résultats d'une enquête de satisfaction menée en 2013 ont indiqué que 98% des utilisateurs jugeaient la qualité globale des services de conférence de l'OMPI excellente (64%) ou bonne (34%).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : taux à la fin de 2013</p>	Augmentation de 10% en 2015	<p>Les résultats d'une enquête de satisfaction menée en 2014 et en 2015 ont indiqué que 97% des utilisateurs jugeaient la qualité globale des services de conférence de l'OMPI excellente ou bonne pour ces deux années :</p> <ul style="list-style-type: none"> – 2014 : excellente (48%) ou bonne (49%); – 2015 : excellente (60%) ou bonne (37%) 	Objectif pleinement atteint

¹⁴⁶ Rectificatif : les données de référence ont été mises à jour pour tenir compte des chiffres les plus récents. Le coût par page était de 0,20 franc suisse à la fin de 2013, et non de 0,19 franc suisse, comme cela était indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Mise en œuvre efficace de la politique linguistique de l'OMPI</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : la politique linguistique a été élargie à tous les comités permanents et des organes principaux de l'OMPI.</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : offre linguistique limitée à certains comités/organes principaux; documents de longueur variables</p>	<p>Traductions de qualité à mettre à la disposition de tous les comités/organes principaux</p>	<p>Outre tous les comités/organes principaux, la couverture en six langues a été étendue en 2014-2015 à 4 groupes de travail : i) Groupe de travail du PCT; ii) Groupe de travail sur le développement juridique du système de La Haye concernant l'enregistrement international des dessins et modèles industriels; iii) Groupe de travail sur le développement juridique du système de Madrid concernant l'enregistrement international des marques; et iv) Groupe de travail sur la révision de la CIB.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Coût par mot traduit</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 0,63 franc suisse par mot en moyenne</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p><i>Objectif fixé</i> : maintien de ce coût moyen</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p>Longueur des documents destinés aux comités/organes principaux ramenée à 3300 mots</p> <p>Environ 87% des documents reçus pour traduction (3489 sur un total de 4030 documents) faisaient moins de 3300 mots. Les documents dépassant cette limite étaient principalement des publications, des rapports in extenso et d'autres rapports annuels, des documents contenant des données relatives aux pratiques des États membres, et ceux qui étaient établis sur demande spécifique des États membres, lesquels n'étaient pas soumis à cette limitation de mots.</p> <p>Le coût par mot traduit était de : - 0,59 franc suisse en 2014 (baisse de 6,3% par rapport à 2013) - 0,57 franc suisse en 2015 (baisse de 3,4% par rapport à 2014)</p> <p>Un total de 15,03 millions de mots (45 537 pages types de l'ONU) ont été traduits en 2014, et 15,32 millions de mots (46 420 pages types de l'ONU) en 2015.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>
<p>Qualité de la traduction</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 96% de documents qui respectent les critères de qualité</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : pourcentage de documents qui respectent les critères de qualité</p>	<p>Pourcentage de documents qui respectent les critères de qualité</p>	<p>En 2014-2015, le taux de satisfaction des utilisateurs à l'égard de la qualité des traductions était de 96%.</p>	<p>Non évaluable</p>
<p>Réduction des coûts d'impression (par page)</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013</i> : 0,20 franc suisse par page en moyenne en 2013¹⁴⁷</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p><i>Objectif fixé</i> : diminution de 5% du coût moyen par page</p> <p><i>Objectif initial dans le programme et budget 2014-2015</i> : à déterminer</p>	<p>Coût moyen par page en 2014¹⁴⁸ et 2015 : 0,15 franc suisse (diminution de 25%).</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

¹⁴⁷

Idem.

Publication en temps voulu des documents pour les comités et groupes de travail	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : 26% des documents publiés dans toutes les langues deux mois avant les réunions concernées</i></p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 : pourcentage de documents publiés deux mois avant les réunions concernées (à déterminer)</i></p>	65% des documents publiés deux mois avant les réunions concernées	<p>En 2014-2015, 52,6% de tous les documents des comités principaux ont été publiés dans toutes les langues deux mois avant les réunions concernées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2014 : 41% - 2015 : 69% 	Objectif pleinement atteint
---	--	---	---	------------------------------------

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
<p>Mise en œuvre insuffisante de la politique linguistique</p> <p>En raison de l'augmentation des demandes de traduction et du non-respect des limites prescrites, la charge de travail de traduction augmente considérablement, ce qui engendre des déséquilibres budgétaires.</p>	<p>Contrôle du nombre et du volume de documents; application stricte des mesures de rationalisation et de contrôle; encouragement des secteurs concernés à éviter les répétitions dans les documents</p>	<p>Par le biais de contrôles plus ciblés et de mesures de rationalisation dynamiques, les secteurs d'activités ont été encouragés à prendre davantage conscience de l'importance de produire des documents courts, afin de mieux limiter le volume de traduction. Pour ce qui était de la mise en œuvre effective de la politique linguistique, les mesures d'atténuation comprenaient une approche d'application progressive et un recours accru à la sous-traitance et aux technologies de la traduction.</p>	<p>Le risque ayant été atténué de manière effective, il n'y avait pas d'incidence sur les résultats du programme en 2014-2015.</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat) (en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	41 117	39 383	35 782
Total		41 117	39 383	35 782

¹⁴⁸ Rectificatif : les données de référence ont été mises à jour pour tenir compte des chiffres les plus récents. Le coût par page était de 0,15 franc suisse en 2014, et non de 0,14 franc suisse, comme cela était indiqué dans le Rapport sur l'exécution du programme en 2014.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	30 238	28 896	26 871	93%
Autres dépenses	10 879	10 487	8 911	85%
TOTAL	41 117	39 383	35 782	91%

A. Budget final 2014-2015 après virements

27.14. Le budget final après virements (hors dépenses de personnel) affiche un léger ajustement à la baisse opéré pour réaliser des gains d'efficacité et compensé par le transfert de ressources en personnel vers d'autres postes de dépense afin d'engager temporairement un secrétaire pour assister les services de conférence et d'impression.

27.15. La diminution du budget final 2014-2015 après virements (dépenses de personnel) était principalement due au redéploiement des ressources en faveur : i) du renforcement des services administratifs de l'Académie de l'OMPI (programme 11); ii) du renforcement des services d'infrastructure des locaux (programme 24); et iii) aux transferts vers d'autres postes de dépense, comme cela est mentionné plus haut.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

27.16. La sous-utilisation des ressources hors personnel était principalement due aux gains d'efficacité réalisés en réduisant : i) les coûts des traductions du fait de la renégociation des contrats avec les traducteurs externes; ii) les coûts d'impression suite à la renégociation des contrats de location pour les imprimantes; iii) les coûts d'envoi du fait de la négociation de tarifs plus bas avec les services d'expédition extérieurs; et iv) en transférant des ressources pour un stagiaire (vers le programme 23 qui gère les stagiaires de manière centralisée).

PROGRAMME 28 SÛRETÉ ET SÉCURITÉ**Chef de programme M. A. Sundaram****RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015**

28.1 Le contexte de sûreté et de sécurité de l'OMPI en 2014-2015 est resté globalement compliqué mais généralement stable dans les pays où l'Organisation est présente. Le programme a continué d'assurer la gestion des systèmes de sécurité et de sûreté de l'ensemble de l'Organisation tout au long de l'exercice biennal, y compris en ce qui concerne les systèmes du nouveau Centre de conférence de l'OMPI, inauguré en septembre 2014.

28.2 La sécurité des fonctionnaires de l'OMPI lors des voyages internationaux était encore un sujet essentiel de préoccupation en 2014-2015, car une certaine instabilité et des événements mettant en jeu la sécurité ont touché plusieurs régions dans lesquelles des fonctionnaires se sont rendus, en particulier vers la fin de 2015. Les regrettables attentats terroristes perpétrés à Paris (France) en novembre 2015 ont eu des incidences sur les opérations de sûreté et de sécurité de l'OMPI avec la mise en œuvre de mesures supplémentaires de sécurité, notamment le renforcement de la collaboration de l'Organisation avec le gouvernement hôte. Ces initiatives ont permis à l'OMPI de tenir ses engagements concernant sa participation à des événements et à des conférences, comme la vingt et unième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC (COP 21), tenue à Paris les 7 et 8 décembre 2015.

28.3 Durant l'exercice biennal 2014-2015, un certain nombre d'objectifs importants ont été atteints en matière de sûreté et de sécurité, notamment l'inauguration du nouveau Centre d'accès de l'OMPI (réception du bâtiment AB) et du Centre des opérations de coordination de sécurité, à temps pour que la vingt-deuxième session du Comité du programme et budget (PBC) et les assemblées de l'OMPI puissent s'y tenir en 2014, de même que plus de 200 conférences et événements en 2015 auxquels ont assisté des fonctionnaires, des délégués, des visiteurs et le public. En outre, le projet de normes minimales de sécurité au siège des organisations du système des Nations Unies (H-MOSS) a été achevé en 2015, entraînant des améliorations qui ont sensiblement renforcé la gestion de la sûreté et de la sécurité sur l'ensemble du campus de l'OMPI, notamment : i) la mise en œuvre d'un nouveau système de contrôle de l'accès des véhicules et des piétons; ii) des mesures hautement perfectionnées de détection des intrusions; iii) un système de surveillance par caméras en circuit fermé; iv) un réseau local (LAN) fiable; v) un système de communication et d'intervention en cas d'urgence; et vi) un système de détection des incendies et de gestion des risques. En outre, à l'issue d'une mise au concours de grande ampleur, l'OMPI a sélectionné une nouvelle société de sécurité pour augmenter sa sûreté et sa sécurité internes, la transition vers le nouveau service de sécurité étant prévue pour le début de 2016.

28.4 Afin d'optimiser la capacité de fonctionnement du Centre des opérations de coordination de sécurité et des nouveaux systèmes, le personnel chargé de la sûreté et de la sécurité et les membres de l'équipe d'agents de sécurité sur place ont suivi des formations spécialisées en 2014 et en 2015. Durant l'exercice biennal, de nouvelles procédures ont également été mises en œuvre en matière de gestion de la sûreté et les procédures opérationnelles normalisées et d'autres politiques applicables ont été actualisées. Par ailleurs, un nouveau système d'évaluation des performances des agents de sécurité a été élaboré et intégré dans les procédures opérationnelles normalisées, en vue de renforcer l'efficacité et la capacité d'intervention en cas d'urgence. Enfin, dans le cadre de la Stratégie de gestion pour la poursuite des opérations (BCMS) et du Plan de gestion des crises, plusieurs améliorations relatives à la sûreté et à la sécurité du bâtiment CAM de l'OMPI (contrôle d'accès, amélioration des portes coupe-feu et des détecteurs d'incendie et installation d'un système de caméras en circuit fermé) ont continué d'être mises en œuvre en 2015 dans le but de créer un centre de gestion des crises hors site.

28.5 En vue de renforcer la sûreté et la sécurité du personnel de l'OMPI, de mieux protéger les biens de l'Organisation et de veiller au respect des procédures établies par l'ONU dans ce domaine, des audits d'évaluation de la sûreté et de la sécurité ont été réalisés pour les cinq bureaux extérieurs en 2014-2015 et plus de 90% des recommandations d'audit ont été clôturées avant la fin de l'exercice biennal. En outre, un programme de sensibilisation destiné aux bureaux extérieurs de l'OMPI a été élaboré sous l'égide du Centre des opérations de coordination de sécurité afin de mieux traiter les questions de gestion de la sûreté et de la sécurité en mettant à profit la coordination et le service d'appui en matière de sécurité, disponible 24 heures sur 24 et sept jours sur sept.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

28.6 Le nombre total d'incidents en lien avec la sûreté et la sécurité signalés au cours de l'exercice biennal est resté faible. Sept incidents liés à la sûreté sur 616 (soit 1,1%) ont entraîné des blessures, à savoir deux incidents sur 222 (soit 0,9%) en 2014 et cinq incidents sur 394 (soit 1,3%) en 2015.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
<p>Pourcentage de fonctionnaires de l'OMPI, de délégués et de visiteurs signalant une blessure ou un incident lié au travail.</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> le pourcentage total d'incidents ayant causé des blessures à des fonctionnaires a été inférieur à 2% en 2012-2013 (6 en 2012; 4 en 2013).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 2% ou moins du nombre total de parties prenantes ou de clients signalant une blessure ou un incident lié au travail.</p>	2% ou moins	<p>Le pourcentage total d'incidents liés à la sûreté ayant entraîné des blessures en 2014-2015 s'élevait à 1,1% :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 2 incidents liés à la sûreté (2014) - 2 incidents liés à la sûreté (2015) 	Objectif pleinement atteint
<p>Pourcentage de demandes d'assistance en matière de sécurité reçues dans les délais pour des conférences ou des événements organisés à Genève ou ailleurs.</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 :</i> lors de l'exercice biennal, sept audits de conférences ou de réunions extérieures ont été réalisés avec le concours des offices nationaux respectifs du DSS de l'ONU et en conformité avec toutes les normes du Système de gestion de la sécurité de l'ONU :</p> <ul style="list-style-type: none"> - trois en 2012; - quatre en 2013. <p>En outre, des audits ont été réalisés pour deux événements extérieurs directement gérés par l'OMPI. (100% de toutes les demandes ont reçu une réponse en temps opportun)</p> <p>En 2012, deux audits ont été réalisés dans des bureaux extérieurs (Singapour et Tokyo).</p> <p><i>Niveau de référence initial dans le programme et budget 2014-2015 :</i> 65% ou plus de demandes d'assistance en matière de sécurité émanant de parties prenantes ou de clients reçues dans les délais pour des conférences ou des manifestations organisées à Genève ou ailleurs.</p>	80% ou plus	<p>En 2014 et 2015, toutes les demandes (100%) d'assistance en matière de sûreté et de sécurité pour des conférences et des événements extérieurs ou organisés à Genève ont été satisfaites.</p> <p>En 2014-2015, des audits d'évaluation de la sûreté et de la sécurité ont été réalisés pour tous les bureaux extérieurs de l'OMPI et plus de 90% des recommandations d'audit ont été clôturées avant la fin de l'exercice biennal.</p>	Objectif pleinement atteint

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
La vétusté ou l'obsolescence des systèmes et équipements de sécurité physique en place dans les locaux existants pourraient provoquer des incidents mettant en jeu la sûreté et la sécurité en cas de non-remplacement.	Le projet de mise à niveau des locaux existants (2012-2013) permettra de supprimer progressivement les systèmes et équipements actuels. Les mises à niveau devraient débuter en 2014-2015.	Vers la fin de 2015, le contexte mondial, régional et local en matière de menace et de risque a évolué. Cependant, avec l'achèvement des mises à jour des normes minimales de sécurité au siège des organisations du système des Nations Unies et de la mise en œuvre de plusieurs systèmes de sûreté et de sécurité, les risques ont pu être gérés conformément aux niveaux de tolérance.	Les plans de travail et les activités de consignation des risques du SCSS en 2014 et 2015 ont permis de traiter les incidences en matière de risques de manière suffisamment efficace durant la période considérée. Il n'y a pas eu d'incidence concrète sur l'exécution du programme.

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	10 786	11 604	11 272
Total	10 786	11 604	11 272

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	2 351	2 632	2 531	96%
Autres dépenses	8 435	8 973	8 741	97%
TOTAL	10 786	11 604	11 272	97%

A. Budget final 2014-2015 après virements

28.7 L'augmentation nette des ressources autres que les ressources de personnel dans le budget final après virements pour 2014-2015 était principalement due à l'affectation de ressources supplémentaires pour couvrir les coûts liés aux éléments suivants : i) un module destiné aux supérieurs hiérarchiques et reliant les systèmes de sécurité électroniques; ii) l'augmentation du contrôle et de la surveillance du bâtiment CAM de l'OMPI (contrôle d'accès, amélioration des portes coupe-feu et des détecteurs d'incendie et installation d'un système de caméras en circuit fermé); iii) la présence accrue des gardes de sécurité en raison d'événements imprévus; iv) le renforcement de la sûreté et de la sécurité dans les bureaux extérieurs de l'OMPI; et v) l'installation d'une barrière anti-intrusion sur mesure en dessous de la nouvelle salle de conférence.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

28.8 L'augmentation globale des ressources en personnel dans le budget final après virements pour 2014-2015 est le résultat net, d'une part, de la création d'un poste d'administrateur aux opérations de sécurité et d'un poste temporaire pour l'aide à la maintenance des systèmes et équipements liés à la sûreté et des mesures destinées à assurer une plus grande conformité avec les normes minimales de sécurité au siège des organisations du système des Nations Unies (H-MOSS) et, d'autre part; i) le reclassement à la baisse d'un poste; et ii) le transfert de ressources aux ressources autres que personnel pour un service contractuel de personne afin de renforcer le Service de coordination de la sûreté et de la sécurité.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

28.9 L'utilisation du budget se situe dans la fourchette prévue pour l'exercice biennal.

PROGRAMME 29 PROJETS DE CONSTRUCTIONS**Chef de programme M. A. Sundaram**

RÉALISATIONS AU COURS DE L'EXERCICE BIENNAL 2014-2015

NOUVEAU PROJET DE CONSTRUCTION

29.1 Toutes les réparations et tous les travaux de remplacement et de finition en suspens, qui avaient démarré à la mi-2011 après la livraison du Nouveau Bâtiment par l'ancien entrepreneur général, étaient terminés à la fin de 2015. Le remplacement des fenêtres du rez-de-chaussée planifié en 2014 a été mis en œuvre après la saison hivernale, c'est-à-dire à partir de juin 2015, immédiatement après la tenue de la conférence diplomatique, et a duré jusqu'à la fin de 2015. Le processus de résiliation à l'amiable du contrat conclu avec l'ancien entrepreneur général débuté en juillet 2012 a été définitivement clos à la fin du mois d'août 2014, mettant un terme à toutes les questions restées en suspens au sujet des travaux de substitution relatifs au Nouveau Bâtiment. Il convient de noter que l'OMPI disposait des fonds suffisants pour couvrir le coût de ces travaux et que le Secrétariat n'a pas eu besoin de recourir à une procédure juridique ou à un mécanisme de règlement des litiges qui aurait pu être long pour parvenir à ces résultats.

PROJET DE LA NOUVELLE SALLE DE CONFÉRENCE

29.2 Dans le cadre de la résiliation susmentionnée, l'ancien entrepreneur général a remboursé à l'OMPI le solde définitif qu'il devait au titre du projet. Rappelons qu'en août 2012, le Secrétariat avait pris la responsabilité directe du projet avec des mandats renforcés pour les architectes, les ingénieurs et le pilote du projet et avait apporté des modifications dans la gouvernance interne et la structure de gestion du projet, afin de gagner en flexibilité et d'aborder de manière dynamique et opportune un certain nombre de modifications du projet et de questions imprévues identifiées lors de son exécution. Le projet a été livré en plusieurs étapes, divers tests techniques et tests système ayant été réalisés en parallèle par secteur. Le nouveau centre d'accès a été livré en juillet 2014; l'aménagement extérieur entre le Nouveau Bâtiment, la nouvelle salle de conférence de l'OMPI et le bâtiment AB a été livré en août; la nouvelle salle de conférence de l'OMPI à proprement parler a été livrée fin août et était disponible pour la session du PBC tenue du 1^{er} au 5 septembre 2014; la construction de la nouvelle salle de conférence et la rénovation de trois étages du bâtiment AB ont été intégralement achevées en septembre et le tout a été mis à disposition pour les assemblées des États membres de l'OMPI du 22 au 30 septembre 2014, ce qui incluait l'inauguration de la salle le jour de l'ouverture en présence de fonctionnaires du pays hôte (de niveau fédéral, cantonal et municipal), de représentants d'autres institutions des Nations Unies et des quelque 70 entreprises et sociétés ayant contribué à la construction et à l'achèvement du projet, ainsi que des États membres de l'OMPI et des observateurs. Un certain nombre d'éléments de l'aménagement extérieur devaient être réalisés au cours de l'année 2015. La nouvelle salle de conférence de l'OMPI et les installations adjacentes nouvelles ou renovées ont été utilisées en plusieurs occasions depuis fin 2014 pour des réunions des États membres de l'OMPI et d'autres réunions, et ont été louées à des États membres ou à d'autres entités. Le projet s'est achevé dans les délais pour les assemblées de l'OMPI, même s'il a été retardé d'avril à septembre 2014 en raison de la complexité du travail, notamment lors des derniers mois. La validation des comptes de clôture s'est terminée fin 2014 pour certaines entreprises et sociétés et fin 2015 pour la majorité des comptes en suspens, un petit nombre de comptes seulement restant à clôturer au début de 2016.

DONNÉES RELATIVES À L'EXÉCUTION

Résultat escompté : IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes				
Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Achèvement de la construction de la nouvelle salle de conférence conformément aux critères de qualité, au budget et aux délais approuvés	Faire en sorte que la salle soit livrée dans la limite du budget alloué et avant la date révisée d'achèvement (révision due à la résiliation du contrat conclu avec l'entrepreneur général) pour les assemblées des États membres de 2014	Tenue des assemblées des États membres de 2014 dans la nouvelle salle de conférence	<p>La nouvelle salle de conférence de l'OMPI a été achevée et livrée dans les délais conformément aux exigences de qualité.</p> <p>La première réunion officielle à avoir eu lieu dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI en 2014 a été la session du PBC tenue du 1^{er} au 5 septembre 2014. Les assemblées des États membres de l'OMPI de 2014 se sont déroulées du 22 au 30 septembre 2014, les cérémonies d'inauguration se tenant le premier jour.</p> <p>À la fin de 2015, le solde dû estimé pour tous les comptes de clôture devait être totalement couvert par les crédits supplémentaires approuvés par les États membres en 2014 et en 2015, le coût final du projet devant être fixé en 2016, après paiement de toutes les sommes dues.</p>	Objectif pleinement atteint
Utilisation de la salle de conférence comme lieu privilégié de réunions et d'événements organisés par les États membres	À partir de 2015, demandes d'utilisation des installations par les États membres (pour des réunions et des événements autres que ceux organisés par l'OMPI)	Au moins deux demandes par an émanant d'États membres ou d'autres organisations internationales ou entités en vue de l'organisation de réunions ou d'événements (autres que ceux organisés par l'OMPI)	<p>2015 est la première année où la nouvelle salle de conférence de l'OMPI et les installations adjacentes ont pu être louées à des États membres ou à des entités extérieures pour d'autres activités que des réunions de l'OMPI.</p> <p>Cinq événements ont ainsi pu être organisés : i) Forum mondial de l'UIT en mai 2015; ii) Centre international pour la sécurité dans le sport en septembre 2015; iii) lancement du Pôle Eau de Genève par la Suisse en novembre 2015; iv) cérémonie de remise des brevets fédéraux des sapeurs-pompiers suisses (École latine) en novembre 2015; v) réunion annuelle de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) en novembre 2015.</p>	Objectif pleinement atteint

Résultat escompté : IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens

Indicateurs d'exécution	Niveaux de référence	Objectifs visés	Données relatives à l'exécution	Code de couleurs
Contrôle des mesures d'accessibilité physique garantissant que la nouvelle salle de conférence et les installations connexes sont conformes aux normes en vigueur lors de la construction	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : données non disponibles</i></p> <p><i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015 : à déterminer au début de 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence et sur la base de l'évaluation technique et architecturale réalisée en 2013</i></p>	À déterminer au début de 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence et sur la base de l'évaluation technique et architecturale réalisée en 2013	<p>Les mesures relatives à l'accessibilité physique mises en œuvre pendant la construction (jusqu'à la fin de la construction en août 2014, plutôt qu'au début de 2014) comprenaient les principales mesures suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> i) rampe pour l'accès des fauteuils roulants au podium dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI et tous les sièges (31 en configuration maximale) sur le podium accessibles aux fauteuils roulants; ii) 26 sièges dans trois lieux différents dans les zones dédiées aux bureaux des délégations accessibles aux fauteuils roulants; iii) la totalité des 850 et quelques fauteuils pour les bureaux des délégations amovibles et remplaçables sur demande par tout autre fauteuil pour personne à mobilité réduite; iv) porte d'issue de secours supplémentaire dans la zone située au bas de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, pour un accès autonome des fauteuils roulants, directement sur une rampe extérieure menant à l'esplanade; v) rampes pour l'accès des fauteuils roulants aux cabines d'interprétation dans deux nouvelles salles de réunion sur un étage rénové du bâtiment AB; vi) toilettes adaptées à l'accès des fauteuils roulants; vii) bandes antidérapantes sur les marches de tous les escaliers à l'intérieur et à l'extérieur de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI; viii) rampe pour l'accès des fauteuils roulants créée depuis les portes du foyer de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI menant au point d'issue de secours dans le périmètre du campus de l'OMPI; ix) accès de la rue à la nouvelle entrée principale de l'OMPI adaptée aux fauteuils roulants et des portiques intérieurs d'accès aux comptoirs de réception et d'enregistrement adaptés pour un accès autonome des fauteuils roulants; et x) siège mobile dédié aux personnes à mobilité réduite, pouvant être utilisé sur demande en cas d'urgence à l'étage des cabines d'interprétation. 	Non évaluable

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

<p>Contrôle des mesures respectueuses de l'environnement et des mesures de réduction de la consommation d'énergie mises en œuvre lors de la construction</p>	<p><i>Niveau de référence actualisé à fin 2013 : données non disponibles</i></p> <p><i>Niveau de référence initial pour le programme et budget 2014-2015 : à déterminer au début de 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence</i></p>	<p>À déterminer au début de 2014, au moment de la livraison de la nouvelle salle de conférence</p>	<p>Les mesures respectueuses de l'environnement mises en œuvre pendant la construction (jusqu'à la fin de la construction en août 2014, plutôt qu'au début de 2014) comprenaient les principales mesures suivantes : i) bois local pour la structure principale et le revêtement intérieur (plafonds, murs et sols) de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI; ii) gaz naturel pour le chauffage; iii) système de refroidissement utilisant les eaux profondes du lac Léman; iv) réduction de la consommation d'éclairage artificiel par le recours à grande échelle à la technologie LED (dans toutes les zones couvertes par le projet) et à la lumière naturelle grâce à de larges baies vitrées et à plusieurs fenêtres de toit (dans la nouvelle salle de conférence de l'OMPI); v) utilisation généralisée de l'air naturel par l'intermédiaire d'un système de ventilation mixte; vi) toiture végétale pour le centre d'accès en vue d'améliorer la capacité de refroidissement et le drainage des eaux de pluie; et vii) éclairage activé par des capteurs de présence en dehors des heures de bureau.</p>	<p>Non évaluable</p>
<p>Mise en œuvre de mesures de sécurité périphérique conformes aux normes minimales de sécurité au siège des organisations du système des Nations Unies pour la nouvelle salle de conférence</p>	<p><i>Données non disponibles</i></p>	<p>Mise en œuvre de mesures de sécurité périphérique conformes aux normes minimales de sécurité au siège des organisations du système des Nations Unies fin 2015</p>	<p>Le périmètre de sécurité devant la nouvelle salle de conférence de l'OMPI du côté du bâtiment AB et le mur anti-déflagration du côté de la route de Ferney ont été achevés en août 2014. Toutes les autres mesures de sécurité requises pour l'achèvement du projet avaient été mises en œuvre fin 2015.</p>	<p>Objectif pleinement atteint</p>

RAPPORT D'ÉVALUATION DES RISQUES POUR L'EXERCICE BIENNAL

Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats	Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre	Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal	Incidence sur les résultats du programme
<p>Défaut majeur d'architecture ou de construction découvert au cours de la période de construction restante ou après, entravant ou retardant l'utilisation de la nouvelle salle de conférence.</p>	<p>Sélection d'un architecte et d'entrepreneurs hautement qualifiés. Le consortium du bois, avec ses propres ingénieurs du bois, est composé d'entreprises locales hautement qualifiées et expérimentées. Le maître d'œuvre suit chaque étape de la réalisation du projet.</p>	<p>Risque clôturé à la fin de l'exercice biennal car l'utilisation de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI a été effective dès septembre 2014, pour les réunions de l'OMPI, ainsi que pour les assemblées des États membres de l'OMPI de 2014 et 2015 et un grand nombre d'autres réunions et événements tout au long du reste de l'exercice biennal.</p>	<p>Ce risque et son évolution n'ont pas eu d'incidence concrète sur les résultats du programme en 2014-2015.</p>

UTILISATION DES RESSOURCES

Budget et dépenses effectives (par résultat)
(en milliers de francs suisses)

Numéro et description du résultat escompté		Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015
IX.1	Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes	765	4 114	3 942
IX.4	Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens	69	190	166
Total		834	4 303	4 108

Budget et dépenses effectives (dépenses de personnel et autres dépenses)
(en milliers de francs suisses)

	Budget 2014-2015 approuvé	Budget final 2014-2015 après virements	Dépenses 2014-2015	Taux d'utilisation (%)
Dépenses de personnel	462	443	387	87%
Autres dépenses	372	3 861	3 721	96%
TOTAL	834	4 303	4 108	95%

A. Budget final 2014-2015 après virements

29.3 L'augmentation globale du budget final après virements pour 2014-2015 était principalement due à l'affectation de ressources supplémentaires pour couvrir les dépenses liées à l'achèvement et à la clôture du projet de nouvelle salle de conférence, approuvées par les assemblées des États membres de l'OMPI en octobre 2015. Cela apparaît sous le résultat escompté IX.1.

B. Utilisation du budget en 2014-2015

29.4 La légère sous-utilisation des ressources en personnel peut être attribuée à la différence entre la méthode classique de calcul des coûts appliquée pour l'exercice biennal 2014-2015 et les dépenses réelles de personnel.

VII. ANNEXES

ANNEXE I

RÉPARTITION DES ÉVALUATIONS DE L'EXÉCUTION PAR PROGRAMME

Les évaluations de l'exécution pour les programmes individuels du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 comprennent :

Section I : Réalisations au cours de l'exercice biennal 2014-2015

Un résumé analytique qui présente les résultats obtenus en 2014-2015 par le programme concerné et les difficultés rencontrées durant la période examinée. Comme en 2014, l'évaluation de la mise en œuvre du Plan d'action pour le développement a été rationalisée et donc intégrée dans ces *Réalisations au cours de l'exercice biennal 2014-2015*. Conformément à la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations du Plan d'action pour le développement, approuvée par les assemblées des États membres de l'OMPI en 2010¹⁴⁹, le rapport concernant le Plan d'action pour le développement comprend toujours des informations détaillées sur la mise en œuvre des projets et des recommandations du Plan d'action pour le développement.

Section II : Données relatives à l'exécution

Le tableau qui figure dans cette section présente un récapitulatif des résultats escomptés par programme et les indicateurs d'exécution tels qu'ils ont été approuvés par les États membres dans le programme et budget pour 2014-2015. Les niveaux de référence ont été mis à jour, selon les besoins, afin de rendre compte des niveaux réels à la fin de 2013. Les tableaux des données d'exécution continuent de rendre compte non seulement des niveaux de référence initiaux (selon le programme et budget 2014-2015), mais également des niveaux de référence actualisés (selon les chiffres de fin 2013), et les objectifs (selon le programme et budget 2014-2015) à des fins de comparaison par rapport aux données d'exécution et aux évaluations. Conformément aux demandes des États membres, les tableaux ont encore été améliorés en 2014-2015. Les programmes ont reçu l'opportunité de définir des objectifs qui n'avaient pas été définis dans le programme et budget 2014-2015, à savoir des objectifs "à déterminer", durant l'exercice de mise à jour des niveaux de référence (lancé en juillet 2014), en se basant sur les chiffres de fin 2013. Les objectifs qui n'avaient pas été définis au cours de cette procédure restaient indéfinis et les données d'exécution étaient par conséquent notées comme "non évaluables". Les données relatives à l'exécution du programme pour 2014-2015 sont présentées en fonction de chaque indicateur, dans la quatrième colonne du tableau. En règle générale, lorsque les données relatives à l'exécution sont mesurées sur la base du taux de variation (augmentation ou diminution), sauf indication contraire, ce taux est mesuré par rapport à l'année précédente, c'est-à-dire par rapport à 2013 pour l'année 2014 et par rapport à 2014 pour l'année 2015. On trouvera dans la cinquième colonne une évaluation de l'exécution du programme au moyen du "code de couleurs".

Section III : Rapport d'évaluation des risques pour l'exercice biennal

Conformément à la volonté exprimée par l'OMPI de renforcer sa stratégie de gestion des risques, le rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015 contient, pour la première fois, une section comprenant un *Rapport d'évaluation des risques pour l'exercice biennal*. Le tableau comporte quatre colonnes. Les deux premières, *Risque(s) susceptible(s) d'empêcher le programme d'atteindre ses résultats* et *Plans d'atténuation en place ou en cours de mise en œuvre*, présentent les risques et les stratégies d'atténuation, respectivement, tels qu'approuvés dans le programme et budget pour 2014-2015. La troisième colonne, *Évolution des risques et des stratégies d'atténuation durant l'exercice biennal*, présente l'évolution du risque au cours de l'exercice biennal, y compris dans le cas où le risque se matérialise, ainsi que les stratégies d'atténuation mises en œuvre ou envisagées pour gérer les risques. La quatrième colonne, *Incidence sur les résultats du programme*, décrit l'incidence de

¹⁴⁹ Examen de la procédure budgétaire appliquée aux projets proposés par le Comité du développement et de la propriété intellectuelle (CDIP) pour la mise en œuvre des recommandations relatives au Plan d'action pour le développement (A/48/5 Rev.)

l'évolution du risque et de la stratégie d'atténuation sur l'exécution du programme au cours de l'exercice biennal.

Section IV : Utilisation des ressources pour 2014-2015

La dernière section fournit des informations sur le budget 2014-2015 approuvé, le budget final 2014-2015 après virements, les dépenses effectives et l'utilisation du budget en 2014-2015. Les rapports concernant cette section comportent deux tableaux :

La partie *Budget et dépenses effectives (par résultat)* donne des informations sur le budget 2014-2015 approuvé, le budget final 2014-2015 après virements et les dépenses effectives par résultat pour 2014-2015. En 2014, le système de planification de la gestion des performances (EPM) a été amélioré pour appuyer le mouvement organisationnel de la planification du niveau des postes. Les ajustements dans les résultats du budget après virements 2014-2015 des programmes rendent compte de cette nouvelle méthode d'affectation des ressources en personnel plus précise.

La partie *Budget et dépenses effectives (ressources de personnel et autres ressources)* fournit des informations sur le budget 2014-2015 approuvé, le budget final 2014-2015 après virements et les dépenses effectives pour 2014-2015 (ressources de personnel et autres ressources). Les différences entre le budget approuvé et le budget final après virements faisaient l'objet d'explications; de même, l'utilisation du budget était expliquée en tenant compte d'une vue Résultats et d'une vue selon le type de dépenses (personnel et autres).

[L'annexe II suit]

ANNEXE II

MISE EN ŒUVRE DES FONDS FIDUCIAIRES 2014-2015

Dans le cadre des efforts déployés pour renforcer l'intégration de toutes les activités dans le cadre de gestion axée sur les résultats de l'Organisation, quelle que soit la source des fonds, la présente annexe donne une vue globale des activités mises en œuvre au titre des fonds fiduciaires de l'OMPI. En même temps, ce rapport répond à une demande émise par les donateurs qui souhaitent obtenir un rapport plus exhaustif sur tous les fonds fiduciaires avec des informations relatives aux finances et aux programmes. Dans une volonté de regrouper tous les rapports, le rapport sur les fonds fiduciaires fait partie intégrante du rapport sur l'exécution du programme et couvre des activités mises en œuvre en 2015. Le prochain rapport annuel sur les fonds fiduciaires sera inclus dans le rapport sur l'exécution du programme en 2016. La présente annexe concerne les fonds fiduciaires précisés dans le tableau ci-dessous et exclut ceux des administrateurs auxiliaires.

FONDS FIDUCIAIRES	SECTEUR DE MISE EN ŒUVRE
Australie	Cabinet du Directeur général
Brésil	Cabinet du Directeur général
Brésil Sud	Cabinet du Directeur général
Brésil PNUD	Cabinet du Directeur général
Espagne	Secteur du développement
Finlande/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création
France/propriété intellectuelle	Secteur du développement
Italie	Secteur du développement
Japon/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création
Japon/propriété intellectuelle	Secteur du développement
Japon/propriété intellectuelle/Afrique	Secteur du développement
Mexique	Secteur du développement
Programme ibéro-américain de la propriété industrielle	Secteur du développement
République de Corée/droit d'auteur	Secteur de la culture et des industries de la création
République de Corée/formation	Secteur du développement
République de Corée/promotion du respect de la propriété intellectuelle	Secteur des questions mondiales
République de Corée/propriété intellectuelle	Secteur du développement
Union européenne/Pakistan	Secteur du développement
Uruguay	Secteur du développement

AUSTRALIE

RÉSULTAT : II.1 Utilisation accrue de la voie PCT pour le dépôt des demandes internationales de brevet			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Séminaires itinérants sur le PCT à l'intention des universités	25 – 26 mars 2015	Afrique du Sud/ 52 participants	Les séminaires ont permis aux participants d'acquérir des connaissances sur la manière d'utiliser le PCT et le système international des brevets en général aux fins du transfert de connaissances, avec des exemples de situations réelles.
Formation sur le PCT et le système ePCT à l'intention des pays de l'ASEAN	24 – 25 mars 2015	Singapour/ 18 participants de Brunéi Darussalam, Cambodge, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande, Viet Nam	La formation a porté sur les principales fonctions et procédures du PCT et du système ePCT que ces offices doivent utiliser. Elle a également offert aux participants une occasion précieuse d'échanger des données d'expérience. Cet atelier sous-régional a également été une excellente occasion de s'intéresser aux dernières nouveautés concernant le PCT et plus particulièrement le système ePCT.
RÉSULTAT : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Consultation nationale sur le projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle	9 et 10 avril 2015	Îles Cook	Rencontrer les principales parties prenantes pour présenter et examiner en détail le projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle. Sur la base des discussions qui ont eu lieu, une stratégie révisée de propriété intellectuelle a ensuite été soumise au gouvernement pour approbation.
Consultation nationale sur le projet de stratégie nationale de propriété intellectuelle	14 – 16 avril 2015	Îles Salomon	Procéder à des consultations en face-à-face avec les parties prenantes nationales sur le projet actuel de stratégie nationale de propriété intellectuelle et effectuer des révisions finales avant la présentation d'un projet révisé de stratégie nationale de propriété intellectuelle au gouvernement pour approbation.
Atelier de consultation nationale pour l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle	13 février 2015	Myanmar	Accroître les connaissances sur la méthode et le processus d'élaboration et de mise en œuvre d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle et débattre des questions de politique générale à traiter, ainsi que des éléments potentiels à incorporer dans une telle stratégie, compte tenu des objectifs nationaux actuels en matière de développement. L'atelier de consultation nationale a ouvert la voie au processus de formulation et l'équipe chargée du projet, composée de deux consultants internationaux et d'un expert national, a entamé des recherches documentaires approfondies, conduit une enquête de base et produit un rapport contenant des conclusions préliminaires qui ont ensuite servi de base à d'autres réunions de consultation au niveau national.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

RÉSULTAT :			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Atelier national de l'OMPI et du fonds fiduciaire de l'Australie sur la rédaction des demandes de brevet et l'utilisation du système des brevets	26 – 29 mai 2015	Indonésie	Une fois la formation achevée, les spécialistes comprenaient mieux comment utiliser le système des brevets dans le cadre de leur stratégie de commercialisation de la propriété intellectuelle; ils avaient acquis des compétences leur permettant d'apporter un appui aux agents de brevets pour la rédaction de revendication de brevets concernant des technologies spécifiques; et ils avaient une meilleure compréhension des avantages de la voie PCT.
Programme de formation de l'OMPI et du fonds fiduciaire de l'Australie sur la concession réussie de licences de technologie	9-12 juin 2015	Indonésie	Les participants ont amélioré leurs connaissances sur la concession de licences de propriété intellectuelle pour pouvoir contribuer de manière significative à des négociations sur la concession de licences et établir les premiers projets de contrats de licence.
Programme de formation avancé de l'OMPI et du fonds fiduciaire de l'Australie sur la commercialisation et l'évaluation de la propriété intellectuelle	15 – 18 juin 2015	Philippines	Les participants ont renforcé leur compréhension des liens entre la commercialisation et l'évaluation de la propriété intellectuelle et ils ont acquis des connaissances leur permettant d'identifier des marchés potentiels pour les connaissances et les technologies mises au point dans les instituts de recherche. En général, ils ont acquis des compétences leur permettant de déterminer la valeur des actifs de propriété intellectuelle qui font l'objet de négociations de concession de licences.
Atelier national sur le droit d'auteur et les droits connexes	22 – 24 avril 2015	Îles Cook	Il s'agissait du premier atelier national organisé par l'OMPI sur le droit d'auteur dans les îles Cook. Cet atelier, destiné aux fonctionnaires gouvernementaux et autres parties prenantes intéressées, a été l'occasion de donner des informations sur le droit d'auteur et les droits connexes, leur importance culturelle et économique et l'importance de la création d'un système national pour la protection et la gestion du droit d'auteur et des droits connexes.
Atelier sous-régional sur le droit d'auteur et le développement pour les décideurs	19 et 20 janvier 2015	Fidji, Îles Salomon, Nioué, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Tonga, Tuvalu, Vanuatu	L'atelier visait principalement à faire mieux comprendre aux décideurs des pays participants et au Secrétariat du Forum des îles du Pacifique le rôle et la valeur du droit d'auteur dans le développement culturel et économique.
Séminaire national sur le droit d'auteur et les droits connexes	21 et 22 janvier 2015	Vanuatu	Le séminaire, organisé en marge de l'activité susmentionnée, a permis de donner à un public composé de fonctionnaires gouvernementaux et d'autres parties prenantes nationales des informations sur le droit d'auteur les droits connexes, notamment sur le fonctionnement concret du système.

RÉSULTAT :			
IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Renforcement des capacités (par le biais d'un mémorandum d'accord)	En cours depuis 2014 et achevé en mai 2015	Bangladesh	Fournir à une organisation locale, Young Power in Social Action (YPSA), le savoir-faire et le financement nécessaires pour mener des activités de renforcement des capacités au Bangladesh. Activités visées : i) formation du gouvernement local et des éditeurs commerciaux, ainsi que des ONG locales, à la production d'ouvrages accessibles; ii) production de 162 manuels éducatifs dans des formats accessibles en bengali; et iii) achat de 35 dispositifs Android qui seront prêtés à des étudiants déficients visuels pour qu'ils puissent lire ces ouvrages. D'après les prévisions, 10 000 étudiants déficients visuels devraient bénéficier des livres produits.
Renforcement des capacités (par le biais d'un mémorandum d'accord)	En cours depuis 2014 et achevé en mai 2015	Sri Lanka	Fournir à une organisation locale, la DAISY Lanka Foundation (DLF), le savoir-faire et le financement nécessaires pour mener des activités de renforcement des capacités à Sri Lanka. Activités visées : i) formation du gouvernement local et des éditeurs commerciaux, ainsi que des ONG locales, à la production d'ouvrages accessibles; ii) production de 1069 manuels éducatifs dans des formats accessibles en cingalais; et iii) achat de 80 dispositifs de lecture DAISY qui seront prêtés à des étudiants déficients visuels pour qu'ils puissent lire ces ouvrages. D'après les prévisions, 10 000 étudiants déficients visuels devraient bénéficier des livres produits.
Renforcement des capacités (par le biais d'un mémorandum d'accord)	En cours depuis 2014 et achevé en septembre 2015	Sri Lanka	Développer une application de synthèse vocale de meilleure qualité en cingalais, destinée à être utilisée par les déficients visuels pour la lecture de livres dans des formats accessibles. Précédemment, il existait uniquement une application de synthèse vocale de "résonance synthétique" en cingalais. L'application a été mise au point par l'École d'informatique de l'Université de Colombo.
Renforcement des capacités (par le biais d'un mémorandum d'accord)	En cours depuis 2014 et achevé en mai 2015	Népal	Fournir à une organisation locale, Action on Disability Rights and Development (ADRAD), le savoir-faire et le financement nécessaires pour mener des activités de renforcement des capacités au Népal. Activités visées : i) formation du gouvernement local et des éditeurs commerciaux, ainsi que des ONG locales, à la production d'ouvrages accessibles; ii) production de 140 manuels éducatifs dans des formats accessibles en anglais et en népalais; et iii) achat de 100 dispositifs Android qui seront prêtés à des étudiants déficients visuels pour qu'ils puissent lire ces ouvrages. D'après les prévisions, 1500 étudiants déficients visuels devraient bénéficier des livres produits.
Renforcement des capacités – kit de démarrage DAISY	En cours depuis 2014 et achevé en mai 2015	Inde	Apporter un financement à une organisation partenaire, le consortium DAISY, qui produit un kit de démarrage comprenant des lignes directrices et des pratiques recommandées pour la production de livres dans des formats accessibles dans les pays en développement.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

RÉSULTAT : VII.2 Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Poursuite des accords d'accueil pour des chercheurs africains en science biomédicale dans des organismes de recherche à l'étranger	octobre à décembre 2015 ¹⁵⁰	Université de Californie, San Diego (États-Unis d'Amérique), M. Christian Agyare et Mme Kyere-Davies.	Promouvoir : i) l'utilisation efficace du système de la propriété intellectuelle pour relever un défi dans le domaine de la santé mondiale (maladies tropicales négligées) qui touche de nombreux PMA; et ii) le transfert des connaissances aux scientifiques, notamment dans les PMA. Des programmes de recherche personnalisés ont été élaborés pour faire en sorte que les participants mettent à niveau leurs compétences en matière de recherche et soient en mesure d'apporter une contribution significative dans leur pays d'origine sur les maladies tropicales négligées.

AUSTRALIE – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
493 374	727	383 882	-	110 219

BRÉSIL

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Neuvième réunion annuelle du Brazilian Forum of Innovation and Technology Transfer Managers (FORTEC)	19 – 22 mai 2015	Brésil	Débattre de thèmes relatifs aux politiques et stratégies en matière d'innovation et renforcer les compétences dans les domaines du transfert de technologie et de la gestion des droits de propriété intellectuelle.
Atelier sur la protection de la propriété intellectuelle et les stratégies de commercialisation des résultats de la recherche	6 – 10 juillet 2015	Brésil	Dispenser une formation pratique sur les stratégies de gestion et de protection des droits de propriété intellectuelle dans les universités et les instituts de recherche-développement.
Huitième réunion universitaire sur la propriété intellectuelle, l'innovation et le développement (ENAPID VII)	11 – 14 août 2015	Brésil	Promouvoir l'innovation durable et le rôle du système de propriété intellectuelle dans le contexte économique mondial.
Séminaire sur le franchisage et le règlement extrajudiciaire des litiges	3 septembre 2015	Brésil	Encourager l'utilisation des clauses de règlement extrajudiciaire des litiges élaborées par l'OMPI dans les accords de franchise conclus par des membres de l'Association brésilienne de la franchise.

¹⁵⁰ Date prévue d'achèvement : mars 2016

Séminaire sur la technologie internationale – licences et règlement des litiges	4 septembre 2015	Brésil	Encourager l'utilisation des clauses de règlement extrajudiciaire des litiges élaborées par l'OMPI par les juristes et les gestionnaires de contrats engagés dans la concession de licences et des accords de recherche-développement au Brésil.
Deuxième séminaire sur les indications géographiques et les marques collectives dans le secteur de l'artisanat	24 et 25 septembre 2015	Brésil/ Colombie, Mexique, Pérou	Favoriser un débat sur les avantages économiques et sociaux potentiels que les indications géographiques et les marques collectives apportent au développement national, notamment à l'industrie de l'artisanat.
Dix-septième réunion sur la propriété intellectuelle et la commercialisation des technologies – XVII ^e REPICT	1 ^{er} octobre 2015	Brésil	Examiner les outils de transfert de technologie fondés sur la protection des actifs intangibles axée sur les microentreprises et les petites entreprises.

BRÉSIL – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
333 211	(27)	102 850	-	230 334

BRÉSIL Sud

RÉSULTAT :			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Deuxième atelier régional sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie	7 – 8 mai 2015	Pérou/ Costa Rica, Équateur, Mexique, Pérou, République dominicaine et Uruguay	Débatte : i) de la structure des stratégies nationales et institutionnelles de propriété intellectuelle; ii) de l'établissement d'offices de transfert de technologie; et iii) de modèles stratégiques pour encourager l'innovation.
Atelier régional sur les outils libres pour l'analyse des brevets	27 – 28 août 2015	Brésil/ Chili, Colombie, Mexique et Uruguay	i) Compléter la formation dispensée durant l'atelier régional sur l'analyse des brevets qui s'est déroulé en août 2013 à Rio de Janeiro (Brésil); et ii) servir de plateforme de discussion et de retour d'information sur le manuel relatif aux outils libres d'analyse des brevets qui est actuellement en préparation.
Troisième atelier régional sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie	18 – 20 novembre 2015	Mexique/ Colombie, Cuba, El Salvador, Mexique et Pérou	Débatte : i) de l'établissement de politiques relatives au transfert de technologie; et ii) des aspects pratiques actuels concernant la négociation et la rédaction des accords de technologie.
Trente-troisième séminaire pour les offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine	31 août – 3 septembre 2015	Brésil/ Argentine, Bolivie, Chili, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Uruguay et Venezuela (République bolivarienne du)	Promouvoir l'échange de données d'expérience entre les fonctionnaires des offices nationaux de propriété intellectuelle sur certains thèmes, en mettant notamment l'accent sur la coopération internationale en matière de propriété intellectuelle.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Présentation régionale de l'Indice mondial de l'innovation (GII) 2015	30 septembre 2015	Brésil/ Chili, Colombie, Costa Rica et Mexique	i) Faire la promotion de l'édition 2015 de l'Indice mondial de l'innovation dans la région Amérique latine; et ii) rassembler des experts et des représentants du gouvernement et des secteurs de l'industrie pour mener des débats sur des questions liées à l'économie de l'innovation.
Programme régional de formation intermédiaire sur l'examen des brevets à l'intention des pays d'Amérique latine	23 novembre – 4 décembre 2015	Brésil/ Argentine, Bolivie, Colombie, Costa Rica, Cuba, Équateur, El Salvador, Guatemala, Honduras, Mexique, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine et Uruguay	Améliorer les capacités en matière d'examen des brevets dans les pays d'Amérique latine.
Atelier régional avancé sur la concession réussie de licences de technologie	7 – 11 décembre	Brésil/ Cuba, Pérou et Uruguay	Actualiser les connaissances des directeurs techniques, des spécialistes de l'innovation commerciale et des juristes issus d'établissements universitaires et de l'industrie concernant : i) la commercialisation de la propriété intellectuelle, en accordant une attention particulière à la commercialisation de la propriété intellectuelle et à l'évaluation de la technologie; et ii) les négociations et l'élaboration des contrats de licence.

BRÉSIL Sud – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
384 809	(17)	146 478	-	238 315

Brésil PNUD¹⁵¹

RÉSULTAT :			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Programme de formation à l'intention des négociateurs dans le domaine du développement technologique	19 – 30 octobre 2015	Brésil	Promouvoir la formation de 28 professionnels dans le domaine de la gestion et de la négociation des processus de collaboration, en mettant l'accent en particulier sur les dispositions de propriété intellectuelle pour l'établissement d'accords dans le domaine du développement technologique.

BRÉSIL PNUD – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
-	39 489	39 489	-	-

¹⁵¹ Le fonds fiduciaire a été créé en vertu d'un mémorandum d'accord signé entre l'OMPI et le PNUD en octobre 2015 et utilisé dans le cadre d'un projet mené par l'agence brésilienne de l'innovation (FINEP) et le PNUD-Brésil (PNUD : BRA 12/001 *Promoção da Inovação para o Desenvolvimento Sustentável*).

UNION EUROPÉENNE (Projet Pakistan)

RÉSULTAT : I.2 Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Table ronde sur la mise au point d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle	23 – 24 avril 2015	Pakistan/ 53 participants	i) Examiner les buts généraux et les éléments essentiels des stratégies de propriété intellectuelle; ii) débattre des liens possibles entre une stratégie nationale de propriété intellectuelle et les principaux domaines d'action (par exemple, le commerce, l'innovation, la santé); iii) procéder à des échanges de vues sur les méthodes d'élaboration et de mise en œuvre des stratégies de propriété intellectuelle; et iv) déterminer les mesures qui peuvent être prises par les autorités nationales pour mettre au point une stratégie de propriété intellectuelle pour le pays.
RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Mise au point du portail Web d'IPO Pakistan ¹⁵²	janvier à décembre 2015 (en cours)	Pakistan/ IPO Pakistan	Mettre à jour le site Web existant d'IPO Pakistan en introduisant de nouvelles fonctions, telles que : i) la Gazette des brevets et les revues sur les marques en ligne; ii) l'accès en ligne pour vérifier la situation des demandes de titres de propriété intellectuelle; iii) la consultation publique de bases de données de propriété intellectuelle; et iv) la mise en œuvre d'un Intranet à des fins de communication interne entre les bureaux d'IPO Pakistan à Karachi, Lahore et Islamabad.
Adaptation du logiciel de gestion des ressources humaines et financières au sein d'IPO Pakistan ¹⁵³	janvier à décembre 2015 (en cours)	Pakistan/ IPO Pakistan	Améliorer la capacité d'IPO Pakistan à fournir des services en introduisant des systèmes d'automatisation pour ses principales fonctions de gestion des ressources humaines et financières.
Consultations pour l'examen des activités en cours au titre du programme II d'assistance technique liée au commerce	20 – 24 avril 2015	Pakistan/ IPO Pakistan et ONUDI	Consultations avec les parties prenantes nationales (office des brevets, service d'enregistrement des marques et bureau du droit d'auteur de l'IPO, Karachi, siège de l'IPO et bureau de gestion de projet ONUDI, Islamabad) pour examiner l'état d'avancement de la mise en œuvre du programme de d'assistance technique liée au commerce et les mesures nécessaires pour garantir l'exécution réussie du programme, notamment en vue d'obtenir des résultats tangibles.

UNION EUROPÉENNE (Projet Pakistan) – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
383 115	(41 520)	189 256	99 868	52 470

¹⁵² Projet lancé en août 2014.

¹⁵³ Projet lancé en septembre 2014.

FINLANDE/droit d'auteur

RÉSULTAT : V.2 Utilisation élargie et améliorée des analyses économiques de l'OMPI aux fins de l'élaboration des politiques			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Publication de la deuxième édition du Guide de l'OMPI pour l'évaluation de la contribution économique des industries du droit d'auteur ¹⁵⁴	mars à juin 2015	Tous les pays	Mettre à jour l'outil de l'OMPI pour évaluer la contribution économique des industries fondées sur le droit d'auteur.
Élaborer des principes directeurs pour évaluer l'impact économique, social et culturel du droit d'auteur dans les industries de création	1 ^{er} mai au 31 décembre 2015	Finlande/ tous les pays	Diriger un projet consistant à tester et finaliser l'outil de l'OMPI en matière d'évaluation de l'incidence élargie du droit d'auteur
Études sur la contribution économique des industries du droit d'auteur et sur l'évaluation du piratage du droit d'auteur	janvier à mai 2015	Éthiopie, République de Moldova	Finaliser pour publication deux nouvelles études de l'OMPI sur la contribution économique des industries du droit d'auteur (Éthiopie et République de Moldova).

FINLANDE/droit d'auteur – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
66 020	-	51 660	-	14 360

FRANCE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Atelier régional : "Innover grâce aux brevets"	19 – 20 mai 2015	Maroc/ 15 participants de l'Algérie, de l'OAPI et de la Turquie	Engager les entreprises, les universités, les offices de propriété intellectuelle, les instituts de recherche-développement et le secteur privé à utiliser l'information en matière de brevets : i) dans le processus d'innovation; ii) pour la mise à profit des connaissances; iii) pour la formulation de nouvelles idées; et iv) dans le cadre du processus de protection et d'exploitation de leurs inventions.

¹⁵⁴ <http://www.wipo.int/publications/en/details.jsp?id=259&plang=EN>

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Atelier national sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des juges	30 juin – 2 juillet 2015	Bénin/30 juges	i) Perfectionner et renforcer les capacités des représentants de l'ordre judiciaire et des agents des douanes du Bénin dans le domaine de l'application des droits de propriété intellectuelle et de la promotion de respect de la propriété intellectuelle; ii) améliorer les connaissances et les compétences des participants dans le domaine des procédures judiciaires et de la gestion des litiges de propriété intellectuelle, ainsi que l'application des mesures douanières en vue de renforcer l'utilisation des procédures décrites dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; iii) offrir la possibilité à chaque groupe participant d'échanger des données d'expérience et de débattre des enjeux concernant la mise en œuvre des dispositions juridiques et réglementaires sur l'application des droits de propriété intellectuelle; et iv) familiariser les juges avec les outils relatifs à la jurisprudence mis au point par l'OMPI et l'OAPI.
Atelier national sur la promotion du respect de la propriété intellectuelle à l'intention des agents des douanes	30 juin – 1 ^{er} juillet 2015	Bénin/ 15 fonctionnaires des douanes	
Séminaire régional sur l'innovation collaborative et la propriété intellectuelle : "Mise au point de partenariats entre universités et entreprises"	2 – 3 juillet 2015	Viet Nam/ 70 participants dont 9 du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao	i) Présenter plusieurs modèles facilitant la création d'un environnement propice à l'innovation et à la protection des droits de propriété intellectuelle; ii) accroître les capacités d'innovation grâce à une utilisation efficace du système de propriété intellectuelle; et iii) aborder les thèmes de l'innovation collaborative et de l'innovation ouverte.
Séminaire régional sur les marques et la contrefaçon à l'intention des juges des pays du Conseil de coopération des États arabes du Golfe	25 et 26 octobre 2015	Émirats arabes unis/ 23 participants de l'Arabie saoudite, des Émirats arabes unis, du Bahreïn, du Koweït, du Liban, d'Oman et du Qatar	i) Sensibiliser le corps judiciaire à la propriété industrielle; ii) s'assurer que les décisions judiciaires respectent les dispositions des législations nationales et des traités internationaux auxquels les différents pays sont parties; et iii) rendre plus homogènes les décisions prises par les juges à la fois au niveau national et régional.
Événements organisés en marge de la COP21	30 novembre – 11 décembre 2015	France	Donner la possibilité aux PME françaises et internationales i) de démontrer que la propriété industrielle n'est pas un obstacle au développement durable et à la protection du climat; et ii) de montrer comment la propriété intellectuelle peut contribuer au développement d'innovations qui ont notamment pour effet de réduire les incidences négatives du changement climatique.
Programme de formation CAPI (Certificat d'animateur propriété intellectuelle) avec l'Institut national de la propriété industrielle (INPI) de la France de l'Office marocain de la propriété industrielle et commerciale (OMPIC)	12 – 31 décembre 2015 (date prévue d'achèvement : 8 avril 2016)	Maroc/ 10 participants de l'Algérie, du Cameroun, de la Côte d'Ivoire, du Sénégal et de la Tunisie	Un programme de formation certifié, visant à répondre aux besoins des entreprises et des spécialistes qui souhaitent : i) perfectionner leur savoir-faire en matière de gestion des droits de propriété industrielle; ii) comprendre les enjeux de la propriété industrielle; iii) améliorer l'efficacité de la gestion et de l'évaluation des actifs intangibles; et iv) maîtriser l'utilisation des outils de protection et de recherche.

FRANCE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE — Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
1 027 640	292 662	359 804	-	960 497

PROGRAMME IBÉRO-AMÉRICAIN DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE¹⁵⁵

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Plateforme en espagnol sur les services et contenus de propriété intellectuelle pour le secteur privé ibéro-américain, l'accent étant mis sur les PME (CIBEPYME).	janvier à décembre 2015 (en cours)	Tous les pays ibéro-américains	Renforcement des capacités et promotion de la propriété intellectuelle auprès des entreprises.
RÉSULTAT : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Établissement d'une analyse de situation et d'un projet de plan d'action par un consultant externe.	janvier à décembre 2015 (en cours)	Tous les pays ibéro-américains	Établir une feuille de route pour le développement des services d'information nationaux assortie d'un calendrier de mise en œuvre en vue du renforcement des capacités nationales. Coopération horizontale entre les offices de propriété intellectuelle afin de réduire les asymétries en ce qui concerne la gestion de la qualité en matière de technologies de l'information. Les tâches du consultant sont : i) déceler les asymétries entre les offices de propriété intellectuelle sur la gestion de la qualité et les technologies de l'information; ii) concevoir un programme d'action visant à les éliminer par le biais de la formation; et iii) coordonner la mise en œuvre de ce projet.
Encourager la coopération entre offices de propriété intellectuelle d'Amérique latine en vue de la création d'une plateforme à l'intention des pays membres visant à faciliter l'échange de données d'expérience et de pratiques recommandées entre offices.	janvier à décembre 2015 (en cours)	Tous les pays ibéro-américains	Promouvoir l'échange virtuel de pratiques recommandées entre offices de propriété intellectuelle sur des questions telles que : i) gestion de la qualité; ii) organisation de services d'enregistrement et d'information en ligne; iii) mise à disposition de bases de données; iv) examen des demandes de brevet et d'enregistrement de dessins et modèles et de marques; v) organisation de services d'information technologique et commerciale; vi) organisation de programmes de formation; et vii) arbitrage et médiation.

PROGRAMME IBÉRO-AMÉRICAIN SUR LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE — Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
232 961	13 103	6 110	-	239 955

¹⁵⁵ En octobre 2012, un mémorandum créant le fonds fiduciaires/IBERO a été signé en tant qu'instrument financier du programme ibéro-américain de la propriété industrielle. Ce mémorandum d'accord a été reconduit en octobre 2015.

ITALIE

RÉSULTAT : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Création d'une base de données nationale de brevets en ligne au sein de l'Office italien des brevets et des marques (DGLC-UIBM)	janvier à décembre 2015 (en cours) ¹⁵⁶	Italie	i) Faciliter la participation de l'Italie aux accords multilatéraux en vigueur en matière de partage des informations et documents de brevet; ii) fixer la base de la participation de l'Italie à PATENTSCOPE et à d'autres bases de données de brevets mondiales ou internationales (par exemple Espacenet); et iii) contribuer à la diffusion accrue de collections numérisées de brevets pour le bénéfice de tous les États membres de l'OMPI, y compris les pays en développement.
Relecture et publication d'un guide sur la propriété intellectuelle pour les petites et moyennes entreprises du secteur agroalimentaire ¹⁵⁷	janvier à juillet 2015 ¹⁵⁸	Italie	La publication et la diffusion du guide à l'Exposition universelle de Milan 2015 organisée autour du thème "Nourrir la planète, énergie pour la vie" ont contribué à la réflexion sur l'utilisation de la propriété intellectuelle dans l'industrie agroalimentaire mondiale.

ITALIE — Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
1 233 536	-	436 938	-	796 598

JAPON/DROIT D'AUTEUR

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Atelier national sur le droit d'auteur et les droits connexes	3 – 4 mars 2015	Bangladesh/ plus de 50 participants locaux	Mieux faire connaître le droit d'auteur et les droits connexes ainsi que leur rôle dans le développement culturel et économique.
Atelier national sur le rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans le développement économique et culturel	6 – 7 juillet 2015	Myanmar/ quelque 90 participants locaux	i) Promouvoir une meilleure compréhension du rôle du droit d'auteur et des droits connexes dans le développement culturel et économique, et ii) contribuer à encourager une exploitation efficace des ouvrages culturels par le biais du droit d'auteur et des droits connexes
Atelier national sur le droit d'auteur et les droits connexes et les questions émergentes	5 – 6 août 2015	Viet Nam/ quelque 100 participants locaux	i) Promouvoir une meilleure compréhension des tendances récentes en matière de droit d'auteur et de droits connexes ainsi que de la technologie et de ses incidences sur le système du droit d'auteur; et ii) passer en revue les questions et enjeux qui se posent dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes dans l'environnement numérique.

¹⁵⁶ Activité lancée en juin 2013.

¹⁵⁷ [http://www.uibm.gov.it/attachments/FINAL%20Guide for IP%20Agri-food%20SME%20 Italian publication EN_GBA-Jaiya.pdf](http://www.uibm.gov.it/attachments/FINAL%20Guide%20for%20IP%20Agri-food%20SME%20Italian%20publication%20EN%20GBA-Jaiya.pdf)

¹⁵⁸ Activité lancée en mars 2014.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Atelier sur la protection du droit d'auteur et des droits connexes	2 – 13 février 2015	Japon/ 11 participants de la Chine, de l'Inde de la Malaisie des Philippines, de Sri Lanka et de Thaïlande	Informers les fonctionnaires des bureaux de droit d'auteur et autres institutions apparentées dans la région Asie et Pacifique de l'importance de la protection du droit d'auteur et des droits connexes.
Visite d'étude auprès d'organismes de gestion du droit d'auteur	9 – 13 février 2015	Japon/ 8 participants du Bhoutan, du Cambodge, du Myanmar et de la République démocratique populaire lao	i) Approfondir les connaissances et la compréhension des participants sur les questions relatives à la gestion du droit d'auteur; ii) faciliter la coopération et la coordination entre les offices du droit d'auteur et les organismes de gestion du droit d'auteur; et iii) s'instruire sur l'expérience du Japon dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.
Atelier sur la protection du droit d'auteur et des droits connexes	19 – 30 octobre 2015	Japon/ 10 participants de l'Indonésie, de la Malaisie, des Philippines, de la Thaïlande et du Viet Nam	i) Informers les fonctionnaires des bureaux de droit d'auteur et autres institutions apparentées dans la région Asie et Pacifique de l'importance de la protection du droit d'auteur et des droits connexes; et ii) échanger des données d'expérience avec des collègues japonais.
Visite d'étude auprès d'organismes de gestion du droit d'auteur	26 – 30 octobre 2015	Japon/ 6 participants du Bangladesh, de la Mongolie et de Sri Lanka	i) Approfondir la connaissance et la compréhension qu'ont les participants des questions relatives à la gestion du droit d'auteur; ii) faciliter la coopération et la coordination parmi les bureaux du droit d'auteur et les organisations de gestion collective; et iii) tirer des leçons de l'expérience du Japon dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.

JAPON/DROIT D'AUTEUR — Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
339,511	469,462	464,038	-	344,935

JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Programme de formation sur les pratiques d'examen de la propriété industrielle (programme de base)	19 – 30 janvier 2015	Japon/ Afghanistan, Algérie, ARIPO, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Indonésie, Kenya, Madagascar, Malaisie, Myanmar, Pakistan, Pérou, République démocratique populaire lao, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Sri Lanka, Tadjikistan et Viet Nam	Améliorer les connaissances de base importantes sur les lois et les procédures d'examen quant au fond dans le domaine de l'examen des droits de la propriété industrielle

Programme de formation sur la gestion de la propriété intellectuelle et la formulation ainsi que la mise en œuvre des plans des offices de propriété intellectuelle axés sur les résultats	6 – 13 février 2015	Japon/ Afrique du Sud, Bangladesh, Brésil, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Inde, Indonésie, Malaisie, Maroc, Mexique, Myanmar, Nigéria, Pakistan, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	i) Approfondir la connaissance qu'ont les participants des pratiques modernes de gestion de la propriété intellectuelle notamment en matière d'élaboration de politiques, de stratégies et de plans concernant le renforcement des capacités des examinateurs de brevets et la gestion de la qualité de l'examen des demandes de brevet; et ii) améliorer les capacités des participants en matière de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation de plans pour les offices de propriété intellectuelle qui soient assortis de délais, axés sur les résultats et mesurables en termes d'impact.
Cours de formation à l'intention des examinateurs de brevets sur la technologie en matière de produits pharmaceutiques	19 – 26 février 2015	Japon/ ARIPO, Chine, Égypte, Inde, Indonésie, Malaisie, Pakistan, Philippines, Thaïlande, Turquie et Viet Nam	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets relatifs aux produits pharmaceutiques; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen de brevet; iii) donner aux participants l'occasion d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen de brevets relatifs aux produits pharmaceutiques.
Programme de formation sur le recours aux technologies de l'information dans l'administration de la propriété industrielle	26 octobre au 6 novembre 2015	Japon/ Afrique du Sud, Algérie, Argentine, ARIPO, Brunéi Darussalam, Cambodge, Chili, Inde, Indonésie, Malaisie, Mexique, Myanmar, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam	i) Présenter aux participants les dernières évolutions dans le domaine des technologies de l'information associées à l'administration de la propriété industrielle, la diffusion de l'information en matière de propriété industrielle et la fourniture de services en ligne; ii) transmettre des connaissances concrètes quant aux derniers outils et technologies via des sessions interactives, ainsi que par le biais de visites auprès d'entités privées pertinentes; iii) donner l'occasion aux participants d'échanger leurs points de vue et leurs préoccupations sur des questions d'actualité et renforcer les compétences professionnelles des participants en matière de planification et de gestion des technologies de l'information pour l'administration de la propriété industrielle.
Programme de formation sur l'application des droits de propriété intellectuelle	30 novembre – 10 décembre 2015	Japon/ Chine, Émirats arabes unis, Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam	i) Promouvoir le respect de la propriété intellectuelle grâce à un examen et une discussion de normes minimales et des éléments de flexibilité en matière d'application des droits prévus dans la partie III de l'Accord sur les ADPIC; ii) donner aux participants la possibilité d'exercer leurs compétences en matière d'appréciation des preuves et de décision sur les litiges de propriété intellectuelle, et évaluer les tendances récentes dans la jurisprudence et les questions examinées au Comité consultatif de l'OMPI sur l'application des droits; iii) permettre aux participants d'acquérir une connaissance étendue des questions relatives à la propriété intellectuelle et aux systèmes judiciaires; iv) leur permettre d'approfondir leur compréhension des procédures relatives aux litiges de propriété intellectuelle et aux procédures correspondantes; et v) renforcer le niveau de compétence professionnelle en matière de procédures judiciaires contre les atteintes aux droits.
Bourse d'études de longue durée à l'Office des brevets du Japon (JPO)	Mai à septembre 2015	Japon/ Viet Nam	Améliorer la connaissance et la compréhension des boursiers sur certains sujets dans le domaine de la propriété industrielle, principalement en leur donnant la possibilité de mener des recherches indépendantes sur des thèmes de leur choix. Le candidat du NOIP (Viet Nam) a choisi pour thème la "promotion efficace de la propriété intellectuelle dans un pays en développement".
Stage de courte durée dans des cabinets de conseils en brevets	2 – 13 novembre 2015	Japon/ Népal	Inculquer aux nouveaux diplômés des connaissances, compétences et points de repères concernant le monde réel de la propriété intellectuelle au moyen d'un enseignement didactique complété d'une formation et d'une expérience pratiques.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

RÉSULTAT : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Conférence des directeurs d'offices de propriété intellectuelle	29 – 30 juin 2015	Japon/ Bangladesh, Bhoutan, Cambodge, Inde, Malaisie, Myanmar, Népal, Pakistan, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Sri Lanka et Thaïlande	i) Sensibiliser les nouveaux directeurs au monde de la propriété intellectuelle et leur dispenser un enseignement visant à améliorer leur compréhension de la propriété intellectuelle et du développement; ii) passer en revue la stratégie de mise en œuvre de l'assistance technique de l'OMPI en mettant l'accent sur la durabilité; iii) fournir aux directeurs d'offices de propriété intellectuelle un environnement sécurisé pour échanger des vues et des données d'expérience; et iv) faciliter la coopération Sud-Sud en renforçant les liens entre les directeurs d'offices de propriété intellectuelle dans la région.
RÉSULTAT : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Séminaire régional sur la diffusion et l'utilisation efficace de l'information en matière de brevets	5 – 6 novembre 2015	Japon/ Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam	Donner aux participants la possibilité de s'informer sur : i) les avantages économiques de l'information en matière de brevets; et ii) les tendances générales en matière d'échange de données de brevets entre offices de propriété intellectuelle.
Manuel d'utilisation des logiciels libres d'analyse de brevets	Mars à décembre 2015	Tous les États membres de l'OMPI	Renforcer les capacités des spécialistes de l'information en matière de brevets au sein des offices de propriété intellectuelle et autres institutions publiques aux fins de l'élaboration de rapports panoramiques sur les brevets.
Atelier interrégional sur les logiciels libres d'analyse de brevets	25 – 27 novembre 2015	Philippines/ Brésil, Brunéi Darussalam, Chili, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Philippines et Viet Nam	i) Présenter le manuel aux utilisateurs potentiels; ii) dispenser une formation pratique sur certains outils libres et open source pour différentes tâches d'analyse en matière de brevets; et iii) faciliter la collaboration entre offices de propriété intellectuelle et autres institutions travaillant dans le domaine de l'analyse de brevets afin d'échanger des vues et des pratiques recommandées.
Recherche du Bureau de l'OMPI au Japon sur les réussites reliant le commerce et la propriété intellectuelle	janvier à mars 2015	Grèce, Jordanie et Malaisie/ tous les États membres de l'OMPI	Le Bureau de l'OMPI au Japon a entrepris des recherches et recueilli des données sur des exemples de liens fructueux entre entreprises et propriété intellectuelle, l'accent étant mis en particulier sur les pays en développement, afin d'enrichir la base de données IP Advantage : Le cas de la feta (Grèce); i) Élaboration de logiciels abordables pour les petites entreprises; ii) Vers une innovation alimentée par la propriété intellectuelle (Jordanie); et Technologie, licences et arboriculture et R-D universitaire pour nourrir une nation (Malaisie)
Traduction des publications de l'OMPI	2015 (lancement)	Myanmar	Les publications OMPI ci-après sont en cours de traduction en birman : i) <i>Créer une marque : initiation aux marques pour les petites et moyennes entreprises</i> ; ii) <i>Inventer le futur : initiation aux brevets pour les petites et moyennes entreprises</i> ; et iii) <i>L'expression de la créativité : initiation au droit d'auteur et aux droits connexes pour les petites et moyennes entreprises</i> .
Fourniture d'une documentation de référence sur la propriété intellectuelle	2015	Thaïlande	Fourniture d'une série de publications essentielles sur la propriété intellectuelle au Tribunal central de propriété intellectuelle et Cour commerciale internationale de la Thaïlande.

RÉSULTAT :			
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Atelier sur l'utilisation de la plateforme CASE et l'efficacité du partage du travail dans l'ASEAN	février 2015	Singapour/ États membres de l'ASEAN	Aider les membres de l'ASEAN à mettre en œuvre l'initiative relative au partage du travail en matière de brevets en ayant une idée claire des besoins opérationnels et améliorer la qualité de la recherche et de l'examen au niveau national. Les objectifs de l'atelier étaient les suivants : i) améliorer les pratiques opérationnelles du programme de coopération de l'ASEAN en matière d'examen des brevets (ASPEC) en adoptant un approche plus stratégique et axée sur les opérations; ii) passer en revue l'état actuel des pratiques prévues dans le cadre de l'ASPEC ainsi que l'efficacité et l'efficience de la plateforme WIPO CASE afin de faciliter les processus ASPEC; iii) faire de WIPO CASE une plateforme qui aide les examinateurs de brevets à s'informer des pratiques d'examen dans différents offices de propriété intellectuelle et à les appliquer dans leur travail courant; et iv) établir des recommandations, y compris sur des mesures spécifiques, pour renforcer et améliorer les procédures de travail de l'ASPEC.
Projet sur le renforcement des infrastructures des offices de propriété intellectuelle de l'ASEAN pour soutenir la coopération régionale en matière de partage du travail sur les brevets	avril 2015 (lancement)	États membres de l'ASEAN	i) Élargir et améliorer le partage de l'information contenue dans les dossiers des offices de propriété intellectuelle des membres de l'ASEAN, y compris les résultats de la recherche et de l'examen, avec les autres offices de propriété intellectuelle, notamment grâce au réseau WIPO CASE; ii) mettre en place au niveau régional des systèmes informatiques tirant efficacement parti d'une plateforme logicielle; et iii) fournir aux offices de propriété intellectuelle des membres de l'ASEAN une assistance en faveur du partage de l'information figurant dans les dossiers et d'autres données de propriété intellectuelle grâce à la modernisation de leurs systèmes de gestion de la propriété intellectuelle.
Visite de la Direction générale chargée de la propriété intellectuelle (DGIP) de l'Indonésie à l'Office des brevets du Japon	septembre 2015	Indonésie	Étude des procédures opérationnelles et des pratiques en matière d'examen du JPO faisant appel à l'informatique.
Atelier informatique de l'ASEAN sur les services en ligne au Cambodge	2 – 6 novembre 2015	Cambodge/ Brunéi Darussalam, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	Appuyer la mise au point technique des services en ligne dans la région de l'ASEAN et une meilleure utilisation du système IPAS d'administration de la propriété intellectuelle à cet effet.
Projet de numérisation et de SGED au Cambodge	février à décembre 2015	Cambodge	Numérisation des documents de brevet du Département de la propriété industrielle du Ministère de l'industrie, des mines et de l'énergie et des documents de marques du Département des droits de propriété intellectuelle du Ministère du commerce du Cambodge
Activités de développement liées au système d'accès centralisé à la recherche et à l'examen (CASE)	janvier à décembre 2015	Offices participant au système CASE	Élaborer un nouveau portail pour les utilisateurs des offices et achever l'intégration du système WIPO CASE et du système de dossier unique (OPD).

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Activités de développement liées aux solutions opérationnelles des offices de propriété intellectuelle	janvier à décembre 2015	États membres de l'ASEAN et de l'ASPAC	Améliorer les systèmes d'extraction des données grâce à l'élaboration et au déploiement pilote du système WIPO Publish pour l'extraction, le formatage et la diffusion des données.
RÉSULTAT : VII.2 Des plateformes et instruments fondés sur la propriété intellectuelle sont utilisés pour le transfert de connaissances et l'adaptation et la diffusion de la technologie entre les pays développés et les pays en développement, notamment les PMA, pour relever des défis mondiaux			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Élaboration d'une étude de cas sur les besoins et opportunités en matière de technologies vertes	janvier à mars 2015	Philippines/ Indonésie, Philippines et Viet Nam	i) Recenser les besoins propres de l'Indonésie, des Philippines et du Viet Nam en matière de technologies vertes; ii) recenser les possibilités de collaboration autour de ces besoins, en mettant l'accent sur les capacités nationales et les contributions des PME; iii) faciliter l'élaboration d'un accord de transfert de technologie; iv) élaborer une étude de cas sur la base des conclusions et constatations relatives au panorama du transfert de technologie, avec une partie sur la contribution de la plateforme WIPO GREEN à la résolution des défis; et v) présenter WIPO GREEN comme un marché efficace pour recenser et mettre en évidence les besoins et les solutions technologiques.
Séminaire régional sur la facilitation du transfert et de la diffusion de solutions technologiques propres à partir d'un projet pilote sur le traitement des eaux usées en Asie du Sud-Est	23 et 24 avril 2015	Philippines/ Indonésie, Philippines et Viet Nam	À l'issue du projet, un séminaire régional a été organisé à Manille en coopération avec la Banque asiatique de développement (BAsD) et l'Office de la propriété intellectuelle des Philippines (IPOPPL) avec un volet consacré à la mise en parallèle de l'offre et de la demande afin de renforcer les liens avec le Centre et Réseau des technologies climatiques (CTCN) et d'établir des contacts stratégiques avec les entités nationales désignées.

JAPON/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
4 912 335	3 828 469	3 770 805	-	4 969 999

JAPON/PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE/AFRIQUE – PAYS LES MOINS AVANCÉS

RÉSULTAT : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Réunion des parties prenantes aux fins de l'intégration des politiques d'innovation	4 – 5 mai 2015	Rwanda	Présenter les résultats et conclusions d'un rapport sur l'intégration de la propriété intellectuelle dans l'élaboration des politiques d'innovation au Rwanda aux parties prenantes du système d'innovation du pays pour examen et validation.

Conférence ministérielle africaine 2015 sur la propriété intellectuelle pour une Afrique émergente	3 – 5 novembre 2015	Sénégal/ 400 participants, dont une cinquantaine de ministres de pays africains	i) Souligner l'importance de la propriété intellectuelle comme outil de transformation des économies africaines grâce à la science, à la technologie et à l'innovation; et ii) mettre à la disposition des décideurs et experts régionaux africains un lieu d'échange et de partage d'idées sur les moyens d'utiliser les options offertes par le système de la propriété intellectuelle pour promouvoir l'innovation et la créativité aux fins de la transformation économique.
RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Examen des demandes de titres de propriété industrielle (bases) – Programme de formation sur les brevets consacré à l'examen des demandes de titres de propriété industrielle (programme de base)	19 – 30 janvier 2015	Japon/ Algérie, ARIPO, Kenya, Madagascar et République-Unie de Tanzanie	Aider les participants à acquérir des connaissances de base sur le droit et les procédures d'examen quant au fond des demandes de droits de propriété industrielle.
Cours de formation sur l'administration de la propriété intellectuelle	6 – 13 février 2015	Japon/ Afrique du Sud, Maroc et Nigéria	i) renforcer les connaissances des participants en matière de pratiques modernes de gestion de la propriété intellectuelle et de méthodologie pour l'élaboration de politiques, stratégies et plans de renforcement des capacités pour les examinateurs de brevets ainsi que la gestion de la qualité de l'examen; et ii) renforcer les capacités des participants en matière de formulation, de mise en œuvre et d'évaluation de plans pour les offices de propriété intellectuelle qui soient assortis de délais, axés sur les résultats et mesurables.
Cours de formation à l'intention des examinateurs de brevets sur la technologie en matière de produits pharmaceutiques	19 – 26 février 2015	Japon/ ARIPO et Égypte	i) Informer les participants des tendances actuelles et des pratiques modernes d'examen des brevets relatifs aux produits pharmaceutiques; ii) leur transmettre des connaissances et informations concrètes sur les méthodes d'examen de brevet; iii) donner aux participants l'occasion d'échanger des expériences et des points de vue sur les questions d'examen des brevets; et iv) renforcer les compétences professionnelles des participants en matière d'examen de brevets relatifs aux produits pharmaceutiques.
Réunion des parties prenantes et atelier de formation sur un projet de création de marque pour la stéatite de Kisii	16 – 20 mars 2015	Kenya	Lancer un projet relatif à la création d'une marque tirant parti du potentiel commercial et intangible de la stéatite de Kisii grâce à l'innovation et à la propriété intellectuelle.
Réunion de haut niveau pour les parlementaires des États membres de l'ARIPO : Utilisation stratégique du système de la propriété intellectuelle aux fins du développement économique, culturel, social et technologique	25 – 27 mars 2015	Ouganda/ 28 parlementaires de : Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda, Sao Tomé-et-Principe, Swaziland, Zambie et Zimbabwe	i) Offrir une plateforme aux parlementaires pour leur permettre d'acquérir une meilleure compréhension du système de la propriété intellectuelle en tant que pilier du développement économique, culturel, social et technologique; ii) sensibiliser les parlementaires aux aspects de politique générale des perspectives offertes et des intérêts présentés par les traités de l'OMPI; iii) sensibiliser les parlementaires à la nécessité de renforcer l'utilisation du système de la propriété intellectuelle dans leurs pays respectifs; et iv) donner aux parlementaires les moyens de jouer un rôle clé dans l'élaboration et l'adoption de législations nationales de propriété intellectuelle propres à favoriser la réalisation des objectifs de développement nationaux.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Mission d'experts sur le transfert de technologie et la commercialisation de la propriété intellectuelle	6 – 10 avril 2015	Maroc	i) Partager les connaissances et l'expérience du Japon en matière de promotion du transfert de technologie et de la commercialisation des résultats des recherches menées par les universités et les centres de recherche; ii) recenser les problèmes à résoudre; et iii) proposer des solutions possibles pour le pays.
Partenariat entre l'OMPI/OAPI et l'Université de Yaoundé II	janvier à juin 2015 (en cours)	Cameroun/ 10 bourses d'études à l'intention de stagiaires de : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Comores, Congo, Gabon, Guinée, Madagascar, Niger et Togo	i) Proposer des formations générales et spécialisées en matière de propriété intellectuelle à des fonctionnaires gouvernementaux et des professionnels de la propriété intellectuelle; et ii) offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions.
Partenariat entre l'OMPI/ARIPO et l'Université d'Afrique à Mutare (Zimbabwe)	mai à décembre 2015 (en cours)	Zimbabwe/ 9 bourses d'études à l'intention de stagiaires de : Ghana, Kenya, Namibie, Nigéria, l'Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sierra Leone et Zimbabwe	i) proposer des formations générales et spécialisées en matière de propriété intellectuelle à des fonctionnaires gouvernementaux et des professionnels de la propriété intellectuelle; et ii) offrir des perspectives de renforcement des ressources humaines et des capacités par le biais de formations et de cours consacrés à la propriété intellectuelle et destinés aux personnes chargées de l'enseignement et de la recherche dans ce domaine au sein des universités et autres institutions.
Production d'un film sur la réussite de l'industrie du clou de girofle à Zanzibar	août à novembre 2015	République-Unie de Tanzanie	Mettre en évidence le rôle de la propriété intellectuelle et l'importance de l'engagement du gouvernement nationale et des autres partenaires dans un projet de création de marque.
Cours sur la rédaction des demandes de brevet pour les agents de brevets	7 septembre – 9 octobre 2015	Zimbabwe/ 22 participants de : Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Mozambique, Namibie, Nigéria, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sierra Leone, Swaziland, Zambie et Zimbabwe	i) Améliorer les capacités des agents/mandataires des États membres et observateurs de l'ARIPO en matière de rédaction de demandes de brevet; et ii) les familiariser avec les nouvelles techniques pour les aider à mieux définir l'étendue et la description des revendications.
Mission visant à établir une étude de faisabilité pour un projet de création de marque	21 – 25 septembre 2015	Kenya	Évaluer la faisabilité d'un projet de création de marque fondé sur la propriété intellectuelle pour la vannerie Taita au Kenya.
Programme de formation sur le recours aux technologies de l'information dans l'administration de la propriété industrielle	26 octobre – 6 novembre 2015	Japon/ Algérie, Afrique du Sud et ARIPO	i) Familiariser les participants avec les tendances récentes dans le domaine informatique en termes d'administration de la propriété industrielle, de diffusion de l'information en matière de propriété industrielle et de prestation de services en ligne; ii) dispenser des connaissances pratiques sur les derniers outils et les dernières technologies au moyen de séances interactives et de visites des entités privées concernées; et iii) donner aux participants la possibilité d'échanger leurs vues et leurs sujets de préoccupation sur des thèmes en rapport, de manière à renforcer leurs compétences professionnelles en matière de planification et d'utilisation des technologies de l'information pour l'administration de la propriété industrielle.
Examen des demandes de droits de propriété intellectuelle (perfectionnement) – Cours de formation sur l'examen des demandes de droits de propriété industrielle – Brevets	9 – 20 novembre 2015	Japon/ Égypte	i) Dispenser aux participants des connaissances de base sur les lois et procédures liées à l'examen des demandes de droits de propriété industrielle; et ii) échanger des vues sur des questions en rapport dans le domaine de la propriété intellectuelle.

Cours d'été avancé OMPI-Afrique du Sud sur la propriété intellectuelle et le transfert de technologie	30 novembre – 11 décembre 2015	Afrique du Sud/ 10 bourses d'études à des stagiaires de : Botswana, Kenya, Lesotho, Malawi, Namibie, Nigéria et Zimbabwe	Permettre à des étudiants de deuxième et troisième cycles et à de jeunes cadres : i) d'acquérir une connaissance approfondie de l'interface entre propriété intellectuelle et transfert de technologie; et ii) de débattre des questions de propriété intellectuelle relatives aux négociations de licence dans le cadre d'études de cas et d'exercices de simulation.
RÉSULTAT : III.6 Renforcement des capacités des PME s'agissant de mettre la propriété intellectuelle au service de l'innovation			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Atelier régional sur les modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels pour les PME des États membres de l'ARIPO	24 – 26 juin 2015	Zimbabwe/ 25 participants de : Botswana, Gambie, Ghana, Kenya, Malawi, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie et Zambie	i) Mettre à la disposition des fonctionnaires des offices e propriété intellectuelle, des PME, des inventeurs, des centres de recherche, des universités, des pôles d'innovation, des chambres de commerce, des associations de PME et des créateurs de la région une plateforme leur permettant de s'informer quant aux systèmes des modèles d'utilité et de dessins et modèles industriels; et ii) échanger avec des experts internationaux et nationaux des vues sur les avantages de l'utilisation des modèles d'utilité et des dessins et modèles industriels pour les petites, micro et moyennes entreprises.
RÉSULTAT : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Deuxième atelier des CATI consacré à l'utilisation efficace des informations techniques et scientifiques	24 – 26 février 2015	Ghana/ quelque 50 participants locaux	Renforcer les capacités des participants en matière de recherche et d'utilisation de l'information technique et scientifique pour le développement de leurs activités respectives.
Séminaire des CATI sur l'utilisation de l'information technique et scientifique	23 – 27 mars 2015	Burkina Faso/ quelque 50 participants locaux	Former des chercheurs, des enseignants et des étudiants à la recherche dans la littérature de brevet et la littérature non-brevet.
Séminaire sur l'utilisation efficace de l'information technique et scientifique et lancement d'un CATI	1 ^{er} – 5 juin 2015	Rwanda/ quelque 50 participants locaux	Présenter le projet relatif au CATI et ses avantages à deux établissements d'enseignement supérieur du pays.
RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Numérisation de documents de propriété intellectuelle pour le compte de l'ARIPO	avril à décembre 2015 (en cours)	ARIPO	i) Faciliter les procédures d'examen et de traitement des demandes/enregistrements; ii) sécuriser et préserver les dossiers de propriété intellectuelle en les conservant à la fois sur support matériel et sous forme numérique; iii) faciliter l'échange de données de propriété intellectuelle aux niveaux national et international; et iv) améliorer la gouvernance, la transparence et responsabilisation concernant les procédures en matière de propriété intellectuelle.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Numérisation de documents de propriété intellectuelle pour le compte de l'Institut de la propriété industrielle du Kenya (KIPI)	avril à décembre 2015 (en cours)	Kenya	i) Faciliter les procédures d'examen et de traitement des demandes/enregistrements; ii) sécuriser et préserver les dossiers de propriété intellectuelle en les conservant à la fois sur support matériel et sous forme numérique; iii) faciliter l'échange de données de propriété intellectuelle aux niveaux national et international; et iv) améliorer la gouvernance, la transparence et responsabilisation concernant les procédures en matière de propriété intellectuelle.
Projet de numérisation des brevets et des marques pour l'Office de la propriété intellectuelle du Zimbabwe (ZIPO)	avril à décembre 2015 (en cours)	Zimbabwe	i) Créer des dossiers électroniques pour tous les dossiers de brevets et de marques; ii) accélérer les procédures administratives et d'examen au sein de l'office de propriété intellectuelle; iii) améliorer l'accès à l'information en matière de propriété intellectuelle; et iv) améliorer la gouvernance, la transparence et responsabilisation concernant les procédures en rendant l'information contenue dans les dossiers aisément accessible, y compris sous forme numérique.
Atelier de formation régional de l'OMPI sur le système IPAS à l'intention des responsables des processus et de la gouvernance	13 – 17 avril 2015	Namibie/ 24 participants de : ARIPO, Botswana, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, Nigéria, OAPI, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Gambie, Zambie et Zimbabwe	i) Présenter aux participants les notions fondamentales et les outils IPAS pour la gouvernance, la responsabilisation, la transparence et la supervision concernant les procédures opérationnelles; et ii) améliorer la compréhension des fonctions et outils IPAS pour la production de rapports statistiques, la gouvernance et la responsabilisation aux fins des procédures administratives de traitement des demandes et enregistrements de droits de propriété intellectuelle.
Atelier de formation régional de l'OMPI sur la validation et l'échange de données de propriété intellectuelle.	19 – 23 octobre 2015	Zimbabwe/ 33 participants de : ARIPO, Botswana, Éthiopie, Ghana, Kenya, Lesotho, Madagascar, Malawi, Maurice, Mozambique, Namibie, OAPI, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Seychelles, Swaziland, Gambie, Zambie et Zimbabwe	i) Présenter aux participants les normes de l'OMPI relatives aux données de propriété intellectuelle et les pratiques recommandées; ii) présenter le système IPAS et ses fonctions intégrées de validation et de vérification des données; iii) présenter les fonctions et outils du système pour la supervision, la productivité et la gestion des processus; et iv) montrer aux participants comment produire des rapports de contrôle de la qualité pour les vérifications aléatoires.

JAPON/PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE/AFRIQUE – PAYS LES MOINS AVANCÉS – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
1 435 090	1 602 617	1 386 067	-	1 651 640

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Atelier interrégional sur l'application du droit d'auteur	14 – 18 septembre 2015	République de Corée/ 20 participants étrangers provenant de 10 pays	Dans le cadre de l'objectif stratégique VI de l'OMPI : i) examiner l'intérêt de la protection et de l'application du droit d'auteur et des droits connexes pour le développement social, économique et culturel des pays participants; ii) dispenser une formation de base sur les mesures d'application et de réparation en matière de droit d'auteur, l'accent étant placé en particulier sur l'environnement numérique; iii) examiner des questions d'actualité dans le domaine de la promotion du respect du droit d'auteur; et iv) envisager des stratégies nationales et transnationales de coopération efficace pour la promotion du respect de la propriété intellectuelle.
Matériel didactique OMPI-Ministère de la culture, des sports et du tourisme (MCST) sur le respect du droit d'auteur	janvier à octobre 2015	Tous les États membres de l'OMPI	Élaboration de matériel didactique pour aider les professeurs à enseigner le droit d'auteur, avec cinq parties destinées aux élèves âgés de 10 à 15 ans.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROMOTION DU RESPECT DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
42 310	122 960	114 795	-	50 475

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/DROIT D'AUTEUR

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Atelier national sur le droit d'auteur et les droits connexes	31 août et 1 ^{er} septembre 2015	Cambodge/ approximativement 100 participants locaux	Sensibiliser les décideurs et les principales parties prenantes à l'importance du droit d'auteur et des droits connexes.
Projet de renforcement de la connaissance du droit d'auteur et des droits connexes	février à juin 2015	Malawi / quelque 350 participants locaux à cinq programmes	Aider le Malawi dans ses efforts pour établir une infrastructure viable du droit d'auteur et renforcer les capacités nationales de mise en œuvre de programmes de sensibilisation du public dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.
Projet relatif au Consortium pour des livres accessibles (ABC)	1 ^{er} janvier au 31 juillet 2015 ¹⁵⁹	Inde	i) Mettre fin à la pénurie de livres pour les lycéens ayant des difficultés de lecture des textes imprimés dans les États de Madhya Pradesh, du Bihar et du Rajasthan (Inde); et ii) renforcer les capacités des éditeurs de manuels scolaires afin que leurs publications futures soient en format accessible natif.

¹⁵⁹ Activité lancée en octobre 2014.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Projet de traduction et de publication	janvier à décembre 2015 ¹⁶⁰ (en cours)	Tonga	Renforcer les capacités de l'office de propriété intellectuelle en matière de mise en œuvre de programmes de sensibilisation du public, de manière à établir un environnement propice à l'utilisation et à la protection effectives du droit d'auteur et des droits connexes.
RÉSULTAT :			
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Atelier interrégional à l'intention des directeurs de bureaux de droit d'auteur sur le renforcement des capacités	3 – 5 février 2015	République de Corée/ 27 participants de : Arabie saoudite, ARIPO, Chine, Équateur, Kenya, Liban, Malawi, Mexique, Mongolie, Paraguay, Philippines, Qatar, Thaïlande et Viet Nam	Mettre à jour les connaissances, partager des données d'expérience en matière de renforcement des capacités dans le domaine du droit d'auteur, échanger des vues sur les méthodologies de différents programmes de renforcement des capacités dans ce domaine et débattre les moyens d'améliorer ces programmes aux niveaux national, régional et international.
Atelier sous-régional sur la coopération en matière de droit d'auteur et de droits connexes	18 – 20 juin 2015	Mongolie/ 15 participants de : Chine, Fédération de Russie, Mongolie et République de Corée	Partager des informations et des données d'expérience entre pays participants concernant le développement du système du droit d'auteur et rechercher des possibilités supplémentaires d'améliorer la coopération entre ces pays dans le domaine du droit d'auteur et des droits connexes.
Atelier sous-régional sur le droit d'auteur et les droits connexes	2 – 4 septembre 2015	Cambodge/ 15 participants de : Cambodge, Myanmar, République démocratique populaire lao, Thaïlande et Viet Nam	Partager des informations et des données d'expérience entre pays participants concernant le développement des politiques et systèmes de droit d'auteur en mettant l'accent sur le renforcement des capacités.
Visite d'étude à la Commission du droit d'auteur de Corée	2 – 6 novembre 2015	République de Corée/ 13 participants de : Cambodge, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, El Salvador, Ghana, Honduras, Îles Cook, Inde, Philippines, République-Unie de Tanzanie, Tonga et Tunisie	Partager l'expérience de la République de Corée en matière d'administration du droit d'auteur et des droits connexes pour renforcer les capacités d'élaboration de politiques, moderniser les cadres législatifs et administratifs et améliorer le fonctionnement des organismes de droit d'auteur dans les pays respectifs.

¹⁶⁰

Activité lancée en février 2013.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/DROIT D'AUTEUR – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
579 780	310 768	360 896	-	529 652

RÉPUBLIQUE DE CORÉE (FORMATION) – Bourses sur la propriété intellectuelle (académie)

RÉSULTAT :			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Bourses pour l'Académie de l'OMPI – Queensland University of Technology (OMPI-QUT) Programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle	3 février – 30 octobre 2015	Australie/ 6 étudiants de : Bangladesh (1) et République de Corée (5)	Offrir une formation supérieure aux fonctionnaires gouvernementaux et autres experts en propriété intellectuelle afin d'améliorer leurs capacités en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle et d'administration des droits de propriété intellectuelle.
Bourses pour le programme de maîtrise en droit de la propriété intellectuelle proposé par l'Académie de l'OMPI et l'Université nationale de Séoul	mars 2015 à décembre 2016	République de Corée/ 2 étudiants de : Inde (1) et Pakistan (1)	Offrir une formation supérieure aux fonctionnaires gouvernementaux et autres experts en propriété intellectuelle afin d'améliorer leurs capacités en matière d'utilisation de la propriété intellectuelle et d'administration des droits de propriété intellectuelle.
Bourses pour l'université d'été OMPI-Corée	13 – 24 juillet 2015	République de Corée/ 6 participants de : Brésil, Bangladesh, Inde, Mongolie, Roumanie et Zimbabwe	i) développer les capacités des étudiants des cycles supérieurs et des jeunes actifs par le biais d'une meilleure connaissance des domaines liés aux droits de propriété intellectuelle; et ii) améliorer leur compréhension des rôles et fonctions du système de propriété intellectuelle.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE (FORMATION) – Bourses sur la propriété intellectuelle (académie) – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
276 726	164 735	124 143	-	317 318

RÉPUBLIQUE DE CORÉE / PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

RÉSULTAT : II.2. Cadres législatifs, réglementaires et politiques de propriété intellectuelle adaptés et équilibrés			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Étude sur les dessins et modèles industriels dans les pays d'Asie du Sud-Est	mai 2015 (lancement)	Indonésie, Philippines et Thaïlande	i) créer des séries de données sur l'enregistrement unitaire de dessins et modèles industriels dans un certain nombre de pays d'Asie du Sud-Est; ii) réaliser une étude comparative sur l'utilisation qui est faite des dessins et modèles industriels; iii) examiner les principales tendances historiques; iv) fournir des données ventilées par type d'utilisateur, secteur et d'autres caractéristiques; et v) analyser le taux de délivrance et les comportements en matière de renouvellements, en fonction des données disponibles.
Production d'un guide sur les procédures alternatives de règlement des différends	janvier à juillet 2015 ¹⁶¹	Tous les États membres de l'OMPI	i) offrir une meilleure compréhension des procédures de règlement des différends dans les litiges liés à la propriété intellectuelle; ii) partager l'expérience du Centre de l'OMPI en matière de règlement des différends avec les administrations nationales chargées du règlement des différends; et iii) encourager les pays en développement à élaborer et mettre en œuvre des procédures de règlement des différends appropriées.
RÉSULTAT : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Visite d'étude sur la gestion de la propriété intellectuelle dans la chaîne de valorisation des innovations organisée à l'intention d'un certain nombre de cadres africains	2 – 5 juin 2015	République de Corée/ Botswana, République-Unie de Tanzanie et Rwanda	Présentation i) des données d'expérience de la République de Corée concernant la transformation du savoir en produits commercialement viables; ii) du rôle que jouent les politiques publiques dans ce processus; iii) du rôle que jouent les bureaux de transfert de technologie en ce qui concerne la recherche et le secteur privé; et iv) du fonctionnement de l'ensemble de la chaîne de valorisation des innovations (du laboratoire au marché).
Visite d'étude d'une délégation indonésienne sur l'élaboration d'une stratégie nationale de propriété intellectuelle en faveur de la création d'un écosystème de propriété intellectuelle efficace	21 – 24 décembre 2015	République de Corée/ Indonésie	i) Approfondir les connaissances des fonctionnaires gouvernementaux sur les solutions qui peuvent être adoptées au niveau politique pour renforcer les systèmes de propriété intellectuelle; et ii) renforcer les capacités des offices de propriété intellectuelle et des organismes nationaux à mettre en œuvre des programmes sur l'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement.
Mission d'experts	4 – 5 novembre 2015	République de Corée	i) Évaluer les progrès accomplis dans le cadre des opérations du PCT; et ii) renforcer la coopération entre l'OMPI et l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO).

¹⁶¹

Lancement en octobre 2014.

RÉSULTAT :			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Colloque régional organisé par l'OMPI, l'Office coréen de la propriété intellectuelle (KIPO) et la Division de la propriété intellectuelle de la Thaïlande (DIP) sur l'application des droits de propriété intellectuelle à l'intention des juges et de procureurs	28 – 29 octobre 2015	Thaïlande/ Brunéi Darussalam, Cambodge, Chine, Indonésie, Malaisie, Myanmar, Philippines, République de Corée, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande et Viet Nam	i) Approfondir les connaissances sur l'application des droits de propriété intellectuelle et ses défis; ii) renforcer l'efficacité des procédures civiles ou pénales dans le domaine de la propriété intellectuelle, dans l'intérêt du développement et de la protection des consommateurs; et iii) créer un réseau international de spécialistes de la propriété intellectuelle du domaine judiciaire afin de permettre un échange et une coopération durable.
Atelier sur le droit et l'examen des brevets	3 – 12 mars 2015 (programme pilote de formation en cours d'emploi; 16 – 27 mars 2015)	République de Corée/ Bangladesh, Cambodge, Colombie, Ghana, Inde, Indonésie, Malaisie, Mongolie, Pakistan, Pérou, Philippines, République démocratique populaire lao, Sri Lanka, Thaïlande, Tunisie et Viet Nam	i) Renforcer les connaissances et les compétences des examinateurs de brevets en ce qui concerne les procédures d'examen; ii) organiser des sessions pratiques sur l'accès aux résultats des examens étrangers et l'utilisation de ces derniers, et la compréhension des notifications transmises; iii) créer un forum où les participants peuvent échanger des vues et découvrir les différences et les points communs entre les offices de brevets nationaux en ce qui concerne la pratique de l'examen des brevets quant au fond; et iv) renforcer la crédibilité en ce qui concerne l'examen des brevets par un contrôle de la qualité des brevets.
Exposition sur le programme IP IGNITE	20 avril 2015	Tous les États membres de l'OMPI	Commémoration du lancement du programme IP IGNITE, créé par le KIPO en coopération avec l'Académie de l'OMPI dans le but d'élaborer un cours audiovisuel général sur la propriété intellectuelle fondé sur le cours DL-101 de l'OMPI.
Séminaire régional sur l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique nationale en matière de propriété intellectuelle	9 – 11 juin 2015	République de Corée/ Arabie saoudite, Cambodge, Cameroun, Gambie, Ghana, Inde, Mexique, Mongolie, Myanmar, Paraguay, Philippines, République dominicaine, Viet Nam, Zambie et Zimbabwe	i) Présenter les données d'expérience du KIPO en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de sa politique en matière de propriété intellectuelle; ii) recenser les défis que doivent relever les pays en développement en matière de politique de propriété intellectuelle; et iii) élaborer des stratégies appropriées pour l'élaboration d'une politique en matière de propriété intellectuelle et sa mise en œuvre dans les pays en développement.
Instrument multimédia IP PANORAMA	janvier à décembre 2015 ¹⁶²	Cambodge, Myanmar et République démocratique populaire lao	Traduction des 12 modules de l'instrument multimédia IP PANORAMA de l'OMPI dans trois pays, à savoir le Cambodge, le Myanmar et la République démocratique populaire lao.
Production du guide fondé sur le film d'animation Pororo en espagnol et en français	février à avril 2015	République de Corée/ tous les États membres de l'OMPI	i) Créer du matériel convivial sur la propriété intellectuelle à l'usage des personnes qui ne sont pas des spécialistes de la propriété intellectuelle; ii) sensibiliser le public aux questions relatives à la propriété intellectuelle; iii) aider les écoles et les autres établissements d'enseignement à élaborer des programmes scolaires qui misent sur la créativité; et iv) faciliter l'accès des utilisateurs de la propriété intellectuelle à du matériel sur la propriété intellectuelle dans les langues locales.
Production d'un support pédagogique concernant la propriété intellectuelle	janvier à décembre 2015 ¹⁶³	République de Corée	i) Produire du matériel pédagogique sur la propriété intellectuelle pour les étudiants du secondaire pour leur expliquer ce qu'est une invention et comment transformer une idée en actif de propriété intellectuelle; et ii) aider les écoles et les autres établissements d'enseignement à élaborer des programmes scolaires qui misent sur la créativité.

¹⁶² Lancement en décembre 2014.

¹⁶³ Lancement en septembre 2014.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

RÉSULTAT : IV.2 Amélioration de l'accessibilité et de l'utilisation de l'information en matière de propriété intellectuelle par les institutions compétentes et le public afin de promouvoir l'innovation et la créativité			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Séminaire régional sur la diffusion des inventions faisant appel à des technologies appropriées	29 – 30 avril 2015	République de Corée/ Éthiopie, Mexique, Mongolie, Philippines et Viet Nam	i) Partager des données d'expérience sur la création et la diffusion d'inventions faisant appel à des technologies appropriées; ii) approfondir les connaissances sur les questions liées à la titularité des droits au niveau local et à la durabilité des technologies appropriées; iii) déterminer les mesures à prendre pour renforcer la collaboration entre le secteur privé, les instituts de recherche ou les universités et les gouvernements, aux fins de la production et de la diffusion de produits faisant appel à des technologies appropriées; et iv) recenser les défis liés à la diffusion de produits faisant appel à des technologies appropriées et chercher des solutions pour relever ces défis.
Concours sur les technologies appropriées	1 ^{er} avril au 18 décembre 2015	Mongolie	i) Encourager et récompenser l'excellence en matière d'inventions faisant appel à des technologies appropriées qui pourraient être utilisées simplement et de façon économique par les communautés locales pour répondre à leurs besoins; et ii) contribuer au développement durable des communautés locales. L'utilisation efficace d'informations relatives aux brevets lors de la conception des solutions élaborées a été un élément clé du concours.
Concours sur les technologies appropriées	juillet 2015 (lancement)	République dominicaine	Encourager et récompenser l'excellence en matière d'inventions faisant appel à des technologies appropriées dans le domaine de l'agriculture qui pourraient être utilisées simplement et de façon économique par les communautés locales pour répondre à leurs besoins et contribuer au développement durable des communautés locales. L'utilisation efficace d'informations relatives aux brevets lors de la conception des solutions élaborées a été un élément clé du concours.

RÉPUBLIQUE DE CORÉE/PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
1 180 774	659 148	786 531	-	1 053 391

MEXIQUE¹⁶⁴

RÉSULTAT : III.1 Stratégies et plans nationaux en matière d'innovation et de propriété intellectuelle conformes aux objectifs de développement nationaux			
Activité	Date	Pays hôte/bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Réunion de consultation des pays de l'Alliance du Pacifique et d'autres pays invités tenue à Genève	6 octobre 2015	Mexique/ Chili, Colombie, Cuba, Office espagnol des brevets et des marques (OEPM), Office européen des brevets (OEB), Pérou	Promouvoir le dialogue sur les questions communes dans le domaine de la propriété industrielle entre les pays de l'Alliance du Pacifique et d'autres pays invités.

¹⁶⁴ Le fonds fiduciaire du Mexique a également cofinancé deux activités en collaboration avec le fonds fiduciaire de l'Espagne (voir ci-dessous).

MEXIQUE – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
163 131	53	18 758	-	144 426

ESPAGNE¹⁶⁵

RÉSULTAT :			
III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Troisième séminaire régional OMPI/OEPM/AECID sur les marques et les dessins et modèles industriels comme facteur d'innovation et actifs de l'entreprise : élaborer une stratégie nationale en matière de gestion de l'image de marque	26 – 29 octobre 2015	Colombie/ tous les pays d'Amérique latine	i) Encourager l'utilisation de programmes nationaux en matière de gestion de l'image de marque; ii) créer un forum pour débattre des aspects juridiques de ces programmes et promouvoir une approche régionale de la question; et iii) promouvoir l'échange de données d'expérience et de pratiques recommandées.
RÉSULTAT :			
III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Quatorzième séminaire régional OMPI/OEPM/AECID sur la propriété intellectuelle à l'intention des juges et des procureurs de pays d'Amérique latine	16 – 20 février 2015	Guatemala/ tous les pays d'Amérique latine et Tribunal de la communauté andine	i) Dispenser aux juges et aux procureurs publics responsables de la propriété intellectuelle dans les pays d'Amérique latine une formation sur les questions de propriété intellectuelle pour améliorer le processus de prise de décision dans les cas litigieux; et ii) fournir aux participants des informations à jour et une formation pratique dans les domaines des brevets, des marques, du droit d'auteur et des cas d'application des droits de propriété intellectuelle.
Plateforme en espagnol sur les services de propriété industrielle et leurs contenus, adaptés aux besoins du secteur ibéro-américain des entrepreneurs, l'accent étant mis sur les PME (CIBEPYME)	janvier à décembre 2015 (projet en cours depuis 2010)	Tous les pays ibéro-américains	Poursuite de la conception et création d'une plateforme pour le secteur privé afin de : i) fournir assistance et services lors de l'utilisation de la propriété intellectuelle; ii) augmenter la valeur de leurs activités commerciales; et iii) constituer un forum pour le secteur privé visant à assurer les échanges d'idées et les partages d'expériences.
Projet régional d'automatisation pour la traduction espagnole du niveau avancé de la classification internationale des brevets (CIB)	janvier à décembre 2015 (projet en cours depuis 2010)	Tous les pays d'Amérique latine	i) Mettre en œuvre l'automatisation pour la traduction espagnole du niveau avancé de la CIB, qui est d'abord déployé en anglais et en français uniquement; et ii) assurer sa mise à disposition des offices de propriété industrielle dans les pays d'Amérique latine.

¹⁶⁵ L'année 2015 a marqué le 10^e anniversaire du fonds fiduciaire de l'Espagne (FIT/ES). Ce fonds est destiné à l'élaboration, à la planification et à la mise en œuvre de projets dans le domaine de la propriété industrielle pour la région ibéro-américaine. La propriété industrielle est une solution qui est progressivement intégrée dans l'adoption des politiques publiques pour promouvoir l'innovation et ainsi l'activité économique en général dans l'intérêt de la société. À cet égard, les objectifs du fonds fiduciaire de l'Espagne en matière de coopération sont les suivants : i) contribuer à la promotion de l'espagnol comme langue technologique; ii) contribuer à la mise en valeur et à la formation des ressources humaines; iii) contribuer à la diffusion la propriété industrielle au sein des PME et des universités; et iv) contribuer à la modernisation des offices de propriété industrielle et à l'échange de données d'expérience entre ces offices aux fins de la promotion de services de qualité.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

Séminaire régional sur le PCT et le Traité de Budapest à l'intention des pays d'Amérique latine	28 – 31 juillet 2015	Équateur/ tous les pays d'Amérique latine	Partager des données d'expérience avec les offices nationaux et les tenir informés des derniers faits nouveaux concernant le système du PCT.
Séminaire régional sur l'application des droits de propriété industrielle ¹⁶⁶	27 – 28 juillet 2015	Mexique/ Équateur, Espagne, Honduras, Mexique, Paraguay et Pérou	i) Informer les pouvoirs publics chargés de la propriété intellectuelle au sujet des questions d'application des droits de propriété intellectuelle par différentes approches; ii) créer un forum où les offices nationaux de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine peuvent échanger des données d'expérience sur la promotion du respect des droits de propriété intellectuelle; iii) renforcer les liens de collaboration aux niveaux territorial et institutionnel dans le domaine de l'application des droits.
Journée de lutte contre la contrefaçon pour les chambres de commerce et les entrepreneurs ¹⁶⁷	29 juillet 2015	Mexique/ Équateur, Espagne, Honduras, Mexique, Paraguay et Pérou	i) Réunir des hauts fonctionnaires nationaux et des chefs d'entreprise pour mettre en commun leurs données d'expérience et améliorer la coordination et la coopération internationales et trouver des solutions plus efficaces pour lutter contre la contrefaçon; et ii) présenter un aperçu des services et des moyens publics disponibles pour l'application des droits de propriété intellectuelle.
Réunion sous-régionale sur les brevets des pays d'Amérique centrale, du Panama et de la République dominicaine pour l'examen et l'approbation d'un Manuel sur l'examen des demandes d'enregistrement de brevets et mécanismes de coopération renforcés	30 juin – 2 juillet 2015	Panama/ pays d'Amérique centrale et République dominicaine	i) Permettre une mise à jour du Manuel sur l'examen des brevets pour les pays d'Amérique centrale, le Panama et la République dominicaine; ii) proposer des mesures pour l'utilisation future du Manuel pour les processus d'examen; et iii) définir des mesures pour renforcer les mécanismes de coopération en vue d'assurer un consensus sur les mécanismes qui permettraient de maintenir la pertinence de ce Manuel et d'aller de l'avant.
Programme de propriété intellectuelle d'Amérique latine (IBEPI)	janvier à décembre 2015	Tous les pays ibéro-américains	Promouvoir le développement social et économique de la région dans le cadre du Sommet des chefs d'État et de gouvernement des pays d'Amérique latine
Réunion du comité intergouvernemental du programme IBEPI	1 ^{er} – 2 octobre 2015	Espagne/ tous les pays ibéro-américains	Faciliter l'organisation de la réunion du comité intergouvernemental du programme IBEPI, coorganisée avec le secrétariat du programme IBEPI.
RÉSULTAT : IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Sixième séminaire régional sur la gestion des offices nationaux de propriété industrielle : rôle des programmes de partage du travail	16 – 19 mars 2015	Colombie/tous les pays d'Amérique latine	i) Fournir aux participants des données actualisées, une formation pratique et des outils utiles pour la gestion des offices nationaux; ii) créer un forum pour le partage de pratiques recommandées; et iii) inculquer un sens aigu de la gestion axée sur les services parmi les administrateurs des offices de propriété intellectuelle des pays d'Amérique latine.

¹⁶⁶

Cette activité a été cofinancée en collaboration avec le fonds fiduciaire du Mexique.

¹⁶⁷

Idem.

Projet LATIPAT, onzième réunion régionale OMPI/OEB/OEBM des spécialistes des technologies de l'information et de la gestion des informations relatives aux brevets des Offices de propriété industrielle en Amérique latine	4 – 6 novembre 2016	Mexique/ tous les pays d'Amérique latine	Le projet LATIPAT a été créé pour constituer une base de données et entrer des informations relatives aux brevets concernant tous les pays d'Amérique latine. Actuellement, le projet LATIPAT est un exemple, non seulement pour les pays d'Amérique latine, mais pour les différents forums internationaux se rapportant aux informations sur les brevets, aux engagements, à la persévérance et au travail d'équipe. Sur une période de 15 ans, la base de données a recueilli plus de 2 millions de documents et elle reçoit en moyenne 14 000 visites par mois.
---	---------------------	--	---

ESPAGNE – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
120 153	169 146	182 078	-	107 221

URUGUAY

RÉSULTAT : III.2 Mise en valeur des ressources humaines pour répondre aux diverses exigences en matière d'utilisation efficace de la propriété intellectuelle au service du développement dans les pays en développement, les PMA et les pays en transition			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Mise à disposition du financement pour un professionnel de la propriété intellectuelle pour participer à un programme de maîtrise en gestion stratégique des technologies de l'information dans le cadre de la fondation de l'Université ibéro-américaine (FUNIBER)	janvier à décembre 2015 (en cours) ¹⁶⁸	Uruguay	Améliorer la capacité d'un professionnel de la propriété intellectuelle en se concentrant sur le rôle des technologies de l'information dans la gestion stratégique des processus commerciaux.
RÉSULTAT : III.4 Mécanismes et programmes de coopération renforcés, adaptés aux besoins des pays en développement et des PMA			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Participation des fonctionnaires gouvernementaux aux Assemblées de l'OMPI	janvier à décembre 2015	Suisse/Uruguay	Représenter le gouvernement dans les différents forums où les différents programmes et questions de propriété intellectuelle font l'objet d'analyses

¹⁶⁸ Lancement en mai 2014. Date prévue d'achèvement : mai 2016.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

RÉSULTAT :			
IV.4 Amélioration de l'infrastructure technique et du savoir pour les offices de propriété intellectuelle et les autres institutions de propriété intellectuelle, leur permettant de fournir à leurs parties prenantes des services améliorés (moins chers, plus rapides, de meilleure qualité)			
Activité	Date	Pays hôte/ bénéficiaires	Objectif(s)/description(s)
Renouvellement de la base de données de propriété intellectuelle Thomson-Reuters	janvier à octobre 2015 (en cours depuis 2013)	Tous les pays d'Amérique latine	Améliorer la couverture et la qualité des informations figurant dans les bases de données de la Direction nationale de la propriété industrielle.
Visite d'étude sur le système d'administration de la propriété industrielle (IPAS)	16 – 20 février 2015	Pérou / représentant de la Direction nationale de la propriété industrielle	Améliorer l'efficacité des processus internes de la Direction nationale de la propriété industrielle
Renouvellement de la base de données de l'OEB relative aux informations mondiales en matière de brevets	janvier à décembre 2015 (en cours)	Tous les pays d'Amérique latine	Améliorer la couverture et la qualité des informations figurant dans les bases de données de la Direction nationale de la propriété industrielle

URUGUAY – Contributions des donateurs et dépenses en 2015

Solde au 31 décembre 2014	Recettes 2015	Dépenses 2015	Remboursements	Solde au 31 décembre 2015
157 932	(144)	9 164	-	148 624

[L'annexe III suit]

ANNEXE III

RAPPORT SUR L'ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN-CADRE D'ÉQUIPEMENT EN 2014-2015

I. INTRODUCTION

La cinquante et unième session des assemblées des États membres de l'OMPI en septembre 2013 a entériné les principes en vertu desquels les projets sont inclus dans le Plan-cadre d'équipement de l'Organisation et a approuvé un financement pour un montant total estimé à 11,2 millions de francs suisses à prélever sur les réserves pour sept projets (document A/51/16¹⁶⁹).

Dans le cadre des efforts déployés pour rationaliser la reddition de comptes au sein de l'Organisation, le Rapport sur l'état d'avancement du Plan-cadre d'équipement en 2015 est inclus en annexe du rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015. Ce rapport est le troisième rapport sur l'état d'avancement soumis au PBC, et il présente aux États membres un aperçu des progrès accomplis, des étapes franchies et de l'utilisation des ressources durant la période allant de janvier à décembre 2015 au titre des projets suivants :

- a) Projets dans le domaine des TIC
 - i) Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs
 - ii) mise en œuvre du système de gestion des contenus de l'Organisation
- b) Projets liés aux bâtiments
 - iii) Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment PCT
 - iv) Installation du système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (projet réseau du lac) pour les bâtiments AB et PCT
 - v) Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l'imprimerie)
 - vi) Bâtiment Arpad Bogsch – remplacement de certaines fenêtres
- c) Projets liés à la sécurité
 - vii) Mesures de sécurité et de protection anti-incendie

II. STRUCTURE DE GOUVERNANCE APPROUVÉE

Conformément aux pratiques recommandées dans le secteur en matière de gestion de projets, un cadre de gouvernance a été mis en œuvre pour le Plan-cadre d'équipement en 2014 afin de : i) définir les structures et processus de gestion et de supervision des activités des projets en vue de la réalisation de leurs objectifs; et ii) veiller à ce que les responsabilités et obligations en matière de reddition de comptes soient toutes clairement communiquées.

Le PBC, à sa vingt-deuxième session en septembre 2014, a pris note de la structure de gouvernance mise en place pour gérer, superviser et rendre compte de la mise en œuvre du portefeuille de projets du Plan-cadre d'équipement, comme cela est indiqué dans le document WO/PBC/22/21¹⁷⁰.

¹⁶⁹ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/a_51/a_51_16.pdf.

¹⁷⁰ http://www.wipo.int/edocs/mdocs/govbody/fr/wo_pbc_22/wo_pbc_22_21.pdf.

PROJETS DANS LE DOMAINE DES TIC

PROJET 1 RENFORCEMENT DE LA SÉCURITÉ : CRYPTAGE DES DONNÉES ET GESTION DES UTILISATEURS

Chef de projet M. R. LANE

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

1. La mise en œuvre du cryptage des données et de la gestion des utilisateurs renforcerait la capacité de réaction de l'OMPI face aux menaces informatiques croissantes, tout en permettant d'envisager des solutions de sous-traitance plus économiques et de renforcer la gestion centralisée des droits d'accès.

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

2. Ce projet vise trois objectifs principaux : protection des données essentielles, possibilité de recourir à des options de sous-traitance plus économiques et gestion centralisée des droits d'accès.

3. L'OMPI a déjà pris des mesures variées pour protéger ses informations confidentielles. Ces mesures comprennent les mécanismes traditionnels de défense périphérique, la sécurité informatique et la gestion des événements, la détection et la prévention des intrusions, entre autres. Toutefois, compte tenu de la sophistication croissante des menaces, les pratiques recommandées en matière de sécurité informatique mettent désormais aussi l'accent sur la protection directe des sources.

4. Par ailleurs, l'accès à des ressources externes plus économiques est une nécessité dans le monde actuel de la gestion informatique, qui suppose, d'une part, des compétences diversifiées et susceptibles d'évoluer rapidement et, d'autre part, la capacité de mobiliser rapidement des ressources humaines en fonction de l'évolution des priorités opérationnelles. Cela étant, la diversification des options en matière de sous-traitance accroît la vulnérabilité de l'information.

5. Les technologies de cryptage des données sont un moyen de relever ces deux défis. Elles complètent les autres mesures de sécurité informatique en assurant le cryptage des données à la source. Elles offrent également davantage de souplesse pour le choix de prestataires plus économiques en préservant le contrôle du cryptage tout en permettant aux prestataires extérieurs de remplir leurs fonctions d'appui.

6. La gestion des droits d'accès s'inscrit en complément des investissements consentis par l'Organisation dans les solutions de cryptage des données. Traditionnellement, la gestion des droits d'accès se concentre sur les systèmes. En d'autres termes, à l'intérieur d'un système donné, on doit savoir qui a accès à quoi. Ce mécanisme peut être efficace lorsque le nombre d'utilisateurs et d'applications logicielles est relativement restreint.

7. Toutefois, alors que l'OMPI continue de renforcer ses services en ligne, le nombre d'utilisateurs devrait augmenter régulièrement dans les années à venir. Il convient d'investir dans des solutions axant la gestion des droits d'accès sur les utilisateurs. En d'autres termes, on doit savoir exactement de quels droits d'accès jouit un utilisateur donné dans tout l'éventail des systèmes.

8. À terme, la technologie pourrait permettre de gérer les droits d'accès en fonction du rôle des utilisateurs dans un système ou une série de systèmes complexes, tels que l'ERP. Pour l'heure, il est difficile de prévoir quand et comment ces technologies évolueront. En conséquence, cet aspect n'a pas été pris en considération dans le présent projet.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2015 (PRINCIPALES ÉTAPES)

9. En 2015, les progrès réalisés concernant ce projet étaient modestes, du fait des exigences opérationnelles de la section de la sécurité informatique et de la mise en place, au mois de février, d'une Division de la sécurité et de l'assurance informatique distincte. Sous la conduite du Directeur de la sécurité dont le poste a été créé, un processus de sélection a été lancé à la mi-2015 en vue de recruter un expert indépendant pour réaliser une étude sur l'état actuel du cryptage et de la gestion des utilisateurs (gestion de l'identité et des accès), pour apporter une solution sous la forme d'une architecture de référence, et pour élaborer une feuille de route concernant la mise en œuvre des processus et des solutions techniques. L'évaluation a débuté en novembre 2015. La première étape devrait être achevée à la mi-2016, fournissant la base requise afin de donner plus de détails quant à la mise en œuvre du projet.

10. En raison des mesures supplémentaires prises par précaution, notamment du processus d'approbation interne plus strict, le processus de sélection d'un expert indépendant a pris plus de temps que prévu, ce qui a donné lieu à des retards dans le calendrier du projet. Celui-ci a été mis à jour en tenant compte de ce contretemps.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages escomptés en 2017	
La mise en œuvre des solutions en termes d'architecture, de processus et de techniques visant à améliorer la gestion de l'identité et des accès ainsi que le cryptage donneront lieu à :	
i)	la normalisation et la réutilisation du cryptage et de l'architecture de référence en matière de sécurité pour la gestion de l'identité et des accès dans les systèmes et applications essentiels de l'OMPI; et
ii)	l'amélioration de la protection des informations sensibles contre l'accès ou la diffusion non autorisés.

UTILISATION DES RESSOURCES¹⁷¹

Utilisation du budget du projet
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Renforcement de la sécurité : cryptage des données et gestion des utilisateurs	700 000	0	0%	15%

¹⁷¹ Il convient de noter que, dans les tableaux relatifs à l'utilisation des ressources ci-dessous, les colonnes "Dépenses effectives à ce jour" n'incluent pas les engagements.

Utilisation du budget du projet (par étape)
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Évaluation de l'état actuel et mise au point d'une solution sous la forme d'une architecture de référence et d'une feuille de route pour la mise en œuvre	130 000	0	0%	30%
Mise en œuvre par ordre de priorité d'une feuille de route pour les capacités en termes de gestion de l'identité et des accès et de cryptage, et cas d'utilisation	570 000	0	0%	-
Total	700 000	0		

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Services contractuels	130 000	0	0%
À déterminer ¹⁷²	570 000	0	0%
Total	700 000	0	

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Description du risque	Atténuation du risque	Observation
Absence du budget nécessaire pour mettre en œuvre la feuille de route pour la gestion de l'identité et des accès ainsi que pour le cryptage.	Définition des priorités pour la feuille de route, en mettant l'accent sur les secteurs à haut risque en premier lieu.	L'évaluation de l'état actuel mettra en évidence les lacunes des capacités actuelles de l'OMPI en matière de gestion de l'identité et des accès et de cryptage. Elle recommandera une feuille de route établissant des priorités pour combler ces lacunes. Ces lacunes et mesures correctives étant actuellement inconnues, le budget actuel du projet pourrait s'avérer insuffisant.

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2015				2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Évaluation de l'état actuel et feuille de route relative à l'architecture de référence et à la mise en œuvre				X	X	X						
Mise en œuvre par ordre de priorité d'une feuille de route pour les capacités en termes de gestion de l'identité et des accès et de cryptage, et cas d'utilisation							X	X	X	X	X	X

¹⁷² La répartition plus détaillée par catégorie de coûts sera établie lorsque l'évaluation de la situation actuelle sera achevée, une fois qu'une solution technique complète aura été définie.

PROJETS DANS LE DOMAINE DES TIC

PROJET 2 MISE EN ŒUVRE DU SYSTÈME DE GESTION DES CONTENUS DE L'ORGANISATION

Chef de projet M. G. Beaver

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.2 Un Secrétariat réactif, fonctionnant harmonieusement et doté de ressources humaines bien gérées et compétentes, à même d'obtenir des résultats concrets

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Ce projet vise à établir un répertoire central pour stocker les documents de l'Organisation. Cela nous permettra de travailler ensemble (collaborer) à la création des documents et de rechercher et trouver plus facilement l'information, ainsi que de faire le lien entre les documents et les transactions consignées dans le système ERP.

2. Lors de la phase de planification du projet relatif au système de gestion des contenus de l'Organisation, des modifications ont été proposées quant à l'approche et la portée tout en maintenant les objectifs initiaux. Ces modifications de l'approche et de la portée permettent de continuer à accroître les chances de réussite des changements organisationnels et des éléments de mise en œuvre technique du système de gestion des contenus de l'Organisation. L'approche révisée se fonde sur une mise en œuvre progressive avec un certain nombre de "gains prometteurs" (détaillées par la suite), où les avantages pour l'Organisation seront réalisés par des secteurs organisationnels spécifiques, grâce à l'automatisation d'un certain nombre de leurs processus axés sur les documents, avant le déploiement du système de gestion des contenus au niveau de l'Organisation.

3. Les objectifs du système de gestion des contenus sont les suivants :

- la mise en œuvre d'un système à l'échelle de l'Organisation pour le stockage, la récupération et la gestion des documents, dossiers et archives de l'OMPI (l'application du système de gestion des contenus);
- la mise en œuvre de configurations spécifiques aux processus du système de gestion des contenus à l'intérieur même de l'application du système de gestion des contenus en vue de soutenir les processus de l'Organisation riches en contenus. Ces processus peuvent être spécifiques à un secteur ou concerner l'ensemble de l'Organisation;
- l'intégration, le cas échéant, avec les sous-composantes du système de planification des ressources, afin de permettre l'association du contenu d'appui (figurant dans le système de gestion des contenus) avec les dossiers relatifs aux transactions (figurant dans le système de planification des ressources) lorsque les processus organisationnels mis en œuvre dans le système de planification des ressources l'exigent;
- l'application du système de gestion des contenus et l'infrastructure d'appui seront hébergées et gérées de manière à répondre aux objectifs de disponibilité et de sécurité des services d'un tel système en fonction de leur importance pour l'Organisation;
- la mise en œuvre des éléments relatifs aux dossiers et archives de l'application du système de gestion des contenus et des processus d'appui seront conformes à la politique de gestion des documents et d'archivage des dossiers de l'OMPI (ordre de service 15/2013);
- les utilisateurs finaux seront formés à l'utilisation du système, ainsi qu'aux processus et procédures afin d'assurer une conformité opérationnelle permanente à l'ordre de service 15/2013 de l'OMPI (processus du système de gestion des contenus);
- le système mettra en œuvre des contrôles de sécurité suffisants pour respecter la conformité aux politiques de sécurité de l'OMPI; et
- la conception, l'acquisition de licence, la mise en œuvre, la configuration de base, les configurations spécifiques aux différents "gains prometteurs" du projet, les capacités du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation tout entière, la formation des

utilisateurs et le fonctionnement optimal de la transition de l'application du système de gestion des contenus seront délivrés dans les limites du budget affecté au projet au titre du Plan-cadre d'équipement (voir le document WO/PBC/21/18 du 31 juillet 2013).

4. Le projet sera divisé en un certain nombre de phases ou de sous-projets, chacun(e) apportant un ensemble d'avantages opérationnels dans un ou plusieurs domaines. Chaque sous-projet inclura :

- l'analyse de l'Organisation requise afin de spécifier le processus opérationnel que la solution du système de gestion des contenus viendra appuyer;
- l'identification et la documentation des interfaces vers les systèmes existants, y compris le système de planification des ressources, le cas échéant;
- la conception de la configuration du système de gestion des contenus reposant sur les processus de l'Organisation;
- la mise en œuvre de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation;
- l'essai du système et les tests d'acceptation par les utilisateurs de la configuration du système de gestion des contenus pour appuyer les processus de l'Organisation; et
- la formation des utilisateurs finaux sur la configuration du système de gestion des processus spécifiques aux processus de l'Organisation.

5. Les sous-projets recensés actuellement sont, par ordre de mis en œuvre :

Dossiers et archives de l'Organisation : un sous-projet visant à améliorer la fonctionnalité du service dédié aux dossiers et aux archives, y compris l'amélioration ou le remplacement de leurs processus de numérisation des documents, ainsi que la mise en œuvre d'un processus d'analyse et de suivi du courrier entrant et sortant (numérisation et flux de travail), et la mise en œuvre de l'archivage par section sur la base de la politique de gestion des dossiers de l'OMPI (gestion des dossiers et des archives).

Demande de traduction : l'automatisation d'un flux de travail basé sur un document avec suivi et reddition de comptes, pour l'affectation de documents à traduire par la Division linguistique.

Courrier reçu par le cabinet du Directeur général : la numérisation et le flux d'analyses du courrier reçu par le cabinet du Directeur général, avec les liens vers la réponse qui en découle, le suivi des progrès accomplis afin de s'assurer que la réponse est achevée et envoyée dans les délais appropriés.

Système de gestion des fournisseurs et des contrats : un "projet aux gains prometteurs" visant à mettre en œuvre une solution ou des processus destinés à gérer les informations relatives aux contrats, permettant la création de documents contractuels (gestion des documents), le stockage des documents relatifs à un contrat (gestion des dossiers), la reddition de comptes et la notification des manifestations pendant le cycle de vie du contrat (flux de travail et gestion des dossiers) ainsi que la recherche par contrat (recherche).

Rapports de mission : la gestion de la création des rapports de mission (gestion de documents), les processus de révision et de publication du rapport de mission (flux de travail) et la recherche des rapports de mission antérieurs (recherche) sur la base de la catégorisation (sites, personnel, thèmes et organisations visitées).

Ressources humaines (Dossier électronique du personnel) : la création de dossiers des ressources humaines sécurisés pour chaque employé devant contenir les documents et dossiers électroniques de l'employé concerné, ainsi que la version numérisée des dossiers existants sur support papier (imagerie et numérisation). Le personnel du DGRH aura la faculté d'effectuer des recherches dans les dossiers électroniques afin de recenser et de récupérer tous les fichiers nécessaires (recherche).

Accès au système de gestion des contenus dans toute l'Organisation : l'intégration du système de gestion des contenus sur les ordinateurs standard utilisés au sein de l'OMPI permettant ainsi à tous les utilisateurs de l'OMPI de s'impliquer dans la gestion des documents

(stockage, catégorisation, recherche et récupération, vérification de la version) portant sur un contenu créé par des utilisateurs, des services et l'Organisation. Le contenu comprendra le contenu créé sur les ordinateurs des utilisateurs ainsi que les fichiers de traitement de texte (par exemple, les documents Microsoft Word et PDF), les feuilles de calcul (par exemple Microsoft Excel), les présentations (par exemple Microsoft PowerPoint), les diagrammes (par exemple Microsoft Visio), les plans de projets (par exemple Microsoft Project), les courriers électroniques.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2015 (PRINCIPALES ÉTAPES)

6. La version révisée de l'approche du projet relatif au système de gestion des contenus, contenant notamment l'établissement d'une nouvelle liste de priorités concernant les projets prometteurs, a été approuvée par le Conseil des TIC de l'OMPI en avril 2015.

7. En 2015, les progrès suivants ont été accomplis :

- le choix d'une technologie (OpenText) pour la mise en œuvre du système de gestion des contenus a été finalisé au troisième trimestre suite aux recommandations d'un consultant indépendant et à une analyse plus poussée du marché;
- le système de dossiers et d'archives existant pour les entreprises a été mis à jour vers la nouvelle plateforme OpenText au cours du quatrième trimestre, soit deux trimestres plus tôt que ce qui était prévu à l'origine, car Microsoft a supprimé son soutien à la plateforme existante à la mi-septembre 2015;
- les activités relatives à la désignation d'un prestataire de service pour la fourniture de services de conception, de configuration, de mise en œuvre et de soutien pour le projet de système de gestion des contenus ont été lancées avec une demande d'information (RFI) en novembre 2015. Les entreprises retenues à l'issue de la RFI seront invitées à participer à la procédure complète d'appel à propositions en mars 2016.

8. En raison des mesures supplémentaires prises par précaution, notamment du processus d'approbation interne plus strict, le processus de sélection d'une solution technique a pris plus de temps que prévu, ce qui a donné lieu à des retards dans le calendrier du projet. Celui-ci a été mis à jour en tenant compte de ce contretemps.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages escomptés en 2016	Avantages escomptés en 2017	Avantages escomptés en 2018
<p>Consécutivement à l'amélioration des processus concernant les dossiers et archives de l'Organisation : Un "gain prometteur" consisterait à mettre en place des procédures plus efficaces de numérisation des documents, y compris en ce qui concerne la numérisation du courrier entrant, ce qui permettra de réduire le temps devant être consacré par le personnel à ces tâches.</p> <p>Les avantages à plus long terme se concrétiseront à la suite de la mise en œuvre de la configuration du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation en 2018.</p>	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des courriers électroniques Le cabinet du Directeur général et l'Équipe de haute direction disposeront d'un système unique pour la distribution et le suivi de la création des réponses à la correspondance extérieure, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction du temps passé à répondre à la correspondance extérieure dans la mesure où la correspondance et les réponses n'auront pas à être distribuées physiquement sur le campus de l'OMPI, contribuant ainsi à la réalisation des objectifs en termes de délais de réponse; <p>le statut et l'état d'avancement de chaque réponse à une correspondance extérieure seront connus par l'intermédiaire d'un tableau de bord de gestion, réduisant ainsi les efforts du personnel consacrés au suivi du statut des réponses pour assurer la réalisation des objectifs, ce qui libérera du personnel administratif afin qu'il se concentre sur d'autres activités.</p>	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation La mise en œuvre du système de gestion des contenus à l'échelle de l'Organisation pour favoriser les changements culturels en matière de partage des connaissances et de gestion des informations au sein de l'OMPI, en sus du "gain prometteur" du sous-projet, entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité d'effectuer des recherches dans l'intégralité de la base de connaissances de l'OMPI, réduisant ainsi le nombre de doublons de créations et d'enregistrements de connaissances grâce au partage des informations; - la possibilité d'étendre la conformité à la politique de gestion des dossiers et des

Avantages escomptés en 2016	Avantages escomptés en 2017	Avantages escomptés en 2018
		<p>archives de l'OMPI (ordre de service n° 15/2013) à un plus grand nombre d'unités fonctionnelles;</p> <ul style="list-style-type: none"> - la possibilité de réduire les coûts permanents d'archivage physique des documents puisque ces documents deviennent électroniques; - la possibilité de réduire les coûts de stockage électronique des documents, puisque la recherche dans l'intégralité de la base de connaissances de l'Organisation devrait réduire le niveau de remaniement et la duplication de l'enregistrement des connaissances.
<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des statuts et des flux de traduction La création d'un système de suivi des flux et du statut des traductions de documents pour la Division linguistique entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction des efforts déployés par le personnel pour rendre compte du statut des demandes de traduction, puisque le système générera des comptes rendus automatiques; - la possibilité de veiller à ce que les niveaux de service de traduction soient atteints par le biais d'un suivi actif et de comptes rendus du statut de chaque demande de traduction. 	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus dans le cadre de la gestion des fournisseurs et des contrats Les Achats disposeront d'une source d'informations consultable unique dédiée aux appels d'offres en cours et conclus, qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la réduction du temps consacré à recenser et à récupérer les informations courantes; - la réduction du nombre d'erreurs et de remaniements en veillant à ce que la dernière version de chaque document puisse être clairement identifiée. <p>Les Achats disposeront d'un tableau de bord unique indiquant l'état d'avancement des appels d'offres actifs ainsi que des informations relatives à la date à laquelle les contrats existants devront faire l'objet d'un nouvel appel d'offres, ce qui entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une meilleure utilisation des tâches de production grâce à une meilleure planification des activités d'achat. 	
	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des rapports de mission Les contenus des rapports de mission, ainsi que les informations relatives aux missions planifiées seront consultables dans toute l'Organisation. Cela entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une réduction du nombre de missions grâce au recensement des voyages et points à l'ordre du jour se chevauchant, réduisant ainsi les coûts; - un renforcement du caractère productif des missions étant donné que le personnel de l'OMPI aura accès à des quantités d'informations plus conséquentes concernant les missions antérieures relatives à un pays ou une institution spécifique et qu'il pourra ainsi être en mesure de répondre aux questions en suspens ayant éventuellement été posées lors d'une précédente mission. 	

Avantages escomptés en 2016	Avantages escomptés en 2017	Avantages escomptés en 2018
	<p>Consécutivement au déploiement opérationnel de la configuration du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines sur le personnel</p> <p>Le Département de la gestion des ressources humaines disposera d'un répertoire unique pour le stockage des documents relatifs au personnel, englobant les anciens documents, qui seront numérisés, ainsi que la saisie des documents nouvellement créés. Cela entraînera :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la saisie, la gestion et la préservation permanente des principaux fichiers des ressources humaines et des documents connexes. Le répertoire d'informations unique réduira le temps consacré et les efforts des ressources humaines requis pour recenser et extraire les documents pertinents afin d'appuyer les processus organisationnels essentiels; - la dernière version de chaque document des ressources humaines relatif au personnel de l'OMPI sera clairement identifiable, réduisant ainsi le temps et les efforts nécessaires pour identifier la dernière version des documents ainsi que le niveau de remaniement. 	

UTILISATION DES RESSOURCES¹⁷³

Utilisation du budget du projet
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Projet de mise en œuvre du système de gestion des contenus	2 068 000	75 170	3,6%	3%

¹⁷³ Il convient de noter que dans les tableaux ci-après portant sur l'utilisation des ressources, il n'est pas tenu compte des engagements dans la colonne "Dépenses effectives à ce jour."

Utilisation du budget du projet (par étape)
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Étude et élaboration de la stratégie, y compris la sélection de la technologie relative au système de gestion des contenus	36 000	36 000	100%	100%
Transformation de la plateforme et mise à niveau de la version existante des dossiers et archives de l'Organisation	42 000	39 170	93%	100%
Attribution du contrat au gestionnaire du projet pour le client et au spécialiste du système de gestion des contenus	400 000	0	0%	-
Frais d'hébergement et de maintenance du système de gestion des contenus	1 298 000	0	0%	-
Installation & configuration de base	205 000	0	0%	-
Projet n° 1 : gestion des demandes de traduction	58 000	0	0%	-
Projet n° 2 : courrier reçu par le Cabinet du Directeur général	80 000	0	0%	-
Projet n° 3 : système de gestion des fournisseurs et des contrats	46 000	0	0%	-
Projet n° 4 : rapports de mission	37 000	0	0%	-
Projet n° 5 : dossiers électroniques du personnel	140 000	0	0%	-
Projet n° 6 : accès au système de gestion des contenus dans toute l'Organisation	46 000	0	0%	-
Total	2 068 000	75 170		

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Services contractuels de personnes	400 000	36 000	9%
Services contractuels	690 000	39 170	6%
Appui logiciel OpenText (frais de maintenance)	514 000	0	0%
Hébergement (CIC)	144 000	0	0%
Divers et imprévus	320 000	0	0%
Total	2 068 000	75 170	

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015				2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Étude et élaboration de la stratégie				X												
Technologie du système de gestion des contenus sélectionnée							X									
Transformation de la plateforme et mise à niveau de la version existante des dossiers et archives de l'Organisation								X								
Appel d'offres de partenaires de mise en œuvre terminé									X							
Configuration de base du système de gestion des contenus acceptée										X						
Configuration améliorée des dossiers et archives acceptée											X					
Configuration du système de gestion des contenus des flux et du statut des traductions opérationnelle												X				
Configuration du système de gestion des contenus du courrier reçu par le Cabinet du Directeur général opérationnelle													X			
Configuration du système de gestion des contenus en matière de gestion des fournisseurs et des contrats opérationnelle													X			
Configuration du système de gestion des contenus des rapports de mission opérationnelle														X		
Configuration du système de gestion des contenus des dossiers électroniques des ressources humaines opérationnelle															X	
Configuration du système de gestion des contenus dans toute l'Organisation opérationnelle																X

PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

PROJET3 RÉNOVATION DES FAÇADES ET DE LA CLIMATISATION DU BÂTIMENT DU PCT

Chef de projet M. A. FAVERO

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficients, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. L'objectif du projet est double : i) remplacement complet des faux plafonds pour le système de climatisation des étages supérieurs du bâtiment PCT et ii) rénovation majeure des éléments structurels de toutes les façades de ce bâtiment (en d'autres termes, les fenêtres proprement dites ne sont normalement pas visées). Ces dernières années, il est apparu que les réparations mineures rendues nécessaires en cas de panne et d'élévation ou d'abaissement excessif de la température dans les bureaux qui sont opérées depuis une dizaine d'années n'étaient plus tenables. Par ailleurs, un certain nombre d'éléments de l'installation de climatisation actuelle ne sont plus commercialisés et les pièces détachées sont introuvables, ce qui compromet à court terme la viabilité de l'ensemble de l'installation de climatisation du bâtiment. La surconsommation d'énergie causée par le caractère défectueux des systèmes et installations ainsi que des éléments structurels des façades est considérable et ne fera qu'augmenter au fil des ans. Un audit technique de l'installation de climatisation a été effectué en 2011 et un audit technique des façades a eu lieu au premier semestre de 2013.

2. Les résultats escomptés de ces travaux de rénovation sont une installation de climatisation et des façades opérationnelles et fiables, ainsi qu'une réduction significative de la consommation d'énergie grâce à la suppression du gaspillage actuel.

3. Les objectifs du projet consistent à : i) réduire les déperditions d'énergie (façades); ii) réduire la consommation énergétique (faux plafonds thermiques et façades); iii) améliorer les installations techniques afin de réduire le besoin de maintenance (faux plafonds thermiques et façades); iv) améliorer le confort des occupants; v) utiliser une nouvelle technologie, plus respectueuse de l'environnement; et vi) moderniser en vue de cycles de vie plus longs (faux plafonds thermiques).

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2015 (PRINCIPALES ÉTAPES)

4. En 2014, les progrès suivants ont été accomplis :

- rédaction et lancement de l'appel à manifestations d'intérêt pour le pilote/architecte;
- achèvement de la présélection et évaluation de l'appel à manifestations d'intérêt pour le mandat du pilote/architecte; et
- rédaction des spécifications techniques pour l'appel d'offres du pilote/architecte.

5. En raison de l'achèvement retardé (de début 2014 à septembre 2014) de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, le commencement du projet a été retardé de neuf mois par rapport au plan initial. Le calendrier du projet a été prolongé jusqu'en 2018.

6. En 2015, les progrès suivants ont été accomplis :

- lancement de l'appel d'offres concernant le pilote ou l'architecte;
- attribution du contrat au pilote ou à l'architecte en décembre 2015, un retard ayant été enregistré par rapport au calendrier initialement prévu, à savoir le deuxième trimestre de 2015, en raison de la résiliation à l'amiable et d'un commun accord du contrat relatif au projet de nouvelle salle de conférence;

- élaboration des spécifications préliminaires pour les ingénieurs CVC et ceux chargés des façades; et
- lancement de l'appel d'offres pour les ingénieurs CVC et ceux chargés des façades. Afin que le pilote ou l'architecte sélectionné puisse être pleinement impliqué dans cette procédure¹⁷⁴, la date de clôture de l'appel d'offres a été repoussée.

7. Le calendrier du projet a été actualisé de manière à tenir compte des changements susmentionnés.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages escomptés en 2017	Avantages escomptés en 2018
Amélioration partielle des installations techniques	Amélioration complète des installations techniques
Amélioration partielle du confort des occupants	Amélioration complète du confort des occupants
	Réduction d'une partie des pertes d'énergie grâce à l'amélioration des façades
	Réduction partielle de la consommation énergétique grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques
	Cycle de vie allongé des nouveaux faux plafonds thermiques
	Coûts de maintenance corrective réduits grâce aux nouveaux faux plafonds thermiques

UTILISATION DES RESSOURCES¹⁷⁵

Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Rénovation des façades et de la climatisation du bâtiment du PCT (Plan-cadre d'équipement 3)	6 000 000	83 651	1,4%	10%

Utilisation du budget du projet (par étape) (en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution du contrat pour le pilote/architecte	124 000	0	0%	100%
Attribution des contrats aux agents	900 000	0	0%	30%
Engagement ressources internes et externes	867 000	83 651	9,6%	15%
Travaux et mise en service	4 109 000	0	0%	-
Total	6 000 000	83 651		

¹⁷⁴ La procédure de sélection du pilote ou de l'architecte n'ayant été achevée qu'en décembre 2015, le candidat retenu a pris ses fonctions au cours du premier trimestre de 2016.

¹⁷⁵ Il convient de noter que dans les tableaux ci-après portant sur l'utilisation des ressources, il n'est pas tenu compte des engagements dans la colonne "Dépenses effectives à ce jour".

UTILISATION DU BUDGET DU PROJET (PAR CATÉGORIE DE DÉPENSES)

(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	3 569 000	0	0%
Honoraires	1 024 000	0	0%
Ressources internes et externes	867 000	83 651	9,6%
Taxes	120 000	0	0%
Divers et imprévus	420 000	0	0%
Total	6 000 000	83 651	

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risques / Description des risques	Atténuation des risques	Observation
Jusqu'à un an de retard dans le démarrage du projet en raison du retard enregistré dans l'achèvement de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI.	Décalage du planning général du projet.	Ce risque s'est réalisé en 2014. Le calendrier général d'exécution du projet a été retardé de neuf mois par rapport au plan initial. Le calendrier du projet a été prolongé jusqu'en 2018, conformément à la mesure d'atténuation des risques prévue. Il n'y a eu aucune incidence concrète sur les résultats attendus du projet. <i>Ce risque a été supprimé.</i>
Retard dans le démarrage des travaux, étant donné que cela dépendra du temps nécessaire pour choisir la solution technique.	Modification du calendrier des travaux.	La résiliation à l'amiable et d'un commun accord du contrat relatif au projet de nouvelle salle de conférence ayant pris plus de temps que prévu, le calendrier d'exécution du projet a été retardé, le démarrage des travaux initialement prévu pour le premier trimestre de 2017, comme précédemment indiqué, ayant été reporté au troisième trimestre de 2017. Il n'y a eu aucune incidence concrète sur les résultats attendus du projet.
Retard dans la mise en route des travaux de rénovation en fonction de la solution technique retenue ou de la logistique interne pour le déménagement des bureaux.	<ul style="list-style-type: none"> - Réexamen du choix de la solution technique à retenir. - Réexamen pour compresser le calendrier. - Anticipation avec PCT, IT, SSCS. 	
Risque financier dû au coût inconnu de la solution technique à sélectionner. Le coût du projet pourrait aussi être supérieur au budget approuvé en raison de la situation sur le marché de la construction pendant les appels d'offres concernant les entreprises en 2016.	Examen du choix de la solution technique et suivi de la situation sur le marché de la construction – prévoir, le cas échéant, des clauses relatives à une atténuation des risques dans les contrats.	

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015				2016				2017				2018			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Appel à manifestation d'intérêt pilote/architecte				X																
Appel d'offres et sélection pour pilote/architecte et ingénieurs							X	X	X											
Études détaillées pour exécution										X	X									
Choix de la solution technique												X								
Appels d'offres entreprises													X	X	X					
Travaux															X	X	X	X		
Mise en service																			X	X

PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

PROJET 4 INSTALLATION DU SYSTÈME DE REFROIDISSEMENT AU MOYEN DE L'EAU DU LAC LÉMAN (PROJET RÉSEAU DU LAC) POUR LES BÂTIMENTS AB ET PCT

Chef de projet M. A. FAVERO

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Le système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman (projet réseau du lac), qui a été conçu, administré et mis en œuvre il y a quelques années par le prestataire d'énergie (les Services industriels de Genève – SIG), consiste à prélever de l'eau froide dans les profondeurs du lac Léman et à l'acheminer sur la rive droite de Genève pour assurer le refroidissement de différents bâtiments administratifs du secteur de la Place des Nations. Il y a quelques années, l'OMPI a été l'une des premières institutions de l'ONU à conclure avec les SIG un accord pour réserver la capacité requise pour tous ses bâtiments (y compris ceux qui étaient en construction à l'époque). À la fin de 2013, les bâtiments suivants du site de l'OMPI ont été entièrement raccordés au système de refroidissement à l'eau du lac : le nouveau bâtiment (système opérationnel depuis 2011), les bâtiments GBI et GBII (système opérationnel depuis la mi-2013), la nouvelle salle de conférence de l'OMPI (système intégré durant la phase de construction et opérationnel d'ici la fin 2013). Les deux seuls bâtiments qui restent à raccorder au système de refroidissement par l'eau du lac sont le bâtiment AB et le bâtiment PCT, qui font l'objet de cet élément particulier du Plan-cadre d'équipement. Il convient également de noter que la durée de vie écoulée des autres unités de production de froid pour le bâtiment AB et le bâtiment PCT s'échelonne entre 10 et 33 ans, pour une durée de vie prévue de 30 ans.

2. Les objectifs sont les suivants : i) achever le déploiement d'une solution technologique moderne déjà mise en œuvre dans plus de la moitié du volume total des bâtiments concerné sur le site de l'OMPI; ii) anticiper la nécessité de remplacer les unités de climatisation conventionnelles dans les deux bâtiments restants avant leur rupture (ce qui s'est produit dans le bâtiment GBII en 2011); iii) réduire le coût de maintenance par rapport aux installations de climatisation conventionnelles; et iv) moderniser les installations et le matériel en appliquant des solutions plus respectueuses de l'environnement.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2015 (PRINCIPALES ÉTAPES)

3. En 2014, les progrès suivants ont été accomplis :

Bâtiment AB

- Attribution du contrat à l'ingénieur CVC
- Appels d'offres et sélection des sociétés
- Travaux réalisés
- Projet achevé

Bâtiment du PCT

- Attribution du contrat à l'ingénieur CVC
- Validation du projet avec l'ingénieur CVC
- Travaux d'introduction des canalisations, à l'intérieur du bâtiment, par les SIG

4. En 2015, les progrès suivants ont été accomplis en ce qui concerne le bâtiment PCT :

- Appels d'offres et sélection des sociétés
- Travaux réalisés

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages obtenus en 2014	Avantages obtenus en 2015	Avantages escomptés en 2016
Système de refroidissement du bâtiment AB mis en service le 13 août 2014, et réduction partielle de la consommation électrique.	Réduction de la consommation électrique et de l'impact sur l'environnement généré par la consommation électrique pour le refroidissement du bâtiment AB.	Réduction de la consommation électrique et de l'impact sur l'environnement généré par la consommation électrique pour le refroidissement du bâtiment PCT.
	Réduction du coût de la maintenance curative pour le système de refroidissement du bâtiment AB.	Réduction du coût de la maintenance curative pour le système de refroidissement du bâtiment PCT.
	Augmentation de la durée de vie du système de refroidissement du bâtiment AB.	Augmentation de la durée de vie du système de refroidissement du bâtiment PCT.
	Installation et maintenance du système de refroidissement du bâtiment AB plus respectueuses de l'environnement.	Installation et maintenance du système de refroidissement du bâtiment PCT plus respectueuses de l'environnement.
	Mise en service du système de refroidissement du bâtiment PCT en octobre 2015, et réduction partielle de la consommation électrique	

UTILISATION DES RESSOURCES¹⁷⁶

Utilisation du budget du projet
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Déploiement du système de refroidissement au moyen de l'eau du lac Léman à destination des bâtiments AB et du PCT	750 000	362 727	35%	AB 100% PCT 90%

¹⁷⁶ Il convient de noter que dans les tableaux ci-après relatifs à l'utilisation des ressources, les colonnes "Dépenses effectives à ce jour" ne tiennent pas compte des engagements.

Utilisation du budget du projet (par étape)

(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution du contrat à l'ingénieur CVC pour le bâtiment AB	30 000	16 200	54%	100%
Attribution du contrat à l'ingénieur pour le bâtiment du PCT	83 000	43 440	52,3%	100%
Mise en service des installations GLN dans le bâtiment AB	170 000	61 791	36,3%	100%
Mise en service des installations GLN dans le bâtiment PCT	467 000	141 296	30,3%	90%
Total	750 000	262 727		

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)

(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	585 000	203 087	34,7%
Honoraires	113 000	59 640	52,8%
Divers et imprévus	52 000	0	0%
Total	750 000	262 727	

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque / Description du risque	Atténuation des risques	Observation
Ne pas pouvoir réaliser les travaux avant l'été 2015 dans le bâtiment PCT car les entreprises ne sont pas disponibles dans le délai demandé par l'OMPI.	Décalage des travaux à octobre-novembre 2015	Ce risque s'est réalisé. Le projet a pris du retard.
Découverte d'un imprévu pendant le chantier PCT, tel qu'un retard des SIG pour leurs travaux d'installation des équipements à l'intérieur du bâtiment PCT ou un problème technique lors du démontage des conduites existantes.	Réalisation des réparations éventuelles et réactualisation du planning des travaux si nécessaire, y compris pour 2016.	
Découverte d'un imprévu au cours de la période de garantie des installations, tel qu'une panne due à un équipement défectueux ou à une mauvaise installation.	Réalisation des réparations possibles durant la période de garantie.	

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015				2016	
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2
Attribution du contrat à l'ingénieur CVC (bâtiments AB et du PCT)		X								
Demandes d'offres entreprises (bâtiment AB)		X								
Exécution et mise en route des travaux (bâtiment AB)			X							
Validation du projet avec l'ingénieur CVC (bâtiment du PCT)				X						
Appels d'offres entreprises (bâtiment du PCT)					X	X				
Exécution et mise en route des travaux (bâtiment du PCT)						X	X	X	X	

PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

PROJET 5 PHASE 1 DE LA RÉNOVATION DU SOUS-SOL DU BÂTIMENT ARPAD BOGSCH (REDIMENSIONNEMENT DU CENTRE INFORMATIQUE ET RÉNOVATION DE L'IMPRIMERIE)

Chef de projet : M. A. FAVERO

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Le centre informatique actuel situé au sous-sol du bâtiment AB doit être redimensionné conformément à son nouveau rôle réduit de salle informatique desservant uniquement le bâtiment AB. Ce redimensionnement devrait libérer une superficie importante qui pourra être utilisée pour agrandir l'imprimerie actuelle, qui a besoin d'être rénovée.
2. Les objectifs du projet consistent à : i) établir la superficie appropriée nécessaire pour l'imprimerie, la salle des archives et la salle informatique en réduisant la surface du centre de données afin de libérer un espace relativement important pour permettre l'extension et la rénovation de l'imprimerie; ii) réduire la consommation énergétique via la suppression de l'équipement technique spécifique du centre de données; et iii) améliorer l'espace de travail du personnel de l'imprimerie et des archives.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2015 (PRINCIPALES ÉTAPES)

3. En 2014, les progrès suivants ont été accomplis :
 - rédaction du mandat de l'architecte;
 - lancement de l'appel d'offres pour l'architecte; et
 - attribution des contrats à l'architecte et à l'ingénieur CVC.
4. En raison du retard pris dans l'achèvement (de début 2014 à septembre 2014) de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, le commencement du projet a été retardé de six mois par rapport au plan initial. Le calendrier du projet a été modifié à cet effet.
5. En 2015, les progrès suivants ont été accomplis :
 - début des études par l'architecte; et
 - déplacement du matériel informatique dans le centre de données redimensionné pour déterminer la surface disponible pour la future imprimerie.
6. À la fin de 2015, l'espace nécessaire pour l'agrandissement et la rénovation de l'imprimerie devait encore être validé en interne, ce qui a entraîné des retards supplémentaires dans la mise en œuvre du projet. Le calendrier du projet a été modifié à cet effet.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages escomptés en 2017
Meilleure répartition des superficies selon les utilisations respectives
Réduction partielle des consommations d'énergies dans la zone concernée par les travaux dans le bâtiment AB
Amélioration de l'espace de travail du personnel de l'imprimerie et de la salle des archives

UTILISATION DES RESSOURCES¹⁷⁷

Utilisation du budget du projet
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Bâtiment Arpad Bogsch – phase 1 de la rénovation du sous-sol (redimensionnement du centre informatique et rénovation de l'imprimerie)	960 000	5 000	0,5%	15%

Utilisation du budget du projet (par étape)
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution des contrats à l'architecte et aux ingénieurs	144 000	5 000 ¹⁷⁸	3,5%	100%
Travaux et mise en service	816 000	0	0%	-
Total	960 000	5 000	0,5%	

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	759 000	0	0%
Honoraires	144 000	5 000 ¹⁷⁹	3,5%
Divers et imprévus	67 000	0	0%
Total	960 000	5 000	0,5%

¹⁷⁷ Il convient de noter que dans les tableaux ci-après relatifs à l'utilisation des ressources, les colonnes "Dépenses effectives à ce jour" ne tiennent pas compte des engagements.

¹⁷⁸ En 2015, les engagements concernant les honoraires de l'architecte et des ingénieurs se sont élevés au total à 115 000 francs suisses.

¹⁷⁹ Idem.

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque / Description du risque	Atténuation des risques	Observation
Démarrage du projet retardé de six mois à un an suite au retard dans l'achèvement de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI.	Modification du calendrier pour tenir compte du retard.	Ce risque s'est réalisé en 2014. Le planning général du projet a été décalé de six mois par rapport au plan de départ. Le calendrier du projet a été modifié en conséquence, conformément à la mesure d'atténuation des risques indiquée. Cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les résultats du projet.
Retard dans le démarrage des travaux dû à des décisions internes incertaines quant aux possibilités d'implantation des machines et des occupants dans la future imprimerie pour une meilleure utilisation des surfaces par les unités concernées.	Révision de la surface nécessaire pour mieux évaluer les besoins.	Ce risque s'est matérialisé en 2015, entraînant des retards supplémentaires dans la mise en œuvre du projet. À la fin de l'année, une révision de la surface nécessaire était en cours d'achèvement, conformément à la mesure d'atténuation des risques indiquée. Le calendrier du projet a été de nouveau modifié en conséquence.
Retard dans l'achèvement des travaux dû à un problème technique lors du démontage des installations existantes.	Réalisation des réparations éventuelles et réactualisation du calendrier des travaux si nécessaire.	
Risque financier résultant du coût de déplacement temporaire partiel du personnel de l'imprimerie et de la salle des archives.	Utilisation de la disposition "divers et imprévus" dans le budget approuvé.	

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015				2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Définition en interne des objectifs avant-projets		X														
Attribution des contrats à l'architecte			X	X	X	X										
Attribution des contrats aux ingénieurs									X	X						
Études détaillées en vue de l'exécution des travaux								X	X	X						
Appels d'offres entreprises et sélection										X	X					
Travaux											X	X	X	X	X	
Mise en service																X

PROJETS LIÉS AUX BÂTIMENTS

PROJET 6 BÂTIMENT ARPAD BOGSCH – REMPLACEMENT DE CERTAINES FENÊTRES

Chef de projet M. A. FAVERO

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.1 Services d'appui efficaces, efficaces, de qualité et tournés vers la clientèle, à l'intention à la fois des clients internes et des parties prenantes externes

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Les fenêtres de la façade sud-ouest du bâtiment AB sont celles qui ont le plus souffert au cours des trente dernières années de leur plus grande exposition au soleil et à la chaleur et de la plus grande amplitude thermique chaque année entre l'hiver et l'été, entraînant une dégradation importante de leurs qualités thermiques. En outre, certaines de ces fenêtres et d'autres ont subi une dégradation de leur teinte bleutée (qui a tourné au rose violet) compte tenu du vieillissement du gaz contenu entre les épaisseurs de vitrage.
2. Le remplacement de ces fenêtres permettra de réduire la consommation d'énergie requise principalement pour rafraîchir les bureaux concernés en période de chaleur. Il améliorera également l'esthétique du bâtiment AB, qui fait partie des monuments de Genève.
3. Les objectifs du projet consistent à : i) améliorer la qualité thermique et l'efficacité énergétique de la façade sud-ouest du bâtiment AB; ii) réduire la consommation énergétique; iii) améliorer le confort thermique des occupants; et iv) améliorer l'apparence esthétique du bâtiment AB.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2015 (PRINCIPALES ÉTAPES)

4. En 2014, les progrès suivants ont été accomplis :
 - rédaction du cadre du mandat de l'ingénieur de façade;
 - lancement de l'appel d'offres pour un ingénieur pour la façade;
 - attribution du contrat à l'ingénieur pour la façade; et
 - étude et validation du projet avec l'ingénieur façade
5. En raison du retard pris dans l'achèvement (de début 2014 à septembre 2014) de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI, le commencement du projet a été retardé d'une année par rapport au plan initial. Le calendrier du projet a été modifié à cet effet.
6. En 2015, les progrès suivants ont été accomplis :
 - réalisation des travaux préparatoires (juillet et août 2015) pour la commande des fenêtres;
 - découverte de problèmes techniques¹⁸⁰ durant les travaux, entraînant l'arrêt des travaux;
 - décision d'engager des experts pour réévaluer la situation technique, qui nécessitera désormais une opération de démontage beaucoup plus complexe pour les fenêtres et les cadres, et pour déterminer comment procéder par la suite; et
 - report de l'exécution du projet jusqu'à la résolution des problèmes techniques.

¹⁸⁰ Durant les travaux préparatoires, il a été constaté que le système de fenêtres qui date de la construction du bâtiment à la fin des années 70 va compliquer le démontage prévu des fenêtres.

Rapport sur l'exécution du programme en 2014-2015

7. À la fin de 2015, on ne savait pas encore quelle serait l'incidence globale des problèmes techniques rencontrés sur le projet. Afin d'atténuer les risques, l'OMPI va engager d'autres experts et commander d'autres études afin de déterminer la meilleure voie à suivre.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages obtenus en 2015	Avantages supplémentaires escomptés
Pas d'avantages obtenus en 2015 en raison de l'interruption des travaux consécutive à la découverte de problèmes techniques.	Réduction totale des pertes d'énergie côté façade sud-ouest du bâtiment AB
	Meilleur confort thermique toute l'année
	Récupération des vitrages existants les moins endommagés utilisables pour les autres façades du bâtiment AB.
	Amélioration de l'esthétique de la façade sud-ouest du bâtiment AB.
	Meilleure efficacité énergétique

UTILISATION DES RESSOURCES¹⁸¹

Utilisation du budget du projet (en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Bâtiment Arpad Bogsch – remplacement de certaines fenêtres	300 000	47 042	15,7%	15%

Utilisation du budget du projet (par étape) (en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Attribution du contrat à l'ingénieur pour la façade	45 000	36 812	81,8%	90%
Travaux et mise en service	255 000	10 230	4%	6%
Total	300 000	47 042		

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses) (en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	234 000	10 230	4,4%
Honoraires	45 000	36 812	81,8%
Divers et imprévus	21 000	0	0%
Total	300 000	47 042	

¹⁸¹ Il convient de noter que dans les tableaux ci-après relatifs à l'utilisation des ressources, les colonnes "Dépenses effectives à ce jour" ne tiennent pas compte des engagements.

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque / Description du risque	Atténuation des risques	Observation
Démarrage du projet retardé d'un an en raison du retard pris dans l'achèvement de la nouvelle salle de conférence de l'OMPI.	Modifier le calendrier du projet et réaliser des travaux pendant l'été dans la mesure du possible.	Ce risque s'est réalisé en 2014. Le planning général du projet a été décalé de 12 mois par rapport au plan de départ. Le calendrier du projet a été modifié en conséquence, conformément à la mesure d'atténuation des risques indiquée. Cette modification n'a pas eu d'incidence significative sur les résultats du projet.
Priorités incompatibles entre l'avancement des travaux et l'utilisation des bureaux par leurs occupants, du fait que les bureaux ne peuvent pas être libérés de leurs occupants pour que les travaux soient réalisés à l'étage concerné.	Réorganisation différente de l'avancement du chantier si possible, et révision du planning des travaux.	
Ne pas pouvoir réaliser les travaux durant l'été 2015 car les entreprises ne sont pas disponibles dans le délai demandé par l'OMPI.	Report des travaux jusqu'à l'été 2016.	
Retard ou interruption des travaux en raison d'un accident de chantier.	Revalidation et renforcement des mesures de sécurité et révision du calendrier des travaux, y compris jusqu'en 2016.	
Interruption des travaux sur le chantier en raison de problèmes techniques découverts durant les travaux préparatoires pour le chantier.	Engager des experts pour déterminer la meilleure solution pour résoudre les problèmes rencontrés.	Ce risque s'est matérialisé en 2015. D'autres experts ont été engagés pour réaliser des études afin que le Secrétariat puisse déterminer la meilleure voie à suivre pour réduire l'incidence des problèmes rencontrés sur les résultats du projet.

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015				2016			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Attribution du contrat à l'ingénieur pour la façade			X	X								
Développement et validation du projet avec l'ingénieur chargé de la façade					X							
Appel d'offres et sélection des entreprises						X						
Exécution et mise en route des travaux							X			X		
Attribution du contrat à des experts pour la réalisation d'études en vue de la fourniture de conseils au Secrétariat sur la meilleure manière de procéder										X	X	

PROJETS LIÉS À LA SÉCURITÉ

PROJET 7 MESURES DE SÉCURITÉ ET DE PROTECTION ANTI-INCENDIE

Chef de projet M. M. Gibb

RÉSULTATS ESCOMPTÉS

IX.4 Une Organisation écologiquement et socialement responsable assurant la sûreté et la sécurité du personnel, des délégués, des visiteurs, de l'information et des biens

OBJECTIFS, PORTÉE ET APPROCHE – GÉNÉRALITÉS

1. Sur la base d'un audit de la sûreté et de la sécurité effectué par une agence spécialisée à la demande du Secrétariat, plusieurs recommandations relatives aux mesures de sécurité et de protection anti-incendie doivent être mises en œuvre dans les bâtiments les plus anciens de l'OMPI afin de les adapter aux nouvelles normes (à noter que le nouveau bâtiment et la nouvelle salle de conférence de l'OMPI sont exclus de ce projet car ils satisfont déjà aux nouveaux critères). Les mesures de sécurité et de protection anti-incendie à mettre en œuvre dans les bâtiments anciens de l'OMPI consistent : i) à compartimenter les bâtiments entre eux; et ii) à compartimenter également des zones particulières à l'intérieur d'un bâtiment (cloisons coupe-feu). Le but de cette double compartimentation est de mieux isoler un bâtiment ou un secteur donné d'un bâtiment de manière à stopper la propagation des flammes ou de la fumée. Le cloisonnement des bâtiments s'effectuera au moyen de la construction d'éléments d'infrastructures ou de portes en sus ou en remplacement des portes existantes et, dans certains cas, de nouvelles portes seront installées dans les couloirs ou voies de passage existants.

2. La mise en œuvre du projet devrait entraîner :

- des économies en matière de : i) dommages causés aux locaux ou aux actifs internes grâce à la prévention et à la limitation des incidents éventuels; et ii) réparations, remplacement et nettoyage;
- l'amélioration de la protection des données relatives au dépôt des demandes selon les différents systèmes d'enregistrement;
- la création d'un environnement de travail plus sûr, par exemple en cas d'incident, le renforcement de la sécurité et des mesures de protection du personnel et des autres personnes travaillant dans les bâtiments, et l'amélioration des procédures d'évacuation;
- une meilleure protection et la séparation physique des installations critiques à l'intérieur des bâtiments;
- le respect des normes de sécurité du canton de Genève en matière d'incendie; et
- l'alignement sur la politique de sécurité incendie de l'ONU.

APERÇU DES PROGRÈS RÉALISÉS EN 2015 (PRINCIPALES ÉTAPES)

3. La compartimentation du bâtiment du PCT a été menée et terminée en 2014 et a inclus une étude de faisabilité et l'installation et le raccordement de portes coupe-feu. En 2015, les travaux effectués dans le bâtiment AB (au niveau -2) pour établir une protection anti-incendie entre le parking souterrain du bâtiment AB et le bâtiment lui-même, commencés en 2014, ont été terminés et l'équipement anti-incendie est devenu pleinement opérationnel. Le coût d'achèvement des travaux a été plus important que ce qui était initialement inscrit au budget et sera couvert par les économies réalisées au titre du projet de compartimentation des bâtiments GBI et AB (voir ci-dessous).

4. Au cours du deuxième semestre de 2015, dans le cadre du projet de compartimentation des bâtiments GBI et AB, le Secrétariat a mené une étude et établi un mandat pour trois autres portes coupe-feu à installer entre les bâtiments AB et GBI (niveau -1, rez-de-chaussée et premier étage) en 2016. Cela a pris plus de temps qu'escompté en raison du départ imprévu du consultant initialement

chargé de réaliser l'étude, entraînant un retard de six mois. Le calendrier du projet a été modifié en conséquence.

5. À la fin de 2015, le renforcement de la coordination et de la planification était en cours pour faire en sorte que le projet soit mené à bien dans les délais et dans les limites du budget.

CONCRÉTISATION DES AVANTAGES

Avantages offerts en 2014	Avantages offerts en 2015	Avantages escomptés en 2016	Avantages escomptés en 2017
Renforcement des mesures de sécurité et de sûreté pour la protection du personnel après l'achèvement de la compartimentation du bâtiment du PCT.	Maintien du niveau de sûreté et de sécurité dans le bâtiment du PCT.	Maintien du niveau de sûreté et de sécurité dans le bâtiment du PCT.	Maintien du niveau de sûreté et de sécurité dans le bâtiment du PCT.
	Amélioration de la sécurité du personnel et des délégués avec la création d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur au niveau -2 du bâtiment AB.	Maintien du niveau de sûreté et de sécurité des paliers au niveau -2 du bâtiment AB.	Maintien du niveau de sûreté et de sécurité des paliers au niveau -2 du bâtiment AB.
		Amélioration du niveau de sécurité et de sûreté entre les bâtiments AB et GBI.	Amélioration du niveau de sécurité et de sûreté entre les bâtiments AB et GBI.
		Amélioration du niveau de sécurité et de sûreté entre les bâtiments GBI et GBII.	Amélioration du niveau de sécurité et de sûreté entre les bâtiments GBI et GBII.
			Amélioration du niveau de sécurité et de sûreté dans une partie du bâtiment AB.

UTILISATION DES RESSOURCES¹⁸²

Utilisation du budget du projet
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Nom du projet	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de la mise en œuvre du projet
Mesures de sécurité et de protection anti-incendie	400 000	122 587	31%	40%

¹⁸² Il convient de noter que, dans les tableaux ci-dessous relatifs à l'utilisation des ressources, il n'est pas tenu compte des engagements dans les colonnes "Dépenses effectives à ce jour".

Utilisation du budget du projet (par étape)
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Étape principale	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget	Taux d'avancement de mise en œuvre par étape
Compartimentation du bâtiment du PCT	45 000	44 392	98%	100%
Planification de l'espace améliorée dans la zone réservée aux délégués du bâtiment AB -2/Création d'un sas au niveau des paliers d'ascenseur du bâtiment AB, niveau -2	55 000	78 195	142%	100%
Étude et projet relatifs à la compartimentation entre les bâtiments GBI et AB	175 000	0	0%	10%
Projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et GBII (tous les niveaux sauf -1)	65 000	0	0%	-
Projet relatif à la compartimentation du bâtiment AB (sauf -2)	60 000	0	0%	-
Total	400 000	122 587		

Utilisation du budget du projet (par catégorie de dépenses)
(en francs suisses, au 31 décembre 2015)

Catégorie de dépenses	Budget du projet	Dépenses effectives à ce jour	Utilisation effective du budget
Dépenses relatives à la construction	312 000	122 587	39%
Honoraires	60 000	0	0%
Divers et imprévus	28 000	0	0%
Total	400 000	122 587	

RISQUES ET STRATÉGIES D'ATTÉNUATION

Risque / Description du risque	Atténuation des risques	Observation
Ne pas pouvoir réaliser les travaux selon le calendrier prévu en raison de l'indisponibilité d'un fournisseur dans le délai demandé par l'OMPI.	Utilisation du personnel de l'OMPI pour combler les lacunes, le cas échéant.	En 2015, l'étude pour le projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et AB a été retardée de six mois en raison du départ imprévu du consultant initialement chargé de réaliser l'étude. Afin de limiter l'incidence de l'événement à risque sur la mise en œuvre du projet, le Secrétariat a mené l'étude avec l'aide du personnel de l'OMPI.
Retard ou interruption pendant le chantier en raison d'un accident de chantier.	Revalidation et renforcement des mesures de sécurité et révision du calendrier des travaux.	

CALENDRIER DU PROJET PAR ÉTAPE

Étape principale	2014				2015				2016				2017			
	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4	T1	T2	T3	T4
Compartimentation du bâtiment du PCT Achèvement des travaux	X															
Compartimentation du bâtiment AB, niveau -2 Création d'un sas			X	X	X	X										
Étude et projet relatifs à la compartimentation entre les bâtiments GBI et AB							X	X	X	X	X	X				
Projet relatif à la compartimentation entre les bâtiments GBI et GBII (tous les niveaux sauf -1)									X	X	X	X				
Projet relatif à la compartimentation du bâtiment AB (sauf -2)													X	X	X	X

[L'annexe IV suit]

ANNEXE IV

SIGLES UTILISÉS DANS LE PRÉSENT DOCUMENT

ACE	Comité consultatif sur l'application des droits
AGICOA	Association de gestion internationale collective des œuvres audiovisuelles
AIPMS	Système automatisé arabe de gestion de la propriété intellectuelle
AMFIE	Association coopérative financière des fonctionnaires internationaux
ANPEI	Association nationale pour la recherche et le développement des entreprises innovantes
APEC	Coopération économique pour l'Asie-Pacifique
aRD<i>i</i>	Accès à la recherche pour le développement et l'innovation
ARIPO	Organisation régionale africaine de la propriété intellectuelle
ASEAN	Association des nations de l'Asie du Sud-Est
ASEF	Fondation Asie-Europe
ASPI	Accès au programme d'information spécialisée en matière de brevets
ATRIP	Association internationale pour la promotion de l'enseignement et de la recherche en propriété intellectuelle
CCG	Conseil de coopération des États arabes du Golfe
CCNUCC	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques
ccTLDs	domaines de premier niveau qui sont des codes de pays
CDB	Convention sur la diversité biologique
CDIP	Comité du développement et de la propriété intellectuelle
CEIPI	Centre d'études internationales de la propriété intellectuelle
CERN	Organisation européenne pour la recherche nucléaire
CISAC	Confédération internationale des sociétés d'auteurs et compositeurs
CFPI	Commission de la fonction publique internationale
CIB	classification internationale des brevets
CLEA	Collection de lois accessible en ligne
CNUCED	Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement
CCS	Conseils des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies
CTCN	Centre et Réseau des technologies climatiques
CWS	Comité des normes de l'OMPI
DAS	Service d'accès numérique aux documents de priorité
DGRH	Département de la gestion des ressources humaines
DIGEPIH	Office de la propriété intellectuelle du Honduras
DSI	Division de la supervision interne
ECLA	classification de brevet attribuée par l'Office européen des brevets
ECOSOC	Conseil économique et social
EGEDA	Entidad de Gestión de Derechos de los Productores Audiovisuales
ERP	planification des ressources de l'Organisation
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture
FENU	Fonds d'équipement des Nations Unies
GDA	Logiciel pour la gestion collective du droit d'auteur et des droits connexes
GII	indice mondial de l'innovation
gTLD	domaine générique de premier niveau
GNIPA	Réseau mondial d'académies de la propriété intellectuelle
HLCM	Comité de haut niveau chargé des questions de gestion
IIA	Institut des auditeurs internes
ICANN	Internet Corporation for Assigned Names and Numbers
ICS	services contractuels de personnes
ICSEI	Coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions
IGC	Comité intergouvernemental de la propriété intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore

IGF	Forum sur la gouvernance de l'Internet
IPSAS	Normes comptables internationales pour le secteur public
MGS	Gestionnaire de produits et services de Madrid
OAPI	Organisation africaine de la propriété intellectuelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OCI	Organisation de la coopération islamique
OCIS	Organe consultatif indépendant de surveillance de l'OMPI
OEB	Office européen des brevets
OHMI	Office de l'harmonisation dans le marché intérieur
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIT	Organisation internationale du Travail
OMC	Organisation mondiale du commerce
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONG	organisation non gouvernementale
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
PCT	Traité de coopération en matière de brevets
PLT	Traité sur le droit des brevets
PMA	pays les moins avancés
PME	petites et moyennes entreprises
PMSDS	Système de gestion des performances et de perfectionnement du personnel
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
PRS	programme de réorientation stratégique
PSMT	Plan stratégique à moyen terme
R-D	recherche-développement
SCCR	Comité permanent du droit d'auteur et des droits connexes
SCP	Comité permanent du droit des brevets
SCT	Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques
SGED	système de gestion électronique des documents
SME	Semaine mondiale de l'entrepreneuriat
TAPTA	Translation Assistant for Patent Titles and Abstracts
TIC	technologies de l'information et des communications
TIGAR	Trusted Intermediary Global Accessible Resources
UDRP	principes directeurs concernant le règlement uniforme des litiges relatifs aux noms de domaine
UIT	Union internationale des télécommunications
UNAH	Université nationale autonome du Honduras
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
UNICC	Centre international de calcul des Nations Unies
UNPFII	Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones
USPTO	Office des brevets et des marques des États-Unis d'Amérique
WCT	Traité de l'OMPI sur le droit d'auteur
WPPT	Traité de l'OMPI sur les interprétations et exécutions et les phonogrammes

[Fin de l'annexe IV et du document]